U d'/ of Ottawa
39003002553831

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE

LITTÉRATURE

F. Aureau et Cie. — Imprimerie de Lagny

TRAITE THEORIQUE ET PRATIQUE

DE

LITTÉRATURE

PAR

M. ÉMILE LEFRANC

Auteur d'un cours d'histoire et de plusieurs autres ouvrages relatifs à l'enseignement de la jeunesse

RHÉTORIQUE ET ÉLOQUENCE

SEPTIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR

PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

Ancienne maison Perisse frères de Paris

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS

90, RUE BONAPARTE, 90

1874

BIBLIOTHECA

PN
203
.L45
1870z
v.3

AVERTISSEMENT

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

L'accueil fait aux deux premiers volumes de mon Traité de littérature [1] justifie la division que j'ai cru devoir y suivre : le troisième volume, qui le termine, renferme les *Genres en prose* ou la *Rhétorique* et l'*Éloquence*.

Le troisième volume commence par quelques considérations générales, où je tâche de définir l'*éloquence*, toujours si mal définie, et d'agrandir le cercle toujours si restreint de la *rhétorique*. A la manière dont s'expriment les rhéteurs, on dirait que nous devons tous devenir des orateurs de tribune ou de barreau, et encore à la manière des anciens : de là vient que chez eux l'éloquence n'est que l'art de persuader ; et la rhétorique, qu'un recueil de préceptes sur l'art de parler. Mais il ne suffit pas de développer la marche des discours destinés à des assemblées ; il faut encore apprendre le secret de toucher et de convaincre des juges bien plus difficiles, ceux qui, renfermés dans leur retraite, gardent tout le calme de leur raison, et pénètrent jusqu'au fond le plus caché de nos pensées.

Cette idée, dont M. Laurentie n'a fait que déposer le germe dans un ouvrage excellent [2] comme tout ce qui sort de sa plume, je me suis efforcé de la mettre en œuvre dans le mien. La rhétorique, quoique une de nom, y est double d'objet ; et ce double objet se retrouve dans la division de l'éloquence en deux grandes espèces, l'*éloquence parlée* et l'*éloquence écrite*.

Si ces deux espèces d'éloquence ont besoin de préceptes

[1] De ces deux volumes, l'un traite du *Style* et de la *Composition*, et l'autre, des *Genres en vers* ou de la *Poetique*.

[2] *De l'Étude et de l'Enseignement des Lettres* : Paris, 1828.

différents à cause de la diversité de leur objet, elles ont cependant quelque chose de commun qui les domine : ce quelque chose, c'est la loi morale. J'y ai ramené tous les genres en prose, comme je l'ai fait précédemment à l'égard de tous les genres en vers.

En effet, la première condition de l'éloquence, comme de la poésie, est dans la vérité, dans la vertu, dans les émotions généreuses : l'erreur, les passions vicieuses peuvent ébranler les multitudes ou séduire les intelligences, mais non les gouverner ni les éclairer ; elles peuvent agiter les empires et les cœurs, mais non les régler : en un mot, il faut être avant tout homme de conviction et de foi pour persuader et convaincre les autres, en d'autres termes, pour être éloquent.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la rhétorique : on n'en peut juger que par l'ouvrage lui-même, et j'y renvoie. Mais je dirai quelques mots de l'éloquence.

Chaque genre de l'éloquence, soit parlée, soit écrite, y est traité avec tous les développements qu'il comporte ou qu'il mérite ; mais, sans nuire à l'éloquence profane, j'ai cru devoir consacrer un chapitre spécial à la rhétorique de l'éloquence sacrée.

L'éloquence de la chaire a ceci de particulier qu'elle parle aux hommes pour combattre et dompter leurs passions : c'est tout l'opposé de l'éloquence profane, qui ne parle que pour les émouvoir. Or les mêmes préceptes peuvent-ils convenir à des orateurs qui suivent des chemins si contraires et qui tendent à des buts si différents ? Non sans doute ; et cependant tous les rhéteurs modernes ont voulu les soumettre aux mêmes lois. Je ne parle pas ici des règles du langage, qui sont les mêmes pour tous les orateurs ; mais je parle de ces formes oratoires, de ces ornements et de ces artifices si recommandés dans l'éloquence profane. Pour une éloquence toute nouvelle dans l'histoire littéraire, il fallait donc des préceptes nouveaux, une rhétorique spéciale ; et c'est une admirable lettre de saint François de Sales qui me l'a fournie presque tout entière. L'éloquence profane a sa rhétorique longue et développée . serait-il juste d'en

refuser une de quelques pages à cette éloquence dont les modèles laissent si loin derrière eux tout ce que les autres genres ont produit de plus beau?

Ainsi qu'aux volumes du Style et de la Poétique, les citations de la Rhétorique et de l'Éloquence sont nombreuses et variées, puisque chaque règle, chaque observation est justifiée par un ou même par plusieurs exemples. Mais comme on ne saurait trop multiplier ces espèces de pièces justificatives pour former le goût, orner la mémoire ou développer l'intelligence, j'ai terminé ce volume, comme les précédents, par un recueil de citations qui, par leur nombre, par leur choix, et par les développements littéraires dont elles sont quelquefois accompagnées, forment des *Leçons pratiques de littérature*, d'autant plus utiles qu'elles offrent, chacune, l'application d'un principe[1].

Les exemples, tant ceux du texte que du recueil final, ne se bornent pas à la langue française; la langue grecque et la langue latine en ont aussi fourni leur part. Car, puisque ces langues servent de base à l'enseignement classique, il eût été contradictoire de les exclure d'un ouvrage destiné à cet enseignement.

Les citations ont généralement été faites dans la langue des auteurs auxquels elles sont empruntées : non qu'après les travaux de tant d'hommes habiles, je n'en eusse pu présenter aux élèves d'excellentes traductions; mais il s'agissait moins ici de leur faire connaître le talent du traducteur que le génie de l'original[2]. Un autre motif, d'ailleurs, m'a déterminé : c'est que ces morceaux pourront leur être donnés en versions, et que le travail de translation, appliqué à des exemples spéciaux, leur inculquera, d'une manière ineffaçable, les préceptes qui s'y rapportent. Au moyen

[1] Comme les volumes du *Traité de Littérature* peuvent s'acquérir séparément, j'ai cru devoir répéter ici ce que j'ai dit, dans l'Avertissement du premier, sur l'avantage des citations finales et des questions initiales.

[2] J'en excepte quelques morceaux de grec, dont j'ai donné la traduction à la suite du texte.

d'une exacte correspondance de numéros, on peut aller des citations aux règles, ou des règles aux citations.

Je dirai maintenant un mot de la forme sous laquelle j'ai rédigé cet ouvrage. On a blâmé justement, comme fastidieuse ou comme puérile, la méthode des demandes et des réponses alternatives. Cependant cette méthode a quelque chose de bon, même pour les classes où l'on ne s'adresse plus à des enfants; mais il faut savoir en tirer ce qu'elle a d'utile, sans lui laisser ce qu'elle a de mesquin ou de fatigant. Cette difficulté, je crois l'avoir pleinement résolue. A la tête de chaque paragraphe ou de chaque article, j'ai mis un certain nombre de questions numérotées, et dont les numéros se trouvent exactement reproduits à chaque réponse correspondante. Cette disposition offre un avantage frappant et pour les maîtres et pour les élèves. Sans rompre la suite des idées, elle facilite aux uns le moyen d'interroger, aux autres celui de répondre; et, soit qu'on apprenne ce livre par cœur, soit qu'on se contente de l'étudier, elle permettra de se reconnaître sans peine au milieu de l'infinie variété des matières qui y sont traitées.

Pour les traiter, j'ai mis à contribution tout ce qu'on a dit de meilleur sur chaque sujet. J'ai surtout consulté La Harpe, Marmontel, Batteux, Blair, Rollin, Crevier, le cardinal Maury, etc.; MM. Laurentie, Villemain, Le Clerc, etc. Heureux si ce nouvel ouvrage, entrepris pour l'utilité de la jeunesse, contribue, soit à la fixer, soit à la ramener dans la bonne voie des études, dans cette voie qui donne aux lettres, pour mission principale, de rendre l'homme meilleur.

EM. LEFRANC.

TRAITÉ

DE LITTÉRATURE.

GENRES EN PROSE

OU

RHÉTORIQUE ET ÉLOQUENCE.

Quels sont les principaux genres en prose et sous quels chefs sont-ils compris?

Les principaux genres en prose sont au nombre de cinq, savoir : 1° le *genre oratoire;* 2° le *genre didactique* ou *philosophique;* 3° le *genre historique;* 4° le *genre romanesque* ou *genre du roman;* 5° le *genre épistolaire.* Ces cinq genres sont compris sous les deux chefs de la *Rhétorique* et de l'*Eloquence* (de là deux parties).

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

§ 1er.— *De l'Éloquence en général.*

1. Qu'est-ce que l'éloquence et quels sont les défauts de la définition qu'on en donne? — 2. Où trouve-t-on le vrai caractère de l'éloquence? — 3. L'éloquence n'existe-t-elle qu'avec la parole? — 4. Quelle est la véritable définition de l'éloquence? — 5. Quelle est l'étendue du domaine de l'éloquence?

1. On a défini l'Éloquence, l'*art de persuader.* Cette définition présente plusieurs défauts dont l'examen peut servir à la corriger.

1° D'abord l'Éloquence n'est point un art, puisqu'un art n'est jamais qu'une imitation. Or, si l'Éloquence était une imitation, tout imitateur pourrait être éloquent, et rien ne

serait plus commun que cette qualité; l'expérience nous prouve combien au contraire elle est rare, précisément parce qu'elle est, non pas un fruit de l'étude, mais un don de la nature [1].

2° En outre, à supposer même que l'Éloquence fût un art, ce serait trop le restreindre que de le borner à la persuasion. En le resserrant dans cette étroite limite, on semble n'avoir pensé qu'à l'éloquence de la tribune et du barreau, comme si le poëte et le prosateur ne pouvaient pas être éloquents sans avoir pour objet de persuader.

Ainsi qu'auraient à nous persuader Hécube, Andromaque, Mérope? Qu'elles sont malheureuses? Nous le voyons assez, et sans toute l'éloquence qu'Euripide, Racine et Voltaire ont déployée dans le rôle de ces trois femmes infortunées, l'action pantomime elle seule de la douleur maternelle produirait cette illusion.

Avant que d'entendre Fléchier faisant l'éloge de Turenne, ou Bossuet celui de Condé, l'auditoire savait tout d'avance : il ne s'agissait pas de persuader aux Français qu'ils avaient perdu deux grands hommes, mais de développer, d'étendre, d'approfondir l'idée qu'on avait de leur caractère, de leurs exploits, de leurs vertus, par le tableau frappant d'une vie semée de gloire.

De même, tout l'auditoire de Massillon était persuadé d'avance du petit nombre des élus, lorsque, par un mouvement incomparable d'éloquence, il excita autour de lui un frémissement si soudain d'étonnement et de frayeur [2].

Ces exemples font assez voir que, dans ce genre d'éloquence, il s'agit moins de persuader que d'inspirer et d'émouvoir.

2. L'Éloquence se trouve partout où elle a laissé de fortes traces d'émotion; partout où elle a produit quelqu'un de ces grands effets qui saisissent notre âme ou notre raison, qui bouleversent nos sens, qui nous remplissent d'admiration et d'amour, qui soumettent notre volonté ou domptent notre conviction.

Telle on la voit dans les discours de Démosthènes soulevant la Grèce contre Philippe. — Telle dans la harangue de Priam redemandant à Achille le corps de son fils (*Homère*). — Telle dans les récits d'Énée, encore tout ému des malheurs de sa patrie (*Virgile*). — Telle dans les fureurs d'Achille qui jure d'arracher Iphigénie des mains de ses bourreaux (*Racine*). — Telle dans les contemplations élevées de Platon et dans les profondes histoires de Tacite. — Telle dans les tendres épanchements de Fénelon et dans les controverses entraînantes de Bossuet.

[1] Ainsi nous n'admettons point cet axiome de Cicéron : *Nascitur poëta, fiunt oratores.* L'homme nait orateur comme il nait poëte, et la pensée de Cicéron n'est vraie que dans les cas où l'éloquence est forcée d'étudier les lois, le génie des juges, la méthode usitée, les habitudes des peuples, pour être plus sûre des moyens de persuasion.

[2] *Voyez* plus loin, chap. Ier, § 4, art. Ier.

3. L'Éloquence n'est pas nécessairement attachée à la parole. Elle peut exister partout où se rencontre le sublime, dans les réticences [1], dans le silence; elle peut exister encore dans le geste, dans le regard, dans l'attitude extérieure de l'homme. Il y a une expression muette qui par les yeux fait passer à l'âme le sentiment et la pensée; et c'est pour l'orateur un moyen si puissant, que non-seulement il supplée à la faiblesse de la parole, mais que sans la parole il produit quelquefois tous les effets de l'Éloquence. Aussi dit-on, l'*éloquence des yeux*, l'*éloquence des larmes*, l'*éloquence du geste*. Cependant comme l'Éloquence est principalement l'effet de la parole, expression animée de l'intelligence, il faut, pour la définir avec précision, se restreindre aux effets qui tiennent au langage.

4. L'Éloquence est (donc) *la faculté d'agir sur les esprits, sur les cœurs et sur les volontés par la parole*. Sur les esprits, c'est le talent d'instruire ; sur les cœurs, c'est le talent d'émouvoir ; sur les volontés, c'est le talent d'entraîner, et de ces trois talents résulte au plus haut point le talent de persuader.

5. L'Éloquence (telle qu'elle vient d'être définie) n'est pas seulement, comme le disent les Rhétoriques, celle qui s'adresse à une multitude assemblée ; c'est là tout au plus un genre, mais ce n'est pas la chose elle-même. Il y a une éloquence universelle qui convient aux convictions du *moraliste* comme aux convictions de l'*homme d'État ;* aux discussions déliées de l'*avocat* comme aux inspirations sublimes du *prédicateur;* aux récits animés de l'*historien* comme aux tableaux inspirés du *poëte*. Ainsi l'Éloquence s'étend à tout ce qui se rapporte à la pensée humaine : elle est la maîtresse des âmes et la règle des volontés; elle dompte les passions du cœur, elle détruit les préjugés de l'esprit, et si son entraînement paraît plus admirable lorsqu'elle agit sur des multitudes par la voix tonnante d'un orateur, sa puissance est bien plus merveilleuse, lorsqu'elle s'adresse à la raison froide et réfléchie par la voix muette d'un écrivain.

[1] Ce sujet a été amplement traité, pag. 102 et suiv. du 1er vol. (*Style et Composition.*)

§ 2. — *De la Rhétorique en général.*

1. Qu'est-ce que la rhétorique? — 2. Quel est le but de la rhétorique? — 3. Quelle différence y a-t-il entre la rhétorique et l'éloquence? — 4. Quelle différence y a-t-il entre l'homme disert et l'homme éloquent? — 5. Quelle est l'origine de la rhétorique? — 6. Quelle est l'utilité générale des règles? — 7. Quelle est la véritable manière d'étudier les règles? — 8. Où faut-il étudier les règles?

1. A la manière dont s'expriment les rhéteurs, on dirait que nous devons tous devenir des orateurs de tribune ou de barreau. De là vient que chez eux la Rhétorique n'est qu'*un recueil de préceptes et de règles sur l'art de parler ou d'écrire*. Mais il ne suffit pas de développer la marche des discours destinés à des assemblées; il faut encore apprendre le secret de toucher ou de convaincre des juges bien plus difficiles, ceux qui, renfermés dans leur retraite, gardent tout le calme de leur raison, et pénètrent jusqu'au fond le plus caché de nos pensées.

2. Le but de la Rhétorique est de développer, de guider et de régulariser l'Éloquence, soit parlée, soit écrite.

3. La Rhétorique diffère de l'Éloquence, comme la théorie diffère de la pratique. L'Éloquence, talent de persuader, est un don de la nature; la Rhétorique, art de guider le talent, est un fruit de l'étude; l'une trace la méthode et l'autre la suit; l'une indique les sources et l'autre va y puiser; l'une enseigne les moyens et l'autre les emploie; enfin la Rhétorique embrasse le possible, et l'Éloquence s'attache à l'actuel, et c'est ainsi que ce premier instinct de l'éloquence naturelle est devenu le plus savant, le plus profond de tous les arts.

4. (De même) l'homme éloquent diffère de l'homme disert. Celui dont le style est facile, clair, pur, élégant, est disert; le discours éloquent est vif, animé, persuasif, entraînant; il émeut, il élève l'âme, il la maîtrise (*Beauzée*). Ainsi Fléchier n'est le plus souvent que disert, Bossuet sera l'homme éloquent [1].

5. Ici, comme dans tous les arts, la pratique a devancé la théorie. On avait vu des hommes éloquents avant qu'on enseignât, non pas à le devenir, mais à l'être plus sûre-

[1] Notre mot *disert* n'est donc pas synonyme du *disertus* des Latins; car ils disaient : *Pectus est quod disertos facit* (Quint., x, 7), que nous traduisons : *C'est le cœur qui rend éloquent*, ou, *l'éloquence vient du cœur*. Cependant les Latins eux-mêmes font quelquefois cette distinction : *M. Antonius...* disertos *ait se vidisse multos* eloquentem *omninò neminem* (Cic., *Orat.*, c. 5).

ment. Or c'est de l'examen attentif des modèles que s'est formé ce code de règles auxquelles on a donné le nom de Rhétorique. Ainsi, comme le dit Cicéron (*de Orat.*, I, 35) :

Non eloquentia ex artificio nata, sed artificium ex eloquentiâ.

Les règles de la Rhétorique ont donc leur fondement dans la nature et dans l'expérience. Par conséquent, si l'on accuse les préceptes d'être souvent arbitraires et plus souvent encore inutiles, c'est moins la faute des préceptes eux-mêmes, que celle des rhéteurs, qui n'ont pas su distinguer ce qui convient à l'éloquence parlée de ce qui convient à l'éloquence écrite.

6. Les règles sont utiles au talent : elles en préviennent les écarts, elles le dirigent dans l'emploi de ses forces, elles les augmentent même par les moyens artificiels qu'elles mettent à sa disposition. Elles servent encore à ceux qui se contentent de juger les ouvrages d'éloquence, et qui veulent se rendre compte de leurs impressions.

7. Dans l'étude des règles, l'essentiel n'est pas de les connaître, mais d'en découvrir l'esprit et l'usage. La science des règles n'est qu'une science morte et stérile, si l'on manque du goût nécessaire pour en faire une juste application. De là l'obligation indispensable d'en discerner les principes et d'en faire plutôt un sujet d'exercice pour son jugement que pour sa mémoire.

8. On a dit souvent que quelques lignes tracées par un homme de génie sont plus utiles au talent que des méthodes péniblement écrites par de froids spéculateurs. Rien n'est plus vrai, dit Marmontel, quand il s'agit d'échauffer l'âme et de l'élever. Mais les modèles les plus frappants ne jettent leur lumière que sur un point; celle des règles est plus étendue, elle éclaire toute la route : il ne faut donc avoir pour les règles tracées, ni un présomptueux mépris, ni un respect superstitieux et servile. Aristote, Cicéron et Quintilien, pour les orateurs ; Aristote, Horace, Longin, Boileau, pour les poëtes, sont des guides que le génie lui-même ne doit pas dédaigner de suivre; mais pour marcher d'un pas plus sûr, il ne cessera pas de marcher d'un pas libre.

§ 3. — *Des trois Genres de causes.*

1. Quelle était la division ancienne de l'éloquence en trois genres de causes? — 2 Quel est l'objet principal de chaque genre? — 3. Que comprenait le genre démonstratif chez les anciens, et que comprend-il chez les modernes? — 4. Que comprend le genre délibératif? — 5. Que comprend le genre judiciaire? — 6. Les trois genres sont-ils toujours séparés?

1. Les anciens, trop amis des subtiles classifications, ont circonscrit le domaine infini de l'Éloquence à trois classes de compositions, qu'ils ont appelées *genres de causes*, savoir : le genre *démonstratif*, le genre *délibératif* et le genre *judiciaire;* mais ils n'étaient, avec raison, satisfaits ni de la division, ni des noms. En effet, ils nommaient *démonstratif* un genre où la louange et la satire exagéraient tout et ne *démontraient* rien que la faveur ou la haine; ils nommaient *délibératif* un genre où l'orateur prouvait de toutes ses forces qu'il n'y avait point à *délibérer;* enfin ils nommaient *judiciaire* un genre qui ne tendait qu'à *démontrer* et ne faisait que soumettre l'affaire à la *délibération* des juges. On voit par là combien ces trois genres étaient peu distincts l'un de l'autre; aussi n'en parlons-nous que pour mémoire.

2. Le genre démonstratif a pour objet principal de *louer* ou de *blâmer;* le genre délibératif, de *conseiller* ou de *dissuader;* le genre judiciaire, de *défendre* ou d'*accuser*.

3. Le genre démonstratif comprenait, chez les anciens : 1° pour la louange, les *panégyriques* et l'*oraison funèbre;* 2° pour le blâme, les *discours satiriques*.

Chez les modernes, il comprend en outre, pour la louange, les *discours académiques*, les *compliments*, les *remercîments*, les *doléances* et les *éloges* des grands hommes; pour le blâme, les anciennes *mercuriales* et les *censures*.

4. Le genre délibératif comprenait, chez les anciens, l'*éloquence de la tribune* civile ou militaire; et chez les modernes, il comprend de plus l'*éloquence de la chaire*.

5. Le genre judiciaire n'est autre chose que l'éloquence du barreau. Le *fait*, le *droit*, le *nom*, tel est le cercle de questions dans lequel il roule. Ainsi :

Milon a-t-il tué Clodius? Voilà une question de *fait*.

A-t-il eu raison de le tuer? Voilà une question de *droit*.

La mort de Clodius a-t-elle été ou non préméditée? Dans le premier cas, c'est un assassinat; dans le second, un meurtre. Voilà une question de *nom*.

Au genre judiciaire appartiennent les *plaidoyers*, les *mémoires*, les *factum*, etc.

6 Les trois genres, dit Batteux, ne sont pas tellement séparés qu'ils ne se réunissent jamais. Le contraire arrive dans presque tous les discours.

On délibère sur le choix d'un général : l'éloge de Pompée détermine les suffrages en sa faveur (Cic., *pro lege Manilia*).— Voilà le *démonstratif* uni au *délibératif*.

On prouve qu'il faut admettre Archias au nombre des citoyens romains ; pourquoi ? parce qu'il a un génie qui fera honneur à l'empire (Cic., *pro Archia*). — Voilà le *démonstratif* uni au *judiciaire*.

Cicéron défend Milon, il exhorte ses juges à le conserver dans Rome à cause de son innocence, de son courage et de l'utilité qu'en tirera la patrie. — Voilà le *délibératif* et le *démonstratif* unis au *judiciaire*.

Rien n'est donc plus inutile que la division des trois genres, et l'on ne se tire pas d'embarras en disant que l'on donne au discours le nom du genre qui y domine. Ce n'est pas résoudre l'objection, c'est la tourner.

PREMIÈRE PARTIE.

RHÉTORIQUE.

DIVISION DE LA RHETORIQUE.

Comment se divise la rhétorique?

La RHÉTORIQUE se divise en autant de parties que l'orateur a de fonctions à remplir. Or, il lui faut d'abord trouver les choses qu'il doit dire, c'est l'*invention;* puis l'ordre dans lequel il doit les dire, c'est la *disposition;* puis la manière dont il doit les dire, c'est l'*élocution*[1]; enfin le ton et les gestes avec lesquels il doit les dire, c'est l'*action*. La Rhétorique se divise donc en quatre parties (qui seront traitées dans les quatre chapitres suivants).

CHAPITRE PREMIER.

DE L'INVENTION.

De l'Invention en général.

1. Qu'est-ce que l'invention? — 2. Quelle différence y a-t-il entre persuader et convaincre? — 3. Combien y a-t-il de moyens de persuader? — 4. Comment instruit-on, plaît-on et touche-t-on? — 5. Les trois moyens de persuader sont-ils nécessaires à l'orateur dans toutes les circonstances?

1. L'INVENTION est la partie de la Rhétorique qui enseigne ou consiste à trouver les moyens nécessaires pour persuader.

[1] Cicéron exprime ainsi ces trois premières parties de la rhétorique: *Tria videnda sunt oratori*, quid dicat, et quo quidque loco, et quo modo (Orator, c. XIV).

2. Il ne faut pas confondre la *conviction* avec la *persuasion*. La conviction n'agit que sur l'entendement ; la persuasion agit sur la volonté par l'imagination et le sentiment. L'une domine à force ouverte ; l'autre s'insinue par tous les moyens de séduire, d'intéresser et d'émouvoir. C'est l'office du raisonnement d'opérer en nous la conviction en faveur de la vérité ; c'est l'office des pensées et du style d'opérer en nous la persuasion d'agir conformément à notre conviction. Mais ces deux choses ne vont pas toujours ensemble. Telle est la constitution de la nature humaine, que je puis être convaincu de l'excellence de la vertu, de la justice, de la bienfaisance, et néanmoins n'être pas persuadé, c'est-à-dire entraîné à suivre, dans mes actions, les principes que ma raison adopte. L'inclination se révolte quelquefois contre les vérités que l'entendement approuve. Les passions l'emportent sur le jugement. La conviction est toutefois un des moyens de parvenir au cœur, et c'est celui vers lequel l'orateur doit diriger ses premiers efforts ; car la persuasion ne saurait être durable, si elle n'a pas la conviction pour fondement. Mais pour persuader, l'orateur doit aller au delà de la simple conviction ; il doit considérer l'homme comme susceptible d'être mu par des ressorts de plus d'une espèce, et il doit n'en négliger aucun. Il faut qu'il excite les passions, qu'il frappe l'imagination et qu'il touche le cœur. Ainsi, outre la solidité des arguments et la clarté de la méthode, tout ce qui peut plaire ou intéresser fait partie de l'éloquence oratoire.

3. Il y a trois moyens de persuader : *instruire*, *plaire* et *toucher*. Cicéron et Quintilien les expriment de la manière suivante :

Erit eloquens is qui in foro causisque civilibus ità dicet, ut *probet*, ut *delectet*, ut *flectat* (Orat., c. XXI).

Tria sunt quæ præstare debet orator, ut *doceat*, *delectet*, *moveat* (Inst. Orat., l. III, c. 5).

4. On *instruit* en montrant la vérité de ce qu'on avance ; on *plaît* en méritant la confiance, l'estime et la bienveillance des auditeurs ; on *touche* en leur inspirant les sentiments convenables au but qu'on se propose.

En termes de l'école, on instruit par les *arguments* et les *preuves* ; on plaît par les *mœurs* ; on touche par les *passions*.

5. Quelquefois il suffit à l'orateur de *prouver* :

S'il s'agit, par exemple, d'une somme d'argent prêtée, que l'emprunteur refuse de rendre, la fonction de l'orateur se borne à *prouver* la vérité ou la fausseté du prêt; le reste serait superflu.

Quelquefois il faut *instruire* et *plaire :*

On disputait au poëte Archias sa qualité de citoyen romain. Cicéron, chargé de sa défense, instruit d'abord les juges en prouvant qu'il est réellement citoyen, et la cause est plaidée (nos 1 à 11); mais pour remplir l'attente du nombreux auditoire qu'avait attiré sa réputation, il ajoute que si son client n'était pas citoyen, on devrait s'empresser de lui conférer ce titre; et c'est alors qu'il charme ses auditeurs par l'éloge du poëte et par le tableau ravissant des avantages que procurent à l'homme ainsi qu'à la société les sciences et surtout la poésie (nº 12 à 32).

Le plus souvent il faut *instruire*, *plaire* et *toucher :*

Milon est accusé d'avoir assassiné Clodius. Cicéron ne se borne pas à démontrer l'innocence de son client, en prouvant qu'il s'est tenu dans les bornes d'une défense légitime; il ne lui suffit pas de charmer ses juges par la grâce de son langage et la noblesse de ses sentiments; il va réveiller au fond des cœurs les passions les plus vives : la haine contre Clodius qu'il représente comme un scélérat, l'indignation contre des factieux, l'admiration pour les vertus civiles de Milon, et la compassion pour son malheur.

(Les arguments, les mœurs et les passions sont l'objet des trois paragraphes suivants.)

§ 1er. — *Des Arguments ou Preuves.*

1. Qu'entend-on par arguments ou preuves? — 2. Quelle est l'importance des arguments? — 3. Comment distingue-t-on les preuves?

1. On entend par *arguments* ou *preuves*, les raisons dont l'orateur appuie la vérité qu'il veut démontrer.

2. Les preuves et le raisonnement qui les développe sont le fondement du discours oratoire.

En effet, l'éloquence de la tribune et du barreau suppose au moins dans les esprits et dans les âmes le doute et l'irrésolution, le plus souvent même un combat d'opinions et d'intérêts dans lequel il faut vaincre ou succomber. Or l'orateur doit surtout savoir que la prétention de tout homme qui va juger, est d'être impartial et juste, de ne céder qu'à la prépondérance du bon droit et de la raison, et de se croire convaincu lorsqu'il n'est que persuadé. Ce serait donc l'aliéner que de lui laisser voir qu'on attend de son émotion, ce qu'il veut qu'on ne doive qu'aux lumières de son esprit et à l'équité de son âme, et lors même qu'en l'instruisant on cherche à le gagner, il faut avoir grand soin de déguiser l'appât de l'intérêt qu'on lui présente. C'est ce que dit Cicéron lui-même :

Una ex tribus his rebus, res præ nobis ferenda est, ut nihil aliud, nisi *docere*, velle videamur. Reliquæ duæ, sicut sanguis in corporibus, sic illæ in perpetuis orationibus fusæ esse debebunt (*Orator*).

La preuve est donc la partie éminente, et, en apparenc du moins, la partie essentielle du plaidoyer et de la délibération. Tous les mouvements oratoires, tous les moyens les plus violents d'intéresser et d'émouvoir sont faibles, à moins qu'ils ne portent sur des motifs sérieux et solides. Avant de s'indigner contre l'iniquité, l'oppression, la violence, il faut avoir prouvé la violence, l'oppression et l'iniquité ; avant d'invoquer la vengeance des hommes et la colère du Ciel contre la calomnie, il faut avoir confondu le calomniateur ; avant de donner des larmes à d'indignes calamités, il faut avoir montré qu'elles sont accablantes et qu'elles ne sont pas méritées. En un mot, la plus grande imprudence que puisse commettre un orateur, c'est de paraître négliger dans ses juges la raison et la bonne foi, c'est d'aller droit à leurs passions et d'attaquer l'endroit sensible de leur âme avant d'avoir mis, autant qu'il est possible, leur opinion en sûreté et leur conscience en repos.

3. Les rhéteurs distinguent ordinairement les preuves elles-mêmes et la manière de les trouver, c'est-à-dire les *arguments proprement dits* et les *lieux des arguments* ou *lieux communs* (qui seront traités dans les deux articles suivants).

Art. Ier. — *Arguments proprement dits.*

1. Qu'est-ce que les arguments proprement dits et combien en compte-t-on? — 2. Qu'est-ce que l'argument personnel? — 3. En combien de sortes générales se divisent les arguments? — 4. De quelle manière les arguments proprement dits doivent-ils être traités dans le discours oratoire?

1. Les *arguments proprement dits* sont des espèces de formules où l'on combine diversement les propositions pour en tirer des conséquences. On compte huit combinaisons principales : le syllogisme, l'enthymème, l'épichérème, le sorite, le dilemme, l'exemple, l'induction, (qui ont été traités dans la Logique [1]), et l'*argument personnel* (dont nous allons dire ici quelques mots).

2. L'*argument personnel*, plus connu sous le nom d'*ar-*

[1] Volume du *Style* et de la *Composition* (tome Ier), p. 21-5.

gument ad hominem, est une espèce d'enthymème qui se sert des propres armes de l'adversaire pour le vaincre, de ses propres idées ou de ses propres paroles pour le confondre. Ligarius est accusé par Tubéron de s'être battu contre César en Afrique; Cicéron, qui le défendait, se sert contre l'accusateur d'un terrible argument personnel :

Sed hoc quæro, quis putet esse crimen, fuisse in Africâ Ligarium? Nempe is, qui et ipse in eâdem Africâ esse voluit, et prohibitum se à Ligario queritur, et certè contra ipsum Cæsarem est congressus armatus. Quid enim, Tubero, destrictus ille tuus in acie Pharsalicâ gladius agebat? Cujus latus ille mucro petebat? qui sensus erat armorum tuorum? quæ tua mens? oculi? manus? ardor animi? quid cupiebas? quid optabas? (*Pro Ligario*, c. 3.)

A ces mots, dit Plutarque (*Vie de Cicéron*, c. 39), César laissa tomber en frémissant les papiers qu'il tenait à la main et qui renfermaient l'acte de condamnation : l'éloquence avait triomphé.

3. Les arguments se divisent en deux sortes générales, d'après la source qui les a fournis : les uns, renfermés dans le sujet même, se nomment *intrinsèques;* les autres, existant hors du sujet, s'appellent *extrinsèques*. Un exemple fera saisir cette distinction.

Massillon, voulant prouver que personne n'est à sa place dans un État où le prince ne gouverne pas par lui-même, donne d'abord des preuves intrinsèques, celles que fournit la question même pesée avec réflexion :

Nul n'est à sa place dans un État où le prince ne gouverne pas par lui-même : le mérite est négligé, parce qu'il est trop modeste pour s'empresser, ou trop noble pour devoir son élévation à des sollicitations et à des bassesses; l'intrigue supplante les plus grands talents; des hommes simples et bornés s'élèvent aux premières places, et les meilleurs sujets deviennent inutiles.

L'orateur continue par les arguments extrinsèques qu'il tire de l'histoire et qu'il amène à l'appui de sa proposition :

Souvent un David, seul capable de sauver l'État, n'emploie sa valeur que dans l'oisiveté des champs, contre les animaux sauvages, tandis que des chefs timides, effrayés de la seule présence de Goliath, sont à la tête des armées du Seigneur. Souvent un Mardochée, dont la fidélité est même écrite dans les monuments publics, qui par sa vigilance a découvert autrefois des complots funestes au souverain et à l'empire, seul en état, et par sa probité, et par son expérience, de donner de bons conseils et d'être appelé aux premières places, rampe à la porte du palais, tandis qu'un orgueilleux Aman est à la tête de tout et abuse de son autorité et de la confiance de son maître.

On voit par cet exemple que les arguments intrinsèques

dépendent du génie de l'orateur, qui les trouve en réfléchissant sur la nature des choses; au contraire, les arguments extrinsèques ne supposent de sa part, quant à l'invention, que le talent de la mémoire ou des instructions sûres et fidèles.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 1, un autre exemple d'arguments intrinsèques et extrinsèques, tiré de Racine.)

4. (On a déjà vu [1] que) la manière de l'école dans l'emploi du raisonnement ne convient pas à l'orateur. L'éloquence, qui doit être riche et pompeuse, manquerait, dit Quintilien (*Inst. orat.*, l. 5, c. 4), de ces deux qualités, si nous l'enchaînions dans une multitude de syllogismes et d'enthymèmes, qui aient toujours même forme et même chute. Rampante, elle tomberait dans le mépris elle déplairait; trop uniforme et fatigante par la longueur ou la sécheresse des raisonnements, elle causerait du dégoût ou de l'ennui. Qu'elle prenne donc son cours. non par des sentiers étroits, mais, s'il faut ainsi dire, à travers les champs; non point comme ces eaux souterraines que l'on enferme dans des canaux, mais comme un grand fleuve dont le cours est toujours rapide.

Les raisonnements, poursuit Quintilien, doivent s'exprimer noblement, s'amplifier, s'orner, se déguiser et se varier par une infinité de tours et de figures, en sorte qu'ils aient un air libre et naturel, qu'ils semblent couler de source et n'aient rien qui sente la contrainte de l'art... Moins un raisonnement se prête aux grâces, plus il faut tâcher de lui en donner. L'orateur qui veut que sa manière d'argumenter ne soit pas suspecte, doit cacher le piége sous les fleurs, et se souvenir qu'un auditeur qui prend plaisir à ce qu'il entend, est à demi gagné.

Art. II. — *Lieux communs*

[1] Qu'est ce que les lieux communs, et combien y en a-t-il d'espèces ?

Les *lieux communs* que les Grecs appelaient *topiques* (τοπικά), sont des espèces de répertoires où les anciens rhéteurs prétendaient trouver tous les arguments possibles pour un sujet quelconque.

[1] Tome Ier, *Style et Composition*, pag. 23.

Or un sujet peut être envisagé selon ses aspects intérieurs ou extérieurs ; de là deux espèces de lieux communs : les *lieux communs intrinsèques*, ou tirés du sujet lui-même, et les *lieux communs extrinsèques*, ou puisés hors du sujet. (Ce sera l'objet de deux numéros; dans un troisième numéro, nous ajouterons quelques réflexions sur l'*usage des lieux communs.*)

1° *Lieux communs intrinsèques.*

1. Quels sont les principaux lieux communs intrinsèques? — 2. Qu'est-ce que la définition et l'énumération des parties? — 3. Qu'est-ce que le genre et l'espèce? — 4. De quelles manières conclut la comparaison? — 5. Qu'est-ce que les contraires? — 6. A quoi servent les répugnants? — 7. Qu'est-ce que les antécédents et les conséquents? — 8. Qu'est-ce que les circonstances? — 9. A quoi servent la cause et l'effet?

1. Les principaux lieux communs *intrinsèques* sont au nombre de neuf, savoir : la *définition*, l'*énumération des parties*, le *genre* et l'*espèce*, la *comparaison*, les *contraires*, les *répugnants*, les *antécédents* et les *conséquents*, les *circonstances*, la *cause* et l'*effet*.

2. Nous avons parlé de la *définition* et de l'*énumération des parties* à l'article des figures de pensée par développement.

(*Voyez* Style et Composition, pag. 158 pour la *définition*, et p. 159 pour *l'énumération des parties*.

3. Le *genre* et l'*espèce* sont des idées corrélatives, qui s'emploient quand on veut prouver de l'*espèce* comme conséquence, ce qui est vrai du *genre* comme principe :

Il faut aimer la *justice* (espèce), parce qu'il faut aimer la *vertu* (genre). — Il faut haïr le *mensonge* (espèce), parce qu'il faut haïr le *vice* (genre).

4. La *comparaison*, qu'il ne faut pas confondre avec la figure de ce nom [1], conclut au moyen de rapprochements : 1° *du plus au moins ;* 2° *du moins au plus ;* 3° *de pair à pair.*

Saint Paul conclut *du plus au moins* lorsqu'il anime notre confiance en Dieu, par la vue de la grandeur du don qu'il nous a fait en nous donnant son Fils :

Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum : quomodò non etiam cum illo omnia donavit (*Ad Romanos*, c. VIII, 32)?

[1] *Style* et *Composition*, p. 179 et s.

Du moins au plus, Jésus-Christ lui-même nous fournit ce puissant motif de confiance :

Si ergò vos cùm sitis mali, nôstis bona data dare nnis vestris, quantò magis Pater vester de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se (Luc., xi, 13).

(*Voyez* à la fin du vol., n° 2, un bel exemple où Bourdaloue conclut du moins au plus.)

De pair à pair, Jésus-Christ nous exhorte à la charité envers nos frères, en nous assignant pour mesure des traitements que nous éprouverons de la part de Dieu ceux que nous aurons faits à nos semblables :

Nolite judicare, et non judicabimini : nolite condemnare, et non condemnabimini. Dimittite et dimittemini. — Date et dabitur vobis. Eâdem quippe mensurâ, quâ mensi fueritis, remetietur vobis (Luc., vi, 37-38).

5. Les *contraires* opposent des choses entièrement disparates, ou disent d'abord ce qu'une chose n'est pas, pour dire ensuite ce qu'elle est. Ex. :

Voulez-vous avoir la paix, préparez la guerre (*si vis pacem, para bellum*, T. Liv.).

Le vrai sage n'est pas celui qui vante la sagesse, mais celui qui la cultive; il n'a pas la vertu sur les lèvres, mais dans le cœur, etc.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 3, un exemple des contraires, tiré de Fléchier.)

6. Les *répugnants* servent à prouver l'impossibilité d'un fait, comme invraisemblable ou contraire à la nature.

Cicéron, chargé de défendre P. Sylla, parent du dictateur, qu'on accusait d'avoir pris part à la conjuration de Catilina, tire un habile parti des répugnants pour prouver l'innocence de son client :

Sed quid? Ego, qui Catilinam non laudavi, qui reo Catilinæ consul non adfui, qui testimonium de conjuratione dixi in alios, adeòne vobis alienus à sanitate, adeò oblitus constantiæ meæ, adeò immemor rerum à me gestarum esse videor, ut, quum consul bellum gesserim cum conjuratis, nunc eorum ducem servare cupiam, et in animum inducam, cujus nuper ferrum retuderim flammamque restinxerim, ejusdem nunc causam vitamque defendere? Si, medius fidius, judices, non me ipsa respublica, meis laboribus et periculis conservata, ad gravitatem animi et constantiam suâ dignitate revocaret; tamen, hoc naturâ insitum ut, quem timueris, quicum de vitâ fortunisque contenderis, cujus ex insidiis evaseris, hunc semper oderis. Sed quum agatur honos amplissimus, gloria rerum gestarum singularis, quum, quoties quisquam est in hoc scelere convictus, toties revocetur memoria per me inventæ salutis; ego sim tam demens, ego committam ut ea, quæ pro salute omnium gessi, casu magis felicitate à me, quàm virtute et consilio gesta esse videantur?..... Ego igitur ille conjurationis investigator atque ultor, certè non defenderem Sullam, si conjurasse arbitrarer. (*Pro Sylla*, c. xxx.)

(*Voyez* un autre exemple des répugnants dans le *pro Cœlio*, c. II.)

Racine fait dire à Hippolyte dans la tragédie de Phèdre :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.
Un seul jour ne fait pas, d'un mortel vertueux,
Un perfide assassin, un lâche incestueux.

Ce fut une belle et sublime application de ce même lieu commun que la réponse d'une reine auguste (Marie-Antoinette), la plus malheureuse de toutes les créatures humaines, qui, se voyant accusée dans une assemblée de furieux d'avoir outragé ce qu'il y a de plus pur dans les sentiments de la nature et de plus sacré dans les lois de la pudeur, s'écria :

J'en appelle à toutes les mères qui sont ici, et je leur demande si cela est possible.

7. Les *antécédents* et les *conséquents* sont des arguments tirés de ce qui a précédé ou suivi les faits. Ex. :

Vous aviez eu des démêlés avec Clodius, vous l'aviez menacé : voilà des *antécédents*. — Il est tué; vous disparaissez; vous vous défiez de ses amis : voilà des *conséquents*.

8. Les *circonstances* sont les accessoires du fait en question. Ce vers technique les renferme toutes :

Quid? quis? ubi? quà vi? quoties? cur? quomodò? quandò?

ce qui comprend la *personne*, la *chose*, le *lieu*, les *moyens*, le *nombre*, les *motifs*, la *manière* et le *temps*. Ces circonstances servent à prouver qu'une chose est ou n'est pas, qu'elle est possible ou impossible, facile ou difficile, louable ou blâmable, etc. Il n'y a point de sujet oratoire dans lequel elles ne se rencontrent toutes ou presque toutes, et sur lequel elles ne fournissent de quoi parler, pour peu qu'on l'ait médité. C'est ce que Cicéron a fait d'une manière admirable dans le *pro Milone*, où il tire des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort de Clodius, les preuves les plus convaincantes de l'innocence de son client. (*Voyez* ce discours depuis le n° 32 jusqu'au 72e inclusivement.)

9. La *cause* et l'*effet*, idées corrélatives, donnent par l'examen des motifs et des résultats, l'occasion de louer

[1] Variante :
Quid? quis? ubi? quibus auxiliis? cur? quomodò? quandò?

ou de blâmer un fait, de conseiller une entreprise ou d'en détourner, etc. Ex..

Le sort d'Athènes va se décider dans un combat; le roi Codrus se dévoue. Quoi de plus beau dans sa *cause?* C'est un entier sacrifice au salut de ses sujets. Quoi de plus grand dans son *effet?* C'est le gain d'une bataille, c'est la gloire et la conservation de la patrie.

2° *Lieux communs extrinsèques.*

1. Quels sont les principaux lieux communs extrinsèques? — 2. Qu'y a-t-il à dire sur la loi et les titres? — 3. Est-il permis d'attaquer la loi? — 4. Quel est le caractère des autres lieux communs extrinsèques?

1. Les principaux lieux communs *extrinsèques* sont au nombre de six, savoir : la *loi*, les *titres*, la *renommée*, le *serment*, les *témoins* et la *question*.

2. La *loi* et les *titres* sont principalement du domaine de la jurisprudence. Dans les causes où le fait seul est en question, la *loi* est un argument souverain et direct après que ce fait est prouvé. Elle n'est au contraire qu'un moyen interprétatif, toutes les fois qu'il y a discussion sur le droit lui-même, sur la valeur précise et les conséquences d'un texte, etc. La preuve qui résulte des *titres* est plus ou moins forte, selon qu'ils participent plus on moins directement du fait en question. Ainsi, l'extinction d'une dette n'est pas établie d'une manière aussi péremptoire par des comptes postérieurs où elle ne se trouve pas comprise, que par l'exhibition de la quittance même.

3. Dans le barreau moderne, il n'est jamais permis d'attaquer la loi; mais celui de Rome avait plus de liberté. On trouve dans Cicéron l'exemple d'une loi taxée ouvertement d'injustice en plein tribunal par l'accusateur de Cluentius. La loi cornélienne, qui statuait sur le crime de suborner les juges, ne parlait que des magistrats et des sénateurs, et comme Cluentius n'était que simple chevalier romain, en le supposant même coupable, il n'aurait pas été atteint par la loi. C'est de quoi se plaignait amèrement l'accusateur :

Il est indigne, *disait-il*, que la loi qui condamne un crime ne soit pas commune pour tous les citoyens, et que ce qui est puni dans un sénateur, soit innocent, ou du moins exempt de peines, dans un chevalier romain.

Cicéron détruit cette objection par un éloge magnifique des lois :

Ut tibi concedam, *inquit*, hoc indignum esse, tu mihi concedas necesse est, multò esse indignius, in eâ civitate, quæ legibus teneatur, discedi à legibus. Hoc enim vinculum est hujus dignitatis, quâ fruimur in republicâ, hoc fundamentum libertatis, hic fons æquitatis. Mens et animus et consilium et sententia civitatis posita est in legibus. Ut corpora nostra sine mente, sic civitas sine lege suis partibus, ut nervis ac sanguine et membris, uti non potest. Legum ministri, magistratus, legum interpretes, judices, legum denique idcircò omnes servi sumus, ut liberi esse possimus.

Pour rendre sensible l'application du principe, l'orateur en fait l'application aux personnes et aux objets qu'il a sous les yeux :

Quid est, Q. Naso [1], cur tu in isto loco sedeas? quæ vis est, quâ abs te hi judices, tali dignitate præditi, coerceantur? Vos autem, judices, quamobrem ex tam magnâ multitudine civium tam pauci de hominum fortunis sententiam fertis? Quo jure Attius [2] quæ voluit, dixit? Cur mihi tamdiu potestas dicendi datur? quid sibi autem illi scribæ, quid lictores, quid cæteri, quos apparere huic quæstioni video, volunt? Opinor hæc omnia lege fieri, totumque hoc judicium (ut anteà dixi) quasi mente quâdam regi legis et administrari? Quid reliquæ quæstiones? Circumspicite omnes reipublicæ partes, omnia legum imperio et præscripto fieri videbitis.

4. Les autres lieux communs extrinsèques se plient à tous les intérêts, à tous les besoins de la cause que l'on défend. Ainsi

La *renommée*, selon les intérêts différents, est invoquée comme l'oracle de la vérité ou du mensonge :

Vox populi, vox dei (Cic.).

At fuit fama (in Cælium). Quotusquisque istam effugere potest in tam maledicâ civitate (Cic., *pro Cælio*, c. xvi)?

De même, selon les besoins de la cause qu'on défend, le *serment* est traité de parjure ou d'acte sacré; les *témoins* sont tantôt dignes de foi, tantôt taxés d'imposture ou de vénalité :

Ad Alexandrinos (testes) istos revertamur. Quod habent os! quam audaciam! Modò, vobis inspectantibus, in judicio Gabinii, tertio quoque verbo excitabantur : negabant, pecuniam Gabinio datam. Recitabatur identidem Pompeii testimonium : Regem ad se scripsisse, nullam pecuniam Gabinio, nisi in rem militarem, datam. Non est tum Alexandrinis testibus creditum. Quid? postea creditum? non. Quamobrem? quia nunc aiunt, quod tunc negabant.... Ubi semel quis pejeraverit, ei credi posteà, etiamsi per plures deos juret, non oportet (Cic., *pro Rabirio Postumo*, n° 34-36).

(*Voyez* aussi Cic., *pro Flacco*, c. iii et iv; *pro Cælio*, c. xvi.)

[1] C'était le preteur.
[2] C'était l'accusateur.

Quant à la *question*[1], qui n'est ici mentionnée que pour mémoire, elle ne prouvait ni l'innocence, ni la culpabilité, mais la force ou la faiblesse du patient. L'aveu tiré de la question, était l'aveu de la douleur plutôt que celui de la conscience.

3° *Usage des lieux communs.*

1. Que faut-il penser des lieux communs? — 2. Quelle peut en être l'utilité? — 3. Quel est le moyen de suppléer aux lieux communs? — 4. Quelle est la pratique conseillée par Cicéron?

1. Les anciens rhéteurs ont autant vanté les lieux communs que les modernes les ont dépréciés. C'est de part et d'autre un excès. D'un côté, ils sont utiles en ce sens qu'ils représentent des idées générales, propres à tous les sujets; mais, d'un autre côté, il serait absurde de penser que les grands orateurs soient allés frapper à la porte de chaque lieu pour y puiser leurs arguments. Rien ne serait plus capable de ralentir le feu de la composition, et d'embarrasser le discours de preuves vagues et banales, comme de détourner l'esprit de celles qui, naissant du fond même du sujet (*ex visceribus rei*), sont uniquement applicables à la matière que l'on traite.

2. Les disciples de l'éloquence, dit Marmontel, ne doivent pas dédaigner ces théories : ils peuvent en tirer d'heureux secours, s'ils ne s'en servent que comme de procédés dont la raison se rend compte. Il est bon d'observer comment la nature des choses se développe et se fait connaître par la définition, par la division du genre en ses espèces, du tout en ses parties, par la similitude et par les différences, par les causes et les effets, par l'opposition des contraires; comment l'existence des faits se prouve ou se débat par les indices, les témoignages, les circonstances qui ont précédé, accompagné, suivi le fait dont il s'agit; par la nature du fait même, ou par le caractère de la personne à laquelle il est imputé; comment l'espèce et la qualité du fait se déterminent ou par lui-même, ou par les circonstances qui le caractérisent, et qui font voir quelle en est la malice, l'iniquité, l'indignité, ou la bonté, l'équité, l'innocence.

[1] On sait que la *question* était un interrogatoire dans lequel on s'efforçait, par des tortures graduées et l'appareil de supplices divers, d'arracher aux accusés l'aveu de leurs crimes. La *question* a été effacée, par la civilisation, des législations européennes.

Lois, exemples, autorités, usages, opinion commune, mœurs publiques, mœurs personnelles, caractère et génie national, tout peut contribuer à la preuve et y trouver place.

3. Le moyen de suppléer aux lieux communs, c'est de méditer à fond son sujet, de l'examiner sous toutes ses faces, de le pénétrer dans tous les sens. On y trouvera tout ce qu'indiquent les lieux communs, et de plus, cette fécondité, cet ordre, cet ensemble que donne la réflexion :

Nec facundia deseret hunc / Cui lecta potenter erit res, nec lucidus ordo.

(Hor., *de Arte poet.*, 40.)

4. A cette étude, Cicéron ajoute, pour le genre judiciaire, une pratique fort importante, qui demande du temps et de l'application. Il parle historiquement; mais il est aisé de sentir que son récit est un précepte (*de Orat.*, II, 99-103) :

Je me fais instruire de l'affaire, dit-il sous le nom de l'orateur Antoine, par la partie elle-même qui implore mon secours ; et je ne veux avoir aucun témoin de notre conversation, afin que celui que j'interroge ait toute liberté de s'expliquer. J'ai soin même de plaider la cause de la partie adverse, afin que mon client plaide la sienne, et qu'il ne laisse rien échapper de tout ce qu'il a pensé sur son affaire. Lorsqu'il s'est retiré, je remanie tout ce qu'il m'a dit, et je soutiens moi seul trois rôles différents avec une exacte impartialité, le mien, celui de l'avocat adverse, celui du juge. Je fais ainsi le triage et l'estimation de mes moyens. Par là, je me procure l'avantage de penser dans un temps et de parler un autre : deux choses que la plupart des avocats, comptant sur leurs talents, font à la fois. Mais quelque habiles qu'ils puissent être, certainement ils parleraient mieux, s'ils se donnaient auparavant le temps de penser.

§ 2. — *Des Mœurs.*

Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.

(Boil., *Art poét.*, ch. iv.)

1. Qu'est-ce que les mœurs en général? — 2. Les mœurs sont-elles nécessaires à l'éloquence? — 3. Que doit être l'orateur? — 4. Qu'entend-on par mœurs oratoires, et doit-on établir une distinction entre les mœurs oratoires et les mœurs réelles? — 5. De combien de manières peut-on considérer les mœurs?

1. Les *mœurs*, que les Grecs appellent *ethos* (ἦθος), embrassent l'observation attentive de toutes les règles de la morale, dont l'habitude forme la vertu. Sans les mœurs, un homme ne peut inspirer ni confiance ni estime aux autres hommes.

2. Dans tous les temps, l'estime publique a dû être la

compagne inséparable de l'éloquence. En effet, si la bonne foi, la droiture, la sincérité, l'austère probité de celui qui parle est patente, sa cause est recommandée par sa personne; avant même qu'il ouvre la bouche, on est a demi persuadé. Si le droit qu'il défend ne lui était pas connu; si ce qu'il veut persuader n'était pas vrai, n'était pas juste; si ce qu'il va louer n'était pas louable; si l'homme qu'il accuse n'était pas criminel; si le conseil qu'il donne n'était pas utile et de plus honnête, il n'aurait garde de profaner son ministère; le parti qu'il embrasse doit être le meilleur. Ainsi raisonne ou doit raisonner l'opinion publique en faveur de l'homme de bien, connu, révéré comme tel. Au contraire, si les mœurs, le caractère d'un homme éloquent l'ont rendu méprisable, suspect et dangereux; que, souillé de vices, il parle de vertu; vénal, de droiture; dissolu, de décence; vendu à la faveur, de zèle pour le bien public; il semble qu'il doive être ou ridicule, ou révoltant, et que la cause la meilleure doive être décriée par un orateur diffamé. *Si cela est vrai, pourquoi le dit-il?* Ce mot naïf au sujet d'un menteur, qui, par hasard, venait de dire la vérité, semble être le cri de l'auditoire, lorsqu'un malhonnête homme travaille à le persuader.

3. L'orateur doit (donc) être éclairé et vertueux; c'est l'idée qu'en avaient les anciens lorsqu'ils le définissaient : *Vir bonus, dicendi peritus* (l'homme de bien, habile dans l'art de parler); définition admirablement commentée par Fénelon : *L'homme digne d'être écouté*, dit-il, *est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu.*

4. On entend par *mœurs oratoires* l'imitation des *mœurs réelles;* mais la distinction qu'on établit entre ces deux espèces de mœurs ne doit être que de forme. En effet, l'imitation que l'orateur voudrait faire de vertus qui lui seraient étrangères, ne serait que fiction, mensonge, hypocrisie; il se trahirait toujours par quelque endroit, car la prose comme

> Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.
>
> (Boil., *Art poét.*, ch. IV.)

En imitant les mœurs, l'orateur doit donc trouver son modèle en lui-même, peindre son propre cœur et parler d'après ses propres affections. C'est donc une nécessité de joindre

les mœurs réelles aux mœurs oratoires, c'est-à-dire d'être vertueux pour pouvoir le paraître.

Ainsi les mœurs oratoires ne doivent être autre chose que les mœurs réelles peintes dans le discours, et si l'on attachait un autre sens à cette dénomination, il faudrait la proscrire du langage littéraire.

5. Les mœurs, sous le rapport de l'influence qu'elles ont dans la persuasion, peuvent être considérées de deux manières : 1° dans la personne de l'orateur; 2° dans celle de ses auditeurs. Il faut y joindre ce qu'on appelle *bienséances oratoires* et *précautions oratoires*. (Ce qui fait l'objet des quatre articles suivants.)

Art. Ier. — *Mœurs considérées dans la personne de l'orateur.*

1. Qu'est-ce que les mœurs considérées dans la personne de l'orateur? — 2. Quelles sont les principales qualités morales qui doivent se peindre dans un discours? — 3. En quoi consiste la probité? — 4. Qu'est-ce que la modestie? — 5. En quoi consiste la bienveillance? — 6. Qu'est-ce que la prudence? — 7. Les mœurs oratoires se bornent-elles à ces quatre qualités morales? — 8. En quoi consiste l'expression des mœurs oratoires? — 9. Citez des exemples qui montrent l'application de cette théorie. — 10. N'exige-t-on que la probité humaine dans l'orateur de la chaire?

1. Les mœurs, considérées dans la personne de l'orateur, consistent dans le soin qu'il prend de se concilier les esprits, en se montrant sous des traits qui donnent de lui-même une honorable opinion.

2. Les principales qualités morales qui doivent se peindre dans un discours sont : la *probité*, la *modestie*, la *bienveillance* et la *prudence*.

3. La *probité* consiste dans une certaine droiture d'esprit et de cœur, qui nous détourne de jamais tromper personne. Il importe beaucoup au succès d'un discours que l'auteur en soit regardé comme un homme d'honneur et de bonne foi[1]. Un tel caractère persuade plus aisément qu'un autre, et sa voix, comme le dit La Harpe, au moment où elle s'élève dans le temple de la justice, est comme un premier jugement.

4. La *modestie* consiste à paraître s'oublier soi-même pour ne s'occuper que de son sujet. Cette qualité plaît à

[1] *Plurimùm ad omnia momenti est in hoc positum, si vir bonus creditur orator* (Quint., iv, c. 1). — Fénelon (*Lettre à l'Académie française*) dit à ce sujet : *L'éloquence demande que l'orateur soit homme de bien et cru tel.*

tout le monde, tandis que la présomption et l'orgueil choquent tous les esprits.

Un orateur, dit Quintilien (I. IX, C. I), a toujours mauvaise grâce de tirer vanité de son éloquence. Rien ne donne tant de dégoût à ceux qui l'entendent, et souvent tant d'aversion. Nous avons tous je ne sais quelle fierté naturelle qui se révolte, quand on s'annonce comme un homme supérieur aux autres.

Ainsi l'orateur sera simple, sans faste, sans affectation : il fuira les airs de supériorité et de hauteur, ne parlera de lui-même que très-rarement, qu'avec beaucoup de précaution et lorsqu'il y sera forcé[1].

5. La *bienveillance* consiste dans le zèle que montre l'orateur pour le bien de ceux qui l'écoutent. Or nous sommes naturellement portés à croire aux discours de ceux qui nous aiment. Si donc l'orateur paraît nous vouloir du bien et chérir nos intérêts, il nous plaira certainement et nous serons de son avis.

De ce précepte en dérive un autre, c'est qu'on doit toujours envisager ses sujets du côté le plus utile, et ne s'en permettre aucun qui ne puisse qu'amuser sans aucun profit :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando pariterque monendo.
(HOR., *de Arte poet.*)

Heureux qui sait mêler l'utile à l'agréable,
Et ne point amuser sans être profitable.

6. La *prudence* est une vertu qui, servant de règle a toutes les autres, leur conserve tout leur prix et le relève même en beaucoup de circonstances. Il ne suffit pas d'être un guide probe, modeste, bienveillant; on peut nuire si l'on n'est pas en même temps un guide éclairé. Il faut donc à l'orateur un grand fonds de bon sens et de raison, de lumières et de connaissances, de telle sorte qu'on le juge incapable de tomber dans l'erreur, comme d'y faire tomber les autres. C'est alors que son autorité sera du plus grand poids et que ses discours seront presque des oracles.

7. Les mœurs oratoires sont loin de se borner à ces quatre qualités morales. Chaque circonstance particulière impose à l'orateur des devoirs particuliers, et lui rappelle quelque vertu dont il doit faire comme l'âme de ses dis-

[1] Le *moi* est haïssable, dit Pascal; je le haïrai toujours, il est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres (*Pensées*, ch. 29).

cours. C'est tantôt la douceur et la bonté, tantôt le courage et l'intrépidité; ici l'amour et la tendresse, là le respect et le dévouement; ailleurs le mépris de la gloire, des plaisirs, des richesses, etc.; en un mot, il n'y a point de véritable éloquence sans vertu.

8. (D'après ce qui vient d'être dit, il n'est pas difficile de voir comment l'orateur peut persuader qu'il est homme de bien. Il ne le dira point en termes formels; nous connaissons les hommes à leurs discours, et chacun se peint dans son propre langage. Soyez donc naturellement bon, généreux, reconnaissant, désintéressé, modeste, et d'elles-mêmes vos vertus viendront prêter leurs charmes à vos discours, et les éclairer comme de leur douce et vive lumière. Il y a dans l'expression des mœurs oratoires des délicatesses et des mystères de langage qui ne peuvent être révélés à l'orateur que par son cœur, et que n'enseignent point les préceptes de rhétorique.

9. Cette théorie, dit Crevier, ne peut être mise dans un plus beau jour que par l'exemple du discours de Burrhus à Néron, pour le faire renoncer au projet d'empoisonner Britannicus; c'est un modèle parfait de l'expression des mœurs. La sagesse politique et la vertu ont dicté ce discours. L'affection vive et tendre pour l'empereur y règne et le remplit d'un bout à l'autre. Combien est douce et insinuante la peinture des sentiments exprimés dans ces beaux vers :

Ah! de vos premiers ans l'heureuse expérience
Vous fait-elle, seigneur, haïr votre innocence?
Songez-vous au bonheur qui les a signalés?
Dans quel repos, ô ciel! les avez-vous coulés!
Quel plaisir de penser et de dire en vous-même :
Partout, en ce moment, on me bénit, on m'aime;
Je ne vois point le peuple à mon nom s'alarmer;
Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer;
Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage;
Je vois voler partout les cœurs à mon passage!

Ces sentiments, il est vrai, ne sont pas peints par Burrhus dans sa propre personne; mais celui qui les exprime si bien fait croire qu'il les a dans le cœur : c'est là le langage de la vertu et de l'affection. Aussi le poëte a-t-il le droit de supposer que Néron lui-même est désarmé par cette douce éloquence. Mais le vice, la fourberie, l'adulation, imitent trop aisément les traits de la vertu, de la prudence et de l'affection sincère : le même auteur nous en fournit ensuite la preuve, quand Narcisse, avec une adresse sa-

vante, mais qui laisse percer l'imposture, détruit l'ouvrage de Burrhus. Cependant la trace du discours de Burrhus est si profonde dans le cœur de Néron, que Narcisse ne peut le vaincre que par un dernier mensonge :

Burrhus ne pense pas, seigneur, tout ce qu'il dit.

Au contraire, l'orateur Cassius Sévérus, malgré sa réputation d'éloquence [1], nous donne une mauvaise idée de son caractère, lorsqu'en commençant son plaidoyer contre Asprénas, qu'il accusait d'empoisonnement, il s'exprime ainsi :

Dii boni, vivo! et quod me vivere juvet, Asprenatem reum video. (QUINT.

Grands dieux, je vis, et si je me réjouis de vivre, c'est de voir Asprénas sur le banc des accusés.

Ce trait, aussi odieux que mal habile, décèle un mauvais cœur et ne peut qu'aliéner les esprits. Quelle opposition entre cette joie méchante causée par le mal d'autrui et le précepte suivant de Cicéron :

Si vous pressez vivement un adversaire, il aur que vous paraissiez le faire de force et malgré vous.

Si quid persequare acriùs, oportet ut invitus et coactus facere videare (*De Orat.*, l. II, c. 43).

10. Les orateurs de la chaire, pour se faire écouter avec fruit, doivent posséder non-seulement la probité du monde, mais encore la piété de la religion. Quelle confiance peut prendre le peuple en un prédicateur dont les œuvres démentiraient les paroles? Le langage de l'exemple est le plus fort; et, s'il est contraire à celui de la bouche, il en détruira tout l'effet :

Que partout sa conduite à ses sermons réponde,
Et qu'il prêche d'exemple au milieu du grand monde.
Celui qui dans la chaire est monté sans vertu...
Court risque d'affaiblir la foi qu'il vient prêcher,
Et d'endurcir les cœurs qu'il aurait dû toucher.

(*Art de prêcher.*)

(*Voyez* à la fin vol., n° 4, la péroraison du sermon de Massillon sur le *Triomphe de la Religion.* C'est un modèle de mœurs oratoires.)

[1] *Orandi validus*, dit Tacite (*Ann.*, IV, 23).

Art. II. — *Mœurs considérées dans la personne des auditeurs.*

1. Qu'est-ce que les mœurs considérées dans la personne des auditeurs, et sous combien de points de vue peuvent-elles être envisagées? — 2. Que produit la différence des dispositions de l'âme? — 3. Par quoi sont modifiées les dispositions des esprits? — 4. Que doit-on faire par rapport à la différence des âges? — 5. Des conditions et des fortunes? — 6. Des nations? — 7. Des caractères?

1. Les mœurs, considérées dans la personne des auditeurs, consistent dans la connaissance que l'on a de leur caractere et dans l'art d'y approprier son discours. Or, sous ce rapport, les mœurs peuvent être envisagées sous quatre points de vue, savoir : les *dispositions*, les *âges*, les *conditions* et les *passions*.

2. La différence des dispositions en produit dans la manière de juger, et plus encore dans la manière de sentir. Telle ou telle disposition de l'âme la rend plus ou moins susceptible de tel sentiment que de tel autre. Si, par exemple, l'auditeur est dans l'affliction et qu'on entreprenne de la changer subitement en joie, on ne fera que l'offenser au lieu de l'égayer. C'est donc une nécessité pour l'orateur qui veut émouvoir les esprits, d'en étudier avec soin les dispositions, afin d'y conformer le ton de son langage; sans cette précaution, il manquera son but, et produira même un effet contraire à celui qu'il s'est proposé.

3. Les dispositions des esprits sont diversement modifiées, chez les auditeurs, par la différence de leur âge, de leur éducation, de leur rang, de leur puissance, de leur caractère, de leur état. Cette diversité se trouve parfaitement peinte dans Aristote (l. II, c. XII et s.), dans Horace (*de Arte poët.*) et dans Boileau :

Le temps qui change tout, change aussi nos humeurs.
Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices,
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure, et fou dans les plaisirs.
L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage,
Contre les coups du sort songe à se maintenir,
Et loin dans le présent regarde l'avenir.

La vieillesse chagrine incessamment amasse,
Garde, non pas pour soi, les trésors qu'elle entasse,
Marche en tous ses desseins d'un pas lent et glacé,
Toujours plaint le présent, et vante le passé :
Inhabile aux plaisirs dont la jeunesse abuse,
Blâme en eux les douceurs que l'âge lui refuse.

4. Boileau termine ses descriptions par cet avis qu'il adresse aux auteurs dramatiques :

Ne faites point parler vos acteurs au hasard
Un vieillard en jeune homme, un jeune homme en vieillard.

De même l'orateur doit observer la différence des âges dans ceux qu'il prétend toucher. Les motifs et les moyens qui font impression sur un jeune homme, ne sont pas les mêmes qui agissent sur l'esprit d'un vieillard. Mentor, voulant détourner Télémaque de rester dans l'île de Calypso, lui explique d'abord quelle est l'adresse des passions à se déguiser sous des prétextes spécieux :

Voilà l'effet d'une aveugle passion. On cherche avec subtilité toutes les raisons qui la favorisent, et on se détourne de peur de voir toutes celles qui la condamnent. On n'est plus ingénieux que pour se tromper et pour étouffer ses remords. Avez-vous oublié tout ce que les dieux ont fait pour vous ramener dans votre patrie? Comment êtes-vous sorti de la Sicile? Les malheurs que vous avez éprouvés en Égypte ne se sont-ils pas tournés tout à coup en prospérités? Quelle main inconnue vous a enlevé à tous les dangers qui menaçaient votre tête dans la ville de Tyr? Après tant de merveilles, ignorez-vous encore ce que les destinées vous ont préparé? Mais que dis-je! vous en êtes indigne. Pour moi, je pars, et je saurai bien sortir de cette île.

Puis, prenant le ton d'autorité, de reproche, qui peut, qui doit produire de l'effet sur un jeune homme bien élevé, mais qui irriterait un homme fait, il l'excite par l'exemple de son père :

Lâche fils d'un père si sage et si généreux, menez ici une vie molle et sans honneur au milieu des femmes : faites, malgré les dieux, ce que votre père crut indigne de lui.

Ce discours est proportionné au caractère de la jeunesse, qui a peu d'expérience, qui a besoin d'être instruite, et qui conserve encore de la docilité pour les sages avis d'un maître qu'elle est accoutumée de longue main à respecter.

Ailleurs le même Mentor (l. x), invitant Nestor à rompre le projet de la guerrre contre Idoménée, lui tient un bien autre langage. Il loue sa sagesse ; il atteste l'expérience de sa longue vie :

O Nestor! sage Nestor, vous n'ignorez pas combien la guerre est funeste à ceux mêmes qui l'entreprennent avec justice et sous la protection des dieux.

Voilà un motif digne d'être présenté à un sage vieillard, et présenté du ton qui lui convient.

5. La différence des conditions et des fortunes produit

encore de très-grandes différences dans les dispositions des esprits, et par conséquent dans la méthode que l'on doit suivre pour les toucher et les convaincre. Les grands doivent être traités avec ménagement; les militaires sont sensibles à l'honneur, c'est le plus puissant ressort pour les animer.

Quelle exhortation plus persuasive et plus capable d'enflammer le courage que ce peu de mots de Henri IV avant la bataille d'Ivry!

Mes compagnons, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre. Je veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie : si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussitôt au ralliement, c'est le gain de la bataille; et si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. Dieu est avec nous.

6. (De même,) selon la différence des nations, les discours qu'on leur adresse doivent prendre des formes différentes. La gravité espagnole, la vivacité pétillante des Français, la finesse des Italiens, la fierté anglaise, la pesanteur judicieuse des peuples du Nord, ne seraient pas sans doute remuées par des motifs semblables et semblablement présentés. Tite-Live (xxx, 33) remarque qu'Hannibal, qui avait une armée composée de plusieurs nations diverses, employait divers motifs, en les menant au combat, pour les engager à bien faire. Il promettait aux troupes auxiliaires, outre leur paie ordinaire, de grandes récompenses à prendre sur les dépouilles des ennemis. Il réveillait dans les Gaulois la haine qu'ils portaient naturellement au nom romain. Il mettait sous les yeux des Liguriens les fertiles campagnes de l'Italie, au lieu des montagnes stériles qu'ils habitaient. Il faisait craindre aux Maures et aux Numides la domination tyrannique de Massinissa. Quant aux Carthaginois, il leur représentait qu'il s'agissait de défendre les murailles de leur patrie, leurs dieux pénates, les tombeaux de leurs ancêtres, leurs pères et leurs mères, leurs femmes et leurs enfants.

7. (De même encore,) il faut d'autres motifs pour toucher un méchant homme que pour toucher un homme vertueux : comme les caractères tranquilles et posés demandent pour être ébranlés d'autres mobiles que les caractères ardents et vifs. Ainsi, lorsque Burrhus entreprend d'arracher du cœur de Néron le cruel dessein de faire empoisonner Britannicus, il commence par employer le motif de la crainte. Ce motif est proportionné à un mauvais caractère :

Britannicus, mourant (*lui dit-il*) excitera le zèle
De ses amis tout prêts à prendre sa querelle.
Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs,
Qui même après leur mort auront des successeurs.
Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre :
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.

Au contraire, dans la Bérénice du même poëte, Paulin donne des conseils à un empereur aimable et vertueux ; et pour fortifier Titus dans la résolution de renvoyer Bérénice, il fait usage des motifs d'honneur et de gloire, toujours puissants sur les belles âmes. Titus vient de lui dire qu'il prend le parti de se séparer de celle qu'il aime. Paulin lui répond :

Je n'attendais pas moins de cet amour de gloire
Qui partout après vous attache la victoire.
La Judée asservie et ses remparts fumants,
De cette noble ardeur éternels monuments,
Me répondaient assez que votre grand courage
Ne voudrait pas, seigneur, détruire son ouvrage,
Et qu'un héros vainqueur de tant de nations,
Saurait bien, tôt ou tard, vaincre ses passions.

Art. III. — *Bienséances oratoires.*

1. Qu'est-ce que les bienséances en général et les bienséances oratoires en particulier — 2. A quoi se rapportent les bienséances oratoires? — 3. En quoi consiste la bienséance relative à l'auditeur? — 4. A l'orateur? — 5. A ceux pour qui il parle? — 6. A ceux de qui il parle? — 7. Aux temps et aux lieux? — 8. Au sujet que l'on traite?

1. On entend par *bienséances* en général l'art de placer à propos tout ce qu'on fait ou tout ce qu'on dit : *Scientia earum rerum quæ agentur aut dicentur, suo loco collocandarum* (Cic., *de Off.*, l. 1, c. 40). Horace recommande en un seul vers l'assortiment convenable des mots avec autant d'intérêt que la place et l'ordre des pensées :

Singula quæque locum teneant sortita decenter.

La *bienséance oratoire* est donc un accord parfait des idées, des sentiments, du langage, de l'action, du silence même de l'orateur, avec les sujets, les circonstances et l'auditoire, c'est-à-dire de l'ensemble d'un discours avec tous les objets qui peuvent y avoir rapport.

2. Les bienséances oratoires se rapportent soit à l'auditeur, soit à l'orateur lui-même, soit à ceux pour qui ou de qui l'on parle, soit aux temps et aux lieux, soit enfin au sujet que l'on traite.

3. Relativement aux auditeurs, les bienséances consistent dans l'assortiment du discours à leur qualité. On ne doit point parler en effet à un roi comme à un particulier, à un sénat comme à une assemblée populaire, devant une académie comme devant une réunion d'hommes illettrés · devant un auditoire nombreux comme devant une seule personne, etc.

4. L'orateur ne doit jamais perdre de vue son âge, sa dignité, sa réputation. Il faut qu'il considère bien ce qu'il est pour bien dire ce qu'il faut et ne rien dire de plus. Il sied à Bossuet de parler de ses cheveux blancs (*Oraison funèbre du grand Condé*); à Massillon, de son expérience; à Bourdaloue, de ses inspirations : mais le pardonnerait-on à tout autre qui n'aurait pas la même autorité? Ce qui plaît dans la bouche d'un orateur à qui l'âge concilie tous les respects, deviendrait indécent dans celle d'un jeune homme. Le magistrat ne s'exprime point comme le simple citoyen, et celui dont la reputation s'étend au loin pourra se permettre bien des choses qui seraient ridicules dans le langage d'un homme obscur.

5. Les bienséances relatives à ceux pour qui l'on parle, regardent spécialement l'orateur du barreau. C est un devoir dicté par la probité même et par l'honneur, de ne défendre que des accusés dont il peut espérer d'établir l'innocence. Or il est convenable que l'orateur en cherche et qu'il en montre les preuves dans leurs mœurs et dans leur conduite habituelle.

Peignez vos clients, dit Cicéron, sous des traits qui donnent de leur caractère une opinion favorable. Ne parlez d'eux que pour relever leur honnêteté, leur douceur, leur amour de la paix; qu'ils paraissent sans prétentions, sans opiniâtreté, sans orgueil, ennemis des procès et de la chicane, etc. Rien n'est plus propre à leur concilier la bienveillance et la faveur des juges, surtout si l'orateur a l'art, sans manquer à la vérité, de faire apercevoir des mœurs tout opposées dans les adversaires de ses clients.

Le discours de Cicéron *pro Roscio Amerino* nous présente une belle application de ce précepte. L'orateur y démontre l'innocence de ce jeune homme par la peinture qu'il fait de ses mœurs en contraste avec celle de ses accusateurs.

6. Relativement aux personnes dont on parle, on doit des égards à leur rang, à leur profession, à leur âge, à leur caractère, à leur situation, etc. C'est ainsi qu'il n'est pas

permis de leur refuser la justice ou les éloges qu'ils méritent, de lancer contre eux des traits trop libres et trop hardis, etc. M. de Fontanes, dans la harangue prononcée pour la translation aux Invalides de l'épée de Frédéric le Grand, nous offre un modèle de cette espèce de bienséance. Obligé de rappeler les justes reproches adressés à cet illustre prince, il les adoucit par tout ce que les bienséances ont de plus noble et de plus délicat :

Des sages, je ne peux le dissimuler, dit-il, ont fait quelques reproches à Frédéric. S'ils admirent en lui l'administrateur infatigable et le grand capitaine, ils n'ont pas la même estime pour quelques opinions du philosophe-roi. Ils auraient voulu qu'il connût mieux les droits des peuples et la dignité de l'homme. Aux écrits du *Philosophe de Sans-Souci*, ils opposent avec avantage ce livre où Marc-Aurèle, qui fut aussi guerrier et philosophe, rend grâces au ciel, en commençant, de lui avoir donné une mère pieuse et de bons maîtres qui lui ont inspiré la crainte et l'amour de la divinité. Au lieu de cette philosophie dédaigneuse et funeste, qui livre au ridicule les traditions les plus respectées, les sages dont je parle aiment à voir cette philosophie grave et bienfaisante, qui s'appuie sur la doctrine des âges, qui enfante les beaux sentiments, qui donne un prix aux belles actions, et qui fit plus d'une fois, en montant sur le trône, les délices et l'honneur du genre humain. Ils pensent, en un mot, qu'un roi ne peut impunément professer le mépris de ces maximes salutaires qui garantissent l'autorité des rois.

Je m'arrête : il me siérait mal, en ce moment, d'accuser avec amertume la mémoire d'un grand monarque, dont la postérité vient de subir tant d'infortunes. Son image n'est déjà que trop attristée du spectacle de notre gloire et des pompes triomphales que nous formons des débris de son diadème. Mais s'il ne faut pas se montrer trop sévère envers lui, etc.

7. Le temps et le lieu, dit Quintilien, ont besoin d'une observation particulière. A l'égard du temps, il est tantôt gai, tantôt triste, et le ton de l'orateur doit y répondre ; il est tantôt libre, tantôt limité, et son discours peut s'étendre ou doit se resserrer. Il est facile aussi de voir que ses couleurs varieront suivant qu'il parlera dans une académie ou dans une place publique, dans un camp ou au barreau, à la tribune ou dans la chaire.

Le début de l'Oraison funèbre de Le Tellier par Fléchier nous en fournit un exemple :

A quel dessein, messieurs, êtes-vous assemblés ici, et quelle idée avez-vous de mon ministère? viens-je vous éblouir de l'éclat des honneurs et des dignités de la terre, et venez-vous interrompre ici l'attention que vous devez aux saints mystères, pour nourrir votre esprit du récit spécieux d'une félicité mondaine? Attendez-vous qu'au lieu d'exciter votre piété par des instructions salutaires, j'irrite votre ambition par de vaines représentations des prospérités de la vie? Oserais-je, à la vue de ce tombeau, fatal écueil des grandeurs humaines, à la face de ces autels, demeure sacrée de Jésus-Christ anéanti, louer les vanités du siècle, et, dans un jour de tristesse et de deuil, étaler à vos yeux l'image flatteuse des faveurs et des joies du monde?

8. Relativement au sujet, les bienséances consistent surtout à le revêtir d'un style qui lui soit propre, c'est-à-dire avec les mots, les expressions, les tours et les mouvements convenables. (C'est ce que nous avons traité dans le premier volume sous le titre de *Variété du style*, p. 111-113).

(*Voy.* à la fin du vol., n° 5, un modèle parfait des bienséances oratoires, tiré de Massillon.)

Art. IV. — *Précautions oratoires.*

1. Qu'entend-on par précautions oratoires? — 2. Que faut-il faire lorsqu'on a des vérités dures à présenter? — 3. Lorsqu'on a des reproches sévères à adresser? — 4. Lorsqu'on a des esprits prévenus à ramener? — 5. Lorsqu'on a pour adversaires des personnes qu'on doit respecter? — 6. Lorsqu'on craint de produire des impressions fâcheuses? — 7. Quelles sont les figures qui rentrent dans les précautions oratoires?

1. On entend, dit Rollin, par *précautions oratoires*, certains ménagements que l'orateur doit prendre pour ne point blesser la délicatesse de ceux devant qui ou de qui il parle, et ces tours étudiés, adroits, insinuants, dont il se sert pour dire certaines choses qui, sans cela, paraîtraient dures et choquantes.

2. Si l'on a des vérités dures à proclamer devant un auditoire que le préjugé aveugle, que la passion domine, que l'habitude entraîne, il faut ménager les esprits, ne rien brusquer, tout adoucir. Bourdaloue pratiquait ce conseil en homme supérieur, lorsqu'il disait aux courtisans :

Plus votre rang vous distingue des autres, plus vous devez vous en approcher, plus vous devez, pour user de cette expression, vous humaniser, plus vous devez avoir de douceur, de modération, de charité.

Quelque vraie et quelque juste que soit cette morale, elle pouvait néanmoins paraître peu accommodante à des hommes infatués de leur naissance et du haut rang qu'ils occupaient dans le monde. Mais eussent-ils osé s'en plaindre et même ne pas la goûter, quand l'orateur ajoutait, avec autant de fermeté et de raison que de douceur et de modestie, cette précaution si adroite :

Si j'insiste sur cette morale, et si je le fais avec la sainte liberté de la chaire, vous ne pouvez la condamner. Quand je parle aux peuples, mon ministère m'oblige à leur apprendre le respect et l'obéissance qu'ils vous doivent; mais puisque je parle dans cette cour, puisque je parle à des grands, je dois leur dire ce qu'ils doivent aux peuples, etc.

3. Si l'on est obligé de tonner contre des désordres, contre des crimes, si l'on peut craindre de trop humilier et révolter les coupables, on doit témoigner que c'est malgré soi qu'on en vient à de dures extrémités; mais que la raison, l'honneur, l'amour du bien, l'intérêt de ceux qui vous écoutent, vous arrachent ce que vous voudriez taire. Il faut supposer peu de coupables et s'en prendre plus aux circonstances qu'aux hommes. C'est ce que fait Scipion lorsqu'il harangue ses soldats révoltés; quelle énergie, mais en même temps qu'elle adresse il met dans ses reproches!

Fama mortis meæ, in castris meis non accepta solùm, sed etiam exspectata est. Non quòd ego vulgari facinus per omnes velim (equidem si totum exercitum meum mortem mihi optâsse crederem, hic statim antè oculos vestros morerer; nec me vita juvaret, invisa civibus et militibus meis) : sed multitudo omnis, sicut natura maris, per se immobilis est, venti et auræ cient : ita aut tranquillum, aut procellæ in vobis sunt; et causa atque origo omnis furoris penes auctores est : vos contagione insanistis..... (T. Liv., l. xxviii, c. 27).

4. Si l'on a des esprits prévenus à ramener, il faut user de la plus grande adresse, entrer d'abord dans leurs dispositions, et calmer peu à peu les passions qui leur sont contraires.

Un des plus beaux modèles en ce genre, c'est le discours qu'Antoine adresse au peuple romain après le meurtre de César. Le peuple favorise Brutus et Cassius, et appelle César un tyran. Que fait Antoine? Il paraît triste et accablé d'affliction, et prie les Romains d'excuser les larmes qu'il répand; il ne veut point accuser ses meurtriers, qui n'ont eu sans doute d'autre but que de servir l'État; cependant César méritait-il une mort si cruelle? Il était si bon! il aimait tant à pardonner!..... Ces précautions ont calmé la haine. Dès lors il ne se défend plus, il attaque. « L'assassin de César, dit-il, Brutus était son fils! César regardait tous les Romains comme ses enfants. Il les a institués ses héritiers... » Alors, profitant des dispositions de la multitude, il fait apporter le cadavre sanglant de César, excite la haine contre ses assassins, et appelle le peuple aux armes et à la vengeance.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 6, un bel exemple de précautions oratoires, tiré de Cicéron.)

5. L'inviolable respect que les enfants doivent aux auteurs de leurs jours, lors même qu'ils en sont traités avec

rigueur, avec injustice, rend très-difficile l'obligation de parler contre eux ; et c'est ici que les précautions oratoires fournissent des tours et des ménagements, qui, sans rien faire perdre des avantages de la cause, savent rendre à l'autorité paternelle tout ce qui lui est dû. Il faut alors faire sentir qu'une indispensable nécessité peut seule arracher, de la bouche des enfants, des plaintes que le cœur voudrait supprimer ; il faut qu'au travers même de ces plaintes on entrevoie un fond non-seulement de respect, mais d'amour et de tendresse. Cicéron nous donne un bel exemple de ce précepte dans son plaidoyer pour Cluentius que sa mère avait traité avec une cruauté inouïe :

Initium quod huic cum matre fuerit simultatis, audistis... Illud autem non me præterit, cujusmodicumque mater sit, tamen in judicio filii de turpitudine parentis dici vix oportere. Non essem ad ullam causam idoneus, judices, si hoc, quod in communibus hominum sensibus atque in ipsâ naturâ positum atque infixum est, id ego, quum ad amici pericula repellenda adhiberer, non viderem. Facilè intelligo, non modò reticere homines parentum injurias, sed etiam æquo animo ferre oportere. Sed ego ea, quæ ferri possunt, ferenda ; quæ taceri, tacenda esse arbitror, etc. (c. VI, VII, etc.)

Cicéron ne se montre pas moins adroit à l'égard de Caton, dans son plaidoyer pour Muréna, que l'autorité du Stoïcien semblait devoir accabler. On ne saurait trop faire remarquer l'art merveilleux avec lequel l'orateur, sans toucher à la personne même de Caton[1], qui devait être pour lui comme sacrée, et qui certainement était invulnérable à la censure la plus maligne, sut pourtant lui ôter une partie de son crédit, par le portrait qu'il fit de la secte des Stoïciens, qu'il tourna en ridicule avec tant d'esprit et d'agrément, que Caton lui-même ne put s'empêcher d'en rire (*Pro Murenâ*, c. XXIX-XXXI).

6. Si l'on craint de faire quelque impression fâcheuse, il faut jeter un voile adroit sur des images trop révoltantes et recourir à des expressions, à des tours, à des circonlocutions qui affaiblissent, qui masquent, qui adoucissent ce qui paraîtrait trop fort, trop accablant, trop amer. Bossuet craint de dire en termes formels, dans son Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, que Charles Ier est mort sur un échafaud. Sa délicatesse répugne à prononcer ce mot infâme, en présence des enfants

[1] Quàm molli autem articulo tractavit Catonem, cujus naturam summè admiratus, non ipsius vitio, sed stoïcæ sectæ, quibusdam in rebus factam duriorem videri volebat (QUINTIL., l. XI, c. 1).

de ce malheureux prince; il rappelle néanmoins cet horrible événement; mais voyez par quel tour et avec quelle adresse :

Qui pourrait exprimer ses justes douleurs (de la reine d'Angleterre)? Qui pourrait raconter ses plaintes? Non, messieurs, Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets. Elle s'écrie avec ce prophète : « Voyez, Seigneur, mon affliction. Mon ennemi s'est fortifié et mes enfants sont perdus. Le cruel a mis sa main sacrilége sur ce qui m'était le plus cher. La royauté a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds. Laissez-moi, je pleurerai amèrement; n'entreprenez pas de me consoler. L'épée a frappé au dehors; mais je sens en moi-même une mort semblable. »

Cette citation heureuse, mise dans la bouche de la reine elle-même, est admirable. Jamais orateur ne vainquit une aussi grande difficulté avec plus de noblesse ni d'une manière plus touchante.

Mascaron et Fléchier n'ont pas manqué à ce précepte lorsqu'ils ont eu à parler des guerres civiles qui troublèrent la France.

(*Voyez* plusieurs passages de ces orateurs, n° 7, à la fin du vol.)

7. Plusieurs figures de style rentrent dans les précautions oratoires; ce sont : l'*exténuation* (Style et Composition, p. 163), l'*astéisme* (p. 170), la *communication* (p. 173), la *concession* (*ibid.*), la *prolepse* (p. 174) et même l'*allégorie* (p. 135).

§ 3. — *Des Passions.*

Que dans tous vos discours la passion émue,
Aille chercher le cœur, l'échauffe et le remue.

(BOILEAU, *Art poét.*, ch. II.)

1. Qu'entend-on par passions en philosophie? en rhétorique? — 2. Quel est l'effet des passions dans le discours? — 3. Quelle est l'origine commune de toutes les passions? — 4. Comment excite-on l'amour et la haine? — 5. Où faut-il étudier les divers mouvements des passions et quelles sont les qualités indispensables pour les faire valoir?

1. On entend par *passions*, en philosophie, ces mouvements vifs de l'âme qui nous emportent vers un objet ou qui nous en détournent; en rhétorique, on entend les sentiments que l'on reçoit de son sujet et que l'on communique par le discours. Les Grecs les nommaient *pathos* (πάθος).

2. C'est par les passions que l'éloquence triomphe. Quiconque sait les exciter à propos, maîtrise à son gré les esprits; il les fait passer de la tristesse à la joie, de la colère à la pitié, de la froideur à l'enthousiasme, etc.

3. Toutes les passions ont une commune origine dans l'*amour* ou la *haine*, qui prennent différents noms suivant leur objet, leur intensité, leur influence, etc. C'est ainsi que l'amour s'appelle *tendresse*, *respect*, *reconnaissance*, *admiration*, *enthousiasme*, etc.; et la haine, *ressentiment*, *colère*, *vengeance*, *honte*, *crainte*, etc.

4. On excite l'amour en peignant l'objet sous des couleurs agréables ou sous des aspects utiles; la haine, en lui prêtant des teintes repoussantes ou des traits nuisibles; mais le premier secret et le plus sûr moyen de toucher les autres, c'est d'être ému soi-même :

. . . . . Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi.....

(HOR., *de Arte poët.*)

Il faut dans la douleur que vous vous abaissiez.
Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.
(BOIL., *Art poét.*, C. III.)

On peut ajouter à ce précepte, dit M. Leclerc :

Tremblez et frémissez, si vous voulez me faire trembler et frémir.

5. Le moyen de bien connaître les divers mouvements des passions, c'est de les étudier dans son propre cœur en se mettant à la place de ceux que l'on doit faire parler, pour deviner ainsi les sentiments dont ils doivent être affectés. Mais cette étude serait peu profitable, si l'on n'était doué de trois qualités précieuses et nécessaires : l'*imagination*, la *sensibilité* et le *discernement*. Il faut y joindre l'emploi convenable des différentes espèces de *pathétique*. (De là les quatre articles suivants).

ART. Ier. — *De l'Imagination considérée dans l'emploi des passions.*

1. Qu'est-ce que l'imagination? — 2. Que doit-on à l'imagination? — 3. Comment l'imagination peut-elle être fécondée?

1. L'*imagination* (comme on l'a vu[1]) est cette faculté de l'âme qui rend les objets présents à la pensée, avec toutes leurs circonstances intéressantes.

2. C'est à l'imagination que sont dues la plupart des beautés qui nous émeuvent si puissamment dans les auteurs.

Qui peindrait mieux que le jeune Télémaque le spec-

[1] *Style* et *Composition*, p. 39.

tacle de la tête de Bocchoris, montrée comme en triomphe à une armée victorieuse :

Je me souviendrai toute ma vie d'avoir vu cette tête qui nageait dans le sang, ces yeux fermés et éteints, ce visage pâle et défiguré, cette bouche entr'ouverte qui semblait vouloir encore achever des paroles commencées, cet air superbe et menaçant que la mort même n'avait pu effacer Toute ma vie, il sera peint devant mes yeux.

(*Télémaque*, l. II.)

(*Voyez* à la fin du vol., n° 8, l'énergique tableau que Massillon présente du *pécheur mourant*, et le morceau de son sermon sur le *Petit nombre des élus* qui fit une si terrible impression sur l'auditoire.)

Avec quelle vigueur d'imagination Cicéron nous représente le supplice de Gavius, ordonné par Verrès!

Cædebatur virgis in medio foro Messanæ civis romanus, judices; quum intereà nullus gemitus, nulla vox alia illius miseri, inter dolorem crepitumque plagarum, audiebatur, nisi hæc : CIVIS ROMANUS SUM. Hâcce commemoratione civitatis omnia verbera depulsurum, cruciatumque a corpore dejecturum arbitrabatur. Is non modò hoc non perfecit ut virgarum vim deprecaretur; sed cùm imploraret sæpiùs, usurparetque nomen civitatis, crux, crux, inquam, infelici et ærumnoso qui nunquam istam potestatem viderat, comparabatur.

3. L'imagination est une faculté naturelle, plus ou moins vive chez les différents hommes; mais elle se fortifie par l'exercice, et on l'exerce en l'appliquant à des objets capables de l'enflammer. Elle se féconde aussi par la lecture des bons auteurs; mais cette faculté précieuse ne produit ses plus grands effets, que lorsqu'elle est soutenue et pour ainsi dire animée par une autre plus précieuse encore, la sensibilité.

ART. II. — *De la Sensibilité considérée dans l'emploi des passions.*

1. Qu'est-ce que la sensibilité? — 2. Quelle est l'importance de la sensibilité? — 3. La sensibilité peut-elle s'acquérir? — 4. Quel était le caractère des anciens sous le rapport de la sensibilité? — 5. Quelle doit être la règle de l'imagination et de la sensibilité?

1. La *sensibilité* est une disposition naturelle du cœur à recevoir aisément les impressions diverses de la joie, de la tristesse, de la pitié, etc.

2. L'orateur qui manque de sensibilité ne sera jamais éloquent. Il pourra raisonner juste et convaincre son auditoire; mais il le laissera glacé : jamais il ne triomphera d'aucune passion; jamais il ne fera couler ces larmes, témoignage de la victoire. Il pourra sans doute en répandre

lui-même de feintes; mais il les répandra seul, et tout son discours ne sera qu'une vaine et froide déclamation. Ne nous lassons pas de le répéter, le cœur est le siége de l'éloquence : *Pectus est quod disertos facit.*

3. La sensibilité est un don de la nature; aucun précepte ne peut ici venir en aide à l'orateur : aussi est-ce l'écueil contre lequel la plupart viennent échouer. Toutefois, on peut dire que la contemplation habituelle des cieux et de leur admirable structure, de la terre et de son inépuisable fécondité, la méditation des grandes vérités religieuses et morales, mais surtout la pratique des vertus chrétiennes dans leur rapport avec les maux de l'humanité, peut développer dans l'âme cette précieuse qualité qui souvent n'y reste qu'en germe que parce qu'on ne sait pas en diriger le développement.

4. Les anciens, dit Fénelon, ne se contentaient pas de peindre simplement d'après nature; ils joignaient la passion à la vérité et la sensibilité à l'imagination. Homère ne nous montre pas un jeune homme qui va périr dans les combats, sans lui donner des grâces touchantes; il le représente plein de courage et de vertus : il nous intéresse pour lui; il veut le faire aimer; il nous engage à craindre pour sa vie; il nous montre son père accablé de vieillesse et alarmé des périls de cet enfant; il nous fait voir la nouvelle épouse de ce jeune homme qui tremble pour lui; nous tremblons avec elle. Le poëte ne nous attendrit avec tant de grâce et de douceur, que pour nous mener au moment fatal où nous voyons tout à coup celui que nous aimons, qui nage dans son sang et dont les yeux sont fermés par l'éternelle mort.

Virgile prend pour Pallas, fils d'Évandre, les mêmes soins de nous affliger, qu'Homere avait pris de nous faire pleurer Patrocle (*Il.*, l. XVI; *Æn.*, l. X-XI). Voyez combien la sensibilité du poëte latin rend intéressantes les larmes qu'un malheureux père répand sur le corps inanimé de son enfant, en prononçant ces paroles :

Non hæc, ô Palla, dederas promissa parenti,
Cautiùs ut sævo velles te credere Marti.
Haud ignarus eram quantùm nova gloria in armis
Et prædulce decus primo certamine posset.
Primitiæ juvenis miseræ bellique propinqui
Dura rudimenta! et nulli exaudita deorum
Vota precesque meæ; tuque, o sanctissima conjux,
Felix morte tuâ, neque in hunc servata dolorem!
Contra ego vivendo vici mea fata, superstes

Restarem ut genitor. Troum socia arma secutum
Obruerent Rutuli telis; animam ipse dedissem
Atque hæc pompa domum me, non Pallanta, referret!

On peut rapprocher de ce morceau le même sujet traité par Fénelon, qui ne le cédait point à Virgile en sensibilité. Nestor pleure son fils Pisistrate tué par Adraste :

Malheureux d'avoir été père et d'avoir vécu si longtemps! Hélas! cruelles destinées, pourquoi n'avez-vous pas fini ma vie ou à la chasse du sanglier de Calydon, ou au voyage de Colchos, ou au premier siége de Troie? je serais mort avec gloire et sans amertume. Maintenant je traine une vieillesse douloureuse, méprisée, impuissante; je ne vis plus que pour les maux, je n'ai plus de sentiment que pour la tristesse. O mon fils, mon cher Pisistrate! quand je perdis ton frere Antiloque, je t'avais pour me consoler; je ne t'ai plus, rien ne me consolera, tout est fini pour moi. L'espérance, seul adoucissement des peines des hommes, n'est plus un bien qui me regarde. Antiloque, Pisistrate, ô chers enfants! je crois que c'est aujourd'hui que je vous perds tous deux; la mort de l'un rouvre la plaie que l'autre avait faite au fond de mon cœur. Je ne vous verrai plus! qui fermera mes yeux? qui recueillera mes cendres? O cher Pisistrate! tu es mort comme ton frère, en homme de courage; il n'y a que moi qui ne puis mourir!

5. L'imagination et la sensibilité, pour ne pas devenir des guides infidèles, ont besoin d'être guidées elles-mêmes par le jugement, et ce mot (comme on l'a vu[1]) renferme l'idée du goût. C'est la qualité qui doit dominer dans l'orateur; elle donne aux autres un prix singulier, surtout à celles qui contribuent à toucher les cœurs. En effet, les mouvements les plus forts et les plus véhéments ne seraient autre chose que des extravagances, s'ils n'avaient leur fondement dans le bon sens.

Art. III. — *Du Discernement considéré dans l'emploi des passions.*

1. Qu'est-ce que le discernement? — 2. Comment s'acquiert cette espèce de discernement? — 3. Par où peut-on arriver jusqu'au cœur de ceux que l'on veut émouvoir? — 4. Qu'est-ce que l'orateur doit d'abord considérer dans l'emploi des passions? — 5. Comment faut-il entrer dans le pathétique? — 6. Jusqu'à quel point faut-il insister sur le pathétique? — 7. Le pathétique doit-il être interrompu?

1. Le *discernement*, considéré dans l'emploi des passions, consiste à connaître la nature et le caractère, à savoir le langage qui leur est propre, à distinguer les ressorts qui peuvent les mettre en jeu, enfin à n'ignorer aucune des bienséances qui leur conviennent relativement aux temps, aux lieux, aux personnages, etc.

2. Cette espèce de discernement s'acquiert par l'étude des

[1] *Style* et *Composition*, p. 35.

autres hommes et surtout par celle de son propre cœur. Tout le monde porte en soi le germe plus ou moins développé des passions, et toute la différence qui se trouve entre l'homme vertueux et celui qui ne l'est pas, c'est que l'un y résiste et que l'autre s'en laisse dominer. Il faut donc descendre en soi-même pour être éloquent. C'est là qu'on découvre la source des passions que l'on veut exciter ou combattre. *C'est moi que j'étudie*, disait Fontenelle, *quand je veux connaître les autres*. Massillon avouait sans détour que son propre cœur était celui de ses livres qui l'avait le plus instruit; et le peintre le plus fidèle du cœur humain, l'éloquent et pieux Racine, se vit honoré du plus digne éloge que puisse obtenir un écrivain moraliste, lorsqu'après avoir entendu ces vers de son troisième cantique :

Mon Dieu! quelle guerre cruelle!
Je trouve deux hommes en moi;
L'un veut que, plein d'amour pour
Mon cœur te soit toujours fidèle;
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me révolte contre ta loi.

Louis XIV dit aussitôt : *Je connais bien ces deux hommes-là.*

3. Pour arriver jusqu'au cœur de ceux que l'on veut émouvoir, il faut employer tantôt la douceur et les promesses, tantôt la crainte et les menaces; ici, les ruses innocentes, là, la force ouverte; à l'un présenter l'appât des récompenses, à l'autre, l'éclat de la gloire; couvrir celui-ci de confusion et de ridicule, effrayer celui-là par l'aspect des dangers, de la servitude, de la mort. On a comparé l'orateur au général qui fait le siége d'une ville, comparaison ingénieuse qui donne à la fois l'idée de l'éloquence et du discernement qu'elle suppose.

4. Avant toutes choses, l'orateur doit d'abord considérer si sa matière se prête, et jusqu'à quel point elle se prête au pathétique. En effet, celui qui, dans un petit sujet, s'efforcerait d'exciter de grands mouvements, manquerait aux bienséances, et l'on serait plus tenté d'en rire que de répandre des larmes :

Non enim parvis in rebus adhibendæ sunt hæ dicendi faces, ne irrisione digni putemur, si tragœdias agamus in nugis.

(Cic., *de Orat.*, l. II, 205.)

Martial (t. I, p. 249) et Racine ont agréablement ridiculisé

ce défaut, commun à plus d'un avocat. L'Intimé, dans la comédie des *Plaideurs*, parlant pour un chien qui a mangé un chapon, commence son plaidoyer par ce grave début :

Messieurs, tout ce qui peut étonner un coupable,
Tout ce que les mortels ont de plus redoutable,
Semble s'être assemblé contre nous par hasard,
Je veux dire la brigue et l'éloquence...

Cet exorde est soutenu par des traits risibles d'une véhémence déplacée :

Qu'arrive-t-il, Messieurs? On vient. Comment vient-on?
On poursuit ma partie; on force une maison.
Quelle maison? Maison de notre propre juge.
On brise le cellier qui nous sert de refuge;
De vol, de brigandage on nous déclare auteurs,
On nous traîne, on nous livre à nos accusateurs.

Ce portrait est chargé sans doute, dit Crevier ; mais il n'en est que plus propre à faire sentir le ridicule du vice qui s'y trouve exprimé.

5. Lors même que le sujet comporte le pathétique, il faut y arriver peu à peu, par une habile préparation des mouvements passionnés. Il n'y a personne qui s'afflige ou s'irrite sans raison préalable. Si donc on se livre à ces transports éclatants avant d'y avoir préparé l'auditeur, il restera froid et ne comprendra pas l'emportement de l'orateur [1].

Il y a peu de scènes où les passions éclatent avec plus de véhémence que dans celle où Achille demande compte à Agamemnon de ses projets sur Iphigénie. Voyez comme cet emportement est habilement préparé. Achille se contient d'abord, il affecte un calme qu'il n'a pas :

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
Seigneur, je l'ai jugé trop peu digne de foi;
On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
Qu'aujourd'hui, par votre ordre, Iphigénie expire;
Que vous-même, étouffant tout sentiment humain,
Vous l'allez à Calchas livrer de votre main...
Qu'en dites-vous, seigneur? Que faut-il que j'en pense?

La réponse fière d'Agamemnon l'irrite, et il s'écrie :

Ah! je sais trop le sort que vous lui réservez;

et une nouvelle réponse, plus dure que la première, poussant son indignation à l'excès, il éclate enfin et donne un libre cours à sa colère.

[1] Un tel orateur, dit Cicéron, est comme un homme ivre au milieu d'une assemblée à jeun : *Vinolentus inter sobrios* (*Orat.*, c. 28).

6. Il ne faut pas insister sur le pathétique. Rien ne tarit plus promptement que les larmes [1]; rien aussi ne lasse plus tôt que les emportements. L'âme, comme le corps, cesse d'être frappée de ce qui dure, s'endurcit aux mouvements comme aux coups réitérés. C'est ici que l'improvisateur a un grand avantage sur l'orateur qui lit ou qui récite de mémoire. Le premier aperçoit l'effet que ses paroles produisent sur ses auditeurs, et il est le maître de s'arrêter quand il les voit assez émus; le second n'a pas la même facilité. Il a donc besoin d'un goût exercé, d'une pénétration sûre, pour calculer d'avance l'effet de son pathétique, qui ne doit ni rester en arrière du but, ni le dépasser. Telle est la scène où Clytemnestre cherche à fléchir Agamemnon en faveur de sa fille; après avoir épuisé les reproches, elle ajoute :

Est-ce donc être père? Ah! toute ma raison
Cède à la cruauté de cette trahison.
Calchas, environné d'une foule cruelle,
Portera sur ma fille une main criminelle,
Déchirera son sein, et, d'un œil curieux,
Dans son cœur palpitant consultera les dieux!
Et moi, qui l'amenai triomphante, adorée,
Je m'en retournerai seule, désespérée!
Je verrai les chemins encor tout parfumés
Des fleurs dont sous ses pas on les avait semés!
Non, je ne l'aurai point amenée au supplice,
Ou vous ferez aux Grecs un double sacrifice.
Ni crainte ni respect ne m'en peut détacher :
De mes bras tout sanglants il faudra l'arracher.
Aussi barbare époux qu'impitoyable père,
Venez, si vous l'osez, la ravir à sa mère.

Après ce beau mouvement, elle ne pourrait que déchoir; aussi le poëte sait-il s'arrêter et donner aux idées une direction nouvelle.

7. Si d'un côté le pathétique ne doit pas être employé trop longtemps, de l'autre, il ne faut pas l'arrêter trop tôt ni l'interrompre par quelque chose d'étranger. Dans les deux cas, on manque le but, et l'effet qu'on a produit se perd ou se tourne même contre l'orateur. C'est un défaut qu'on reproche à Bourdaloue, dit l'abbé de Besplas : ce prédicateur, d'ailleurs si admirable, ne possédait que médiocrement l'art de toucher les cœurs. A-t-il quelquefois ouvert la source des larmes? On le voit, non sans étonnement, la fermer par cette phrase si propre à la tarir : *Ap-*

[1] Commiserationem brevem esse oportet; nihil enim lacrymâ citiùs arescit. (Cic., *ad Herenn.*, l. II, c. 31.)

pliquez-vous, renouvelez votre attention. Demander de l'attention au milieu d'un mouvement vif et rapide où le sentiment doit tout entraîner, n'est-ce pas sacrifier d'avance tout le fruit de cette émotion?

Ce n'est pas ainsi que procède Bossuet; rien ne le détourne, parce qu'il est trop ému lui-même. Voyez comme sa douleur est soutenue dans le morceau suivant :

J'étais donc encore destiné à rendre ce triste devoir à très-haute et très-puissante princesse, etc. Elle que j'avais vue si attentive pendant que je rendais le même devoir à la reine, sa mère, devait être sitôt le sujet d'un discours semblable, et ma triste voix était réservée à ce déplorable ministère! O vanité! ô néant! ô mortels ignorants de leur destinée! L'eût-elle cru il y a dix mois! Et vous! messieurs, eussiez-vous pensé, pendant qu'elle versait tant de larmes en ce lieu, qu'elle dût sitôt nous y rassembler pour la pleurer elle-même? Princesse, le digne sujet de l'admiration de deux grands royaumes, n'était-ce pas assez que l'Angleterre pleurât votre absence, sans être réduite encore à pleurer votre mort? et la France, qui vous reçut avec tant de joie, environnée d'un nouvel éclat, n'avait-elle d'autres pompes et d'autres triomphes pour vous au retour de ce voyage fameux, dont vous aviez remporté tant de gloire et de si belles espérances? Vanité des vanités!

(*Oraison funèbre de Madame.*)

Voyez, à la fin du vol., n° 9, un morceau non moins beau de Cicéron, *de* (*Suppliciis.*)

Art. IV. — *Des différentes Espèces de pathétique.*

1. Combien distingue-t-on d'espèces de pathétique? — 2. Qu'est-ce que le pathétique direct? — 3. Qu'entend-on par le pathétique indirect ou réfléchi? — 4. Jusqu'à quel point l'orateur peut-il paraître passionné? — 5. Quelle est la force du pathétique indirect? — 6. Quel est l'avantage du pathétique indirect sur le pathétique direct? — 7. Par quel pathétique est-il bon de commencer? — 8. L'usage du pathétique est-il légitime? — 9. Quel est le danger de l'éloquence pathétique? — 10. Quel était l'usage du pathétique chez les Grecs et chez les Romains? le pathétique convient-il au barreau moderne? — 11. Quels sont les moyens permis au pathétique de la chaire? — 12. Quel doit être le style du pathétique?

1. On distingue deux espèces de pathétique : le *pathétique direct* et le *pathétique indirect* ou *réfléchi.*

2. Le *pathétique direct* est celui dont l'émotion se communique sans changer de nature, lorsqu'on fait passer dans les âmes le même sentiment d'amour, de haine, d'admiration, de pitié, de crainte, de douleur, etc., dont on est soi-même rempli.

Ainsi Cicéron n'inspire pour Catilina, pour Verrès et pour Antoine que l'horreur, la haine, l'indignation ou le mépris qu'il éprouve lui-même à leur égard. Il en est de même de tous les autres sentiments qu'il cherche à faire naître dans son auditoire en faveur de ses clients. C'est encore ainsi que les cris de Clytemnestre portent chez tous les spectateurs le désespoir qui l'égare.

3. On appelle *pathétique indirect* ou *réfléchi* celui dont

l'impression diffère de sa cause, comme lorsqu'au moment du crime ou du danger qui le menace, la tranquille sécurité de l'innocent nous fait frémir.

Atrée, Néron, Cléopâtre, inspirent des sentiments bien différents des leurs; les enfants de Médée, caressant leur mère, nous déchirent; et Didon ne nous pénètre que de pitié pour elle. Mille autres traits prouvent que le calme dans le péril fait immanquablement frémir le spectateur; comme lorsque Socrate, prêt à périr, répond avec tranquillité, même avec une sorte de gaieté, à Lysias qui, pour le sauver, lui offrait d'employer l'éloquence pathétique · *Tu m'apportes là une chaussure de femme.*

4. C'est sans doute un moyen puissant d'émouvoir que d'être passionné soi-même; mais il est rare que l'orateur puisse le paraître sans courir le risque ou d'être suspect, ou d'être ridicule. A moins que la cause pour laquelle il se passionne nesoit évidemment digne des grands mouvements qu'il déploie et de la chaleur qu'il exhale, sa violence porte à faux, et c'est ce qu'on appelle un *déclamateur*. D'un autre côté, on a de la peine à se persuader que l'homme passionné soit sincère et juste; si on se livre à lui par sentiment, on s'en défie par réflexion. L'éloquence passionnée veut donc et suppose des esprits déjà persuadés et disposés à recevoir une dernière impulsion.

5. Le pathétique indirect, sans annoncer autant de force, en a bien davantage; il s'insinue, il pénètre, il s'empare insensiblement des esprits, et les maîtrise sans qu'ils s'en aperçoivent, d'autant plus sûr de ses effets qu'il paraît agir sans effort. L'orateur parle en simple témoin, et lorsque la chose est par elle-même ou terrible, ou touchante, ou digne d'exciter l'indignation, il se garde bien de mêler au récit qu'il en fait les mouvements qu'il veut produire. Il met sous les yeux le tableau de la force et de la faiblesse, de l'injure et de l'innocence; il dit comment le fort a écrasé le faible, et comment le faible, en gémissant, a succombé : c'en est assez. Plus il expose simplement, plus il émeut.

Voyez, dans la péroraison de Cicéron pour Milon, son ami; voyez, dans la harangue d'Antoine au peuple romain sur la mort de César, l'artifice victorieux de ce genre de pathétique. Cicéron ne fait que répéter le langage magnanime et touchant que lui a tenu Milon, et Milon, courageux, tranquille, est plus intéressant dans sa noble constance que ne l'est l'orateur en suppliant pour lui. Antoine ne fait que lire le testament de César; et cet exposé simple de ses dernières volontés en faveur du peuple romain, remplit ce peuple d'indignation et de fureur contre les meurtriers, au lieu que les mouvements passionnés d'Antoine, sa douleur, son ressentiment, n'auraient peut-être ému personne.

6. En employant le pathétique indirect, l'orateur ne compromet jamais ni son ministère, ni sa cause; le récit, l'exposé, la peinture qu'il fait, peut causer une émotion plus ou moins vive sans conséquence. Mais lorsqu'en se passionnant lui-même il s'efforce en vain de nous émouvoir, et que, par malheur, tout ce qui l'environne reste froid, tandis que lui seul il s'agite, ce contraste risible fait perdre à son sujet tout ce qu'il a de sérieux, à son éloquence toute sa dignité, à ses moyens toute leur force.

7. Le pathétique direct, pour frapper à coup sûr, doit (donc) se faire précéder par le pathétique indirect. C'est à ce dernier qu'il appartient de mettre en mouvement les passions de l'auditeur, et lorsqu'il l'aura ébranlé, que le murmure de l'indignation se fera entendre ou que les larmes de la compassion commenceront à couler, c'est à l'orateur à se jeter comme dans la foule, et à paraître le plus ému de ceux qu'il vient d'irriter ou d'attendrir. Alors ce n'est plus lui qui paraît vouloir donner l'impulsion, c'est lui qui la reçoit; ce n'est pas à sa passion qu'il s'abandonne, c'est à celle de son auditoire, et en se mêlant avec lui, il achève de l'entraîner.

8. Si l'orateur est lui-même intimement persuadé de l'utilité de ses conseils, de l'importance de son objet, ou de la bonté de sa cause, et qu'il trouve ou son auditoire ou ses juges inclinés vers l'avis contraire, prévenus d'affections injustes ou de séductions funestes, émus de passions qui peuvent égarer ou dépraver leur jugement, il est de son devoir d'effacer ces impressions par des impressions plus profondes, d'opposer à ces mouvements des mouvements plus forts, de mettre enfin dans la balance de l'intérêt ou de l'opinion, des contre-poids qui rétablissent l'équilibre de l'équité.

D'un autre côté, si l'orateur voit des vérités de sentiment favorables à l'innocence, ou à la faiblesse excusable, ou à l'imprudence crédule, ou à l'erreur inévitable; et là, des principes de forme, des règles de droit, des maximes de politique ou de jurisprudence qui portent le juge à s'endurcir, pour user de cette rigueur dont l'excès rend injuste la justice même; alors encore faut-il bien recourir aux sentiments de la nature pour amollir la dureté des lois.

De là, dans l'éloquence, l'usage légitime des passions, même des passions vicieuses, comme l'envie et la colère,

et à plus forte raison, des passions honnêtes, comme l'amour de la louange, la crainte de l'opprobre, la commisération, l'indignation contre l'orgueil, l'horreur de l'oppression, de la violence et de l'injure; de là le droit de présenter, d'exagérer aux yeux de l'auditoire tout ce qui peut l'intéresser et l'émouvoir en faveur du faible, de l'innocent, du malheureux.

9. Ce qui rend l'éloquence pathétique dangereuse et redoutable, c'est qu'avant même de la juger, il faut l'entendre et par consequent s'y exposer avant de savoir si c'est la bonne ou la mauvaise cause qu'elle arme de tous ses moyens.

Le barreau, la tribune sont une arène où la premiere loi du combat entre les contendants est que les armes soient égales. Le pathétique est donc permis de droit à tous les deux, ou il doit être également interdit à l'un et à l'autre. Dans la chaire, on n'a pas à craindre les abus de cette éloquence; mais au barreau, il est presque impossible que dans l'une ou dans l'autre cause, si ce n'est dans toutes les deux, l'éloquence passionnée ne soit pas contraire à l'esprit de droiture, d'impartialité, d'équité, qui seul doit animer les juges; et c'est là que le pathétique est comme un fer à deux tranchants.

10. Dans les républiques anciennes, où de grands intérêts étaient traités au milieu des assemblées populaires, le ressort des passions devait être souvent employé; tout dependait du peuple, et le peuple dépendait de la parole. Toutefois, dans ce qui nous reste de Démosthènes, la raison agit plus que les passions; le reproche, l'indignation, l'imprécation, l'invective, sont presque les seuls mouvements pathétiques qu'il se permette. Mais dans les discours que nous avons perdus, il fallait bien qu'il eût plus d'une fois fait usage des larmes, puisque Eschine ne doutait pas qu'il n'y eût recours dans sa défense, et qu'il croyait devoir avertir ses juges de ne pas s'y laisser tromper:

A quoi bon ces larmes? *leur dit-il d'avance.* A quoi bon ces cris et cette contention de voix? *Et plus haut :* Quant au torrent de larmes qui coulera de ses yeux, quant à ses accents lamentables, répondez-lui, etc.

Démosthènes avait donc coutume d'en user ainsi pour émouvoir ses auditeurs; sans cela Eschine eût prédit en insensé ce qu'allait faire Démosthènes, et le peuple l'eût bafoué.

Chez les Romains, au contraire, le pathétique était le sublime de l'éloquence :

Quis enim nescit maximam vim existere oratoris in hominum mentibus, vel ad iram, aut ad odium, aut ad dolorem incitandis, vel ab hisce iisdem permotionibus ad lenitatem misericordiamque revocandis (Cic., *de Orat.*)?

Et en effet, dans un pays et dans un temps où les factions, les partis, les brigues, les vexations dans les provinces, le péculat, les crimes de lèse-majesté publique, les discordes civiles, les haines personnelles, peuplaient les tribunaux d'accusateurs et d'accusés; où la violence, l'usurpation, le meurtre, l'empoisonnement, le sacrilége, étaient des actions journalières; où le caractere national, l'esprit de domination et d'autorité arbitraire présidaient dans les tribunaux; où tous les juges, le sénat, le peuple, les préteurs, jusqu'aux chevaliers, se regardaient comme souverains arbitres de la loi et libres d'exercer et la rigueur et la clémence : dans un tel pays et dans un tel temps, dis-je, l'art d'émouvoir, d'irriter, de fléchir, de rendre l'accusé intéressant ou odieux, devait être plus nécessaire et plus recommandable que l'art d'instruire et de convaincre.

Aussi voit-on que la lumière du philosophe et du jurisconsulte, que la sagesse et l'habileté même de l'homme d'État, sans l'éloquence des passions, étaient comptées pour peu de chose dans les talents de l'orateur. Dire ce qu'il fallait et le dire à propos, c'était l'affaire de la prudence; mais le dire comme il le fallait pour remuer, pour irriter, pour apaiser son auditoire, pour le remplir d'indignation, de douleur, de compassion, c'était l'affaire du génie et le triomphe de l'éloquence.

Ainsi nous lisons dans Cicéron (*de Orat.*, II, 47, *in Verrem*, V, I) que l'orateur Antoine, dans la péroraison de son plaidoyer pour M. Aquillius, accusé de concussion, prit son client par le bras, le fit lever, lui déchira sa tunique, et montra aux juges les cicatrices des blessures honorables qu'il avait reçues dans plusieurs combats. Cicéron nous apprend aussi (*Orat.*, c. 38) qu'il fut interrompu par les gémissements et les sanglots de l'auditoire, lorsqu'au milieu du *forum*, animant par ses pleurs le discours le plus touchant, il prit le fils de Flaccus entre ses bras, le présenta aux juges, et implora pour lui l'humanité et les lois (*pro Flacco*, c. 42). Mais aujourd'hui cette pratique paraîtrait plus digne du théâtre que de la gravité des juges. Dans nos tribunaux, il faut convaincre, et l'on y demande plus de raisonnement que de pathétique.

Il est donc bien vrai que l'éloquence pathétique est souvent au barreau une éloquence *piperesse*, comme l'appelle Montaigne, et l'on ne saurait trop recommander aux juges

d'en étudier les tours d'adresse et de force, pour apprendre à s'en garantir.

11. Le pathétique de la chaire a pour moyens la crainte, l'espérance, la tendre pitié, la commisération pour soi-même et pour ses semblables, le grand intérêt de l'avenir. Toutefois on en voit peu d'exemples dans nos célèbres orateurs. Bossuet n'a jamais été plus sublime que dans l'Oraison funèbre d'Henriette, et Massillon, dans son sermon du Pécheur mourant; mais c'est surtout dans les missionnaires qu'il faut chercher les grands mouvements de l'éloquence pathétique[1].

12. Boileau a dit :

Chaque passion parle un différent langage;

mais il y a un goût de style qui convient à toutes les passions. C'est une simplicité qui coule de source et qui s'éloigne de toute affectation, de toute recherche. En effet, la passion s'occupe fortement de son objet, elle y fixe l'âme, elle l'y plonge tout entière. Le langage des passions ne peut, ne doit donc être ni fleuri et paré, ni pompeux et magnifique.

L'orateur qui pare avec trop de soin son langage, pense plus à lui qu'à son objet, et, comme il n'en est point rempli, il ne saurait en remplir l'esprit des autres. C'est le défaut habituel de Fléchier[2]. L'orateur déplorant la mort de Turenne, adresse à Dieu ces paroles :

O Dieu terrible, mais juste en vos conseils sur les enfants des hommes, vous disposez et du vainqueur et des victoires. Pour accomplir vos volontés, et faire craindre vos jugements, votre puissance renverse ceux que votre puissance avait élevés. Vous immolez à votre souveraine grandeur de grandes victimes; et vous frappez, quand il vous plaît, ces têtes illustres que vous avez tant de fois couronnées.

La pensée est grande, belle et touchante; mais elle perd une partie de son mérite par les antithèses multipliées.

Le style pompeux et magnifique n'est pas un moindre obstacle à la vérité des sentiments. Il peut frapper d'admiration, mais il amortit la douleur et l'éteint :

Que devant Troie en flamme Hécube désolée,
Ne vienne point pousser une plainte ampoulée,
Ni sans raison décrire en quels affreux pays,
Par sept bouches l'Euxin reçoit le Tanaïs.

(BOILEAU.)

[1] *Voyez* plus loin, Éloquence de la chaire, § 4.

[2] V. *Style et Composition*, p. 185.

La raison de ce précepte est claire :

Ces grands mots dont alors l'acteur emplit sa bouche
Ne partent point d'un cœur que sa misère touche,
(LE MÊME).

La douleur veut un style simple, même dans la tragédie. C'est un mot d'Horace bien connu :

Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri.

Quoi de plus simple que ces paroles de Thésée, qui craint que ses imprécations contre son fils n'aient été trop tôt exaucées !

Théramène, est-ce toi ? Qu'as-tu fait de mon fils ?
Je te l'ai confié dès l'âge le plus tendre.
Mais d'où naissent les pleurs que je te vois répandre ?
Que fait mon fils ?

L'inquiétude, la crainte, la tendresse alarmée se peignent dans ce langage où l'on ne remarque pas un mot qui sente la pompe et l'élévation. La réponse de Théramène est du même goût :

O soins tardifs et superflus !
Inutile tendresse ! Hippolyte n'est plus !

On a beaucoup critiqué le récit de Théramène. Ce qui le justifie à nos yeux, c'est qu'ici c'est moins la douleur qui parle que l'imagination, et que l'effroi du narrateur est plus naturel que tout autre sentiment.

CHAPITRE II.

DE LA DISPOSITION.

De la Disposition en général.

1. Qu'est-ce que la disposition ? — 2. Quelle est l'importance de la disposition ? — 3. De quoi traite la disposition ? — 4. Quelles sont les différentes parties d'un discours et dans quel ordre doivent-elles être mises ? — 5. Les six parties du discours sont-elles toutes également importantes ou nécessaires ? — 6. Combien distingue-t-on de sortes de dispositions ?

1. La DISPOSITION est la partie de la rhétorique qui con-

siste à mettre dans un ordre convenable les moyens de persuader fournis par l'invention.

2. On a comparé les moyens fournis par l'invention aux matériaux d'un édifice : en vain auront-ils été choisis avec soin et travaillés avec art, ils n'auront de mérite réel qu'autant qu'ils seront à leur place. C'est alors qu'ils formeront un ensemble capable de charmer également l'esprit et le cœur. Mais s'ils étaient jetés au hasard, le discours ressemblerait à un amas confus de pierres éparses ou entassées, aussi inutiles que désagréables à la vue[1].

3. La disposition doit (donc) traiter : 1° des parties du discours et de l'ordre dans lequel elles doivent être mises; 2° des qualités nécessaires au plan du discours.

4. La raison elle-même nous trace la marche que doit suivre un discours. L'orateur doit d'abord s'assurer des dispositions de son auditoire, pour en profiter, si elles lui sont favorables, ou les changer, si elles lui sont contraires; c'est l'office de l'*exorde*. Il convient ensuite d'exposer clairement le sujet que l'on veut traiter et les circonstances nécessaires à l'intelligence de ce sujet; c'est l'objet de la *proposition* et de la *narration*. Ce sujet doit être ensuite appuyé sur de bonnes preuves; et si l'adversaire a mis en avant une opinion contraire, les arguments qu'il a fait valoir doivent être renversés par d'autres; de là deux parties encore : la *confirmation* et la *réfutation*. Enfin il faut donner au discours une conclusion propre à satisfaire l'auditoire, c'est la *péroraison*. Outre cette division, il faut observer tout ce qui a rapport au *plan du discours*. (Toutes choses qui seront traitées dans les sept paragraphes suivants).

5. Un discours peut (donc) renfermer six parties, savoir : l'*exorde*, la *proposition*, la *narration*, la *confirmation*, la *réfutation* et la *péroraison*. Le plaidoyer les exige toutes; l'oraison funèbre et le panégyrique n'ont pas besoin de la réfutation, mais le sermon l'admet. En outre, l'exorde et la péroraison n'appartiennent en général qu'aux grands sujets.

6. On distingue deux sortes de dispositions, l'une *régulière*, l'autre *irrégulière*. La première se conforme à l'or-

[1] *Voyez* au volume du *Style*, p. 233 et suiv. ce que nous avons dit de l'ordre et du plan de toute composition.

dre qui vient d'être indiqué; la seconde s'en écarte plus ou moins pour quelque raison particulière. Ainsi, s'aperçoit-on que l'adversaire a vivement impressionné les auditeurs, on commence par réfuter ses preuves avant de développer ses propres arguments, qui seraient mal reçus si la prévention n'était dissipée.

§ 1er. — *De l'Exorde.*

1. Qu'est-ce que l'exorde, et quel en est le but? — 2. Comment l'orateur se concilie-t-il la bienveillance? — 3. Que doit annoncer la timidité de l'exorde, et comment l'orateur doit-il parler de lui-même ou de son client? — 4. Que faut-il faire, si l'on a, dans l'exorde, un éloge à ménager pour ses auditeurs ou quelqu'un d'entre eux? — 5. Comment l'orateur se concilie-t-il l'attention, et qu'en résulte-t-il par rapport à l'exorde? — 6. Le caractère de l'exorde a-t-il été toujours invariable? — 7. L'exorde convient-il à toutes les espèces de discours? — 8. A quoi est réservé aujourd'hui le grand appareil de l'exorde? — 9. Combien y a-t-il de choses à considérer dans l'exorde?

1. L'*exorde* est le début et l'annonce du discours. Il a pour but de préparer sommairement les auditeurs à la *connaissance du sujet*, en même temps qu'il provoque leur *attention* et leur *bienveillance :*

Auditorem faciat *docilem* (intelligentem), *attentum*, *benevolum*.
(Cic., *de Orat.*, l. II, c. 19.)

2. L'orateur, dit Girard, se concilie la bienveillance par l'expression des mœurs, c'est-à-dire par cet air de douceur, de probité, de modestie, si prévenant dans tous ceux qui parlent en public. Ces qualités doivent régner dans tout le discours; mais c'est surtout en commençant qu'il est essentiel de les faire paraître. Les premières impressions sont en effet les plus vives, et si l'orateur choque dès le début par un air de présomption, par un ton trop décisif et trop plein de confiance, il lui sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, de détruire les préventions qui se seront d'abord élevées contre lui. D'ailleurs, au début, l'orateur et l'auditoire sont encore de sang-froid, et le premier doit être d'autant plus réservé que l'autre est plus sévère.

Les deux plaidoyers d'Ajax et d'Ulysse se disputant les armes d'Achille, nous offrent un exemple frappant de l'effet que peut produire un exorde bon ou mauvais.

Certes, Ajax, comme le plus brave des Grecs, semblait avoir plus de droits qu'Ulysse à ce glorieux héritage; cependant il succomba. Ulysse lui fut préféré; pourquoi? parce qu'il sut plaire à ses juges et qu'Ajax les avait blessés

Voici comment Ovide le fait parler (*Métamorph.*, XIII, 3) :

Utque erat impatiens iræ, Sigeia torvo
Littora respexit, classemque in littore, vultu,
Intendensque manus : Agimus, proh Jupiter! inquit,
Antè rates causam, et mecum confertur Ulysses!
At non hectoreis dubitavit cedere flammis,
Quas ego sustinui, quas hâc à classe fugavi.

Cette présomption, cet emportement contre Ulysse et les juges à qui il semble reprocher leur injustice et leur ingratitude ; ce grand service rappelé d'une manière si dure, tout cela n'était propre qu'à aliéner les esprits. Ce n'est pas qu'Ovide s'y soit mépris ; mais il a voulu peindre le caractère d'Ajax, héros moins instruit, sans doute, dans l'art de parler qu'habile à manier les armes[1].

Écoutons maintenant Ulysse le plus éloquent et le plus rusé des hommes :

Adstitit, atque oculos paulùm tellure moratos
Sustulit ad proceres, exspectatoque resolvit
Ora sono, neque abest facundis gratia dictis :
Si mea cum vestris valuissent vota, Pelasgi,
Non foret ambiguus tanti certaminis hæres,
Tuque tuis armis, nos te potiremur, Achille :
Quem quoniam non æqua mihi vobisque negârunt
Fata (manuque simul veluti lacrymantia tersit
Lumina), quis magno melius succedat Achilli,
Quàm per quem magnus Danais successit Achilles[2] ?

Tout, dans cet exorde, est fait pour plaire aux juges : modération, désintéressement, piété, dévouement à la cause commune, amour des grands hommes, regrets pour celui dont on pleure la perte, respect pour les juges. Ulysse n'a encore prononcé que quelques mots, et sa cause est à moitié gagnée.

3. On a fait une loi de se montrer timide dans l'exorde ; mais la timidité de l'orateur doit annoncer la défiance de soi-même, et non pas de sa cause. C'est ce que les hommes éloquents ont parfaitement distingué ; et lorsqu'ils ont eu leur honneur et leur dignité à défendre, ils ont su, en parlant d'eux-mêmes, garder un sage milieu entre le respect

[1] *Rhétorique française*, Barbou, 1781.

[2] Dans les premiers vers de ce récit, le poëte semble déjà mettre en action les préceptes des rhéteurs sur l'exorde. Cette règle, comme toutes les autres, a son fondement dans la nature. Ovide même ne fait que traduire Homère, *Iliade*, III, 219 :

Ἀλλ' ὅτε δὴ πολύμητις ἀναΐξειεν Ὀδυσσεὺς,
Στάσκεν, ὑπαὶ δὲ ἴδεσκε, κατὰ χθονὸς ὄμματα πήξας

qu'un accusé doit à ses juges et la confiance qu'il doit à leur intégrité.

On voit ce mélange de modestie et de sécurité dans l'exorde du *pro Coronâ*, où la nécessité de se défendre imposait à Démosthènes celle de se louer.

Cicéron, le plus adroit des hommes, n'a pas toujours été modeste dans ses exordes, entre autres dans celui de la *seconde Philippique.* Mais il avait vieilli dans la tribune, il était chargé d'honneurs, vénéré du peuple, écouté du sénat comme un oracle, et le *père de la patrie* pouvait prendre, en répondant aux insultes d'un ennemi, un ton plus haut que Démosthènes, qui n'avait, chez les Athéniens, ni le même crédit, ni le même caractère de grandeur et de dignité.

(*Voyez* ces deux exordes, n° 10, à la fin du vol.)

Au reste, en parlant de soi-même ou de son client, il y a un art de dire sans ostentation ce qui peut influer de la personne sur la cause. Il faut plus de délicatesse si c'est de soi-même qu'on parle ; tandis que d'un autre, on peut faire valoir non-seulement le malheur, l'innocence, l'âge, la situation, la droiture, la bonne foi, mais encore la dignité, les services, les mœurs, les talents, les vertus. Les seuls avantages dont il ne faut jamais parler, ce sont les richesses et le crédit.

4. Si l'on a dans l'exorde un éloge à ménager pour ses auditeurs ou pour quelqu'un d'entre eux, il faut avoir soin de le lier au sujet que l'on traite. Louer par les faits pour louer sans flatterie ; ennoblir la louange en l'associant à quelque grande et utile vérité ; éviter les généralités qui ne satisfont personne ; exercer ce ministère public avec dignité et retenue, pour ne compromettre ni son estime, ni son héros; enfin mêler avec une sage hardiesse l'instruction aux louanges ou plutôt la faire sortir de la louange elle-même ; cet art, sans doute, est difficile, mais il produit des passages éloquents sous la plume des grands maîtres. On admirera toujours l'art avec lequel Massillon sut complimenter Louis XIV, la première fois qu'il parla devant ce prince. C'était le jour de la Toussaint, et il avait pris pour texte ces paroles de l'Écriture, *Beati qui lugent :*

Si le monde parlait ici à la place de Jésus-Christ, sans doute il ne tiendrait pas à votre majesté le même langage.

Heureux le prince, vous dirait-il, qui n'a jamais combattu que

pour vaincre, qui n'a vu tant de puissances armées contre lui que pour leur donner une paix plus glorieuse, et qui a toujours été plus grand que le péril ou que la victoire!

Heureux le prince qui, durant le cours d'un règne long et florissant, jouit à loisir des fruits de sa gloire, de l'amour de ses peuples, de l'estime de ses ennemis, de l'admiration de l'univers, de l'avantage de ses conquêtes, de la magnificence de ses ouvrages, de la sagesse de ses lois, de l'espérance auguste d'une nombreuse postérité; et qui n'a plus rien à désirer que de conserver longtemps ce qu'il possède!

Ainsi parlerait le monde; mais, sire, Jésus-Christ ne parle pas comme le monde.

Heureux, vous dit-il, non celui qui fait l'admiration de son siècle, mais celui qui fait sa principale occupation du siècle à venir, et qui vit dans le mépris de soi-même et de tout ce qui passe, parce que le royaume du ciel est à lui [1], etc.

(*V.* le reste de ce morceau, t. 1er, *Style et Composition*, p. 310.)

5. L'orateur se concilie l'attention, s'il donne dès le commencement une bonne idée de son sujet et de ses lumières; mais s'il ne sait pas faire envisager son sujet sous un point de vue intéressant, ou s'il paraît lui-même embarrassé de ce qu'il va dire, l'auditeur ne l'écoutera qu'avec indifférence. Ainsi, qu'un homme célèbre par la puissance de sa parole monte à la tribune, tous font silence, aucune de ses paroles n'est perdue, et quelquefois il dicte la décision. Mais si quelque orateur peu connu prend la parole, si son début ne frappe pas l'assemblée, soudain elle devient inattentive, et le discours, fût-il d'ailleurs excellent, n'est point entendu.

Il importe donc : 1° de travailler l'exorde avec beaucoup de soin et de scrupule; 2° d'y présenter sommairement son sujet par les endroits les plus frappants, sans toutefois entrer dans les détails; 3° de s'exprimer en termes usités qui ne sentent ni l'apprêt, ni la recherche; 4° de ne donner à l'exorde que l'étendue nécessaire. C'est comme la tête du discours; or la tête doit être proportionnée au reste du corps.

6. Le caractère de l'exorde, comme celui de l'éloquence en général, change selon les lieux, les temps et les mœurs. A Rome, il y aurait eu de l'imprudence et du danger à censurer son auditoire. Il n'en était pas de même à Athènes; et Démosthènes, dans le peu d'exordes qu'il a mis à la tête des *Philippiques* et des *Olynthiennes*, ne fait rien moins

[1] Massillon parut si éloquent dans cette circonstance, que les courtisans les plus spirituels en furent étonnés; et *il excita dans l'assemblée, malgré la gravité du lieu, un mouvement involontaire d'admiration.* D'Alembert, *Éloge de Massillon.*

assurément que flatter les Athéniens. Jamais un ami courageux n'a parlé à son ami avec plus de franchise : *Athéniens*, leur disait-il, *je voudrais vous plaire, mais j'aime mieux vous sauver.*

7. Dans la plaidoierie moderne, les causes civiles sont rarement susceptibles d'exordes développés. La haute éloquence n'y peut trouver sa place que dans les causes politiques ou criminelles. Chez les nations où la tribune est ouverte, la discussion des affaires appelle l'orateur au fait; l'exorde y tiendrait trop d'espace, et ses modèles sont plutôt dans Thucydide et Tite-Live que dans Démosthènes et Cicéron.

8. Le grand appareil de l'exorde paraît réservé aujourd'hui à l'éloquence de la chaire: c'est en effet là qu'il se montre avec l'éclat qu'il eut jadis dans la tribune, mais par des moyens différents. Le personnel en est exclu ; ses relations sont du ciel à la terre, de l'homme à Dieu, de la morale à la religion, et du sujet à l'auditoire, avec une austérité simple et sans aucun mélange d'artifice et d'adulation. L'orateur s'y attache surtout au développement du texte qu'il a choisi, et à son application, soit au sujet qu'il veut approfondir, soit à la personne qu'il doit louer et qu'il présente pour modèle.

Deux des plus beaux exordes connus dans ces deux genres sont celui de Bourdaloue pour le jour de Pâques, *Surrexit, non est hìc;* et celui de Fléchier dans l'Oraison funèbre de Turenne.

(*Voyez* n° II, à la fin du vol., ces deux exordes avec un développement littéraire.)

9. Il y a trois choses à considérer dans l'exorde : ses *sources*, ses *défauts* et ses *espèces* (De là les trois articles suivants).

Art. Ier. — *Sources de l'exorde.*

1. A quel moment commence l'exorde et d'où doit-il être tiré? — 2. Quand doit-on s'occuper de l'exorde? — 3. Qu'exige l'exorde pris de la personne de l'adversaire? — 4. Quel effet produit un exorde tiré d'une circonstance locale?

1. L'exorde ne commence véritablement, dit l'abbé Maury, qu'au moment où l'on découvre l'objet et le dessein du discours. Il faut donc qu'il soit tiré du fond même du sujet, puisqu'il est fait pour y préparer ; autrement ce ne serait plus qu'un hors-d'œuvre.

2. (Il suit de là que) l'orateur ne s'occupera de son exorde, du moins dans les grandes compositions, que lorsqu'il aura pleinement envisagé son sujet. Ainsi disposez d'abord toute la suite de votre discours; composez-le même et réservez pour la fin le travail de l'écrire. La méthode est sûre, et c'est celle des grands orateurs :

Tùm denique id quod primùm est dicendum, postremò soleo cogitare quo utar exordio. Nam si quandò id primum invenire volui, nullum mihi occurrit nisi aut exile, aut nugatorium, aut vulgare atque commune (Cic., *de Orat.*, l. II, 315) [1].

3. L'exorde, pris de la personne de l'adversaire, exigeait autrefois peu de ménagements, et tout ce qui pouvait contribuer à le rendre odieux ou méprisable était permis à l'éloquence ancienne. Il n'en est pas de même pour l'éloquence moderne : il faut partout des égards, même envers l'ennemi le plus acharné.

4. L'exorde tiré d'une circonstance locale [2] dont l'orateur sait profiter, produit souvent beaucoup d'effet : tel est celui du discours de saint Paul devant l'Aréopage.

Lorsque cet apôtre fut arrivé à Athènes, il fut arrêté par ordre de l'Aréopage, qui voulait être instruit de la nouvelle religion qu'il prêchait. Dès que saint Paul fut introduit dans la salle où étaient non-seulement les personnes de la ville, mais les étrangers que la curiosité y attirait, il commença ainsi :

Athéniens, il me semble que la puissance divine vous inspire, plus qu'à tous les hommes, une crainte religieuse; car en traversant votre ville, et en contemplant les statues de vos dieux, j'ai rencontré un autel avec cette inscription : Au dieu inconnu. Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je vous annonce, Dieu, créateur du monde et de tout ce qui est dans le monde. Dieu, maître du ciel et de la terre, n'habite point dans les temples bâtis par les hommes. Les ouvrages de leurs mains ne peuvent être un honneur pour lui; il n'en a pas besoin, lui qui donne à tous la vie, le souffle et toutes choses, etc. [3].

[1] Quintilien (l. III, c. 9) n'est pas de cet avis; mais Cicéron parle d'après sa propre expérience, et son autorité doit avoir plus de poids.

[2] *Voyez* le volume du *Style* et de la *Composition*, p. 255.

[3] Stans autem Paulus, in medio Areopagi, ait :

Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosiores vos video.

Præteriens enim, et videns simulacra vestra, inveni et aram in quâ scriptum erat : Ignoto Deo. Quod ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.

Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt, hic cœli et terræ cùm sit dominus, non in manufactis templis habitat.

Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cùm ipse det omnibus vitam, et inspirationem, et omnia, etc. (*Act. Apostol.*, c. XVIII, 22.)

(*Voyez* à la fin du vol., n° 12, un exorde de Cicéron, tiré d'une circonstance locale.)

Art. II. — *Défauts de l'exorde.*

De combien de manières l'exorde peut-il être vicieux?

L'exorde peut être vicieux de huit manières; ses défauts sont d'être *vulgaire*, *commun*, *commuable*, *inutile*, *trop long*, *hors-d'œuvre*, *déplacé* ou *à contre-sens*.

L'exorde est *vulgaire*, quand il peut s'accommoder indifféremment à plusieurs causes, à plusieurs sujets;

Commun, quand il peut convenir tout aussi bien à la cause de l'adversaire;

Commuable, quand, avec de légers changements, il peut se rétorquer contre celui qui l'emploie;

Inutile, quand il ne fait rien à la cause et qu'il n'est qu'un prélude oiseux;

Trop long, quand il contient plus de pensées et de paroles qu'il ne faut;

Hors-d'œuvre, quand il n'est pas tiré du fond du sujet et qu'il semble y être ajouté;

Déplacé, quand il ne va pas au but qu'on se propose;

A contre-sens, quand il va contre l'intérêt de la cause et l'intention de l'orateur. Tel serait l'exorde où l'on dirait ne s'être chargé d'une cause que pour satisfaire aux devoirs de l'amitié, de la parenté, de la reconnaissance, etc. Dès ce moment, on se rendrait suspect de partialité, et l'on donnerait une mauvaise opinion de sa cause. César fut plus adroit, lorsqu'en parlant pour Catilina, il commença ainsi son discours :

Omnes homines, patres conscripti, qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitiâ, irâ atque misericordiâ vacuos esse debent. Haud facilè animus verum providet, ubi illa officiunt; neque quisquam omnium lubidini simul et usui paruit. Ubi intenderis ingenium, valet : si lubido possidet, ea dominatur; animus nihil valet... (Sall., *Catilina*, Li.)

On doit donc blâmer cet exorde d'Isocrate, dans la harangue où, faisant l'éloge d'Athènes, il l'élevait au-dessus de Sparte, et dans laquelle il débutait ainsi :

Puisque le discours a naturellement la vertu de rendre les grandes choses petites, et les petites grandes, qu'il sait donner les grâces de la nouveauté aux choses les plus vieilles, et qu'il fait paraître vieilles celles qui sont nouvellement faites, etc.

Quoi de plus maladroit que d'annoncer comme un charlatanisme l'art qu'on va soi-même employer?

Art. III. — *Espèces de l'exorde.*

1. Combien distingue-t-on d'espèces principales d'exordes? — 2. En quoi consiste l'exorde simple? — 3. En quoi consiste l'exorde insinuant? — 4. A quels sujets convient l'exorde pompeux? — 5. En quoi consiste l'exorde véhément? — 6. Que faut-il observer pour bien faire l'exorde?

1. On distingue quatre espèces principales d'exordes, savoir : l'exorde *simple*, l'exorde *insinuant*, l'exorde *pompeux* et l'exorde *véhément* ou *ex abrupto*.

2. L'exorde *simple* consiste dans l'exposition brève, nette et sans art de la cause ou du sujet. Il s'emploie dans les cas peu importants ou trop clairs pour exiger des explications préalables, ou quand on n'a pas de disposition défavorable à redouter dans son auditoire. Les précautions seraient alors superflues et déplacées. Le mieux est de commencer sans préambule et d'arriver tout de suite à l'affaire. Tels sont les exordes de presque tous les discours politiques et de la plupart des sermons. Démosthènes commence presque toutes ses Philippiques sur le ton d'un ami qui parle avec franchise à ses amis.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 13, l'exorde de la 3e Philippique.)

L'exorde simple ne doit avoir rien de bas, de trivial, ni même de trop familier.

3. L'exorde *insinuant* consiste à présenter aux auditeurs, au lieu de l'objet qu'on se propose et pour lequel on leur connaît de la répugnance, un autre objet qui les intéresse et qui, par ses rapports avec l'objet dont il s'agit, dispose d'abord les esprits à ne pas en être blessés et les amène insensiblement à le voir d'un œil favorable.

Cet exorde demande beaucoup d'art et de tact, et l'heureux emploi de toutes les précautions oratoires : tant il est difficile de ramener un auditoire mal disposé, de détruire des erreurs, des préjugés ou des sentiments reçus, et d'affaiblir les raisons d'un adversaire puissant ou respectable.

L'exorde insinuant admet la finesse et les ruses innocentes; mais il exclut tout ce qui choque la vérité et la délicatesse.

On peut, dans ce genre, citer comme modèles, l'exorde du plaidoyer d'Ulysse (p. 52), celui de Cicéron contre la loi agraire (*Exemples*,

n° 6), et celui du P. Bridaine (t. Ier, p. 123) Nous y ajouterons l'exorde du plaidoyer pour Milon, et celui de M. Desèze pour Louis XVI. (*Voyez* ces deux derniers exordes, n° 14, à la fin du vol.)

4. L'exorde *pompeux* convient surtout aux circonstances ou les auditeurs se sont rassemblés dans l'espoir d'entendre un orateur traiter un sujet brillant; c'est un discours académique, un panégyrique ou l'oraison funèbre de quelque grand personnage. Dans ces cas, l'auditoire apporte ordinairement des dispositions favorables; il s'intéresse au sujet, il admire ou respecte celui dont il vient entendre les louanges. Aussi tout l'embarras de celui qui parle est de remplir l'attente de ceux qui l'écoutent. Il peut donc dès le début étaler toutes les richesses et toute la pompe de l'éloquence, mais toutefois sans affectation, comme l'a fait Bossuet dans l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

Le texte annonce le ton de dignité : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.* Bossuet commence à développer un texte si noble de la manière suivante :

Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui; car, en leur donnant sa puissance, il leur commande d'en user, comme il fait lui-même, pour le bien du monde : et il leur fait voir en la retirant que toute leur majesté est empruntée, et que pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main et sous son autorité suprême. C'est ainsi qu'il instruit les princes, non-seulement par des discours et des paroles, mais encore par des effets et par des exemples. *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.*

Chrétiens, que la mémoire d'une grande reine, fille, femme, mère de tant de rois si puissants et souveraine de trois royaumes, appelle de tous côtés à cette triste cérémonie, ce discours vous fera paraître un de ces exemples redoutables qui étalent aux yeux du monde sa vanité tout entière. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines : la félicité sans bornes aussi bien que les misères; une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers; tout ce que peuvent donner de plus glorieux la puissance et la grandeur accumulées sur une tête qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours soudains, des changements inouïs; la rébellion longtemps retenue, à la fin tout à fait maîtresse; nul frein à la licence, les lois abolies; la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus, l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté, une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil; neuf voyages sur mer entrepris par une princesse, malgré les tempêtes; l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers et pour des causes si différentes; un trône indignement renversé et si miraculeusement rétabli

les enseignements que Dieu donne aux rois; ainsi fait-il voir au de le néant de ses pompes et de ses grandeurs. Si les paroles nous anquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si élevé, les choses parleront assez d'elles-mêmes. Le cœur d'une grande reine, autrefois élevé par une si longue suite de prospérités et puis plongé tout à coup dans un abîme d'amertumes, parlera assez haut; et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements si étranges, un roi me prête ses paroles pour leur dire : *Entendez, ô grands de la terre. instruisez-vous, arbitres du monde!*

(*Voyez* n° 15, à la fin du volume un modèle d'exercice sur cet exorde; et n° 16, l'exorde de l'oraison funèbre de Louis XIV par Massillon.)

5. Quelquefois l'orateur traite un sujet qui préoccupe fortement les esprits, et, loin de calmer l'émotion qu'ils éprouvent, il s'attache à la rendre plus vive encore. C'est l'exorde *véhément* ou *ex abrupto*. Il consiste à entrer brusquement en matière, pour s'emparer des dispositions de son auditoire et se livrer dès le début aux mouvements passionnés.

Cette espèce d'exorde, fréquente dans la poésie tragique où les passions les plus violentes sont mises en jeu, s'emploie plus rarement dans les compositions oratoires. En voici des exemples.

Clytemnestre a gardé le silence, pendant qu'Iphigénie demandait la vie d'une manière si touchante : elle a dévoré sa douleur pendant la réponse si dure d'Agamemnon; mais à la fin elle n'est plus maîtresse d'elle-même. Elle parle, et les sentiments qui l'oppressent éclatent dès les premiers mots qu'elle prononce :

Vous ne démentez pas une race funeste :
Oui, vous êtes du sang d'Atrée et de Thyeste.
Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin
Que d'en faire à sa mère un horrible festin,
Barbare!

Dans les compositions oratoires, l'exorde *ex abrupto* repousse tout ce qui n'est inspiré que par l'orgueil ou la colère. La première Catilinaire nous offre un des plus beaux modèles d'exorde véhément (V. t. Ier, p. 317). L'abbé Ségui et Fléchier vont nous en donner d'autres exemples :

Ils meurent donc comme le reste des hommes, ces héros comblés de gloire, ces foudres de guerre, qui ont fait trembler les peuples, ces arbitres de la paix, qui ont fait cesser leur terreur; et ni le défenseur de Juda, que loue l'Esprit Saint dans les paroles de mon texte, ni le vengeur de la France à qui je viens de les appliquer, n'ont pu résister au bras puissant de la mort, eux à qui rien ne résistait sur la terre.

(SÉGUI, *Oraison funèbre du maréchal de Villars.*)

Qu'attendez-vous de moi, messieurs? et quel doit être aujourd'hui

mon ministère? Je ne viens ni déguiser les faiblesses, ni flatter les grandeurs humaines, ni donner à de fausses vertus de fausses louanges. Malheur à moi si j'interrompais les sacrés mystères pour faire un éloge profane, si je mêlais l'esprit du monde à une cérémonie de religion, et si j'attribuais à la force ou à la prudence de la chair ce qui n'est dû qu'à la grâce de Jésus-Christ.

(FLÉCHIER, *Oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon.*)

6. Pour bien faire l'exorde, l'orateur doit toujours avoir dans la pensée les *circonstances*, afin d'accommoder son langage à ce qu'elles exigent; les *dispositions de l'auditoire*, afin de débuter sur un ton simple, insinuant, pompeux ou véhément; la *nature du sujet*, afin d'en faire sortir l'exorde, comme une fleur de sa tige.

§ 2. — *De la Proposition.*

1. Qu'est-ce que la proposition, et à quoi sert-elle? — 2. Où doit se placer la proposition? — 3. Combien y a-t-il de sortes de propositions? — 4. Quand y a-t-il division, et qu'est-ce que la division? — 5. Quelles sont les règles de la division? — 6. Le barreau admet-il les mêmes divisions que la chaire? — 7. Faut-il toujours diviser son sujet? — 8. Quelle est l'opinion de Fénelon sur la méthode des divisions, et que faut-il en penser? — 9. Quel était l'usage des anciens sous le rapport de la division?

1. La *proposition* est l'exposé clair, net et précis du sujet. Elle sert à déterminer l'état de la question. Telle est la proposition du *pro Milone* (ch. 2) :

Non postulaturi sumus, judices, ut, si mors P. Clodii salus vestra fuerit, idcircò eam virtuti Miloni potiùs quàm populi romani felicitati assignetis. Sin autem illius insidiæ clariores hâc luce fuerint, tum denique obsecrabo obtestaborque, judices, si cætera amisimus, hoc saltem nobis ut relinquatur, ab inimicorum audaciâ telisque vitam ut impunè liceat defendere.

Telle est aussi la proposition du sermon de Massillon *sur les exemples des grands* (petit Carême) :

Les exemples des princes et des grands roulent sur cette alternative inévitable : ils ne sauraient se perdre ni se sauver tout seuls. Vérité capitale qui va faire le sujet de ce discours.

2. Si l'on veut rendre l'auditeur attentif, il faut lui faire bien comprendre quel est le sujet dont on va l'occuper; on ne saurait le faire ni trop clairement, ni trop tôt. Ainsi la proposition doit se placer immédiatement après l'exorde.

3. Il y a deux sortes de propositions, les *simples* et les *composées*. On appelle simples, les propositions qui ne renferment qu'un seul objet à prouver comme celles de Cicéron et de Massillon ; on appelle composées, les propositions où plusieurs objets demandent chacun leur preuve à part. Telle est la proposition du *pro Archiâ* (ch. 2):

Quòd si mihi à vobis tribui concedique sentiam, perficiam profectò ut hunc Archiam Licinium non modò non segregandum, cum sit civis, à numero civium, verùm etiam, si non esset, putetis adsciscendum fuisse.

Telle est aussi la proposition de Massillon *sur les tentations des grands* (petit Carême) :

Le plaisir commence à corrompre le cœur des princes; l'adulation l'affermit dans l'égarement, lui ferme toutes les voies de la vérité; l'ambition consomme l'aveuglement et achève de creuser le précipice.

4. Toutes les fois que la proposition est composée, ou qu'étant simple, elle doit être prouvée d'abord par tel moyen, ensuite par tel autre, il y a division.

La *division* est (donc) le partage du sujet en plusieurs points qui doivent être traités les uns après les autres, dans l'ordre marqué par l'orateur. Ces points ne sont généralement qu'au nombre de deux ou trois; mais comme ils peuvent eux-mêmes se prouver de plusieurs manières, ils peuvent par conséquent aussi se diviser; de là les *subdivisions*.

La proposition avec les divisions et les subdivisions forme ce qu'on appelle le *plan du discours*.

5. Les règles de la division sont (comme on l'a vu [1]) d'être *entière*, *distincte*, *opposée* et *immédiate*.

Nous ne reviendrons pas sur ces diverses règles de la division. Nous ne dirons qu'un mot de son *intégrité*. On demandait à un prédicateur célèbre si ce n'était pas une heureuse division que celle du père Cheminais dans son sermon de l'ambition, où il montre qu'*elle ne fait que des esclaves et des tyrans*. Cette division, dit-il, a le défaut de trop restreindre l'idée du sujet, et je la croirais mieux embrassée, si, dans le pacte de la fortune avec l'ambitieux, on faisait voir *ce qu'elle exige et ce qu'elle donne*. En effet, dans ce plan, on voit la chose tout entière, au lieu que celui du père Cheminais n'en présente que deux aspects.

Massillon, d'après ce texte, *Consummatum est*, divise admirablement son *sermon sur la passion* :

La mort du Sauveur renferme trois consommations qui vont nous expliquer tout le mystère de ce grand sacrifice : une consommation de justice du côté de son Père; une consommation de malice de la part des hommes; une consommation d'amour de la part de Jésus-Christ. Ces trois vérités partageront ce discours, et l'histoire des ignominies de l'Homme-Dieu.

[1] *Style* et *Composition*, p. 21.

Telle est encore la division établie par le même orateur dans son sermon *sur la vérité d'un avenir :*

Prouvons d'abord contre l'incertitude des impies que la vérité d'un avenir est justifiée par les plus pures lumières de la raison; en second lieu, contre l'idée indigne qu'ils se forment de la grandeur de Dieu, que cette vérité est justifiée par sa sagesse et par sa gloire; enfin, contre le prétexte tiré de la faiblesse de l'homme, qu'elle est justifiée par le jugement même de sa propre conscience. La certitude d'un avenir, la nécessité d'un avenir, le sentiment secret d'un avenir, voilà mon discours.

En traitant le Mystère de la Passion sur ce texte :

Judæi signa petunt, et Græci sapientiam quærunt. Nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam, ipsis autem vocatis Judæis atque Græcis, Christum Dei virtutem, et Dei sapientiam (I. *ad Corinthios*, c. I);

Bourdaloue divise ainsi son sujet :

Vous n'avez peut-être jusqu'à présent considéré la mort du Sauveur, que comme le mystère de son humilité et de sa faiblesse, et moi je vais vous montrer que c'est dans ce mystère qu'il a fait paraître toute l'étendue de sa puissance : ce sera la première partie. Le monde, jusqu'à présent, n'a regardé ce mystère que comme une folie; et moi, je vais vous faire voir que c'est dans ce mystère que Dieu a fait éclater plus hautement sa sagesse : ce sera la seconde partie.

Mais rien n'égale sous le rapport du plan, ni peut-être sous le rapport de l'éloquence, le sermon de Massillon *sur la mort du pécheur et la mort du juste :*

Dans le portrait du pécheur mourant, vous verrez où aboutit enfin le monde avec tous ses plaisirs et toute sa gloire. Dans le récit de la mort du juste, vous apprendrez ou conduit la vertu avec toute sa peine. Dans l'une, vous verrez le monde des yeux d'un pécheur qui va mourir, et qu'il vous paraîtra vain et frivole, et différent de ce qu'il vous paraît aujourd'hui! Dans l'autre, vous verrez la vertu des yeux du juste qui expire, et qu'elle vous paraîtra grande et estimable! Dans l'une, vous comprendrez tout le malheur d'une âme qui a vécu dans l'oubli de Dieu; dans l'autre, le bonheur de celle qui n'a vécu que pour le servir et pour lui plaire. En un mot, le spectacle de la mort du pécheur vous fera souhaiter de vivre de la vie du juste, et l'image du juste vous inspirera une sainte horreur de la vie du pécheur.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 23, quelques exemples de plans heureux)

6. Le barreau ne présente pas la même symétrie que la chaire dans les divisions, parce que le plus souvent les divers moyens que la cause fournit, n'ont pas entre eux cette liaison et ce rapport qui doivent régner entre les membres d'une division exacte et philosophique.

7. La division n'est pas toujours rigoureusement obligatoire. Il y a des matières où la liaison des preuves conduit assez bien l'esprit, sans qu'on soit obligé d'annoncer en ter-

mes formels le partage du discours; quelquefois même il est utile d'en cacher l'ordre et l'économie. L'orateur judicieux doit se régler, à cet égard, sur la nature de son sujet. Mais en général, la division qui se renferme dans de justes bornes apporte de grands avantages : elle contribue à la clarté, elle sert à démêler les questions principales et les matières chargées d'incidents; enfin elle soulage et celui qui parle, et ceux qui l'écoutent.

Ainsi, ne point faire de divisions, c'est s'exposer à ne pas donner tous les éclaircissements que le sujet exige. D'une autre part, en trop faire, c'est devenir subtil et minutieux, c'est ôter au discours sa gravité, c'est fatiguer l'attention des auditeurs qui ne peuvent comprendre tant de parties différentes.

8. Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, blâme la méthode des divisions: il prétend que la coutume d'annoncer son plan donne aux sermons un air guindé; que cette marche rompt l'unité du discours, et que la liaison naturelle des différentes parties soutiendrait mieux l'attention jusqu'au bout, si elle était moins aperçue.

Quelle que soit l'autorité de Fénelon, nous ne saurions adopter son avis. Si les divisions formellement énoncées donnent aux sermons l'air un peu moins oratoire, elles les rendent aussi plus clairs, plus faciles à comprendre, et par là même plus instructifs pour la masse des auditeurs : objet principal, et qu'on ne doit jamais perdre de vue. Les principaux chefs d'un sermon sont d'un grand secours à la mémoire, et donnent à l'auditeur un moyen de se rappeler ce qu'il a entendu; ils servent aussi à fixer son attention; ils le mettent en état de suivre le discours dans sa marche; ils lui indiquent les lieux de repos où il peut réfléchir sur ce qui a été dit, et pressentir ce qui doit suivre; ils ont enfin l'avantage de lui faire prévoir le moment où il pourra soulager son attention, ce qui fait écouter l'orateur avec plus de patience. Quant au reproche fait à cette méthode de rompre l'unité, il n'est fondé sur rien. Si l'unité est rompue, on ne doit l'imputer qu'à la nature des chefs ou points qui sont traités, et non à l'énoncé formel qui en est fait. Tout au contraire, si ces chefs sont bien choisis, en les indiquant d'une manière distincte, loin de nuire à l'unité du tout, on la rendra plus complète et plus sensible, parce qu'on fera voir plus nettement comment toutes

les parties sont liées par une mutuelle dépendance, et convergent toutes vers un seul point.

9. Quoique les anciens, et surtout Isocrate dans ses Panégyriques, n'aient pas exactement observé ces règles, on trouve cependant des divisions très-marquées dans Eschine, dans Démosthènes et même dans Cicéron, qui se moquait à cet égard d'Hortensius.

Ainsi Eschine divise d'abord sa *harangue sur la Couronne*[1] en trois parties : 1° que le décret qui adjuge une couronne d'or à Démosthènes est contraire à la loi qui n'accorde cet honneur au magistrat que lorsqu'il a rendu compte de son administration; 2° qu'il est également contraire à la loi de le lui accorder en plein théâtre; 3° que les éloges donnés à Démosthènes, par cela qu'ils sont faux, ne sont pas moins contraires à une autre loi qui défend de rien insérer de faux dans un décret public. Puis il subdivise cette 3e partie en quatre autres ou quatre époques dans lesquelles il examine la conduite de son rival dans le maniement des affaires publiques; et Démosthènes, pour se justifier, suit la même méthode.

De même, dans le *pro lege Maniliâ*, où il s'agissait de la guerre contre Mithridate, roi de Pont, et contre Tigrane, roi d'Arménie, Cicéron entreprend de prouver trois choses : 1° que la guerre est nécessaire, 2° qu'elle est dangereuse et difficile; 3° que Pompée seul peut la terminer heureusement :

Primùm mihi videtur de genere belli; deinde de magnitudine; tum de imperatore deligendo esse dicendum (c. II).

Le *pro Murenâ* nous en offre un autre exemple :

Intelligo, judices, tres totius accusationis partes fuisse : et earum unam in reprehensione vitæ, alteram in contentione dignitatis, tertiam in criminibus ambitûs esse versatam (c. V).

§ 3. — *De la Narration Oratoire.*

1. Qu'est-ce que la narration oratoire? — 2. Où doit-elle se placer? — 3. Quelle différence y a-t-il entre la narration oratoire et la narration historique? — 4. En quoi consiste le grand art de la narration? — 5. Quelles sont les autres qualités de la narration? — 6. Quelle est l'importance de la clarté dans la narration oratoire? — 7. En quoi consiste la brièveté? — 8. Quel est l'effet de la vraisemblance? — 9. En quoi consiste l'intérêt? — 10. Que faut-il faire lorsque tous les faits ne peuvent tenir dans un même corps de récit? — 11. Dans quel cas la narration fait-elle une partie distincte du discours?

1. La *narration oratoire* est l'exposition du fait assortie à l'utilité de la cause ou à l'intelligence du sujet. On l'appelle simplement *fait* dans les plaidoyers et les mémoires.

2. Comme il ne serait pas possible de bien comprendre le discours si l'on ne connaissait pas les principales circonstances qui s'y rattachent, l'orateur ne doit pas différer

[1] Voir mon édition du *Discours d'Eschine contre Ctésiphon.* (Perisse frères).

d'en faire le récit. La narration doit donc se placer immédiatement avant ou après la proposition.

3. L'historien et l'orateur, dit Crevier, narrent l'un et l'autre : mais le premier, uniquement occupé du vrai, ne se propose que d'exposer la chose telle qu'elle est ; le second, tout en respectant la vérité, ne doit pas oublier ce que demande sa cause. Sans doute il ne peut être infidèle dans son récit, il se nuirait à lui-même et perdrait toute créance s'il se laissait surprendre en mensonge. Mais sans détruire la substance du fait, il le présente sous le point de vue qui lui paraît le plus avantageux ; il appuie sur les circonstances favorables, glisse légèrement sur celles qui pourraient lui nuire, et les passe même quelquefois entièrement sous silence. En voici des exemples :

Un historien qui aurait eu à raconter la mort de Clodius, aurait dit simplement : *Servi Milonis Clodium occiderunt.* Mais l'orateur, par un tour extrêmement adroit, voile sous une périphrase ingénieuse tout ce que l'action de Milon pouvait avoir d'odieux : *Fecerunt id servi Milonis quod suos quisque servos in tali re facere voluisset.*

L'histoire, tout en rendant hommage aux qualités brillantes du grand Condé, tout en célébrant les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingue, etc., est obligée de blâmer sa rébellion, lorsqu'à la tête d'une armée espagnole il fit la guerre à sa patrie. Bossuet, chargé de faire l'oraison funèbre de ce prince, parle, comme l'histoire, de ses triomphes et de ses vertus ; mais, arrivé à sa défection, il est en quelque sorte forcé de changer de langage, afin de ne pas affaiblir l'admiration qu'il veut inspirer pour son héros ; et comme il ne peut passer sous silence des faits trop généralement connus, il en parle légèrement, en affaiblit les couleurs, et les fait, pour ainsi dire disparaître sous d'adroites précautions :

Puisqu'il faut parler une fois de ces choses dont je voudrais pouvoir me taire éternellement, jusqu'à cette fatale prison, il n'avait pas seulement songé qu'on pût rien attenter contre l'État, et dans son plus grand crédit, s'il souhaitait d'obtenir des grâces, il souhaitait encore plus de les mériter. C'est ce qui faisait dire (je puis bien répéter ici, devant ces autels, les paroles que j'ai recueillies de sa bouche, puisqu'elles marquent si bien le fond de son cœur) ; il disait donc, en parlant de cette prison malheureuse, qu'il y était entré le plus innocent des hommes, et qu'il en était sorti le plus coupable : « Hélas ! poursuivait-il, je ne respirais que le service du roi et la grandeur de l'État. » On ressentait dans ses paroles un regret sincère d'avoir été poussé si loin par ses malheurs. Mais sans vouloir excuser ce qu'il a si hautement condamné lui-même, disons, pour n'en parler jamais, que comme dans la gloire éternelle les fautes des saints pénitents, couvertes de ce qu'ils ont fait pour les réparer et de l'éclat infini de la divine miséricorde, ne paraissent plus ; ainsi,

dans des fautes si sincèrement reconnues et dans la suite si glorieusement reparées, il ne faut plus regarder que l'humble reconnaissance du prince qui s'en repentit et la clémence du grand roi qui les oublia.

4. Le grand art de la narration est moins encore d'atténuer les faits défavorables que de donner au récit une telle vraisemblance, et de raconter avec une telle apparence de bonne foi, que l'on fasse passer dans l'esprit des autres la conviction dont on paraît soi-même pénétré. Par là, l'auditeur est préparé d'avance aux raisons qu'on lui présentera plus tard, et il est déjà à demi persuadé. Rien n'est comparable sous ce rapport à la narration *milonienne.*

L'histoire, après avoir flétri les vices de Clodius, raconte ainsi les circonstances de sa mort :

Milon était parti pour Lanuvium dont il était dictateur, avec sa femme Fausta, un ami et une suite nombreuse, entre autres un grand nombre de gladiateurs. Clodius, qui le même jour était sorti de Rome, à cheval, accompagné d'une trentaine d'esclaves bien armés, rencontra à son retour le cortége de Milon; comme les deux maîtres étaient ennemis, leurs gens se prirent de querelle, on en vint aux coups; Clodius accourut, se jeta dans la mêlée, fut grièvement blessé à l'épaule par un des gladiateurs de Milon, et se fit porter dans une auberge voisine. Milon, qui était en avant, ayant su ce qui se passait, prit sur-le-champ la résolution d'en finir avec Clodius; car il prévoyait bien qu'il ne courait pas moins de risque pour la blessure que pour le meurtre de son ennemi, et il voulait, s'il lui fallait périr, avoir au moins la satisfaction de s'être vengé. Il fit donc attaquer l'auberge par ses esclaves; la maison fut forcée, Clodius en fut tiré, égorgé et abandonné dans cet état sur le chemin.

Il résulte clairement de ce récit : 1° que la rencontre fut fortuite; 2° que Clodius ne fut point l'agresseur; 3° que Milon le fit assassiner.

Mais si ces trois propositions sont admises, Milon est coupable et doit être condamné. Il importe donc à son défenseur de présenter les faits sous un autre point de vue. Écoutons le récit de Cicéron.

Après avoir rendu Clodius odieux en exposant ses projets funestes à l'État, il passe au récit des faits qui ont immédiatement précédé l'événement; il raconte le départ de Milon comme l'histoire, mais il prête à Clodius des projets d'agression :

Interim cùm sciret Clodius iter solemne, legitimum, necessarium, antè diem XIII Kalendas Feb. Miloni esse Lanuvium ad flaminem prodendum, quod erat dictator Lanuvii Milo : Romà subitò ipse profectus pridiè est, *ut antè suum fundum* (quod re intellectum est) *Miloni insidias collocaret.* Atque ità profectus est, ut concionem turbulentam, in quâ ejus furor desideratus est, quæ illo ipso die habita est, relinqueret : quam, nisi *obire facinoris locum tempusque voluisset*, nunquam reliquisset.

Pour rendre ce projet plus probable encore, il peint le calme de Milon, et la position respective des deux rivaux :

Milo autem cùm in senatu fuisset eo die, quoad senatus dimissus est, domum venit : calceos et vestimenta mutavit : paulisper, dum se uxor, ut fit, comparat, commoratus est : deindè profectus est id temporis, quum jam Clodius, siquidem eo die Romam venturus erat, redire potuisset.

Que Milon paraît tranquille! Combien un homme occupé de ces petits détails paraît éloigné de rouler un assassinat dans sa tête! C'est la réflexion que Cicéron fait naître, non-seulement par la lenteur qu'il met dans le départ de Milon, mais encore par les expressions les plus communes qu'il puisse employer, et qui n'en sont que plus propres à couvrir son artifice.

Jusqu'ici les circonstances sont entièrement favorables à Milon. Cicéron va les rendre encore plus contraires à Clodius par la comparaison de leur équipage :

Obviàm fit ei Clodius expeditus in equo, nullâ rhedâ, nullis impedimentis, nullis græcis comitibus, ut solebat, sine uxore, quod nunquam ferè; cum hic insidiator, qui iter illud ad faciendam cædem apparásset, cum uxore veheretur in rhedâ, penulatus, magno impedimento, et muliebri ac delicato, ancillarum puerorumque comitatu.

Quel est celui qui médite un assassinat? Est-ce Milon, qui est si embarrassé et de lui-même, et de sa femme, et de la troupe qui le suit, ou Clodius, qui est dans un équipage si leste et si propre à faire un coup de main? Mais ils se livrent un combat dont la description est un modèle de simplicité, d'intérêt et d'adresse :

Fit obviàm Clodio antè fundum ejus, horâ ferè undecimâ, aut non multò secùs. Statim complures cum telis in hunc faciunt de loco superiori impetum; adversarii rhedarium occidunt. Cùm autem hic de rhedâ, rejectâ penulâ, desiluisset, seque acri animo defendisset, illi qui erant cum Clodio, gladiis eductis, partim recurrere ad rhedam, ut à tergo Milonem adorirentur; partim, quòd jam hunc interfectum putarent, cædere incipiunt ejus servos qui post erant; ex quibus qui animo fideli in dominum et præsenti fuerunt, partim occisi sunt, partim cùm ad rhedam pugnari viderent, et domino succurrere prohiberentur, Milonemque occisum ex ipso Clodio audirent, et ita esse putarent; fecerunt id servi Milonis (dicam quidem non derivandi criminis causâ, sed ut factum est) neque imperante, neque sciente, neque præsente domino, quod quisque suos servos in tali re facere voluisset. Hæc, sicut exposui, gesta ita sunt, judices : insidiator superatus est, vi victa vis vel potiùs oppressa virtute audacia est (*Pro Milone*, c. x-xi).

Peut-on se douter que Cicéron arrange les faits à son gré? N'y a-t-il pas dans son récit un air de bonne foi qui séduit? Certes, il n'y a personne qui ne regarde Clodius

comme l'agresseur. Et cependant qu'il y a loin de ce récit à l'exacte vérité!

Aussi doit-on regretter que tant de talent ait été employé pour défendre une cause si mauvaise, et dont en bonne morale un avocat honnête de nos jours ne pourrait se charger sans mentir à sa conscience.

Du reste, on sait que Cicéron fut tellement effrayé par les cris des partisans de Clodius et par la présence des soldats, qu'il oublia la meilleure partie de sa harangue et ne parla que faiblement en faveur de son client. Milon fut condamné et exilé à Marseille. Quelque temps après, Cicéron retoucha sa harangue et en envoya une copie à Milon, qui, après l'avoir lue, s'écria : *O Cicéron, si tu avais parlé ainsi devant mes juges, je ne mangerais pas aujourd'hui de si bonnes figues à Marseille!*

5. Outre l'art de présenter les faits sous un point de vue favorable, la narration oratoire exige quatre autres qualités, savoir : la *clarté*, la *brièveté*, la *vraisemblance* et l'*intérêt*.

6. La *clarté*, nécessaire dans tout le discours, l'est surtout dans la narration, base de tout le plaidoyer, qui ne pourrait être entendu, si le récit était obscur : *Narratio obscura totam obscurat orationem* (Cic., *de Orat.*, l. II, 330). Il faut donc y présenter si distinctement les faits, les circonstances, les temps, les lieux, les causes et les personnes que l'esprit y voie, comme dans un tableau, tous les objets sans les confondre [1].

7. La *brièveté*, dans la narration, consiste non pas précisément à être court, mais à ne pas prendre les choses de trop loin, à ne rien dire d'inutile et à s'arrêter où il convient. Un récit étendu n'aura donc pas moins de brièveté qu'un autre plus court, si cette étendue résulte de détails intéressants. Si la matière ne le comporte pas, il faut aller au fait par le chemin le moins long, selon le précepte d'Horace : *Semper ad eventum festina.*

8. La *vraisemblance* donne à la narration le caractère d'une vérité sensible. Ce n'est pas à dire pour cela qu'on ait le droit d'imaginer des faits ou de les altérer dans l'intérêt de sa cause; l'amour du vrai doit être la première vertu de l'orateur. Ainsi, quand on demande de la vraisem-

[1] *Style et Composition*, p. 53.

blance dans la narration, on demande seulement que le récit s'accorde avec le caractère des personnes, avec les circonstances du temps ou des lieux; que les faits n'aient rien de contraire aux opinions, aux lois, à la religion, aux usages; que le narrateur donne une idée favorable de sa probité, de son impartialité, de sa véracité. Boileau a dit :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

On est donc admis quelquefois à donner à la vérité les couleurs de la vraisemblance, et le moyen d'y réussir, c'est d'étudier les faits avec le plus grand soin.

9. L'*intérêt* consiste à savoir, dans les grands sujets, attacher l'auditeur par l'élévation et le pathétique; dans les sujets médiocres, par l'agrément des détails. Il n'y a guère de récit qui ne soit susceptible de ces sortes de beautés, et cependant le talent de narrer avec intérêt est (comme nous l'avons dit [1]) un talent très-rare. En général, quand on cherche à répandre de l'agrément dans la narration, il faut surtout rester dans le naturel pour ne jamais passer les bornes du bon goût et de la raison.

10. Il y a des causes chargées d'une telle multitude de faits différents, qu'il n'est pas possible de les embrasser tous dans un même corps de récit. Alors, pour mettre de l'ordre dans les faits et pour procurer du repos à l'attention des juges, il faut les partager par différentes époques et même par les différentes natures d'objets. La chose se conçoit très-aisément. Cicéron en présente d'excellents modèles dans les nombreuses narrations de ses *Verrines* et du *pro Cluentio*.

11. La narration ne fait une partie distincte du discours que dans le genre judiciaire. Ailleurs, le discours n'est souvent qu'un tissu de récits accompagnés de réflexions et de sentiments convenables à la chose. Ainsi se traitent les oraisons funèbres, les panégyriques, les éloges, etc., qui comportent tous les ornements du style.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 17, quatre modèles de narration oratoire.)

[1] *Style* et *Composition*, p. 248.

§ 4. — *De la Confirmation ou Preuve.*

1. Qu'est-ce que la confirmation, et quelle en est l'importance? — 2. Quel est le genre d'éloquence qui peut se passer de preuves? — 3. Où trouve-t-on le plus sûrement les preuves? — 4. Combien de choses comprend la confirmation?

1. La *confirmation* est la partie du discours où l'on prouve ce qu'on avance dans la proposition. Soit que l'orateur attaque ou se défende, qu'il affirme ou nie, que la question soit de nom, ou de fait, ou simplement d'opinion, soit qu'il s'agisse de faire voir ce qui est juste ou injuste, digne de peine ou de récompense, comme dans le genre judiciaire, ce qui est honnête ou honteux, digne de louange et de blâme, comme dans le genre démonstratif, ce qui est honorable et utile, ou nuisible et déshonorant, comme dans le genre délibératif, la preuve est toujours la partie essentielle et indispensable du plaidoyer ou de l'oraison; car la première règle de l'art de persuader est de donner à ce qu'on affirme ou d'ôter à ce que l'on nie le caractère de la vérité, de la certitude ou de la vraisemblance.

2. Il n'y a guère qu'un genre d'éloquence qui puisse constamment se passer de preuves : c'est celui qui n'a pour objet que des actions de grâces, des félicitations ou des condoléances; et c'est là ce qui distingue la simple harangue de l'oraison et du plaidoyer. Ainsi, dans le discours de Cicéron pour Marcellus, il ne s'agit que de rendre grâces à César du rappel de cet exilé, au lieu que dans l'oraison pour Ligarius, il s'agit d'atténuer le crime de l'accusé et d'en obtenir le pardon; et quoique Cicéron, dans cet admirable plaidoyer, débute par avouer le crime et par abandonner le criminel à la clémence de César, on le voit revenir ensuite aux moyens de rendre Ligarius le plus excusable qu'il est possible, et moins coupable que lui-même, à qui César a pardonné. On voit même que dans le *pro Marcello*, qui ne s'annonce que comme l'effusion de la reconnaissance et de l'admiration publique pour la clémence de César, Cicéron ne laisse pas de prendre le ton persuasif, pour engager le dictateur à ne rien négliger de ce qui peut mettre en sûreté sa vie; et en lui prouvant qu'il est de sa gloire et de son devoir de se conserver pour le bonheur de Rome, il enveloppe adroitement, dans cette espece d'adulation, la leçon la plus importante : *Nunc tibi omnia belli vulnera curanda sunt* (Vous avez maintenant à guérir toutes les plaies de la guerre).

3. Si la cause que l'on soutient est bonne, et l'on ne doit pas en soutenir d'autres, si l'on a les connaissances nécessaires, enfin si l'on a sérieusement médité son sujet, les preuves tant intrinsèques qu'extrinsèques ne peuvent manquer à l'orateur, et l'embarras est moins alors de trouver des arguments que de les choisir, de les arranger, de les traiter et de les enchaîner convenablement l'un à l'autre.

4. (Ainsi) la confirmation comprend quatre choses, savoir : 1° Le *choix des preuves;* 2° l'*arrangement des preuves;* 3° la *manière de traiter les preuves;* 4° la *liaison des preuves* (ce qui fait l'objet des 4 articles suivants).

Art. Ier. — *Choix des preuves.*

1. Est-il nécessaire de choisir les preuves? — 2. A quoi reconnaît-on la bonté des preuves?

1. Il est d'autant plus nécessaire de choisir les preuves que souvent le sujet en fournit beaucoup, et que trop multipliées, elles deviendraient fatigantes. Il faut donc rejeter les arguments trop légers et qui n'aboutissent à rien. Celui qui ne veut rien perdre, dit Quintilien, fait croire qu'il est indigent[1], et lorsqu'il emploie des raisons petites et faibles, il donne lieu de penser qu'il n'en a point de fortes et de concluantes. Pour moi, dit Cicéron, quand je choisis mes preuves, je m'occupe moins de les compter que de les peser[2]. Un seul argument solide vaut mieux qu'un grand nombre d'autres qui ne seraient que médiocres.

2. Les preuves, pour être bonnes, doivent être propres au sujet comme à l'auditoire, et n'avoir rien de recherché ni de trivial.

1° En premier lieu, chaque vérité a ses preuves qui lui appartiennent, et c'est ce caractère de propriété qui donne aux arguments toute leur véritable force; sans spécialité, les raisons sont vagues, indéterminées, et par conséquent inefficaces. Or, le moyen d'éviter ce défaut, c'est d'exercer son jugement par la réflexion, de former sa dialectique par des analyses, et lorsqu'on en vient à composer, de n'admettre aucune preuve qui n'ait un rapport intime avec le sujet.

2° En second lieu, les preuves doivent être appropriées a

[1] Miser enim et, ut sic dicam, pauper orator est qui nullum verbum æquo animo perdere potest (QUINT., l. VIII, *in Proœmio.*)

[2] Equidem cum colligo argumenta causarum, non tam ea numerare solco, quam expendere (*De Orat.*, l. II, 309).

l'intelligence comme aux dispositions de l'auditoire. Il est de toute évidence qu'on ne doit rien dire qui ne puisse être compris, et cependant combien de discours, combien de sermons qui ne présentent à ceux qui les écoutent qu'énigme sur énigme, obscurité sur obscurité! L'orateur ne prouvera donc pas devant le peuple comme devant le sénat, ni le sermonnaire devant une assemblée choisie comme devant une réunion de villageois.

D'une autre part, il ne faut pas toujours juger du prix d'une raison par elle-même, mais par les dispositions de ceux auxquels on l'adresse. Telle preuve paraît faible en soi, qui devient triomphante pour tel auditeur qu'elle prend par son endroit sensible.

Ainsi, Caton, voulant faire craindre aux sénateurs les suites de la conjuration de Catilina, emploie d'excellentes raisons pour les déterminer à punir quelques-uns de ses complices détenus dans les prisons de Rome. Mais celle qui pouvait faire sur eux le plus d'impression n'est pas la plus solide en elle-même; ils aiment le fâste, l'oisiveté, le luxe; c'est par là qu'il les attaque et qu'il va vaincre leur résistance :

Sed, per deos immortales, vos ego appello qui semper domos, villas, signa, tabulas vestras pluris quàm rempublicam fecistis, si ista cujuscumque modi sint, quæ complexamini, retinere, et voluptatibus vestris otium præbere vultis; expergiscimini aliquando et capessite rempublicam. Non nunc agitur de vectigalibus, non de sociorum injuriis : libertas et anima nostra in dubio est (SALLUST., *de bello Catil.*).

3° En troisième lieu, les preuves ne doivent être ni trop recherchées ni trop communes. Trop recherchées, elles se ressentiraient d'une affectation pénible pour l'auditeur et par conséquent désavantageuse pour le discours; trop communes, elles exciteraient le dégoût et l'ennui. Si la matière ne comporte que des preuves vulgaires, il faut du moins leur donner un tour nouveau, selon le sens de ce mot: *Non nova, sed novè.*

Art. II. — *Arrangement des preuves.*

1. Que doit-on faire, lorsqu'on a choisi ses preuves? — 2. Dans quel ordre doit-on présenter les preuves?

1. Lorsqu'on a fait le choix des preuves que l'on veut employer, il faut déterminer l'ordre dans lequel on les présentera.

2. Parmi les rhéteurs, les uns veulent que l'on commence par les preuves les plus faibles, pour s'élever successivement jusqu'aux plus fortes, de manière que le discours aille toujours en croissant, selon ce principe *Semper augeatur et crescat oratio.* Cette pratique est bonne sans doute, lorsque le premier moyen est par lui-même capable de faire une impression avantageuse; mais s'il est faible, c'est avec raison qu'elle est condamnée par Cicéron qui veut pour le début des moyens puissants, propres à s'emparer tout d'un coup des esprits, pour le milieu les preuves médiocres, et pour la fin, les raisons les plus frappantes et les plus décisives :

Ergò ut in oratore optimus quisque, sicut in oratione firmissimum quodque sit primum; dum illud tamen in utroque teneatur, ut ea, quæ excellant, serventur etiam ad perorandum : si quæ erunt mediocria (nam vitiosis nusquam esse oportet locum), in mediam turbam atque in gregem conjiciantur (*de Orat.*, c. LXXVII).

C'est cette disposition que Quintilien appelle *homérique*, parce que tel est l'ordre de bataille que nous voyons dans Homère. Nestor, rangeant ses troupes, met à la tête ses chars armés en guerre, à la queue une brave et nombreuse infanterie, et au milieu ce qu'il avait de moins bons soldats[1].

Rien de mieux, sans doute, en théorie; mais dans la pratique, les choses exigent souvent une autre disposition. Chaque sujet a ses règles propres, que l'orateur doit trouver et suivre. Ainsi l'on ne saurait fixer d'ordre invariable pour les preuves; il dépend de la nature et du besoin de la cause. La seule loi qu'on puisse imposer, c'est de tenir en réserve quelque preuve victorieuse pour en frapper l'auditeur lorsqu'il commence à être ébranlé, et de ne jamais finir par des arguments plus faibles que ceux que l'on a présentés au commencement.

ART. III. — *Manière de traiter les preuves.*

1. Où brille surtout le talent de l'orateur? — 2. Toutes les preuves doivent-elles être traitées de la même manière? — 3. Comment faut-il traiter les petites preu-

[1] Ἱππῆας μὲν πρῶτα σὺν ἵπποισιν καὶ ὄχεσφι,
Πεζοὺς δ' ἐξόπιθεν στῆσεν πολέας τε καὶ ἐσθλοὺς,
Ἕρκος ἔμεν πολέμοιο· κακοὺς δ' ἐς μέσσον ἔλασσεν,
Ὄφρα καὶ οὐκ ἐθέλων τις ἀναγκαίῃ πολεμίζοι.

(*Iliade*, IV, 297.)

ves?—4. Comment faut-il traiter les grandes preuves? — Comment insiste-t-on sur une preuve, et qu'appelle-t-on amplification oratoire? —6. Quelle est l'importance de l'amplification oratoire, et en quoi consiste-t-elle? —7. Quelle est la meilleure amplification oratoire? — 8. Quelles sont les sources de l'amplification? —9. Comment peut-on exercer les jeunes gens à l'amplification oratoire? — 10. Citez des modèles d'amplification oratoire. — 11. L'amplification a-t-elle toujours pour but d'augmenter? — 12. L'amplification ne sert-elle pas quelquefois à affaiblir? —13. Quels sont les deux défauts que l'orateur doit éviter dans la manière de traiter les preuves? — 14. Quels sont les défauts ordinaires aux jeunes gens dans l'amplification?

1. C'est dans la manière de traiter les preuves que brille surtout le talent de l'orateur. L'orateur médiocre peut concevoir un plan raisonnable; mais il ne saura pas se livrer à ces développements heureux qui surprennent, qui ravissent l'auditoire, et qui triomphent de ses passions ou de ses préjugés.

2. (Or,) parmi les preuves de l'orateur, les unes sont plus fortes et plus convaincantes, les autres plus faibles et plus légères. Le grand talent, comme la grande difficulté, c'est de savoir traiter chaque espèce d'argument de la manière la plus avantageuse, et l'on sent déjà que toutes les raisons ne peuvent être mises en œuvre de la même façon.

3. Quand on a des preuves faibles et qu'on croit utile de s'en servir, il faut les réunir, les entasser, pour qu'elles se prêtent un mutuel secours et qu'elles suppléent à la force par le nombre. Quintilien, auteur de ce précepte, en donne un exemple sensible; il suppose qu'on accuse un homme d'avoir tué celui dont il espérait hériter :

Vous espériez, dit-il, sa succession et une riche succession; vous en aviez besoin, vos créanciers vous inquiétaient plus que jamais; vous aviez offensé le testateur, et vous saviez qu'il devait changer son testament, etc.

Ces preuves, continue-t-il, prises séparément, sont légères et communes; jointes ensemble, elles ont une grande force, et si ce n'est pas la foudre qui renverse, c'est la grêle qui frappe à coups redoublés (L. v, c. 12).

4. Les grandes preuves, les preuves fortes et convaincantes, doivent être montrées séparément, pour qu'elles ne soient pas confondues dans la foule, et développées à part, pour qu'elles ne perdent rien de leur valeur.

5. On insiste sur une preuve en la présentant de plusieurs manières, pour en faire sentir tout le poids et en tirer tout l'avantage possible; c'est ce qu'on appelle *amplification oratoire*.

6. Entre les moyens qui contribuent le plus au sublime, dit Longin (c. xi), il faut placer ce que les rhéteurs appellent *amplification*. C'est, dit Cicéron, une manière forte

d'appuyer sur ce qu'on a dit, et d'arriver par l'émotion des esprits à la persuasion (*Orat. Part.*, c. xv). Elle ne consiste donc pas comme on pourrait le croire, à noyer une pensée dans un torrent de mots inutiles, comme Lucain l'a fait à l'égard de la réponse sublime de César au pilote qu'effrayait la tempête [1]. Son but est de faire ressortir toute la force d'une pensée, d'une preuve, en l'environnant de tous les détails qui peuvent la rendre pour ainsi dire palpable. En un mot, l'amplification est à la preuve ce que la description est au récit.

7. La meilleure amplification oratoire est (donc) celle qui contient, non pas le plus de mots, mais le plus de choses, et dans laquelle les développements présentent, non pas une suite de pensées égales, mais une gradation toujours croissante d'idées. A mesure qu'on amplifie, le discours doit croître en valeur, c'est-à-dire devenir plus clair, plus animé, plus fort, plus énergique. Tout ce qui est inutile ou superflu doit être soigneusement rejeté ; car rien n'est plus odieux que la stérile abondance de ces amplifications sottement verbeuses, qui ne font que répéter d'une manière fade les mêmes choses en termes différents. C'est un défaut assez ordinaire aux jeunes gens, soit parce qu'ils ne se donnent pas la peine de réfléchir, soit parce que les pensées ne s'offrent pas encore facilement à leur esprit. Ils ne sauraient donc se garantir avec trop de soin d'un défaut que Pope caractérise ainsi dans son *Essai sur la Critique :*

> Peu de sens avec beaucoup de mots, comme peu de fruits avec beaucoup de feuilles;

et Boileau dans les vers suivants :

> Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile,
> Et ne vous chargez point d'un détail inutile.
> Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant;
> L'esprit rassasié le rejette à l'instant.
> Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

8. Les sources des preuves sont en même temps les sources de l'amplification. Aussi c'est pour l'orateur une nouvelle raison de méditer son sujet, de l'approfondir dans tous les sens, dans tous ses détails, dans toutes ses circonstances : il les relèvera ou les fortifiera, tantôt par des rapprochements, des oppositions, des contrastes, des comparai-

[1] *Style* et *Composition*, p. 110.

sons; tantôt par des hypothèses, des inductions, des périphrases; tantôt par une accumulation d'idées, de figures, de tours expressifs, etc., mais sans jamais perdre de vue les exigences du vrai, du bon goût et du bon sens.

9. A considérer l'amplification sous le point de vue des anciens, qui l'appelaient le triomphe de l'éloquence, *una laus et propriè oratoris maxima*, cet exercice n'est point à la portée de la jeunesse de nos colléges. Quels sont les faits, quelle est l'espèce de questions, politiques ou morales, dont un rhétoricien soit assez pleinement instruit pour l'amplifier de lui-même par l'accumulation des circonstances, des accidents, des conséquences, des exemples, des causes, des effets, des ressemblances, des contrastes, par les comparaisons et les gradations du plus au moins, du moins au plus; par l'énumération des parties, et par ces développements de qualités, de propriétés, de rapports, que les rhéteurs ont appelés un amas de définitions.

La bonne manière d'exercer à l'amplification les disciples de l'éloquence, c'est d'abord de leur en faire lire les modèles à haute voix, et de les laisser, après lecture, se retracer de souvenir, par écrit et dans une autre langue, ce qu'ils en auront retenu. Que si l'on veut, sur un sujet donné qu'ils composent d'après eux-mêmes, au moins faut-il les y avoir préparés par des études préliminaires au sujet.

10. Citons d'abord, pour exemple d'amplification oratoire, l'éloge de César dans le *pro Marcello*, et dans cet éloge la comparaison de la gloire de vaincre avec celle de pardonner. En voici l'idée générale :

La plus belle des gloires est de se vaincre soi-même, et de toutes les gloires, celle-là seule est sans partage.

Domuisti gentes immanitate barbaras, multitudine innumerabiles, locis infinitas, omni copiarum genere abundantes; sed tamen ea vicisti quæ et conditionem et naturam ut vinci possent habebant : nulla enim tanta vis quæ non ferro ac viribus debilitari frangique possit. Animum vincere, iracundiam cohibere, victoriam temperare, adversarium nobilitate, ingenio, virtute præstantem, non modò extollere jacentem, sed etiam amplificare ejus pristinam dignitatem : hæc qui faciat, non eum cum summis viris comparo, sed simillimum deo judico.

Itaque, Cæsar, bellicæ tuæ laudes celebrabuntur, illæ quidem non solùm nostris, sed penè omnium gentium litteris atque linguis, neque ulla unquam ætas de tuis laudibus conticescet. Sed tamen ejusmodi res nescio quo modo, etiam quùm leguntur, obstrepi clamore militum videntur et tubarum sono. At verò quum aliquid clementer, mansuetè, justè, moderatè, sapienter factum, in iracundiâ præsertim, quæ est inimica consilio, et in victoriâ, quæ naturâ insolens et superba est, aut audimus aut legimus, quo studio incendimur non modò in gestis rebus, sed etiam in fictis, ut eos sæpè, quos nunquam vidimus, diligamus!

Te verò quem præsentem intuemur, cujus mentem sensusque et os cernimus, ut, quidquid belli fortuna reliquum reipublicæ fecerit, id esse salvum velis, quibus laudibus efferemus, quibus studiis prosequemur, quâ benevolentiâ complectemur! Parietes, medius fidius, Cæsar, ut mihi videtur, hujus curiæ, tibi gratias agere gestiunt quòd brevi tempore futura sit illa auctoritas in his majorum suorum et suis sedibus.

Une amplification plus sublime encore, dans le *pro Ligario*, c'est l'éloge de la clémence. (Voyez dans ce discours, du n° 32 à la fin.)

Corneille veut-il inspirer la haine contre les triumvirs, il a recours à l'énumération de leurs crimes :

Je les peins dans le meurtre à l'envi triomphants,
Rome entière noyée au sang de ses enfants;
Les uns assassinés sur les places publiques,
Les autres dans le sein de leurs dieux domestiques,
Le méchant par le prix au crime encouragé,
Le mari par sa femme en son lit égorgé,
Le fils tout dégouttant du meurtre de son père,
Et sa tête à la main, demandant son salaire.

Massillon est sublime lorsque, accumulant les figures, les contrastes, les sentiments, les images, il amplifie cette pensée si commune, si vraie : *Un prince que l'ambition porte à faire la guerre est un fléau pour l'humanité, et il ne laisse après lui que la honte et l'opprobre.*

Sa gloire sera toujours souillée de sang. Quelque insensé chantera peut-être ses victoires; mais les provinces, les villes, les campagnes en pleureront. On lui dressera des monuments superbes pour immortaliser ses conquêtes; mais les cendres encore fumantes de tant de villes autrefois florissantes; mais la désolation de tant de campagnes dépouillées de leur ancienne beauté; mais les ruines de tant de murs, sous lesquels des citoyens paisibles ont été ensevelis; mais tant de calamités qui subsisteront après lui, seront des monuments lugubres qui immortaliseront sa vanité et sa folie. Il aura passé comme un torrent pour ravager la terre, et non comme un fleuve majestueux pour y porter la joie et l'abondance; son nom sera écrit dans les annales de la postérité parmi les conquérants, mais il ne le sera pas parmi les bons rois; et l'on ne rappellera l'histoire de son règne que pour rappeler le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes. Ainsi, son orgueil, dit l'esprit de Dieu, sera monté jusqu'au ciel; sa tête aura touché dans les nues; ses succès auront égalé ses désirs; et tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un monceau de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 18, sept exemples d'amplification oratoire.)

11. En général, l'amplification emporte l'idée d'une pensée développée dans un discours d'une certaine étendue. Tel est cet exemple cité par Rollin :

A plusieurs preuves par lesquelles Cicéron avait montré que Milon était bien éloigné d'avoir formé le dessein de tuer Clodius, il ajoute une réflexion tirée de la circonstance du temps, et il demande s'il est vraisemblable qu'à la veille

presque des assemblées du peuple romain, où se devaient donner les charges, Milon, qui songeait à demander le consulat, eût été assez imprudent pour aliéner de lui tous les esprits par un si lâche assassinat : *Præsertim, judices, cùm honoris amplissimi contentio, et dies comitiorum subesset* (pro Milone, c. XIV). Cette réflexion est fort sensée; mais si l'orateur s'était contenté de la montrer simplement, sans lui prêter le secours de l'éloquence, elle n'aurait pas fort touché les juges. Il la fait donc valoir d'une manière merveilleuse, en montrant combien, dans une telle conjoncture, on est circonspect et attentif jusqu'au scrupule à ménager les bonnes grâces et les suffrages des citoyens :

Quo quidem tempore (scio enim, quàm timida sit ambitio, quantaque et quàm sollicita cupiditas consulatûs) omnia, non modò quæ reprehendi palàm, sed etiam quæ obscurè cogitari possunt, timemus; rumorem, fabulam falsam, fictam, levem, perhorrescimus; ora omnium atque oculos intuemur. Nihil enim est tam molle, tam tenerum, tam aut fragile aut flexibile quàm voluntas erga nos sensusque civium, qui non modò improbitati irascuntur candidatorum, sed etiam in factis sæpè fastidiunt (*Pro Milone*, c. 16).

Est-il possible de mieux peindre, d'un côté, la bizarre légèreté du peuple, de l'autre, les craintes et les inquiétudes continuelles de ceux qui briguaient les suffrages? Il conclut ce raisonnement d'une manière beaucoup plus vive, en demandant :

Hunc diem igitur Campi speratum atque exoptatum sibi proponens Milo, cruentis manibus scelus et facinus præ se ferens et confitens, ad illa augusta centuriarum auspicia veniebat? Quàm hoc non credibile in hoc! quàm idem in Clodio non dubitandum, qui se, interfecto Milone, regnaturum putaret!

12. L'amplification sert également à affaiblir une pensée. Ainsi, lorsque Porus veut rabaisser les exploits d'Alexandre et le faire considérer comme un homme ordinaire, l'amplification lui en fournit les moyens :

Et que pourrais-je apprendre
Qui m'abaisse si fort au-dessous d'Alexandre?
Seraient-ce sans effort les Persans subjugués,
Et vos bras tant de fois de meurtres fatigués?
Quelle gloire en effet d'accabler la faiblesse
D'un roi déjà vaincu par sa propre mollesse,
D'un peuple sans vigueur et presque inanimé,
Qui gémissait sous l'or dont il était armé,
Et qui, tombant en foule, au lieu de se défendre,
N'opposait que des morts au grand cœur d'Alexandre?
Les autres, éblouis de ses moindres exploits,
Sont venus à genoux lui demander des lois,
Et leur crainte écoutant je ne sais quels oracles,
Ils n'ont pas cru qu'un dieu pût trouver des obstacles.

13. L'orateur a deux défauts à éviter dans l'amplification des preuves : le premier, c'est de vouloir prouver des choses évidentes que personne ne conteste et qu'il suffit d'énoncer ; le second, c'est de s'arrêter trop longtemps sur un argument et de l'épuiser. L'amplification poussée trop loin devient fatigante. Il faut laisser quelque chose à la pénétration de l'auditeur, et dès qu'une preuve a produit son effet, l'abandonner avant qu'elle puisse lasser.

Cicéron avoue de bonne foi qu'il avait commis cette faute dans sa jeunesse : *Illa pro Roscio juvenilis redundantia* (Orator, c. xxx). En plaidant pour Roscius, accusé d'avoir tué son père, il entre dans de longs détails sur le supplice des parricides :

Quid enim tam commune, quàm spiritus vivis, terra mortuis, mare fluctuantibus, littus ejectis? Ita vivunt, dum possunt, ut ducere animam de cœlo non queant; ita moriuntur, ut eorum ossa terra non tangat; ita jactantur fluctibus, ut nunquam alluantur; ita postremò ejiciuntur, ut ne ad saxa quidem mortui conquiescant, etc.

(*Pro Roscio Amerino*, c. 26.)

Cicéron nous apprend que lorsqu'il prononça ce morceau, il fut interrompu par les applaudissements de l'auditoire; mais, dans un âge plus mûr, il reconnaissait que, si on l'avait approuvé, ce n'était pas tant pour des beautés réelles que dans l'espérance de celles qu'il semblait promettre :

Quantis illa clamoribus adolescentuli diximus de supplicio parricidarum? quæ nequaquam satis deferbuisse post aliquantò sentire cœpimus... Sunt enim omnia, sicut adolescentis, non tam re et maturitate, quàm spe et exspectatione laudata (*Orator*, c. xxx).

14. Les principaux défauts qu'on observe de la part des jeunes gens, dans ce genre de composition, sont, la stérilité, la futilité, la timidité, la surabondance et l'audace.

La stérilité sans doute est affligeante, mais il n'en faut pas désespérer; la culture et l'étude peuvent en être le remède. On prend trop souvent pour un manque d'esprit ce qui n'est qu'un manque d'idées.

La futilité est bien pire ; car celui qui attache de l'importance à des minuties, qui amplifie des bagatelles, qui fait valoir des riens, a rarement le sens droit, l'esprit juste et le talent de la vraie éloquence.

La timidité n'est souvent, dans un jeune homme heureusement doué, que le sentiment trop vif de sa faiblesse ou des difficultés de l'art ; il faut estimer en lui cette défiance modeste, l'en louer et l'en corriger.

La surabondance est un excès qu'on peut aimer dans un jeune homme : *Volo se efferat in adolescente fecunditas* (Cic.) Mais il faut modérer cette première végétation comme celle des blés naissants, lorsque l'herbe en est trop épaisse : *In summâ ubertate inest luxuries quædam, quæ stylo depascenda est* (Cic.).

Il faut aussi, dans un jeune homme, réprimer l'emportement et l'audace de l'expression comme celui de la pensée; et soit avec une imagination trop fougueuse, soit avec un esprit trop craintif et trop lent, imiter Isocrate qui, disait-il, employait, selon le génie de ses élèves, ou la bride ou les éperons.

Art. IV. — *Liaison des preuves.*

1. A quoi servent les preuves et comment faut-il les lier? —2. Comment les preuves se lient-elles? —3. Citez un exemple qui montre l'application de tout ce qui a été dit sur les preuves.

1. Les preuves servent autant à convaincre qu'à toucher. Il faut donc, pour les bien traiter, savoir exciter les passions et raisonner avec justesse[1]. Il faut en outre les lier de manière qu'elles ne fassent qu'un corps.

2. (Or) les preuves se lient au moyen des transitions[2]. C'est par leur moyen qu'on enchaîne entre elles différentes raisons qui, réunies, semblent naître les unes des autres, s'appuyer mutuellement et concourir toutes à démontrer une même vérité.

3. Rollin applique à une harangue de Tite-Live tout ce qui vient d'être dit sur le choix des preuves, leur arrangement, leur forme et leur liaison par des transitions. Cette analyse raisonnée est extrêmement intéressante.

Capoue, par les intrigues de Pacuvius, s'était rendue à Hannibal et l'avait reçu dans ses murs. Deux frères, citoyens les plus considérables de la ville, donnèrent à manger au général carthaginois, Torréa et Pacuvius, seuls de tous les Capouans, furent admis à ce repas, et le dernier obtint avec beaucoup de peine cette grâce pour son fils Pérolla dont les engagements avec les Romains n'étaient pas inconnus à Hannibal qui voulut pourtant lui pardonner. Après le repas, Pérolla conduit son père dans un endroit

[1] Voyez pour les passions, pag. 35 et suiv. de ce volume, et pour le raisonnement, le volume du *Style* et de la *Composition*, pag. 21-5.
[2] Voyez *Style* et *Composition*, pag. 121.

écarte, et là, tenant un poignard dessous sa robe, il lui déclare le dessein qu'il a formé de tuer Hannibal. Pacuvius, hors de lui-même, entreprend de détourner son fils d'une résolution si funeste, et lui adresse un discours plein de force et de raisonnement.

La première opération de Tite-Live, en faisant parler Pacuvius, devait être de chercher les motifs par lesquels celui-ci pourrait déterminer son fils; il s'en est présenté trois à son esprit : le premier tiré du danger où Pérolla s'expose en attaquant Hannibal au milieu de ses gardes; le second regarde le père, qui est résolu de se mettre entre Hannibal et son fils, et qu'il faudra par conséquent percer le premier ; le troisième se tire de ce que la religion a de plus sacré : la foi des traités, l'hospitalité, la reconnaissance. Voilà l'*invention.*

Après avoir fait choix des raisons, il fallait leur donner un ordre convenable. Dans une harangue comme celle-ci, qui dans de telles circonstances devait être fort courte, l'ordre demandait que les raisons allassent en croissant, et que les plus fortes fussent mises à la fin. La religion chez les païens n'était pas ce qui devait toucher le plus un jeune homme du caractère de celui dont il s'agit; c'est donc par là que commencera le discours. Son propre intérêt, son danger personnel le touchent bien plus vivement; ce motif tiendra donc la seconde place. Le respect et la tendresse pour un père qu'il faudra égorger avant que d'arriver à Hannibal passant tout ce qu'on peut imaginer, c'est aussi par où finira Tite-Live. Voilà la *disposition.*

On voit d'abord la solidité de ces raisons. On peut les réduire premièrement en syllogismes, ensuite en enthymèmes, pour mieux faire sentir la différence des procédés de l'orateur et du logicien[1].

SYLLOGISMES.

Première preuve.

Majeure. Mon fils, vous ne devez pas entreprendre une ac-

[1] Cette réduction aura bien un autre avantage, si l'on oblige les jeunes gens à l'imiter, quand ils travailleront. Il n'y a rien de mieux, en effet, pour les éloigner de l'inutile verbiage et les accoutumer à la justesse et à la solidité, que de les contraindre à ramener à un raisonnement simple ce qu'ils liront dans les auteurs ou ce qu'ils composeront eux-mêmes.

tion qui vous fera violer ce que la religion a de plus sacré;

Mineure. Or l'action de tuer Hannibal vous fera violer ce que la religion a de plus sacré;

Conclusion. Donc vous ne devez pas tuer Hannibal.

Deuxième preuve.

Maj. Vous ne devez pas entreprendre une action qui vous expose au danger de périr :

Min. Or l'action de tuer Hannibal vous expose au danger de périr;

Concl. Donc, etc.

Troisième preuve.

Maj. Vous ne devez pas entreprendre une action qui vous expose au danger de tuer votre père;

Min. Or l'action de tuer Hannibal vous expose aussi à tuer votre père;

Concl. Donc, etc.

ENTHYMÈMES.

Première preuve.

Antécédent. L'action de tuer Hannibal vous fera violer ce que la religion a de plus sacré;

Conséquent. Donc vous ne devez pas l'entreprendre.

Deuxième preuve.

Antéc. L'action de tuer Hannibal vous expose au danger de périr;

Conséq. Donc vous ne devez pas l'entreprendre.

Troisième preuve.

Antéc. L'action de tuer Hannibal vous expose au danger de tuer votre père;

Conséq. Donc vous ne devez pas l'entreprendre.

Les *mineures* des syllogismes et les *antécédents* des enthymèmes exposés ci-dessus auraient dû être développés chacun à son endroit. Dans le syllogisme, lorsque le principe n'est pas évident, l'essentiel est de prouver la *mineure*, parce qu'elle renferme toujours le fort de l'argument. Par la même raison, c'est l'antécédent qu'il faut prouver dans

l'enthymème. Si nous n'avons fait ni l'un ni l'autre, c'est que nous avons craint d'être long; il sera facile d'achever de vive voix ce qui n'est ici qu'ébauché, et de déduire chaque preuve dans son entier, en suivant exactement la forme scolastique. Cette opération fait sentir tout le prix de l'éloquence, et montre clairement par quelle grâce et par quels charmes elle sait embellir l'austère et froide raison. En effet, si les preuves que nous venons de rapporter sont solides et concluantes, peuvent-elles être présentées d'une manière plus sèche et moins agréable que par la forme usitée dans l'école? Mais voyons comment Tite-Live les a traitées. Sous sa plume éloquente, tout devient fort, énergique, animé. Il s'attache uniquement à faire voir la vérité de ce qui est contenu dans les *mineures* des syllogismes et dans les *antécédents* des enthymèmes. Il n'explique point les majeures, parce qu'elles sont claires et se suppléent assez d'elles-mêmes. Par les mêmes raisons, il ne tire pas non plus les conclusions.

L'entrée qui tient lieu d'exorde est vive et touchante:

Per ego te, fili, quæcumque jura liberos jungunt parentibus, precor quæsoque, ne antè oculos patris facere et pati omnia infanda velis (Tit. Liv., xxxiii, 9).

Premier motif, tiré de la religion.

Il se subdivise en trois autres qui ne sont presque que montrés, mais d'une manière fort vive et fort éloquente, sans qu'il y ait aucune circonstance omise, aucun mot qui ne porte: 1° la foi des traités confirmés par les serments et par les sacrifices; 2° les droits sacrés de l'hospitalité; 3° l'autorité d'un père sur son fils.

Paucæ horæ sunt, intrà quas jurantes per quidquid deorum est, dextræ dextras jungentes fidem obstrinximus, ut sacratas fide manus digressi ab colloquio extemplò in eum armaremus! Surgis ab hospitali mensâ, ad quam tertius Campanorum adhibitus ab Hannibale es, ut eam ipsam mensam cruentares hospitis sanguine! Hannibalem pater filio meo potui placare, filium Hannibali non possum!

Second motif, tiré du danger où Pérolla s'expose.

Sed si nihil sancti, non fides, non religio, non pietas; audeantur infanda, si non perniciem nobis cum scelere afferunt.

Ce n'est là qu'une transition; mais combien elle est ornée! Quelle justesse et quelle élégance dans cette distribution qui comprend en trois mots les trois parties du premier

motif! *fides*, pour le traité; *religio*, pour l'hospitalité; *pietas*, pour le respect qu'un fils doit à son père. La dernière pensée est fort belle et conduit naturellement du premier motif au second.

Unus aggressurus es Hannibalem? Quid illa turba tot liberorum servorumque? quid in unum intenti omnium oculi? quid tot dextræ? Torpescentne in amentiâ illâ? Vultum ipsius Hannibalis, quem armati exercitus sustinere nequeunt, quem horret populus Romanus, tu sustinebis!

Quelle foule de pensées et d'images! Quelle admirable opposition entre des armées entières qui ne peuvent soutenir l'aspect d'Hannibal, le peuple romain même que ses regards font trembler, et un faible particulier, *tu!*

Troisième motif : le père qu'il faudra tuer avant d'arriver à Hannibal.

Et alia auxilia desint (c'est la transition), me ipsum ferire corpus meum opponentem pro corpore Hannibalis sustinebis? Atqui per meum pectus petendus ille tibi transfigendusque est.

La simplicité et la brièveté de ce dernier motif n'est pas moins admirable que la vivacité du précédent. Un jeune homme serait tenté d'ajouter ici quelques pensées. Pourrez-vous tremper vos mains dans le sang d'un père? arracher la vie à celui de qui vous l'avez reçue, etc? Mais un maître tel que Tite-Live sent bien qu'il ne faut que montrer un tel motif, et que vouloir l'amplifier, c'est l'affaiblir.

Il finit par des prières, plus fortes dans la bouche d'un père que toutes les raisons :

Deterreri hic sine te potiùs, quàm illic vinci. Valeant preces apud te meæ sicut pro te hodie valuerunt.

L'éloquence triompha : *Lacrymantem indè juvenem cernens, medium complectitur, atque osculo hærens, non antè precibus abstitit, quàm pervicit ut gladium poneret, fidemque daret nihil facturum tale.*

(*Voyez* à la fin du vol., n° 19, le même sujet traité par Silius Italicus.)

§ 5. — *De la Réfutation.*

1. En quoi consiste la réfutation et quand forme-t-elle une partie séparée de la confirmation?—2. Où doit se placer la réfutation?—3. Quels sont les moyens généraux de réfuter? —4. A quel genre d'éloquence la réfutation est-elle surtout nécessaire?—5. Quel est le caractère de la réfutation dans l'éloquence de la chaire? —6. Quelles sont les observations à faire sur cette espèce de réfutation?

7. La réfutation a-t-elle toujours besoin d'être développée avec étendue? — 8. Laisse-t-on toujours à son adversaire le temps de dérouler tous ses moyens? — 9. Que faut-il faire lorsqu'on réfute les preuves l'une après l'autre?

1. La *réfutation* consiste à détruire les moyens contraires aux nôtres. Cicéron ne veut pas qu'on la sépare de la confirmation :

Il n'y a, dit-il, qu'un seul procédé pour étayer vos preuves, et ce procédé renferme les deux parties qu'on voudrait disjoindre; car vous ne pouvez ni détruire ce que l'on vous objecte sans appuyer ce qui prouve en votre faveur, ni établir vos moyens sans réfuter ceux de l'adversaire; ce sont deux choses jointes par leur nature, par leur but et par l'usage que vous en faites [1].

Ce passage demande deux remarques : la première c'est que, pour réfuter, il faut venir après l'adversaire; la seconde, c'est qu'il n'est ici question que des ouvrages dans lesquels la réfutation peut avoir lieu, tels que les plaidoyers, les mémoires, etc. Or, il y a des discours, tels que les éloges, les oraisons funèbres, etc., qui n'admettent que la confirmation.

2. La réfutation se place tantôt avant, tantôt après la confirmation; quelquefois elles marchent de front, pour ainsi dire, et à mesure qu'on fait valoir ses raisons, on renverse celles de l'adversaire. Cela dépend des matières que l'on traite ou des circonstances dans lesquelles on parle.

3. La réfutation demande, dans l'orateur, beaucoup d'adresse et de sagacité; c'est dans cette partie surtout qu'il éprouve le besoin de manier habilement l'arme du raisonnement ou de l'analyse. En effet, que les raisons de l'adversaire soient solides et sincères, ou qu'elles manquent de fondement et de vérité, sans doute elles ont été présentées avec art, et ce qu'elles avaient de faux, de hasardé ou de faible, a été adroitement caché sous les ornements de l'éloquence. Il faut donc les réduire à leur plus simple expression et les ramener à des raisonnements formels, et alors il deviendra possible de montrer :

Ou que les arguments de l'adversaire reposent sur de faux principes d'où l'on n'a pu tirer aucune conséquence;

Ou que de principes vrais on a tiré des conséquences exagérées ou fausses;

[1] Una in causis ratio quædam est, quæ ad probandam argumentationem valet. Ea autem et confirmationem et reprehensionem quærit. Sed quia neque reprehendi, quæ contra dicuntur, possunt, nisi tua confirmes, neque hæc confirmari, nisi illa reprehendas; idcirco hæc et natura, et utilitate, et tractatione conjuncta sunt.

De Orat., l. II, 331.)

*Ou qu'*on a donné pour certain ce qui était douteux, pour avoué ce qui était contesté, pour propre à la cause ce qui n'y avait point ou n'y avait que très-peu de rapport.

S'il n'est pas possible de détruire les preuves, il faut chercher à les affaiblir : on sépare celles qui tirent leur force de leur union, et on les présente séparément pour en faire voir le vice ou la faiblesse; on réduit à leur plus simple expression celles qui ont été développées avec éclat, afin d'en amortir l'effet; quelquefois même on affecte de dédaigner et de repousser, par une ironie vive, mais décente, ce qu'il n'est pas facile de réfuter directement.

La réfutation offre encore d'autres ressources : tantôt on tire soi-même d'un principe reconnu par l'adversaire une conséquence qui le confonde; tantôt on rompt toutes ses mesures en le faisant tomber en contradiction; on évitera surtout les piéges adroits qu'il peut avoir tendus, et l'on en tendra d'autres à son tour; on se gardera de s'amuser à ce qu'il aura dit d'inutile, et de se laisser entraîner hors du sujet par ses écarts, etc. Tel est l'art, telles sont les précautions et les ressources nécessaires à l'orateur pour réfuter avec succès un adversaire redoutable.

4. C'est surtout au barreau que la réfutation a besoin de toutes les forces du talent. Que sera-ce, en effet, qu'un orateur, dit la Harpe, s'il n'est pas logicien, s'il n'est pas accoutumé à saisir avec justesse la liaison ou l'opposition des idées, à remarquer avec précision le point d'une question débattue, à démêler avec sagacité les erreurs plus ou moins spécieuses qui l'obscurcissent, à bien appliquer le principe à la question et les conséquences aux principes, à rompre les filets d'un sophisme dans lesquels se retranche l'ignorance ou s'enveloppe la mauvaise foi? Sans doute il doit laisser à la philosophie l'argumentation méthodique et la sèche dialectique qui n'opèrent que la conviction. L'orateur prétend davantage, il veut persuader; car si la résistance à la vérité n'est souvent qu'une erreur, plus souvent encore peut-être cette résistance est une passion, et c'est là l'ennemi le plus opiniâtre et le plus difficile à vaincre. Il faut donc que l'orateur non-seulement nous montre le vrai, mais nous détermine à le suivre; non-seulement nous montre ce qui est honnête, mais nous détermine à le faire, et c'est pour cela que la logique oratoire doit joindre les mouvements aux raisonnements; mais les mouvements ne seront puissants qu'autant que les raisonnements seront

justes, et alors rien ne pourra résister à cette double force, faite pour tout entraîner. C'était celle de Démosthènes, le plus terrible athlète qui jamais ait manié l'arme de la parole. Il se sert du raisonnement comme d'une massue dont il frappe sans cesse, et dont chaque coup fait une plaie.

Dans le fameux procès pour la Couronne, où Démosthènes avait toute raison, Eschine s'était rejeté sur la teneur du décret du couronnement et sur le texte des lois, matière où la chicane des mots trouve toujours des ressources faciles, et l'accusateur, homme de beaucoup de talent, les fait valoir avec toute l'adresse possible. Une loi défendait de couronner un comptable : il prétend que Démosthènes l'est; d'où il conclut que le décret est illégal et nul. Il se fondait sur ce que Démosthènes était encore chargé de l'administration des spectacles, et l'avait été de la réparation des murs d'Athènes. La première comptabilité n'avait aucun rapport au décret, qui ne couronnait Démosthènes que pour la gestion relative à la réparation des murs.

Il est vrai que pour cette dernière il n'avait rendu aucun compte : mais il en avait une fort bonne raison, c'est qu'il avait presque tout fait à ses dépens; et c'était précisément pour récompenser cette libéralité civique et reconnue que le sénat, bien loin de lui demander des comptes, lui avait décerné une couronne d'or. Mais Eschine s'était retranché dans le texte littéral, et de plus avait affecté de mêler et de confondre deux comptabilités fort distinctes, celle des spectacles et celle des murs : c'était bien là une matière de pur raisonnement. On va voir comme Démosthènes sait la rendre oratoire, comme il la relève par la noblesse des pensées et des sentiments, en même temps qu'il fait rayonner l'évidence des principes et des faits par une logique lumineuse :

Καίτοι τὰ μέγιστά γε τῶν πεπολιτευμένων καὶ πεπραγμένων ἐμαυτῷ παραλείπω, ὑπολαμβάνων, πρῶτον μὲν ἐφεξῆς τοὺς περὶ αὐτοῦ τοῦ παρανόμου λόγους ἀποδοῦναί με δεῖν· εἶτα, κἂν μηδὲν εἴπω περὶ τῶν λοιπῶν πολιτευμάτων, ὁμοίως παρ' ὑμῶν ἑκάστῳ τὸ συνειδὸς ὑπάρχειν μοι.

Τῶν μὲν οὖν λόγων, οὓς οὗτος ἄνω καὶ κάτω διακυκῶν ἔλεγε περὶ τῶν παραγεγραμμένων νόμων, οὔτε, μὰ τοὺς θεοὺς, οἶμαι ὑμᾶς μανθάνειν, οὔτ' αὐτὸς ἠδυνάμην τοὺς πολλοὺς συνιέναι αὐτῶν. Ἁπλως δὲ τὴν ὀρθὴν ὁδὸν περὶ τῶν δικαίων διαλέξομαι.

Τοσούτου γὰρ δέω λέγειν ὡς οὐκ εἰμι ὑπεύθυνος, ὃ νῦν οὗτος πολλάκις διέβαλλε καὶ διωρίζετο, ὥςθ' ἅπαντα τὸν βίον ὑπεύθυνος εἶναι ὁμολογῶ ὧν

ἢ διακεχείρηκα, ἢ πεπολίτευμαι παρ' ὑμῖν· ὧν μέντοι γε ἐκ τῆς ἰδίας οὐσίας ἐπαγγειλάμενος δέδωκα τῷ δήμῳ, οὐδεμίαν ἡμέραν ὑπεύθυνος εἶναί φημι· ἀκούεις, Αἰσχίνη; οὐδὲ ἄλλον οὐδένα, οὐδ' ἂν τῶν ἐννέα ἀρχόντων τις ὧν τύχῃ. Τίς γάρ ἐστι νόμος τοσαύτης ἀδικίας καὶ μισανθρωπίας μεστὸς, ὥςτε τὸν δόντα τι τῶν ἰδίων, καὶ ποιήσαντα πρᾶγμα φιλάνθροπον καὶ φιλόδωρον, τῆς χάριτος μὲν ἀποστερεῖν, εἰς δὲ τοὺς συκοφάντας ἄγειν, καὶ τούτους ἐπὶ τὰς εὐθύνας ὧν ἔδωκεν ἐφιστάναι; οὐδὲ εἰς δήπου. Εἰ δέ φησιν οὗτος, δειξάτω, κἀγὼ στέρξω, καὶ σιωπήσομαι. Ἀλλ' οὐκ ἔστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι. Ἀλλ' οὗτος συκοφαντῶν, ὅτι, ἐπὶ τῷ θεωρικῷ τότε ὤν, ἐπέδωκα τὰ χρήματα, ἐπῄνεσεν αὐτὸν, φησὶν, ἡ βουλὴ ὑπεύθυνον ὄντα· οὐ περὶ τούτων γε οὐδενὸς, ὧν ὑπεύθυνος ἦν, ἀλλ' ἐφ' οἷς ἐπέδωκα, ὦ συκοφάντα. Ἀλλὰ καὶ τειχοποιὸς ἤσθα, φησί. Καὶ δι' αὐτό γε τοῦτο ὀρθῶς ἐπῃνούμην ὅτι τὰ ἀνηλωμένα ἐπέδωκα, καὶ οὐκ ἐλογιζόμην. Ὁ μὲν γὰρ λογισμὸς, εὐθυνῶν καὶ τῶν ἐξετασόντων προςδεῖται· ἡ δὲ δωρεὰ χάριτος καὶ ἐπαίνου δικαία ἐστὶ τυγχάνειν.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 20, un autre modèle de réfutation tiré du même orateur.)

Cicéron nous offre à son tour un modèle admirable de réfutation dans la première partie de la deuxième Philippique, surtout lorsqu'il se défend d'avoir été complice de la mort de César. Récits animés, raisonnements solides, accusations tournées adroitement contre l'accusateur, force des idées, vivacité des tournures, pathétique des sentiments, tout s'y trouve réuni pour le triomphe de l'orateur (V. ce discours, n° 25-42).

5. Ce n'est pas au barreau seulement ou à la tribune que l'on peut avoir des réfutations à faire; dans les autres genres de discours, dans le sermon, par exemple, si l'on n'a point à combattre un rival, un adversaire, un ennemi personnel, on a quelque chose de plus redoutable peut-être et de plus difficile à vaincre, c'est-à-dire des préjugés, des erreurs et des passions. Or, ce sont autant d'ennemis qui s'élèvent du fond des cœurs contre le sermonaire, et dont il doit entendre les plaintes, les murmures, les cris, sans les dissimuler, aborder les sophismes ou les raisonnements les plus spécieux sans les craindre, pour en dévoiler la faiblesse ou le ridicule.

Toutefois, la marche du prédicateur ne peut être exactement la même que celle de l'avocat. Le second expose de suite, dans son plaidoyer, les objections de son adversaire, qu'il réduit en autant de propositions, pour les prendre ensuite chacune à part et les anéantir par une réfutation spéciale. Il n'en est point ainsi pour le prédicateur; il est obligé de se mettre à la place de ses auditeurs, de se faire les objections que le sujet amène, et d'y répondre à me-

sure qu'il se les propose, de sorte qu'il remplit à la fois les deux rôles. En outre, la réfutation de l'avocat permet tous les élans de la véhémence; celle du prédicateur doit être ordinairement calme autant que ferme. C'est ainsi que Bourdaloue réfute les prétextes si souvent allégués pour se dispenser de faire l'aumône, et montre que, d'un principe vrai, on a tiré de fausses conséquences :

Les temps sont mauvais, dit-il, chacun souffre, et n'est-il pas alors de la prudence de penser à l'avenir et de garder son revenu? C'est ce que la prudence vous dit, mais une prudence réprouvée, une prudence charnelle et ennemie de Dieu. Tout le monde souffre et est incommodé, j'en conviens; car jamais le faste, jamais le luxe fut-il plus grand qu'il l'est aujourd'hui? Et qui sait si ce n'est point pour cela que Dieu nous châtie? Dieu, dis-je, qui, selon l'Écriture, a en horreur le pauvre superbe? Mais, encore une fois, je le veux, les temps sont mauvais. Et que concluez-vous de là? si tout le monde souffre, les pauvres ne souffrent-ils pas? et si les souffrances des pauvres se trouvent chez les riches, à quoi doivent être réduits les pauvres mêmes? Or, à qui est-ce à assister ceux qui souffrent plus, si ce n'est pas à ceux qui souffrent moins? Est-ce donc bien raisonner de dire que vous avez droit de retenir votre superflu, parce que les temps sont mauvais, puisque c'est justement pour cela même que vous ne pouvez le retenir sans crime, et que vous êtes dans une obligation particulière de le donner?

6. Comme cette espèce de réfutation a ses écueils particuliers, il est bon de faire à cet égard quelques observations :

1° On ne doit jamais se faire aucune objection qui ne se présente naturellement et qui ne naisse, pour ainsi dire, de la matière même que l'on traite; une objection amenée par force annonce un orateur peu pénétrant ou maladroit.

2. C'est une grande imprudence, qui fait tout perdre quand on croit gagner tout, que d'affaiblir les difficultés qu'on se propose. On doit, au contraire, les exposer dans toute leur force. L'auditeur regarde avec pitié ou avec dédain la réponse à une objection qu'il pourrait renforcer lui-même.

3° Il faut être assuré de pouvoir répondre avec force aux objections fortes, et de manière à ne laisser ni doute ni obscurité dans l'esprit des auditeurs. Faire autrement, ce serait aller chercher l'ennemi pour en être battu et s'exposer à perdre la confiance de ceux à qui l'on parle, ou à leur donner au moins de violents préjugés contre la vérité dont on veut les convaincre.

4° Ces objections auront ou du moins paraîtront avoir une importance mesurée sur les circonstances dans lesquelles on parle. Telle objection peut être sérieuse et néan-

moins être superflue relativement à tel lieu, à tel temps, à tels auditeurs. Une difficulté inutile est vaine, et il n'y a pas plus de gloire que d'avantage à la combattre.

On aime à voir un orateur vigoureux s'exercer ainsi, franchement et de bonne foi, dans cette espèce de lutte, et se mesurer, pour ainsi dire, corps à corps avec des adversaires redoutables, dans les grandes questions de politique, de religion, de morale, sur lesquelles les hommes ont cherché à accumuler tant de nuages. L'éloquence française, fière de ses Bourdaloue, de ses Massillon et surtout de ses Bossuet, est peut-être celle qui a fourni les plus beaux modèles en ce genre.

7. La réfutation n'est pas toujours développée avec étendue. Souvent elle est courte, sans être moins énergique ni moins complète. Ainsi Agrippine, irritée de voir diminuer son crédit à la cour de Néron, son fils, s'emporte et menace de le détrôner, et de placer sur le trône le fils de Claudius : « J'irai, dit-elle à Burrhus, j'irai le dénoncer à l'armée :

Pour rendre sa puissance et la vôtre odieuses,
J'avouerai les rumeurs les plus injurieuses;
Je confesserai tout : exils, assassinats,
Poison même.

BURRHUS.

Madame, ils ne vous croiront pas;
Ils sauront récuser l'injuste stratagème
D'un témoin irrité qui s'accuse lui-même.

Et ce peu de mots de Burrhus suffit pour faire sentir à Agrippine toute son imprudence et toute la vanité de son projet.

8. Quelquefois on ne laisse pas à son adversaire le temps de dérouler tous ses moyens. On l'interrompt à chaque preuve pour lui opposer des preuves contraires. Cette altercation, qui a quelquefois lieu au barreau et à la tribune politique, est une des plus brillantes ressources du poëte dramatique, à qui elle fournit les moyens de présenter ses personnages dans tout leur jour et d'offrir un dialogue vif et intéressant. En voici un exemple. C'est Zopire réfutant les faux principes par lesquels Mahomet cherche à le séduire :

MAHOMET.

Ne me reproche point de tromper ma patrie;
Je détruis sa faiblesse et son idolâtrie :
Sous un roi, sous un dieu, je viens la réunir,
Et, pour la rendre illustre, il la faut asservir.

ZOPIRE.

Voila donc tes desseins! c'est donc toi dont l'audace
De la terre à ton gré prétend changer la face!
Tu veux, en apportant le carnage et l'effroi,
Commander aux humains de penser comme toi :
Tu ravages le monde et tu prétends l'instruire.
Ah! si par des erreurs il s'est laissé séduire;
Si la nuit du mensonge a pu nous égarer,
Par quels flambeaux affreux veux-tu nous éclairer!
Quel droit as-tu reçu d'enseigner, de prédire,
De porter l'encensoir et d'affecter l'empire?

MAHOMET.

Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

ZOPIRE.

Eh quoi! tout factieux qui pense avec courage
Doit donner aux mortels un nouvel esclavage?
Il a droit de tromper, s'il trompe avec grandeur?

MAHOMET.

Oui, je connais ton peuple; il a besoin d'erreur;
Ou véritable ou faux, mon culte est nécessaire.
Que t'ont produit tes dieux? Quels biens t'ont-ils pu faire?
Quels lauriers vois-tu croître au pied de leurs autels?
Ta secte obscure et basse avilit les mortels,
Énerve le courage et rend l'homme stupide;
La mienne éleve l'âme et la rend intrépide;
Ma loi fait les héros....

ZOPIRE.

Dis plutôt des brigands...

9. Il y a des occasions où, après avoir laissé l'adversaire établir toutes ses preuves, on les réfute ensuite l'une après l'autre. C'est alors qu'il faut savoir joindre à la force une grande souplesse et une grande variété de tons. Un modèle parfait en ce genre est la réponse de Pyrrhus à Oreste, qui est venu, au nom des Grecs, le sommer de livrer le jeune Astyanax.

Celui-ci a essayé de justifier cette odieuse demande : 1° par le souvenir des maux qu'Hector a faits aux Grecs; 2° par l'idée de ceux qu'Astyanax peut faire à son tour; 3° par le tableau des dangers auxquels Pyrrhus peut être un jour exposé lui-même. Et il a résumé ainsi ces motifs :

Enfin, de tous les Grecs satisfaites l'envie,
Assurez leur vengeance, assurez votre vie;
Perdez un ennemi d'autant plus dangereux
Qu'il s'essayera sur vous à combattre contre eux.

Voici comment Pyrrhus détruit ces raisonnements si incertains et fondés sur un avenir si douteux. Il commence par une ironie amère :

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée.

De soins plus importants je l'ai crue agitée,
Seigneur; et sur le nom de son ambassadeur,
J'avais, dans ses projets, conçu plus de grandeur.
Qui croirait, en effet, qu'une telle entreprise
Du fils d'Agamemnon méritât l'entremise?
Qu'un peuple tout entier, tant de fois triomphant,
N'eût daigné conspirer que la mort d'un enfant?

Puis attaquant directement les sophismes d'Oreste :

Mais à qui prétend-on que je le sacrifie?
La Grèce a-t-elle encor quelque droit sur sa vie?
Et seul de tous les Grecs ne m'est-il pas permis
D'ordonner d'un captif que le sort m'a soumis ?...
On craint qu'avec Hector Troie un jour ne renaisse :
Son fils peut me ravir le jour que je lui laisse.
Seigneur, trop de prudence entraîne trop de soin;
Je ne sais point prévoir les malheurs de si loin;
Je songe quelle était autrefois cette ville
Si superbe en remparts, en héros si fertile,
Maîtresse de l'Asie, et je regarde enfin
Quel fut le sort de Troie, et quel est son destin.
Je ne vois que des tours que la cendre a couvertes,
Un fleuve teint de sang, des campagnes désertes,
Un enfant dans les fers; et je ne puis songer
Que Troie en cet état aspire à se venger.

§ 6.—*De la Péroraison.*

1. Qu'est-ce que la péroraison, et quelle en est l'importance?—2. Quels sont les deux devoirs ou les deux objets de la péroraison?—3. Comment doit se faire en général la récapitulation des principales preuves?—4. Que doit-elle être dans les plaidoyers? — 5. Qu'est-ce qui suffit souvent à la conclusion? —6. Quand et comment doit-on employer la péroraison pathétique?—7. Quelle différence y a-t-il à cet égard entre le barreau ancien et le barreau moderne? —8. Peut-on amplifier dans la péroraison?—9. Que doit-on faire pour rendre le discours pathétique et vif dans la péroraison? —10. Quel est, dans l'éloquence de la chaire, l'objet de la péroraison pathétique? —11. Quel est le caractère ordinaire des péroraisons de la chaire? —12. L'orateur chrétien peut-il tirer de lui-même le pathétique de sa péroraison?

1. La *péroraison* est la conclusion du discours. A la tribune et dans la chaire, où l'éloquence a surtout pour but d'intéresser et d'émouvoir, la péroraison est très-importante, parce que c'est elle qui donne la dernière impulsion aux esprits et qui décide la volonté, l'inclination d'un auditoire libre.

Au barreau, la péroraison n'a pas la même importance, parce que le juge n'est ou ne doit être que la loi en personne, et que ce n'est pas sa volonté, mais son opinion, qu'il s'agit de déterminer. Cependant, comme le juge est homme, il ne sera jamais inutile de l'intéresser en faveur de l'innocence et de la faiblesse, de la justice et de la vérité, et une péroraison pathétique ne sera indigne de l'éloquence que lorsqu'on l'emploiera pour faire triompher l'iniquité, le mensonge ou le crime.

La péroraison a deux devoirs ou deux objets à remplir : 1° achever de convaincre par le résumé des principales preuves ; 2° achever de persuader par l'emploi des mouvements oratoires.

3. Le résumé des principales preuves doit être rapide et court. Il ne s'agit pas ici de se répéter, mais d'offrir à l'auditeur un moyen de soulager sa mémoire. Ce genre de péroraison est blâmé par quelques auteurs[1], mais, ce nous semble, à tort. La récapitulation est le seul moyen de conclure les discours où l'on n'a pas employé le pathétique, et ceux où l'orateur, s'apercevant qu'il a produit l'effet désiré, se hâte de finir. C'est ainsi que Massillon conclut, par une simple récapitulation, son admirable sermon *sur la mort du pécheur et du juste* :

Mes frères, les réflexions sont ici inutiles. Telle est la fin de ceux qui ont vécu dans la crainte du Seigneur; leur mort est précieuse devant Dieu comme leur vie. Telle est la fin déplorable de ceux qui l'ont oublié jusqu'à cette dernière heure; la mort des pécheurs est abominable aux yeux de Dieu comme leur vie. Si vous vivez dans le péché, vous mourrez dans les horreurs et dans les regrets inutiles du pécheur, et votre mort sera une mort éternelle; si vous vivez dans la justice, vous mourrez dans la paix et dans la confiance du juste, et votre mort ne sera qu'un passage à la bienheureuse éternité.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 21, la péroraison du sermon *sur la Vérité d'un avenir.*)

4. Dans les plaidoyers où le sentiment n'est pour rien, la récapitulation est un épilogue qui réunit tous les moyens épars et développés dans le courant du discours, afin de les rendre présents à la mémoire au moment de la décision ; et cet épilogue consiste ou à parcourir les sommités des choses et à les rappeler article par article, ou à reprendre la division, et à exprimer la substance des raisonnements qu'on a faits pour chacun des points capitaux. Il sera mieux encore de récapituler en peu de mots les moyens de la partie adverse, et les raisons avec lesquelles on les aura réfutés et détruits. Par là, non-seulement la preuve, mais la réfutation sera présente à l'auditeur, et l'on aura droit de lui demander s'il désire encore quelque chose, et s'il reste encore dans l'affaire quelque difficulté à résoudre, quelque nuage à dissiper.

La règle générale que prescrit Cicéron pour ce résumé de la cause, c'est de n'y rappeler que les points importants

[1] Le cardinal Maury, Girard et quelques autres.

et de donner à chacun d'eux le plus de force, mais le moins d'étendue qu'il est possible : *Ut memoria, non oratio, renovata videatur.*

5. Une énumération rapide, un dilemme pressé, un syllogisme qui ramasse toute la cause en un seul point de vue, suffit le plus souvent à la conclusion. Un beau modèle en ce genre est la proposition que fait Ajax pour décider à qui, d'Ulysse ou de lui-même, appartiennent les armes d'Achille :

Arma viri fortis medios mittantur in hostes :
Indè jubete peti, et referentem ornate relatis.
(Ovid., *Métam.*, l. XII.)

6. Si l'orateur veut achever d'entraîner son auditoire, s'il sent le besoin de frapper un grand coup pour décider ceux qu'il n'a fait qu'ébranler, c'est alors qu'il doit avoir recours à la péroraison pathétique. Tout ce que peut lui fournir une imagination vive, aidée d'une exquise sensibilité, pensées brillantes, riches et touchantes images, expressions énergiques, figures hardies, tours animés ou séduisants, mouvements impétueux, il l'emploiera pour toucher, ébranler, subjuguer les auditeurs.

Toutefois l'orateur ne doit pas hasarder les grandes figures, telles que l'apostrophe, l'interrogation, les prosopopées, dans les petits sujets où la simplicité et la précision doivent faire le principal mérite du discours; mais elles sont bien placées dans les grandes questions et dans les grandes causes.

C'est ainsi qu'Eschine, pour engager les Athéniens à refuser à Démosthènes la couronne d'or que Ctésiphon lui avait décernée, ouvre pour ainsi dire les tombeaux de Solon et d'Aristide, et met dans la bouche de ce dernier des reproches contre ses compatriotes :

Imaginez-vous entendre Solon, ce grand philosophe, ce législateur fameux, dont les excellentes lois ont affermi chez nous la démocratie; figurez-vous entendre Aristide, cet homme juste et désintéressé, par qui furent réglées les contributions de la Grèce, et dont le peuple, après sa mort, a doté les filles : l'un, vous conjurer avec cette douceur qui lui était si naturelle, de ne point préférer aux lois et à votre serment les phrases éloquentes de Démosthènes; l'autre, se plaindre du mépris de la justice, vous demander si vous ne rougissez pas, en voyant que vos pères ont presque fait mourir, ont banni d'Athènes et de toute l'Attique Arthénius de Zelée, qui avait apporté chez les Grecs l'or des Perses; Arthénius, qui ne faisait que passer dans Athènes, Arthénius qui était uni aux Athéniens par le droit de l'hospitalité, et que vous allez honorer d'une couronne d'or Démosthènes, qui n'a pas apporté de l'or des Perses, mais qui en a reçu et qui en possède encore pour prix de ses trahisons. Croyez-vous que Thémistocle, que nos braves citoyens morts à Marathon et à

Platée, que les tombeaux mêmes de nos ancêtres ne gémiront pas, si l'on couronne celui qui avoue lui-même avoir conspiré avec les Barbares contre les Grecs?

Cette dernière pensée enchérit sur les précédentes, en ce que l'orateur prête du sentiment aux choses même inanimées, à des tombeaux. Aussi de tels traits manquent-ils rarement de faire impression sur les auditeurs.

7. Dans le barreau moderne, il est rare qu'on puisse employer les péroraisons touchantes; mais elles étaient d'un grand usage chez les Romains. Le Forum était pour eux comme un théâtre qu'il fallait ébranler par un dénoûment pathétique : *Tunc est commovendum theatrum*, dit Quintilien (l. IV, c. 1), *cùm ventum est ad ipsum illud quo veteres tragœdiæ clauduntur*. Le modèle de ces péroraisons est celle du *pro Milone*. C'est là qu'on voit l'orateur suppliant sauver à l'accusé l'humiliation de la prière, et lui conserver toute la dignité qui convient au caractère d'un grand homme dans le malheur. Mais ce qui l'emporte sur cette supplication, c'est l'indignation qui la précède et dans laquelle Cicéron démontre, avec une éloquence sans exemple, que si Milon avait tué Clodius, la république lui devait des actions de grâces au lieu de châtiment.

8. On peut, dans la péroraison, se servir de l'amplification oratoire; mais si le sujet ne l'amenait pas lui-même, elle serait ridicule et déplacée, surtout dans le moment où il s'agit de faire les plus fortes impressions sur l'esprit des auditeurs. Telle est cette admirable amplification du *pro Murenâ*, où Cicéron, craignant qu'on n'envoyât son client en exil, rassemble toutes les circonstances relatives à Muréna qu'on accusait de brigue, pour montrer que cette peine serait de toutes la plus cruelle et la plus insupportable à laquelle on pût le condamner :

Si (quod Jupiter omen avertat!) hunc vestris sententiis afflixeritis, quò se miser vertet? Domumne? ut eam imaginem clarissimi viri, parentis sui, quam paucis antè diebus laureatam in suâ gratulatione conspexit, eamdem deformatam ignominiâ lugentemque videat? An ad matrem? quæ misera, modò consulem osculata filium suum, nunc cruciatur et sollicita est, ne eumdem paulò post spoliatum omni dignitate conspiciat? Sed quid ego matrem aut domum appello, quem nova pœna legis et domo et parente et omnium suorum consuetudine conspectuque privat? Ibit igitur in exilium miser? quò? ad Orientisne partes, in quibus multos annos legatus fuit et exercitus duxit et res maximas gessit? At habet magnum dolorem, undè cum honore decesserit, eòdem cum ignominiâ reverti. An se in contrariam partem terrarum abdet, ut Gallia Transalpina, quem nuper summo cum imperio libentissimè viderit, eumdem lugentem, mœrentem, exsulem videat? In eâ porrò provinciâ quo animo C. Murenam, fratrem suum, adspiciet? qui hujus dolor? qui illius mœror erit?

quæ utriusque lamentatio? quanta autem perturbatio fortunæ atque sermonis, quod, quibus in locis paucis antè diebus factum esse consulem Murenam nuntii litteræque celebrassent, et undè hospites atque amici gratulatum Romam concurrerint, repentè eò accedat ipse nuntius suæ calamitatis? Quæ si acerba, misera, luctuosa sunt, si alienissima à mansuetudine et misericordiâ vestrâ, judices; conservate populi romani beneficium; reddite reipublicæ consulem : date hoc ipsius pudori, date patri mortuo, date generi et familiæ, date etiam Lanuvio, municipio honestissimo, quod in hâc totâ causâ frequens mœstumque vidistis. Quem ego vobis, si habet aut momenti commendatio, aut auctoritatis confirmatio mea, consul consulem, judices, ità commendo, ut cupidissimum otii, studiosissimum honorum, acerrimum contrà seditionem, fortissimum in bello, futurum esse promittam et spondeam.

Cette amplification est naturelle et touchante; elle embrasse à la fois les lieux, les proches, les dignités, les amis. Tout cela est fondé sur cette simple proposition : *Où Muréna ira-t-il en exil?*

9. Pour rendre le discours pathétique et vif dans la péroraison, l'orateur doit en retrancher les liaisons et les transitions : débarrassé, pour ainsi dire, de ses liens, il en devient plus rapide, plus impétueux, et toutes ses forces se trouvent comme ramassées pour presser l'auditeur avec plus d'activité. Telle est la péroraison de l'éloge de *Marc-Aurèle* par Thomas; Apollonius s'adresse au fils et à l'héritier de l'empereur :

Mais toi qui vas succéder à ce grand homme, ô fils de Marc-Aurèle! ô mon fils! permets ce nom à un vieillard qui t'a vu naître et qui t'a tenu enfant dans ses bras; songe au fardeau que t'ont imposé les dieux; songe aux devoirs de celui qui commande, aux droits de ceux qui obéissent. Destiné à régner, il faut que tu sois ou le plus juste ou le plus coupable des hommes : le fils de Marc-Aurèle aurait-il à choisir? On te dira bientôt que tu es tout-puissant; on te trompera : les bornes de ton autorité sont dans la loi. On te dira encore que tu es grand, que tu es adoré de tes peuples. Ecoute : quand Néron eut empoisonné son frère, on lui dit qu'il avait sauvé Rome; quand il eut fait égorger sa femme, on loua devant lui sa justice; quand il eut assassiné sa mère, on baisa sa main parricide, et l'on courut aux temples remercier les dieux. Ne te laisse pas non plus éblouir par les respects. Si tu n'as des vertus, on te rendra des hommages et l'on te haïra. Crois-moi, on n'abuse point les peuples; la justice outragée veille dans tous les cœurs. Maître du monde, tu peux m'ordonner de mourir, mais non de t'estimer. O fils de Marc-Aurèle! pardonne : je te parle au nom des dieux, au nom de l'univers qui t'est confié; je te parle pour le bonheur des hommes et pour le tien. Non, tu ne seras point insensible à une gloire si pure. Je touche au terme de ma vie; bientôt j'irai rejoindre ton père. Si tu dois être juste, puissé-je vivre encore assez pour contempler tes vertus! Si tu devais un jour.....

Tout à coup Commode, qui était en habit de guerrier, agita sa lance d'une manière terrible. Tous les Romains pâlirent. Apollonius fut frappé des malheurs qui menaçaient Rome. Il ne put achever. Ce vénérable vieillard se voila le visage. La pompe funèbre, qui avait été suspendue, reprit sa marche. Le peuple suivit, consterné et dans un profond silence; il venait d'apprendre que Marc-Aurèle était tout entier dans le tombeau.

Quel effet, dit la Harpe, produirait sur la toile ce tableau

qui termine l'ouvrage, si le pinceau d'un grand artiste l'y transportait! Je suis même surpris qu'un pareil sujet n'ait pas encore tenté le génie de nos peintres célèbres[1].

10. Dans l'éloquence de la chaire, dit Marmontel, on a pour objet d'émouvoir l'auditoire de compassion pour lui-même et d'horreur pour ses propres vices, ou de terreur pour ses propres dangers. Il est rare, en effet, que l'orateur chrétien plaide la cause des absents, à moins qu'il ne parle en faveur des pauvres, des orphelins, comme saint Vincent de Paul, lorsqu'il disait aux femmes pieuses qui composaient son auditoire, en leur montrant les jeunes enfants dont il était le protecteur, sans soulagement, sans secours, et près d'expirer devant elles :

Or sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis quelleurs mères selon la nature les ont abandonnées. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner pour toujours. Cessez à présent d'être leurs mères pour devenir leurs juges; leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages. Il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Les voilà devant vous! ils vivront si vous continuez d'en prendre un soin charitable; et, je vous le déclare devant Dieu, ils seront tous morts demain si vous les délaissez.

Cette conclusion, le modèle des péroraisons pathétiques, eut le succès qu'elle méritait : le même jour, dans la même église, au même instant, l'hôpital des Enfants-Trouvés, qui jusque-là périssaient dans les rues, fut fondé à Paris, et doté de quarante mille livres de rente.

11. Il est rare que de pareilles occasions viennent s'offrir au zèle apostolique; mais presque toujours l'orateur sacré, dans la péroraison, s'afflige ou s'effraye pour ceux qu'il veut rappeler aux vérités religieuses, et alors les grands intérêts dont il semble chargé par Dieu même ouvrent une libre carrière aux mouvements sublimes ou touchants : telle est la prière si remarquable et si entraînante que fait Massillon à la fin de son sermon *sur le petit nombre des élus :*

Souffrez que je finisse en vous adressant les mêmes paroles. Au sortir de ce temple et de cette autre Sion, vous allez rentrer dans Babylone; vous allez revoir ces idoles d'or et d'argent, devant lesquelles tous les hommes se prosternent; vous allez retrouver les vains objets des passions humaines, les biens, la gloire, les plaisirs qui sont les dieux de ce monde, et que presque tous les hommes adorent; vous verrez ces abus que tout le monde se permet, ces erreurs que l'usage autorise, ces désordres dont une coutume impie a presque fait des lois. Alors, mon cher auditeur, si vous voulez être du petit nombre des vrais Israélites, dites dans le secret de votre cœur : C'est vous seul, ô mon Dieu, qu'il faut adorer :

[1] V. du reste mon *Hist. de la Litt. fr.*, t. 3, p. 249.

Te oportet adorari, Domine; je ne veux point avoir de part avec un peuple qui ne vous connait pas, je n'aurai jamais d'autre loi que votre loi sainte : les dieux que cette multitude insensée adore ne sont pas des dieux; ils sont l'ouvrage de la main des hommes; ils périront avec eux : vous seul êtes l'immortel, ô mon Dieu! et vous seul méritez qu'on vous adore : *Te oportet adorari, Domine.* Les coutumes de Babylone n'ont rien de commun avec les saintes lois de Jérusalem; je vous adorerai avec ce petit nombre d'enfants d'Abraham, qui composent encore votre peuple au milieu d'une nation infidèle; je tournerai avec eux tous mes désirs vers la sainte Sion : on traitera de faiblesse la singularité de nos mœurs; mais heureuse faiblesse, Seigneur, qui me donnera la force de résister au torrent et à la séduction des exemples. Et vous serez, mon Dieu, au milieu de Babylone, comme vous le serez un jour dans la sainte Jérusalem : *Te oportet adorari, Domine.* Ah! le temps de la captivité finira enfin; vous vous souviendrez d'Abraham et de David; vous délivrerez votre peuple; vous nous transporterez dans la sainte cité; et alors vous régnerez seul sur Israël et sur les nations qui ne vous connaissent pas : alors tout étant détruit, tous les empires, tous les sceptres, tous les monuments de l'orgueil humain étant anéantis, et vous seul demeurant éternellement, on connaîtra que vous seul devez être adoré : *Te oportet adorari, Domine.*

Voilà le fruit que vous devez retirer de ce discours : vivez à part, pensez sans cesse que le grand nombre se damne; ne comptez pour rien les usages, si la loi de Dieu ne les autorise; et souvenez-vous que les saints ont été dans tous les siècles des hommes singuliers. C'est ainsi qu'après vous être distingué des pécheurs sur la terre, vous en serez séparé glorieusement dans l'éternité.

12. L'orateur chrétien peut (aussi) faire des retours sur lui-même, et tirer des moyens qui lui sont personnels le pathétique de sa péroraison; mais ces exemples sont rares, et le plus beau qu'on puisse citer est celui de Bossuet dans l'Oraison funèbre de Condé, lorsqu'il dit au prince, en finissant :

Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue : vous mettrez fin à tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort des autres, je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte : heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint!

(*Voyez* à la fin du vol., n° 22, cette péroraison entière avec un modèle d'exercice, et voyez plus loin, à l'Eloquence de la chaire, un exemple frappant du missionnaire Duplessis.)

C'est donc à l'auditoire que l'éloquence évangélique, et généralement l'éloquence qui a pour objet l'utilité commune, attache l'intérêt de la péroraison. L'orateur est alors le conciliateur de l'homme avec lui-même; il le rend juge dans sa propre cause, et il se fait son avocat, ou plutôt son ami, son père. Il le voit en péril, et en s'effrayant il l'effraye : il le voit esclave de ses passions, et en s'affligeant de son humiliation et de son malheur, il l'en afflige; il le conjure d'avoir pitié de lui-même, et les larmes de compassion qu'il lui donne lui en font répandre : il se place entre lui et le Dieu vengeur qui l'attend, et, criant pour lui *mi-*

séricorde, il le pénètre de frayeur, de componction et de remords. Mais rien de plus stérile que ces exclamations, ces prières, ces mouvements, lorsqu'ils sont composés et froidement étudiés. On ne déchire l'âme de ses auditeurs qu'avec des sanglots, qu'avec les larmes d'une douleur véritable et profonde. Si l'enthousiasme du zèle n'a pas dicté ces péroraisons, et s'il ne les prononce pas, l'effet en est perdu. C'est un Bridaine, un Duplessis qui savaient les faire et les dire. Il n'appartient pas à tout homme, ni même à tout homme éloquent, de se montrer oppressé de douleur, et de parler des larmes qui l'inondent et des sanglots qui lui étouffent la voix: *Sed finis sit; neque enim, præ lacrymis, jam loqui possum* (Cic., *pro Milone*).

§ 7. — *Du Plan du discours.*

1. Qu'entend-on par plan d'un discours? — 2. Quelle est l'importance d'un bon plan? — 3. Quelles sont les qualités d'un bon plan? — 4. Qu'entend-on par la justesse du plan? — 5. Par sa netteté? — 6. Par sa simplicité? — 7. Par sa fécondité? — 8. Par son unité et sa proportion? — 9. Où faut-il chercher surtout la réunion de toutes ces qualités? — 10. Citez un exemple d'un plan régulier. — 11. Quel est l'exercice qui sous ce rapport est le plus utile à la jeunesse? — 12. Qu'entend-on par digressions? — 13. Sur quoi les digressions sont-elles fondées? — 14. Quelles sont les règles à suivre dans les digressions?

1. On entend par *plan d'un discours*, non pas cette première opération qui ne dépend point de l'orateur, et qui consiste à mettre dans leur place naturelle l'exorde, la proposition, la narration, etc., mais l'arrangement et la distribution des principales idées sur lesquelles roule l'oraison. Ainsi, quand on demande combien de parties contient un discours et quel en est le plan, on ne s'informe pas s'il renferme un exorde, une proposition, une narration, etc., mais si la matière est divisée en plusieurs points, quels sont ces points, et dans quel ordre ils sont traités.

2. Le plan est presque toujours la partie qui coûte le plus de travail à l'orateur, et qui a le plus d'influence sur le succès de son discours.

Si le plan est trop circonscrit, il vous met hors de votre matière, au lieu de vous fixer au centre du sujet. C'est ainsi que le père Cheminais, séduit par une antithèse brillante, se borne, dans son *sermon sur l'ambition*, à présenter l'ambitieux esclave et l'ambitieux tyran, sans s'apercevoir combien il s'appauvrit dans cette étroite limite, qui ne permettait plus de peindre les autres sacrifices, les autres bassesses les autres injustices de cette malheureuse passion,

et tous les étranges mécomptes auxquels ces mauvais calculs livrent ordinairement sa victime (*V.* p. 62). Il ne faut qu'une erreur pareille dans le plan, erreur équivalente à un mauvais choix de sujet, pour ôter à un discours toute espèce d'intérêt.

Si le plan est mal conçu, obscur, indéterminé, il y aura dans les preuves une confusion inévitable, une fatigante divagation, et du mouvement sans progrès. Les objets ne seront point nettement séparés, et les raisonnements s'entrechoqueront, au lieu de se prêter une force corrélative et un appui réciproque.

3. Un plan, pour être bon, doit, dit le père Cerutti, réunir la justesse, la netteté, la simplicité, la fécondité, l'unité et la proportion.

4. Un plan est juste quand il embrasse le sujet dans toute son étendue, sans aller au delà; quand il le dégage de ce qui peut s'y trouver d'étranger, sans rien omettre de ce qui lui est essentiellement propre; en un mot, quand il n'ajoute rien au sujet et qu'il n'en retranche rien.

5. Le plan est net, quand il offre à l'esprit une image abrégée, mais distincte, de tout le sujet; quand il en sépare les parties sans les isoler, et les assemble sans les confondre; quand il donne à chacune d'elles une place fixe, un but direct, et les dispose toutes de manière qu'un seul coup d'œil suffit pour en saisir l'ensemble et tous les rapports.

6. Le plan est simple quand il réduit tout le sujet, quelque compliqué qu'il soit, à un petit nombre de pensées ou de propositions générales qui l'embrassent sans restriction; quand il montre un ensemble de divisions parfaitement naturelles, dont chacune n'offre jamais que le même sujet présenté sous une face nouvelle, et porté à un nouveau degré de développement.

7. Le plan est fécond quand chaque pensée principale renferme dans son sein une foule de pensées, quand il multiplie, pour ainsi dire, les situations et les aspects, et quand il devient, pour les yeux de l'esprit, ce que sont pour les yeux du corps ces points de vue du haut desquels le voyageur découvre une multitude d'objets qui le ravissent d'admiration.

Voyez à la fin du vol., n° 23, trois modèles de plans féconds, l'un du P. le Chapelain, et les deux autres de Bourdaloue.)

8. Le plan a de l'unité et de la proportion quand il établit

entre les parties qui le composent un parfait accord, de sorte que, malgré leur diversité, elles appartiennent au même sujet, et forment un même tout, malgré leur simplicité; de sorte que celles qui précèdent ébauchent celles qui suivent, celles qui suivent complètent celles qui précèdent, et que toutes se tiennent, s'embellissent, se fortifient de concert; de sorte qu'il règne entre elles une gradation naturelle et sensible, sans rien de brusque, de superflu, de discordant; de sorte, en un mot, que toutes à la fois, avec une juste longueur, un juste développement, tendent et conspirent à la perfection de tout l'ouvrage.

9. La réunion de tant de qualités ne se rencontre pas au même degré dans tous les genres. L'avocat est quelquefois gêné par les divers incidents dont sa cause est traversée. L'orateur politique n'a pas toujours le temps d'ordonner un plan bien régulier; il est même quelquefois dans ses intérêts de dérober sa marche pour arriver plus sûrement à son but. Mais rien ne peut dispenser le prédicateur de cette régularité, puisque le choix de son sujet est à sa disposition.

10. Le sermon de Massillon *sur la Vérité de la religion* nous offre l'exemple d'un plan parfaitement régulier. Le voici :

EXORDE.

Malgré les preuves solides et éclatantes qui établissent la vérité de la religion, il y a des hommes qui refusent de la reconnaître.

PROPOSITION.

Prouvons-leur que la vérité de la religion est incontestable.

DIVISION.

Cette vérité se fonde sur trois grands caractères qui distinguent éminemment la religion chrétienne : 1° elle est raisonnable; 2° elle est glorieuse; 3° elle est nécessaire.

CONFIRMATION.

1re *Partie.*

La religion chrétienne est raisonnable.

Subdivision.

En ce qu'elle repose : 1° sur l'autorité la plus grande, la plus respectable et la mieux établie qu'il y ait sur la terre; 2° sur les idées les seules dignes de Dieu et de l'homme, les seules conformes aux principes de l'équité, de l'honnêteté, de la société, de la conscience; 3° sur les motifs les plus triomphants, les plus propres à soumettre les esprits les moins crédules.

1er *membre de la subdivision :* La religion chrétienne a pour elle l'ancienneté, la perpétuité et l'uniformité, c'est-à-dire qu'aussi ancienne que le monde, elle s'est conservée jusqu'à nos jours sans altération; or, de toutes les religions, c'est la seule qui possède cet avantage.

2e *membre :* 1° La religion chrétienne donne les seules idées convenables de Dieu ; 2° elle met l'homme à sa véritable place, en lui faisant connaître sa nature et sa destination ; 3° elle règle mieux que toute autre doctrine ses devoirs à l'égard des autres hommes.

3e *membre :* Les motifs de soumission et de crédibilité qu'elle nous présente sont appuyés : 1° sur des prophéties incontestables ; 2° sur des faits miraculeux, éclatants, publics ; 3° sur le témoignage et la foi de l'univers entier.

Conclusion de la 1re partie : Donc la religion chrétienne est raisonnable.

2e Partie.

La religion chrétienne est glorieuse.

Subdivision.

1° Du côté des promesses qu'elle renferme pour l'avenir ; 2° du côté de la situation où elle met le fidèle pour le présent ; 3° du côté des grands modèles qu'elle lui propose à imiter.

1er *membre de la subdivision :* Développement de ces promesses qui apprennent à l'homme que son origine est divine et ses espérances éternelles. Son avenir est plein de gloire.

2e *membre :* Peinture de la grandeur et de l'élévation du chrétien dans toutes les circonstances de la vie. Rien n'est plus glorieux que lui, soit devant Dieu, soit devant les hommes.

3e *membre :* Les hautes vertus de tous les grands hommes, de tous les héros chrétiens, depuis Abel jusqu'à nos jours, sont proposées à l'imitation du fidèle. Quelle plus glorieuse carrière peut être ouverte devant lui ?

Conclusion de la 2e partie : Donc la religion chrétienne est glorieuse

3e Partie.

La religion chrétienne est nécessaire.

Subdivision.

1° Parce que la raison de l'homme est faible et qu'il faut l'aider ; 2° parce qu'elle est corrompue et qu'il faut la guérir ; 3° parce qu'elle est changeante et qu'il faut la fixer.

1er *membre de la subdivision :* Peinture de l'ignorance où l'homme est de lui-même et de tout ce qui est hors de lui. C'est la religion qui seule le guide et le soutient au milieu des ténèbres qui l'environnent.

2e *membre :* Peinture de la dépravation de la raison humaine, relativement à Dieu et à la morale. C'est la religion qui la guérit en redressant ses erreurs.

3e *membre :* Peinture des variations infinies de la raison humaine et de l'incroyable mobilité de ses opinions. C'est la religion qui la fixe, en lui donnant une règle infaillible, invariable, indépendante des lieux, des temps, des hommes, etc.

Conclusion de la 3e partie : Donc la religion chrétienne est nécessaire

Conclusion de tout le discours ou péroraison.

Donc la religion est vraie ; donc il faut s'y attacher, vivre selon ses lois, et rendre sa foi certaine par ses bonnes œuvres.

On voit par là qu'un discours bien conçu peut se réduire à un syllogisme dont les prémisses sont développées avec toute l'étendue nécessaire pour opérer la conviction, et dont la péroraison renferme la conséquence.

11. Rien ne serait plus utile pour les jeunes gens que d'analyser ainsi quelques discours remarquables, d'essayer ensuite à reconstruire eux-mêmes le discours d'après ce plan, et de comparer leur composition avec le modèle. Il n'y a pas de moyen plus propre à les initier à tous les secrets de l'art oratoire.

12. On entend par *digressions* des discussions qui paraissent étrangères au sujet principal, mais qui, toutefois, tendent au but que s'est proposé l'orateur. Les digressions, nécessaires à la poésie, sous le nom d'épisodes [1], le sont rarement en éloquence ; cependant, si l'on sait en faire un usage convenable, elles peuvent être quelquefois agréables et souvent utiles.

13. Les digressions sont fondées sur la faiblesse, la légèreté, l'inconstance et la curiosité de l'esprit humain ; aussi l'ouvrage qui va droit et vite à son but court-il le risque d'être sec, monotone et fatigant. Il faut au lecteur des distractions, des repos qui réparent ses forces, préviennent des dégoûts, et soutiennent son attention en alimentant sa curiosité. Tels sont les avantages des digressions bien ménagées et faites à propos.

14. 1° Les digressions, pour être bonnes, doivent être rares et d'une brièveté sagement mesurée : autrement elles fatigueraient l'attention au lieu de la soulager, dissiperaient l'auditeur et lui feraient perdre de vue le sujet principal.

2° Les digressions doivent naître si naturellement du sujet, qu'elles semblent en faire une partie nécessaire.

3° Elles doivent être placées dans l'endroit du discours le plus convenable.

4° Enfin elles doivent être prévues par l'orateur lorsqu'il forme son plan, afin que, dans la composition, elles ne viennent point déranger l'économie du discours.

On peut citer comme un modèle d'heureuse digression l'éloge que Cicéron fait des lettres dans son plaidoyer pour le poëte Archias; cet éloge se trouve dans la partie du discours où l'orateur cherche à prouver que, si son client n'était pas de fait citoyen romain, il faudrait lui décerner ce titre pour son génie. Rien ne convient donc mieux au sujet :

[1] Voyez *Poétique*, pag. 65 et suiv.

Si ex his studiis delectatio sola peteretur, tamen, ut opinor, hanc animi remissionem humanissimam ac liberalissimam judicaretis. Nam cætera neque temporum sunt, neque ætatum omnium, neque locorum. At hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis solatium ac perfugium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.

Cette digression se trouve tout de suite rattachée au sujet principal par la phrase suivante :

Quòd si ipsi hæc neque attingere neque sensu nostro gustare possemus, tamen ea mirari deberemus, etiam cùm in aliis videremus.

Ainsi, c'est un mérite pour Archias d'être profondément versé dans la connaissance des belles-lettres, et ce mérite doit contribuer à lui valoir le titre de citoyen romain.

CHAPITRE III.

DE L'ÉLOCUTION.

De l'Élocution en général.

1. Qu'entend-on par élocution? — 2. Quelle est l'importance de l'élocution? — 3. Quel est le mérite de l'élocution? — 4. Que faut-il faire pour réussir dans cette partie de l'art oratoire?

1. L'ÉLOCUTION est la partie de la rhétorique qui contient des préceptes sur la manière d'exprimer les pensées par la parole.

2. L'élocution, dit Crévier, est à l'éloquence ce que le coloris est à la peinture. L'imagination du peintre invente d'abord les principaux traits du tableau; son jugement met ensuite chaque partie à sa place ; mais le coloris lui est nécessaire pour animer tout l'ouvrage, donner aux objets de l'éclat, et rendre l'expression parfaite. De même, en éloquence, le fond du discours est dans les choses et dans les pensées; l'ordre et la distribution en forment le dessin et le contour; mais l'élocution achève l'ouvrage de l'invention et de la disposition, et lui communique l'âme et la vie, la grâce et la force.

3. (On voit que) l'élocution constitue le principal mérite du discours. C'est elle qui donne aux pensées tout leur éclat, aux sentiments toute leur force, aux mouvements toute leur énergie ; c'est par elle que l'orateur charme, c'est

par elle qu'il séduit, qu'il enlève, qu'il entraîne. Quel est en effet, s'écrie Cicéron, celui qui commande le respect, l'admiration, l'étonnement, qui provoque les acclamations et l'enthousiasme, et que l'on regarde presque comme un dieu parmi les hommes[1] ? C'est celui qui sait parer son discours des grâces de l'éloquence, en lui donnant la clarté, la richesse, l'harmonie, l'éclat, la magnificence, etc., qui lui conviennent.

4. (Sans revenir sur ce que nous avons développé longuement dans le volume du Style et de la Composition, p. 51 et s., nous nous contenterons ici de dire que), pour réussir dans cette partie de l'art oratoire, il faut d'abord bien penser et bien sentir, puis écrire comme l'on pense et comme l'on sent; il ne faut ni prodiguer les images et les figures, ni les placer sans discernement; elles doivent naître du fond du sujet, prendre leur source dans le cœur même de l'orateur, dans les passions qui l'animent, dans les sentiments dont il est pénétré; il faut surtout bannir ces pensées stériles qui ne disent rien pour l'instruction de l'auditeur, et ne jamais perdre de vue cette réflexion de Cicéron:

Quùm omnis ex re atque verbis constet oratio, neque verba sedem habere possunt, si rem substraxeris, neque res lumen, si verba semoveris (*De Orat.*, l. III, 3).

CHAPITRE IV.

DE L'ACTION.

De l'Action en général.

1. Qu'est-ce que l'action? — 2. Quelle est l'importance de l'action? — 3. L'action n'est-elle nécessaire qu'à l'orateur? — 4. Combien l'action renferme-t-elle de parties?

1. L'ACTION est, pour ainsi dire, l'éloquence du corps: *Est actio quasi corporis quædam eloquentia* (Cic., *de*

[1] In quo igitur homines exhorrescunt? Quem stupefacti dicentem intuentur? in quo exclamant? Quem deum, ut ità dicam, inter homines putant? Qui distinctè, qui explicatè, qui abundanter, qui illuminatè et rebus et verbis dicit, et in ipsâ oratione quasi quemdam numerum versumque conficit, id est, quod dico, ornatè.

(*De Orat.*, l. III.)

Orat., 55). C'est donc l'ensemble des mouvements divers dont le corps est affecté à l'occasion des émotions de l'âme, en vertu de la réaction continuelle des deux principes.

2. Les anciens ne croyaient pas que, sans l'action, on pût être éloquent.

Quelle est, demandait-on à Démosthène, la première qualité de l'orateur? L'*action*, répondit-il. — Et la seconde? — L'*action*. — Et la troisième? — Encore l'*action*.

Ce principe est une exagération; mais, en le réduisant à sa juste valeur, on peut dire que, dans beaucoup de cas, l'action peut suppléer au talent, tandis que dans aucun le talent ne peut suppléer à l'action.

En effet, toutes les fois qu'il s'agit de parler en public, on veut sans doute faire quelque impression sur les auditeurs, on veut leur communiquer ses idées, ses sentiments, ses passions. Or, le ton de la voix, le geste, le regard, ne sont pas moins que les mots les interprètes de nos émotions et de nos pensées; souvent même ils ont plus d'énergie que la parole. Il n'est pas rare de voir un regard expressif, un cri passionné soulever, sans le secours des mots, des idées plus claires, des passions plus vives que n'aurait pu le faire le discours le plus éloquent. L'expression de nos sentiments par le ton et le geste a sur la simple parole cet avantage, qu'elle est le langage même de la nature. C'est celui qu'elle dicte à tous et que tous entendent; au lieu que les mots, n'étant que des figures arbitraires et conventionnelles, ne peuvent produire qu'un effet plus faible.

Supposez un orateur médiocre, mais qui parle bien, dont vous ne perdiez pas une parole, dont la voix soit agréable, les inflexions bien senties, les gestes nobles et vrais: on l'écoute avec plaisir, parce qu'il fait ressortir les moindres beautés de son discours, et qu'il en dissimule les parties faibles. Supposez, au contraire, Massillon, ou tel autre écrivain supérieur, articulant mal, ne laissant parvenir jusqu'à vous que la moitié de ses paroles, blessant les oreilles par de fausses inflexions, et les yeux par des gestes roides et gauches; son discours, fût-il un chef-d'œuvre, perdra pour l'auditoire tout son mérite comme tout son effet.

3. L'action n'est pas nécessaire seulement à l'orateur: elle l'est également à quiconque peut être obligé de lire un morceau de littérature. En effet, il ne suffit pas de le lire de manière à le faire comprendre de ceux qui nous écou-

tent, il faut encore montrer que nous en sentons les beautés, et tâcher de les faire sentir aux autres. Or, on n'y parvient qu'en le déclamant, c'est-à-dire en le lisant avec les inflexions de voix convenables.

4. L'action renferme trois parties distinctes, savoir : la *voix* ou la *prononciation*, le *geste* et la *mémoire*. Nous y joindrons quelques mots sur les *écueils de l'action* (ce qui sera l'objet des quatre paragraphes suivants.)

§ 1er. — *De la Voix ou de la Prononciation.*

1. Quels sont les deux objets que l'orateur doit considérer relativement au débit? — 2. Que faut-il pour être entendu pleinement? — 3. Qu'y a-t-il à dire sur l'intensité de la voix? — 4. Sur la parole distincte? — 5. Sur la lenteur?—6. Sur la bonne prononciation? — 7. Qu'est-ce que la déclamation? — 8. En quoi l'accent prosodique diffère-t-il de l'accent oraroire? — 9. Quelles sont les qualités de la déclamation? — 10. Qu'entend-on par appui de la voix? — 11. Quelle est la règle à suivre pour bien placer l'appui de la voix? — 12. Comment faut-il user des appuis de la voix? — 13. Suffit-il, pour bien déclamer, de placer les inflexions avec goût? — 14. Combien y a-t-il de sortes de repos, et en quoi consistent-ils? — 15. Suffit-il de s'arrêter aux signes de la ponctuation? —16. Où sent-on surtout l'utilité de bien choisir ses repos? — 17. En quoi consiste le ton du débit? — 18. Sur quoi doivent se former les tons du discours public? — 19. D'après quoi les tons de la déclamation doivent-ils varier?

1. Relativement au débit, l'orateur a deux objets importants à considérer : 1° parler de manière que tous ceux qui l'écoutent l'entendent pleinement et facilement; 2° parler avec grâce, avec force, avec expression, de manière à charmer et à émouvoir ses auditeurs.

2. Pour être pleinement et facilement entendu, il y a quatre conditions requises, savoir : 1° l'intensité de la voix portée au degré convenable; 2° la parole distincte; 3° la lenteur nécessaire; 4° enfin une bonne prononciation.

3. L'orateur doit, avant tout, parler assez haut pour être entendu de tous ceux à qui il s'adresse. Il faut que sa voix remplisse tout l'espace occupé par son auditoire. Cette faculté, sans doute, est, jusqu'à un certain point, un don de la nature; mais la nature peut recevoir de l'art d'utiles secours. L'habitude d'élever sa voix au ton convenable et de la ménager habilement, est ici d'une grande influence. Tout homme a trois tons dans la voix : le haut, le moyen et le bas. Le haut est celui dont nous nous servons pour appeler quelqu'un qui se trouve éloigné de nous; le bas, celui qu'on emploie en parlant à l'oreille; le moyen est le ton de la conversation ordinaire; et c'est aussi celui qui convient généralement aux discours publics. En effet, on se trompe grandement si l'on croit qu'il faille prendre le ton de voix le plus élevé pour se faire entendre d'une assemblée

nombreuse. C'est confondre deux choses fort différentes, l'intensité ou la force du ton sur lequel on parle. Un orateur peut donner à sa voix plus de force ou d'intensité sans en altérer le ton; et toujours il y réussira s'il prend le ton qu'on a coutume de prendre dans la conversation. Au contraire, s'il commence par le ton le plus haut, sa voix aura un champ moins étendu, et il sera obligé de la forcer. Il s'épuisera, il parlera péniblement : or, dès qu'un homme parle avec un sentiment de peine, il produit toujours un sentiment pareil chez ceux qui l'écoutent. Il faut donc donner à sa voix toute sa force et tout son volume, mais lui conserver en même temps le ton qu'elle a dans la conversation ordinaire.

Il est encore utile, pour se faire bien entendre, de fixer ses regards sur quelques-uns des auditeurs les plus éloignés, et de s'imaginer qu'on leur adresse particulièrement la parole. Nous donnons naturellement et par instinct le degré de force à notre voix nécessaire pour être entendu, lorsque ceux à qui nous parlons ne sont pas hors de notre portée. Mais on ne doit pas oublier qu'en public, comme en simple conversation, on peut déplaire en parlant trop haut. L'oreille en est blessée, parce que les sons lui arrivent comme un retentissement confus. D'ailleurs on a l'air de vouloir n'obtenir l'assentiment des auditeurs que par la seule force de sa voix, et c'est un préjugé fort défavorable à celui qui parle.

4. Une articulation distincte est encore plus indispensable peut-être qu'une voix forte. La force ou la quantité du son nécessaire pour remplir un vaste espace est moins grande qu'on ne se l'imagine. Avec une articulation distincte, une voix faible pénètre plus loin et se fait mieux entendre qu'une voix forte, mais confuse. Il faut donc faire en sorte que chaque son ait sa juste durée, que chaque syllabe, que chaque lettre soit distinctement entendue, sans affaiblir ou supprimer aucune des articulations qui doivent être senties.

5. Pour articuler distinctement, il faut dans la prononciation un certain degré de lenteur. Précipite-t-on ses paroles, on confond les articulations et le sens. Le débit est-il traînant, il ne peut manquer de lasser l'auditeur et de rendre le discours insipide. Mais la trop grande rapidité est un défaut bien plus commun, et contre lequel il faut d'au-

tant plus se tenir en garde, qu'il est presque incorrigible lorsqu'il a passé en habitude. Prononcer avec la lenteur requise, avec une articulation pleine et claire, telle est donc la loi que doit s'imposer l'orateur. Une telle prononciation donne au discours du poids et de la dignité ; elle facilite la voix, en facilitant les repos par les sons nourris qu'elle forme ; elle permet d'en mieux faire sentir la force et l'harmonie ; enfin elle aide l'orateur à conserver lui-même l'empire qu'il ne doit jamais perdre, tandis qu'un débit rapide et précipité tend à jeter l'âme dans le trouble : *Promptum igitur sit os*, dit Quintilien, *non præceps; moderatum, non lentum.*

Quelques notions de musique seraient très-utiles pour régler la voix; car l'orateur doit avoir le sentiment des tons pour prévenir les défauts nombreux dans lesquels tombe ordinairement une voix peu mesurée ou peu exercée. Aussi C. Gracchus avait-il toujours à ses côtés, quand il parlait en public, un joueur de flûte, pour lui donner le ton, ou pour l'y ramener s'il s'en écartait[1].

6. La bonne prononciation n'est pas moins nécessaire pour se rendre intelligible que pour parler avec grâce, avec noblesse. Or, elle sera telle si l'on donne à chaque syllabe le son que l'usage lui assigne, si l'on évite de faire entendre les finales qui ne doivent pas se prononcer, comme, dans une multitude de mots, l'*r* ou le *t* final ; si l'on ne fait pas brèves les syllabes longues, et longues les syllabes brèves ; en un mot, si l'on s'éloigne de tout accent vicieux, en se conformant à la prononciation de la bonne compagnie.

7. La *déclamation* est l'art de faire sentir ce que l'on prononce. La prononciation la plus exacte et la plus distincte ne donne que l'intelligence des paroles ; c'est par les inflexions de la voix, lente ou rapide, douce ou grave, s'élevant ou s'abaissant tour à tour, suivant les circonstances, que l'on parvient aux cœurs. La déclamation tient à la nature. La douleur ne parle pas du même ton que la colère, l'interrogation du même ton que la réponse, etc. ; en un mot, un instinct naturel apprend à chacun de nous le

[1] C. Gracchus cum eburneolâ solitus est habere fistulâ, qui staret occulte post ipsum, cùm concionaretur, peritum hominem, qui inflaret celeriter eum sonum, quo illum aut remissum excitaret, aut à contentione revocaret (Cic., *De Orat.*, III, 225).

ton qu'il doit prendre dans chaque situation ; de sorte que la déclamation ne doit être autre chose qu'une imitation plus ou moins fidèle de ces inflexions que la voix prend d'elle-même et comme à notre insu.

8. Il y a dans la parole une espèce de chant, dit Cicéron. Dans le grec et le latin, l'accent marquait l'intonation de la voix sur telle ou telle syllabe, et c'est ce qu'on appelle *accent prosodique*, distinct de l'*accent oratoire*, ou des inflexions données à la parole par la pensée et par le sentiment. Le français n'a point d'accent prosodique. C'est le repos, le sens suspendu, le ton suppliant, indigné, menaçant, celui de la surprise, de la plainte, de la frayeur, qui décide de l'élévation ou de l'abaissement de la voix sur telle ou telle syllabe; et quelquefois le même sentiment est susceptible de différentes inflexions. Nous n'en citerons qu'un exemple. Ce vers de Phèdre

Malheureuse! quel mot est sorti de ta bouche!

peut se déclamer de façon que la voix, élevée sur la première syllabe de *màlheureuse*, s'abaisse sur les trois dernières ; qu'elle se relève sur la première de *quèl mot*, et descende sur la seconde; qu'elle remonte sur la troisième d'*est sortì*, et retombe sur la fin du vers :

Màlheureuse! quèl mot est sortì de ta bouche!

On peut encore et même aussi bien le déclamer dans une modulation contraire, en abaissant les syllabes que nous venons d'élever, et en élevant celles que nous venons d'abaisser :

Malheureùse! quel mòt est sorti de ta boùche!

C'est l'accent qui donne du caractère à l'expression, de l'esprit, de la vérité, de la variété à la lecture, de la vie et de l'âme à la déclamation.

9. La déclamation, pour être bonne, doit être vraie et bienséante. Ces qualités se rapportent à trois chefs principaux : l'*appui de la voix*, les *repos* et les *tons*.

10. On entend par appui de la voix un son plus plein et plus fort, qui tend à faire remarquer la syllabe accentuée de quelque mot important, et qui montre en même temps son rapport au reste de la phrase. Souvent le mot qui porte l'appui doit être indiqué par un ton particulier de voix, aussi

bien que par la force de l'accent. Sans cela, non-seulement le discours devient froid, mais le sens reste ambigu. Pour en donner un exemple, il suffit d'une phrase fort simple, telle que celle-ci :

« Irez-vous à cheval aujourd'hui à la ville ? » Selon la manière dont on place l'appui, cette phrase est susceptible de quatre sens différents. Si on la prononce ainsi : « Irez-*vous*, etc., » la réponse peut être naturellement : « Non, j'y envoie quelqu'un à ma place. » Mais si l'on dit : « Irez-vous à *cheval*, etc., » on répondra : « Non, j'irai à pied. » « Irez-« vous à cheval *à la ville*, etc. » Non, j'irai à la campagne. « Irez-vous « à cheval à la ville *aujourd'hui ?* » « Non, j'irai demain. »

C'est ainsi que, dans un discours public, la force de l'expression dépend souvent de l'appui de la voix, et que, selon la manière d'accentuer, on donne à la même pensée des sens tout différents.

11. Pour bien placer l'appui de la voix, la grande règle et la seule, à vrai dire, qui se puisse prescrire, c'est d'avoir une idée juste des sentiments ou des pensées qu'on exprime, pour en bien saisir la force et le sens. Mais à cette condition première il faut joindre une sensibilité délicate, un jugement sûr, et la plus grande souplesse d'organes, pour marquer instantanément tout ce qui doit frapper l'auditeur.

Néanmoins, toutes les fois que l'on doit faire un discours préparé, il serait utile de le lire ou de le répéter avant de le débiter en public, dans le but particulier d'étudier l'appui de la voix, de marquer même avec la plume les mots où il doit être placé, et de les graver dans la mémoire.

12. Dans le langage animé, soit poétique, soit oratoire, il existe toujours des mots frappants où la force du sens réside : ce n'est que sur ces mots que doit appuyer l'expression de la voix. En effet, rien ne l'affaiblit tant que de la prodiguer ; et de même que, dans un morceau d'éloquence ou de poésie, l'homme intelligent ne cherche pas à faire tout valoir, de même, dans un vers ou dans une période, il n'affectera pas de tout faire sentir. Supposons que l'on récite ces vers de Corneille :

Je les peins dans le *meur*tre à l'envi triomphants :
Rome entière noyée au *sang* de ses enfants,
Les uns assassinés dans les *places* publiques,
Les autres dans le *sein* de leurs dieux domestiques ;
Le méchant par le prix au *crime* encouragé,
Le mari par sa *femme* en son lit *égorgé*,
Le fils tout dégouttant du *meur*tre de son père,
Et, sa tête à la main, deman*dant* son salaire.

On voit que, malgré la plénitude et l'énergie continuelle de ces beaux vers, l'expression portera naturellement sur les mots qui sont les plus grands traits de l'image, et s'appuiera sur la syllabe de ces mots qui peut le mieux soutenir la voix.

Mais si le lecteur ou l'orateur, pour tout faire valoir, pèse sur tous les mots, la lecture ou le débit, à la fois monotone et maniéré, produit un effet entièrement contraire à celui qu'il s'est proposé : il articule tout et ne distingue rien ; ses couleurs n'ont plus de nuances, nulle ombre ne les fait briller ; et, pour vouloir que tout soit en relief, il relève tout si bien qu'il n'y a plus rien de saillant.

13. Pour bien déclamer, il ne suffit pas de placer les inflexions avec goût ; un art plus indispensable et qui n'est pas aussi commun qu'on pourrait le penser, c'est celui de se reposer à propos, soit pour reprendre haleine, soit pour marquer les différentes parties d'une phrase et les diverses nuances du sens.

14. Il y a deux sortes de repos : les repos expressifs et ceux qui servent à la distinction du sens. Le repos expressif se place à la suite de quelque pensée fort importante, sur laquelle on veut fixer l'attention des auditeurs. Quelquefois on use de ce repos avant d'exprimer la pensée saillante. Ces repos ont l'effet d'un fort appui de la voix et sont soumis aux mêmes règles, particulièrement à celle qui prescrit de ne point trop les répéter. Destinés à frapper l'attention, s'ils trompaient par leur multiplicité l'attente qu'ils font naître, ils exciteraient un sentiment pénible et même du dégoût.

L'art de bien placer les repos de la seconde espèce est plus difficile. Quand on parle en public, il faut gouverner sa respiration de manière à ne pas séparer des mots unis par le sens ; de telles coupures mutilent les phrases et leur enlèvent toute leur force. On évitera ce défaut, si l'on a soin d'amasser à l'entrée de chaque membre de période autant de souffle qu'il est nécessaire pour la débiter. C'est une grande erreur de croire qu'on ne doit reprendre haleine qu'à la fin de la période, en laissant tomber la voix. Il est facile de respirer dans le cours de cette période, en profitant des plus légères suspensions ; et par ce moyen on

pourra prononcer les plus longues phrases sans gêne et sans interruption déplacée.

15. Comme c'est au sens seul qu'il appartient de régler les repos de la voix, il ne faut pas s'imaginer qu'il suffit de s'arrêter aux signes de la ponctuation. D'abord la ponctuation est en général fort arbitraire et souvent fausse. Elle invite d'ailleurs à l'uniformité de ton, toujours désagréable. Il y a d'autres repos plus courts et presque insensibles, qui, pour le sens et l'harmonie, sont plus importants à pratiquer. Quelquefois une légère suspension de la voix est suffisante; quelquefois, au contraire, il faut y joindre une sorte de cadence : certains cas demandent cette espèce de cadence qui marque la fin d'une période. Dans toutes ces variétés, la règle invariable doit être de parler comme la nature nous enseigne à le faire, et non d'une manière qui sente l'art.

16. C'est surtout dans la lecture des vers qu'on sent l'utilité et tout à la fois la difficulté de bien choisir ses repos. Beaucoup de personnes ont l'habitude de s'arrêter à la fin de chaque vers et même de chaque hémistiche; il en résulte une insupportable monotonie. Tandis que si l'on sait varier habilement la coupe des vers et faire disparaître la rime chaque fois qu'il est possible, le débit est plein de charmes, et le morceau paraît infiniment plus beau. Appliquons ce principe aux vers suivants de Delille[1] :

Tremble, — un dieu te poursuit : = pour venger ses douleurs,
Orphée a sur ta tête attiré ces malheurs; =
Mais il n'a pas au crime égalé le supplice. +
Un jour— tu poursuivais sa fidèle Eurydice; =
Eurydice fuyait, hélas! — et ne vit pas
Un serpent — que les fleurs recelaient sous ses pas. +
La mort ferma ses yeux : = les nymphes, ses compagnes, —
De leurs cris douloureux remplirent les montagnes. —
Le Thrace belliqueux lui-même en soupira; —
Le Rhodope en gémit; — et l'Hèbre en murmura. +
Son époux — s'enfonça dans un désert sauvage. =
Là—seul—touchant sa lyre, — et charmant son veuvage, —
Tendre épouse, — c'est toi qu'appelait son amour, —
Toi qu'il pleurait la nuit, — toi qu'il pleurait le jour.

Qu'on lise ces vers en s'arrêtant à l'hémistiche et à la rime, et leur harmonie s'évanouira.

17. Le ton du débit consiste dans les diverses modulations de la voix, dans les notes ou sons variés que l'on em-

[1] Nous indiquerons le repos faible par ce signe, —; le repos plus prononcé par =; le repos complet par +.

ploie dans un discours public. Pour sentir combien le ton a d'influence sur la force et la beauté du discours, il suffit de se rappeler qu'il n'y a aucun sentiment, ni surtout aucune émotion forte, à laquelle la nature n'ait attaché une inflexion de voix qui lui est propre. Cela est si vrai, qu'une inflexion fausse ou déplacée suffit pour détruire tout l'effet d'un morceau, faire un contre-sens, et transformer une grande pensée en une niaiserie, un sentiment noble en une chose ridicule.

18. Les tons du discours public doivent se former sur ceux d'une conversation raisonnable et vive. Tout homme, dans l'entretien ordinaire, lorsqu'il parle sur quelque objet qui le touche et lui tient au cœur, a naturellement une manière de s'exprimer persuasive. Pourquoi donc les orateurs sont-ils souvent si froids dans le discours soutenu, si ce n'est parce qu'ils quittent le ton naturel pour y substituer une façon de parler affectée et artificielle? C'est donc à la nature qu'il faut revenir, c'est d'elle seule qu'on peut apprendre la manière de rendre, par la parole, les sentiments, les émotions du cœur, et le moyen d'être vrai, agréable et persuasif.

19. Les tons de la déclamation doivent varier suivant les objets qu'on déclame; en d'autres termes, ils doivent être appropriés aux divers genres de composition.

La déclamation la plus vraie est, sans doute, celle de l'acteur comique; il s'oublie entièrement lui-même pour ne laisser voir que le personnage dont il remplit le rôle et dont il imite l'action. La déclamation tragique est fondée sur le même principe d'imitation rigoureuse.

Il n'en est pas de même de l'orateur : son premier soin doit être de conserver, soit dans la tribune, soit dans la chaire, soit au barreau, son caractère de dignité, de bienséance, d'organe de la vérité, d'homme qui ne vient pas seulement émouvoir ou son auditoire ou son juge, mais l'instruire, et lui présenter l'honnête, l'utile ou le juste. Il faut que, dans les mouvements même les plus vifs et les plus pathétiques, on s'aperçoive qu'il se possède dans toute son intégrité. C'est ce qu'on voit dans les péroraisons de Cicéron, où la douleur même qui lui arrache des larmes est décente et majestueuse; c'est ce qu'on voit dans les invectives de Démosthène, où, après une apostrophe soudaine,

rapide et violente, il reprend de sang-froid le fil de son récit ou la chaîne de son raisonnement.

Il suit de là que la déclamation de l'orateur est plus grave et beaucoup moins variée que celle de l'acteur. La déclamation du lecteur est plus restreinte encore; ce n'est qu'une lecture calme, où les inflexions sont nécessaires pour faire sentir la beauté et le caractère du morceau, mais qui ne doivent pas aller au delà.

§ 2. — *Du Geste.*

1. Qu'est-ce que le geste, et quelle en était la perfection chez les anciens? — 2. Quelle est l'importance actuelle du geste? — 3. Qu'est-ce que comprend le geste? — 4. Qu'y a-t-il à dire sur les gestes de la tête? — 5. Sur les gestes des bras et des mains? — 6. Combien y a-t-il de sortes de gestes faits avec les mains? — 7. Quels sont les défauts à éviter dans les gestes? — 8. Quel est le moyen d'avoir des gestes convenables?

1. Le *geste* est l'expression des pensées par les mouvements du corps. Il n'y a pas une passion, dit l'abbé Batteux, pas un mouvement, de chaque passion, pas une partie de ce mouvement qui n'ait son geste, son ton particulier, sa modulation, ses degrés de gestes et de tons.

On connaît les fameux défis que se donnaient entre eux Cicéron et Roscius. L'orateur exprimait une pensée par des mots, le comédien sur-le-champ l'exprimait par des gestes. L'orateur changeait les mots en laissant la pensée; le comédien changeait ses gestes et rendait encore la pensée. Les pantomimes représentaient des pièces entières avec le geste seul; ils en faisaient un discours suivi, que les spectateurs écoutaient pendant plusieurs heures. On était touché, on pleurait comme à la représentation d'une tragédie.

2. Ce talent, essentiel pour le comédien, ne demande pas une égale perfection dans l'orateur. Cependant il faut veiller avec soin à ce qu'il soit toujours l'accompagnement naturel de la voix; il ajoute à la force des pensées, des sentiments; il plaît à l'auditeur et le captive; en le négligeant, on s'exposerait à devenir fastidieux et même ridicule, car rien ne prête à rire comme des gestes embarrassés et gauches. Voyez Racine, dans les *Plaideurs*, voulant se moquer des défauts d'un orateur ignorant : il ne se borne pas à mettre dans la bouche de Petit-Jean un langage bizarre, il le représente immobile et roide comme un piquet, et les bras collés contre les flancs.

3. Le geste comprend toutes les attitudes, tous les mouvements du corps propres à mieux faire sentir la force d'un

sentiment ou d'une pensée. Néanmoins il a pour principaux instruments la tête, les bras et les mains.

4. La *tête* doit être tenue droite, et dans une assiette naturelle. Baissée, elle donne un air bas; haute, un air d'orgueil et de suffisance; penchée, elle annonce l'indolence; immobile et roide, elle marque je ne sais quoi de féroce. Les divers mouvements de la tête, dit le *Dictionnaire de Littérature*, pourvu qu'ils ne soient point trop multipliés, expriment merveilleusement les différentes passions. Élevée, elle admire; tournée vers la gauche ou vers la droite, elle craint, elle s'indigne, elle refuse, elle rejette, elle méprise; médiocrement inclinée, elle compatit, elle prie, elle conjure, elle sollicite; ferme et assurée, elle affirme, elle exhorte, elle confond, elle commande.

Ce qui domine principalement dans la tête, c'est le *visage*. Il n'y a sorte de mouvement et de passion qu'il n'exprime : *Sunt in ore omnia* (Cic., *de Orat.*, l. III, 221); il fait entendre une infinité de choses, et souvent il en dit plus que n'en pourrait dire le discours le plus éloquent.

Mais le visage a lui-même une partie dominante, ce sont les yeux : *In ore autem ipso dominatus est omnis oculorum*, dit Cicéron. C'est par eux surtout que notre âme se manifeste : ardents et enflammés dans la colère, terribles dans la menace, sévères dans les reproches, tendres dans la pitié, impétueux dans l'indignation, égarés dans la frayeur, élevés dans l'admiration, baissés et comme obscurcis dans la honte, ils peignent d'une manière admirable toutes les passions, toutes les émotions de l'âme.

Les principaux défauts à éviter en ce point sont d'avoir les yeux effarés ou contraints, languissants ou endormis, fixes ou continuellement agités; les tenir fermés est une faute si grossière qu'il est inutile d'en parler.

5. Les gestes des *bras* et des *mains* sont aussi fort expressifs et varient à l'infini. En général, ils doivent être conformes aux tons de la voix, aux mouvements du visage et des yeux, mais surtout aux sentiments de l'âme.

6. On distingue trois sortes de gestes faits avec la main : 1° les gestes *indicatifs*, par lesquels on désigne le temps, le nombre, la quantité, les lieux, les personnes, etc.; 2° les gestes *imitatifs*, qui, par des signes pittores-

ques, font connaître les personnes ou les choses; 3° les gestes *affectifs*, par lesquels on exprime les passions et les mouvements de l'âme.

7. C'est le goût et la décence qui doivent sans cesse guider l'orateur dans l'emploi des différents gestes, et le tenir en garde contre les nombreux défauts auxquels on est exposé dans cette partie de l'art oratoire :

1° Les coudes ne doivent pas être collés contre les flancs, de manière à ne laisser agir que l'avant-bras. Le geste doit partir de l'épaule, et se déployer avec aisance et grâce.

2° Les mains ne doivent jamais se porter plus haut que les yeux, ni descendre plus bas que la ceinture, quand on parle debout.

3° Il n'est pas permis de frapper des mains, soit l'une contre l'autre, soit sur la chaire ou la tribune, soit sur la cuisse, ni de compter sur ses doigts, ni de les tenir ou trop crochus ou trop écartés.

Surtout n'imitez point cet homme ridicule
Dont le bras nonchalant fait toujours le pendule.
Au travers de vos doigts ne vous faites point voir,
Et ne nous prêchez point comme on cause au parloir.
Chez les nouveaux acteurs, c'est un geste à la mode
Que de nager au bout de chaque période.
Chez d'autres apprentis, tout passe pour galant,
Lorsqu'on écrit en l'air et qu'on peint en parlant.
L'un semble d'une main encenser l'assemblée,
L'autre à ses doigts crochus parait avoir l'onglée;
Celui-ci prend plaisir à montrer ses bras nus,
Celui-là fait semblant de compter ses écus.
Ici ce bras manchot jamais ne déploie;
Là ces doigts écartés font une patte d'oie.

(SANLÈQUE, *Déclamation*.)

4° Il est indécent de fermer les poings, et encore plus de les montrer à son auditoire; il ne l'est pas moins de montrer du doigt quelque personne ou quelque chose.

Songeons à ce docteur dont la voix pédantesque
Donne un air de relief à son air soldatesque.
Vous le voyez campé comme un gladiateur,
Le poing toujours fermé narguer son auditeur;
On dirait, quand il veut pousser un syllogisme,
Qu'il appelle en duel tout le christianisme;
Ou que, de sa fureur nous prenant pour témoins,
Il veuille défier le diable à coups de poings.

5° Il n'est pas moins indécent d'avoir des gestes étudiés, recherchés, affectés, qui conviennent plutôt à la légèreté d'un histrion qu'à la gravité de l'orateur.

6° Les gestes, quelque variés et de quelque espèce qu'ils soient, doivent toujours accompagner la voix et la pensée, commencer, se soutenir et finir avec elles, sans jamais les précéder ni demeurer en arrière.

8. (Au reste,) l'orateur pénétré de son sujet et qui ne récite pas un discours appris par cœur, mais qui sent ce qu'il dit et qui parle d'après ce sentiment, a pour l'ordinaire les gestes convenables. Il ne faut pas croire cependant que la nature puisse tout faire par elle-même. Démosthène se formait un geste devant un miroir; et, comme l'a dit un poëte en parlant de l'art :

Quiconque plaît sans lui ne plaît que par hasard.

§ 3. — *De la Mémoire.*

1. Qu'est-ce que la mémoire ? — 2. Quelle est l'importance de la mémoire?

1. La *mémoire* est la faculté de se rappeler les idées par les mots, ou les mots par les idées. Cette faculté, comme le génie, comme le goût, est un don de la nature, mais un don qu'on augmente par la culture, comme tous les autres avantages naturels; elle en est même le plus susceptible d'être accrue par l'exercice, puisqu'on voit tous les jours des personnes nées avec une mémoire ingrate parvenir cependant, à force d'étude, à la rendre sûre et fidèle. C'est donc comme un champ qui produit d'autant plus qu'on le cultive avec plus de soin; mais il devient stérile dès qu'on le néglige : *Nihil æquè vel augetur curâ*, dit Quintilien, *vel negligentiâ intercidit.*

2. La mémoire est indispensable à l'orateur : sans elle, l'action n'a plus rien qui nous intéresse. Il n'y a ni mouvement, ni expression dans les mains, dans la tête, dans les yeux d'un homme qui lit; sa prononciation même n'est plus si vive ni si animée. Lire un discours, c'est, dit d'Aguesseau, le priver de ce qui lui donne le plus de grâce et d'intérêt; c'est lui ôter la vie.

On demandait à Massillon quel était le meilleur de ses sermons : *C'est celui que je sais le mieux*, répondit-il; parole d'un grand sens, qui montre tout le prix de la mémoire. Un orateur dont la mémoire est embarrassée, quoiqu'il dise d'excellentes choses, devient le tourment de son auditoire; et, comme l'a dit un poëte :

Quelle pitié de voir l'orateur entrepris
Relire dans la voûte un discours mal appris!

Au contraire, celui qui joint une mémoire facile aux autres parties de l'action extérieure, est toujours sûr de plaire, en disant même des choses ordinaires et communes. Il importe donc au plus haut point de cultiver cette précieuse faculté; mais on doit se souvenir surtout que la mémoire est une esclave qu'il faut soumettre par la force, si l'on veut en tirer quelques services, et que trop de liberté la rend infidèle et perfide.

§ 4. — *Des écueils de l'Action.*

A quels écueils l'action est-elle exposée?

L'action est exposée à deux écueils : l'envie de plaire et la crainte de déplaire. L'une rend l'orateur affecté, recherché, trop hardi; l'autre le rend gêné, roide, trop timide; mais le résultat est le même, c'est de déplaire. Néanmoins, comme l'affectation est voisine de l'orgueil, elle choque toujours plus que la timidité, qui, par sa ressemblance avec la modestie, nous inspire toujours quelque intérêt. Le moyen d'échapper à ces défauts, dit l'abbé Girard, c'est d'abord de travailler à se défaire de toutes les illusions de l'amour-propre, puis d'étudier à fond et longtemps d'avance les diverses parties de l'action, moins dans les livres que dans la nature, et beaucoup plus dans la pratique que dans la théorie.

SECONDE PARTIE.

ÉLOQUENCE.

DIVISION DE L'ÉLOQUENCE.

En combien de sortes générales se divise l'éloquence?

L'ÉLOQUENCE se divise en deux sortes générales : l'*éloquence parlée* et l'*éloquence écrite*. (De là deux sections.)

L'une est impétueuse et souvent inégale ; l'autre est grave et méthodique : l'une saisit et maîtrise les hommes tels qu'ils se présentent à elle, avec des passions que le contact des assemblées ne fait qu'enflammer ; l'autre illumine la raison froide et calme des hommes isolés, et les domine avec d'autant plus d'autorité que leur soumission est plus réfléchie. Chaque espèce d'éloquence doit donc, sous peine de disparaître, avoir son langage propre et son allure particulière. L'écrivain devient déclamateur, comme Volney, dès qu'il veut être éloquent à la manière d'un orateur, et l'orateur devient glacial, dès qu'il veut, comme certains parleurs de nos jours, disserter à la manière des philosophes.

PREMIERE SECTION.

ÉLOQUENCE PARLÉE.

DIVISION DE L'ÉLOQUENCE PARLÉE.

Que comprend l'éloquence parlée ?

L'*Éloquence parlée* comprend 5 choses, savoir : 1° l'*éloquence de la tribune*, appelée encore *éloquence politique* ou *parlementaire*; 2° l'*éloquence militaire*; 3° l'*éloquence du barreau* ou *éloquence judiciaire*; 4° l'*éloquence de la chaire*, appelée encore *éloquence sacrée* ou *évangélique*; 5° l'*éloquence académique*. (De là 5 chapitres.)

CHAPITRE PREMIER.

ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE OU ÉLOQUENCE POLITIQUE, ÉLOQUENCE PARLEMENTAIRE.

(Nous considérerons l'éloquence de la tribune sous les trois rapports : de la morale, de la rhétorique et de l'improvisation.)

---

§ 1er. — *De l'Éloquence politique ou parlementaire considérée sous le rapport moral.*

1. Quelle idée doit-on se faire de la tribune et de l'éloquence politique ?—2. Que devient l'éloquence quand elle change son objet? —3. Les troubles politiques sont-ils plus favorables que défavorables à l'eloquence ? — 4. Quelles sont les circonstances qui paraissent le plus favorables à l'éloquence dans un régime de liberté? — 5. Quelles sont les conditions nécessaires à la grande éloquence politique?

1. La tribune est, comme l'a dit M. Berryer, le champ de bataille des intelligences. Il n'y en a point de plus grand ni de plus noble. L'*éloquence politique* ou *parlementaire* comprend, en effet, les discours que les hommes appelés à gouverner l'État prononcent sur les affaires publiques. C'est celle dont l'influence paraît la plus importante et la plus glorieuse. On la voit dominer les grandes assemblées, présider aux délibérations du peuple, éclairer les conseils du sénat; elle règle les finances; elle fait la paix et la guerre, elle décide du sort des nations, elle juge les empires, c'est elle qui fait les lois et qui proclame les doctrines sur lesquelles s'affermissent les sociétés humaines. Elle tonne contre les lâches qui trafiquent du sang et de la misère des hommes; elle défend la patrie, elle venge l'humanité. Mais cette éloquence, par un triste privilége, a le pouvoir de détruire les choses qu'elle vient d'élever. Elle brise et consacre la tyrannie; elle fonde des cités et disperse des empires; elle éclaire les peuples et corrompt les sociétés. Don bienfaiteur et fléau terrible de la Divinité, elle se joue des vérités et des mensonges; elle tonne contre les impiétés de la terre, elle fait voler en éclats les autels sacrés : faire le bien, tel est son objet; faire le mal, tel est souvent son effet.

2. (Mais,) en changeant son objet, l'éloquence politique

se dénature et s'altère. Elle ne saurait être la même lorsqu'elle proclame des vérités immortelles ou qu'elle favorise les passions de la multitude. D'une part, elle est grave et solennelle; de l'autre, elle est ardente et fougueuse : d'une part, par conséquent, elle est moins sujette à violer les lois du goût et les règles du langage; de l'autre, elle est plus entraînée à des défauts de convenance, la régularité du discours suivant toujours la droiture de la raison.

D'ailleurs, les doctrines vraies ont toujours quelque chose de sévère qui choque les passions des hommes; et plus ces passions se trouvent en contact, comme il arrive dans les assemblées, plus elles s'irritent contre la vérité. De là résulte que si l'éloquence veut faire triompher la vérité des passions ainsi soulevées, elle est obligée de recueillir toutes ses forces, de méditer ses discours, de préparer savamment tous ses combats.

Mais, des qu'elle veut flatter les passions, non-seulement elle perd cette dignité de la morale et de la vertu, celle qui impose le plus à la raison, mais elle perd aussi cette majesté de forme, cette grâce du langage, le premier de ses ornements aux yeux du goût. On le conçoit aisément. Pour plaire aux passions, elle a mille sacrifices à leur faire; il faut les suivre dans les bizarreries de leurs caprices, et comme leur goût n'est pas sévère, celui de l'éloquence ne peut l'être non plus, des qu'elle veut leur être agréable.

Ainsi l'éloquence, et l'histoire le confirme, ne peut être noble et imposante, grande et sublime, que lorsqu'elle se consacre à la défense de la vérité et qu'elle combat les passions des hommes. Démosthène et Cicéron ne sont de grands orateurs que parce qu'ils sont fidèles à la raison des siècles; leur langage est celui de la sagesse et du bon sens; ils sont admirables, parce qu'ils poursuivent avec toute l'ardeur de leur génie les mensonges que des sophistes ont répandus parmi le peuple pour le flatter ou le perdre.

Il en est de même dans tous les temps. En supposant que Mirabeau, le plus admiré des orateurs révolutionnaires, eût reçu de la nature ce don sublime de l'éloquence, qui se révèle par des traits soudains et des mouvements pathétiques, l'exemple de ses discours ne ferait que nous montrer davantage que le talent se dégrade dans les cœurs abjects, et que le génie se refuse à défendre les erreurs ou

les crimes. Laissons à cet orateur fougueux sa voix effrayante, et son inspiration subité, et ses transports animés ; il nous apprendra qu'il était né pour être éloquent. Mais ensuite lisons ses discours irréguliers, écoutons son langage, entendons ses cris de fureur, et nous verrons qu'il a éteint dans son âme ce brillant flambeau du génie. Nous ne citerons que quelques lignes de Mirabeau. Une députation était envoyée au roi pour l'éclairer sur sa position :

Dites-lui, s'écria le tribun, dites-lui que les *hordes étrangères* dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces *satellites* étrangers, *gorgés d'or et de vin*, ont prêché, dans leurs *chants impies*, l'asservissement de la France, et que *leurs vœux brutaux invoquaient* la destruction de l'assemblée nationale; dites-lui que, dans son palais même, *les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy*; dites-lui que ce Henri, dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, et que ses *conseillers féroces font rebrousser les farines* que le commerce apporte dans Paris affamé[1].

Les factions doivent sans doute applaudir ce langage; mais les factions ne se piquent pas d'un goût bien sévère. Les lettres n'y voient qu'un amas de paroles peu nobles, qui n'a rien de commun avec la véritable éloquence. Mirabeau, toutefois, l'a su rencontrer dans plusieurs circonstances, lorsqu'il prêta sa voix à la défense des vrais principes et de l'ordre social. Tels sont ses discours sur le *veto*, sur le *droit de paix et de guerre* sur la *contribution du quart*, etc.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 24, un extrait de ce dernier discours.)

3. Les troubles politiques peuvent donner lieu sans doute à des mouvements inspirés. Le combat des factions amène des éclats de voix qui ressemblent à des coups de tonnerre; c'est là de l'éloquence, il est vrai; mais cette éloquence parfaite qui se répand dans une création tout entière, qui mêle la méditation du philosophe aux inspirations de l'orateur, qui produit des chefs-d'œuvre durables, et qui va réveiller l'enthousiasme d'une postérité reculée, comme

[1] Dans le recueil de M. l'abbé Marcel, on lit à ce sujet : *Quoi de plus beau que ce discours de vingt lignes recueilli sur-le-champ, lorsqu'il s'agissait d'envoyer au roi une députation pour le renvoi des troupes!* On voit que nous sommes loin de partager son admiration, quelque peu singulière.

elle aura excité les transports d'un peuple contemporain, cette éloquence ne saurait se rencontrer dans les temps de révolution; et la raison en est simple, c'est qu'alors même elle ne serait pas entendue.

4. Si l'on veut chercher les circonstances qui paraissent le plus favorables à l'éloquence dans un régime de liberté, ce sont surtout celles qui appellent l'orateur à porter la lumière dans un conseil d'hommes graves et longtemps exercés à la méditation et à l'étude de la politique. A Athènes, le goût des lettres et l'amour des arts suppléaient, dans l'assemblée générale du peuple, à cette forte sagesse, à ce jugement réfléchi qui se rencontrent dans les conseils. A Rome, il n'y avait rien de semblable dans le Forum; mais rien aussi ne fut jamais plus grave et plus solennel que les délibérations du sénat, et cette majesté d'une assemblée de rois [1] imprima à l'éloquence des patriciens un caractère de grandeur qu'ils portaient encore dans les débats de la place publique, mais qui ne triomphait pas pour cela des paroles factieuses des flatteurs de la multitude. On ne doit donc pas chercher dans les places publiques la vraie source de l'éloquence de la tribune. Pour la trouver, il faut pénétrer dans les enceintes où délibèrent gravement les sages, les vieillards, les pères de la patrie. Ainsi les tribunes qui semblent aujourd'hui le plus entourées de multitude, ne sont pas celles qui nous promettent le plus d'éloquence, ce sont celles seulement qui nous promettent le plus de passions. Là où il n'y a pas une grande dignité dans les habitudes et les caractères; là où ne se rencontre pas une grande solennité dans les formes de la délibération, il ne faut pas attendre une éloquence forte, sublime, entraînante. On aura peut-être des traits brillants de génie, mais non point des discours savamment médités et profondément conçus. Tout ce qui ressemble à la place publique ne produira jamais rien de parfait pour les lettres; il faut entrer dans le sénat pour entendre un langage digne de s'adresser dans tous les temps à des oreilles polies et à des esprits cultivés; et cette politesse même, loin de nuire à l'enthousiasme de l'éloquence, lui donnera un caractère merveilleux qui la distinguera des transports et du délire des passions.

5. Il ne suffit pas d'être fortement ému ou profondément

[1] Expression de Cinéas, député de Pyrrhus. *Voyez* mon Histoire romaine, 9me édition, page 90.

persuadé pour être éloquent; car l'erreur a aussi ses convictions, et par conséquent ses mouvements d'enthousiasme. Ici nous jugeons l'éloquence, non par quelques mouvements inspirés, mais dans l'ensemble de ses conceptions; et c'est ici que l'erreur de l'esprit ou la corruption du cœur paraît impuissante pour produire une de ces œuvres accomplies qui résistent au changement des passions, au caprice des partis, aussi bien qu'à l'examen sévère du goût. Toutes les inspirations de l'erreur sont passageres; elles ont quelque chose d'incertain et de vague qui les empêche de saisir notre pensée et de porter la conviction dans notre cœur. Il faut à l'éloquence des émotions profondes et qui se rattachent à de grandes pensées. C'est le mélange d'idées fortement liées et de sentiments fortement exprimés, qui revêt le discours d'une couleur imposante et solennelle; tout se tient dans l'éloquence, parce que tout est vrai. On n'a pas besoin d'offrir à l'esprit des éclairs, des traits soudains, tout est empreint d'une lumière pénétrante; on ne fait point d'efforts pour agiter l'auditeur, les émotions se produisent d'elles-mêmes; elles tiennent à cette conviction grave qui se répand dans tout le langage et qui de temps en temps se laisse aller à des éclats de voix plus retentissants, sans affaiblir pour cela l'effet général du discours. Il n'y a donc de grande éloquence que celle qui présente ce double caractère : une forte conviction de l'esprit par la vérité, une profonde émotion du cœur par la vertu.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 25, l'analyse du discours du cardinal Maury sur la constitution civile du clergé, et n° 26, un discours de M. de Bonald sur l'aliénation des bois de l'État.)

§ 2. — *De l'Éloquence politique considérée sous le rapport de la rhétorique.*

1. Quel est le principe à poser lorsqu'il s agit de persuader des hommes? — 2. L'orateur doit-il être persuadé lui-même de ce qu'il veut persuader aux autres? — 3. L'orateur politique n'a-t-il pas le plus souvent besoin d'improviser? — 4. L'improvisation exclut-elle la méditation du sujet et la préparation du discours? — 5. A quelle méthode les discours publics sont-ils astreints?— 6. Quel est le style qui convient à l'éloquence politique? — 7. Quel est le degré de precision qui convient à l'éloquence politique? — 8. Qu'y a-t-il à dire sur le débit dans le discours politique?

1. Toutes les fois qu'il est question de persuader des hommes, on doit poser pour principe qu'il est indispensable de produire la conviction en agissant sur l'entendement. Les discours faits pour les assemblées populaires permettent

un style véhément et déclamatoire ; mais ce serait une grande erreur d'en conclure qu'ils n'ont pas besoin d'un raisonnement. Ceux que l'on composerait d'après cette fausse conception pourraient avoir l'éclat de l'éloquence, mais ils n'en auraient point les effets. Le peuple même est meilleur juge, en fait de sens et de raisonnement, qu'on n'est porté quelquefois à le croire ; et, lorsqu'il s'agit d'affaires, un homme simple, qui va droit au fait, l'emporte presque toujours sur un orateur plein d'art et d'étude, qui met à la place des preuves les fleurs de la rhétorique. A plus forte raison, lorsqu'un orateur public s'adresse à des hommes d'éducation et d'intelligence, doit-il être circonspect et ne pas traiter légèrement ses auditeurs : *Cura sit verborum, sollicitudo rerum.* Prenez soin des mots, dit Quintilien, mais réservez votre sollicitude pour les choses.

2. Pour acquérir l'art de gouverner par la parole une assemblée populaire, c'est une règle essentielle que l'orateur soit persuadé lui-même de ce qu'il veut persuader aux autres. Jamais il ne doit adopter un argument, un point de vue dans une question discutée, s'il ne le croit pas bon et vrai. Il est bien rare, il n'arrive peut-être jamais qu'un homme se montre éloquent, s'il ne parle comme il pense, comme il sent. Le langage sincère et qui part du cœur est le seul qui porte avec lui la conviction : *Veræ voces ab imo pectore.* C'est la vérité, c'est une vive émotion qui rend un homme persuasif; c'est là ce qui prête au génie de l'orateur une force qui, dans toute autre circonstance, lui est plus ou moins étrangère. Quel n'est donc pas le désavantage de sa situation lorsqu'il ne sent rien de ce qu'il dit, et qu'il est obligé de feindre des émotions qu'il n'éprouve pas !

3. La nature des débats politiques permet rarement à l'orateur de préparer un discours à l'avance et dans ses détails, comme le permet toujours la chaire et quelquefois aussi le barreau. Les arguments doivent suivre le cours de la discussion, et comme il est impossible de prévoir la forme qu'elle doit prendre, tout orateur qui se reposera sur un discours écrit, sera souvent entraîné hors du terrain qu'il aura choisi ; il trouvera la place prise et ses raisonnements éludés par une tournure imprévue. Que s'il persiste toutefois à faire usage du discours qu'il aura préparé, il s'exposera souvent à jouer un rôle assez ridicule.

Il faut en excepter les rapports et quelques discours prononcés au commencement d'une discussion générale. Mais à mesure que les débats s'engagent, que les partis opposés s'échauffent, que la question change de point de vue, que de fréquentes interruptions forcent l'orateur à changer vingt fois la direction de ses idées, de tels discours deviennent de plus en plus déplacés, et s'éloignent de plus en plus du sujet : l'improvisateur seul peut alors produire quelque effet. Le discours écrit serait, sans doute, plus régulier, plus élégant; mais qu'il est froid à côté de ces inspirations vives et quelquefois sublimes de l'improvisation !

(*Voyez* à la fin du vol., n° 27, un discours d'O'Connel sur l'état de l'Irlande.)

4. Loin de nous de vouloir par là jeter de la défaveur sur l'usage de méditer son sujet et de préparer ce qu'on doit dire. Au contraire, si l'on néglige cette précaution et qu'on s'en fie entièrement à sa facilité, on contractera infailliblement l'habitude de parler d'une manière lâche et sans ordre. Mais la méditation, la préparation utile en ce cas, est celle qui porte sur tout le sujet, et non celle qui en travaille avec soin quelque partie. Quant au fond même du sujet, on ne saurait le trop méditer ; il faut le faire au point de s'en rendre maître, et de connaître pleinement tout ce qui s'y rapporte. Mais pour les mots et les phrases, il peut très-aisément arriver qu'on les prépare trop, qu'on donne par là au discours un air de recherche, et qu'on s'embarrasse soi-même dans ses périodes, si l'on tient à débiter tout ce qu'on a disposé d'avance. A la vérité, jusqu'à ce qu'un jeune orateur ait acquis assez de confiance et de présence d'esprit pour commander à son expression, ce que l'habitude seule peut lui donner, il fera bien de confier à sa mémoire tout le discours qu'il veut prononcer; mais lorsqu'après quelques essais il aura pris plus d'assurance, il lui suffira d'écrire quelques phrases du début [1] pour commencer sans embarras et sans confusion; et, pour le reste, de

[1] Cette précaution était devenue précepte pour Cicéron. L'orateur, dit-il, doit être assuré du commencement de son discours ; puis, animé par la parole même, il achèvera sous l'inspiration du moment.—Cicéron, par une belle similitude, rappelle que les rameurs font voguer d'abord une barque à force de bras, puis s'arrêtent, tenant les rames suspendues; mais le mouvement, une fois donné, pousse la barque en avant. C'est ainsi que le discours soudain, que la parole pressée par l'impulsion première du discours écrit, conserve le même élan, la même vigueur (*De Orat.*, lib. 1).

faire quelques courtes notes, contenant, selon leur ordre, les chefs et les pensées principales sur lesquelles il se propose d'insister, sans se mettre en peine des mots, qui lui seront suggérés par la chaleur du débit. Ces notes succinctes, offrant toute la substance du discours condensée dans un petit espace, ne peuvent qu'être fort utiles à ceux qui débutent dans la carrière; elles leur feront contracter le goût de l'exactitude, si facile à perdre lorsqu'on est appelé fréquemment à parler; elles les engageront même à s'occuper plus profondément de leur sujet; enfin elles les aideront à distribuer leurs pensées avec ordre et méthode.

5. Aussi, dans tous les genres de discours publics, rien n'est-il plus essentiel qu'une méthode claire et convenable au sujet. Par méthode, nous n'entendons point ici des subdivisions régulières et formellement énoncées, comme celles d'un sermon; car, dans une assemblée populaire, à moins qu'un orateur ne soit un homme d'une autorité imposante, et que le sujet ne soit important et tout à la fois soigneusement préparé, trop d'apprêt dans la division peut rebuter les auditeurs. La simple annonce de tant de chefs principaux et subalternes est au moins pour eux d'un fâcheux présage, puisqu'elle paraît les menacer d'un long discours. Mais, quoique la méthode ne doive pas toujours être formellement indiquée, cependant elle ne doit jamais être négligée dans un discours de quelque étendue. Cette précaution n'est pas moins utile à l'orateur qu'à l'auditeur : à l'un elle fait éviter la confusion; à l'autre, elle permet de suivre sans peine la marche du discours et de saisir toute la force des raisonnements. En un mot, tout s'affaiblit sans l'ordre; avec l'ordre tout se fortifie.

6. Le seul aspect d'une assemblée nombreuse, occupée d'une discussion importante, et attentive au discours d'un seul, suffit pour élever l'âme de l'orateur et échauffer son imagination; le cœur s'enflamme aisément au milieu d'un grand nombre d'hommes; tous les mouvements s'y communiquent par la sympathie mutuelle qui s'établit entre celui qui parle et ceux qui l'écoutent; là par conséquent peuvent trouver place ces figures hardies qui sont le langage naturel de la passion. Ainsi, la chaleur du discours, la véhémence et le feu des pensées et des sentiments, ces élans d'une âme fortement émue qu'inspirent l'amour du bien public et la vue d'un grand objet, tels sont les traits caractéristiques

de l'éloquence populaire portée à son plus haut point de perfection.

Toutefois la liberté accordée à l'orateur politique de se livrer à des mouvements passionnés est soumise aux restrictions qu'indiquent le goût et la prudence.

D'abord la chaleur des expressions doit toujours être en rapport avec la question et les circonstances. En second lieu, jamais il ne faut feindre une émotion qu'on ne sent pas. Puis, lors même que le sujet autorise la véhémence et que la passion est véritable, il faut éviter avec soin, soit de porter l'impétuosité à l'excès, soit de blesser l'oreille de ses auditeurs, soit enfin, et surtout, de manquer aux bienséances de lieu, de temps et de caractère : *Caput artis est*, dit Quintilien, *decere*.

Quant à l'élocution, elle doit être pleine, libre et naturelle; rien ne serait ici plus déplacé que la recherche dans les termes, puisque rien n'est plus contraire à la persuasion. Un style énergique et concis, fort de pensées, brillant non de l'éclat des figures ou des mots pompeux, mais de ces images hardies que la passion sait si bien trouver; voilà le mérite de l'orateur, le seul dont on lui sache gré. Aussi n'est-ce pas l'éloquence harmonieuse et quelque peu diffuse de Cicéron qu'il doit imiter, mais la simplicité si noble et si puissante de Démosthène.

Pour réussir en ce genre, il faut donc à de grands talents joindre une connaissance approfondie de sa langue, et ne hasarder jamais ni mots impropres ni phrases incorrectes; car la moindre faute de langage peut provoquer dans l'assemblée un rire insultant et attacher à l'orateur un ridicule ineffaçable.

7. Quant au degré de concision ou de développement qui convient à l'éloquence politique, il n'est pas aisé d'en poser les bornes. On a coutume de recommander la manière développée dans ce genre de discours : mais on peut à cet égard courir risque de s'égarer. En faisant trop usage du style développé, l'orateur perd souvent plus en force qu'il ne gagne en clarté. Sans doute, lorsqu'on s'adresse à des hommes assemblés, on ne doit pas parler par sentences et par apophthegmes; il faut expliquer ses pensées et les inculquer; mais souvent on porte ce soin jusqu'à l'excès. Quelque plaisir qu'un orateur prenne à s'entendre, ses auditeurs sont très-sujets à s'en lasser; et lorsqu'une

fois la lassitude commence à se faire sentir, toute l'éloquence est en pure perte. Une manière lâche et verbeuse ne manque jamais de créer le dégoût, et le plus souvent il vaut mieux risquer de ne pas dire assez que de dire trop; il vaut mieux placer sa pensée sous un jour frappant et l'y laisser, que de la présenter sous toutes ses faces, d'épuiser par une profusion de paroles l'attention des auditeurs, et de ne les quitter que lorsqu'ils sont prêts à nous quitter eux-mêmes de fatigue.

8. En parlant à des assemblées composées d'hommes de divers caractères et de divers états, le débit ferme et assuré est le plus convenable. L'arrogance et la présomption sont sans contredit toujours repoussantes, et l'on doit éviter jusqu'à l'apparence de pareils défauts. Mais il y a un ton d'assurance que l'homme le plus modeste peut prendre lorsqu'il est fortement persuadé de ce qu'il avance; et cette manière est la plus capable de faire une impression générale. Un homme qui parle avec hésitation et d'un ton faible laisse voir qu'il se défie lui-même de son opinion, et ce sentiment n'est rien moins que propre à la faire adopter aux autres.

§ 3. — *De l'Improvisation.*

1. Quelle était la condition de l'éloquence chez les Grecs et comment s'accordait-elle avec l'improvisation? — 2. Qu'est-ce que la mémoire dans l'improvisation? — 3. La jeunesse romaine s'exerçait-elle à l'improvisation? — 4. Quel est l'effet de l'improvisation?

1. Bien que l'esprit des Grecs fût singulièrement dialecticien et subtil, la condition de l'éloquence, pour eux, c'était la pureté, l'élégance, l'harmonie du langage. Rien n'était plus sévère, plus délicat sur le goût, que l'auditoire populaire d'Athènes. Cicéron le remarque : devant le peuple athénien, un orateur n'eût osé se servir d'un terme dur et inusité : *Eorum religioni quum serviret orator, nullum verbum insolens, nullum verbum odiosum ponere solebat.* Le plus grand et le plus austère des orateurs athéniens, dans une cause qui intéressait le salut commun, est obligé de s'excuser d'avoir manqué à l'élégance attique, et de rappeler aux Athéniens que le sort de la Grèce ne dépend pas d'un geste oratoire.

Cependant cette perfection de langage, qui semblait être imposée aux orateurs de l'antiquité grecque, comment l'accorder avec cette condition de soudaineté si puissante dans

le débat politique? Périclès n'allait jamais à la place publique sans avoir demandé aux dieux la grâce de ne rien dire d'imprudent, rien qui ne fût nécessaire, rien qui ne fût convenable. Cette prière était toute une préparation oratoire. Phocion, silencieux, au pied de la tribune, cherchait avant d'y monter, comment il exprimerait en moins de mots ce qu'il avait à dire. La préméditation seule, en effet, peut donner la concision du langage. Qui doute cependant, malgré ces exemples, que, dans le mouvement d'une assemblée populaire, la parole des orateurs d'Athènes ne fût souvent subite, improvisée[1]? Pour persuader les autres, il faut penser avec eux, en même temps qu'eux. Il peut y avoir beaucoup d'art, mais il n'y a plus de vérité, lorsqu'on récite au lieu de sentir. On n'est plus orateur, on est acteur. La perfection même du débit, s'il n'est pas l'accent involontaire de l'âme, deviendrait un défaut en trahissant l'artifice.

2. Il est vrai que les rhéteurs anciens ont compté la mémoire parmi les qualités essentielles à l'orateur. Mais cette mémoire n'était pas celle des phrases et des mots : c'était une vive sensibilité qui retient toutes les impressions qu'elle a reçues, retrouve subitement toutes les idées qui l'ont frappée, et se ranime plutôt qu'elle ne se ressouvient; c'était une attention vaste et sûre qui parcourt rapidement toutes les parties d'une cause, d'un sujet, et n'oublie rien, par la force même du raisonnement et la facilité de la méthode.

Dans son plaidoyer contre Eschine, Démosthène répond à des objections qu'il vient d'entendre. S'il refuse l'ordre de discussion que veut lui imposer son adversaire, s'il développe sa défense comme il l'avait préméditée, il y entremêle cependant des répliques soudaines. Il en cherche l'occasion, il interpelle Eschine; il attend, il défie sa réponse et triomphe de son silence qu'il ne pouvait prévoir.

[1] Démosthène, dans le *pro Coronâ*, rappelle ce qui s'était passé lorsqu'on avait appris que Philippe avait fait sa paix avec les Thébains. « Le héraut, dans l'assemblée du peuple et du sénat, demande à haute voix : *Qui veut monter dans la tribune?* Aucun de vous ne lui répond. Il répète à plusieurs reprises la même invitation : personne encore ne se lève, quoique tous vos généraux et vos orateurs fussent là présents et que la voix commune de la patrie les conjurât d'ouvrir un avis salutaire. Or, celui qui dans cette conjoncture décisive se présenta, ce fut moi; je montai dans la tribune, etc. »

Ainsi, toutes les fois qu'un événement imprévu obligeait d'assembler le peuple athénien, celui qui, à ce cri du héraut, *Qui veut parler?* montait dans la tribune, parlait d'abondance.

3. Dans les écoles de rhétorique, la jeunesse romaine s'exerçait à parler d'abondance. Crassus, tout en reconnaissant l'utilité de cet usage, trouvait cependant préférable celui de s'appliquer à composer avec réflexion; et Crassus était lui-même, de tous les orateurs, le plus en état d'improviser, par les études infatigables qu'il avait faites, par l'immense trésor de connaissances et de pensées qu'il avait amassé, mais surtout par les exercices de sa jeunesse.

Voici un exemple de cette promptitude avec laquelle il parlait sur-le-champ. Comme il plaidait en faveur de Plancus, contre un M. Brutus, son accusateur, homme peu digne de son nom, et au moment qu'il lui reprochait sa dissipation et ses vices, il vit du haut de la tribune passer le convoi d'une vieille femme de la famille Junia. Il s'interrompit, et adressant la parole à Brutus :

Brute, quid sedes? quid illam anum patri nuntiare vis tuo? quid illis omnibus, quorum imagines duci vides? quid majoribus tuis? quid L. Bruto, qui hunc populum dominatu regio liberavit? quid te facere? cui rei, cui gloriæ, cui virtuti studere? patrimonione augendo? at id non est nobilitatis : sed fac esse; nihil superest; libidines totum dissipaverunt. An juri civili? est paternum. Sed dicet te, cùm ædes venderes, ne in rutis quidem et cæsis solium tibi paternum recepisse. An rei militari? qui nunquam castra videris. An eloquentiæ? quæ nulla est in te; et quidquid est vocis ac linguæ, omne in istum turpissimum calumniæ quæstum contulisti? Tu lucem adspicere audes? tu hos intueri? tu in foro, tu in urbe, tu in civium esse conspectu? tu illam mortuam, tu imagines ipsas non perhorrescis? quibus non modò imitandis, sed ne collocandis quidem tibi ullum locum reliquisti.

Ce morceau se trouve au second livre du *de Orat.* (c. LV, 225-226), et l'un des interlocuteurs du dialogue, Antoine, en le citant, s'écrie : *Proh! dii immortales! quæ fuit illa, quanta vis! quàm inexspectata! quàm repentina!*

4. Il n'y a guère que l'improvisation qui soit capable de produire les grands effets de l'éloquence et de saisir tous les avantages du lieu, du moment, de son émotion propre et de celle des auditeurs; et voilà pourquoi Bourdaloue disait d'un missionnaire de son temps : *On rend à ses sermons les bourses que l'on vole aux miens.* Les missionnaires ont en effet cet avantage inestimable sur les prédicateurs étudiés. Il en est de même au barreau et à la tribune pour les avocats et les orateurs qui parlent d'abondance, sur ceux qui froidement récitent le plaidoyer ou le discours qu'ils ont écrit. Ce talent rare, que Fénelon voulait que

l'on acquît, demande un grand travail et suppose les dons les plus précieux de la nature.

(*Voyez* à la fin du volume, n° 28, une improvisation politique de M. Berryer.)

CHAPITRE II.

ÉLOQUENCE MILITAIRE.

(Nous considérerons l'éloquence militaire en général et sous le rapport des différentes classes de harangues.)

§ 1er. — *De l'Éloquence militaire en général.*

[1] En quoi consiste l'éloquence militaire? — 2. Qu'est-ce que la harangue militaire, et comment s'en explique l'usage si familier aux anciens?

1. L'*Éloquence militaire* consiste en discours adressés aux soldats avant la bataille.

2. La *harangue militaire* est un discours prononcé par un général d'armée pour exciter ou soutenir la valeur de ses troupes.

L'usage de haranguer les soldats avant une action était familier aux anciens. La fable et l'histoire, tant sacrée que profane, déposent en faveur de cette coutume; elle n'a rien d'étonnant dans les mœurs anciennes, où le talent de parler en public était nécessaire à tous ceux qui voulaient gouverner ou conduire les hommes. Les discours que les historiens mettent si souvent dans la bouche des généraux n'ont pas sans doute été prononcés tels qu'on les lit; mais on ne les supposait que parce que l'usage en était commun, et on ne leur faisait dire que ce qu'ils pouvaient avoir dit réellement.

§ 2. *Des différentes classes de Harangues.*

[1] Combien distingue-t-on de classes de harangues? — 2. Que se passait-il chez les Hébreux et chez les autres peuples anciens avant la bataille? — 3. Qu'est devenu cet usage chez les modernes? — 4. Par quoi les harangues militaires sont-elles maintenant remplacées? — 5. Qu'est-ce que les harangues vraisemblables? — 6. Qu'est-ce que les harangues feintes?

1. On peut distinguer trois classes de harangues : 1° celles qui, réellement prononcées, nous ont été conservées par la tradition ; 2° celles qui sont vraisemblables ; 3° celles qui sont feintes.

2. Chez les Hébreux, le ministre de la religion, avant que l'action s'engageât, se présentait à la tête de l'armée, et disait au peuple[1] :

Audi, Israel : vos hodie contrà inimicos vestros pugnam committitis; non pertimescat cor vestrum, nolite metuere, nolite cedere; ne formidetis eos, quia Dominus Deus vester in medio vestri est, et pro vobis contra adversarios dimicabit, ut eruat vos de periculo.

On publiait ensuite, à la tête de chaque bataillon, que ceux qui avaient nouvellement planté une vigne, bâti une maison ou contracté un mariage, retournassent dans leur famille. On accordait la même permission aux gens timides et dont le cœur était sans force. On le voit dans le livre des Machabées; on y voit aussi que Judas, en disposant ses troupes à l'action, les animait du feu de ses discours, comme l'avaient fait les plus grands rois ou généraux de cette nation depuis Josué.

Il en était de même chez les Grecs et les Romains. Comme leurs armées, selon la remarque de Rollin, étaient composées des mêmes citoyens à qui, dans la ville et en temps de paix, on avait coutume de communiquer toutes les affaires, le général, en les haranguant, ne faisait dans le camp ou sur le champ de bataille que ce qu'il aurait été obligé de faire à la tribune de la place publique.

Il n'est pas aussi facile de concevoir comment ces discours pouvaient être entendus de toute une armée. Sans doute, la nature des armes dont se servaient les anciens, moins bruyantes que les nôtres, procurait aux généraux un silence qu'ils n'obtiendraient guère aujourd'hui; sans doute encore, les armées des Grecs et des Romains ne surpassaient pas en nombre le peuple réuni dans le Forum; mais la disposition même des troupes en devait mettre la plupart hors de la portée de la voix, et, comme le conjecture Rollin, le général parlait aux soldats les plus proches, et chargeait quelque lieutenant de communiquer aux plus éloignés ses sentiments et ses ordres.

3. Chez les modernes, il existe peu de discours militaires dont l'authenticité soit bien reconnue. Henri IV, qui parlait aisément et avec feu, ne négligeait pas ce talent dans les occasions importantes; à la bataille de Coutras, il parla en ces termes :

[1] Appropinquante autem jam prælio, stabat sacerdos antè aciem, et sic loquitur ad populum (*Deuteron.*, xx).

« Voici une curée qui se présente bien autre que les butins passés : c'est un nouveau marié (le duc de Joyeuse, général des royalistes) qui a encore l'argent de son mariage en ses coffres : toute l'élite des courtisans est avec lui. » A la même journée, il dit au prince de Condé et au comte de Soissons qui commandaient sous lui : « Je ne vous dirai rien autre chose, sinon que vous êtes de la maison de Bourbon; et, vive Dieu! je vous montrerai que je suis votre aîné [1]... »

Le grand Condé, sur le point de livrer bataille près de Lens, ne dit que ces mots à ses soldats qui avaient toujours vaincu sous lui :

Amis, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue.

La Rochejaquelein dit aux paysans du Bocage, soulevés contre la tyrannie révolutionnaire :

Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi;

et cette harangue, qui n'a rien de comparable dans les temps anciens ou modernes, fit de ces simples hommes autant de héros.

4. A ces harangues on a substitué des discours écrits qu'on appelle *proclamations*, et qu'on distribue à l'armée. Ces discours, quels qu'ils soient, tirent leur principal mérite de la force unie à la brièveté.

5. Les harangues vraisemblables sont celles que les historiens attribuent aux généraux, aux conquérants, à tout autre chef de guerre dont ils décrivent les exploits [2].

6. Les harangues feintes sont celles qu'on rencontre dans les poëtes, surtout dans Homère, dont les héros sont de grands discoureurs. Si l'éloquence consiste principalement à parler à propos, presque tous ces guerriers ne sont rien moins qu'éloquents. Non qu'il faille condamner toutes les harangues qui se trouvent dans l'Iliade : il en est assurément de très-belles; mais, à notre sens, ce sont les plus courtes et les plus vraisemblables. Telle est celle d'Ajax, défendant les vaisseaux des Grecs contre Hector qui s'efforçait de les embraser (ch. XII, 269) :

Ὦ φίλοι, Ἀργείων ὅς τ' ἔξοχος, ὅς τε μεσηγύς,
Ὅς τε χερειότερος· ἐπεὶ οὔπω πάντες ὁμοῖοι
Ἀνέρες ἐν πολέμῳ· νῦν ἔπλετο ἔργον ἅπασιν

[1] Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, liv. IV.—Péréfixe, *Vie de Henri IV*.

[2] En traitant de l'Éloquence de l'histoire, nous examinerons la question des harangues sous tous ses points de vue.

Καὶ δ' αὐτοὶ τόδε που γιγνώσκετε. Μήτις ὀπίσσω
Τετράφθω προτὶ νῆας, ὁμοκλητῆρος ἀκούσας·
Ἀλλὰ πρόσσω ἴεσθε, καὶ ἀλλήλοισι κέλεσθε,
Αἴ κε Ζεὺς δώῃσιν Ὀλύμπιος ἀστεροπητής,
Νεῖκος ἀπωσαμένους, δηΐους προτὶ ἄστυ δίεσθαι.

Tel est encore le discours que tient Achille aux bandes thessaliennes, en les envoyant au combat sous les ordres de Patrocle, pour sauver les vaisseaux que les flammes commençaient à gagner (ch. XVI, 164) :

Μυρμιδόνες, μήτις μοι ἀπειλάων λελαθέσθω,
Ἃς ἐπὶ νηυσὶ θοῇσιν ἀπειλεῖτε Τρώεσσι,
Πάνθ' ὑπὸ μηνιθμὸν, καί μ' ἠτιάασθε ἕκαστος·
Σχέτλιε, Πηλέος υἱὲ, χόλῳ ἄρα σ' ἔτρεφε μήτηρ·
Νηλέες, ὅς παρὰ νηυσὶν ἔχεις ἀέκοντας ἑταίρους·
Οἰκαδέ περ σὺν νηυσὶ νεώμεθα ποντοπόροισιν
Αὔτις ἐπεὶ ῥά τοι ὧδε κακὸς χόλος ἔμπεσε θυμῷ.
Ταῦτά μ' ἀγειρόμενοι θάμ' ἐβάζετε· νῦν δὲ πέφανται
Φυλόπιδος μέγα ἔργον, ἕης τὸ πρίν γ' ἐράασθε.
Ἔνθα τις ἄλκιμον ἦτορ ἔχων Τρώεσσι μαχέσθω.

CHAPITRE III.

ÉLOQUENCE DU BARREAU OU ÉLOQUENCE JUDICIAIRE.

(Nous considérerons l'éloquence du barreau sous trois rapports : de sa nature, de la morale et de la rhétorique.)

---

§ 1er. — *De l'Éloquence judiciaire considérée sous le rapport de sa nature.*

1. Qu'est-ce que le barreau? — 2. Quelle différence y a-t-il entre la tribune et le barreau? — 3. Sous le rapport du but? — 4. Sous le rapport de l'auditoire? — 5. Sous le rapport de la nature et de la discussion des sujets? — 6. Que résulte-t-il de ces différences? — 7. Quelles différences y a t-il entre le barreau ancien et le barreau moderne? — 8. Que comprend le barreau moderne?

1. Le *barreau* est le lieu où l'on plaide devant des juges, et le genre de style ou d'éloquence usité dans la plaidoirie s'appelle *style du barreau*, *éloquence du barreau*. Du reste, en parlant des anciens, on confond le barreau avec la tribune, et les avocats avec les orateurs, sans doute à cause

que l'un de ces emplois menait à l'autre et que bien souvent le même homme les exerçait à la fois.

2. On peut remarquer trois différences générales entre la tribune et le barreau : 1° le but ; 2° l'auditoire ; 3° la nature et la discussion des sujets.

3. Le discours politique a pour principal objet la persuasion. L'orateur tend à déterminer ceux qui l'écoutent à tel choix, à telle conduite, à telle entreprise qu'il croit utile et convenable. Pour atteindre à ce but, il doit mettre en jeu tous les principes d'action que la nature a placés en nous, et s'adresser aux passions non moins qu'à l'entendement. Au barreau, le grand objet est la conviction ; l'avocat n'a point à persuader au juge de faire ce qui est bon et profitable, mais à lui montrer ce qui est juste et vrai. Ainsi, c'est surtout ou même seulement à l'entendement que son éloquence s'adresse ; c'est là sans doute une différence caractéristique qu'il ne faut jamais perdre de vue.

4. Au barreau, l'avocat s'adresse à un petit nombre de juges, quelquefois à un seul, et ces juges sont en général des hommes graves, d'un âge mûr et d'une réputation imposante. Dès lors disparaît l'avantage de pouvoir employer tous les moyens de l'éloquence, comme dans une assemblée nombreuse et mélangée. La passion n'est pas aisée à émouvoir, on y écoute avec plus de calme, on est surveillé plus sévèrement, et l'on s'exposerait à paraître ridicule si l'on affectait un ton de véhémence qui ne convient qu'en parlant à une multitude.

5. Sous le rapport des sujets, la tribune laisse infiniment plus de latitude que le barreau ; là, l'orateur approfondit les plus hautes questions de l'ordre politique ; ici, l'avocat interprète avec finesse les ambiguïtés de la loi civile. L'histoire et la morale prêtent leurs lumières à l'éloquence du premier ; le second reçoit son autorité des jurisprudences : l'un fait parler la religion même et la patrie ; l'autre prête sa voix à des intérêts souvent incertains : d'un côté se voit l'élan généreux d'une âme pénétrée ; de l'autre, l'image d'une émotion passagère : enfin, il y a quelque chose qui agrandit l'orateur dans la tribune ; il y a quelque chose qui l'abaisse dans le barreau : et si la seule image de la tribune porte à l'éloquence, celle du barreau porte d'elle-même au sophisme.

6. (Il résulte de là que) l'éloquence du barreau est beau-

coup plus bornée que l'éloquence de la tribune. Par des raisons analogues, il faut se garder d'envisager avec Rollin les harangues, même celles du genre judiciaire, que nous lisons dans Démosthène et Cicéron, comme des modèles exacts des discours qui conviennent à l'état présent du barreau. Il est bon d'en prévenir les élèves qui se vouent à cette carrière ; car, quoique les harangues dont nous parlons soient de véritables plaidoyers, prononcés dans des causes civiles ou criminelles, on doit observer que, chez les Grecs et les Romains, l'éloquence judiciaire pouvait se rapprocher de l'éloquence politique beaucoup plus qu'elle ne le peut aujourd'hui.

7. Outre la différence qui résulte de la diversité des meurs, il en existe une plus grande encore dans la législation civile et dans la composition des tribunaux. Chez les anciens, la législation n'était ni aussi compliquée ni aussi obscure que chez les modernes. La décision des causes dépendait, en grande partie, du bon sens et de l'équité des juges; en sorte que la jurisprudence était, bien moins que l'éloquence, l'objet des études préliminaires de l'avocat. Trois mois suffisaient, au rapport de Cicéron, pour l'étude des lois. On pouvait même briller au barreau sans avoir préalablement étudié la jurisprudence, parce qu'il se trouvait à Rome une classe d'hommes appelés *pragmatici* (praticiens), dont l'office était de fournir à l'orateur tous les renseignements nécessaires sur la loi intéressée dans la cause. C'était ensuite à l'orateur à présenter ces documents sous une forme convenable et à l'orner des couleurs de l'éloquence les plus propres à frapper le juge. Aujourd'hui la réputation et les succès de l'avocat dépendent absolument d'une connaissance profonde et raisonnée des lois et de sa profession. Quel que soit son talent comme orateur, il trouvera peu de clients disposés à lui confier leurs intérêts, s'il n'a qu'une connaissance superficielle des lois. Il doit donc posséder parfaitement la jurisprudence, tant ancienne que moderne, et savoir donner une attention particulière aux moindres faits, aux moindres détails de la cause dont il se charge.

Chez les anciens, les juges civils et criminels n'étaient pas des magistrats uniquement livrés à cette noble fonction, mais des hommes chargés de l'exercer temporairement, pour rentrer bientôt dans la foule des citoyens; ils

étaient en outre fort nombreux et formaient une sorte d'assemblée populaire. L'aréopage d'Athènes était composé d'au moins cinquante juges. A Rome, le préteur, principal juge en matières civiles et criminelles, nommait, pour toutes les causes importantes, des juges choisis (*selecti judices*). Cicéron plaida la cause de Milon devant cinquante et un de ces juges. De tels juges étaient donc plus accessibles que les nôtres à toutes les impressions que l'orateur voulait leur faire éprouver; le plaidoyer pouvait ressembler au discours prononcé à la tribune politique; l'orateur avait encore plus besoin d'entraîner que de convaincre, et il pouvait donner à son éloquence des formes brillantes et pathétiques, frapper ses juges par tous les moyens possibles, jusqu'à faire paraître devant eux l'accusé et sa famille en larmes, vêtus de deuil, implorant leur compassion : moyen bon aujourd'hui pour le théâtre, mais qui serait ridicule au barreau.

Ainsi ce serait manquer de jugement que vouloir servilement imiter la plaidoirie des anciens et celle même de Cicéron. On ne peut sans doute que gagner beaucoup à l'étude de ce grand maître. L'art d'introduire son sujet et de se concilier la faveur des juges, celui d'arranger les faits d'une manière distincte, de narrer avec grâce, d'amener et d'exposer les arguments, on peut l'apprendre dans ses plaidoiries. Mais si l'on imitait ses exagérations, ses amplifications, ses déclamations pompeuses et longuement développées, ses grands mouvements dans le but d'émouvoir et de mettre en jeu les passions, on paraîtrait aussi singulier au barreau moderne que si l'on s'y présentait vêtu de l'ancienne toge des Romains.

8. Le barreau moderne comprend : 1° les *réquisitoires*, c'est-à-dire les discours qu'un magistrat public prononce pour *requérir*, au nom de la société, une peine contre les délits ou les crimes; 2° les *plaidoyers*, c'est-à-dire les discours que prononce l'avocat chargé de défendre les intérêts de son client; 3° les *mémoires*, c'est-à-dire les discours que les avocats distribuent aux juges dans les affaires importantes; 4° les *consultations*, c'est-à-dire l'avis qu'un avocat donne par écrit touchant une affaire sur laquelle on l'a consulté; 5° les *rapports* des procès, c'est-à-dire les discours faits par l'un des juges pour résumer les débats, balancer les preuves des deux parties adver-

ses, et mettre ainsi le tribunal en état de prononcer avec impartialité.

§ 2.—*De l'Éloquence judiciaire considérée sous le rapport moral.*

1. Quel est le vice radical de l'éloquence judiciaire? — 2. Y a-t-il une éloquence du barreau? — 3. Quel est le moyen d'être éloquent au barreau? — 4. Quelle est la partie du barreau la plus favorable à l'éloquence? — 5. Doit-on refuser au barreau proprement dit toute sorte d'éloquence? — 6. Que doit faire l'orateur s'il découvre l'injustice d'une cause qu'il croyait juste? — 7. Tous les moyens sont-ils indifférents à faire valoir quand la cause est bonne? — 8. Quelles sont les limites du devoir de l'avocat et les bornes d'une légitime défense?

1. L'usage de faire parler pour soi un homme plus instruit, plus habile que soi, a dû s'introduire partout où la raison et la justice ont pu se faire entendre; mais cette institution avait un vice radical, d'où sont dérivés tous les vices de l'éloquence judiciaire. L'avocat, en plaidant une cause qui n'est pas la sienne, joue un rôle qui n'est pas le sien. Si les plaideurs étaient leurs avocats eux-mêmes, ils exposeraient les faits avec simplicité, ils diraient leurs raisons sans emphase; et s'ils employaient les mouvements d'une éloquence passionnée, ces mouvements seraient placés, ou, du moins, ils seraient pardonnables. Mais un avocat, revêtu du personnage du plaideur, a besoin d'un talent bien rare pour le remplir avec bienséance, avec force, avec dignité; et lorsque ce talent lui manque, il met à la place de la vraie éloquence une déclamation factice, tantôt ridicule par l'abus de l'esprit et par l'enflure des paroles, tantôt révoltante par son impudence, tantôt criminelle par ses artifices ou ses excès.

2. Aussi peut-on douter s'il y a une vraie éloquence au barreau : l'art de défendre les intérêts privés ne suppose pas toujours cette conviction intime de la vérité et du droit, qui est la première condition de l'orateur. Il n'est que trop certain qu'il y a au barreau un langage qui n'est que de convention, une ardeur et un entraînement factices, une inspiration trompeuse qui ne naît pas d'une émotion profonde, mais d'un sentiment passager d'amour-propre, et d'un désir souvent peu honorable de gagner des causes. Cela peut suffire pour faire naître des disputes ingénieuses et d'habiles discours de sophistes, mais non point pour produire des chefs-d'œuvre d'éloquence et de nobles traits de génie.

Cicéron dit en parlant de ses plaidoyers :

Errat vehementer, si quis in orationibus nostris, quas in judiciis habuimus, auctoritates nostras consignatas se habere arbitratur. Omnes enim illæ orationes, causarum et temporum sunt, non hominum ipsorum ac patronorum (*Pro Cluentio*, 139).

Et c'est encore Cicéron qui nous apprend qu'*Antoine n'écrivait pas ses discours, afin que, si on venait lui opposer ses propres paroles, il pût à son tour les nier* (Ibid., 140).

Certes, on ne conçoit guère que l'éloquence puisse partir d'une âme qui ne croit pas elle-même à la vérité de ses pensées ni à l'autorité de ses paroles : ceci justifie les préventions qui, de tout temps, ont existé contre l'éloquence du barreau. L'avocat passe difficilement pour orateur; c'est qu'en effet il est difficile de suppléer aux nobles inspirations de la conscience par le bruit des paroles et l'artificé des sophismes.

3. Ici la morale vient au secours de l'éloquence, en faisant un devoir à l'orateur de ne se charger que de causes justes ou qu'il croit telles. C'est le moyen de faire renaître cette vive conviction qui produit les grands mouvements. Démosthène, recevant un jour la supplication d'un client qui lui demandait le secours de sa voix puissante pour obtenir justice du peuple, refusait de croire à la vérité de cette plainte, à cause du ton incertain et presque indifférent de celui qui lui parlait. Aussitôt le client s'écria, et son émotion donnant à ses discours un air nouveau de vérité et de candeur, Démosthène se chargea de sa défense. Pour que cet orateur fût sûr de retrouver toute son éloquence, il fallait donc qu'il fût assuré de la justice de la plainte. Il est aisé de comprendre en effet que le sentiment du droit donne au langage une puissance merveilleuse. L'avocat qui dévouerait son talent à la défense des causes justes et des intérêts légitimes, exercerait dans le monde une espèce de sacerdoce; sa voix serait un oracle dans le sanctuaire de la justice, et cette grande, cette sainte autorité de la vertu qui combat sans cesse pour la vérité, rendrait bien plus faciles les efforts de l'éloquence et ses triomphes bien plus imposants.

4. Il y a, dans le genre judiciaire, une éloquence qui semble plus inaccessible aux fausses convictions; c'est celle dont la voix se fait entendre au nom de l'État et de

la société. Cette idée moderne de ce qu'on nomme le *ministère public* a quelque chose de grave et de solennel qui lui donne quelque ressemblance avec le sacerdoce.

La religion tonne contre les crimes des hommes au nom du ciel, et la justice de la terre les poursuit au nom des lois humaines. Des deux côtés, l'éloquence reçoit la même inspiration. Chez les anciens, tout citoyen avait le droit d'en accuser un autre devant le peuple; l'exercice de ce droit, en dépit de toutes les précautions, causait de grands désordres, surtout dans les temps de faction et de licence. Ordinairement guidé par la haine et la colère, il était obligé de triompher ou de passer pour calomniateur. Aussi son langage avait une singulière énergie; les invectives les plus amères, les expressions les plus violentes, tout ce que la passion a d'emporté se tolérait dans sa bouche. C'était une lutte corps à corps, dans laquelle l'un des deux champions devait succomber.

Dans les États modernes, la religion a sanctifié et ennobli la justice, en donnant des notions plus saines sur les droits publics de la société. Le ministère public représente l'État en personne siégeant dans un tribunal. C'est l'État qui demande la répression des crimes et des violences, qui interprète les lois et qui modère, dans les causes douteuses, les intérêts contraires. Il y a une grande dignité dans cette condition de l'orateur. Impassible comme la loi, il doit, d'un côté, ne montrer aucune animosité; de l'autre, il n'est point exposé à céder à l'entraînement d'une conviction passagère et trompeuse; son éloquence est constamment grave, noble et solennelle; elle n'a point cette forme sophistique qui déshonore les discours inspirés par des intérêts illégitimes ou par le désir de trouver des coupables. Comme les passions lui sont étrangères, son langage prend de lui-même un caractère d'élévation et de grandeur; ses opinions deviennent en quelque sorte des jugements, parce qu'elles sont exemptes de toute pensée d'égoïsme, et de là vient que les modèles de l'éloquence judiciaire se trouvent principalement dans les réquisitoires du ministère public, tels que ceux de d'Aguesseau, de Marchangy, de Bellart, etc.

5. Toutefois, ce serait une injuste exagération que de refuser au barreau toute sorte d'éloquence. Si l'avocat, même avec l'habitude de rétrecir toujours un peu ses idées

par la discussion des intérêts privés, s'est imposé le devoir de ne jamais prêter son ministère à des causes iniques, le sentiment de la justice et du droit ne peut lui manquer d'être une vraie source d'inspirations éloquentes; son langage n'aura pas sans doute ce caractère de grandeur et de dignité qui se développe de lui-même dans les discours politiques; mais la conviction fait naître une clarté vivifiante, et répand dans la discussion une chaleur qui supplée à l'éloquence.

6. Si, dans le cours de l'affaire, l'avocat vient à découvrir, par une discussion plus exacte des pièces, que la cause dont il s'était chargé, la croyant bonne, est injuste, il doit en avertir son client, ne le pas abuser plus longtemps par de vaines espérances, et lui conseiller de ne pas poursuivre davantage un procès dont le gain même lui deviendrait funeste par son iniquité. Si le client méprise cet avis, dès lors il est indigne que l'avocat emploie pour lui son ministère.

7. La vérité, qui naturellement est généreuse, inspire des sentiments trop nobles pour se servir d'autres moyens que ceux qui sont honnêtes. Or le mensonge ne l'est pas, et un sophisme, connu pour tel par celui qui l'emploie, est un mensonge artificieux, c'est-à-dire une double fraude.

« Qu'importe, dira-t-on, si ma cause est bonne, par quel moyen je la fais réussir? Tout est juste pour la justice; le mensonge même est permis en faveur de la vérité. Est-ce la faute de l'avocat s'il a pour juges des hommes que la droite raison, que la vérité simple ne peut persuader, et dont l'esprit faux n'est frappé que des fausses lueurs d'un sophisme? Mon devoir est de gagner une cause, dès que moi-même je la crois bonne, et pourvu que j'arrive au but, il est indifférent que j'aie pris le droit chemin ou le détour. »

C'est là sans doute ce qu'on peut alléguer de plus favorable aux artifices de l'éloquence; mais dans cette supposition même que de faux moyens sont nécessaires pour persuader des esprits faux, et qu'il y en a de tels parmi les juges, il y aura toujours de la mauvaise foi à donner de la valeur à ce qui n'en a point, et le sophisme n'en est pas moins la fausse monnaie de l'éloquence. C'est au juge de savoir discerner le vrai, c'est à l'avocat de le dire; il est un faussaire s'il le déguise, et un fourbe, s'il donne au mensonge les couleurs de la vérité.

8. Rien n'est plus difficile à marquer que les limites du devoir de l'avocat et les bornes d'une légitime défense. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, pour lui, l'abus du talent est un écueil inévitable, si la droiture de son cœur et son intégrité naturelle ne l'éclairent et ne le conduisent. « L'éloquence, dit d'Aguesseau, n'est pas seulement une « production de l'esprit, c'est un ouvrage du cœur; c'est là « que se forme cet amour intrépide de la vérité, ce zèle « ardent de la justice, cette vertueuse indépendance dont « vous êtes si jaloux (il s'adresse aux avocats), ces grands, « ces généreux sentiments qui élèvent l'homme, qui le rem- « plissent d'une noble fierté et d'une confiance magnanime, « et qui, portant encore votre gloire plus loin que l'éloquence « même, font admirer l'homme de bien encore beaucoup « plus que l'orateur. » Ainsi les bonnes mœurs d'un avocat seront toujours sa première éloquence. Un malhonnête homme, connu pour tel, peut plaider une bonne cause; mais ses moyens auraient besoin de l'expédient qu'on prenait à Lacédémone, de faire passer l'opinion d'un mauvais citoyen, lorsqu'elle était salutaire, par la bouche d'un homme de bien, comme pour la purifier.

§ 3. — *De l'Éloquence Judiciaire, considérée sous le rapport de la rhétorique.*

1. Quelle est l'importance de l'élocution au barreau? — 2. Quel genre d'éloquence ou plutôt d'élocution convient au barreau? — 3. La brièveté, au barreau, est-elle préférable à l'abondance? — 4. Quelle est l'importance de la méthode au barreau, et à quoi reconnaît-on une composition méthodique? — 5. Que doit être la narration judiciaire? — 6. Comment doit se traiter l'argumentation? — 7. La réfutation? — 8. Peut-on faire usage au barreau des traits d'esprit, des saillies et de l'ironie? — 9. Sur quel ton faut-il en général plaider? — 10. Dans quel cas le barreau admet-il le pathétique? — 11. Qu'y a-t-il à dire sur les mémoires, les consultations et les rapports?

1. A la tribune, le sujet suffit souvent de lui-même pour intéresser les auditeurs; mais, au barreau, la sécheresse et la subtilité des matières qu'il traite ordinairement exigent que les choses soient présentées de manière à fixer l'attention, à fortifier les preuves, à faire valoir, en un mot, tout ce qui, dans les limites du vrai, peut servir au triomphe de la cause. L'effet d'une bonne élocution n'est pas moins sûr que considérable. Un orateur froid, sec, confus, et celui qui parle avec ordre, avec élégance, avec feu, plaidant tous deux la même cause, font une impression aussi différente qu'un objet vu successivement à travers un brouillard et par un beau jour.

2. L'éloquence, ou plutôt l'élocution qui convient au barreau, doit être d'un genre calme et tempéré, qui s'allie avec une manière de raisonner serrée et rigoureuse. On peut y permettre à l'imagination quelques mouvements pour animer un sujet aride ou réveiller l'attention fatiguée; mais il ne faut user de cette liberté qu'avec la plus grande réserve. Un style brillant et fleuri ne manque jamais d'exciter la défiance des juges : il ôte du poids aux raisonnements, et laisse soupçonner quelque vice dans la cause que l'on défend. C'est à la pureté, c'est à la bienséance des expressions qu'il faut surtout s'attacher. Le style doit être clair, et se distinguer par la propriété des expressions; enfin, on ne le surchargera pas inutilement de termes de droit et de pratique, sans toutefois éviter ces termes avec affectation, lorsque le sujet en requiert l'emploi.

3. Pline le Jeune, dans une de ses lettres[1], examinant si la brièveté, au barreau, est préférable à l'abondance, se déclare pour celle-ci : « Il arrive, dit-il, assez souvent que l'abondance des paroles ajoute une nouvelle force et comme un nouveau poids aux idées qu'elles forment. Nos pensées entrent dans l'esprit des autres, comme le fer entre dans un corps solide; un seul coup ne suffit pas, il faut redoubler. » Cela justifie en effet l'abondance mesurée, mais non pas la profusion et l'intarissable loquacité, si commune au barreau. On tire au volume, non pas, pour la raison qu'en donne Pline, qu'*il en est d'un bon livre comme de toute autre chose, et que plus il est grand, meilleur il est;* mais parce que les plaideurs mesurent, dit-on, le prix du plaidoyer à son étendue et à sa durée. Misérable motif pour noyer, dans un déluge de paroles, une cause dont la bonté, pour être visible et palpable, n'aurait besoin le plus souvent que d'être exposée en peu de mots!

La verbosité n'est pas due toujours au vil intérêt; elle a souvent pour cause l'habitude d'écrire ou de parler à la hâte, et quelquefois sans la moindre préparation. Les jeunes avocats doivent se mettre en garde contre le penchant qui les y porte, surtout alors que leurs occupations encore peu nombreuses leur laissent le loisir de préparer leurs discours. Il faut qu'ils s'accoutument, dans leurs premiers écrits, à ce style énergique et correct, qui exprime plus et

[1] Ep. 20, liv. I.

mieux en peu de mots que ne le pourrait faire une accumulation de périodes longues et de phrases embarrassées. Cette habitude, une fois acquise, leur deviendra naturelle, lorsque la multiplicité des affaires les obligera de composer plus précipitamment; au lieu que, s'ils emploient d'abord un style diffus et négligé, ils ne pourront plus retrouver la grâce et l'énergie, même quand la nature du sujet leur présentera l'occasion de déployer tous leurs moyens.

4. Rien n'est plus important au barreau que la méthode, et la composition méthodique se reconnaît à deux traits principaux : le premier est la manière de poser la question, l'art de montrer nettement ce qui fait l'objet de la cause, ce qu'on accorde et ce qu'on nie; enfin le point précis où commence le dissentiment des plaideurs. Le second est l'ordre et l'arrangement de toutes les parties du plaidoyer. En toute espèce de discours, une méthode claire est sans doute d'une extrême importance; mais, dans ces questions difficiles et embrouillées, ordinaires au barreau, la méthode fait tout ou presque tout. On ne saurait donc mettre trop de soin à l'étude préalable du plan que l'on doit suivre. S'il y reste quelque chose d'indistinct ou de désordonné, la cause entière demeure obscure, et l'on ne parvient pas à produire la conviction.

5. La narration judiciaire doit être aussi concise que le permet la nature du sujet. Or, comme il importe que les faits restent dans le souvenir pendant le cours de la plaidoirie, si l'avocat les raconte d'une manière ennuyeuse ou diffuse, il charge la mémoire d'un fardeau qu'elle ne peut supporter; au contraire, s'il sait élaguer de son récit toutes les circonstances superflues, il fait par là ressortir les faits essentiels; tout ce qu'il raconte devient plus clair et produit une impression plus durable.

6. L'argumentation judiciaire semble demander plus de développement que toute autre. Effectivement, dans les assemblées politiques, où le sujet des débats est souvent une question fort peu compliquée, les arguments fondés sur des principes universellement connus acquièrent de la force par la concision; mais l'obscurité de certains points de droit demande souvent que les arguments soient traités avec plus d'étendue, et qu'on les montre sous différents aspects, afin de les faire mieux saisir.

7. Quand l'avocat réfute les arguments de son adversaire,

il doit prendre garde de les défigurer ou de les présenter sous un faux jour. La ruse se démasque bientôt, et le juge, par un juste mouvement de défiance, accuse l'orateur de manquer de discernement ou de franchise. Au contraire, lorsqu'on le voit exposer avec candeur, avec exactitude, les moyens adverses avant de les combattre, il en naît à l'instant une prévention en sa faveur. On conclut qu'il possède une idée claire et complète de tout ce qui peut se dire de part et d'autre, qu'il se confie pleinement en la bonté de sa cause, et qu'il n'a pas dessein de la soutenir par des artifices ou des réticences. Le juge alors reçoit avec plus de confiance les impressions que lui donne un orateur qui fait preuve d'intelligence et de probité.

8. Les traits d'esprit ou les saillies ne sont pas toujours déplacés au barreau, surtout si la réplique est vive et que le sujet prête au ridicule. Mais quoique la réputation d'homme d'esprit puisse flatter un jeune avocat, ce lui serait une erreur préjudiciable que de compter sur ce talent pour se faire un nom. Il vaut donc mieux en général s'en tenir au sérieux de la décence et de la bonne foi; s'il se permet l'ironie, ce ne sera que d'un ton sévère, et pour attacher le mépris à ce qui le doit inspirer. Il se souviendra toujours que le barreau n'est pas un théâtre, ni l'orateur un comédien; et qu'une cause où il s'agit de décider ce qui est juste est profanée par des applaudissements réservés à ce qui n'est qu'ingénieux.

9. Il est toujours utile de plaider avec un certain degré de chaleur; c'est un des plus puissants moyens de persuader les juges. L'avocat d'ailleurs représente son client; il s'est chargé de tous ses intérêts, il tient enfin sa place. Il est donc peu convenable, il est contraire au bien de sa cause de paraître indifférent et froid. On ne croit que celui qui paraît convaincu, et, pour le paraître, il faut l'être.

10. (On voit, d'après tout ce qui précède, que) le principe de l'éloquence judiciaire est d'éclairer, mais non pas d'émouvoir le juge. Cette règle a pourtant quelques exceptions. La première, lorsqu'il s'agit d'apprécier la moralité des actions, d'en estimer le tort, l'injure, le dommage; de déterminer leur degré d'iniquité ou de malice, et de décider à quel point elles sont dignes devant la loi de sévérité ou d'indulgence, de châtiment ou de pardon. Dans ces causes, la loi, qui n'a pas pu tout prévoir, laisse l'homme juge

de l'homme; et les faits étant du ressort du sentiment, le cœur doit les juger. Alors il est permis sans doute à l'orateur de parler au cœur son langage, de solliciter la pitié en faveur de ce qui en est digne, l'indulgence en faveur de la fragilité : et au contraire, de présenter les faits odieux dans toute leur noirceur, de développer les replis de l'artifice et du mensonge; de peindre sans ménagement la fraude ou l'usurpation. Mais alors, même en tirant de sa cause les preuves, les moyens pressants, on doit éviter le ridicule d'en exagérer l'importance, et d'y employer des mouvements outrés, ou des secours empruntés de trop loin.

L'éloquence pathétique peut encore avoir lieu dans les causes où le droit incertain laisse, pour ainsi dire, en équilibre la balance de la justice, et lorsqu'il s'agit de l'incliner du côté qui naturellement mérite le plus de faveur. La raison ne pouvant alors décider seule, on en appelle au sentiment.

Enfin, il y a des causes qui, par leur importance, permettent à l'avocat de prendre le ton pathétique. Il a des injustices à combattre, des malheurs à déplorer, quelquefois des innocents à dérober au supplice. Il peut alors, en se mettant à la place de son client, s'animer de ses passions et les faire partager à son auditoire. Mais, au milieu même des mouvements les plus vifs, il ne doit jamais oublier qu'il parle à des hommes impassibles, et que son but essentiel est de convaincre.

(*Voycz* à la fin du vol., n° 30, un extrait du plaidoyer de Lally-Tolendal pour la réhabilitation de la mémoire de son père, et un discours de M. Berryer pour Dehors.)

Ainsi, dans le barreau même, il est quelquefois juste et bon d'avoir recours à l'éloquence des passions. Il est du moins permis d'animer la raison, et de donner à la vérité cette chaleur pénétrante sans laquelle on n'obtient qu'une attention trop légère. Les juges sont des hommes; l'indifférence personnelle que l'équité demande les rend elle-même distraits, dissipés, sujets à l'ennui; et lorsque, pour les attacher, l'avocat ne fait qu'employer les mouvements naturels à sa cause, pourvu qu'il se rende à lui-même le témoignage bien sincère que c'est la vérité qu'il veut persuader, il peut la rendre intéressante, sans pour cela s'exposer au reproche d'employer la séduction.

11. Toutes les règles précédentes s'appliquent aux diver-

ses parties du genre judiciaire; cependant les mémoires, les consultations et les rapports de procès méritent quelques observations particulières.

Les *memoires*, devant être lus dans le silence du cabinet, exigent plus d'art et de soin que les discours prononcés de vive voix. L'œil du lecteur est bien plus perçant que n'est subtile l'oreille de l'auditeur même le plus attentif. La lecture réfléchie permet de saisir jusqu'aux plus légers défauts, jusqu'aux plus petites négligences. Il faut donc que l'avocat travaille un mémoire et le perfectionne autant qu'il le peut. Tout y doit être exact et mesuré, soit dans le style, soit dans les choses. Enfin aucun moyen convenable n'y doit être omis pour persuader ou convaincre.

Les *consultations* devant présenter en raccourci les principaux moyens qui doivent être développés dans le plaidoyer, on ne saurait y mettre par conséquent trop d'exactitude, de précision et de clarté. Rien n'y doit être en aucune manière susceptible de diverses interprétations; ce serait manquer au premier but du consultant, au premier devoir du consulté.

Les *rapports* de procès doivent exposer dans le plus grand jour l'origine, le fond, les circonstances, les suites de la cause, et les moyens qu'on a fait valoir pour et contre. Netteté, justesse, précision, voilà ce qu'exigent ces sortes de discours; point d'ornements, à moins qu'ils ne naissent du sujet ou de l'occasion même. Mais ce qu'il faut avant tout, c'est cette noble impartialité du ministère public. Le rapporteur doit sans doute appuyer sur les raisons qui lui paraissent victorieuses, mais sans omettre ni affaiblir celles qu'il ne partage pas.

CHAPITRE IV.

ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE, OU ÉLOQUENCE SACRÉE.

(Nous considérerons l'éloquence de la chaire : 1° dans sa nature et dans ses sources ; 2° dans sa méthode ; 3° dans sa forme ; 4° dans quelques-uns de ses représentants, tels que les Pères et les Missionnaires ; 5° dans ses applications, telles que le sermon, le prône, le panégyrique et l'oraison funèbre. De là les 5 paragraphes suivants.)

---

§ 1er. — *De l'Éloquence Sacrée considérée dans sa nature et dans ses sources.*

1. Quelle différence y a-t-il entre l'éloquence sacrée et l'éloquence profane? — 2. Quel doit être le fondement de l'éloquence sacrée? — 3. Quelles doivent être les qualités du prédicateur? — 4. Que faut-il entendre par bonne doctrine? — 5. Quelle est la fin que se propose le prédicateur? — 6. Quels moyens doit-il employer pour parvenir à sa fin? — 7. Le prédicateur doit-il chercher à plaire, et par quel endroit? — 8. Quelle est la matière ou quelles sont les sources de la prédication? — 9. Comment doit-on interpréter les passages de l'Écriture sainte? — 10. Comment faut-il employer la doctrine des Pères et des Conciles? — 11. Quel usage peut-on faire des exemples tirés de la vie des Saints? — 12. De l'histoire naturelle ou du livre de l'univers? — 13. Des histoires profanes, de la fable, et des sentences poétiques?

1. L'*Éloquence Sacrée* a ceci de particulier qu'elle parle aux hommes pour combattre et dompter leurs passions; c'est tout le contraire de l'éloquence profane, qui ne parle que pour les émouvoir. De là l'énorme distance qui les sépare l'une de l'autre. Il est aisé d'exciter les passions des hommes; elles s'enflamment souvent d'elles-mêmes, et les triomphes du génie qui se fondent sur de telles émotions ne sont pas toujours glorieux, parce qu'ils sont souvent trop faciles. Ce qui vraiment est glorieux en raison de la difficulté même, c'est de comprimer les mouvements désordonnés du cœur humain. Ici, toute la nature de l'homme résiste à l'éloquence, et lorsque celle-ci l'emporte, on voit bien que sa victoire a coûté de pénibles efforts; dans le combat même, vainqueur et vaincu, chacun a sa part de gloire; on cède à l'orateur pour se vaincre soi-même, et ce double triomphe est également l'effet de l'éloquence.

2. L'éloquence profane, même dans sa forme la plus pure, n'est jamais dépouillée de tout artifice. Il lui faut des tours ingénieux, des préparations habiles, des concessions plus ou moins timides, toutes choses qui montrent assez

qu'elle se défie de sa puissance, et que la parole humaine n'a pas en elle tout ce qu'il faut pour dompter les passions des peuples. L'éloquence chrétienne ne connaît pas cette défiance, parce qu'elle a sa force ailleurs que dans le génie de l'homme. Comme elle parle au nom de Dieu même, elle commande aux passions avec autorité; et soit qu'elle parvienne ou non à les soumettre, son langage n'en a pas moins quelque chose de majestueux et de superbe, qui ne se trouve point dans les discours inspirés par des pensées purement humaines. C'est donc ici surtout que la vérité doit être l'unique fondement de l'éloquence. Saint Augustin l'avait bien vu, lorsqu'il la présente comme la seule inspiration de l'orateur, et la foi, comme le principe de toute autorité sur les hommes [1].

3. Nul ne doit prêcher, dit saint François de Sales, qu'il n'ait trois conditions : une *bonne vie*, une *bonne doctrine*, une *légitime mission*. Cette théorie rentre dans celle de tout cet ouvrage, qui tend à conduire au beau par le bon et le vrai [2].

4. Par bonne doctrine, il faut entendre non pas une science parfaite, mais une science suffisante. Or le meilleur moyen d'apprendre et de devenir savant, c'est d'enseigner : en prêchant, on devient prédicateur. Le prédicateur en sait toujours assez, quand il ne veut pas paraître savoir plus qu'il ne sait.

Ne saurions-nous bien parler du mystère de la Trinité, dit saint François, n'en disons rien. Ne sommes-nous pas assez versés pour expliquer l'*In principio* de saint Jean, laissons-le là. Il ne manque pas d'autres matières plus utiles : il n'est pas question qu'on fasse tout.

5. La fin et l'intention du prédicateur doit être, dit saint François, de faire ce que Notre-Seigneur est venu pour faire en ce monde; et voici ce qu'il en dit lui-même : *Je suis venu afin que mes brebis aient la vie, et l'aient abondamment.* En d'autres termes, la fin du prédicateur est que les pécheurs morts à l'iniquité vivent à la justice, et que les justes qui

[1] *De doctrinâ Christi.*

[2] L'éloquence sacrée nous a paru demander une rhétorique tout autre que celle de l'éloquence profane, dont les préceptes vulgaires ont toujours quelque artifice à recommander. Il ne peut en être ainsi de la chaire; et saint François de Sales nous semble avoir si bien envisagé la question, que nous suivons en grande partie ses idées. Toutefois nous ne dirons rien de la *mission légitime*, ni de la *bonne vie* des prédicateurs; on sait ce qu'il faut entendre par ces expressions.

possèdent déjà la vie spirituelle l'aient encore avec plus d'abondance en se perfectionnant de plus en plus.

6. Pour parvenir à cette fin, il faut que le prédicateur fasse deux choses, *enseigner* et *émouvoir*: enseigner les vertus et les vices; les vertus, pour les faire aimer, chérir et pratiquer; les vices, pour les faire détester, combattre et fuir : en somme, c'est donner de la lumière à l'entendement et de la chaleur à la volonté.

7. Plusieurs écrivains demandent, pour troisième moyen, que le prédicateur cherche à plaire; mais il y a un plaisir qui suit la doctrine et le mouvement. En effet, quelle âme sensible qui ne soit extrêmement satisfaite d'apprendre saintement le saint chemin du ciel, qui ne ressente une consolation extrême de l'amour divin?

Il y a une autre sorte de plaisir qui ne dépend pas d'enseigner et d'émouvoir, mais qui, par sa nature même, empêche souvent l'effet de l'enseignement et de l'émotion. C'est un certain chatouillement d'oreilles, qui provient d'une certaine élégance séculière, mondaine et profane, de certaines curiosités, de certains agencements de traits et de paroles; en un mot, qui dépend entièrement de l'artifice. « Quant à ce moyen, dit saint François, je nie fort et ferme qu'un prédicateur y doive penser; il le faut laisser aux orateurs du monde... Au sortir d'un sermon, je ne voudrais pas qu'on dît : *Oh! qu'il est grand orateur! oh! qu'il a une belle mémoire! oh! qu'il est savant! oh! qu'il dit bien!* Mais je voudrais que l'on dît: *Oh! que la pénitence est belle! oh! qu'elle est nécessaire!* ou que l'auditeur, le cœur saisi de repentir, ne pût témoigner de la suffisance du prédicateur que par l'amendement de sa vie. »

8. La matière ou les sources de la prédication sont l'Écriture sainte, la doctrine des Pères et des Conciles, les traits tirés de la vie des Saints, et l'histoire naturelle, ce grand livre de l'univers. On peut y joindre quelquefois les histoires profanes, la fable, et les sentences des poëtes.

9. L'Écriture sainte ou la parole de Dieu, tel est le fondement de la prédication. Les passages en doivent être clairement et convenablement interprétés.

Si l'on se borne au sens *littéral*, il faut le puiser dans les commentaires des docteurs; mais c'est au prédicateur de le faire valoir, de peser les mots, leur propriété, leur signification.

Si l'on s'attache au sens *allégorique*, il faut qu'il ne sente en rien la recherche, qu'il sorte naïvement de la lettre, qu'il soit bienséant, d'une étendue raisonnable, et d'une juste application.

Il existe encore deux autres sens : l'un *moral*, qui rapporte les traits de l'Écriture à ce qui se passe en l'âme et dans la conscience; l'autre *ultérieur*, qui les rapporte à ce qui se passera dans l'autre vie. L'emploi de ces deux sens demande les mêmes précautions que celui du sens allégorique.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 31, un extrait d'un sermon du P. Neuville, sur le péché mortel.)

10. Les sentences, tirées des Pères et des Conciles, doivent être en général choisies parmi les plus courtes, les plus saillantes et les plus fortes. Trop longues, elles amortissent le feu de celui qui parle et l'attention de ceux qui l'écoutent, sans compter que leur étendue expose le prédicateur à manquer de mémoire. Du reste, lorsqu'on les a citées en latin, il faut les rendre en français avec toute la force de l'original, et les faire valoir par d'habiles paraphrases ou de vives déductions.

Quant aux preuves tirées de la raison et de la théologie, elles se trouvent chez les docteurs et surtout dans saint Thomas; mais il faut n'y prendre que ce qui paraît approprié à l'intelligence du commun des auditeurs.

11. Les exemples des Saints ont une merveilleuse force et donnent un grand relief à la prédication; il faut seulement qu'ils soient propres, présentés clairement et vivement appliqués. On doit se garder des descriptions inutiles, puisqu'il ne faut être ni si court que l'exemple ne pénètre pas, ni si long qu'il ennuie.

On doit aussi se garder d'introduire des colloques entre les personnes de l'histoire, à moins qu'ils ne soient tirés de l'Écriture ou fondés sur une apparente probabilité.

12. L'histoire naturelle, ce grand livre de l'univers, ce livre qui contient la parole de Dieu, mais en un langage que chacun n'entend pas, ce livre, dis-je, se prête admirablement aux comparaisons, aux paraboles, aux similitudes. Les Pères en sont pleins, et l'Écriture en offre mille exemples :

Vade ad formicam (Prov., c. VI, 6) : Paresseux, allez voir travailler la fourmi.

Sicut gallina congregat pullos suos (Matth., c. XXXIII, 37) : Jérusalem, combien de fois ai-je voulu rassembler tes habitants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes !

Quemadmodùm desiderat cervus ad fontes (Ps. XLI, 1) : Comme le cerf soupire avec ardeur après les eaux des fontaines, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu !

Considerate lilia agri (Luc., c. XX, 27) : Pourquoi vous inquiétez-vous pour le vêtement? Voyez les lis des champs; ils ne travaillent et ne filent point : cependant je vous déclare que Salomon, malgré sa magnificence, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

Les similitudes ont l'avantage d'éclairer l'entendement et d'émouvoir la volonté; mais il faut qu'elles soient justes sans longueur, fines sans recherche, ou simples sans négligence.

13. Si l'on emploie des histoires profanes, il faut les faire entièrement servir à l'Évangile, à la vraie vertu chrétienne; et séparer dans les actions ce qui est bien de ce qui est mal. C'est ainsi qu'en la valeur de César il faut séparer l'ambition; en celle d'Alexandre, l'orgueil; en la chasteté de Lucrèce, son désespoir et son suicide, etc.

Quant aux fables des poëtes, il n'en faut point, si ce n'est si peu, si à propos, si brièvement, que chacun voit qu'on n'en veut point faire étalage. Leurs vers sont utiles, et les anciens, même les plus scrupuleux, les ont parfois employés. Saint Paul cite Aratus et Ménandre. Mais pour les fables, on n'en voit qu'un exemple, celui d'Ulysse et des Sirènes, dans un sermon de saint Ambroise.

§ 2. — *De la Méthode à suivre dans le sermon.*

1. Quelle est l'importance de la méthode? — 2. Quelles doivent être les qualités de la méthode? — 3. De combien de manières peut-on prêcher sur une histoire? — 4. Sur un texte ou sur une maxime? — 5. Sur un évangile où se trouvent plusieurs sentences? — 6. Quel ordre faut-il garder dans les preuves?

1. Il faut, dit saint François, tenir méthode sur toutes choses ; rien n'aide plus le prédicateur, ne rend sa prédication plus utile et n'agrée tant à l'auditeur.

2. La méthode doit être claire, manifeste et nullement cachée, comme le font plusieurs qui regardent comme un grand coup de maître de dérober leur méthode aux yeux de tout le monde. Mais de quoi sert la méthode, si on ne la voit pas et que l'auditeur ne la connaisse pas?

Or la méthode varie suivant que l'on doit prêcher ou quelque histoire, ou quelque sentence de l'Écriture, ou

tout un évangile renfermant plusieurs sentences, ou la vie de quelque saint avec quelque sentence.

3. Quand on prêche une histoire, on a l'une des quatre méthodes suivantes à pratiquer :

1° On peut considérer combien de personnages renferme l'histoire que l'on veut prêcher, puis tirer de chacun quelque considération :

En la résurrection, on voit les Marie, les Anges, les gardes du sépulcre, et notre Sauveur. Dans les Marie, on voit la ferveur et la diligence; dans les Anges, la joie et la jubilation; dans les gardes, la faiblesse des hommes qui entreprennent contre Dieu; en Jésus-Christ, la gloire, le triomphe de la mort, et l'espérance de notre résurrection.

2° On peut prendre en un mystère le point principal, comme la résurrection dans l'exemple précédent; puis considérer les circonstances soit antérieures, soit postérieures à ce point :

La résurrection est précédée de la mort, de la descente aux enfers, de la crainte des Juifs qu'on ne dérobe le corps; ce qui s'ensuit, c'est le tremblement de terre, la venue et l'apparition des Anges, la recherche des femmes, la réponse des envoyés célestes.

3° On peut en tout mystère considérer ces points : qui? pourquoi? comment?

Qui ressuscite? Notre-Seigneur.—Pourquoi? pour sa gloire et pour notre bien.— Comment? glorieux, immortel, etc.

4° Après avoir proposé l'histoire par une courte paraphrase, on peut quelquefois en tirer trois ou quatre considérations, par exemple :

La 1re, ce qu'il en faut apprendre pour édifier notre foi; la 2e, pour accroître notre espérance; la 3e, pour enflammer notre charité; la 4e, pour nous porter à l'imitation.

4. Il y a trois manières principales de prêcher sur un texte ou sur une maxime de l'Écriture :

1° Quand on veut prêcher une sentence, il faut d'abord considérer à quelle vertu cette sentence se rapporte; puis examiner en quoi consiste cette vertu, quelles en sont les vraies marques, les effets, et quel est le moyen de l'acquérir ou de l'espérer;

2° On peut montrer combien la vertu dont il s'agit est honnête, utile et agréable;

3° On peut enfin opposer les biens que cette vertu produit aux maux que fait naître le vice opposé.

5. Quand on traite un évangile où se trouvent plusieurs sentences, il faut faire sur celles que l'on choisit ce qui vient d'être dit pour une seule sentence, se contentant de parcourir et de paraphraser les autres.

6. Quant à l'ordre qu'il faut garder dans les preuves, saint François conseille de mettre au 1er rang les passages de l'Écriture; au 2e, les raisons; au 3e, les similitudes; et les exemples au 4e, s'ils sont sacrés. S'ils sont profanes, ils ne sont pas propres à fermer un discours; car le discours sacré doit être terminé par une chose sacrée. Quoi qu'il en soit, le saint auteur demande que le discours enseigne l'auditeur du commencement jusqu'au milieu, et qu'il l'émeuve du milieu jusqu'à la fin.

§ 3. — *De la Forme à suivre dans la prédication.*

1. Quelle est l'importance de la forme et comment faut-il dire en la prédication? — 2. Quelles doivent être les qualités de l'action? — 3. Comment doit être la tissure du discours? — 4. Le prédicateur doit-il s'abstenir de flatteries? — 5. Comment doit-on finir? — 6. Où sont renfermés tous les préceptes de l'éloquence de la chaire? — 7. Où l'orateur chrétien puise-t-il toute son autorité? — 8. Quels en sont les effets? — 9. A quoi se borne toute la rhétorique du prédicateur? — 10. Quelle est l'influence de la vie sur l'éloquence du prédicateur? — 11. Sur les auditeurs? — 12. Quel est l'écueil principal du prédicateur?

1. La forme, dit saint François, donne l'être et l'âme à la chose. Dites merveilles, mais ne les dites pas bien, ce n'est rien; dites peu et dites bien, c'est beaucoup. Comment donc faut-il dire en la prédication?

1° Il faut se garder des *quanquam*[1] et longues périodes des pédants, de leurs gestes, de leurs mines et de leurs mouvements : tout cela est la peste de la prédication.

2° Mais pour l'avoir, cette forme, que faut-il faire? En un mot, il faut parler affectionnément et dévotement, simplement et candidement, comme aussi avec confiance; être bien épris de la doctrine que l'on enseigne, et des choses que l'on persuade. Le souverain artifice est de n'avoir point d'artifice. Il faut que nos paroles soient enflammées, non par des cris et actions démesurés, mais par l'affection intérieure; il faut qu'elles sortent du cœur plus que de la bouche. On a beau dire; mais le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles.

2. Je dis qu'il faut une action *libre* contre une certaine action contrainte et étudiée des pédants;

[1] Ce mot ne désigne ici qu'une longue période ou un long circuit de paroles.

Je dis *noble*, contre l'action rustique de quelques-uns qui font profession de battre des poings, des pieds, de l'estomac, contre la chaire : ils crient et font des hurlements étranges, et souvent hors de propos;

Je dis *généreuse*, contre ceux qui ont une action craintive, comme s'ils parlaient à leurs pères, et non pas à leurs disciples et enfants;

Je dis *naïve*, contre tout artifice et affectation;

Je dis *forte*, contre certaine action morte, molle et sans efficacité;

Je dis *sainte*, contre la manière adulatrice, parfumée et mondaine;

Je dis *grave*, contre certains qui font tant de bonnetades à l'auditoire, tant de révérences, et puis tant de petites chariataneries, montrant leurs mains, leurs surplis, et faisant tels autres mouvements indécents;

Je dis *un peu lente*, contre une certaine action courte et retroussée, qui amuse plus les yeux qu'elle ne bat au cœur.

Je dis de même du langage qui doit être clair, net et naïf, sans ostentation de mots grecs, hébreux, nouveaux et courtisans.

3. La tissure du discours doit être naturelle, sans préface, sans agencement. J'approuve que l'on dise *premièrement* au premier point, *secondement* au second, afin que le peuple voie l'ordre.

4. Nul ne doit user de flatterie envers les assistants, fussent-ils rois, princes et papes.

Il y a bien certains traits propres à s'acquérir la bienveillance, et dont on peut user la première fois qu'on parle à son peuple, comme de témoigner le désir qu'on a de son bien, de commencer par des salutations, par des souhaits de le pouvoir aider au salut; de même à sa patrie; mais cela brièvement, cordialement et sans paroles attifées.

Nos anciens pères et tous ceux qui ont fait du fruit se sont abstenus de tous fatras et jolivetés mondaines. Ils parlent cœur à cœur, esprit à esprit, comme les bons pères aux enfants.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 32, quelques réflexions et quelques extraits sur les compliments.)

5. On doit finir par des paroles courtes, animées et vigoureuses. Ce qui convient le plus souvent, c'est une ré-

capitulation après laquelle on dit quatre ou cinq mots de ferveur, par manière d'oraison ou d'obsécration.

6. Tous les préceptes de l'éloquence de la chaire sont renfermés dans cette dernière considération de saint François : « Je finis en disant que la prédication, c'est la publication et la déclaration de la volonté de Dieu, faite aux hommes par celui qui est là légitimement envoyé, afin de les instruire et émouvoir à servir sa divine majesté en ce monde, pour être sauvés en l'autre. »

En effet, cette simple idée de la prédication suffit pour bien faire entendre ce que c'est que l'éloquence de la chaire. Rien de semblable dans l'éloquence profane ; il s'y trouve toujours quelque chose d'étranger qui vient au secours du génie. C'est un intérêt de faction, c'est un entraînement de parti, c'est une ambition cachée. Mais voici un orateur qui n'a rien pour lui de tout cela : cependant il commande avec autorité, et tout lui obéit. Quel est donc ce prodige? C'est que cet orateur paraît au milieu des hommes, au nom de Dieu même. N'est-ce pas là une mission capable de donner à son langage un air d'inspiration qui ne ressemble à aucune autre éloquence ?

7. Il faut remarquer qu'il n'y a rien ici de chimérique. Véritablement l'orateur chrétien parle avec l'autorité du Ciel ; c'est pour cela qu'il voit à ses pieds les peuples tout entiers. Les grands de la terre viennent se confondre devant sa chaire avec la multitude; les savants se mêlent aux hommes incultes ; une même puissance abat toutes les vanités; la gloire humaine n'a plus ses distinctions ni ses titres ; la majesté même des rois disparaît en quelque sorte devant un mortel. Cette seule image ne réalise-t-elle pas toutes les idées que l'on a jamais pu se faire de l'éloquence? On la voit ici, en effet, avec toute sa grandeur ; elle domine les volontés les plus rebelles, elle brise les cœurs, elle s'enflamme à l'aspect des autels sacrés, elle ouvre les voûtes célestes pour en faire descendre des feux vengeurs, elle pénètre dans les abîmes, elle épouvante les consciences, elle console la vertu, elle encourage le malheur; jamais la parole humaine ne fut appelée à remuer ainsi tout ce qu'il y a de mystérieux dans le cœur de l'homme, à dompter ses passions ardentes ou à exciter ses mouvements vertueux. Aussi ce n'est plus ici seulement la parole humaine, c'est encore la *parole de Dieu*, terme vulgaire, mais su-

blime, qui donne une juste idée de la majesté de cette éloquence.

8. Cette unique pensée peut être pour le prédicateur la source des plus hautes inspirations. Rien n'agrandit le talent de l'orateur comme de songer qu'il parle avec autorité à des peuples qui sont obligés de l'entendre. Alors il s'oublie lui-même; il faut qu'il se rende digne de représenter celui qui lui a confié l'admirable puissance d'annoncer sa parole aux hommes. C'est l'image des prophètes, qui ne parlaient jamais d'eux-mêmes, mais qui prêtaient seulement leur voix à l'esprit intérieur qui se servait d'eux pour annoncer d'immortelles ou d'effrayantes vérités.

9. Aussi toute la rhétorique du prédicateur, bien différente de celle des orateurs profanes, se borne à ce mot de saint François de Sales que nous avons cité : *La prédication est la déclaration de la volonté de Dieu;* et par conséquent il faut au prédicateur chargé d'une si solennelle déclaration, une longue et savante méditation de cette volonté redoutable. Rien d'humain ne doit se montrer dans une éloquence toute céleste. Une foi profonde est la préparation de l'orateur; une piété vive est toute sa force; et après cela les paroles ne manquent pas au zèle. Plus le cœur est pénétré d'amour et de foi, plus l'éloquence est entraînante et impétueuse. C'est ce qu'ont pensé tous les prédicateurs qui n'ont pas fait de leur mission un trafic d'amour-propre; et l'un d'eux, le père Lejeune, disait avec une naïveté ingénieuse : « Le premier avis que je vous « donne pour bien prêcher, c'est de bien prier Dieu; le se- « cond, c'est de bien prier Dieu; le troisième, le qua- « trième, le dixième, c'est de bien prier Dieu[1]. »

C'est à cela que se réduisent, en effet, tous les préceptes d'une prédication chrétienne.

10. Lorsqu'on dit que, pour parler avec autorité, les orateurs doivent se présenter avec une vie pure et sans reproche, on fait entendre avec une juste raison que la sainteté de la vie supplée même à l'éloquence des discours. Mais, ici, elle devient l'éloquence même. L'orateur qui a fait de longs efforts pour se rendre digne par sa seule vertu de prêter sa voix aux vérités de la religion, a par là même admirablement disposé son génie à leur donner toute la

[1] Préface des Sermons du P. Lejeune.

puissance qu'elles peuvent acquérir par la parole. Chose merveilleuse! plus l'orateur oublie les artifices ordinaires de l'éloquence, plus il est sûr de dominer les cœurs et les volontés; c'est la foi et la piété qui donne à son langage toute son autorité. Il est grand et prophétique, parce qu'il ne songe pas à être orateur; sa vertu lui fait oublier son propre génie, et son génie devient plus puissant par cet oubli même. C'est alors que Dieu même parle par sa bouche, et ses inspirations sont sublimes parce qu'elles n'ont rien de profane et de mortel.

11. D'un autre côté, l'aspect de sa piété et de ses vertus est pour les peuples un attrait qui les dispose à le bien entendre. Ceci est vrai pour tous les genres d'orateurs, mais surtout pour le genre d'éloquence qui a pour objet de prêcher les vertus et la piété. « Par cette disposition, dit le père Rapin, le prédicateur s'attire la vénération des peuples, et imprime dans leurs esprits ce respect profond qui est dû à la parole de Dieu... Avec quel front peut-on la prêcher, sans lui rendre témoignage par la sainteté de sa vie et par une conduite irréprochable?... Qu'on cherche tant qu'on voudra le secret de bien prêcher et de convertir, on trouvera que ce n'est que par l'humilité, par la mortification et par la vie édifiante que fructifie d'ordinaire la parole de Dieu[1]. »

12. La vanité est l'écueil du prédicateur. En effet, l'homme qui parle à de grandes assemblées est toujours tenté de croire que c'est à son génie qu'il doit le haut ascendant qu'il obtient sur elles; c'est une des illusions de l'éloquence populaire, et cette illusion est plus sensible peut-être dans la chaire, à cause de la domination que l'orateur exerce sur des multitudes qu'un sentiment religieux abaisse à ses pieds. Mais l'amour de la gloire, qui peut devenir pour les autres orateurs une puissante inspiration, n'est jamais pour l'orateur chrétien qu'une source d'égarements et qu'un principe de décadence, comme si Dieu voulait ainsi témoigner que le triomphe de sa parole ne tient point au génie de l'homme; ou du moins, et c'est encore ici une haute leçon pour le chrétien, que la perfection du génie ne tient qu'à la perfection de l'humilité et de la vertu.

[1] Réflexions sur l'éloquence.

Cet enseignement, dit M. Laurentie, à qui nous empruntons ces dernières paroles, peut paraître nouveau à des gens simplement lettrés. Telle est pourtant l'éloquence de la chaire. Partout où elle se montre grande et imposante, on voit que l'orateur n'a pas même songé à faire briller son génie. Il est sublime parce qu'il s'oublie lui-même; et, par une raison contraire, il cesse d'être éloquent aussitôt qu'il songe à le devenir.

§ 4. — *De l'Éloquence des Pères et des Missionnaires.*

1. Où se trouve l'idéal de l'éloquence de la chaire relativement à ses effets? — 2. Que produit la vive conviction du cœur dans les orateurs sacrés? — 3. Comment l'éloquence des Pères et des Missionnaires a-t-elle tant d'efficacité? — 4. Quelle est la prédication qui convient au peuple? — 5. Comment les prédicateurs peuvent-ils se rapprocher de l'éloquence populaire?

1. C'est dans les Pères de l'Église, c'est dans nos Missionnaires et dans nos grands prédicateurs, quand ils se rapprochent des uns ou des autres, que se trouve l'idéal de l'éloquence sacrée relativement à ses effets. Sans doute, la simplicité de la foi, la perfection de la vertu ne mettent pas l'orateur à l'abri des défauts de langage, tels qu'ils se produisent dans les temps de décadence ou dans les âges grossiers; mais on ne peut espérer d'arriver à l'éloquence sublime et efficace, qu'en s'abandonnant aux inspirations d'une piété humble et désintéressée. C'est ici le trait distinctif des Pères et des Missionnaires. Ce qui rend leurs discours admirables, c'est un air d'abandon et de candeur, c'est l'entraînement de leur conviction, c'est la chaleur de leur zèle, c'est leur amour des hommes et leur désir de les sauver; c'est en un mot l'élan d'une âme uniquement préoccupée du besoin de dompter les passions humaines et de faire triompher la foi de Jésus-Christ.

2. Avec cette vive conviction des cœurs, l'éloquence de la chaire est toujours sûre d'avoir ses inspirations et ses chefs-d'œuvre, même dans les temps de mauvais goût. La raison en est simple : c'est que cet unique besoin de répandre au dehors des sentiments intimes fait de lui-même rentrer l'orateur dans les règles de la nature, qui sont celles du goût le plus pur. Les vives émotions du prédicateur le préservent de la recherche et des jeux d'esprit; ou, s'il cède de temps en temps à l'influence de son époque, l'éloquence naturelle qu'il trouve au fond de son cœur le rend bientôt à ce que le goût a de plus digne, de plus gracieux et même

de plus poli. Laissons donc, dit Fénelon[1], aux Pères de l'Église quelques fautes de langage qui tiennent à leur siècle : à Tertullien, quelque dure métaphore ; à saint Cyprien, quelque période enflée ; à saint Ambroise, quelque endroit obscur ; à saint Augustin, quelque antithèse subtile et rimée : ce sont là des défauts qui tiennent à la décadence universelle ; mais, à côté de ces imperfections, brillent les plus beaux traits d'éloquence et les plus étonnants chefs-d'œuvre de l'esprit.

3. L'éloquence des Pères et des Missionnaires tire toute son efficacité de ce qu'ils se jettent eux-mêmes dans la foule, de ce qu'ils s'associent à leurs auditeurs, de ce qu'ils deviennent leurs égaux et leurs frères, de ce qu'ils espèrent et craignent avec eux. Bridaine n'y manquait jamais :

Pauvres de Jésus-Christ, disait-il, je suis pauvre comme vous, je n'ai rien ; mais Dieu m'a donné une voix forte pour pénétrer jusqu'à l'âme du riche, et pour y porter la compassion et vos besoins.

L'éloquence des Pères et des Missionnaires est simple, pathétique, inspirée ; les ornements de la parole ne sont pour rien dans l'effet qu'elle produit, et il n'y a d'éloquence enfin que parce qu'il y a un sentiment profond d'humilité.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 33, quelques effets produits par l'éloquence des Pères.)

4. Il devrait, dit Marmontel, y avoir pour le peuple, dans une ville comme Paris, une mission perpétuelle ; car, dans les instructions qui lui sont adressées, on n'emploie presque jamais l'éloquence qui lui convient. C'est surtout avec lui qu'elle doit être en sentiments et en images ; c'est avec lui que le premier talent de l'orateur est l'action. Nos beaux parleurs font vanité de mépriser les missionnaires : c'est d'eux pourtant qu'on doit apprendre à parler au peuple avec fruit, à l'attirer en foule, à le frapper des vérités qui l'intéressent, à le toucher, à l'émouvoir. Bridaine n'était-il pas un modèle de cette éloquence populaire, lorsqu'il disait en prêchant la Passion :

J'ai lu, mes frères, dans les Livres Saints, que lorsque sur les chemins on trouvait un homme assassiné, on faisait assembler tous les habitants d'alentour, et on les faisait tous jurer l'un après l'autre, sur le cadavre, qu'ils n'étaient ni auteurs ni complices du meurtre.

Mes frères, voilà l'homme qu'on a trouvé assassiné, ajoutait-il en mon-

[1] Lettres sur l'éloquence.

trant un crucifix; que chacun de vous approche donc, et qu'il jure, s'il l'ose, qu'il n'a point de part à sa mort.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 34, d'autres exemples de Bridaine.)

A côté de ce mouvement, on peut citer celui du P. Duplessis, qui évoquant tous les hommes au pied du tribunal de Dieu pour être jugés, les interrogeait, répondait pour eux, et enfin prononçait leur sentence. *Qui êtes-vous?* disait-il. *Je suis un marchand... Et vous? Je suis un procureur..... Et vous? Je suis un artisan.....* Et à l'instant il énumérait les vices et les crimes qui se rapportent plus particulièrement à chacune de ces conditions. Jusqu'ici cette scène peut paraître ridicule à un académicien, bien qu'après tout ce soit un moyen assez animé de reprocher aux hommes leurs bassesses et leurs injustices. Mais le P. Duplessis continuait toujours : *Et vous? et vous?* et enfin on le voyait abaisser son front, et répondre d'une voix humble et tremblante : *Je suis le missionnaire Duplessis.* Alors il accusait sa faiblesse et son indignité, il demandait pardon à Dieu et aux hommes de n'avoir pas sanctifié le ministère de la parole, et de n'avoir pas fait fructifier ses prédications par une vie plus édifiante; enfin il tombait à genoux, et suppliait ses auditeurs de joindre leurs prières aux siennes pour désarmer la colère de Dieu, et pour détourner la foudre qui était prête à les frapper tous. Y a-t-il dans l'histoire de l'éloquence humaine quelque chose de semblable à un mouvement si simple et si dramatique?

5. Les prédicateurs peuvent se rapprocher de l'éloquence populaire par les formes de leurs discours, par la simplicité de leur langage, par la variété de leurs tours; ils auront ce mouvement particulier, qu'on peut appeler *mouvement de missionnaire,* s'ils sont dramatiques et passionnés, s'ils savent donner de la vie à tout ce qu'ils disent. Tel est Bossuet, dont les sermons, mal appréciés, sont peut-être les plus étonnantes créations de la chaire. Massillon ne manque pas de cette popularité entraînante, et il en aurait encore davantage si sa diction n'éblouissait pas souvent l'esprit au moment où le cœur ne demande qu'à être ému. Bourdaloue devient aussi populaire lorsqu'il sort de ses méditations solennelles pour donner à son discours quelques mouvements d'éloquence. Quant à Fénelon, son onction touchante et la magnificence de sa parole le rapprochent des Pères, des Missionnaires et de Bossuet.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 35, quelques extraits des sermons de Bossuet et de Fénelon.)

§ 5. — *Des Applications principales de l'éloquence sacrée.*

Art. Ier. — *Sermon et Prône.*

1. Qu'est-ce que le sermon? — 2. Qu'est-ce que le prône et quelles en doivent être les qualités?

1. Le *sermon* est un discours régulier, où le prédicateur traite un point de doctrine ou de morale. C'est au sermon que se rapporte la théorie qui a été developpée plus haut (§ 1, 2 et 3).

2. Le *prône* est un discours dans lequel on explique l'épître ou l'évangile du jour. L'ordre, la simplicité, la clarté, tels en doivent être les caractères. Ces qualités n'en excluent pas l'onction, ni par conséquent l'éloquence.

Art. II. — *Panégyrique.*

1. Qu'est-ce que le panégyrique et à quoi est due cette sorte de discours? — 2. Quel est le double objet du panégyrique et d'où en résulte la première perfection? — 3. Quels sont les défauts les plus ordinaires des panégyriques? — 4. Quelle est la première règle du panégyrique? — 5. Que faut-il faire lorsque le sujet d'un panégyrique est fécond en événements? — 6. Qu'y a-t-il à observer dans le plan d'un panégyrique? — 7. Combien y a-t-il de choses à considérer dans un panégyrique? — 8. Est-il nécessaire que le plan embrasse toute la vie du saint? — 9. Quelle doit être la qualité de l'exorde? — 10. Quel doit être en général le ton et le style du panégyrique?

1. Le *panégyrique* est un discours uniquement consacré, dans la chaire, à la louange des saints. Cette sorte de discours dérive d'un antique usage de l'Église, qui ne voyait jamais mourir un serviteur de Dieu sans venir auprès de sa tombe rappeler ses pieux exemples, afin d'encourager les fidèles par le souvenir de sa piété. Ainsi la mort du juste devenait un sujet d'édification comme sa vie; et l'éloquence qui servait à consacrer la mémoire des vertus chrétiennes était naturellement rappelée à son objet primitif, celui de faire triompher par son autorité tout ce qui peut rendre l'homme meilleur.

2. Le panégyrique des saints a (donc) pour double objet de les honorer par l'éloge de leurs vertus, et de nous édifier en nous portant à l'imitation de ces vertus. Mais il y a en cela deux écueils à éviter : l'un, de s'attacher tellement à exalter les vertus des saints, qu'on en néglige l'instruc-

tion; l'autre, de donner à l'instruction tant d'etendue qu'à peine fasse-t-on connaître les actions et les vertus des saints. C'est donc du juste mélange des éloges et de la morale que résulte la première perfection du panégyrique.

3. Le défaut le plus ordinaire des panégyriques, c'est de ne point peindre nettement le caractère du personnage. On s'arrête en quelque sorte aux extrémités, aux surfaces et aux dehors, au lieu de pénétrer dans le fond du sujet; et la plupart des panégyriques, distingués les uns des autres uniquement par le titre, conviennent parfaitement à tous les saints du même état, et n'en caractérisent par conséquent aucun.

Un autre défaut très-commun, c'est une exagération maladroite qui affaiblit tout: en outrant tout, la circonspection d'un panégyriste est la plus sûre garantie de sa bonne foi; et il devient d'autant plus persuasif qu'il montre plus de mesure. On ne célèbre avec un plein succès les héros de la religion qu'en amenant l'admiration publique, exaltée par vos récits, à renchérir sur le tribut de vos éloges. C'est donc par des faits et non par des phrases que l'on peut accréditer leur renommée; mais ces faits, il faut savoir les choisir, les combiner, les graduer, les lier, les grouper, les diriger vers le but moral qui doit les réunir, et en former un faisceau de preuves triomphantes qui étalent toute la richesse du sujet, en donnant à la fois de l'autorité et de l'intérêt à la louange.

4. C'est surtout en composant ces eloges sacrés qu'on doit avoir présent à son esprit cette maxime si lumineuse de Boileau : *Rien n'est beau que le vrai.* Sans doute, il est permis d'embellir les faits par des rapprochements ou par des contrastes, pourvu qu'on se borne à ces innocents artifices de l'éloquence; mais il serait absurde d'affecter une fausse admiration que tout le monde apprécie et que personne ne partage. Les éloges vagues, les lieux communs, les épithètes accumulées, les sophismes de l'adulation, les exagérations du mauvais goût, décèlent l'ignorance ou la mauvaise foi, et repoussent aussitôt la confiance de l'auditoire. Que l'orateur se souvienne donc toujours qu'il est assis dans la chaire de la vérité, qu'il est environné d'une foule d'auditeurs calmes et instruits; que tout ce qui s'étend au delà des bornes de la vraisemblance devient révoltant;

qu'on ne trompe jamais impunément l'opinion publique, et que les hommages excessifs avilissent celui qui les rend, sans élever jamais celui qui les reçoit.

5. Lorsque le sujet d'un panégyrique est fécond en événements, la manière de le traiter doit naître du récit historique, sans l'interrompre, sans que les faits soient étouffés sous un amas de réflexions communes qui, se présentent assez d'elles-mêmes à tous les auditeurs. Une méthode trop didactique serait funeste au discours, dont elle suspendrait la marche progressive : mais pénétrez-vous profondément du caractère distinctif et des actions dominantes de l'homme que vous célébrez; environnez-le de ses contemporains, et peignez les intérêts, l'esprit, les mœurs de son siècle; rassemblez, rapprochez tous les détails de sa vie qui tendent au même but, pour en former vos masses; classez, pour ainsi dire, les vertus, les talents, les succès, les obstacles, les malheurs que l'histoire vous offre, et vous donnerez alors à vos éloges toute la rapidité d'une composition dramatique, toute la progression du raisonnement, tout l'intérêt de l'éloquence.

6. Il ne faut point perdre de vue, dans le plan d'un panégyrique, l'ordre progressif ou la disposition oratoire des faits, afin que le discours, ainsi gradué, non sur les seuls faits historiques, mais sur les rapports naturels des événements, ne paraisse que le développement du sujet. Aussi n'est-on pas médiocrement étonné, quand on a lu dans Massillon les circonstances de la mort ou du martyre d'un saint, de voir que l'orateur vous annonce ensuite la seconde partie du même panégyrique. Cette confusion du plan anéantit l'intérêt du sujet; et l'auditeur, trompé sans cesse par ce désordre historique, se retire sans connaître celui dont il vient d'entendre parler. Eh! qu'est-ce donc qu'un éloge qui ne montre point l'homme auquel il est consacré, et après lequel on est encore forcé d'aller consulter son histoire, si l'on veut se former des idées bien nettes de sa vie?

7. Il y a quatre choses à considérer dans un panégyrique : le plan, le récit, les ornements du récit, et l'instruction.

8. Il n'est pas nécessaire que le plan embrasse absolument toute la vie du saint qu'on veut louer: un projet aussi vaste ne convient qu'à l'histoire. Il suffit au panégyriste

de choisir parmi les vertus de son héros les plus éclatantes, celles qui formaient son caractère distinctif, et qui ont été l'âme de ses principales actions. Ce choix, fait avec soin, donnera un plan, amènera les divisions, et répandra dans tout le discours un ordre satisfaisant.

9. L'exorde dans le panégyrique demande plus d'ornements et de beauté que dans les autres discours de morale. Il faut néanmoins éviter de trop briller d'abord. Ce n'est que peu à peu que l'orateur chrétien doit se montrer avec toute la pompe religieuse du discours. Dans ces sortes d'exordes, le principal mérite consiste à faire voir, dans un court abrégé, la vie du saint qu'on célèbre.

10. En général, les panégyriques des saints doivent être, comme leur vie, sérieux, graves et édifiants; le style doit porter ces caractères; le véhément et le familier ne conviennent pas. Enfin il vaut mieux insister sur les moyens qui les ont sanctifiés que sur les actions qui les ont rendus célèbres, selon cette pensée de Bourdaloue, qu'il faut beaucoup moins songer à louer les saints qu'à leur donner des successeurs.

On peut citer comme un modèle le panégyrique d'un grand saint loué par un grand prédicateur ; c'est l'éloge de saint François de Sales, par Bourdaloue. En voici l'analyse :

Sujet. Dieu l'a fait saint par l'efficace de sa foi et de sa douceur. C'est l'éloge que l'Écriture fait de Moïse, et qui convient parfaitement à saint François de Sales ; sa douceur a été tout évangélique, et doit nous servir d'instruction et de modèle.

Division. François de Sales, par la force de sa douceur, a triomphé de l'hérésie (1re partie). François de Sales, par l'onction de sa douceur, a rétabli la piété dans l'Église (2e partie).

Première partie. François de Sales, par la force de sa douceur, a triomphé de l'hérésie. En quel état se trouvait le diocèse de Genève lorsqu'il en fut fait évêque? l'hérésie y était dominante, et ce saint pasteur y convertit plus de soixante-dix mille hérétiques. Mais par où opéra-t-il ce miracle? ce fut surtout par sa douceur. 1° Douceur patiente qui lui rendit tout supportable ; 2° douceur entreprenante et agissante qui lui rendit tout possible,

1° *Douceur patiente.* Il a eu à supporter les calomnies, les insultes, les révoltes, les attentats. Mais sa douceur à souffrir tout et à pardonner tout le fit aimer de ceux mêmes qui s'étaient élevés contre lui, et par là il les gagnait.

2° *Douceur entreprenante et agissante.* Il a paru dans les cours des princes comme un Elie. De tous les avantages qu'ils lui ont offerts, il n'en a accepté aucun ; l'unique grâce qu'il en voulut obtenir, ce fut l'extirpation de l'hérésie : combien de courses apostoliques et de voyages lui en a-t-il coûté! combien de veilles et de travaux! Mais ce qui donnait à tout cela une merveilleuse efficace, c'était sa douceur : par la doctrine on convainc les esprits, mais par la douceur on gagne les cœurs.

De là, double instruction : 1° Apprenons à estimer notre foi, pour laquelle

François de Sales a si dignement combattu ; et cultivons-la dans nous-mêmes comme il l'a cultivée dans les autres ;

2° Traitons le prochain avec douceur. C'est par là que nous le corrigerons, plutôt que par une autorité dominante et par une sévérité outrée : si nous sommes sévères, soyons-le plus pour nous-mêmes que pour les autres.

Deuxième partie. François de Sales, par l'onction de sa douceur, a rétabli la piété dans l'Eglise. Il l'a rétablie : 1° par la douceur de sa doctrine ; 2° par la douceur de sa conduite ; 3° par la douceur de ses exemples.

1° *Par la douceur de sa doctrine.* Ce n'est pas qu'elle ne fût très-sévère dans ses maximes ; mais l'onction qu'il y mettait, soit en prêchant, soit en conversant, soit en écrivant, lui donnait une grâce particulière et la faisait recevoir avec plus de fruit.

2° *Par la douceur de sa conduite dans le gouvernement des âmes.* Témoin cet ordre illustre de la Visitation qu'il a institué, et dont le principal esprit est un esprit de charité.

3° *Par la douceur de ses exemples.* La Providence l'a attaché, ce semble, à une vie assez commune, afin qu'elle nous devînt imitable. Il a borné toute sa sainteté dans les devoirs de son ministère, et c'est surtout dans les devoirs de notre condition que doit consister notre piété ; mais, du reste, que cette parfaite observation des devoirs de chaque état coûte dans la pratique ! Qu'il faut pour cela se faire de violences et remporter de victoires !

(*Voyez* n° 11, à la fin du vol., n° 36, un extrait du panégyrique de saint André, par Bourdaloue.)

Art. III. — *Oraison funèbre.*

1. A quelle éloquence l'oraison funèbre appartient-elle de nos jours ? — 2. Quel reproche fait-on à l'oraison funèbre sous le rapport de l'éloge ? — 3. Quel parti la religion tire-t-elle de l'oraison funèbre ? — 4. Peut-on reprocher à l'oraison funèbre de n'être réservée que pour les rois et les grands ? — 5. Sur quoi doit être fondée l'oraison funèbre ? — 6. Quelles sont les ressources que présente ce genre de composition ? — 7. Quelles en sont les difficultés ? — 8. Que doit offrir le texte de l'oraison funèbre ? — 9. Qu'y a-t-il à observer sur l'exorde ? — 10. Sur la division ? — 11. Sur la narration, la confirmation et la réfutation ?

1. L'*oraison funèbre,* telle qu'elle est parmi nous, appartient, comme le sermon, au seul christianisme. Ce panégyrique, tout religieux, a, chez les chrétiens, un double objet : le premier, de proposer à l'admiration, à la reconnaissance, à l'émulation, les vertus et les talents qui ont brillé dans les premiers rangs de la société ; le second, de faire sentir à toutes les conditions le néant de toutes les grandeurs de ce monde, au moment où il faut passer dans l'autre.

2. La philosophie a réprouvé ce genre d'éloquence, parce qu'il n'est pas toujours conforme à la stricte vérité de l'histoire. C'est confondre deux choses tout à fait distinctes. On ne saurait, en effet, exiger de l'orateur qui loue, la même fidélité, la même rigueur que de l'historien qui raconte. L'éloquence de l'un a pour objet de donner plus de force à l'exemple du bien ; le but principal de l'autre est de se servir de l'exemple du bien comme de celui du mal,

pour faire voir que tous les deux, en quelque rang que l'on soit, n'échappent point aux regards de la postérité. Ainsi tout ce qu'on demande au panégyriste, c'est qu'il ne loue que ce qui est louable, et que son art, qui est celui de faire aimer la vertu, ne soit jamais celui d'excuser le vice. Ce n'est point à lui de montrer l'homme tout entier; il n'a pas devant lui l'espace de l'histoire, il n'a qu'une heure à parler; et ce doit être pour saisir dans son sujet tout ce qui peut agrandir en nous l'amour du devoir et l'idée du beau.

3. La religion est admirable dans l'ingénieuse fécondité des leçons qu'elle donne aux hommes. Là où la sainteté ne se présente pas avec son humilité profonde, et où la gloire, au contraire, se montre avec toutes ses vanités et tout son éclat, la religion trouve encore le moyen de donner de grands enseignements de piété. Elle sait abaisser les grandeurs des rois au pied d'un tombeau; elle brise les monuments de l'orgueil; elle confond la sagesse humaine; elle étonne et déconcerte la raison des philosophes; elle trouble les conseils de la politique; elle montre partout la Providence dans les événements les plus contraires, dans la chute des empires et dans la restauration des trônes, dans les calamités profondes et dans les éclatantes prospérités; et ainsi elle apprend aux puissants et aux hommes de la terre, que rien n'est permanent dans leurs projets, ni dans leurs espérances, ni dans leurs triomphes.

4. On reproche encore à l'oraison funèbre de n'être réservée que pour les rois et les grands, et l'on demande pourquoi la religion même accorde au rang ce qui ne devrait appartenir qu'à la vertu. Mais l'oraison funèbre, avec les caractères que nous venons de marquer et qui sont les siens, est un honneur public, qui non-seulement ne répugne en rien au christianisme, mais qui même est conforme à son esprit. L'Évangile ordonne d'honorer les puissances, comme instituées de Dieu. Ce dernier hommage que l'Église leur rend ne tend, comme tous les autres, qu'à édifier, comme aussi à entretenir et à fortifier le respect qu'elle nous prescrit pour ceux que la Providence a placés au-dessus de nous. Si elle ne décerne point ces honneurs solennels à des particuliers, c'est que l'État n'en décerne aucun aux conditions privées, et qu'elle doit, dans les choses extérieures et temporelles, suivre la marche du gouvernement.

D'ailleurs, la puissance de la mort et l'horreur du tombeau, si frappantes quand il s'agit de la mort et du tombeau d'un roi, semblent s'affaiblir dans les rangs inférieurs; et les coups qui tombent sur de moindres victimes paraissent moins effrayants. L'orateur chrétien, qui ne déplore pas la mort d'un roi ou d'un grand capitaine, n'a plus le pouvoir d'effrayer l'imagination par des contrastes de grandeur et de faiblesse, de gloire et de néant. Il est donc naturel que ceux qui longtemps ont occupé la scène du monde, conservent une place dans le souvenir des hommes; et c'est avec justice que l'oraison funebre n'est attribuée qu'à la grandeur et à la puissance, puisque c'est ainsi seulement qu'elle présente un intérêt durable et une réelle utilité.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 37, la narration de la mort d'Henriette d'Angleterre, avec un développement littéraire.

5. Faite pour la chaire, l'oraison funèbre tient beaucoup du sermon, et doit être, comme lui, fondée sur une doctrine céleste, qui ne connaît de vraiment bon, de vraiment grand, que ce qui est sanctifié par la grâce, et qui foudroie toutes les grandeurs du temps avec le seul mot d'*éternité*. Il en résulte pour l'orateur un double devoir: il faut que, pour remplir son sujet, il exalte magnifiquement ce que fut son héros selon le monde; et que, pour remplir son ministère, il termine tout cet héroïsme au néant, selon la religion, si la piété ou la pénitence ne l'a pas consacré devant Dieu. Ce plan n'est contradictoire que pour l'irréflexion, et difficile que pour la médiocrité : c'est, au contraire, une grande vue en morale, et un puissant véhicule pour le talent oratoire. En abattant d'une main ce qu'il a élevé de l'autre, l'orateur chrétien ne se combat pas lui-même; il ne combat que des illusions, et avec d'autant plus de supériorité, qu'après avoir, comme par complaisance, accordé ce qu'il devait au siècle et à ses coutumes, il semble se jouer de toute la pompe qu'il a étalée un moment, et fait voir à ses auditeurs détrompés combien ce qu'ils admirent est peu de chose, puisqu'il ne faut qu'un mot pour en montrer le vide, et qu'un instant pour en marquer le terme.

6. Ce genre de composition a donc de merveilleuses ressources pour l'imagination et pour l'instruction; il est plus étendu, plus élevé, plus varié que le sermon dans la pein-

ture des talents, des vertus, des travaux qui ont illustré les empires, et servi ou embelli la société; il devance l'histoire et peut prendre un ton plus haut qu'elle. Heureux, quand elle n'a pas ensuite à le démentir! Mais combien imposante et majestueuse doit être la voix qui se fait entendre aux hommes entre la tombe des rois et l'autel du Dieu qui les juge! Ailleurs, le panégyriste des héros est d'autant plus intimidé qu'il a plus à faire; il borne son ambition et ses efforts à n'être pas au-dessous du sujet, à égaler les paroles aux choses. Ici, l'orateur sacré, planant au-dessus de toutes les grandeurs, les voit d'en haut, tient d'une main la couronne qu'il pose sur leur tête, et de l'autre l'Évangile qui renverse toutes les couronnes devant celle de l'éternité.

7. Si cette sorte d'éloquence est ce qu'il y a de plus grand et de plus capable de frapper l'imagination des peuples, c'est aussi celle qui demande le plus d'élévation dans le génie, de majesté dans le ton, le plus de force et de dignité dans le style. L'auditeur est prévenu d'avance en faveur du personnage dont il vient entendre l'éloge, et l'orateur a plutôt à craindre de rester au-dessous de ce qu'on attend de lui, que de paraître trop riche et trop sublime. Bossuet a seul rempli l'idée que l'on peut concevoir d'une oraison funèbre; il faut même dire que lui seul nous a donné l'idée d'une création si nouvelle et si merveilleuse; jusque-là, on n'avait guère compris l'immense étendue de la carrière que la religion pouvait ouvrir encore à ses orateurs. Fléchier manque de cette vue perçante, de cette hauteur d'esprit qui embrasse tous les événements d'une époque, et les fait ressortir dans l'histoire d'un homme. Mascaron n'est guère cité que dans les colléges; et quant à Massillon, ses admirateurs n'ont jamais pu retenir que le mot imposant par lequel il commence l'Oraison funèbre de Louis XIV : *Dieu seul est grand, mes frères.*

8. Le texte, tiré des livres Saints, doit offrir comme un éloge sommaire du héros, et mettre d'abord sous les yeux sa vie et son caractère, ou se prêter à des applications faciles et à des développements heureux.

9. L'exorde jouit, dans l'oraison funèbre, de tous ses avantages : images brillantes, langage pompeux, figures hardies, réflexions frappantes, tout est à la disposition de l'orateur; mais il faut que le goût le plus sévère y préside.

On peut citer comme des chefs-d'œuvre les exordes de l'Oraison funèbre de *Louis le Grand*, par Massillon; de *Turenne*, par Fléchier, et de la *Reine d'Angleterre*, par Bossuet.

10. La division doit être insensiblement amenée par des développements délicats. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit toute renfermée dans le texte, mais il faut qu'elle en soit tirée. En outre, on doit prendre garde de faire briller l'une des parties aux dépens de l'autre. L'éloquence doit aller en croissant, non du faible au fort, du mal au bien, mais du bien au mieux, et de l'intéressant au plus intéressant encore. Enfin, la sainteté de la chaire ne permettant pas de se borner à des éloges purement humains, la division doit toujours avoir pour but la religion et la piété, sans lesquelles il n'y a pas de véritable gloire.

11. La narration, la confirmation et la réfutation sont ordinairement mêlées ensemble dans l'oraison funèbre; mais ici se présente quelquefois un écueil dangereux. Ce sont les fautes réelles que le héros a commises, et les éclipses que sa gloire a subies: faut-il les dissimuler, les passer sous silence, ou les avouer?

La dissimulation la plus adroite est toujours un outrage à la vérité, qui, d'ailleurs, ne perd jamais ses droits. Si le héros est excusable, il faut l'excuser; mais s'il est coupable, il n'est pas permis de le présenter comme innocent.

Le silence est moins répréhensible que la dissimulation, mais il est rarement utile à la mémoire du héros. Bossuet et Fléchier n'ont pas fait oublier, l'un la rébellion de Condé, l'autre l'indiscrétion de Turenne, en taisant ces fautes des hommes les plus intéressants de l'histoire moderne[1].

L'aveu n'est pas toujours possible; la proximité des temps et les égards imposés à l'orateur ne le permettent pas dans toutes les circonstances, et le silence est alors le seul parti qui reste à prendre. Mais ordinairement, dit Marmontel, le procédé le plus raisonnable, le plus digne de l'éloquence évangélique, c'est de montrer l'homme dans le héros, en

[1] Le projet du siége de Gand n'avait eu pour confidents que Louvois et Turenne. Celui-ci, en confiant ce secret à un ami, crut le déposer dans le sein d'un autre lui-même; il se trompa, et le projet fut ébruité. Louis XIV, qui ne doutait pas de la prudence et de la discrétion de Turenne, lui dit: *Mon secret n'a été confié qu'à vous et à M. de Louvois, et ce n'est pas vous qui l'avez trahi.* Turenne n'avait qu'à laisser croire à Louis XIV ce qu'il pensait déjà: Louvois était perdu. *Pardonnez-moi, sire,* dit-il, *c'est moi qui suis coupable;* et Louvois fut sauvé. Quelle magnanimité!

même temps que le héros dans l'homme. En effet, si nous ne voyons pas en lui notre semblable du côté faible, son exemple ne nous inspirera ni l'espérance, ni le courage de lui ressembler du côté fort. La perfection n'est pas donnée à l'homme, tout le monde le sait. Pourquoi donc craindre de laisser apercevoir quelques traits de fragilité dans un modèle de grandeur et de vertu? Ses fautes mêmes peuvent devenir pour nous un nouveau titre à notre admiration. C'est ainsi que Bourdaloue trouve, dans la défection de Condé, une abondante matière pour faire son éloge, tandis que le grand Bossuet a craint de toucher cette partie de son histoire. Au lieu de l'art ingénieux, mais inutile, dont Fléchier se sert pour envelopper la rébellion de Turenne dans le tourbillon des malheurs publics, il eût mieux fait de l'avouer franchement, d'en montrer la réparation dans une vie tout entière remplie de belles actions, et surtout de tirer de solides instructions pour ses auditeurs du souvenir de ces temps où l'esprit de trouble et de vertige s'était emparé des têtes les plus sages.

(*Voy.* à la fin du vol., n° 38, l'analyse du chef-d'œuvre de Bossuet, l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.)

CHAPITRE V.

ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE.

De l'Eloquence académique en général.

1. Qu'est-ce qu'embrasse l'éloquence académique? — 2. Quel est le but de ce genre et quel doit en être le caractère? — 3. Comment faut-il y employer les ornements?

1. L'*Éloquence académique*, ainsi nommée parce qu'elle a pour théâtre ordinaire les académies, les sociétés savantes, comprend : 1° les genres académiques proprement dits, tels que les *discours de réception*, avec les éloges des savants et des gens de lettres; les *éloges historiques* des grands hommes; les *harangues* ou *compliments;* les *mémoires* sur les sciences, sur les arts et sur tous les genres d'erudition; 2° les genres analogues qu'on y rapporte, tels que

les *panégyriques* et les *oraisons funèbres* (de là deux paragraphes).

2. Le but du genre académique est de plaire à l'esprit, en l'occupant de choses agréables ; aussi peut-on y déployer toutes les richesses de l'art, en étaler toute la pompe. Pensées ingénieuses, expressions frappantes, tours et figures agréables, métaphores hardies, arrangements nombreux et périodiques, en un mot tout ce que le style a de plus magnifique et de plus brillant, l'orateur peut non-seulement les montrer, mais même en faire parade pour remplir l'attente d'un auditeur qui n'est venu que pour entendre un beau discours, et dont il ne peut enlever des suffrages qu'à force d'élégance et de beautés.

3. Il est nécessaire, même dans ce genre, de dispenser les ornements avec sagesse, et d'y jeter surtout une grande variété. Plus on cherche à plaire à l'auditeur, plus on doit prendre garde que ce plaisir ne vienne à lui causer du dégoût. Or, c'est l'effet des choses qui saisissent d'abord les sens ou l'intelligence d'un vif sentiment de satisfaction. Un discours partout ajusté, partout élégant, où tout frappe, où tout brille sans mélange et sans variété, produit plutôt une espèce d'éblouissement qu'il n'inspire une véritable admiration ; il fatigue par trop de beautés, et déplaît à force de plaire. Il faut, dans l'éloquence comme dans la peinture, des ombres pour donner du relief, et tout n'y doit pas être mis en lumière.

§ 1er. — *Des genres académiques proprement dits.*

Art. Ier. — *Discours de réception.*

1. Qu'entend-on par discours de réception ? — 2. Combien y a-t-il de sortes d'éloges académiques ? — 3. Combien a-t-on d'objets à peindre dans un éloge académique ? — 4. L'éloge académique n'en peut-il pas renfermer d'étrangers au sujet ? — 5. Les discours de réception doivent-ils se borner à des éloges ? — 6. Que doivent être les discours prononcés dans les colléges ?

1. On entend par *discours de réception* le discours que prononce un membre nouvellement élu, le jour de sa réception à l'Académie ou dans une société savante.

Patru ayant été élu membre de l'Académie française en 1640, prononça, le jour de sa réception, un discours de remercîment à cette compagnie ; ce discours fut si goûté qu'on en fit une règle, en ajoutant à cette obligation celle de louer l'académicien remplacé par le récipiendaire. L'usage veut en

core que le président de l'assemblée réponde au récipiendaire, en mêlant son éloge à celui de l'académicien décédé.

2. Les éloges académiques, insérés dans les discours de réception, peuvent être de deux sortes : *oratoires*, si l'on se borne à louer l'esprit, les talents et les qualités de son prédécesseur ; *historiques*, si l'on entre dans les détails sur les événements de sa vie. Le ton et le style des premiers varient suivant les titres, le rang, les ouvrages de la personne qu'ils concernent, en même temps qu'ils admettent tous les ornements des panégyriques. Les seconds peuvent être regardés comme des mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des lettres : aussi leur principal mérite consiste-t-il dans l'exactitude de la vérité ; le style en doit être élégant sans tomber dans la recherche, ou simple sans manquer de chaleur.

Un modèle parfait du style académique est le discours prononcé par Racine a la réception de Thomas Corneille qui remplaçait son frère, Pierre Corneille, à l'Académie française.

(*Voyez* quelques extraits de ce discours, n° 39, à la fin du vol.)

3. Dans un éloge académique on a deux objets à peindre, la personne et l'auteur ; l'un et l'autre se peindront par les faits. Les réflexions philosophiques doivent surtout être l'âme de ces sortes d'écrits ; elles seront tantôt mêlées au récit, avec art, sans longueur, tantôt rassemblées et développées dans des morceaux particuliers d'où la lumière jaillira sur le reste. Ces réflexions, séparées des faits ou entremêlées avec eux, auront pour objet le caractère d'esprit de l'auteur, l'espèce et le degré de ses talents, de ses lumières et de ses connaissances ; le contraste ou l'accord de ses œuvres et de ses mœurs, de son cœur et de son esprit, et surtout le mérite de ses ouvrages, ce qu'ils renferment de neuf ou de singulier, le point de perfection où l'académicien a trouvé la matière de ses écrits et celui où il l'a laissée. On peut citer comme un modèle d'éloge caractéristique celui que d'Alembert a fait de Massillon. En voici un passage :

Il était persuadé que, si le ministre de la parole divine se dégrade en annonçant d'une manière triviale des vérités communes, il manque aussi son but en croyant subjuguer, par des raisonnements profonds, des auditeurs qui, pour la plupart, ne sont guère à portée de le suivre : que si tous ceux qui l'écoutent n'ont pas le bonheur d'avoir des lumières, tous

ont un cœur où le prédicateur doit aller chercher ses armes; qu'il faut, dans la chaire, montrer l'homme à lui-même, moins pour le révolter par l'horreur du portrait, que pour l'affliger par la ressemblance; et qu'enfin, s'il est quelquefois utile de l'effrayer et de le troubler, il l'est encore plus de faire couler ces larmes douces, bien plus efficaces que celles du désespoir.

Tel fut le plan que Massillon se proposa, et qu'il remplit en homme qui l'avait conçu, c'est-à-dire en homme supérieur. Il excelle dans la partie de l'orateur qui seule peut tenir lieu de toutes les autres, dans cette éloquence qui va droit à l'âme, mais qui l'agite sans la renverser, qui la consterne sans la flétrir, et qui la pénètre sans la déchirer. Il va chercher au fond du cœur ces replis cachés où les passions s'enveloppent, ces sophismes secrets dont elles savent si bien s'aider pour nous aveugler et nous séduire. Pour combattre et détruire ces sophismes, il lui suffit presque de les développer; mais il les développe avec une onction si affectueuse et si tendre, qu'il subjugue moins qu'il n'entraîne, et qu'en nous offrant la peinture de nos vices, il sait encore nous attacher et nous plaire. Sa diction, toujours facile, élégante et pure, est partout de cette simplicité noble sans laquelle il n'y a ni bon goût, ni véritable éloquence; simplicité qui, étant réunie dans Massillon à l'harmonie la plus séduisante et la plus douce, en emprunte encore des grâces nouvelles; et, ce qui met le comble au charme que fait éprouver ce style enchanteur, on sent que tant de beautés ont coûté de source, et n'ont rien coûté à celui qui les a produites. Il lui échappe même quelquefois, soit dans les expressions, soit dans les tours, soit dans la mélancolie si touchante de son style, des négligences qu'on peut appeler heureuses, parce qu'elles achèvent de faire disparaître, non-seulement l'empreinte, mais jusqu'au soupçon du travail. C'est par cet abandon de lui-même que Massillon se faisait autant d'amis que d'auditeurs; il savait que plus un orateur paraît occupé d'enlever l'admiration, moins ceux qui l'écoutent sont disposés à l'accorder, et que cette ambition est l'écueil de tant de prédicateurs qui, chargés, si on peut s'exprimer ainsi, des intérêts de Dieu même, veulent y mêler les intérêts si minces de leur vanité.

4. L'éloge académique en comporte d'autres qu'on enchâsse dans le discours et qu'on fait en passant, sans que ce tribut de louanges tienne précisément à son sujet. Ce genre demande d'autant plus de délicatesse et de talent, que la vérité, mais plus encore la flatterie, semblent l'avoir épuisé. Tel est l'éloge suivant, tiré du discours que Massillon prononça l'an 1719, lorsqu'il fut reçu membre de l'Académie française. On y trouve presque autant de grâce que de sentiment :

L'enfance de l'auguste monarque (Louis XV) que nous regardons comme notre protecteur et votre élève, surpasse déjà les vœux de toute la nation. Les malheurs de la maison royale le placèrent sur le trône; le bonheur de la France l'y conservera. Le Ciel nous l'a fait acheter trop cher pour nous l'enlever. Ses châtiments ont fini à lui, et c'est par lui que doivent recommencer ses faveurs. David, le dernier de ses frères, choisi d'en haut pour régner, devint le plus grand roi de Juda. Dieu affermit souvent les trônes en renversant l'ordre des successions, et ne fait précéder ses vengeances que pour nous annoncer un plus grand bienfait. Ses dons sont sans repentir, mais ils ne sont jamais sans amertume : plus cet enfant précieux nous a coûté, plus nous en devons attendre. Tout nous montre de loin ses grandes destinées, et les dons heureux de la nature qui se développent tous les jours en lui, et la sagesse respectable et héréditaire d'un des premiers sujets de l'État qui les cultive. Que d'éloges vous préparent, messieurs, des espérances si brillantes! Notre ten-

dresse va les chercher déjà dans l'avenir, et nous hâtons les temps, comme si nous pouvions hâter notre bonheur.

5. Les discours de réception roulèrent longtemps sur l'éloge de l'académicien décédé, de Richelieu, fondateur de l'Académie, et du roi régnant. Voltaire, le premier, secoua le joug de la coutume, et traita dans son discours un point de littérature. Son exemple fut suivi dans la suite, et son ouvrage même est un excellent morceau de critique, très-propre à déterminer le caractère de notre langue, comparée aux langues étrangères. En voici un passage; on le dirait écrit contre les abus de nos jours :

Malgré la culture universelle de la nation, je ne nierai pas que cette langue, devenue si belle, et qui doit être fixée par tant de bons ouvrages, peut se corrompre aisément. On doit avertir les étrangers qu'elle perd déjà beaucoup de sa pureté dans presque tous les livres composés hors de France. Mais si elle s'altère au dehors par le mélange des idiomes, elle est prête à se gâter parmi nous par le melange des styles. Ce qui déprave le goût déprave enfin le langage. Souvent on affecte d'égayer des ouvrages sérieux et instructifs par les expressions familières de la conversation; souvent on introduit le style marotique dans les sujets les plus nobles : c'est revêtir un prince des habits d'un farceur. On se sert de termes nouveaux qui sont inutiles, et qu'on ne doit hasarder que quand ils sont nécessaires, etc.

C'est à cette innovation qu'on doit d'autres discours remarquables, entre autres celui de Buffon sur le style (que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer). La politique s'est même introduite dans le sanctuaire des Muses; on y fait des professions de foi comme à la tribune, et ce n'est pas sans douleur que l'on voit l'égoïste ambition des places venir mêler sa voix à la noble rivalité des talents.

6. Les discours qu'on prononce dans les colléges rentrent dans ce genre de composition; mais ils ne sont pas aussi riches, aussi forts de pensées que les discours proprement académiques. Outre qu'ils s'adressent à des jeunes gens, la foule des auditeurs, en général, ne les comprendrait pas aisément. Toutes les idées y doivent donc être assez naturelles, assez développées pour qu'on les saisisse sans peine. Mais faut-il prononcer des discours latins? Les adversaires de la latinité moderne avouent qu'il ne faut pas laisser périr la langue des Romains, qui de nos jours encore est le lien des savants, qui forme entre eux un commerce facile, et qui seule peut suppléer à la connaissance des langues vivantes; mais pour la conserver, il ne suffit pas de parler plus ou moins bien dans les colléges : si l'on ne s'exerce à composer avec goût quelques morceaux latins, cette langue si belle,

si riche, si harmonieuse, retombera bientôt dans la barbarie d'où l'ont tirée les Muret, les Hersan, les Rollin.

Art. 11. — *Éloges Historiques des grands hommes.*

1. A qui doit-on l'usage des éloges historiques des grands hommes? — 2. Comment et dans quel genre doivent-ils être écrits? — 3. Les prix académiques se bornent-ils aux éloges historiques?

1. L'Académie française proposa dans le XVIIIe siècle, pour prix d'éloquence, les *éloges historiques* de nos grands hommes. Ce fut une heureuse idée qu'on s'empressa de suivre partout. Chaque pays paya son tribut à ceux qui l'avaient illustré. On proposa l'éloge de Newton à Londres et de Leibnitz à Berlin, comme celui de Descartes et de Pascal à Paris. Bientôt on annonça tour à tour l'éloge de Corneille, de Racine, de Bossuet, de Fénelon, de Molière, de Catinat, de Duguay-Trouin, etc. On alla même chercher des sujets dans les temps anciens, tels que l'éloge de Marc-Aurèle ; et c'est ainsi que s'est agrandie la carrière de l'éloquence académique.

2. Des critiques estimables pensent que les meilleurs modèles de ces sortes d'ouvrages sont ou les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, ou les *Éloges des savants* de Fontenelle; c'est-à dire qu'ils voudraient un simple éloge historique, mêlé de réflexions, sans qu'on se permît jamais ni le ton ni les mouvements de l'éloquence. Mais comme ce sont moins des monuments historiques que des tableaux faits pour réveiller de grandes idées ou de grands sentiments, il ne suffit pas de raconter à l'esprit, il faut encore, si l'on peut, parler à l'âme et l'intéresser fortement. Pour peu qu'un lecteur soit instruit, les faits qui concernent les grands hommes lui sont connus. Que lui apprendrait-on par un simple éloge? rien. Mais par la manière dont on présente les faits, dont on les développe, dont on les rapproche les uns des autres, par les grandes actions comparées aux grands obstacles, par l'influence d'un homme sur sa nation, par les traits énergiques et mâles avec lesquels on peint ses vertus, par les traits touchants sous lesquels on montre la reconnaissance ou des particuliers ou des peuples, on excite les âmes, on les réveille de leur léthargie, on contribue du moins à nourrir encore, dans un petit nombre, l'enthousiasme des choses honnêtes et grandes. Et croit-on produire

ces effets dans un éloge froidement historique? non; pour inspirer, il faut peindre avec force; il faut admirer pour exciter l'admiration; en un mot, il faut être éloquent, pour triompher des hommes et les amener à l'imitation des vertus qu'on célèbre. Tel est l'éloge de Marc-Aurèle, regardé à tort comme le chef-d'œuvre de Thomas [1].

(*Voyez* à la fin du vol., n° 40, une idée de cet éloge.)

3. Outre les éloges historiques, les prix de l'éloquence ont souvent pour sujet une question philosophique, littéraire, et même politique. C'est ainsi qu'on a proposé des discours sur l'*esprit philosophique*, sur les *arts* et *les sciences*, sur la *poésie*, sur la *meilleure éducation publique*, etc.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 41, un extrait du discours du P. Guénard, couronné à l'Académie française en 1755.)

Art. III. — *Harangues.*

Qu'est-ce que les harangues, et quelles doivent en être les qualités?

Les *harangues* sont des compliments de félicitation, de remercîment ou de condoléance, adressés à un prince ou à un magistrat dans une occasion solennelle. Ils doivent être courts, élégants et surtout délicats, parce que l'éloge en fait ordinairement le fond; tel est le compliment fait à Louis XV, sur son sacre, par Fontenelle, au nom de l'Académie française :

Au milieu des acclamations de tout le royaume, qui répète avec tant de transports celles que Votre Majesté a entendues à Reims, l'Académie française est trop heureuse et trop honorée de pouvoir faire entendre sa voix jusqu'au pied de votre trône. La naissance, sire, vous a donné à la France pour roi, et la religion veut que nous tenions aussi de sa main un si grand bienfait. Ce que l'une a établi par un droit inviolable, l'autre vient de le confirmer par une auguste cérémonie. Nous osons dire cependant que nous l'avions prévenue. Votre personne était déjà sacrée par le respect et par l'amour. C'est en elle que se renferment toutes nos espérances; et ce que nous découvrons de jour en jour dans Votre Majesté nous promet que nous allons voir revivre en même temps les deux plus grands d'entre nos monarques, Louis à qui vous succédez, et Charlemagne dont on vous a mis la couronne sur la tête.

On peut encore citer comme modèle en ce genre le compliment de condoléance que le cardinal de Bernis fit, au nom de la même Académie, le 13 août 1747, à la reine de France, à l'occasion de la mort de la reine de Pologne, sa mère :

[1] V. *Histoire de la Littérature française*, t. 3, p. 219.

Madame,

Nous n'osons exprimer à Votre Majesté les sentiments dont nous sommes pénétrés ; un mot peut faire couler de nouvelles larmes. Jugez, madame, combien l'Académie française est touchée de vos regrets, par la crainte qu'elle a d'en rappeler la cause! Qu'un zèle si pur, que des hommages si sincères puissent consoler Votre Majesté! Quelque juste que soit votre douleur, nous ferions nos efforts pour la calmer, si nous ne savions pas que le courage est inséparable de la vertu.

Art. IV. — *Mémoires.*

Qu'est-ce que les mémoires et par quoi doivent-ils se faire remarquer ?

Les *mémoires* sont l'exposé des observations ou des découvertes qu'on a faites dans une science ou dans un art ; des dissertations sur des points d'histoire, de chronologie, de critique, qu'on éclaircit, etc. Ici c'est surtout une discussion méthodique qu'on demande à l'écrivain : ordre dans les idées, clarté dans l'ensemble et dans les détails, et, s'il se peut, élégance dans le style, telles sont les qualités les plus propres à ce genre d'ouvrage.

§ 2. — *Des Genres analogues au genre académique.*

Art. Ier. — *Panégyrique.*

1. Qu'est-ce que le panégyrique? — 2. Quelle diction convient au panégyrique? — 3. Quelle mesure faut-il garder dans les éloges? — 4. Quels sont les ouvrages des anciens qui se rapportent au panégyrique?

1. Le *panégyrique* est en général un discours à la louange d'un personnage dont on vante les vertus et les actions comme des modèles à suivre.

2. Platon, à qui l'on doit un panégyrique de Socrate, en trois dialogues, sous le titre d'*Apologie*, de *Criton* et de *Phédon* [1], exige pour ce genre de discours une diction presque poétique, et, ce semble, avec raison. Le panégyrique, un peu froid par lui-même, a besoin d'être réchauffé par la vivacité des images, l'agrément des pensées et le charme du style.

3. La vérité simple et rigoureuse devrait être la base et l'âme de tous les éloges; ceux qui sont outrés et sans vraisemblance font tort à celui qui les reçoit comme à celui qui les donne.

S'il n'est jamais permis d'altérer la vérité, toutefois on peut la présenter sous le jour le plus favorable, un portrait un peu flatté ne déplaît pas. On sait qu'on entend un éloge,

[1] V. *Hist. de la Littérature grecque*, p. 234 et s.

et, par une disposition de la nature humaine, on ne manque jamais de réduire les hyperboles à leur juste valeur; de sorte que les choses restent dans l'esprit ce qu'elles sont dans la réalité.

4. Outre les trois dialogues de Platon, on compte chez les Grecs, parmi les panégyriques, l'éloge d'Hélène, celui de Busiris, celui d'Évagoras, celui d'Athènes, intitulé le Panégyrique, et le Panathénée, par Isocrate; l'apologie de Socrate et l'éloge d'Agésilas, par Xénophon; l'éloge de Démosthène, par Lucien[1]; chez les Romains, le *pro Marcello*, de Cicéron; le panégyrique de Trajan, par Pline le Jeune; l'éloge historique d'Agricola, par Tacite, sans compter une foule d'autres qui ne méritent pas d'être mentionnés[2]; chez les modernes, le panégyrique de Louis XIV, par Pellisson, et celui de Louis XV, par Voltaire[3]. (Nous ne dirons rien ici de ces ouvrages, que nous réservons pour l'*Histoire de la Littérature*.)

Art. II. — *Oraison funèbre.*

1. Qu'est-ce que l'oraison funèbre et sur quels principes en est fondé l'usage? — 2. Quel était le caractère de l'oraison funèbre en Égypte, en Grèce et à Rome? — 3. Sous quelle forme trouve-t-on l'oraison funèbre chez les peuples barbares?

1. L'*oraison funèbre* est une espèce de panégyrique consacré à la mémoire des morts. Dans les temps les plus reculés, on la trouve en usage chez tous les peuples, en Égypte, en Grèce, à Rome, en Scandinavie, dans l'Amérique même. Le respect pour ceux qui ne sont plus, les regrets qu'ils inspirent, le sentiment d'intérêt qui rend précieuse à l'homme l'opinion de la postérité, l'émulation qu'inspirent aux vivants les éloges donnés aux morts, et l'impression que font sur les âmes de grands exemples retracés avec une vive éloquence, tels sont les principes de morale et d'utilité sur lesquels est fondée la coutume des oraisons funèbres.

2. L'éloge funèbre, en Égypte, était individuel, comme il le fut à Rome; dans la Grèce, il était consacré à la gloire commune des citoyens qui avaient péri dans les combats pour la défense de la patrie. Cette institution le rendait en même temps plus pur, plus juste et plus utile: plus pur,

[1] Voyez *Histoire de la Litterature grecque*, p. 211, 214, 202, 351.
[2] Voyez *Histoire de la Littérature latine*, p. 181, 320, 308, 381.
[3] Voyez *Histoire de la Littérature française*, t. 3, p. 21.

parce qu'il était exempt de l'adulation personnelle, à laquelle ne manque pas de donner lieu, même à l'égard des morts, la complaisance pour les vivants; plus juste, en ce qu'il embrassait tous ceux qui l'avaient mérité; plus utile, en ce que l'exemple de la vertu et de la gloire regardait tous les citoyens, et pouvait être également pour tous un objet d'espérance et d'émulation. De là l'espèce d'enivrement que les Athéniens rapportaient de l'assemblée où leurs enfants, leurs pères, leurs frères, leurs amis venaient d'être solennellement honorés des regrets et des éloges de la patrie.

On en voit un exemple dans l'oraison funèbre que prononça Périclès en l'honneur des guerriers morts à Samos. En voici la substance : l'orateur commence par faire un magnifique éloge d'Athènes ; il vante la liberté dont elle jouit, et la gloire immortelle qu'elle s'est acquise en sauvant plusieurs fois la Grèce :

Citoyens, c'est pour cette patrie que sont morts les guerriers que vous venez d'ensevelir; quand vous contemplerez sa grandeur, songez que c'est à leur sang que vous la devez. En donnant leur vie pour l'État, ils ont mérité la plus honorable des sépultures : je ne parle pas de celle ou reposent leurs ossements; la gloire des grands hommes n'est pas renfermée sous le marbre qui les couvre : la terre entière est leur mausolée; leur nom vit dans toutes les âmes : c'est là que leur mémoire habite éternellement, au lieu que les tombeaux élevés de la main des hommes sont detruits par le temps. Imitez donc ces braves citoyens; pensez, à leur exemple, que le bonheur est la liberte, et que la liberté est dans la grandeur de l'âme.

Il s'adresse ensuite aux pères de ces guerriers :

Je ne cherche point à vous consoler, dit-il; vos enfants ne sont-ils pas morts avec courage ? Ne préférez-vous point, comme eux, un trépas honorable à une vie qui serait ou obscure ou honteuse ?

Il exhorte les pères qui sont encore dans la force de l'âge à donner de nouveaux défenseurs à l'État. Il anime et console ceux qui, affaiblis par la vieillesse, n'ont plus l'espérance de revivre dans leur postérité :

Non, votre maison n'est pas solitaire; vos enfants ne sont plus, mais leur gloire y habite avec vous; elle répandra son éclat sur vos derniers jours.

Puis s'adressant aux frères et aux enfants des morts :

Une grande carrière vous est ouverte, dit-il; vous avez l'exemple de vos pères et de vos frères : mais ne vous flattez pas d'atteindre à leur renommée; car tant que l'homme est vivant, il a des rivaux, et la haine qui le poursuit cherche sans cesse à lui arracher sa gloire; mais on rend justice à celui qui n'est plus. La mort seule fait disparaître l'envie, et donne leur place à ceux qui ont été grands.

Ce discours de Périclès fit tant d'effet, que les mères et les femmes des guerriers coururent l'embrasser avec transport quand il descendit de la tribune, et le reconduisirent en triomphe, en chargeant sa tête de fleurs. (V. le texte grec, *Thucyd.*, l. 11, c. 35.)

Les Athéniens ne louaient que la valeur militaire; mais chez les Romains, toutes les vertus civiles étaient l'objet de l'éloge funèbre; on le prononçait en présence des citoyens sur la tombe du personnage. Antoine même, pour attendrir le peuple sur la mort de César, fit apporter sur la place publique le corps du dictateur, percé de coups [1] :

Magna ibi comploratio orta querelæque proruperunt. Quam inclinationem populi ubi M. Antonius vidit, laudationis loco pronuntiavit per præconem senatusconsultum, quo divinos ei humanosque honores omnes decreverat : ipse perpauca à se verba addidit; ut unumquodque ex senatusconsulto recitabatur, augens extollensque ad miserationem et invidiam.

Quùm senatusconsulto *Pater patriæ* appellaretur . « En, inquit, pietatem quâ tractatus est patriæ Pater. » Ad mentionem sacrosancti *qui nemini violabilis, sed et aliis perfugio esse deberet*, exclamavit : « Enimverò non alius ad hunc confugiens, sed ipse hic sacrosanctus « occisus est. Quos ille profectò honores neque gessit unquàm, neque « petiit : nos verò illiberales qui honores ejusmodi dedimus, ut vo« lunt, indigno nec petenti. Quanquàm vos, ô fidi cives! hic, quem « etiam mortuo habetis, honor, ab hoc crimine satis liberat. » Prælecto deindè jurejurando, quo se pro salute ejus adstrinxerant omnes, exsecrabilemque esse jusserant, qui non vindicàsset petitum insidiis; contentissimâ voce manuque ad Capitolium sublatâ : « Juravi, inquit, Jupi« ter, diique cæteri, et paratus eram ulcisci; sed quandò hæc potiùs « decerni è republicâ visum est patribus, precor ut sint utilia. »

Tumultuantibus ad hæc verba senatoribus (nec enim obscurè petebantur), ad leniendam offensam subjecit : « Sed oportet, Quirites, exis« timare, deorum hanc potiùs invidiam, quàm mortalium factam fuisse; « magisque de præsentibus quàm de præteritis esse sollicitos : magna « enim nos pericula circumstant; et si iterùm ad arma itur, omnis re« liqua nobilitas perit. Quod igitur superest, hunc deorum numero « adscriptum destinatâ pompâ ducamus, laudes lacrymasque debitas per« solvendo. » Hæc locutus, veste raptim more fanatici cujusdam subductâ, accinxit sese, lectumque subindè aperiens et introspiciens, multa querebatur : postremò sanguinolentam Cæsari vestem conto sublatam explicans, indignamque viri necem miseratus, populum veluti furore quodam inflammavit.

3. Chez les peuples barbares, entre autres chez les Northmans Scandinaves, on retrouve l'oraison funèbre sous la forme d'un chant. Tel est l'ouvrage d'un de ces Scandinaves qui, au IXe siècle, fut en même temps roi, guerrier, poëte et pirate; et qui, pris en Angleterre les armes à la

[1] On trouve dans le Jules-César de Shakespeare une imitation éloquente et forte de ce discours d'Antoine, et le même morceau dans la *Mort de César* (Voltaire) est un des discours les plus éloquents qu'il y ait jamais eus dans aucune langue.

main, et condamné à mourir dans une prison pleine de serpents, chante lui-même son éloge funèbre:

Quelle est la destinée d'un homme vaillant, si ce n'est de mourir dans les combats? Celui qui n'est jamais blessé est-il digne de vivre? Il traîne une vie ennuyeuse, et le lâche ne fait jamais usage de son cœur. Quand les épées se heurtent, le devoir du guerrier est de se présenter contre le guerrier. J'honore l'homme qui ne recule pas devant un homme; c'est la gloire de celui qui a du courage; et qui veut inspirer de tendres sentiments à une femme doit être prompt et hardi dans les batailles..... Non, dans le palais du puissant Odin, l'homme brave ne gémit point sur sa mort. Je ne vais point vers Odin avec la voix du désespoir. Oh! comme tous mes enfants courraient à la guerre, s'ils savaient le malheur de leur père, qu'une multitude de serpents déchire! J'ai donné à mes enfants une mère qui a mis du courage dans leur sein..... Mes derniers instants approchent. La lente morsure des serpents me donne une mort cruelle : en voici un qui s'entrelace autour de mon cœur : J'espère que l'épée de mes enfants sera teinte du sang de mon ennemi. Mes enfants! leur front rougira de colère, et ils ne demeureront point assis dans le repos. J'ai cinquante et une fois élevé l'étendard des batailles; j'ai appris dans ma jeunesse à teindre une épée de sang : mon espérance était alors qu'aucun roi, parmi les hommes, ne serait plus vaillant que moi. N'entends-je pas les déesses de la mort qui m'appellent? Je vous suis; je serais un lâche, si je m'affligeais de mourir. Il est temps de finir mes chants; les déesses m'invitent, elles s'avancent; Odin, de son palais, les a envoyées vers moi. Je serai assis sur un siége élevé, et les déesses de la mort me verseront le breuvage immortel. C'en est fait, les heures de ma vie sont écoulées; je vais sourire en mourant.

ÉLOQUENCE.

DEUXIÈME SECTION

ÉLOQUENCE ÉCRITE.

OBJET ET DIVISION DE L'ÉLOQUENCE ÉCRITE.

1. Quel est le but de la distinction établie entre l'éloquence parlée et l'éloquence écrite? — 2. Que comprend l'éloquence écrite?

1. (Les développements où nous venons d'entrer ont fait voir que) tout l'effet de l'éloquence naît d'une âme remplie de sentiments vrais et généreux. Mais cela ne suffit pas. Il faut encore montrer le secret de toucher ou de convaincre des juges bien plus difficiles que des hommes assemblés, ceux qui, renfermés dans leur retraite, gardent tout le calme de leur raison, et entrent dans le fond le plus caché des pensées de l'écrivain. Tel est l'objet de l'éloquence écrite.

2. L'*éloquence écrite* comprend quatre choses, savoir : 1° l'*éloquence du moraliste* ou *éloquence morale et philosophique*; 2° l'*éloquence de l'historien* ou *éloquence historique*; 3° l'*éloquence du poëte* ou *éloquence poétique*; 4° l'*éloquence de la lettre* ou *éloquence épistolaire* [1]. (De là trois chapitres.)

[1] Nous avons parlé au vol. de *Style et Composition*, p. 269-77, de l'éloquence épistolaire : nous n'y reviendrons pas ici; mais, pour rester fidèle à notre manière d'envisager l'éloquence, nous dirons quelques mots de l'éloquence poétique, quoique ce volume ait particulièrement pour objet les genres en prose.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLOQUENCE DES MORALISTES, OU ÉLOQUENCE MORALE ET PHILOSOPHIQUE.

(Nous considérerons l'éloquence morale sous le triple rapport des moralistes profanes, des moralistes chrétiens, et du dialogue oratoire et philosophique. De là trois paragraphes.)

---

§ 1er. — *Des Moralistes Profanes.*

1. Quel est le caractère des moralistes anciens et en particulier de Platon? — 2. Quel est celui de Plutarque, de Cicéron et de Sénèque? — 3. Comment les anciens moralistes parlent-ils de Dieu et de l'immortalité de l'âme?

1. Les lettres anciennes ne sont point entrées dans le secret des passions de l'homme; elles s'arrêtent à la surface de son âme, elles ne peuvent en percer toutes les profondeurs. Aussi, les œuvres morales des auteurs anciens manquent-elles de cette méditation savante et positive qui fait les chefs-d'œuvre. Il en est de même de leurs ouvrages purement philosophiques. Dans ce double genre de composition, on voit des hommes incertains ou peu convaincus; leurs écrits sont souvent ingénieux, mais rarement éloquents. L'éloquence ne s'y montre que lorsqu'ils ont saisi par hasard quelque vérité; alors leur génie s'échauffe, et leur langue, si féconde d'elle-même, devient sublime. Tel est Platon, qui fut assez heureux pour aller puiser dans l'Égypte des connaissances morales que la tradition y avait déposées, et qui en présenta le développement avec un accent de conviction qui fait l'éloquence. On peut en juger par le morceau suivant sur la vertu :

Πρῶτον μὲν τιθῶμεν ἄδικον ἄνθρωπον, ὅς, οἷον κυβερνήτης ἄκρος, ἢ ἰατρὸς, τά τε ἀδύνατα ἐν τῇ τέχνῃ καὶ τὰ δυνατὰ διαισθάνεται, καὶ τοῖς μὲν ἐπιχειρεῖ, τὰ δὲ ἐᾷ, ἔτι δὲ, ἐὰν ἄρα πῃ σφαλῇ, ἱκανὸς ἐπανορθοῦσθαι. Καὶ ἐπιχειρῶν ὀρθῶς τοῖς ἀδικήμασι, λανθανέτω, εἰ μέλλει σφόδρα ἄδικος εἶναι· τὸν ἁλισκόμενον δὲ φαῦλον ἡγητέον. Ἐσχάτη γὰρ ἀδικία, δοκεῖν δίκαιον εἶναι, μὴ ὄντα. Δοτέον οὖν τῷ τελεῖῳ ἀδίκῳ τὴν τελεωτάτην ἀδικίαν· λέγειν δὲ ἱκανῷ ὄντι πρὸς τὸ πείθειν, ἐάν τι μηνύηται τῶν ἀδικημάτων, καὶ βάσασθαι ὅσα ἂν βίᾳ δέηνται, διά τε ἀνδρείαν καὶ ῥώμην, καὶ διὰ παρασκευὴν φίλων καὶ οὐσίας. Τοῦτον δὲ τοιοῦτον θέντες, τὸν δίκαιον παρ' αὐτὸν ἱστῶμεν τῷ λόγῳ, ἄνδρα ἁπλοῦν καὶ γενναῖον, κατ' Αἰσχύλον, οὐ δοκεῖν. ἀλλ' εἶναι ἀγαθὸν ἐθέλοντα. Ἀφαιρετέον δὴ τὸ δο-

κεῖν εἰ γαρ δόξει δίκαιος εἶναι, ἔσονται αὐτῷ τιμαὶ καὶ δωρεαὶ δοκοῦντι τοιούτῳ εἶναι· ἄδηλον οὖν, εἴτε τοῦ δικαίου, εἴτε τῶν δωρεῶν τε καὶ τιμῶν ἕνεκα τοιοῦτος εἴη. Γυμνωτέος δὲ πάντων, πλὴν δικαιοσύνης, καὶ ποιητέος ἐναντίως διακειμένος τῷ προτέρῳ· μηδὲν γὰρ ἀδικῶν, δόξαν ἐχέτω τὴν μεγίστην ἀδικίας, ἵν' ᾖ βεβασανισμένος εἰς δικαιοσύνην, τῷ μὴ τέγγεσθαι ὑπὸ κακοδοξίας, καὶ τῶν ὑπ' αὐτῆς γιγνομένων. Ἀλλ' ἤτω ἀμετάστατος μέχρι θανάτου, δοκῶν μὲν εἶναι ἄδικος διὰ βίου, ὢν δὲ δίκαιος. Ἐρῶ δὲ καὶ τάδε· ὅτι οὕτω διακείμενος ὁ δίκαιος μαστιγώσεται, στρεβλώσεται, δεδήσεται, ἐκκαυθήσεται τὼ ὀφθαλμώ· τελευτῶν, πάντα κακὰ παθὼν, ἀνασχινδιλευθήσεται. Ἀμφότεροι οὖν ἤδη εἰς τὸ ἔσχατον ἐληλυθότες, ὁ μὲν δικαιοσύνης, ὁ δὲ ἀδικίας, κρίνωνται, ὁπότερος αὐτοῖν εὐδαιμονέστερος [1].

(Plato, *De Republic.*, Dialog. II.)

2. Plutarque ne s'élève jamais aux contemplations : sa morale est celle d'un observateur qui recueille des exemples et qui étudie des faits, mais qui n'étend point sa vue jusqu'aux généralités.

Cicéron eut un avantage sur tous les philosophes, celui de profiter de tous leurs travaux ; aussi est-ce le plus instruit des moralistes. Mais cette instruction manque de base, et le discours s'en ressent. Cicéron est souvent incertain dans ses opinions; sa raison est pourtant d'un tact admirable dans le choix de celles d'autrui, mais cela ne suffit pas pour produire l'éloquence.

Sénèque est plus décidé, et voilà pourquoi il est quelquefois éloquent ; mais sa morale n'est pas toujours sûre, souvent elle est exagérée, et voilà le déclâmateur.

3. Les anciens moralistes parlent de Dieu et de l'immortalité de l'âme avec des paroles de doute qui ne pouvaient jamais prendre un caractère d'inspiration sublime. Il faut en excepter Platon, qui fut mieux instruit et qui fut aussi

[1] Σωκράτης οὐκ ἔπραξε κακῶς; Οὔ, ἀλλ' οἱ δικασταὶ, καὶ οἱ κατηγόροι. Οὐδ' ἐν Ρώμῃ Ἑλουίδιος; Οὔ, ἀλλ' ὁ ἀποκτείνας αὐτόν.

(Arrian, *Epict.*, III, 26.)

« Quæro, si duo sint, quorum alter optimus vir, æquissimus, summâ justitiâ, singulari fide, alter insigni scelere et audaciâ, et si in eo sit errore civitas, ut bonum illum virum sceleratum, facinorosum, nefarium putet, contrà autem, qui sit improbissimus, existimet esse summâ probitate ac fide; proque hâc opinione omnium civium bonus ille vir vexetur, rapiatur, manus ei denique auferantur, effodiantur oculi, damnetur, vinciatur, uratur, exterminetur, egeat; postremò jure etiam optimo omnibus miserrimus esse videatur; contra autem ille improbus laudetur, colatur, ab omnibus diligatur, honores ad eum omnes, omnia imperia, omnes opes, omnes denique copiæ conferantur, vir denique optimus omnium existimatione, et dignissimus omni fortunâ judicetur : quis tandem erit tam demens, qui dubitet, utrum se esse malit? » (Cic., *de Republ.*, lib. III, Fragment. citat. ab Lactantio, *Divin. Institut.*, lib. V, cap. 12.)

plus éloquent, parce qu'il soumit son génie aux traditions de l'Égypte. Les autres, en tirant tout de leur raison, ont mis plus ou moins d'indécision dans leur langage. Leurs démonstrations les plus savantes accusent ce manque de certitude. Or, l'éloquence suppose la certitude déjà acquise pour celui qui parle; et ce qu'elle se propose, c'est de la transmettre aux autres.

Le songe de Scipion (l. VI *de la République*) montre, mais vaguement encore, que le paganisme avait aussi son espérance; et la raison humaine y fait entrevoir à la vertu quelque récompense au delà des triomphes du Capitole et des pompes de la gloire. Scipion raconte qu'étant en Afrique, à la cour de Massinissa, il crut, la nuit de son arrivée, voir le premier Africain, son père adoptif; et que celui-ci lui révéla et sa destinée future et une partie des lois qui régissent les corps célestes, et l'éternelle félicité réservée aux âmes des justes après la mort. C'est le monument de la prose latine qui semble le plus empreint des couleurs de l'imagination grecque, le plus voisin de ces compositions fantastiques inspirées aux sages d'Athènes et d'Alexandrie par l'idéalisme de l'école de Socrate, et même à quelques auteurs du moyen âge par le spiritualisme chrétien.

(*Voy.* quelques extraits de ce songe, n° 42, à la fin du vol.)

Sénèque, dans son traité *de la Providence*, après avoir montré que l'adversité, selon les stoïciens, est une préférence du ciel et le privilége des grandes âmes, développe la pensée favorite de ces philosophes, que l'homme de bien n'est jamais malheureux, parce qu'il n'y a d'autre malheur que le vice, et d'autre bonheur que la vertu. Cette dernière partie de l'apologie de Dieu, mise par l'auteur dans la bouche de Dieu lui-même, est une des prosopopées les plus éloquentes de l'antiquité :

Bonis viris aliquid mali Deus fieri non patitur. Omnia mala ab illis removit, scelera et flagitia, cogitationes improbas, et avida consilia, et libidinem cæcam, et alieno imminentem avaritiam; ipsos tuetur ac vindicat. Numquid hoc quoque à Deo aliquis exigit ut bonorum virorum etiam sarcinas servet? remittunt ipsi hanc Deo curam; externa contemnunt. Democritus divitias projecit, onus illas bonæ mentis existimans : quid ergò miraris, si id Deus bono accidere patitur, quod vir bonus aliquando vult sibi accidere? Quarè quædam dura patiantur? Ut etiam alios pati doceant; nati sunt in exemplar. Puta itaque Deum dicere :

Quid habetis, quòd de me queri possitis vos, quibus recta placuerunt? Aliis bona falsa circumdedi, et animos inanes, velut longo fallacique

somnio lusi ; auro illos, argento et ebore ornavi : intus boni nihil est. Isti, quos pro felicibus adspicitis, si non quà occurrunt, sed quà latent, videritis, miseri sunt, sordidi, turpes, ad similitudinem parietum suorum extrinsecus culti. Non est ista solida et sincera felicitas ; crusta est, et quidem tenuis. Itaque dum illis licet stare, et ad arbitrium suum ostendi, nitent et imponunt : cum aliquid incidit, quod disturbet ac detegat, tunc apparet et quantum altæ ac veræ fœditatis alienus splendor absconderit. Vobis dedi bona certa, mansura : quantò magis versaveritis, et undique inspexeritis, meliora, majoraque. Permisi vobis metuenda contemnere, cupienda fastidire : non fulgetis extrinsecus : bona vestra introrsus obversa sunt. Sic mundus exteriora contempsit, spectaculo sui lætus. Intus omne posui bonum ; non egere felicitate, felicitas vestra est. At multa incidunt tristia, horrenda, dura toleratu. Quia non poteram vos istis subducere, animos vestros adversus omnia armavi. Ferte fortiter : hoc est, quo Deum antecedatis : ille extra patientiam malorum est, vos supra patientiam. Contemnite paupertatem : nemo tam pauper vivit, quam natus est. Contemnite dolorem : aut solvetur, aut solvet. Contemnite fortunam : nullum illi telum quo feriret animum, dedi. Contemnite mortem : quæ vos aut finit, aut transfert ; quidquid est, properat. Et quid erubescitis? quod tam citò fit, timetis diu?

§ 2. — *Des Moralistes Chrétiens.*

1. Où faut-il chercher véritablement l'éloquence morale? — 2. Trouve-t-on l'éloquence dans tous les moralistes qui ont écrit sous l'influence du christianisme? — 3. On se montre l'éloquence morale tout entière? — 4. Quel est le genre d'éloquence morale tout à fait inconnu à l'antiquité? — 5. Y a-t-il dans l'éloquence écrite quelque chose de plus que dans l'éloquence parlée? — 6. La science de la politique fait-elle partie des compositions morales?

1. Partout où la morale n'est pas révélée par l'autorité, partout où l'homme, avec ses seules forces, se met à la poursuite de ses enseignements, le langage est incertain, ses formes même sont sans précision, et l'éloquence enfin ne se manifeste par aucun de ses signes ordinaires. C'est donc dans les moralistes chrétiens qu'il faut véritablement la chercher : et on le conçoit, puisque le christianisme seul produit cette conviction de vérité qui inspire le génie. A cette inspiration, qui se répand sur tout l'ensemble des ouvrages, il faut joindre une certaine connaissance des mystères du cœur et des passions, qui donne une admirable fécondité aux moralistes, et qui devient un charme tout à fait inconnu aux lettres profanes.

2. Toutefois, il faut se garder de croire que l'éloquence se trouve partout sous la plume de nos écrivains. Souvent, la grâce et la delicatesse de leurs aperçus n'annoncent simplement qu'une intelligence perfectionnée par les études chrétiennes. Tels sont les écrits de Montaigne, de Charron, de La Bruyère, de La Rochefoucauld et de quelques autres. Mais, quelle que soit la variété des objets traités par ces moralistes, ce qu'on remarque toujours dans leurs livres, ce sont de certains aperçus tour à tour profonds, ingénieux

ou délicats, dont on ne trouve aucune trace dans les ouvrages sur lesquels le christianisme n'a pas répandu son influence et quelques rayons de sa lumière. Ce n'est pas là de l'éloquence, sans doute; c'est seulement le génie du christianisme empreint sur toutes les études morales.

3. Mais où l'éloquence se montre avec toutes les pompes et toute l'autorité de son langage, c'est lorsque nos moralistes saisissent quelques-unes de ces vérités imposantes dont la connaissance repose sur les enseignements de la religion, et dont la lumière a quelque chose de si consolant pour l'homme. Rien n'est touchant ou sublime comme les inspirations chrétiennes sur la Providence, sur le malheur, sur l'immortalité, sur les remords, sur l'innocence, sur l'éternité; tout cela est inconnu aux lettres anciennes. On peut n'apercevoir dans La Bruyère et La Rochefoucauld que le jeu d'une imagination vive ou d'un esprit malin qui aime à se donner une image variée des vices ou des ridicules de l'homme; mais Pascal, Fénelon, Guénard, Vauvenargues, Chateaubriand et d'autres, ont un ton d'éloquence qui pénètre l'âme, et dont le modèle ne se montre nulle part parmi les moralistes profanes.

(*Voy.* quelques morceaux de morale, n° 43, à la fin du vol.)

4. Il y a un autre genre d'éloquence qui n'a aucun modèle ni même aucun objet de comparaison dans l'antiquité : c'est l'éloquence inspirée par la défense et l'apologie de la religion. Cette éloquence a plusieurs caractères qui la distinguent de toute autre : elle est personnelle, parce que les vérités chrétiennes s'identifient avec notre être; elle est conquérante, parce que le propre de la conviction religieuse est de chercher à s'introduire dans le cœur d'autrui [1]; elle est tout à la fois populaire et savante, parce qu'elle s'adresse à tout un peuple et qu'elle combat les philosophes. La tribune même n'offre pas toutes ces conditions d'éloquence, et voilà pourquoi l'*Apologétique* de Tertullien, par exemple, mériterait d'être étudié dans les écoles. On y verrait qu'il existe une éloquence écrite, souvent plus entraînante et plus élevée que l'éloquence des assemblées. En voici quelques passages :

[1] On peut remarquer que ce besoin de conquérir les esprits ne se retrouve dans aucune des sectes humaines. L'indifférence est le seul sentiment qu'elles produisent; et avec l'indifférence, il n'y a point de génie.

Un homme s'écrie : Je suis chrétien. Il dit ce qu'il est; tu voudrais qu'il dit ce qu'il n'est pas. Vous qui êtes établis pour arracher la vérité, de nous seuls vous vous efforcez d'arracher le mensonge.

Voilà l'éloquence de Tertullien. On connaît son morceau fameux :

Nous sommes d'hier, et déjà nous avons rempli ce qui est à vous, vos îles, vos villes, vos châteaux, vos municipalités, vos assemblées, vos camps, vos tribus, vos décuries, votre palais, votre sénat, votre forum; nous ne vous laissons que vos temples. A quelle sorte de guerre n'eussions-nous pas été propres, pour quel genre de combat n'eussions-nous pas été disposés, même avec un nombre inégal, nous qui nous laissons si facilement immoler, si avec notre doctrine il nous eût été aussi permis de tuer qu'il nous est ordonné de mourir?..... Et si, avec cette multitude d'hommes, nous nous étions séparés de vous, pour nous enfuir dans quelque lieu caché de la terre, sans doute vous eussiez été saisis d'effroi à l'aspect de votre solitude, à ce silence qui vous eût entourés, à cet état de stupeur qui eût régné dans l'univers, en quelque sorte frappé de mort.

Il ne faut pas que de telles paroles retentissent dans une tribune, pour être de l'éloquence. Rien n'est plus solennel ni plus imposant dans les harangues de Démosthène. Ailleurs Tertullien s'écrie :

Nous attestons vos procédures, ô vous qui présidez aux jugements des tribunaux! entre cette multitude de coupables dont vous énumérez les délits, quel est le sicaire ou le ravisseur, ou le sacrilége, ou le corrupteur, ou le voleur des bains, qui soit inscrit à la fois comme chrétien? Ou, lorsque les chrétiens vous sont déférés à ce seul titre de chrétiens, quel est celui d'entre eux qui ressemble à tant d'hommes pervers? Ils sont à vous, les criminels dont regorgent les prisons; ils sont à vous, ceux dont les gémissements retentissent au fond des mines; ils sont à vous, ceux qui sont condamnés à engraisser les bêtes de vos cirques; ils sont à vous, ceux qui servent à renouveler les troupeaux des misérables destinés à vos spectacles. Il n'y a point là de chrétien, à moins qu'il n'y soit seulement comme chrétien ; ou s'il est autre chose, il n'est plus chrétien.

Cela n'est-il pas beau, que ce soit écrit dans un livre ou proféré dans une tribune? Voici un autre mouvement également admirable :

Pourquoi parler plus longtemps de la religion et de la piété chrétienne envers l'empereur, que nous devons considérer comme celui que le Seigneur a choisi? Je dirais avec raison : Il est notre César plutôt que le vôtre, car c'est notre Dieu qui l'a établi..... Je ne le nommerai pas dieu, soit parce que je ne sais pas mentir, soit parce que je n'oserais railler une si haute majesté, soit parce qu'il ne voudrait pas lui-même être nommé dieu, puisqu'il est homme. Il importe à l'homme de céder à Dieu. C'est assez pour lui d'être nommé empereur; il est grand, ce nom qui vient de Dieu même. Faites un dieu de César, il n'est plus empereur; pour être empereur, il faut qu'il soit homme; et même, lorsqu'il triomphe, on lui rappelle au haut de son char superbe qu'il n'est pas dieu. Regarde derrière toi, lui dit-on, souviens-toi que tu es homme; et certes, il doit éprouver une joie plus vive en se voyant entouré de tant de gloire, qu'il faille lui rappeler sa condition.

C'est par là que Tertullien prépare cet éclat de voix qui vient ensuite :

Il faudra donc que les chrétiens soient des ennemis publics, parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains, menteurs et téméraires; parce que, fidèles à une religion vraie, ils aiment mieux célébrer leurs solennités par des hommages dignes de leur confiance que par d'affreuses débauches! O le grand et beau témoignage de zèle, d'étaler des festins publics, de remplir la ville d'une odeur de taverne, de mêler le vin à la boue des rues, de se répandre en désordre dans les carrefours, et de provoquer des scènes d'impudence et de libertinage! Quoi! la joie publique sera exprimée par la publique infamie! Faut-il célébrer les jours solennels par des excès qui ne sauraient convenir aux autres jours? La licence des mœurs sera-t-elle de la piété? et une occasion de débauche sera-t-elle de la religion? Oh! que nous devons en effet être justement condamnés! Pourquoi célébrer les solennités des Césars par la chasteté, la sobriété et la vertu? Pourquoi dans ces jours de joie ne pas ombrager de lauriers les portes de nos maisons, et ne pas couvrir la lumière du soleil par la lumière de nos flambeaux? Ce serait vraiment une chose honnête, dans ces fêtes solennelles, de donner à nos maisons l'aspect d'un lieu d'infamie, nouvellement ouvert à la débauche[1]!

5. Il y a, comme on le voit, dans l'éloquence écrite quelque chose qui va plus avant dans la pensée. Il suffit à la tribune d'ébranler l'âme à sa surface, et de troubler les sens par des éclats de voix qui ne permettent pas à l'esprit de se recueillir pour bien juger le fond du discours. Dans un livre, au contraire, il faut pénétrer l'âme tout entière; les sens ne peuvent pas être trompés; la raison garde toute sa liberté: aussi la domination ne peut-elle s'établir que par une force véritable et par la majesté du génie.

6. La science de la politique fait également partie des compositions morales. Ce n'est pas en effet quelque chose de vain et d'inconstant, comme on se l'imagine; elle ne consiste pas seulement à recueillir quelques faits historiques, à démêler les intrigues des cabinets, à pénétrer dans le mystère de leurs ambitions. Il y a dans la politique de certaines maximes qui servent de règle au gouvernement des États. Or c'est le christianisme lui seul qui révèle à l'homme le secret d'une société subsistante par des lois immuables, parce que lui seul est la loi des intelligences, et que la société n'est autre chose que le lien des esprits. C'est ici que la morale est toute la politique; ici la Providence se montre comme la grande maîtresse des révolutions humaines. Dieu est le premier fondement de toute la société; la religion en est le lien; les lois ont leur auto-

[1] Voyez pour plus de détails, l'*Histoire de la Littérature sacrée*, p. 149 et suiv.

rité ; les devoirs ont leur sanction ; le droit n'est plus une grande chimère ; on connaît la raison de l'obéissance et la règle de la liberté ; tous les grands mystères de la politique sont éclairés par la révélation ; et l'homme, instruit à cette école, ne vient plus avec des paroles de doute chercher ce qui est le plus probable au milieu de tant d'opinions qui troublent la raison humaine : il vient dérouler un système de vérités positives ; il vient les imposer à l'esprit incertain des philosophes ; et comme elles sont fortement empreintes dans sa conscience, elles prennent sous sa plume une autorité que le seul raisonnement ne saurait donner lorsqu'il n'est point animé par l'éloquence. C'est ce qu'ont fait MM. de Maistre, de Bonald et de Lamennais, s'il est permis de citer encore cet ange tombé du ciel.

§ 3. —*Du Dialogue Oratoire ou Philosophique.*

1. Qu'est-ce que le dialogue oratoire ou philosophique et à quels sujets convient-il? — 2 Quelles doivent être les qualités du dialogue philosophique? — 3. D'où résulte la beauté du dialogue philosophique? — 4. Quels sont les avantages des leçons en dialogue?

1. Le *dialogue oratoire* ou *philosophique*, ainsi nommé pour le distinguer du dialogue dramatique, est en général un entretien de deux ou de plusieurs personnes, dans lequel on expose, ou une question qu'on veut discuter et résoudre, ou une vérité qu'on veut faire connaître et solidement établir. Il peut donc convenir à tous les sujets, graves ou badins, littéraires ou scientifiques. Platon et Lucien, chez les Grecs ; Cicéron et Tacite, chez les Latins ; Fénelon, Fontenelle, Montesquieu, de Maistre, etc., chez les modernes, l'ont employé avec le plus grand succès pour traiter toutes sortes de matières.

2. Les interlocuteurs du dialogue oratoire ou philosophique doivent y développer leur sentiment particulier avec la plus exacte précision, et y déployer toute la force du raisonnement. Il faut qu'ils ne disent rien qui ne se rapporte entièrement à la question, par là le dialogue sera direct ; qu'ils ne fassent jamais attendre la réplique, par là le dialogue sera vif ; qu'ils parlent toujours à propos, par là le dialogue sera bien coupé : ces trois qualités lui sont essentielles. Le style n'en saurait être ni trop clair ni trop simple. Une délicatesse sans raffinement, une élégance sans pompe

et sans affectation, des grâces naïves et piquantes sans trivialité, tel en doit être tout l'ornement.

3. La beauté du dialogue oratoire ou philosophique résulte de l'importance du sujet, et du poids que la raison donne aux opinions opposées. Si pourtant le dialogue est moins une dispute qu'une leçon, l'un des deux interlocuteurs peut être ignorant; mais il doit l'être avec esprit, son erreur ne doit pas être lourde, ni sa curiosité niaise. Les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, de M. le comte de Maistre, sont un modèle en ce genre.

4. Les leçons en dialogue ont deux grands avantages, l'attrait et la clarté; mais elles ont un défaut, la longueur. Il faut donc réserver cette forme d'instruction pour les sujets naturellement épineux et confus qui demandent des développements, et dans lesquels l'intelligence et la raison veulent être conduites à travers des difficultés successivement résolues, du doute à la persuasion, de l'obscurité à l'évidence. L'histoire, toute en dialogue, serait trop délayée; mais des dialogues sur certains traits d'histoire, assez problématiques pour être discutés, assez intéressants pour être approfondis, peuvent être un ouvrage utile. Un modèle en ce genre est le *dialogue de Sylla et d'Eucrate*, par Montesquieu. On désirerait seulement que le philosophe y traitât le proscripteur avec moins de respect.

CHAPITRE II.

ÉLOQUENCE DES HISTORIENS, OU ÉLOQUENCE HISTORIQUE.

Nous considérerons l'éloquence historique sous le rapport de l'histoire en général, des harangues, de l'éloquence propre à l'histoire, et de la division de l'histoire avec quelques mots de roman. (De là les 5 paragraphes suivants.)

---

§ 1er. — *De l'Histoire en général.*

1. Qu'est-ce que l'histoire, et quelle en est l'importance? — 2. Quel est l'objet de l'histoire et qu'en résulte-il? — 3. Que faut-il faire pour arriver à la vérité dans l'histoire? — 4. Que faut-il entendre par l'impartialité historique? — 5. Quel doit être le premier soin de l'historien dans la conduite et l'arrangement de son sujet? — 6. L'historien est-il tenu de s'astreindre rigoureusement à l'ordre chrono-

logique? — 7. Comment l'histoire est-elle véritablement instructive? — 8. Le récit doit-il être interrompu souvent par des réflexions? — 9. Que faut-il éviter dans la peinture des caractères? — 10. Quels principes doit-on toujours trouver dans l'histoire? — 11. Quel doit être le style de l'histoire?

1. L'*histoire* est le récit d'événements véritables. C'est, dit Cicéron, le témoin des temps, la lumière de la vérité, la vie de la mémoire, l'école de la vie, la messagère de l'antiquité[1]. Cette définition en montre toute l'importance, soit pour agrandir le talent, soit pour donner aux lettres de la variété, soit pour fortifier les leçons de la morale. C'est en effet dans l'histoire que sont marquées les rapports si variés des sociétés policées; là sont présentées, avec leur activité toujours excitée, les vanités et les ambitions, les rivalités et les vengeances; et l'observateur apprend, par la comparaison de tous les temps, à faire, dans l'examen des variations qu'éprouvent les mœurs publiques, la part des faiblesses de chaque homme, et de l'entraînement universel des opinions. Il distingue chaque nation par ses habitudes, chaque époque par ses goûts, chaque révolution par sa cause, chaque siècle par ses erreurs; et cette sagesse de discernement contribue puissamment à l'ensemble qui doit se retrouver dans les compositions de l'esprit. Ainsi l'érudition, trop souvent dédaignée, sert même à perfectionner les simples fictions de la poésie. Le talent créateur du poëte domine mieux ses sujets, lorsqu'il se trouve placé au milieu du monde avec une sorte d'autorité imposante qui lui soumet tous les événements passés et tous les grands personnages de l'histoire, et que la connaissance profonde de tout ce qui est survenu dans l'univers agrandit encore pour lui la pensée du possible et du vraisemblable.

Ajoutons que l'histoire, par l'exemple toujours présent des actions généreuses, des contrastes sublimes, des grands efforts de génie dans tous les genres, élève naturellement l'esprit de l'homme, et fait naître des méditations fécondes pour le talent. Ceci est également vrai de l'orateur qui nourrit sa pensée de la contemplation des grands événements politiques des temps reculés, et du poëte qui peint les mœurs antiques des nations, et du moraliste qui compare les passions des hommes et qui sonde les mystères de la corruption humaine.

[1] Historia testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ nuncia vetustatis. (*De Orat.*, l. II.)

2. L'objet immédiat de la poésie est de séduire ; celui de l'éloquence est de persuader ; celui de la philosophie est de chercher la vérité dans la nature et l'essence des choses ; celui de l'histoire est d'écrire des faits vrais pour instruire les hommes. De là résulte que la véracité doit être la qualité fondamentale de l'historien.

3. Pour arriver à la vérité dans l'histoire, il faut que l'écrivain ne craigne point de faire les recherches les plus minutieuses. Feuilleter les auteurs où se trouvent racontés les mêmes événements, remonter aux sources originales, compulser les bibliothèques et même les archives, soit publiques, soit particulières, telle doit être sa première occupation. Ce travail est ingrat, mais il est indispensable.

Les matériaux une fois réunis, il faut en apprécier le mérite. Il y en a qui sont plus ou moins dignes de foi ; quelques-uns ont été dictés par la passion ; d'autres sont inexacts, écrits par des gens mal informés, etc. L'historien a donc besoin d'un jugement sain et d'une raison profonde pour discerner la vérité, et la séparer de l'erreur à laquelle elle est si souvent mêlée.

4. Non-seulement l'historien ne doit dire que la vérité, mais il doit la dire tout entière. L'impartialité, telle est donc la seconde qualité de l'histoire. Elle ne doit ni dénaturer les faits pour les plier à un système, ni refuser à chacun sa part d'éloge ou de blâme ; mais, (comme nous l'avons dit[1],) l'impartialité ne doit pas être une froide indifférence ; l'historien apathique est non-seulement dénaturé, mais injuste.

5. Dans la conduite et l'arrangement de son sujet, le premier soin de l'historien doit être de lui donner le plus d'unité possible ; c'est-à-dire que son histoire ne doit pas se composer de parties décousues et sans rapport entre elles, mais liées par quelque principe commun qui présente l'idée d'une chose une, entière et complète.

L'unité est quelquefois extrêmement difficile à obtenir, et beaucoup d'historiens ne s'y sont point conformés. Comment en effet assujettir à l'unité cette foule de faits isolés, de nature si diverse, et qui paraissent n'avoir entre eux aucune connexion ? Cependant, si l'on y réfléchit bien, on s'apercevra qu'il y a au milieu de tous ces événements une cause première à laquelle ils se rapportent presque tous ; et si

[1] Voyez ce que nous en disons, p. 263 du t. 1er (Style et Composition) — Voyez aussi plus loin, p. 202 de ce 3e vol

l'on sait la découvrir, ce sera un fil précieux qui conduira au milieu de ce labyrinthe. On verra alors les faits les plus divers s'expliquer, se grouper naturellement et devenir, pour ainsi dire, les membres d'un même corps.

Ainsi, dans l'histoire d'une monarchie, chaque règne doit avoir sa propre unité, c'est-à-dire un commencement, un milieu, une fin relative au système des affaires. En même temps, il faut faire voir comment ce système est né des événements antérieurs, et comment il en amène d'autres à sa suite. Par exemple, quelques monarques de l'Europe se sont attachés au plan de diminuer le pouvoir excessif de la noblesse, et pendant plusieurs règnes consécutifs ce principe dirigea les grandes opérations du gouvernement. Dans d'autres États, le pouvoir naissant des communes exerça, pendant un certain temps, beaucoup d'influence sur le cours des affaires publiques. Chez les Romains, le principe dominant était l'accroissement graduel des conquêtes, et l'ambition de régner sur tout l'univers. Cette augmentation continuelle de puissance, qui, des plus faibles commencements, conduisit enfin ce peuple, par une espèce de système régulier et progressif, au but auquel il aspirait, a fourni, sous le point de vue de l'unité, le sujet le plus heureux à Tite-Live, et tel qu'au milieu des événements les plus variés, on suit toujours le développement du même plan ou de la même pensée.

Les histoires générales offrent à cet égard plus de difficultés. Il y en a peu qui présentent un plus grand nombre d'objets en apparence incohérents. Mais qu'on lise l'ouvrage de Polybe sur l'établissement de la domination romaine et le discours de Bossuet sur l'histoire universelle, et l'on verra comment le talent du premier a montré la convergence de tous les événements vers un centre commun, et comment le génie du second a subordonné tous les faits à une cause première, et conservé, dans la variété la plus compliquée, l'unité la plus rigoureuse.

Quant à l'histoire de quelque grand fait particulier, on y peut si facilement observer l'unité, que l'infraction en est inexcusable. La Cyropédie de Xénophon et sa Retraite des dix mille, la guerre de Jugurtha et la conjuration de Catilina, par Salluste, nous offrent des exemples d'histoires particulières où l'unité historique est parfaitement maintenue. Il n'en est pas ainsi de l'histoire qu'a donnée Thucy-

dide de la guerre du Péloponèse. On n'y voit aucun grand objet suivi constamment, et qui serve à l'auteur de point de vue. Sa narration est composée de plusieurs petites parties détachées. Il divise son histoire en saison d'été et en saison d'hiver, et à tout moment il laisse imparfait un récit pour en commencer un autre, et nous transporte brusquement de lieux en lieux, d'Athènes en Sicile, de Sicile au Péloponèse, à Corcyre, à Mitylène, pour nous entretenir alternativement de ce qui se passe dans chacun de ces différents endroits. Aussi, cette distribution vicieuse ôte-t-elle beaucoup d'intérêt et d'agrément à son ouvrage, d'ailleurs recommandable par d'autres qualités.

6. L'historien ne doit pas s'attacher trop scrupuleusement à l'ordre des dates, en rassemblant des faits divers uniquement parce qu'ils se sont passés à la même époque. Rien ne nuit plus à la clarté et à l'intérêt du récit. Mais s'il réunit les faits en divers groupes, ils formeront autant de récits distincts qu'il rattachera les uns aux autres par d'habiles transitions.

Ainsi l'histoire d'un peuple peut se composer d'une guerre qu'il soutient sur plusieurs points à la fois, de discussions sur la politique tant intérieure qu'extérieure, des intrigues de cour, etc. Si l'on mêle tous ces objets sous prétexte qu'ils se sont passés le même jour ou le même mois, la narration deviendra inextricable. Mais si on les traite chacun à part, en n'interrompant le récit qu'à une circonstance qui permet de faire halte, l'histoire sera alors une vaste galerie de tableaux divers, mais complets et distincts, qui passeront successivement sous les yeux du lecteur satisfait. C'est ce qu'on voit dans l'histoire d'Hérodote, qui, bien que plus vaste que celle de Thucydide, bien que composée d'une plus grande variété de parties étrangères les unes aux autres, offre cependant un tout habilement lié et réuni dans un bel ordre. Au contraire, le président de Thou, par l'entassement d'une multitude de faits incohérents qui se passaient à la fois en différentes parties du monde, a-t-il rendu sa composition beaucoup moins agréable et beaucoup moins intéressante qu'elle aurait pu l'être, s'il eût évité le défaut d'unité.

7. Pour que l'histoire soit véritablement instructive, deux choses lui sont particulièrement nécessaires: la première, c'est une profonde connaissance de la nature, pour

expliquer la conduite des individus et donner une idée juste de leur caractère ; la seconde, ce sont de grandes lumières sur les sociétés humaines, sur la nature des gouvernements, pour expliquer les révolutions qu'éprouvent les États et l'influence des causes politiques sur les affaires. A cet égard, les anciens ne jouissaient pas des mêmes avantages que les modernes. Le monde était autrefois d'un accès moins facile qu'il ne l'est aujourd'hui ; moins de communications existaient entre les États voisins, et par là même chacun d'eux connaissait moins tous les autres. Il faut remarquer aussi qu'ils n'écrivaient que pour leurs compatriotes ; il ne leur venait pas en pensée de composer une histoire pour des étrangers qu'ils méprisaient, encore moins pour l'instruction des hommes en général. C'est par cette raison qu'ils ont traité si superficiellement les détails de leur politique intérieure, ou qu'ils ont donné des idées peu nettes sur l'enchaînement des faits. En lisant les historiens grecs, on n'acquiert que des notions imparfaites sur la force, la richesse, les revenus des différents États de la Grèce ; sur les causes de plusieurs révolutions survenues dans leur gouvernement ; sur leurs alliances et leurs relations particulières ; sur leurs intérêts opposés, etc. Il en est de même chez Tite-Live par rapport à la constitution romaine. Salluste, dans l'histoire d'une conspiration politique, s'est plus occupé de narrer avec élégance et de peindre avec énergie, que de dévoiler les ressorts secrets des événements. Toutefois Thucydide, Polybe et Tacite font exception : l'un excelle dans la connaissance des affaires civiles ; le second, dans celle des opérations militaires ; le troisième, dans celle du cœur humain.

8. Lorsqu'on demande à l'historien, sur le sujet qu'il traite, des vues instructives et profondes, on n'entend point qu'il doive interrompre souvent le cours de son récit par des réflexions. Un écrivain qui se plaît à disserter sur les faits qu'il raconte, est aisément soupçonné de les ajuster à ses idées spéculatives. C'est par un récit fidèle et judicieux que l'histoire doit instruire, bien plus que par des leçons expresses et directes. Dans le cas d'un fait douteux ou d'un grand événement dont les causes ou les circonstances ont divisé l'opinion des hommes, l'historien peut suspendre sa narration, et se montrer pendant quelques instants, pour se livrer à une discussion nécessaire ou du moins fort im-

portante; mais il doit prendre garde de trop multiplier ces recherches, sous risque de fatiguer ses lecteurs.

S'il se trouve quelque observation à faire sur la nature humaine en général, ou sur quelque trait de caractère particulier, l'historien doit l'incorporer adroitement à son récit, et par là il fera plus d'effet que s'il la présente sous forme de réflexion détachée. Tacite, en parlant de la manière dont Agricola fut traité par Domitien, fait la remarque suivante:

Proprium humani ingenii est odisse quem læseris.

Cette réflexion est juste; mais la forme en est abstraite et philosophique. Une pensée de même genre produit un meilleur effet dans un autre passage où le même historien parle de la jalousie que Germanicus savait exister contre lui dans le cœur de Tibère et de Livie:

Anxius occultis in se patrui aviæque odiis, quorum causæ acriores quia iniquæ.

Voilà sans doute une observation morale très-profonde, mais elle n'est point faite en forme; elle paraît faire partie du récit, et donnée simplement comme la cause de l'inquiétude de Germanicus.

9. L'histoire est, de tous les genres, celui qui semble le plus admettre la peinture des caractères; mais, trop fréquents, ils y deviennent importuns. Vrais, singuliers, intéressants pour l'intelligence des faits, importants par le rôle qu'ont joué les personnages, frappants par leur ressemblance, et par la force, la justesse, l'originalité des traits qui les composent, ils font sur nous l'impression d'une vérité lumineuse qui répand au loin ses rayons. Mais le portrait d'un homme isolé, et dont le caractère n'est d'aucune influence, n'a lui-même aucun intérêt, et ne peut être dans l'histoire qu'un ornement postiche et vain. Il ne faut donc peindre que les personnes qui par leur caractère, leurs fonctions, leurs rapports avec les faits intéressants, peuvent donner envie de les connaître et de les voir au naturel.

Ainsi les portraits doivent être rares; et lorsque tout un caractère se développe dans l'action, il est assez connu par elle, et l'on n'a pas besoin d'en résumer les traits. Plutarque les a réunis, mais au moment du parallèle; et c'est alors qu'il est indispensable de rassembler tous les rapports.

Si cependant, à la fin d'un règne ou de la vie d'un homme,

un court épilogue en rappelle les circonstances les plus marquées, et le fait voir lui-même d'un coup d'œil avec les traits de caractère, les variations, les contrastes, les qualités diverses ou opposées que les événements ont fait paraître en lui, ce sera sans doute un mérite et une grande beauté de plus. Tel est, dans Tacite, ce portrait de Tibère à la fin de son règne, modèle désespérant de précision, de force et de clarté :

Morum quoque tempora illi diversa : egregium vitâ famâque quoad privatus, vel in imperiis, sub Augusto fuit; occultum ac subdolum fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Drusus superfuère; idem inter bona malaque mixtus, incolumi matre; intestabilis sævitia, sed obtectis libidinibus, dum Sejanum dilexit timuitve : postremò in scelera simul ac dedecora prorupit, postquâm, remoto pudore et metu, suo tantùm ingenio utebatur (*Annal.*, VI).

Dans les mémoires, les portraits sont naturellement plus fréquents qu'ils ne doivent être dans l'histoire : celle-ci n'a guère intérêt que de faire connaître l'homme public, et les événements l'exposent; au lieu que les mémoires nous décèlent l'homme privé, et ne font qu'effleurer les actions publiques. Ainsi les Mémoires du cardinal de Retz sont le derrière de la toile du singulier spectacle de la Fronde, et, dans les portraits qu'il nous trace des personnages principaux de cette scène héroï-comique, il nous fait voir souvent ce que l'action même ne nous aurait point appris.

Par la même raison, lorsque dans l'histoire un personnage a plus d'influence que d'apparence, et qu'il agit plus au dedans qu'au dehors, il est intéressant de décrire avec soin ce ressort intérieur et secret des événements qu'on raconte[1].

10. L'histoire, par cela même qu'elle est destinée à l'instruction des hommes, doit offrir constamment les principes d'une saine morale; soit en peignant les caractères, soit en racontant les faits, l'auteur doit prendre la défense de la vertu. Son office n'est pas de faire des leçons en forme; mais, en sa qualité d'homme de bien comme en celle d'écrivain estimable, il doit laisser percer ses sentiments opposés d'amour pour la vertu et de haine pour le vice. Se montrer neutre et indifférent entre les bons et les méchants, affecter de préférer la ruse et la politique à une morale franche et pure, c'est, entre autres mauvais effets, faire perdre à l'his-

[1] *Voyez* tom. Ier, Style et Composition, p. 232 et suiv.

toire son poids, sa dignité, son intérêt même. Nous prenons toujours plus de part aux événements, lorsque le récit excite chez nous un sentiment de sympathie; mais l'historien ne produira jamais cet effet, s'il manque de sensibilité et n'éprouve point un mouvement vertueux que tous les hommes sont disposés à partager.

11. Le style historique doit être grave, mais rapide. Il faut qu'il s'élève ou s'abaisse suivant l'importance des objets, mais qu'il rejette tous les ornements éclatants. La propriété des expressions, la variété des phrases, tantôt courtes, tantôt périodiques, et toujours de formes diverses, tel est le principal mérite de l'historien. Il ne rejette pas les ornements quand ils se présentent d'eux-mêmes; mais il se garde bien de les rechercher; son but n'est pas d'amuser le lecteur par des phrases harmonieuses, mais de l'instruire par d'utiles leçons.

§ 2. — *Des Harangues dans les historiens.*

1. Les harangues historiques sont-elles un artifice oratoire? — 2. Peut-on justifier ces harangues par les mœurs des peuples anciens? — 3. Les harangues sont-elles ou non contraires à la fidélité de l'histoire?

1. Les harangues n'étaient point un artifice dans les premiers historiens; car l'histoire, dans les temps primitifs, paraît n'avoir été confiée qu'à la poésie[1], qui parle plus que la prose à l'imagination et se grave plus aisément dans la mémoire. Les poëtes épiques, Homère, par exemple, n'étaient que des historiens; or, les épopées renferment des récits et des discours. A mesure que les faits s'agrandirent, que les relations des peuples entre eux se multiplièrent, il ne fut plus praticable de réduire l'histoire en épopée et de l'écrire en vers. On abandonna la forme du genre et la versification; mais les harangues restèrent[2]. Bientôt on perdit de vue l'origine de l'histoire, et ce qui n'était qu'une imitation devint un système. Par là, les historiens donnèrent une tournure plus animée à leurs compositions, et, mettant dans la bouche des personnages historiques des discussions poli-

[1] Cela est conforme à l'étymologie du mot ἵστωρ, qui sait; or, les poëtes étaient les savants, les σοφοί, comme on le voit dans Pindare.

[2] Hérodote, nommé le Père de l'histoire, a donné une forme épique à la sienne, en transportant tout de suite ses lecteurs au règne de Crésus, et en enchaînant les faits à une action principale, la lutte des Grecs contre les barbares, dont la défaite de Xerxès est le dénoûment.

tiques ou morales, qui eussent été froides dans le récit, ils firent un vrai drame, plein d'action, d'intérêt et de chaleur.

2. Ces harangues peuvent d'ailleurs se justifier par les mœurs des peuples anciens. Athènes était gouvernée par des orateurs; rien d'important ne se décidait sans eux; dans toute la Grèce, excepté peut-être Lacédémone, l'art de parler était une des conditions les plus essentielles, les plus nécessaires à un citoyen, une de celles que l'on cultivait avec le plus de soin dans la première jeunesse, et la partie la plus importante des études. A Rome, quiconque aspirait aux charges devait être en état de s'énoncer avec grâce, avec facilité, devant trois ou quatre cents sénateurs; de savoir motiver et soutenir un avis que l'on attaquait; quelquefois de pérorer devant l'assemblée du peuple romain, composée d'une multitude innombrable et tumultueuse. Il n'est donc pas étonnant que des hommes élevés ainsi haranguassent beaucoup plus souvent et plus facilement que nous ne l'imaginons; l'éloquence était, chez les Grecs et les Romains, une des qualités communes, dans un degré plus ou moins éminent, à tout homme public, à tout citoyen constitué en dignité. Les Gracques, César, Caton, Scipion, étaient de très-grands orateurs, c'est-à-dire, dans la langue républicaine, de très-grands hommes d'Etat. On peut donc croire que les personnages historiques des anciens ont souvent puisé dans leur âme d'aussi beaux traits d'éloquence que ceux que leur attribue l'historien; et ce qui prouve encore l'importance qu'on attachait à ces discours, c'est que la plupart du temps on en conservait des copies. Cicéron cite à tout moment des harangues prononcées dans le sénat plus d'un siècle avant lui, par des hommes qui ne les gardaient pas comme des monuments littéraires, mais comme des pièces justificatives de leur conduite et de leurs travaux dans l'administration des affaires publiques.

3. On peut demander encore si les harangues sont ou non contraires à la fidélité historique. Cette question dépend de ce qu'on exige de l'histoire, la lettre ou l'esprit de la vérité. Si l'on exige la lettre, il est certain que presque toutes les harangues directes sont interdites à l'histoire; et à l'exception de celles qui ont été prononcées dans les conseils, dans les assemblées, dans les cérémonies publiques, et de quelques mots que les rois ou les capitaines ont réellement adressés à leur peuple ou à leur armée, et que la tradition a conser-

vés, il est rare que l'historien ait des harangues à transcrire.

Celles dont l'histoire ancienne est remplie sont elles-mêmes supposées. Ce n'est pas que l'esprit et le caractère de ceux qui parlent n'y soient fidèlement gardés; dans celles de Thucydide, par exemple, on distingue très-bien le génie des Athéniens et celui des Spartiates; on y reconnaît Périclès Nicias, Alcibiade, au langage que l'historien leur fait tenir : quant au fond même, il est vraisemblable qu'il en était instruit; mais quant au style, on s'aperçoit qu'il est factice parce qu'il est toujours le même.

On peut prendre à la lettre les harangues de Xénophon, quand c'est lui-même qui parle à ses compagnons et les encourage dans leur retraite; mais lorsqu'il fait prendre la parole à Cambyse, à Cyrus, à Cyaxare, croira-t-on de même qu'il rende fidèlement ce qu'ils ont dit?

Polybe, en faisant parler Scipion et Hannibal dans leur entrevue, a-t-il répété leurs discours? Tite-Live les a-t-il transcrits? Et les belles harangues qu'il met dans la bouche d'Horace, de Valérius Publicola, de Camille, de Manlius, de Fabius, etc., ne sont-elles pas aussi visiblement artificielles que celles de Marius et de Catilina dans Salluste?

Il est plus vraisemblable que Tacite ait recueilli les propres discours de Germanicus, de Tibère, de Néron, de Sénèque, de Thraséas, d'Othon, et surtout d'Agricola; mais si l'on y reconnaît leur esprit, on n'y reconnaît pas moins la plume de Tacite.

Ainsi, dans toute l'histoire ancienne, à l'exception de quelques mots conservés par tradition, tout paraît composé. Ceux donc qui veulent que l'histoire soit un exposé littéral de la vérité, et qui lui interdisent tout ornement artificiel, doivent rejeter ces harangues.

Mais il y a pour l'historien une autre façon d'être vrai : c'est de garder fidèlement le fond des choses et des faits, et de préférer pour la forme le tour le plus propre à donner au récit de la chaleur et de l'énergie. S'il est donc vrai, par exemple, que dans les assemblées de la Grèce tel fut l'objet des délibérations, des négociations, des harangues, tels furent les motifs des résolutions; Thucydide n'a pas été un historien moins fidèle en faisant parler les députés des villes, que s'il avait indirectement résumé ce qu'ils avaient dit.

Il n'est pas vrai que Gracchus et que Marius aient tenu précisément le langage que leur font tenir Tite-Live et Salluste; mais il est vrai que tout cela était dans leur âme, et il est plus que vraisemblable qu'ayant de pareils moyens d'émouvoir et de soulever les esprits, ils étaient trop habiles pour ne pas les mettre en œuvre. S'ils n'ont pas dit les mêmes choses dans les mêmes termes et dans une seule harangue, ce sont des propos détachés qu'ils ont tenus et fait répandre, et que l'historien n'a fait que rassembler pour leur donner en même temps plus de chaleur, de force et de lumière.

De quoi s'agit-il après tout? Il s'agit de paraître, en écrivant l'histoire, un peu plus ou un peu moins artificiellement arrangé ; car si l'historien prend ce tour usité :

Gracchus représenta au peuple que sa situation était pire que celle des esclaves, qu'on le frustrait du prix de ses travaux, que le sénat avait tout envahi, etc. — Marius dit à ses concitoyens que, si les nobles le méprisaient, ils n'avaient qu'à mépriser aussi leurs propres aïeux, dont la vertu avait fait la noblesse; que, s'ils enviaient son élévation, ils n'avaient qu'à lui envier aussi ses travaux, sa probité, les dangers qu'il avait courus, dont sa grandeur était le prix, etc.;

ce récit aura, nous l'avouons, l'air plus simple, plus naturel, plus sévère qu'une harangue; mais cela même encore n'est pas la vérité littérale, et chaque article du discours, même indirect, ne sera qu'une conjecture fondée sur les caractères, ou autorisée par les circonstances des choses, des lieux et du temps. Il n'y a donc, dans l'une et dans l'autre manière de faire parler ses personnages, qu'une vraisemblance plus ou moins approchante de la réalité.

Ainsi la difficulté se réduit à savoir si l'apparence de la vérité est assez détruite par le discours direct, pour qu'on s'interdise, en écrivant l'histoire, ce moyen d'être plus vif, plus véhément, plus clair et plus rapide. Or voici, ce nous semble, un milieu à prendre pour éviter les deux excès. Si le discours n'est qu'un exposé de faits, une accumulation de motifs raisonnés, sensibles par eux-mêmes, et qui, pour frapper les esprits, n'ont besoin d'aucun des mouvements de l'éloquence pathétique, il faut le rappeler indirectement et en simple récit; sa précision fera sa force. Mais s'agit-il de développer les sentiments d'une âme passionnée, et de faire passer dans d'autres âmes la chaleur de ces mouvements, on peut, sans balancer, employer la méthode directe; la vérité même serait trop affaiblie et perdrait trop

de son effet, si elle était froidement réduite à la simple narration. Le lecteur s'apercevra bien qu'on aura mis de l'art à la lui présenter; mais il sentira bien aussi que cet art n'est pas celui qui la déguise, et qu'en la rendant plus sensible il n'a pas voulu l'altérer.

(*Voyez* à la fin du vol., n° 44, le discours de Biron à Henri IV, tiré de Mézerai.)

§ 3.— *De l'Éloquence propre à l'histoire.*

1. Où l'éloquence peut-elle se trouver dans les historiens? — 2. Comment le langage historique devient-il imposant? — 3. L'éloquence historique ne peut-elle pas varier de formes? — 4. Quelle est l'éloquence historique la plus sublime et la plus touchante?

1. L'éloquence peut se trouver dans les discours que les historiens mêlent aux récits, et dont l'étude rentre tout à fait dans l'éloquence parlée. On la trouve aussi dans la simple narration des événements et dans la manière d'en présenter le tableau.

2. Pour que le langage historique devienne imposant, il faut qu'une pensée de morale se mêle partout aux récits; l'histoire alors prend un caractère de grandeur qui rend ses leçons solennelles et ses souvenirs toujours vivants. C'est ce qu'on voit dans Tacite, dont le langage a quelque chose qui nous remue jusqu'au fond du cœur. Lorsqu'il raconte les crimes des tyrans et les bassesses de leurs flatteurs, c'est avec un ton sublime de moraliste qui flétrit les uns et les autres sans sortir du genre de la narration historique. Il ne déclame point comme un rhéteur; mais son récit laisse voir le fond d'une âme tout émue, et communique au lecteur cette impression de courroux et de mépris qui ne peut naître que d'une inspiration d'éloquence.

3. L'éloquence historique n'est pas nécessairement grave et saisissante, comme celle de Tacite; elle peut tenir au pathétique, comme celle de Tite-Live; à la raison, comme celle de Salluste; à l'imagination, comme celle de Thucydide. La comparaison de plusieurs morceaux empruntés à ces historiens rendra la chose sensible.

Tacite, en commençant ses Histoires, jette d'avance un premier regard sur l'ensemble des événements qu'il se prépare à raconter, et voici son début:

Opus aggredior plenum variis casibus, atrox prœliis, discors seditionibus, ipsâ etiam pace sævum. Quatuor principes ferro interempti. Tria

bella civilia, plura externa, ac plerumque permixta. Prosperæ in Oriente, adversæ in Occidente res. Turbatum Illyricum, Galliæ nutantes, perdomita Britannia, et statim missâ cohorte in Sarmatarum ac Suevorum gentes, nobilitatus cladibus mutuis Dacus. Mota etiam prope Parthorum arma falsi Neronis ludibrio. Jam verò Italia novis cladibus, vel post longam sæculorum seriem repetitis, afflicta. Haustæ aut obrutæ urbes. Fecundissima Campaniæ ora, et urbs incendiis vastata; consumptis antiquissimis delubris, ipso Capitolio civium manibus incenso. Pollutæ cærimoniæ, magna adulteria, plenum exsiliis mare, infecti cædibus scopuli, atrocius in urbe sævitum. Nobilitas, opes, omissi gestique honores pro crimine, et ob virtutes, certissimum exitium. Nec minùs præmia delatorum invisa quàm scelera : cùm alii sacerdotia et consulatus ut spolia adepti, procurationes alii et interiorem potentiam, agerent, ferrent cuncta. Odio et terrore corrupti in dominos servi, in patronos liberti : et quibus deerat inimicus, per amicos oppressi. Non tamen adeò virtutum sterile sæculum, ut non et bona exempla prodiderit. Comitatæ profugos liberos matres, secutæ maritos in exsilia conjuges, propinqui audentes, constantes generi, contumax etiam adversùs tormenta servorum fides. Supremæ clarorum virorum necessitates; ipsa necessitas fortiter tolerata; et laudatis antiquorum mortibus pares exitus. Præter multiplices rerum humanarum casus; cœlo terráque prodigia, et fulminum monitus, et futurorum præsagia, læta, tristia, ambigua, manifesta. Nec enim unquam atrocioribus populi romani cladibus, magisve justis judiciis approbatum est, non esse curæ diis securitatem nostram, esse ultionem (*Hist.*, l. I).

Tacite vient de raconter le meurtre d'Agrippine, et aussitôt il peint les déchirements qui commencent à se faire sentir dans le cœur du parricide :

Sed a Cæsare perfecto demùm scelere, magnitudo ejus intellecta est : reliquio noctis, modò per silentium defixus, sæpius pavore exsurgens, et mentis inops lucem opperiebatur, tanquam exitium allaturam. Atque eum, auctore Burrho, prima centurionum tribunorumque adulatio ad spem firmavit, prehensantium manum, gratantiumque, quòd discrimen improvisum, et matris facinus evasisset. Amici dehinc adire templa; et cœpto exemplo, proxima Campaniæ municipia victimis et legationibus lætitiam testari. Ipse diversâ simulatione, mœstus, et quasi incolumitati suæ infensus, ac morti parentis illacrymans; quia tamen non ut hominum vultus, ita locorum facies mutantur, observabatur maris illius et littorum gravis aspectus (et erant qui crederent, sonitum tubæ collibus circùm editis, planctusque tumulo matris audiri) Neapolim concessit, litterasque ad senatum misit (*Ann.*, l. XIV).

Dans Tite-Live, c'est un autre genre l'éloquence ; il raconte les malheurs de Persée, et il représente les dernières scènes de la vie politique de ce roi, qui avait cru pouvoir lutter contre la fortune des Romains. Persée a été fait prisonnier, et il est prêt à se rendre dans le camp du vainqueur :

Non aliàs ad ullum spectaculum tanta multitudo occurrit. Patrum ætate Syphax rex captus in castra romana adductus erat; præterquam quod nec suâ, nec gentis famâ comparandus, tunc quoque accessio Punici belli fuerat, sicut Gentius Macedonici. Perseus caput belli erat; nec ipsius tantùm, patris avique, quos sanguine ac genere contingebat, fama conspectum eum efficiebat; sed effulgebant Philippus ac magnus Alexander qui summum imperium in orbe terrarum Macedonum fecerant. Pullo

amictus, ille Perseus ingressus et castra, nullo suorum aliove comite, qui socius calamitatis miserabiliorem eum faceret. Progredi præ turba occurrentium ad spectaculum non poterat, donec consul lictores misisset, qui submovendo iter ad prætorium facerent. Consurrexit consul, et, jussis sedere aliis, progressusque paulum, introeunti regi dextram porrexit; submittentemque se ad pedes sustulit, nec attingere genua passus, introductum in tabernaculum adversus advocatos in consilium considere jussit.

Prima percontatio fuit, *quâ subactus injuriâ contra populum romanum bellum tam infesto animo suscepisset, quo se regnumque suum ad ultimum discrimen adduceret?* Quum, responsum exspectantibus cunctis, terram intuens, diu tacitus fleret, rursum consul : « Si juvenis regnum accepisses, minùs equidem mirarer, ignorâsse te, quàm gravis aut amicus, aut inimicus esset populus romanus. Nunc, verò, quum et bello patris tui, quod nobiscum gessit, interfuisses, et pacis posteà, quam cum summâ fide adversùs eum coluimus, meminisses, quod consilium, quorum et vim bello, et fidem in pace expertus esses, cum iis tibi bellum esse, quam pacem, malle? » Nec interrogatus, nec accusatus quum responderet : « Utcumque tamen hæc, sive errore humano, seu casu, seu necessitate inciderunt, bonum animum habe; multorum regum, populorum casibus cognita populi romani clementia non modo spem tibi, sed prope certam fiduciam salutis, præbet. » Hæc græco sermone Perseo : latinè deinde suis : « Exemplum insigne cernitis, inquit, mutationis rerum humanarum. Vobis hoc præcipuè dico, juvenes. Ideo in secundis rebus nihil in quemquam superbè ac violenter consulere decet, nec præsenti credere fortunæ; quum, quid vesper ferat, incertum sit Is demum vir erit, cujus animum nec prospera flatu suo efferet, nec adversa infringet. » Consilio dimisso, tuendi cura Q. Ælio mandatur. Eo die et invitatus ad convivium Perseus, alius omnis ei honos habitus est, qui haberi in tali fortunâ poterat (L. XLV, c. 7-8).

Dans un autre passage, il s'agit de peindre l'émotion d'Hannibal lorsque les intrigues de ses rivaux l'obligent à quitter l'Italie où il s'était illustré par tant de victoires, et où il espérait faire enfin prévaloir la fortune de Carthage :

Frendens gemensque ac vix lacrymis temperans dicitur legatorum verba audisse. Postquam edita sunt mandata : « Jam non perplexè, inquit, sed palam revocant, qui, vetando supplementum et pecuniam mitti, jampridem retrahebant. Vicit ergo Hannibalem non populus romanus toties cæsus fugatusque, sed senatus carthaginiensis obtrectatione atque invidiâ. Neque hâc deformitate reditus mei tam P. Scipio exsultabit atque efferet sese, quàm Hanno, qui domum nostram, quando aliâre non potuit, ruinâ Carthaginis oppressit. » Jam hoc ipsum præsagiens animo præparaverat ante naves : itaque, inutili militum turbâ præsidii specie in oppida bruttii agri, quæ pauca magis metu, quàm fide, continebantur, dimisso, quod roboris in exercitu erat, in Africam transvexit, multis italici generis (quia in Africam secuturos abnuentes concesserant in Junonis Laciniæ delubrum, inviolatum ad eam diem) in templo ipso fœdè interfectis. Rarò quemquam alium, patriam exsilii causâ relinquentem, magis mœstum abisse ferunt, quam Hannibalem hostium terrâ excedentem : respexisse sæpe Italiæ littora, et deos hominesque accusantem, in se quoque ac suum ipsius caput exsecratum, *quòd non cruentum ab cannensi victoriâ militem Romam duxisset. Scipionem non ire ad Carthaginem ausum, qui consul hostem in Italiâ Pœnum non vidisset. Se, centum millibus armatorum ad Trasimenum et Cannas cæsis, circa Casilinum Cumasque et Nolam consenuisse.* Hæc accusans querensque ex diutinâ possessione Italiæ est detractus (L. XXX, c. 20).

Salluste va nous faire voir encore un autre genre d'élo-

quence ; il décrit l'état des mœurs romaines au moment où la république, parvenue à la dernière civilisation, trouve sa ruine dans l'excès même de sa puissance : c'est le début de l'histoire de Catilina. Le récit de la conspiration de ce séditieux méritait d'être précédé d'un pareil aperçu sur la corruption de sa patrie :

Sed ubi labore atque justitiâ respublica crevit, reges magni bello domiti, nationes feræ et populi ingentes vi subacti, Carthago, æmula imperii romani, ab stirpe interiit, cuncta maria terræque patebant; sævire fortuna ac miscere omnia cœpit. Qui labores, pericula, dubias atque asperas res facilè toleraverant, iis otium, divitiæ, optandæ aliis, oneri miseriæque fuère. Igitur primò pecuniæ, deinde imperii cupido crevit: ea quasi materies omnium malorum fuère. Namque avaritia fidem, probitatem, cæterasque artes bonas subvertit; pro his superbiam, crudelitatem, deos negligere, omnia venalia habere, edocuit. Ambitio multos mortales falsos fieri subegit; aliud clausum in pectore, aliud in linguâ promptum habere; amicitias inimicitiasque non ex re, sed ex commodo, æstimare; magisque vultum quàm ingenium bonum habere. Hæc primò paulatim crescere, interdum vindicari : post, ubi contagio, quasi pestilentia, invasit, civitas immutata; imperium ex justissimo atque optumo crudele intolerandumque factum.

Sed primò magis ambitio quam avaritia animos hominum exercebat; quod tamen vitium propius virtutem erat. Nam gloriam, honorem, imperium, bonus et ignavus æquè sibi exoptant; sed ille verâ viâ nititur; huic quia bonæ artes desunt, dolis atque fallaciis contendit. Avaritia pecuniæ studium habet, quam nemo sapiens concupivit; ea, quasi venenis malis imbuta, corpus animumque virilem effeminat; semper infinita, insatiabilis est; neque copiâ, neque inopiâ minuitur. Sed postquam L. Sulla, armis receptâ republicâ, ex bonis initiis malos eventus habuit, rapere omnes, trahere; domum alius, alius agros cupere; neque modum neque modestiam victores habere; fœda crudeliaque in civibus facinora facere. Huc accedebat, quòd L. Sulla exercitum, quem in Asiâ ductaverat, quò sibi fidum faceret, contrà morem majorum, luxuriosè nimisque liberaliter habuerat. Loca amœna, voluptaria, facilè in otio feroces militum animos molliverant. Ibi primùm insuevit exercitus populi romani amare, potare; signa, tabulas pictas, vasa cælata mirari; ea privatim ac publicè rapere; delubra deorum spoliare; sacra profanaque omnia polluere. Igitur hi milites, postquam victoriam adepti sunt, nihil reliqui victis fecère. Quippe secundæ res sapientium animos fatigant; ne illi, corruptis moribus, victoriæ temperarent.

Postquàm divitiæ honori esse cœpère, et eas gloria, imperium, potentia sequebatur; hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malevolentiâ duci cœpit. Igitur ex divitiis juventutem luxuria atque avaritia cum superbiâ invasère : rapere, consumere; sua parvi pendere, aliena cupere; pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil pensi atque moderati habere. Operæ pretium est, quum domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, visere templa deorum quæ nostri majores, religiosissimi mortales, fecère. Verùm illi delubra deorum pietate, domos suâ gloriâ decorabant; neque victis quidquam præter injuriæ licentiam eripiebant. At hi contra ignavissimi homines, per summum scelus, omnia ea sociis adimere, quæ fortissimi viri victores hostibus reliquerant; proinde quasi injuriam facere, id demum esset imperio uti.

Nam quid ea memorem quæ, nisi iis qui vidère, nemini credibilia sunt, a privatis compluribus subversos montes, maria constructa esse? Quibus mihi videntur ludibrio fuisse divitiæ; quippe, quas honestè habere licebat, per turpitudinem abuti properabant. Sed lubido stupri, ganeæ, cæterique cultûs non minor incesserat; mulieres pudicitiam in propatulo habere; vescendi causâ, terrâ marique omnia exquirere; dor-

mire prius quàm somni cupido esset; non famem, aut sitim, neque frigus, neque lassitudinem opperiri, sed ea omnia luxu antecapere. Hæc juventutem, ubi familiares opes defecerant, ad facinora incendebant. Animus imbutus malis artibus haud facilè lubidinibus carebat : eò profusius omnibus modis quæstui atque sumptui deditus erat (C. x-xxii).

Thucydide ne présente pas le même entraînement, mais c'est toujours le ton de l'éloquence. L'historien vient de raconter la triste issue de la guerre entreprise par les Athéniens en Sicile, et il ouvre le huitième livre de son histoire par ces paroles :

Ἐς δὲ τὰς Ἀθήνας ἐπειδὴ ἠγγέλθη, ἐπιπολῦ μὲν ἠπίστουν καὶ τοῖς πάνυ τῶν στρατιωτῶν, ἐξ αὐτοῦ τοῦ ἔργου διαπεφευγόσι, καὶ σαφῶς ἀγγέλλουσι, μὴ οὕτω γε ἂν πανσυδεὶ διεφθάρθαι· ἐπειδὴ δὲ ἔγνωσαν, χαλεποὶ μὲν ἦσαν τοῖς ξυμπροθυμηθεῖσι τῶν ῥητόρων τὸν ἔκπλουν, ὥςπερ οὐκ αὐτοὶ ψηφισάμενοι, ὠργίζοντο δὲ καὶ τοῖς χρεσμολόγοις τε καὶ μάντεσι, καὶ ὁπόσοι τὶ τότε αὐτοὺς θειάσαντες ἐπήλπισαν, ὡς λήψονται Σικελίαν. Πάντα δὲ πανταχόθεν αὐτοὺς ἐλύπει τε, καὶ περιειστήκει ἐπὶ τῷ γεγενημένῳ φόβος τε καὶ κατάπληξις μεγίστη δή. Ἅμα μὲν γὰρ, στερόμενοι καὶ ἰδίᾳ ἕκαστος, καὶ ἡ πόλις ὁπλιτῶν τε πολλῶν καὶ ἱππέων, καὶ ἡλικίας, οἵαν οὐχ ἑτέραν ἑώρων ὑπάρχουσαν, ἐδαρύνοντο· ἅμα δὲ, ναῦς οὐχ ὁρῶντες ἐν τοῖς νεωσοίκοις ἱκανὰς, οὐδὲ χρήματα ἐν τῷ κοινῷ, οὐδ' ὑπηρεσίας ταῖς ναυσὶν, ἀνέλπιστοι ἦσαν ἐν τῷ παρόντι σωθήσεσθαι. Τούς τε ἀπὸ τῆς Σικελίας πολεμίους εὐθὺς σφίσιν, ἐνόμιζον, τῷ ναυτικῷ ἐπὶ τὸν Πειραιᾶ πλευσεῖσθαι, ἄλλως τε, καὶ τοσοῦτον κρατατήσαντας καὶ τοὺς αὐτόθεν πολεμίους, τότε δὴ καὶ διαπλασίως πάντα παρεσκευασμένους, κατὰ κράτος ἤδη καὶ ἐκ γῆς καὶ ἐκ θαλάσσης ἐπικείσεσθαι, καὶ τοὺς ξυμμάχους σφῶν μετ' αὐτῶν, ἀποστάντας. Ὅμως δὲ, ὡς ἐκ τῶν ὑπαρχόντων, ἐδόκει χρῆναι μὴ ἐνδιδόναι, ἀλλὰ παρασκευάζεσθαι καὶ ναυτικὸν, ὅθεν ἂν δύνωνται, ξύλα ξυμπορισαμένους καὶ χρήματα, καὶ τὰ τῶν ξυμμάχων ἐς ἀσφάλειαν ποιεῖσθαι, καὶ μάλιστα τὴν Εὔβοιαν, τῶν τε κατὰ τὴν πόλιν τὶ ἐς εὐτέλειαν σωφρονίσαι, καὶ ἀρχήν τινα πρεσβυτέρων ἀνδρῶν ἑλέσθαι, οἵτινες περὶ τῶν παρόντων, ὡς ἂν καιρὸς ᾖ, προβουλεύσουσι. Πάντα τε πρὸς τὸ παραχρῆμα περιδεὲς (ὅπερ φιλεῖ δῆμος ποιεῖν), ἕτοιμοι ἦσαν εὐτακτεῖν.

Si l'on compare ces morceaux, on voit dans Tacite un caractère d'émotion qui va plus à la terreur qu'à la pitié; dans Tite-Live, un langage qui réveille plutôt la pitié que la terreur; dans Salluste, un ton de moraliste qui prend plaisir à retracer les vices de l'humanité; dans Thucydide, une variété de récit qui met en scène les passions des peuples. Thucydide et Tite-Live semblent uniquement occupés de rendre leur récit vivant par une vérité de langage qui renouvelle tout l'intérêt; mais ce genre d'éloquence n'est pas celui qui remue le plus puissamment l'intelligence humaine : il a quelque chose de séduisant; mais il ne dispose pas l'homme à la méditation, il ne laisse pas dans son âme les profondes empreintes qui survivent au plaisir d'une lecture passagère. L'éloquence de Salluste at-

triste, sans laisser plus de souvenir dans le cœur ou de réflexion dans l'esprit. Il n'en est pas de même de Tacite, parce qu'une pensée de morale prédomine dans tous ses récits, et que son émotion, passant dans l'âme du lecteur, l'anime des sentiments qui l'ont produite.

4. L'éloquence historique, la plus sublime et la plus touchante à la fois, est celle qu'inspire une conviction profonde, une croyance vivement empreinte dans cœur; et voilà comment s'explique la supériorité de Tacite. Mais c'est aussi l'explication de la supériorité de l'éloquence moderne, lorsque du moins le génie profite de l'immense vantage qu'il trouve dans le christianisme. Ici se présente, et avant tout le nom de Bossuet; c'est dans son *Histoire universelle* que l'éloquence historique a trouvé son idéal. Une seule idée, une idée imposante, préside à tout son ouvrage : Dieu a tout fait pour sa gloire. Tous les êtres créés trouvent leur propre perfection dans le rapport qui les ramène à leur auteur. Ainsi tous les changements qui surviennent dans le genre humain sont subordonnés aux vues de la Providence. L'homme, créé pour être heureux par l'innocence et la liberté, est tombé; Dieu veut le rétablir dans son premier état par le moyen de la religion révélée. De là Bossuet prend son vol, et, se plaçant au sein de la Divinité, il considère la terre et les habitants qui la couvrent, il observe les mouvements qui les approchent ou les éloignent de la fin qui leur est marquée. Cette idée sublime est l'âme de l'ouvrage; elle s'y répand dans toutes les pensées, et présente ainsi le tableau le plus magnifique, le mieux ordonné que l'histoire ait jamais conçu. Les anciens, qui semblent avoir découvert tous les secrets de l'intelligence, n'ont rien pressenti d'une conception aussi grande; c'est qu'il leur manquait cette croyance profonde et cette connaissance intime d'une Providence suprême qui préside à toute la marche des choses humaines; il fallait la foi chrétienne pour produire cette inimitable éloquence de l'histoire, qui fait du récit des événements une source de méditations et d'avertissements, d'espérances et de craintes, de leçons terribles ou touchantes. Quelques extraits de Bossuet vont le faire voir.

Bossuet, ce génie qui semble d'abord le plus éloigné des émotions tendres, trouve un langage attendrissant à l'aspect de nos premiers parents déchus de leur innocence :

..... Après avoir mangé de ce beau fruit, elle en présenta elle-même à son mari; le voilà dangereusement attaqué. L'exemple et la complaisance fortifient la tentation; il entre dans les sentiments du tentateur si bien secondé; une trompeuse curiosité, une flatteuse pensée d'orgueil, le secret plaisir d'agir de soi-même, et selon ses propres pensées, l'attire et l'aveugle; il veut faire une dangereuse épreuve de sa liberté, et il goûte avec le fruit défendu la pernicieuse douceur de contenter son esprit; les sens mêlent leurs attraits à ce nouveau charme : il les suit, il s'y soumet, et il s'en fait le captif, lui qui en était le maître.

En même temps tout change pour lui; la terre ne lui rit plus comme auparavant, il n'en aura plus rien que par un travail opiniâtre; le ciel n'a plus cet air serein; les animaux, qui lui étaient tous, jusques aux plus odieux et aux plus farouches, un divertissement innocent, prennent pour lui des formes hideuses. Dieu, qui avait tout fait pour son bonheur, lui tourne en un moment tout en supplice; il se fait peine à lui-même, lui qui s'était tant aimé. La rébellion de ses sens lui fait remarquer en lui je ne sais quoi de honteux; ce n'est plus ce premier ouvrage du Créateur où tout était beau; le péché a fait un nouvel ouvrage qu'il faut cacher. L'homme ne peut plus supporter sa honte, et voudrait pouvoir la couvrir à ses propres yeux; mais Dieu lui devient encore plus insupportable. Ce grand Dieu, qui l'avait fait à sa ressemblance, et qui lui avait donné des sens comme un secours nécessaire à son esprit, se plaisait à se montrer à lui sous une forme sensible : l'homme ne peut plus souffrir sa présence. Il cherche le fond des forêts, pour se dérober à celui qui faisait auparavant son bonheur. Sa conscience l'accuse avant que Dieu parle. Ses malheureuses excuses achèvent de le confondre. Il faut qu'il meure; le remède d'immortalité lui est ôté, et une mort plus affreuse, qui est celle de l'âme, lui est figurée par cette mort corporelle à laquelle il est condamné.

Voici un fragment d'un autre caractère, c'est le récit des dernières expéditions d'Alexandre:

Ce prince fit son entrée dans Babylone avec un éclat qui surpassait tout ce que l'univers avait jamais vu; et, après avoir vengé la Grèce, après avoir subjugué avec une promptitude incroyable toutes les terres de la domination persienne, pour assurer de tous côtés son nouvel empire, ou plutôt pour contenter son ambition et rendre son nom plus fameux que celui de Bacchus, il entra dans les Indes, où il poussa ses conquêtes plus loin que ce célèbre vainqueur. Mais celui que les déserts, les fleuves et les montagnes n'étaient pas capables d'arrêter, fut contraint de céder à ses soldats rebutés qui lui demandaient du repos. Réduit à se contenter des superbes monuments qu'il laissa sur les bords de l'Araspe (Hydaspe), il ramena son armée par une autre route que celle qu'il avait tenue, et dompta tous les pays qu'il trouva sur son passage.

Il revint à Babylone, craint et respecté, non pas comme un conquérant, mais comme un dieu. Mais cet empire formidable qu'il avait conquis ne dura pas plus longtemps que sa vie, qui fut courte. A l'âge de trente-trois ans, au milieu des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais conçus, et avec les plus justes espérances d'un heureux succès, il mourut sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses affaires, laissant un frère imbécile et des enfants en bas âge, incapables de soutenir un si grand poids. Mais ce qu'il y avait de plus funeste pour sa maison et pour son empire, est qu'il laissait des capitaines à qui il avait appris à ne respirer que l'ambition et la guerre. Il prévit à quels excès ils se porteraient quand il ne serait plus au monde pour les retenir; et, de peur d'en être dédit, il n'osa nommer ni son successeur, ni le tuteur de ses enfants. Il prédit seulement que ses amis célébreraient ses funérailles avec des batailles sanglantes; et il expira dans la fleur de son âge, plein des tristes images de la confusion qui devait suivre sa mort.

Enfin il faut voir comment l'éloquent historien nous ap-

prend à voir partout la Providence dans ces rapides révolutions d'empire, qu'il raconte d'une manière si nouvelle et si merveilleuse :

Souvenez-vous, dit-il, que ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires, dépend des riches secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main, tantôt il éteint les passions; tantôt il leur lâche la bride; et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants? il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs? il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance, il leur fait prévenir les maux qui menacent les États, et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit; il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances; il l'aveugle, il la précipite, il la confond par elle-même; elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piége. Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. Quand il veut lâcher le dernier, et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. L'Égypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante, parce que le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils; elle ne sait plus ce qu'elle fait, elle est perdue. Mais que les hommes ne s'y trompent pas; Dieu redresse, quand il lui plaît, le sens égaré; et celui qui insultait à l'aveuglement des autres tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose, pour lui renverser le sens, que ses longues prospérités.

C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom qui couvre notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans des conseils plus hauts, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte, tout concourt à la même fin; et c'est faute d'entendre ce tout, que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières.

Voilà sans doute la vraie éloquence; c'est Dieu même qui l'inspire en quelque sorte, et de là vient l'incontestable supériorité de Bossuet sur les plus beaux génies de l'histoire.

§ 4. — *Division de l'Histoire.*

1. Comment se divise d'abord l'histoire? — 2. Qu'est-ce que renferme l'histoire sacrée? — 3. Comment se divise l'histoire sacrée? — 4. Par qui l'histoire sainte a-t-elle été écrite, et que comprend-elle? — 5. Que peut-on dire sur l'Ancien et le Nouveau Testament, considérés comme des ouvrages purement historiques? — 6. Par qui l'histoire ecclésiastique a-t-elle été écrite, et que comprend-elle? — 7. Que faut-il pour bien traiter l'histoire ecclésiastique? — 8. Comment se divise l'histoire profane? — 9. Que comprend l'histoire civile, et comment se divise-t-elle? — 10. Qu'est-ce que l'histoire universelle, et comment se divise-t-elle? — 11. Quelle est la difficulté de l'histoire universelle? — 12. Qu'est-ce que l'histoire générale? — 13. Que faut-il pour bien faire l'histoire complète d'une nation? — 14. Qu'est-ce que l'histoire particulière? — 15. Que fait-on si l'on se borne aux révolutions d'un État ou au récit d'un seul événement? — 16. Qu'est-ce que la biographie, et comment doit-on la traiter? — 17. Quelle différence y a-t-il entre l'histoire et la vie d'un homme illustre? — 18. Quel est l'avantage des vies des hommes illustres? — 19. Quels sont les avantages et quelles doivent être les qualités des abrégés d'histoire? — 20. Qu'est-ce que les annales? — 21. Qu'est-ce que les mé-

moires? — 22. Que comprend l'histoire littéraire, et comment doit-elle être faite? — 23. Quelle est la matière de l'histoire naturelle?

1. L'*histoire* se divise d'abord en *histoire sacrée* et en *histoire profane:* l'une considère les hommes dans leurs rapports avec la Divinité; et l'autre, dans leurs rapports avec leurs semblables.

2. L'*histoire sacrée* renferme tous les faits relatifs à la religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours. Nous y voyons, dans une suite d'événements miraculeux, l'œuvre constante de la Divinité : Dieu lui-même prononçant ses oracles et dictant ses lois à son peuple; établissant, dans les temps marqués par sa sagesse, son Église, inébranlable sur ses fondements au milieu des erreurs, des crimes et des persécutions des hommes, au milieu des révolutions des âges et du bouleversement des empires.

3. L'histoire sacrée se divise en deux parties: l'une qui précède la venue du Messie, c'est l'*histoire sainte;* l'autre qui suit la naissance de Jésus-Christ et s'étend jusqu'à nos jours, c'est l'*histoire ecclésiastique.*

4. L'*histoire sainte* a été écrite par des hommes inspirés de Dieu. Les livres où sont consignés les événements antérieurs à la publication de l'Évangile sont appelés l'*Ancien Testament.* La narration des quatre Évangélistes et les Actes des Apôtres, qui contiennent la vie de Jésus-Christ et les faits immédiatement postérieurs à sa mort, se nomment *Nouveau Testament.* L'ensemble de ces écrits s'appelle *Bible,* c'est-à-dire le livre par excellence.

5. A ne considérer l'Ancien et le Nouveau Testament que comme des ouvrages purement historiques, on peut assurer qu'il n'en est point en ce genre d'aussi beaux, d'aussi parfaits. Les écrivains sacrés réunissent au plus haut degré les qualités qu'on admire dans les meilleurs historiens. Nul sentiment étranger à leur objet ne les anime, ils ne sont occupés qu'à peindre la vérité telle qu'elle est. Les événements sont tous présents à leurs yeux, et se placent d'eux-mêmes dans l'ordre le plus naturel. L'éloquence qui règne dans les Livres Saints n'y doit rien aux ressources de l'art. Elle est toute dans les choses, et n'en est que plus belle, plus touchante, plus persuasive. La simplicité du style en fait le caractère propre; mais c'est une simplicité tantôt majestueuse, tantôt énergique; ici naïve, là pleine de douceur; mais une simplicité sublime qui transporte et mai-

trise l'âme; simplicité merveilleuse, qui seule serait pour l'homme réfléchissant une forte preuve de la vérité des Écritures.

6. L'*histoire ecclésiastique* a été écrite par des hommes aidés de leur seul génie. Elle comprend l'établissement du christianisme, les persécutions qu'il a souffertes, ses luttes contre les hérétiques et les incrédules, l'exposition de sa doctrine et de sa discipline.

7. Pour bien traiter l'histoire ecclésiastique, il faut être profondément instruit des saints mystères, de la morale religieuse et du droit canonique; faire connaître le véritable esprit des lois, des règles, des décisions, des usages, des priviléges de l'Église, ses oracles, ses dogmes, sa foi, l'étendue et les bornes de sa juridiction, etc. Le devoir de l'historien est aussi de consacrer la mémoire des souverains qui ont protégé la religion, des savants qui l'ont défendue, des héros chrétiens qui l'ont cimentée de leur sang. Deux écrivains remarquables ont traité l'histoire ecclésiastique : Fleury, sage, profond, judicieux, mais un peu long et fastidieux, et Beraut-Bercastel, dont la lecture est plus agréable.

8. L'histoire profane se divise en *histoire civile*, en *histoire littéraire* et en *histoire naturelle*.

9. L'*histoire civile* comprend tous les événements qui se sont passés dans les empires et les divers États de la terre. Elle se divise en *histoire universelle*, en *histoire générale* et en *histoire particulière*.

10. L'histoire civile est *universelle* quand elle embrasse les annales de tous les peuples, depuis la fondation des premières monarchies, ou du moins des nations de l'Europe et de l'Asie occidentale, Égyptiens, Assyriens, Perses, Grecs, Romains, etc., jusqu'à nos jours.

Cette histoire est *ancienne*, *intermédiaire*, *moderne* ou *contemporaine*. L'*histoire ancienne* fait connaître les peuples anciens jusqu'à la destruction de l'empire romain d'Occident par les barbares (476 de J.-C.). L'*histoire intermédiaire* ou du *moyen âge* s'occupe de ces peuples jusqu'à la destruction de l'empire romain d'Orient par les Turks (1453 de J.-C.). L'*histoire moderne* s'étend depuis la prise de Constantinople jusqu'à la révolution française de 1789, et l'*histoire contemporaine* depuis 1789 jusqu'à nos jours.

11. C'est une entreprise bien difficile que celle d'une

histoire universelle, qu'on veut écrire dans tous les détails nécessaires : elle est au-dessus des forces d'un seul homme. Cette histoire, en effet, doit présenter le fond de toutes les histoires des peuples, dans une étendue proportionnée au corps entier de l'ouvrage. « Il faudrait, avant de prendre le pinceau, dit l'abbé Batteux, rassembler les fastes de ous les empires, les monuments de tous les faits, être sûr de les avoir authentiques, de les entendre dans leur véritable sens. Alors il ne s'agirait plus que de former une société nombreuse de savants, de leur communiquer la même âme, et de la faire passer par une sorte de métempsycose dans les continuateurs, jusqu'à l'entière perfection de l'entreprise. » M. de Ségur a donné un abrégé assez bon d'histoire universelle.

12. L'histoire civile est *générale* quand elle embrasse les faits de toute une époque, ou ceux d'un empire pendant toute sa durée. Telles sont l'Histoire ancienne, l'Histoire romaine, l'Histoire de France ou d'Angleterre. Les meilleures histoires générales sont, chez les Grecs, celle d'Hérodote; chez les Romains, celles de Tite-Live et de Tacite; en Angleterre, celle de Lingard; la France attend encore une bonne histoire générale.

13. Pour bien faire l'histoire complète d'une nation, il faut remonter jusqu'à son origine, marquer ses progrès et son accroissement, démêler tous les ressorts de sa politique; donner une notion juste de son caractère et de son génie, de sa religion, de ses richesses, de son gouvernement; exposer tous les grands changements qu'elle a subis, et les divers états par lesquels elle a passé; développer les véritables causes de sa décadence ou de son élévation, et la suivre pas à pas jusqu'à sa ruine totale, ou jusqu'au dernier période de sa grandeur.

14. L'histoire civile est *particulière* quand elle traite quelque grand événement, ou quelque période qui peut être connue comme faisant un tout. Telle est l'Histoire de la guerre du Péloponnèse, par Thucydide, la Cyropédie de Xenophon, et la Retraite des Dix Mille, du même auteur; les guerres de Jugurtha et de Catilina, de Salluste; l'Histoire des Croisades, par M. Michaud; celle des guerres civiles de France, par Davila, et d'Angleterre, par Clarendon; celle de la Révolution française, par M. de Conny, etc. A ces ouvrages on peut joindre l'Histoire des ducs de Bour-

gogne, par M. de Barante; l'Histoire de la campagne de Russie, par M. Ph. de Ségur, etc.

15. Si l'on ne veut écrire que l'histoire des *révolutions* d'un peuple, on passera sous silence tous les faits qui ne sont pas bien intéressants; mais on enchaînera avec goût tous ceux qu'on racontera, en exposant successivement ce qui est arrivé dans les intervalles. Les histoires des *révolutions* exigent un style plus élégant, plus vif, plus rapide et plus orné que celui des autres histoires. Vertot est un modèle en ce genre.

Si l'on se borne au récit d'un seul événement important, on doit faire un préambule pour mettre le lecteur au fait des temps, des lieux, des mœurs, des intérêts, des caractères. Il faut ensuite présenter le germe de l'événement que l'on se propose de raconter, le suivre dans ses circonstances, et le continuer jusqu'à sa fin.

16. Quand l'histoire ne renferme que la vie d'un homme, elle s'appelle *biographie*. L'historien n'y doit rapporter que les événements publics où son personnage aura joué un rôle considérable. Il doit principalement s'arrêter sur les détails de sa conduite particulière, développer d'une manière nette et précise les motifs de ses actions, et former sous des traits bien marqués le tableau de ses faiblesses et de ses vertus. Les réflexions de l'historien y doivent être peu nombreuses, et surtout placées à propos.

17. Il y a une différence assez essentielle entre l'*histoire* et la *vie* d'un homme illustre. Dans la première, on considère l'homme public plus que l'homme privé. Dans la seconde, on considère autant l'homme privé que l'homme public. Si, par exemple, on écrit l'*histoire* d'un général, on doit rapporter en détail toutes ses actions guerrières, ainsi que les événements qui s'y trouvent liés, et passer assez légèrement sur sa conduite privée. Si l'on écrit la vie de ce général, on doit y joindre, au récit circonstancié de tous ses faits d'armes, celui de ses actions particulières.

18. Au reste, les *vies* des hommes illustres ont ce grand avantage, de nous faire commencer l'étude du cœur humain, en nous montrant les hommes de près, et tels qu'ils sont. Quel fruit ne peut-on pas retirer de cette lecture! C'est là, plus que partout ailleurs, que l'histoire instruit les hommes par les hommes mêmes. « Ceux, dit Montaigne, qui escrivent les *vies*, d'autant qu'ils s'amusent

« plus aux conseils qu'aux evenements, plus à ce qui se « passe au dedans qu'à ce qui arrive au dehors, ceux-là « me sont plus propres : voilà pourquoy c'est mon homme « que *Plutarque*[1]. » Les grands événements, en effet, nous frappent, nous étonnent, nous jettent dans l'admiration. Mais ils nous font sentir en même temps notre impuissance de nous élever jusqu'à l'imitation de ces actions d'éclat qui ont fixé la destinée des empires et le sort des peuples; au lieu que nous ne jugeons pas au-dessus de nos forces morales les actions particulières d'un homme, quelque illustres qu'aient été son rang et sa naissance.

19. Les *abrégés* d'histoires ont une grande utilité, lorsqu'ils sont bien faits. Les ignorants y puisent des connaissances générales, et les savants y trouvent certains faits dont ils avaient perdu le souvenir. Ces sortes d'ouvrages ne sont susceptibles ni de grands détails, ni de riches ornements. Il faut cependant n'y rien omettre d'essentiel, y rapporter tous les faits vraiment importants, avec leurs principales circonstances, et dire assez de choses pour instruire et intéresser le lecteur. C'est ici qu'un discernement juste est surtout nécessaire. Il faut de plus le talent rare de dire beaucoup en peu de mots, c'est-à-dire la plus grande précision dans le style; qualité qui n'est pas la plus brillante, mais qui peut-être est la plus difficile de toutes.

20. On entend généralement par *annales*, une collection de faits rangés selon l'ordre chronologique, destinés à servir de matériaux à l'histoire, plutôt qu'à en former une par eux-mêmes. Aussi, tout ce qu'on demande de l'annaliste, c'est d'être fidèle, distinct et complet.

21. Les *mémoires* sont une composition historique, où l'auteur ne prétend pas donner une instruction pleine sur tous les événements du temps qu'il décrit, mais se borne à rapporter ce dont il a eu personnellement connaissance, ou les choses auxquelles il a pris part, ou ce qui peut jeter du jour sur la conduite de quelque personnage, sur les circonstances de quelque événement qu'il a choisi pour en faire le sujet d'un ouvrage. On n'attend donc pas d'un auteur de mémoires la même profondeur de recherches, la même étendue de connaissances, que de l'historien propre-

[1] Amyot, précepteur de Charles IX, nous en a donné, il y a plus de trois siècles, une admirable traduction. V. mon *Hist. de la Litt grecque*, p. 321, et mon *Hist. de la Litt. franç.*, t. 2, p. 188.

ment dit. Il n'est pas obligé, comme celui-ci, de soutenir invariablement un ton de dignité et de gravité. Il peut parler librement de lui-même, et raconter les anecdotes les plus familières. Ce qu'on exige surtout de lui, c'est qu'il soit intéressant et animé ; qu'il rapporte des faits curieux et utiles ; qu'il communique enfin des connaissances de quelque prix, et qui vaillent la peine d'être acquises. Les chefs-d'œuvre des mémoires sont ceux du cardinal de Retz et du duc de Sully.

22. L'*histoire littéraire* comprend la naissance, les progrès, la perfection, la décadence et le renouvellement des sciences et des arts : elle doit en même temps offrir un tableau de ce qu'ils ont produit, dans les différents siècles, de plus agréable, de plus grand et de plus utile. Le principal devoir de l'historien est de distinguer le ton, le talent, le génie particulier de chaque auteur, de les peindre tous et de les caractériser d'après leurs ouvrages, dont il doit donner une analyse exacte, avec une critique judicieuse et impartiale.

Pour remplir avec succès ce dernier objet, qui est un des plus importants, il faut qu'il joigne à la finesse de l'esprit, à la justesse du discernement et à la délicatesse du goût, une étude sérieuse des matières que ces auteurs ont traitées ; qu'il lise leurs écrits sans la moindre prévention, qu'il remonte jusqu'aux temps où ils ont vécu, se transporte dans les pays qu'ils ont habités, et observe la religion, les mœurs, les usages, le goût dominant de leur siècle. Tel ouvrage justement applaudi dans les âges qui nous ont précédés est aujourd'hui oublié, parce que les mœurs ne sont plus les mêmes.

L'histoire de la littérature est encore à faire. Le Cours de La Harpe peut y suppléer ; mais il est loin d'être complet, excepté pour l'art dramatique moderne.

23. Tous les ouvrages dont le souverain Créateur a embelli le globe que nous habitons, toutes les productions que la terre étale à nos yeux, ou qu'elle cache dans son sein, sont la matière de l'*histoire naturelle*. Elle comprend ce qu'on appelle le *règne animal*, c'est-à-dire les mœurs et le caractère des différentes espèces d'animaux, leur formation, leur structure, leur manière de vivre, leur industrie ; le *règne végétal*, c'est-à-dire le dénombrement des plantes qui croissent sur le sommet des montagnes, au milieu des plaines, dans le creux des vallées, à l'ombre des fo-

rêts ; le *règne minéral*, c'est-à-dire la diversité des métaux, des minéraux, et de toutes les substances qui se forment dans les entrailles de la terre. L'historien doit être ici un sage et laborieux observateur : il faut qu'il ait assez d'intelligence pour bien voir, assez de patience pour bien observer, assez de pénétration pour tout approfondir, assez de sagacité pour ne rien confondre.

Pline le Naturaliste et Buffon ont exécuté en partie avec une rare magnificence le plan d'une histoire naturelle.

§ 5. — *Du Roman.*

1. Qu'est-ce que le roman ? — 2. Quelles doivent être les qualités littéraires du roman? — 3. Les incidents y sont-ils permis ? — 4. Quel est le premier devoir du romancier ?

1. Le *roman* n'est pas, comme on pourrait le croire, un récit de diverses aventures imaginées seulement pour amuser. Le divertissement du lecteur, dit le savant Huet, évêque d'Avranches [1], que le romancier habile semble se proposer pour but, n'est qu'une fin subordonnée à la principale, qui doit être l'instruction de l'esprit et la correction des mœurs. Ainsi, censurer les ridicules et les vices, montrer le triste effet des passions désordonnées, s'efforcer toujours d'inspirer l'amour de la vertu, et faire sentir qu'elle seule est digne de nos hommages, qu'elle seule est la source de notre bonheur, tel est le principal devoir du romancier. Ce n'est qu'en le remplissant qu'il peut faire un ouvrage qui tourne à sa propre gloire, ainsi qu'à l'avantage des mœurs et de la société.

2. Il s'agit d'abord d'inventer des événements qui soient peu ordinaires, mais vraisemblables ; qui intéressent, attachent le lecteur, et qui amènent des peintures variées du cœur humain, des divers mouvements qui l'agitent, et des différentes passions qui le tyrannisent dans les différentes circonstances de la vie. Il faut que rien ne languisse dans le récit de ces événements ; que l'action marche avec rapidité ; que le style, vif et plein de chaleur, échauffe toujours de plus en plus l'imagination et l'âme du lecteur ; que les situations des personnages n'aient rien de forcé ; que leurs caractères particuliers soient bien marqués, parfaitement soutenus jusqu'à la fin ; et que le dénoûment,

[1] *Traité de l'origine du roman.*

amené naturellement et par degrés, soit tiré du seul fond des événements.

3. Il est permis de rompre le fil du récit de la principale action par des incidents, qui ne sont autre chose que des événements, des circonstances particulières. Mais il faut que ces incidents soient vraisemblables; qu'ils tiennent par quelque chose au sujet; qu'ils piquent assez la curiosité et offrent assez d'intérêt pour dédommager le lecteur de l'impatience qu'il a de voir la fin des aventures.

4. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les règles du roman, parce qu'on pourra y appliquer celles du poëme épique. Mais nous ne saurions trop répéter que le romancier doit toujours présenter la vertu sous des couleurs favorables et attrayantes, la faire respecter, la faire aimer dans le sein même des plus affreux malheurs et des plus humiliantes disgrâces; qu'il doit peindre le vice sous les couleurs les plus noires, et les plus propres à inspirer l'horreur qu'il mérite, fût-il monté au faîte des honneurs et parvenu au comble de la plus brillante prospérité. Tout écrivain qui s'écarte de ce principe n'est digne ni du nom d'honnête homme, ni de celui de bon citoyen.

CHAPITRE III.

ÉLOQUENCE DES POËTES, OU ÉLOQUENCE POÉTIQUE.

§ 1er. — *De l'Éloquence poétique considérée en général.*

1. L'éloquence de la poésie n'a-t-elle pas les mêmes caractères que le génie poétique?

1. L'imagination et l'inspiration forment (comme on l'a vu [1]) les deux parties constitutives du génie poétique. Elles ne sont pas moins nécessaires à l'éloquence de la poésie. Par l'imagination, le poëte peut imiter avec plus ou moins d'efforts les émotions des personnages qu'il fait agir, et leur donner un langage qui s'harmonise avec leurs passions : mais cette faculté, par laquelle il s'identifie tour à tour avec leurs sentiments, avec leur nature même, ne produit tou-

[1] *Poétique*, pag. 24 et suiv.

jours qu'une éloquence d'imitation, bien moins entraînante et moins vraie que celle qui part d'une émotion réelle, c'est-à-dire de l'inspiration. En effet, l'enthousiasme, ce qu'il y a de plus vivant dans la poésie, n'est autre chose qu'une grande exaltation de l'âme. De lui-même il suppose l'âme profondément émue; autrement comment pourrait-elle s'enflammer? Ainsi, soit que le poëte se mette lui-même en action, soit qu'il y mette des personnages, la poésie veut toujours une émotion réelle. C'est par là qu'elle est imposante, vraie, entraînante; c'est par cette qualité précieuse du cœur que se manifeste l'éloquence de la poésie, soit dans l'ode, où les pensées intimes du poëte éclatent avec liberté, soit dans l'épopée, où elles varient le récit des événements, soit dans les poëmes dramatiques, où elles se mêlent avec les pensées mêmes des personnages.

§ 2. *De l'Éloquence poétique considérée en particulier.*

1. Quelle est la plus riche poésie? Citez-en plusieurs exemples. — 2. Quelle conséquence peut-on tirer de ces exemples? — 3. Quelle est la plus éloquente de toutes les passions?

1. La plus riche poésie est celle où se trouve le plus d'éloquence. Malheur au poëte que croit qui la poésie n'est qu'un ornement de la pensée, et qu'elle peut se passer d'un ensemble de sentiments ou d'idées, pourvu qu'elle offre une grande pompe d'images et un luxe majestueux de paroles! L'éloquence n'est réelle que là où il y a un fond de vérités, et par conséquent une croyance profonde qui cherche à s'échapper au dehors. C'est ce qu'on peut voir dans les morceaux suivants.

Le vieux Priam a vu périr son fils Hector, sa dernière espérance. Les restes de ce héros sont dans le camp du vainqueur : le père infortuné veut leur rendre les derniers devoirs funèbres, et il ose, par le conseil des dieux, pénétrer jusque sous la tente d'Achille :

Τοὺς δ' ἔλαθ' εἰςελθὼν Πρίαμος μέγας, ἄγχι δ' ἄρα στὰς
Χερσὶν Ἀχιλλῆος λάβε γούνατα, καὶ κύσε χεῖρας
Δεινὰς, ἀνδροφόνους, αἵ οἱ πολέας κτάνον υἷας.
Ὡς δ' ἄστ' ν ἄνδρ' ἄτη πυκινὴ λάβῃ, ὅςτ' ἐνὶ πάτρῃ
Φῶτα κατακτείνας, ἄλλων ἐξίκετο δῆμον,
Ἀνδρὸς ἐς ἀφνειοῦ, θάμβος δ' ἔχει εἰςορόωντας·
Ὣς Ἀχιλεὺς θάμβησεν, ἰδὼν Πρίαμον θεοειδέα·
Θάμβησαν δὲ καὶ ἄλλοι, ἐς ἀλλήλους δὲ ἴδοντο.
Τὸν καὶ λισσόμενος Πρίαμος πρὸς μῦθον ἔειπεν·

Μνῆσαι πατοὸς σοῖο, θεοῖς ἐπιείκελ' Ἀχιλλεῦ,

Τηλίκου, ὥςπερ ἐγὼν, ὁλοῷ ἐπὶ γήραος οὐδῷ·
Καὶ μέν που κεῖνον περιναίεται ἀμφὶς ἐόντες
Τείρουσ', οὐδέ τίς ἐστιν ἀρὴν καὶ λοιγὸν ἀμῦναι·
Ἀλλ' ἤτοι κεῖνός γε, σέθεν ζώοντος ἀκούων,
Χαίρει τ' ἐν θυμῷ, ἐπί τ' ἔλπεται ἤματα πάντα
Ὄψεσθαι φίλον υἱόν, ἀπὸ Τροίηθε μολόντα.
Αὐτὰρ ἐγὼ πανάποτμος, ἐπεὶ τέκον υἷας ἀρίστους
Τροίῃ ἐν εὐρείῃ, τῶν δ' οὔτινα φημι λελεῖφθαι.
Πεντήκοντά μοι ἦσαν, ὅτ' ἤλυθον υἷες Ἀχαιῶν·
Ἐννεακαίδεκα μέν μοι ἰῆς ἐκ νηδύος ἦσαν,
Τοὺς δ' ἄλλους μοι ἔτικτον ἐνὶ μεγάροισι γυναῖκες.
Τῶν μὲν πολλῶν θοῦρος Ἄρης ὑπὸ γούνατ' ἔλυσεν·
Ὃς δέ μοι οἶος ἔην, εἴρυτο δὲ ἄστυ καὶ αὐτοὺς,
Τὸν σὺ πρώην κτεῖνας, ἀμυνόμενον περὶ πάτρης,
Ἕκτορα· τοῦ νῦν εἵνεχ' ἱκάνω νῆας Ἀχαιῶν,
Λυσόμενος παρὰ σεῖο, φέρω δ' ἀπερείσι' ἄποινα.
Ἀλλ' αἰδεῖο θεοὺς, Ἀχιλεῦ, αὐτόν τ' ἐλέησον,
Μνησάμενος σοῦ πατρός· ἐγὼ δ' ἐλεεινότερός περ,
Ἔτλην δ', οἷ' οὔπω τις ἐπιχθόνιος βροτὸς ἄλλος,
Ἀνδρὸς παιδοφόνοιο ποτὶ στόμα χεῖρ' ὀρέγεσθαι.

(*Iliad.*, XXIV, 479.)

Didon, après mille combats et mille efforts entrepris pour retenir Énée, le voit enfin partir, et s'abandonne à tout son désespoir; elle s'écrie:

..... Proh! Jupiter, ibit
Hic, ait, et nostris illuserit advena regnis?
Non arma expedient, totâque ex urbe sequentur,
Diripientque rates alii navalibus? Ite,
Ferte citi flammas, date vela, impellite remos!
Quid loquor? aut ubi sum? quæ mentem insania mutat?
Infelix Dido, nunc te facta impia tangunt!
Tùm decuit cum sceptra dabas. En dextra fidesque,
Quem secum patrios aiunt portasse Penates,
Quem subiisse humeris confectum ætate parentem!
Non potui abreptum divellere corpus, et undis
Spargere? Non socios, non ipsum absumere ferro
Ascanium, patriisque epulandum apponere mensis!
Verùm anceps pugnæ fuerat fortuna! Fuisset:
Quem metui moritura? faces in castra tulissem,
Implèssemque foros flammis, natumque patremque
Cum genere exstinxem, memet super ipsa dedissem.
Sol, qui terrarum flammis opera omnia lustras,
Tuque harum interpres curarum et conscia Juno,
Nocturnisque Hecate triviis ululata per urbes,
Et Diræ ultrices, et Di morientis Elissæ,
Accipite hæc, meritumque malis advertite numen,
Et nostras audite preces. Si tangere portus
Infandum caput ac terris adnare necesse est,
Et sic fata Jovis poscunt, hic terminus hæret;
At bello audacis populi vexatus et armis,
Finibus extorris, complexu avulsus Iuli,
Auxilium imploret, videatque indigna suorum
Funera, nec, cùm se sub leges pacis iniquæ
Tradiderit, regno aut optâtâ luce fruatur;
Sed cadat antè diem mediâque inhumatus arenâ.
Hæc precor, hanc vocem extremam cum sanguine fundo.

Tum vos, ô Tyrii, stirpem et genus omne futurum
Exercete odiis, cinerique hæc mittite nostro
Munera. Nullus amor populis nec fœdera sunto.
Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Dardanios ferroque sequare colonos,
Nunc, olim, quocumque dabunt se tempore vires.
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis : pugnent ipsique nepotes!

(*Æn.*, IV, 590.)

Andromaque, veuve d'Hector, a juré de rester fidèle à son époux : esclave de Pyrrhus, elle résiste à son amour; mais ce maître barbare la menace de toutes ses vengeances, et son fils doit être immolé si elle s'obstine à ne point céder aux vœux du roi d'Épire. Andromaque confie sa douleur à Céphise, et lui rappelle tout ce qui doit lui rendre odieux le nom de Pyrrhus:

CÉPHISE.

Eh bien! allons donc voir expirer votre fils;
On n'attend plus que vous. Vous frémissez, madame!

ANDROMAQUE.

Oh! de quel souvenir viens-tu frapper mon âme!
Quoi! Céphise, j'irai voir expirer encor
Ce fils, ma seule joie et l'image d'Hector?
Ce fils que de sa flamme il me laissa pour gage.
Hélas! il m'en souvient, le jour que son courage
Lui fit chercher Achille ou plutôt le trépas,
Il demanda son fils et le prit dans ses bras :
Chère épouse, dit-il en essuyant mes larmes,
J'ignore quel succès le sort garde à mes armes;
Je te laisse mon fils pour gage de ma foi :
S'il me perd, je prétends qu'il me retrouve en toi.
Si d'un heureux hymen la mémoire t'est chère,
Montre au fils à quel point tu chérissais le père.
Et je puis voir répandre un sang si précieux!
Et je laisse avec lui périr tous ses aïeux!
Roi barbare, faut-il que mon crime l'entraîne?
Si je te hais, est-il coupable de ma haine?
T'a-t-il de tous les siens reproché le trépas?
S'est-il plaint à tes yeux des maux qu'il ne sent pas?
Mais cependant, mon fils, tu meurs si je n'arrête
Le fer que le cruel tient levé sur ta tête;
Je puis l'en détourner, et je t'y vais offrir!
Non, tu ne mourras pas! je ne le puis souffrir.
Allons trouver Pyrrhus. Mais non, chère Céphise,
Va le trouver pour moi.

Dans nos Livres Saints, le Seigneur parle à Job et lui révèle sa puissance. Job avait osé proposer des doutes, et Dieu lui propose à son tour des mystères; c'est ainsi que la raison humaine devrait toujours être humiliée:

Respondens autem Dominus Job, de turbine, dixit :

Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis? — Accinge sicut vir lumbos tuos : interrogabo te, et responde mihi. —Ubi eras,

quandò ponenam fundamenta terræ? indica mihi, si habes intelligentiam. — Quis posuit mensuras ejus, si nósti? vel quis tetendit super eam lineam? — Super quo bases illius solidatæ sunt? Aut quis demisit lapidem angularem ejus? — Cùm me laudarent simul astra matutina, et jubilarent omnes filii Dei? — Quis conclusit ostiis mare, quandò erumpebat quasi de matre procedens : — Cùm ponerem nubem vestimentum ejus, et caligine illud quasi pannis infantiæ obvolverem? — Circumdedi illud terminis meis, et posui vectem et ostia. — Et dixi : Usque huc venies, et non procedes ampliùs, et hic confringes tumentes fluctus tuos. — Numquid post ortum tuum præcepisti diluculo, et ostendisti auroræ locum suum? — Et retinuisti concutiens extrema terræ, et excussisti impios ex eâ? — Numquid ingressus es profunda maris, et in novissimis abyssi deambulâsti? — Numquid apertæ sunt tibi portæ mortis, et ostia tenebrosa vidisti? — Numquid considerâsti latitudinem terræ? Indica mihi, si nósti omnia. — In quâ viâ lux habitet, et tenebrarum quis locus sit : — Ut ducas unumquodque ad terminos suos, et intelligas semitas domûs ejus. — Sciebas tunc quód nasciturus esses? et numerum dierum tuorum noveras? — Numquid ingressus es thesauros nivis, aut thesauros grandinis aspexisti? — Quæ præparavi in tempus hostis, in diem pugnæ et belli? — Per quam viam spargitur lux, dividitur æstûs super terram? — Quis dedit vehementissimo imbri cursum, et viam sonantis tonitrui? — Quis est pluviæ pater? vel quis genuit stillas roris? — De cujus utero egressa est glacies? et gelu de cœlo quis genuit? — In similitudinem lapidis aquæ durantur, et superficies abyssi constringitur. — Numquid conjungere valebas micantes stellas Pleïadas, aut gyrum Arcturi poteris dissipare? — Numquid producis Luciferum in tempore suo, et Vesperum super filios terræ consurgere facis? — Numquid nósti ordinem cœli, et pones rationem ejus in terrâ? — Numquid elevabis in nebulâ vocem tuam, et impetus aquarum operiet te? — Numquid mittes fulgura, et revertentia dicent tibi : Adsumus. — Quis posuit in visceribus hominis sapientiam? vel quis dedit gallo intelligentiam? — Numquid capies leænæ prædam, et animam catulorum ejus implebis, — Quandò cubant in antris, et in specubus insidiantur? — Numquid alligabis rhinocerota ad arandum loro tuo! aut confringet glebas vallium post te? — Numquid præbebis equo fortitudinem, aut circumdabis collo ejus hinnitum? — Numquid suscitabis eum quasi locustas? Gloria narium ejus terror. — Terram ungulâ fodit, exsultat audacter; in occursum pergit armatis; — Contemnit pavorem, nec cedit gladio. — Super ipsum sonabit pharetra, vibrabit hasta et clypeus. — Fervens et fremens sorbet terram, nec reputat tubæ sonare clangorem. — Ubi audierit buccinam, dicet : Vah! Procul odoratur bellum, exhortationem ducum et ululatum exercitûs. — Numquid per sapientiam tuam plumescit accipiter, expandens alas suas ad austrum? — Numquid ad præceptum tuum elevabitur aquila, et in arduis ponet nidum suum? — In petris manet, et in præruptis silicibus commoratur, atque inaccessis rupibus. — Indè contemplatur escam, et de longo oculi ejus prospiciunt. — Numquid qui contendit cum Deo, tam facilè conquiescit? Utique qui arguit Deum, debet respondere ei (*Job*, XXXVIII-XXXIX) [1].

Il y a dans ces quatre morceaux de poésie, tantôt un accent de douleur, tantôt un mouvement d'enthousiasme, tantôt une rapidité de langage; et c'est bien là le caractère de l'éloquence. Tout cède à cet entraînement d'émotions ou de paroles sublimes. Le cœur est ému, l'imagination est ébranlée, la raison même est vaincue; et les quatre poëtes ont été véritablement éloquents, puisqu'ils nous ont captivés tout entiers.

[1] *Voy.* Hist. de la Littérature sacrée, p. 84.

2. On peut conclure de là que la poésie n'est que l'éloquence dans toute sa force et avec tous ses charmes. Par ses charmes, elle nous enchante; elle nous subjugue par sa force, elle nous enlève sur les ailes de l'imagination, elle s'empare de nous comme l'inspiration s'empare du poëte; nous ne pensons, nous ne sentons que par elle; en un mot, elle nous identifie à elle-même, à ses idées, à ses sentiments, à ses passions. C'est le plus beau triomphe de la parole.

3. Toute émotion réelle peut devenir une source d'éloquence: mais de toutes les affections, la plus éloquente est la douleur, ou plutôt c'est elle qui rend éloquentes toutes les autres affections. Douce et tendre, sombre et terrible, plaintive et déchirante, furieuse et atroce, elle prend toutes les couleurs. Du haut de la tribune et du haut de la chaire, elle remue tout un peuple; du théâtre où elle domine, elle trouble tous les esprits, elle transporte tous les cœurs. L'éloquence de la douleur, cette éloquence pure et sublime, est celle que Sophocle, Euripide, Virgile, Ovide, Racine, et quelquefois Voltaire, ont possédée à un si haut point. Nous nommons Ovide, parce qu'il est souvent aussi naturel, aussi pénétrant que tous ces grands poëtes. Voyez, dans ses Métamorphoses (fable de Polyxène), avec quelle gradation ces trois grands caractères de la douleur sont exprimés.

(*Voyez* à la fin du vol., nº 45, la fable de Polyxène.)

Nous ne saurions mieux terminer cet ouvrage, et particulièrement l'article de l'éloquence poétique, que par l'analyse oratoire du cantique de Moïse sur le Passage de la mer Rouge.

(*Voyez* cette analyse, nº 46, à la fin du vol.)

TROISIÈME PARTIE.

EXEMPLES.

N° 1 (p. 13[1]).

ARGUMENTS. — ARGUMENTS INTRINSÈQUES ET EXTRINSÈQUES

Burrhus veut engager Néron à se réconcilier avec Britannicus. Il commence par des arguments intrinsèques :

Et ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits,
Que le bonheur public soit un de vos bienfaits?
C'est à vous de choisir, vous êtes encor maître.
Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être :
Le chemin est tracé, rien ne vous retient plus;
Vous n'avez qu'à marcher de vertus en vertus.
Mais si de vos flatteurs vous suivez la maxime,
Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés,
Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.
Britannicus mourant excitera le zèle
De ses amis tout prêts à prendre sa querelle;
Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs
Qui, même après leur mort, auront des successeurs.
Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre.
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.

Il continue par des preuves extrinsèques :

Ah! de vos premiers ans l'heureuse expérience
Vous fait-elle, seigneur, haïr votre innocence?
Songez-vous au bonheur qui les a signalés?
Dans quel repos, ô ciel! les avez-vous coulés!
Quel plaisir de penser et de dire en vous-même :
Partout, en ce moment, on me bénit, on m'aime;
Je ne vois point le peuple à mon nom s'alarmer;
Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer;
Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage;
Je vois voler partout les cœurs sur mon passage!
Tels étaient vos plaisirs. Quel changement, ô dieux!
Le sang le plus abject vous était précieux.
Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable

[1] Ce chiffre renvoie à la pagination du texte.

Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable;
Vous résistiez, seigneur, à leur sévérité;
Votre cœur s'accusait de trop de cruauté;
Et, plaignant les malheurs attachés à l'empire,
Je voudrais, disiez-vous, ne savoir pas écrire.

Et revenant aux preuves intrinsèques, il ajoute :

Non, ou vous me croirez, ou bien de ce malheur
Ma mort m'épargnera la vue et la douleur;
On ne me verra point survivre à votre gloire
Si vous allez commettre une action si noire.
Me voilà prêt, seigneur; avant que de partir,
Faites percer ce cœur qui n'y peut consentir
Appelez les cruels qui vous l'ont inspirée;
Qu'ils viennent essayer leur main mal assurée...

On voit que ces deux genres de preuves concourent au même but, et produisent le même effet, lorsqu'elles sont bien choisies et bien présentées.

N° 2 (p. 15).

LIEUX COMMUNS. — COMPARAISON DU MOINS AU PLUS.

Bourdaloue (dans son Carême) veut faire sentir combien est déraisonnable et inconséquent l'incrédule qui nie la Providence :

Il croit qu'un État ne peut être bien gouverné que par la sagesse et le conseil d'un prince. Il croit qu'une maison ne peut subsister sans la vigilance et l'économie d'un père de famille. Il croit qu'un vaisseau ne peut être bien conduit sans l'attention et l'habileté d'un pilote. Et quand il voit ce vaisseau voguer en pleine mer, cette famille bien réglée, ce royaume dans l'ordre et dans la paix, il conclut sans hésister qu'il y a un esprit, une intelligence qui y préside. Mais il prétend raisonner tout autrement à l'égard du monde entier; et il veut que, sans Providence, sans prudence, sans intelligence, par un effet du hasard, ce grand et vaste univers se maintienne dans l'ordre merveilleux où nous le voyons. N'est-ce pas aller contre ses propres lumières, et contredire sa raison?

Cette comparaison contient une preuve évidente et victorieuse.

N° 3 (p. 15).

LIEUX COMMUNS. — CONTRAIRES.

Fléchier fait ressortir par les contraires les qualités laborieuses et désintéressées de Le Tellier :

M. Le Tellier ne ressembla pas à ces âmes oisives qui n'apportent d'autre préparation à leurs charges que celle de les avoir désirées; qui mettent leur gloire à les acquérir, non pas à les exercer; qui s'y jettent sans discernement et s'y maintiennent sans mérite; et qui n'achètent ces titres vains d'occupation et de dignité que pour satisfaire leur orgueil et pour honorer leur paresse : il se fit connaître au public par l'application à ses devoirs, la connaissance des affaires, l'éloignement de tout intérêt.

N° 4 (p. 25).

MOEURS ORATOIRES.

Vous êtes, sire, le seul héritier de leur trône (des Charlemagne et des saint Louis), puissiez-vous l'être de leurs vertus! Puissent ces grands modèles revivre en vous par l'imitation plus encore que par le nom! puissiez-vous devenir vous-même le modèle des rois vos successeurs!

Déjà, si notre tendresse ne nous séduit pas, si une enfance cultivée par tant de soins et par des mains si habiles, et où l'excellence de la nature semble prévenir tous les jours celle de l'éducation, ne nous fait pas de nos désirs de vaines prédictions, déjà s'ouvrent à nous de si douces espérances; déjà nous voyons briller de loin les premières lueurs de notre prospérité future; déjà la majesté de vos ancêtres, peinte sur votre front, nous annonce vos grandes destinées. Puissiez-vous donc, sire, et ce souhait les renferme tous, puissiez-vous être un jour aussi grand que vous nous êtes cher!

Grand Dieu! si ce n'étaient là que mes vœux et mes prières, les dernières sans doute que mon ministère, attaché désormais par les jugements secrets de votre providence au soin d'une de vos églises [1], me permettra de vous offrir dans ce lieu auguste; si ce n'étaient là que mes vœux et mes prières : eh! qui suis-je pour espérer qu'elles puissent monter jusqu'à votre trône? Mais ce sont les vœux de tant de saints rois qui ont gouverné la monarchie, et qui, mettant leurs couronnes devant l'autel éternel, aux pieds de l'Agneau, vous demandent pour cet enfant auguste la couronne de justice qu'ils ont eux-mêmes méritée.

Ce sont les vœux du prince pieux surtout qui lui donna la naissance [2], et qui, prosterné dans le ciel, comme nous l'espérons, devant la face de votre gloire, ne cesse de vous demander que cet unique héritier de sa couronne le devienne aussi des grâces et des miséricordes dont vous l'aviez prévenu lui-même.

Ce sont les vœux de tous ceux qui m'écoutent, et qui, ou chargés du soin de son enfance, ou attachés de plus près à sa personne sacrée, répandent ici leurs cœurs en votre présence, afin que cet enfant précieux, qui est comme l'enfant de nos soupirs et de nos larmes, non-seulement ne périsse pas, mais devienne lui-même le salut de son peuple.

Que dirai-je encore? Ce sont, ô mon Dieu, les vœux que toute la nation vous offre aujourd'hui par ma bouche; cette nation que vous avez protégée dès le commencement, et qui, malgré ses crimes, est encore la portion la plus florissante de votre Église.

Pourrez-vous, grand Dieu, fermer à tant de vœux les entrailles de votre miséricorde? Dieu des vertus, tournez-vous donc vers nous : *Deus virtutum, convertere.* Regardez du haut du ciel, et voyez, non les dissolutions publiques et secrètes, mais les malheurs du premier royaume

[1] Massillon venait d'être nommé évêque de Clermont.

[2] Louis XV était fils du duc de Bourgogne, qui fut l'élève de Fénelon, et qu'on citera toujours comme un modèle accompli des plus grandes vertus.

chrétien, de cette vigne si chérie que votre main elle-même a plantée, et qui a été arrosée du sang de tant de martyrs! *Respice de cœlo; et vide, et visita vineam istam quam plantavit dextera tua.* Jetez sur elle vos anciens regards de miséricorde : et si nos crimes vous forcent encore de détourner de nous votre face, que l'innocence du moins de cet auguste enfant que vous avez établi sur nous vous rappelle et vous rende à votre peuple : *Et super filium hominis quem confirmásti tibi.*

Vous nous avez assez affligés, grand Dieu! essuyez enfin les larmes que tant de fléaux, que vous avez versés sur nous dans votre colère, nous font répandre : faites succéder des jours de joie et de miséricorde à ces jours de deuil, de courroux et de vengeances : que vos faveurs abondent où vos châtiments ont abondé, et que cet enfant si cher soit pour nous un don qui répare toutes nos pertes.

Faites-en, grand Dieu, un roi selon votre cœur, c'est-à-dire le père de son peuple, le protecteur de votre Église, le modèle des mœurs publiques, le pacificateur plutôt que le vainqueur des nations, l'arbitre plus que la terreur de ses voisins; et que l'Europe entière envie plus notre bonheur, et soit plus touchée de ses vertus, qu'elle ne soit jalouse de ses conquêtes et de ses victoires!

Exaucez des vœux si tendres et si justes, ô mon Dieu! et que ces faveurs temporelles soient pour nous un gage de celles que vous nous préparez dans l'éternité!

(MASSILLON, *Sermon sur le Triomphe de la Religion.*)

La piété même, la religion et la tendresse, semblent avoir dicté à Massillon cet admirable morceau.

N° 5 (p. 32).

BIENSÉANCES ORATOIRES.

C'est à l'observation de ces diverses bienséances que l'exorde du discours de Massillon pour la *Bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat* doit toute sa beauté.

Ce n'est pas pour vous rappeler des idées de feu et de sang, et par le souvenir de vos victoires passées vous animer à de nouvelles, que je viens, dans le sanctuaire de la paix, mêler un discours évangélique à une cérémonie sainte. La parole dont j'ai l'honneur d'être le ministre est une parole de réconciliation et de vie, destinée à réunir les Grecs et les Barbares; à faire habiter ensemble, selon l'expression d'un prophète, les lions, les aigles et les agneaux; à rassembler, sous un même chef, toute langue, toute tribu et toute nation; à calmer les passions des princes et des peuples, confondre leurs intérêts, anéantir leurs jalousies, borner leur ambition, inspirer les mêmes désirs à ceux qui doivent avoir la même espérance; et si elle propose quelquefois des guerres et des combats, ce sont des guerres qui se terminent toutes dans le cœur, et des combats de la grâce.

D'ailleurs, je me souviens que je parle sous l'autel même de l'Agneau qui est venu pacifier le ciel et la terre; dans un temple consacré au chef d'une légion sainte qui sut préférer le culte de Jésus-Christ à celui des statues de l'empereur, et laisser fièrement les aigles de l'empire pour suivre l'étendard de la croix; et enfin, que je parle à une troupe illustre, qui ne connaît les périls que pour les affronter, que mille actions distinguent plus que le nom du fameux général qu'elle a l'honneur d'avoir à sa tête, et le mérite de celui qui la commande, et qui attend plutôt

de moi des leçons de piété que de valeur, et des avis pour faire la guerre saintement, que des exhortations pour la bien faire.

N° 6 (p. 33).

PRÉCAUTIONS ORATOIRES.

Cicéron, dit Rollin, nous donne un bel exemple de cet art, quand il osa se déclarer contre la *loi agraire*. On appelait ainsi la loi qui ordonnait des distributions de terres pour ceux d'entre le peuple qui étaient les plus pauvres. Cette loi avait dans tous les temps servi d'appât et d'amorce aux tribuns pour gagner la populace et pour se l'attacher. Elle paraissait en effet lui être très-favorable, en lui procurant un repos tranquille et une retraite assurée. Cependant Cicéron entreprend de la faire rejeter par le peuple même, qui venait de le nommer consul avec une distinction qui était sans exemple. S'il eût commencé par se déclarer ouvertement contre cette loi, il aurait trouvé toutes les oreilles et tous les cœurs fermés, et le peuple se serait généralement révolté contre lui: mais il était trop habile, et connaissait trop les hommes, pour ne pas éviter cette faute. C'est une chose admirable de voir pendant combien de temps il tient l'esprit de ses auditeurs en suspens, sans leur laisser entrevoir le parti qu'il avait pris, ni le sentiment qu'il voulait leur inspirer. Il commence sa harangue par des actions de grâces pour la dignité consulaire dont il vient d'être honoré. Il relève toutes les circonstances de ce bienfait, qui le lui rendent plus cher et plus précieux. Il déclare ensuite qu'étant redevable au peuple de tout ce qu'il est, il veut être un consul *populaire*. Mais il avertit que ce mot a besoin d'explication; et, après en avoir démêlé les différents sens, après avoir découvert les secrètes intrigues des tribuns qui couvraient de ce spécieux nom leurs desseins ambitieux, après avoir loué hautement les Gracques, zélés défenseurs de la loi agraire, et dont la mémoire, par cette raison, était si chère au peuple romain; après s'être insinué peu à peu dans l'esprit de ses auditeurs et s'en être enfin rendu maître, il n'ose pas encore cependant attaquer la loi dont il s'agissait: il se contente de protester que si le peuple lui-même ne reconnaît pas que cette loi, sous un dehors flatteur, donne en effet

atteinte à son repos et à sa liberté, il se joindra à lui, et se rendra à son sentiment (*De Lege agrariâ, contra Rullum*, c. I-VI). Rien n'était plus insinuant que ce début; il produisit tout ce qu'on en devait attendre, et le peuple, détrompé par l'éloquent discours de son consul, rejeta la loi agraire.

Aussi Pline l'Ancien, frappé de ce beau triomphe de l'art oratoire, s'écrie-t-il, dans son éloge de Cicéron:

Te dicente, legem agrariam, hoc est alimenta sua, abdicaverunt tribus (*Hist. nat.*, VII, 30.)

N° 7 (p. 35).

PRÉCAUTIONS ORATOIRES.

Mascaron, dans l'Oraison funèbre de Turenne, s'écrie :

Hélas! malheureuse France! pour être défaite de cet ennemi, ne t'en restait-il pas assez d'autres, sans tourner tes mains contre toi-même? Quelle fatale influence te porta à répandre tant de sang?... Que ne peut-on effacer ces tristes années de la suite de l'histoire, et les dérober à la connaissance de nos neveux! Mais, puisqu'il est impossible de passer sur des choses que tant de sang répandu a trop vivement marquées, montrons-les du moins avec l'artifice de ce peintre qui, pour cacher la difformité d'un visage, inventa l'art du profil. Dérobons à notre vue ce défaut de lumière et cette nuit funeste, qui, formée, dans la confusion des affaires publiques, par tant de divers intérêts, fit égarer ceux même qui cherchaient le bon chemin.

Fléchier, dans l'Oraison funèbre du même héros, dit :

Souvenez-vous, messieurs, de ce temps de désordre et de trouble, où l'esprit ténébreux de discorde confondait le droit avec la passion, le devoir avec l'intérêt, la bonne cause avec la mauvaise; où les astres les plus brillants souffrirent presque tous quelque éclipse, et les plus fidèles sujets se virent entraînés malgré eux par le torrent des partis, comme ces pilotes qui, se trouvant surpris de l'orage en pleine mer, sont contraints de quitter la route qu'ils veulent tenir, et de s'abandonner pour un temps au gré des vents et de la tempête. Telle est la justice de Dieu, telle est l'infirmité naturelle des hommes. Mais le sage revient aisément à soi; et il y a dans la politique, comme dans la religion, une espèce de pénitence plus glorieuse que l'innocence même, qui répare avantageusement un peu de fragilité par des vertus extraordinaires et par une ferveur continuelle.

Le même orateur, dans l'Oraison funèbre de Le Tellier, dit:

Que dirai-je donc? Dieu permit aux vents et à la mer de gronder et de s'émouvoir, et la tempête s'éleva. Un air empoisonné de factions et de révoltes gagna le cœur de l'État, et se répandit dans les parties les plus éloignées. Les passions que nos péchés avaient allumées rompirent les digues

de la justice et de la raison; et les plus sages même, entraînés par le malheur des engagements et des conjonctures, contre leur propre inclination, se trouvèrent, sans y penser, hors des bornes de leur devoir. L'inquiétude naturelle de l'esprit humain, l'ignorance où l'on est des véritables intérêts de l'État, la confiance qu'inspire la naissance, la capacité, les services, les mouvements de l'ambition, et plus encore la main du Seigneur qui s'appesantit quand il veut, et se sert, pour la punition des hommes, de leurs propres déréglements, furent les causes des partis formés, et de l'autorité souveraine blessée enfin en la personne du premier ministre.

N° 8 (p. 37).

IMAGINATION DANS LE PATHÉTIQUE.

LE PÉCHEUR MOURANT.

Alors le pécheur mourant ne trouve plus dans le souvenir du passé que des regrets qui l'accablent; dans tout ce qui se passe à ses yeux, que des images qui l'affligent; dans la pensée de l'avenir, que des horreurs qui l'épouvantent. Ne sachant plus à qui avoir recours, ni aux créatures qui lui échappent, ni au monde qui s'évanouit, ni aux hommes qui ne sauraient le délivrer de la mort, ni au Dieu juste qu'il regarde comme un ennemi déclaré dont il ne doit plus attendre d'indulgence, il se roule dans ses propres horreurs, il se tourmente, il s'agite pour fuir la mort qui le saisit, ou du moins pour se fuir lui-même. Il sort de ses yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche qui exprime les fureurs de son âme; il pousse du fond de sa tristesse des paroles entrecoupées de sanglots qu'on n'entend qu'à demi, et qu'on ne sait si c'est le désespoir ou le repentir qui les a formées. Il jette sur un Dieu crucifié des regards affreux, et qui laissent douter si c'est la crainte ou l'espérance, la haine ou l'amour qu'ils expriment. Il entre dans des saisissements où l'on ignore si c'est le corps qui se dissout, ou l'âme qui sent l'approche de son juge. Il soupire profondément, et l'on ne sait si c'est le souvenir de ses crimes qui lui arrache ces soupirs, ou le désespoir de quitter la vie. Enfin, au milieu de ses tristes efforts, ses yeux se fixent, ses traits changent, son visage se défigure, sa bouche livide s'entr'ouvre d'elle-même, tout son esprit frémit, et, par ce dernier effort, son âme infortunée s'arrache comme à regret de ce corps de boue, tombe entre les mains de Dieu, et se trouve seule au pied du tribunal redoutable.

LE PETIT NOMBRE DES ÉLUS.

Je ne parle plus du reste des hommes; je vous regarde comme si vous étiez seuls sur la terre, et voici la pensée qui m'occupe et qui m'épouvante. Je suppose que c'est ici votre dernière heure et la fin de l'univers; que les cieux vont s'ouvrir sur vos têtes, Jésus-Christ paraître dans sa gloire au milieu de ce temple, et que vous n'y êtes assemblés que pour l'attendre, et comme des criminels tremblants à qui l'on va prononcer ou une sentence de grâce, ou un arrêt de mort éternelle..... Or, je vous le demande, et je vous le demande avec terreur, ne séparant pas en ce point mon sort du vôtre, et me mettant dans la même disposition où je souhaite que vous entriez : si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée, la plus auguste de l'univers, pour nous juger, pour faire le terrible discernement des boucs et des brebis, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous

sommes ici fût placé à la droite? croyez-vous du moins que les choses fussent égales? croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement dix justes, que le Seigneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières? Je vous le demande; vous l'ignorez, et je l'ignore moi-même. Vous seul, ô mon Dieu, connaissez ceux qui vous appartiennent. Mais si nous ne connaissons pas ceux qui lui appartiennent, nous savons du moins que les pécheurs ne lui appartiennent pas. Or, qui sont les fidèles ici assemblés? les titres et les dignités ne doivent être comptés pour rien; vous en serez dépouillés devant Jésus-Christ. Qui sont-ils? beaucoup de pécheurs qui ne veulent pas se convertir; encore plus qui le voudraient, mais qui diffèrent leur conversion; plusieurs autres qui ne se convertissent jamais que pour retomber; enfin, un grand nombre qui croient n'avoir pas besoin de conversion : voilà le parti des réprouvés. Retranchez ces quatre sortes de pécheurs de cette assemblée sainte : car ils en seront retranchés au grand jour. Paraissez maintenant, justes, où êtes-vous? restes d'Israël, passez à la droite; froment de Jésus-Christ, démêlez-vous de cette paille destinée au feu. O Dieu, où sont vos élus? et que reste-t-il pour votre partage?

A ces mots, un transport de saisissement s'empara de l'auditoire; presque tout le monde se leva à moitié par un mouvement involontaire; le murmure d'acclamation et de surprise fut si fort qu'il troubla l'orateur, et ce trouble ne servit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau.

N° 9 (p. 43).

DISCERNEMENT DANS LE PATHÉTIQUE.

CRUAUTÉ DU LICTEUR SESTIUS.

Cicéron nous retrace de la manière la plus pathétique les traitements indignes que le licteur Sestius faisait subir aux victimes infortunées de la cruauté de Verrès:

Includuntur in carcerem condemnati : supplicium constituitur in illo. Sumitur de miseris parentibus Navarchorum : prohibentur adire ad filios : prohibentur liberis suis cibum vestitumque ferre. Patres hi quos videtis jacebant in limine : matresque miseræ pernoctabant ad ostium carceris, ab extremo complexu liberùm exclussæ : quæ nihil aliud orabant, nisi ut filiorum extremum spiritum ore excipere sibi liceret. Aderat janitor carceris, carnifex prætoris, mors terrorque sociorum et civium lictor Sestius : cui ex omni gemitu doloreque certa merces comparabatur. Ut adeas, tantùm dabis : ut cibum tibi intrò ferre liceat, tantùm. Nemo recusabat. Quid ut uno ictu securis afferam mortem filio tuo, quid dabis? Ne diù crucietur? Ne sæpiùs feriatur? Ne cum sensu doloris aliquo, an cruciatu spiritus auferatur? Etiam ob hanc causam pecunia lictori dabatur. O magnum atque intolerandum dolorem! O gravem acerbamque fortunam! Non vitam liberùm, sed mortis celeritatem pretio redimere cogebantur parentes. Atque ipsi etiam adolescentes cum Sestio de eâdem plagâ et de uno illo ictu loquebantur. Idque postremum parentes suos liberi orabant, ut, levandi cruciatûs sui gratiâ, lictori pecunia daretur. Multi et graves dolores inventi parentibus et propinquis : multi. Verumtamen mors sit extrema. Non erit. Estne aliquid ultrà, quo

progredi crudelitas possit ? Reperietur. Nam illorum liberi cum erunt securi percussi ac necati, corpora feris objicientur. Hoc si luctuosum est parenti, redimat pretio sepeliendi potestatem (*De supp.*, c. 45).

Comme ce tableau va au cœur! comme il excite au plus haut degré la pitié, l'indignation, l'horreur! Et comme le dernier trait, exprimé si simplement, ajoute encore à la douleur de ce tableau!

N° 10 (p. 3).

EXORDE DU PRO CORONA.

(περὶ στεφάνου).

Πρῶτον μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς θεοῖς εὔχομαι πᾶσι καὶ πάσαις, ὅσην εὔνοιαν ἔχων ἐγὼ διατελῶ τῇ τε πόλει καὶ πᾶσιν ὑμῖν, τοσαύτην ὑπάρξαι μοι παρ' ὑμῶν εἰς τουτονὶ τὸν ἀγῶνα· ἔπειθ' ὅπερ ἐστὶ μάλισθ' ὑπὲρ ὑμῶν, καὶ τῆς ὑμετέρας εὐσεβείας τε καὶ δόξης, τοῦτο παραστῆσαι τοὺς θεοὺς ὑμῖν, μὴ τὸν ἀντίδικον σύμβουλον ποιήσασθαι περὶ τοῦ πῶς ἀκούειν ὑμᾶς ἐμοῦ δεῖ (σχέτλιον γὰρ ἂν εἴη τοῦτό γε)· ἀλλὰ τοὺς νόμους, καὶ τὸν ὅρκον, ἐν ᾧ πρὸς ἅπασι τοῖς ἄλλοις δίκαίοις, καὶ τοῦτο γέγραπται· ΤΟ ΄ΩΜΟΙΩΣ ΑΜΦΟΙΝ ΄ΑΚΡΟΑΣΘΑΙ. Τοῦτο δ' ἐστὶν, οὐ μόνον τὸ μὴ προκατεγνωκέναι μηδὲν, οὐδὲ τὸ τὴν εὔνοιαν ἴσην ἀμφοτέροις ἀποδοῦναι, ἀλλὰ καὶ τὸ τῇ τάξει καὶ τῇ ἀπολογίᾳ, ὡς βεβούληται καὶ προήρηται τῶν ἀγωνιζομένων ἕκαστος, οὕτως ἐᾶσαι χρήσασθαι.

Πολλὰ μὲν οὖν ἔγωγ' ἐλαττοῦμαι κατὰ τουτονὶ τὸν ἀγῶνα Αἰσχίνου· δύο δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ μεγάλα. Ἓν μὲν, ὅτι, οὐ περὶ τῶν ἴσων ἀγωνίζομαι· οὐ γάρ ἐστιν ἴσον νῦν ἐμοὶ, τῆς παρ' ὑμῶν εὐνοίας διαμαρτεῖν, καὶ τούτῳ μὴ ἐλεῖν τὴν γραφήν· ἀλλ' ἐμοὶ μὲν..... Οὐ βούλομαι δὲ δυσχερὲς εἰπεῖν οὐδὲν, ἀρχόμενος τοῦ λόγου· οὕτος δ' ἐκ περιουσίας μου κατηγορεῖ. Ἕτερον δ', ἃ φύσει πᾶσιν ἀνθρώποις ὑπάρχει, τῶν μὲν λοιδοριῶν καὶ τῶν κατηγοριῶν ἀκούειν ἡδέως, τοῖς ἐπαινοῦσι δ' αὐτοὺς ἄχθεσθαι· τούτων τοίνυν, ὃ μέν ἐστι πρὸς ἡδονὴν, τούτῳ δέδοται· ὃ δὲ πᾶσιν, ὡς ἔπος εἰπεῖν, ἐνοχλεῖ, λοιπὸν ἐμοί. Κἂν μὲν εὐλαβούμενος τοῦτο, μὴ λέγω τὰ πεπραγμένα ἐμαυτῷ, οὐκ ἔχειν ἀπολύσασθαι τὰ κατηγορημένα δόξω, οὐδ' ἐφ' οἷς ἀξιῶ τιμᾶσθαι, δεικνύναι· ἂν δ' ἐφ' ἃ καὶ πεποίηκα καὶ πεπολίτευμαι βαδίζω, πολλάκις λέγειν ἀναγκασθήσομαι περὶ ἐμαυτοῦ. Πειράσομαι μὲν οὖν ὡς μετριώτατα τοῦτο ποιεῖν· ὅ, τι δ' ἂν τὸ πρᾶγμα αὐτὸ ἀναγκάζῃ, τούτου τὴν αἰτίαν οὗτός ἐστι δίκαιος ἔχειν, ὁ τοιοῦτον ἀγῶνα ἐνστησάμενος.

Οἶμαι δ' ὑμᾶς, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, πάντας ἂν ὁμολογῆσαι κοινὸν εἶναι τουτονὶ τὸν ἀγῶνα ἐμοί τε καὶ Κτησιφῶντι, καὶ οὐδὲν ἐλάττονος ἄξιον σπουδῆς ἐμοί. Πάντων μὲν γὰρ ἀποστερεῖσθαι λυπηρόν ἐστι καὶ χαλεπὸν, ἄλλως τε κἂν ὑπ' ἐχθροῦ τῷ τοῦτο συμβαίνῃ, μάλιστα δὲ τῆς παρ' ὑμῶν εὐνοίας τε καὶ φιλανθρωπίας, ὅσῳ περ καὶ τὸ τυχεῖν τούτων μεγιστόν ἐστι.

Περὶ τούτων δ' ὄντος τουτουὶ τοῦ ἀγῶνος, ἀξιῶ καὶ δέομαι πάντων ὁμοίως ὑμῶν, ἀκοῦσαι μου περὶ τῶν κατηγορημένων ἀπολογουμένου δικαίως, ὥςπερ οἱ νόμοι κελεύουσιν· οὓς ὁ τιθεὶς ἐξαρχῆς Σόλων, εὔνους ὢν

ὑμῖν καὶ δημοτικὸς, οὐ μόνον τῷ γραψαι κυρίους ᾤετο δεῖν εἶναι, ἀλλὰ καὶ τῷ τοὺς δικάζοντας ὑμᾶς ὀμωμοκέναι· οὐκ ἀπιστῶν ὑμῖν, ὥς γέ μοι φαίνεται, ἀλλ' ὁρῶν ὅτι τὰς αἰτίας καὶ τὰς διαβολὰς, αἷς ἑκ του πρότερος λέγειν ὁ διώκων ἰσχύει, οὐκ ἔνι τῷ φεύγοντι παρελθεῖν, εἰ μὴ τῶν δικαζόντων ἕκαστος ὑμῶν, τὴν πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσέβειαν διαφυλάττων, καὶ τὰ τοῦ λέγοντος ὕστερου δίκαια εὐνοϊκῶς προςδέξηται, καὶ παρασχὼν ἑαυτὸν ἴσον καὶ κοινὸν ἀμφοτέροις ἀκροατὴν, οὕτω τὴν διάγνωσιν ποιήσηται περὶ πάντων.

EXORDE DE LA DEUXIÈME PHILIPPIQUE DE CICÉRON.

Quonam meo fato, Patres Conscripti, fieri dicam ut nemo his viginti annis reipublicæ fuerit hostis, qui non bellum eodem tempore mihi quoque indixerit? Nec verò necesse est à me quemquam nominari : vobiscum ipsi recordamini. Mihi pœnarum illi plus quàm optarem, dederunt; te miror, Antoni, quorum facta imitere, eorum exitus non perhorrescere..... Quid putem? contemptumne me? Non video nec in vitâ, nec in gratiâ, nec in rebus gestis, nec in hâc meâ mediocritate ingenii, quid despicere possit Antonius. An in senatu facillimè de me detrahi posse credidit? Qui ordo clarissimis civibus bene gestæ reipublicæ testimonium multis, mihi uni conservatæ dedit. An decertare mecum voluit contentione dicendi? Hoc quidem beneficium est. Quid enim plenius, quid uberius, quàm mihi et pro me et contrà Antonium dicere? Illud profectò est : non existimavit sui similibus probari posse, se esse hostem patriæ, nisi mihi esset inimicus.

N° 11 (p. 55).

EXORDE DU SERMON DE BOURDALOUE POUR LE JOUR DE PAQUES.

Respondens autem Angelus, dixit mulieribus : Nolite expavescere : Jesum quæritis Nazarenum, crucifixum : surrexit, non est hìc; ecce locus ubi posuerunt eum (*S. Marc.*, c. XVI).

SIRE,

Ces paroles sont bien différentes de celles que nous voyons communément gravées sur les tombeaux des hommes. Quelque puissants qu'ils aient été, à quoi se réduisent ces magnifiques éloges qu'on leur donne, et que nous lisons sur ces superbes mausolées que leur érige la vanité humaine? à cette triste inscription : *Hic jacet;* ce grand, ce conquérant, cet homme tant vanté dans le monde, est ici couché sous cette pierre et enseveli dans la poussière, sans que tout son pouvoir et toute sa grandeur l'en puisse tirer. Mais il en va bien autrement à l'égard de Jésus-Christ. A peine a-t-il été enfermé dans le sein de la terre, qu'il en sort dès le troisième jour, victorieux et tout brillant de lumière, en sorte que ces femmes pieuses qui le viennent chercher, et qui, ne le trouvant pas, en veulent savoir des nouvelles, n'en apprennent rien autre chose sinon qu'il est ressuscité et qu'il n'est plus là : *Non est hic* (*Matth.*, XXVIII). Voilà, selon la prédiction et l'expression d'Isaïe, ce qui rend son tombeau glorieux : *Et erit sepulcrum ejus gloriosum* (*Is.*, XI). Au lieu donc que la gloire des grands du siècle se termine au tombeau, c'est dans le tombeau que commence la gloire de ce Dieu-Homme. C'est là, c'est pour ainsi parler dans le centre même de la faiblesse qu'il fait éclater toute sa force, et jusqu'entre les bras de la mort qu'il reprend par sa propre vertu une vie bienheureuse et immortelle. Admirable changement, chrétiens, qui doit affermir son Église, qui doit consoler ses disciples et les rassurer, qui doit servir de fondement à la foi et à l'es-

pérance chrétienne : car tels sont et tels doivent être les effets de la résurrection du Sauveur, comme j'entreprends de vous le montrer dans ce discours.

EXORDE DE L'ORAISON FUNÈBRE DE TURENNE.

Le texte annonce la dignité, et en outre la douleur.

Fleverunt eum omnis populus Israël planctu magno, et lugebant dies multos, et dixerunt : Quomodò cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israël ?

Je ne puis, messieurs, vous donner une plus haute idée du triste sujet dont je viens vous entretenir, qu'en recueillant ces termes nobles et expressifs dont l'Écriture se sert pour louer la vie et déplorer la mort du sage et vaillant Machabée. Cet homme qui portait la gloire de sa nation jusqu'aux extrémités de la terre, qui couvrait son camp d'un bouclier et forçait celui des ennemis avec l'épée; qui donnait à des rois ligués contre lui des déplaisirs mortels, et réjouissait Jacob par ses vertus et par ses exploits, dont la mémoire doit être éternelle;

Cet homme qui défendait les villes de Juda, qui domptait l'orgueil des enfants d'Ammon et d'Esaü, qui revenait chargé des dépouilles de Samarie, après avoir brûlé sur leurs propres autels les dieux des nations étrangères; cet homme que Dieu avait mis autour d'Israël comme un mur d'airain ou se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie, et qui, après avoir défait de nombreuses armées, déconcerté les plus fiers et les plus habiles généraux des rois de Syrie, venait tous les ans, comme le moindre des Israélites, réparer avec ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire, et ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à sa patrie, que l'honneur de l'avoir servie;

Ce vaillant homme, poussant enfin avec un courage invincible les ennemis qu'il avait réduits à une fuite honteuse, reçut le coup mortel, et demeura comme enseveli dans son triomphe. Au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues; des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants. Ils furent quelque temps saisis, muets, immobiles. Un effort de douleur rompant enfin ce long et morne silence, d'une voix entrecoupée de sanglots que formaient dans leurs cœurs la tristesse, la pitié, la crainte, ils s'écrièrent : *Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël?* A ces cris Jérusalem redoubla ses pleurs; les voûtes du temple s'ébranlèrent; le Jourdain se troubla, et tous ses rivages retentirent du son de ces lugubres paroles : *Comment est mort cet homme puissant, qui sauvait le peuple d'Israël?*

Ici Fléchier, comme on l'a dit souvent, paraît au-dessus de lui-même. Il semble que la douleur publique ait donné plus de mouvement et d'activité à son âme; son style s'échauffe, son imagination s'élève, ses images prennent une teinte de grandeur; partout son caractère devient imposant. Cependant entre cette Oraison funèbre et celle du grand Condé, il y a la même différence qu'entre les deux héros. L'une a l'empreinte de la fierté, et semble l'ouvrage d'un instinct sublime; l'autre, dans son élévation même, paraît le fruit d'un art perfectionné par l'expérience et par l'étude. Ainsi, par un hasard singulier, ces deux grands hommes ont trouvé dans leurs panégyristes un genre d'éloquence analogue à leur caractère.

L'Oraison funèbre de Turenne n'en est pas moins un des monuments de l'éloquence française. L'exorde sera éternellement cité pour son harmonie, pour son caractère majestueux et sombre, et pour l'espèce de douleur auguste qui y règne. Les deux premières parties peignent la noblesse, les talents d'un général et les vertus d'un sage; mais à mesure que l'orateur avance vers la fin, il semble acquérir de nouvelles forces. Il peint avec rapidité les derniers succès de ce grand homme; il fait voir l'Allemagne troublée, l'ennemi confus, l'aigle prenant déjà l'essor et prête à s'envoler dans les montagnes, l'artillerie tonnant de toutes parts pour favoriser la retraite, la France et l'Europe dans l'attente d'un grand événement. Tout à coup l'orateur s'arrête; il s'adresse au Dieu qui dispose également des vainqueurs et des victoires, et se plaît à immoler à sa grandeur de grandes victimes. Alors il fait voir ce grand homme étendu sur ses trophées; il présente l'image de ce corps pâle et sanglant, auprès duquel, dit-il, fume encore la foudre qui l'a frappé, et montre dans l'éloignement les tristes images de la Religion et de la Patrie éplorées. « Turenne meurt, tout se confond, la fortune chancelle, la victoire se lasse, la paix s'éloigne, le courage des troupes est abattu par la douleur et ranimé par la vengeance; tout le camp demeure immobile. Les blessés pensent à la perte qu'ils ont faite, et non aux blessures qu'ils ont reçues; les pères mourants envoient leurs fils pleurer sur leur général mort, etc. »

Cependant, malgré l'éloquence générale et les beautés de cette oraison funèbre, peut-être n'y trouve-t-on point encore assez le grand homme que l'on cherche; peut-être que les figures et l'appareil même de l'éloquence le cachent un peu, au lieu de le montrer; car il en est quelquefois de ces sortes de discours comme des cérémonies d'éclat, où un grand homme est éclipsé par la pompe même dont on l'environne. Aussi nous semble-t-il que quelques lignes que madame de Sévigné a jetées au hasard dans ses lettres, sans soin, sans apprêt, et avec l'abandon d'une âme sensible, font encore plus aimer M. de Turenne, et donnent une plus grande idée de sa perte[1].

[1] *Style* et *Composition*, p. 256 et 275.

N° 12 (p. 57).

EXORDE TIRÉ D'UNE CIRCONSTANCE LOCALE.

Cicéron nous offre un bel exemple d'un exordetiré d'une circonstance locale. Plaidant pour Cœlius, il voulait faire regarder son affaire comme une bagatelle, et cependant les adversaires la traitaient comme une chose atroce, et qui, par son importance, ne souffrait aucun retard ; ils avaient même eu le crédit de la faire placer en un jour de fête, où l'on célébrait des jeux publics et où tous les tribunaux étaient fermés. Cicéron tire de cette circonstance même le moyen d'inspirer un sentiment de mépris et d'indifférence pour l'accusation. Il suppose qu'un étranger arrive dans le moment même où l'affaire commence à se plaider :

Si quis, judices, fortè nunc adsit, ignarus legum, judiciorum, consuetudinis nostræ; miretur profectò, quæ sit tanta atrocitas hujusce causæ, quòd diebus festis ludisque publicis, omnibus negotiis forensibus intermissis, unum hoc judicium exerceatur; nec dubitet quin tanti facinoris reus arguatur, ut, eo neglecto, civitas stare non possit.... Quum verò audiat, nullum facinus, nullam audaciam, nullam vim in judicium vocari; sed adolescentem illustri ingenio, industriâ, gratiâ, accusari ab ejus filio, quem ipse in judicium et vocet et vocârit; oppugnari autem hunc opibus meretriciis... ; vos laboriosos existimet, quibus otiosis ne in communi quidem otio liceat esse.

Cette première idée que l'orateur donne de sa cause, le conduit à la traiter légèrement et comme une affaire futile ; or c'est le but où Cicéron veut amener les juges par tout son discours.

N° 13 (p. 58.)

EXORDE SIMPLE.

Démosthène, dans cet exorde, cherche à convaincre ses concitoyens de la nécessité d'entendre le langage de la vérité, en attribuant le mauvais état de leurs affaires à la conduite de quelques-uns de ses collègues, qui, n'ayant en vue que leur intérêt personnel, songent plus à les flatter qu'à les servir :

Πολλῶν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, λόγων γιγνομένων, ὀλίγου δεῖν καθ' ἡκάστην ἐκκλησίαν, περὶ ὧν Φίλιππος, ἀφ' οὗ τὴν εἰρήνην ἐποιήσατο, οὐ μόγον ὑμᾶς, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἄλλους Ἕλληνας ἀδικεῖ, καὶ πάντων εὖ οἶδ' ὅτι φησάντων

γ' ἄν, εἰ καὶ μὴ ποιοῦσι τοῦτο, καὶ λέγειν δεῖν καὶ πράττειν ἃ πᾶσι προσήκει, ὅπως ἐκεῖνος παύσεται τῆς ὕβρεως, καὶ δίκην δώσει· εἰς τοῦθ' ὑπηγμένα πάντα τὰ πράγματα καὶ προειμένα ὁρῶ, ὥςτε δέδοικα μὴ βλάσφημον μὲν εἰπεῖν, ἀληθὲς δ' ᾖ· εἰ καὶ λέγειν ἅπαντες ἐβούλοντο οἱ παριόντες, καὶ χειροτονεῖν ὑμεῖς ἐξ ὧν ὡς φαυλότατ' ἐμελλε τὰ πράγμαθ' ἕξειν, οὐκ ἂν ἡγοῦμαι δύνασθαι χεῖρον, ἢ νῦν, αὐτὰ διατεθῆναι. Πολλὰ μὲν οὖν ἴσως ἐστὶν αἴτια τοῦ ταῦθ' οὕτως ἔχειν, καὶ οὐ παρ' ἕν, οὐδὲ δύο, εἰς τοῦτο τὰ πράγματα ἀφῖκται· μάλιστα δ', ἅνπερ ἐξετάζῃτε ὀρθῶς, εὑρήσετε διὰ τοὺς χαρίζεσθαι μᾶλλον, ἢ τὰ βέλτιστα λέγειν, προαιρουμένους· ὧν τινὲς μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἐν οἷς εὐδοκιμοῦσιν αὐτοὶ καὶ δύνανται, ταῦτα φυλάττοντες, οὐδεμίαν περὶ τῶν μελλόντων πρόνοιαν ἔχουσιν· οὐκοῦν οὐδ' ὑμᾶς οἴονται δεῖν ἔχειν· ἕτεροι δὲ, τοὺς ἐπὶ τοῖς πράγμασιν ὄντας αἰτιώμενοι καὶ διαβάλλοντες, οὐδὲν ἄλλο ποιοῦσιν, ἢ ὅπως ἡ μὲν πόλις αὐτὴ παρ' αὑτῆς δίκην λήψεται, καὶ περὶ τοῦτ' ἔσται, Φιλίππῳ δ' ἐξέσται καὶ λέγειν καὶ πράττειν ὅ τι βούλεται. Αἱ δὲ τοιαῦται πολιτεῖαι, συνήθεις μέν εἰσιν ὑμῖν, αἴτιαι δὲ τῆς ταραχῆς καὶ τῶν ἁμαρτημάτων.

N° 14 (p. 59).

EXORDE INSINUANT TIRÉ DU PRO MILONE.

On sait que Milon était accusé d'avoir assassiné le fameux Clodius, l'un des citoyens les plus pervers, mais les plus puissants de Rome. Les juges étaient persuadés du crime; mais ils craignaient des violences de la part de ses amis, et le consul Pompée avait fait entourer de soldats la place publique pour maintenir la tranquillité. Dans des circonstances si extraordinaires, Cicéron entrera-t-il sur-le-champ en matière? Non, sans doute. Avant d'intéresser en faveur de Milon, il faut calmer les préventions qui s'élèvent contre lui. Voyez avec quelle adresse Cicéron s'empare des circonstances en apparence les plus défavorables pour les faire tourner à l'avantage de sa cause:

Etsi vereor, judices, ne turpe sit, pro fortissimo viro dicere incipientem timere, minimeque deceat, quum T. Annius Milo ipse magis de reipublicæ salute, quam de suâ perturbatur, me ad ejus causam parem animi magnitudinem afferre non posse: tamen hæc novi judicii, nova forma terret oculos, qui, quàcumque inciderunt, veterem consuetudinem fori et pristinum judicium requirunt. Non enim coronâ consessus vester cinctus est, ut solebat; non usitatâ frequentiâ stipati sumus.

Nam illa præsidia, quæ pro templis omnibus cernitis, et si contra vim collocata sunt, non afferunt tamen oratori aliquid; ut in foro et judicio, quanquàm præsidiis salutaribus et necessariis septi sumus, tamen ne non timere quidem sine aliquo timore possimus. Quæ si opposita Miloni putarem, cederem tempori, judices, nec inter tantam vim armorum existimarem oratori locum esse. Sed et reficit Cn. Pompeii sapientissimi et justissimi viri consilium; qui profectò nec justitiæ suæ putaret esse, quem reum sententiis judicum tradidisset, eumdem telis militum dedere; nec sapientiæ, temeritatem concitatæ multitudinis auctoritate publicâ arguare.

Quamobrem illa arma, centuriones, cohortes, non periculum nobis, sed præsidium denuntiant; neque solùm ut quieto, sed etiam ut magno animo simus, hortantur; neque auxilium modò defensioni meæ, verùm etiam silentium pollicentur. Reliqua verò multitudo, quæ quidem est civium, tota nostra est: neque eorum quisquam, quos undique intuentes, unde aliqua pars fori aspici potest, et hujus exitum judicii exspectantes videtis, non quum virtuti Milonis favet, tum de se, de liberis suis, de patriâ, de fortunis hodierno die decertari putat.

Unum genus est adversum infestumque nobis eorum, quos P. Clodi furor rapinis et incendiis et omnibus exitiis publicis pavit; qui hesterna etiam concione incitati sunt, ut vobis voce præirent, quid judicaretis. Quorum clamor, si qui forte fuerit, admonere vos debebit, ut eum civem retineatis, qui semper genus illud hominum clamoresque maximos pro vestrâ salute neglexit.

Quamobrem adeste animis, judices, et timorem, si quem habetis, deponite...

Suit un éloge adroit de Milon, de son courage, de son dévouement au bien public, etc.

Comme on le voit, Cicéron, en commençant, ose à peine se défendre; mais au bout de quelques instants, c'est lui qui prend l'offensive, et il va jusqu'à rassurer les juges d'abord si prévenus contre sa cause.

EXORDE INSINUANT TIRÉ DU PLAIDOYER DE M. DE SÈZE POUR LOUIS XVI.

Représentants de la nation! il est donc enfin arrivé ce moment où Louis, accusé au nom du peuple français, peut se faire entendre au milieu de ce peuple lui-même! il est arrivé, ce moment où, entouré des conseils que l'humanité et la loi lui ont donnés, il peut présenter à la nation une défense que son cœur avoue, et développer devant elle les intentions qui l'ont toujours animé! Déjà le calme même qui m'environne m'avertit que le jour de la justice a succédé aux jours de colère et de prévention; que cet acte solennel n'est point une vaine forme; que le temps de la liberté est aussi celui de l'impartialité que la loi commande; et que l'homme, quel qu'il soit, qui se trouve réduit à la condition humiliante d'accusé, est toujours sûr d'appeler sur lui et l'attention et l'intérêt de ceux mêmes qui le poursuivent. Je dis l'homme quel qu'il soit; car Louis n'est plus en effet qu'un homme. Il n'exerce plus de prestiges, il ne peut plus rien; il ne peut plus imprimer de craintes, il ne peut plus offrir d'espérances: c'est donc le moment où vous lui devez non-seulement le plus de justice, mais, j'oserai le dire, le plus de faveur.

Je voudrais pouvoir être entendu, dans ce moment, de la France entière: je voudrais que cette enceinte pût s'agrandir tout à coup pour la recevoir! Je sais qu'en parlant aux représentants de la nation, je parle à la nation elle-même: mais il est permis sans doute à Louis de regretter qu'une multitude immense de citoyens aient reçu l'impression des inculpations dont il est l'objet, et qu'ils ne soient pas aujourd'hui à portée d'apprécier les réponses qui les détruisent. Ce qui lui importe le plus, c'est de prouver qu'il n'est point coupable: c'est là son seul vœu, sa seule pensée. Louis sait bien que l'Europe attend avec inquiétude le jugement que vous allez rendre; mais il ne s'occupe que de la France. Il sait bien que la postérité recueillera un jour toutes les pièces de cette grande discussion qui s'est élevée entre une nation et un homme; mais Louis ne songe qu'à ses contemporains, il n'aspire qu'à les détromper. Nous n'aspirons non plus nous-même qu'à le défendre; nous ne voulons que le justifier. Nous oublions, comme lui, l'Europe qui nous écoute, nous oublions la postérité dont l'opinion déjà se prépare. Nous ne voulons voir que le moment actuel, nous ne sommes occupé que de Louis

et nous croirons avoir rempli toute notre tâche, quand nous aurons démontré qu'il est innocent.

Cet exorde, tout à la fois modeste et courageux, était bien propre à concilier à l'auguste accusé la bienveillance des juges et des spectateurs, si un trop grand nombre d'entre eux n'avaient été également sourds à la voix de la justice et de l'humanité.

N° 15 (p. 60).

MODÈLE D'EXERCICE SUR L'EXORDE DE L'ORAISON FUNÈBRE DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Voyez, dans l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, comme Bossuet annonce avec chaleur qu'il va instruire les rois; comme il se jette ensuite à travers les divisions et les orages de cette île; comme il peint le débordement des sectes, le fanatisme des Indépendants; au milieu d'eux, Cromwell, actif et impénétrable, hypocrite et hardi, dogmatisant et combattant, montrant l'étendard de la liberté et précipitant les peuples dans la servitude; la reine luttant contre le malheur et la révolte, cherchant partout des vengeurs, traversant neuf fois les mers, battue par les tempêtes, voyant son époux dans les fers, ses amis sur l'échafaud, ses troupes vaincues, elle-même obligée de céder; mais, dans la chute de l'État, restant ferme parmi ses ruines, telle qu'une colonne qui, après avoir longtemps soutenu un temple ruineux, reçoit, sans en être courbée, ce grand édifice qui tombe et fond sur elle sans l'abattre.

Cependant l'orateur, à travers ce grand spectacle qui se déploie sur la terre, nous montre toujours Dieu présent au haut des cieux, secouant et brisant les trônes, précipitant la révolution, et par sa force invincible, enchaînant et domptant tout ce qui lui résiste. Cette idée, répandue dans le discours d'un bout à l'autre, y jette une terreur religieuse qui en augmente encore l'effet, et rend le pathétique plus sublime et plus sombre.

N° 16 (p. 60.)

EXORDE POMPEUX.

EXORDE DE L'ORAISON FUNÈBRE DE LOUIS XIV.

Ecce magnus effectus sum, et præcessi omnes sapientiâ, qui fuerunt antè me in Jerusalem... et agnovi quòd in his quoque esset labor et afflictio spiritûs.

Je suis devenu grand : j'ai surpassé en gloire et en sagesse tous ceux qui m'ont précédé dans Jérusalem; et j'ai reconnu qu'en cela même il n'y avait que vanité et affliction d'esprit.

(*Eccles.*, I, 16, 17.)

Dieu seul est grand, mes frères, et dans ces derniers moments surtout, où il préside à la mort des rois de la terre : plus leur gloire et leur puissance ont éclaté, plus, en s'évanouissant alors, elles rendent hommage à sa grandeur suprême : Dieu paraît tout ce qu'il est; et l'homme n'est plus rien de tout ce qu'il croyait être.

Heureux le prince dont le cœur ne s'est point élevé au milieu de ses prospérités et de sa gloire; qui, semblable à Salomon, n'a pas attendu que toute sa grandeur expirât avec lui au lit de la mort, pour avouer qu'elle n'était que vanité et affliction d'esprit, et qui s'est humilié sous la main de Dieu, dans le temps même que l'adulation semblait le mettre au-dessus de l'homme!

Oui, mes frères, la grandeur et les victoires du roi que nous pleurons ont été autrefois assez publiées : la magnificence des éloges a égalé celle des événements : les hommes ont tout dit, il y a longtemps, en parlant de sa gloire. Que nous reste-t-il ici, que d'en parler pour notre instruction?

Ce roi, la terreur de ses voisins, l'étonnement de l'univers, le père des rois; plus grand que tous ses ancêtres, plus magnifique que Salomon dans toute sa gloire, a reconnu comme lui que tout était vanité. Le monde a été ébloui de l'éclat qui l'environnait : ses ennemis ont envié sa puissance : les étrangers sont venus des îles les plus éloignées baisser les yeux devant la gloire de sa majesté, ses sujets lui ont presque dressé des autels; et le prestige qui se formait autour de lui n'a pu le séduire lui-même.

Vous l'aviez rempli, ô mon Dieu! de la crainte de votre nom : vous l'aviez écrit sur le livre éternel, dans la succession des saints rois qui devaient gouverner vos peuples : vous l'aviez revêtu de grandeur et de magnificence. Mais ce n'était pas assez; il fallait encore qu'il fût marqué du caractère propre de vos élus : vous avez récompensé sa foi par des tribulations et par des disgrâces. L'usage chrétien des prospérités peut nous donner droit au royaume des cieux; mais il n'y a que l'affliction et la violence qui nous l'assurent.

Voyons-nous des mêmes yeux, mes frères, la vicissitude des choses humaines? Sans remonter aux siècles de nos pères, quelles leçons Dieu n'a-t-il pas données au nôtre? Nous avons vu toute la race royale presque éteinte : les princes, l'espérance et l'appui du trône, moissonnés à la fleur de leur âge : l'époux et l'épouse auguste, au milieu de leurs plus beaux jours, enfermés dans le même cercueil, et les cendres de l'enfant suivre tristement et augmenter l'appareil lugubre de leurs funérailles : le roi, qui avait passé d'une minorité orageuse au règne le plus glorieux dont il soit parlé dans nos histoires, retomber de cette gloire dans des malheurs presque supérieurs à ses anciennes prospérités; se relever encore plus grand de toutes ses pertes, et survivre à tant d'événements divers pour rendre gloire à Dieu et s'affermir dans la foi des biens immuables.

Ces grands objets passent devant nos yeux comme des scènes fabuleuses : le cœur se prête pour un moment au spectacle; l'attendrissement finit avec la représentation : et il semble que Dieu n'opère ici-bas tant de révolutions, que pour se jouer dans l'univers et nous amuser plutôt que nous instruire.

Ajoutons donc les paroles de la foi à cette triste cérémonie, qui sans cela nous prêcherait en vain : racontons, non les merveilles d'un règne que les hommes ont déjà tant exalté, mais les merveilles de Dieu sur le roi qui nous est ôté. Rappelons ici ses vertus plutôt que ses victoires : montrons-le plus grand encore au lit de la mort, qu'il ne l'était autrefois sur son trône dans les jours de sa gloire. N'ôtons les louanges à la vanité que pour les rendre à la grâce. Et, quoiqu'il ait été grand et par l'éclat inouï de son règne et par les sentiments héroïques de sa piété, deux réflexions sur lesquelles va rouler ce devoir de religion que nous rendons à la mémoire du très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Louis XIVe du nom, roi de France et de Navarre : ne parlons de la gloire et de la grandeur de son règne, que pour en montrer les écueils et le néant qu'il a connu; et de sa piété, que pour en proposer et immortaliser les exemples.

N° 17 (p. 70).

NARRATIONS ORATOIRES.

HUMANITÉ DE MARC-AURÈLE.

La bonté faisait le caractère de Marc-Aurèle; elle était dans ses discours, dans ses actions; elle était peinte sur tous les traits de son visage. Que dis-je? tel fut l'objet de son culte. Voyez ce Capitole où sa main lui a élevé un temple. O Dieu de l'univers, dans presque tous les pays du monde, on t'a outragé, même en t'adorant! Partout la superstition barbare a eu ses autels, où elle t'offrait, pour t'apaiser, les gémissements et les cris des victimes humaines. Marc-Aurèle t'invoquait sous l'idée d'un être bon; il te peignait aux hommes, comme tu étais peint dans son cœur. Non, je ne l'oublierai jamais ce jour, ce moment solennel, où un prince, souverain pontife comme empereur de son pays, entra pour la première fois dans ce temple dédié *à la Bonté,* et brûla le premier encens sur l'autel, au milieu des acclamations et de la joie d'un peuple qui semblait le prendre lui-même pour la divinité du temple. Romains, il fut impossible à vos ancêtres de condamner Manlius coupable, tant qu'ils eurent sous les yeux le Capitole que ce guerrier célèbre avait sauvé : et moi, je fais ici des vœux pour que la vue de ce nouveau temple, dans ce même Capitole, arrête vos empereurs, toutes les fois qu'ils voudront faire une action cruelle ou tyrannique. Peuples, que tous ceux qui règneront sur vous, viennent jurer à cet autel d'être bon comme Marc-Aurèle; qu'ils s'accoutument à penser comme lui, que tout bienfait accordé aux hommes est un acte de religion envers la Divinité!

Dans cette assemblée du peuple romain était une foule d'étrangers et de citoyens de toutes les parties de l'empire. Les uns se trouvaient depuis longtemps à Rome; les autres avaient suivi des différentes provinces le char funèbre, et l'avaient accompagné par honneur : tout à coup l'un d'eux (c'était le premier magistrat d'une ville située aux pieds des Alpes) éleva sa voix :

« Orateur, dit-il, tu nous as parlé du bien que Marc-Aurèle a fait à des particuliers malheureux; parle-nous de celui qu'il a fait à des villes et à des nations entières. Souviens-toi de la famine qui a désolé l'Italie. Nous entendions les cris de nos enfants qui nous demandaient du pain; nos campagnes stériles et nos marchés déserts ne nous offraient plus de ressources. Nous avons invoqué Marc-Aurèle, et la famine a cessé. » — Alors il approcha, toucha la tombe, et dit : « J'apporte à la cendre de Marc-Aurèle les hommages de toute l'Italie. »

Un autre homme parut : son visage était brûlé par un soleil ardent; ses traits avaient je ne sais quoi de fier, et sa tête dominait sur toute l'assemblée. C'était un Africain; il éleva sa voix, et dit :

« Je suis né à Carthage; j'ai vu un embrasement général dévorer nos maisons et nos temples : échappés de ces flammes et couchés plusieurs jours sur des ruines et des monceaux de cendre, nous avons invoqué Marc-Aurèle : Marc-Aurèle a réparé nos malheurs. Carthage a remercié une fois les dieux d'être romaine. » — Il approcha, toucha la tombe, et dit : « J'apporte à la cendre de Marc-Aurèle les hommages de l'Afrique. »

Trois des habitants de l'Asie s'avancèrent; ils tenaient d'une main de l'encens et de l'autre des couronnes de fleurs. L'un d'eux prit la parole :

« Nous avons vu dans l'Asie le sol qui nous portait s'écrouler sous nos pas, et nos trois villes renversées par un tremblement de terre. Du milieu de ces débris, nous avons invoqué Marc-Aurèle, et nos villes sont sorties de leurs ruines. » — Ils posèrent sur la tombe l'encens et les couronnes, et dirent : « Nous apportons à la cendre de Marc-Aurèle les hommages de l'Asie. »

Enfin il parut un homme des rives du Danube; il portait l'habillement des Barbares, et tenait une massue à la main. Son visage cicatrisé était mâle et terrible; mais ses traits à demi sauvages semblaient adoucis par la douleur; il s'avança et dit :

« Romains, la peste a désolé nos climats. On dit qu'elle avait parcouru l'univers, et qu'elle était venue des frontières des Parthes jusqu'à nous. La mort était dans nos cabanes; elle nous poursuivait dans nos forêts. Nous ne pouvions plus ni chasser, ni combattre : tout périssait : j'éprouvai moi-même ce fléau terrible, et je ne soutenais plus le poids de mes armes. Dans cette désolation, nous avons invoqué Marc-Aurèle : Marc-Aurèle a été notre dieu conservateur. » — Il approcha, posa sa massue sur la tombe, et dit : « J'apporte à ta cendre l'hommage de vingt nations que tu as sauvées. »

THOMAS.

SAINT LOUIS DANS LES FERS.

Je me hâte de vous représenter saint Louis dans le véritable état de sa gloire, non pas dans ces temps heureux où il portait dans tout l'Orient l'honneur de la nation et la fortune de ses armes, non pas dans ces deux grandes batailles, où, perçant comme un prodige de valeur, les rangs des troupes infidèles, il obligea ses ennemis à souhaiter d'avoir un tel maître; mais dans l'épreuve de la mauvaise fortune, dans la constance et dans la soumission aux ordres de Dieu, qu'il témoigna dans l'affliction de sa retraite, de sa prison, de ses maladies. Qui n'eût dit que le Ciel seconderait les bonnes intentions de ce prince; que le succès de cette guerre serait aussi heureux que le dessein en était juste, et que Dieu combattrait pour lui comme il fallait combattre pour Dieu? N'eût-il pas droit de se promettre que dans l'extrémité des affaires la croix lui apparaîtrait comme à Constantin, que les vents s'élèveraient comme en faveur de Théodose, et qu'il aurait les mêmes secours, puisqu'il défendait la même cause? Mais Dieu, qui lui destinait d'autres couronnes, et qui demandait de lui d'autres victoires, permit qu'il fût défait, et qu'il tombât lui-même sous la puissance de ceux qu'il avait tant de fois vaincus. Sages du monde, qui ne connaissez d'autre félicité que celles qui sont l'ouvrage de la fortune, arrêtez vos raisonnements et vos pensées, laissez-nous juger par la foi d'un si funeste événement.

Quelle fut alors sa constance! la prospérité ne l'avait point enflé, l'adversité ne l'abattit point. Dans la déroute de son armée, dans la défaillance de ses forces, dans les premières horreurs de sa prison, il paie à Dieu le tribut de sa prière accoutumée; soutenu par sa grâce et comme environné de sa protection, il conserve sa dignité même dans ses fers, et règne sur les débris et sur les ruines de sa fortune. Les Barbares qui le gardent sont comme désarmés à son aspect. Les amiraux d'Égypte, encore sanglants du meurtre de leur général, entrent dans sa tente, et leur férocité se change en respect. Quelle fut la disposition intérieure de son âme? Il adore la providence de Dieu par laquelle il a combattu, et par laquelle il souffre. Il s'estime heureux d'être humilié sous la main puis-

sante du Seigneur. Il aime sa captivité, puisque c'est lui qui l'ordonne. Il est content de n'être pas libre, puisqu'il devient son prisonnier, et l'on peut dire de lui « que la sagesse était descendue dans son cachot, « et ne l'avait pas abandonné dans ses chaînes [1]. »

FLÉCHIER.

RETRAITE DE SULLY.

O jour! ô moment terrible où Sully entendit tout à coup retentir autour de lui : Le roi est assassiné; le roi n'est plus! ou un serviteur fidèle, témoin du parricide, lui remit l'affreux couteau encore dégouttant de sang; où Sully, a travers les cris, les sanglots, les gémissements et les larmes de tout un peuple, se précipita vers le Louvre, pour y voir, pour y embrasser encore une fois le corps de son ami et de son maître; où il serra dans ses bras, où il inonda de ses larmes, où il pressa mille fois contre son sein le jeune enfant, héritier de ce malheureux prince! Mais quels furent ses sentiments, lorsque dans le palais dont toutes les murailles étaient couvertes des marques du deuil et de la mort, dans ce palais où étaient encore déposés les restes du roi, presque au pied de sa tombe, et à la lueur des torches funèbres, il aperçut la joie de la nouvelle cour; joie plus cruelle pour lui, que s'il avait vu enfoncer le couteau, et le sang de Henri IV couler sous ses yeux. Dès ce moment, il prévit tout, il vit que la France avait été frappée avec son maître : cependant il aimait trop l'État pour l'abandonner à ses nouveaux tyrans. Il lutte; il combat encore; il ose prononcer les noms de devoir et de justice; mais tout est changé; les choses en étaient venues à ce point où les vertus d'un grand homme ne font que rendre son siècle plus coupable. Ne pouvant plus empêcher le mal, il ne lui reste que la gloire de n'en pas devenir complice, il se dépouille de ses charges, il quitte la cour, et emporte avec lui ses vertus, ses services et l'ingratitude des hommes.

THOMAS.

HABILETÉ DU PRINCE DE CONDÉ DANS L'ATTAQUE DES RETRANCHEMENTS.

Il se prépare contre le prince quelque chose de plus formidable qu'à Rocroi; et, pour éprouver sa vertu, la guerre va épuiser toutes ses inventions et tous ses efforts. Quel objet se présente à mes yeux ? Ce ne sont pas seulement des hommes à combattre, ce sont des montagnes inaccessibles : ce sont des ravines et des précipices d'un côté, c'est, de l'autre, un bois impénétrable; dans le fond est un marais, et, derrière, des ruisseaux, de prodigieux retranchements : ce sont partout des forts élevés et des forêts abattues qui traversent des chemins affreux; et au dedans, c'est Merci avec ses braves Bavarois enflés de tant de succès et de la prise de Fribourg; Merci qu'on ne vit jamais reculer dans les combats; Merci que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont jamais surpris dans un mouvement irrégulier, et à qui ils ont rendu ce grand témoignage, que jamais il n'avait perdu un seul moment favorable, ni manqué de prévenir leurs desseins, comme s'il eût assisté à leurs conseils. Ici donc durant huit jours, et à quatre attaques différentes, on vit tout ce qu'on peut soutenir et entreprendre à la guerre. Nos troupes semblent rebutées autant par la résistance des ennemis que par l'effroyable disposition des lieux, et le prince se vit quelque temps comme abandonné. Mais comme un autre Machabée, « son «bras ne l'abandonna pas, et son courage, irrité par tant de périls, vint « à son secours [2]. » On ne l'eut pas plutôt vu pied à terre, forcer le premier ces inaccessibles hauteurs, que son ardeur entraîna tout après elle. Merci voit sa perte assurée; ses meilleurs régiments sont défaits,

[1] Descenditque cum illo in foveam, et in vinculis non dereliquit eum (*Sap.* x).

[2] Salvavit mihi brachium meum, et indignatio mea ipsa auxiliata est mihi (*Is.*, LXIII, 5).

la nuit sauve les restes de son armée; mais que des pluies excessives s'y joignent encore, afin que nous ayons à la fois, avec tout le courage et tout l'art, toute la nature à combattre. Quelque avantage que prenne un ennemi habile autant que hardi, et dans quelque affreuse montagne qu'il se retranche de nouveau, poussé de tous côtés, il faut qu'il laisse en proie au duc d'Enghien, non-seulement son canon et son bagage, mais encore tous les environs du Rhin. Voyez comme tout s'ébranle : Philipsbourg est aux abois en dix jours, malgré l'hiver qui approche; Philipsbourg, qui tint si longtemps le Rhin captif sous nos lois, et dont le plus grand des rois a si glorieusement réparé la perte. Worms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places de nom ouvrent leurs portes; Merci ne peut les défendre, et ne paraît plus devant son vainqueur. BOSSUET.

N° 18 (p. 78).

AMPLIFICATIONS ORATOIRES.

AMPLIFICATIONS ORATOIRES : 1° PAR DÉFINITION.

Lorsque Maury veut rendre sensibles les avantages de la religion, il emprunte à la définition d'heureux détails:

Qu'est-ce que la religion? Une philosophie sublime qui démontre l'ordre, l'unité de la nature, et explique l'énigme du cœur humain; le plus puissant mobile pour l'homme de bien, puisque la foi le met sans cesse sous l'œil de la Divinité, et qu'elle agit sur la volonté avec autant d'empire que sur la pensée; un supplément de la conscience qui commande, affermit et perfectionne toutes les vertus, établit de nouveaux rapports de bienfaisance sur de nouveaux liens d'humanité; nous montre dans les pauvres des créanciers et des juges, des frères dans nos ennemis, dans l'Être suprême un père; la religion du cœur, la vertu en action, le plus beau de tous les codes de morale, et dont tous les préceptes sont autant de bienfaits du Ciel.

2° PAR FIGURES.

Mardochée veut-il prouver à Esther qu'elle ne doit pas hésiter à exposer sa vie pour sauver ses frères prêts à périr, il a recours aux figures les plus vives et les plus pathétiques:

Quoi! lorsque vous voyez périr votre patrie,
Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie!
Dieu parle, et d'un mortel vous craignez le courroux!
Que dis-je? votre vie, Esther, est-elle à vous?
N'est-elle pas au sang dont vous êtes issue?
N'est-elle pas à Dieu dont vous l'avez reçue?
Et qui sait, lorsqu'au trône il conduisait vos pas,
Si pour sauver son peuple il ne vous gardait pas?
Songez-y bien, ce Dieu ne vous a pas choisie
Pour être un vain spectacle aux peuples de l'Asie,
Ni pour charmer les yeux des profanes humains :
Pour un plus noble usage il réserve ses saints.
S'immoler pour son nom et pour son héritage,
D'un enfant d'Israël voilà le vrai partage :
Trop heureuse pour lui de hasarder vos jours!

3° PAR ÉNUMÉRATION DES PARTIES.

Massillon, parlant de l'immortalité de l'âme, veut la prouver par le développement de cette vérité, que *tout homme, quelque heureux qu'il puisse être ici-bas, a toujours l'idée et le besoin d'un bonheur où il ne peut pas atteindre sur la terre.* Il a recours, pour l'amplification, principalement à ce que les rhéteurs appellent *énumération des parties.* On va voir combien ce tour devient fécond sous sa plume:

Si l'homme n'a point d'autre bonheur à espérer qu'un bonheur temporel, pourquoi ne le trouve-t-il nulle part sur la terre? D'où vient que les richesses l'inquiètent, que les honneurs le fatiguent, que les plaisirs le lassent, que les sciences le confondent et irritent sa curiosité, loin de la satisfaire, que la réputation le gêne et l'embarrasse, que tout cela ensemble ne peut remplir l'immensité de son cœur et lui laisse encore quelque chose à désirer? Tous les autres êtres, contents de leur destinée, paraissent heureux à leur manière, dans la situation ou l'auteur de la nature les a placés. Les astres, tranquilles dans le firmament, ne quittent pas leur séjour pour aller éclairer une autre terre; la terre, réglée dans ses mouvements, ne s'élance pas en haut pour aller prendre leur place; les animaux rampent dans les campagnes, sans envier la destinée de l'homme qui habite les villes et les palais somptueux; les oiseaux se réjouissent dans les airs, sans penser qu'il y a des créatures plus heureuses qu'eux sur la terre: tout est heureux, pour ainsi dire, tout est à sa place dans la nature; l'homme seul est inquiet et mécontent; l'homme seul est en proie à ses désirs, se laisse déchirer par des craintes, trouve son supplice dans ses espérances, devient triste et malheureux au milieu de ses plaisirs; l'homme seul ne rencontre rien ici-bas où son idée puisse se fixer.

D'où vient cela? O homme! ne serait-ce point parce que vous êtes ici-bas déplacé, que vous êtes fait pour le ciel, que votre cœur est plus grand que le monde, que toute la terre n'est pas votre patrie, et que tout ce qui n'est pas Dieu n'est rien pour vous?

4° PAR IMAGES.

Il est difficile d'être victorieux et humble tout ensemble.

Cette pensée, sous la plume de Fléchier, se revêt des formes et des images les plus nobles et les plus élégantes:

Qu'il est difficile d'être victorieux et d'être humble tout ensemble! Les prospérités militaires laissent dans l'âme je ne sais quel plaisir touchant qui l'occupe et la remplit tout entière. On s'attribue une autorité de puissance et de force; on se couronne de ses propres mains, lors même qu'on rend à Dieu de solennelles actions de grâces, et qu'on pend aux voûtes sacrées de ses temples les drapeaux déchirés et sanglants qu'on a pris sur les ennemis: qu'il est dangereux que la vanité n'étouffe une partie de la reconnaissance, et qu'on ne retienne au moins quelques grains de cet encens qu'on va brûler sur les autels!

5° PAR SUPPOSITIONS.

Il est terrible pour l'homme d'être réduit à n'avoir dans le monde d'autres ressources que lui-même.

Bourdaloue amplifie cette pensée par de belles suppositions:

Si je me trouvais seul et sans guide dans une solitude affreuse, exposé à tous les risques d'un égarement sans retour, je serais dans des frayeurs mortelles; si dans une pressante maladie je me voyais abandonné, n'ayant que moi-même pour veiller sur moi, je n'oserais plus compter sur ma guérison; si dans une affaire capitale, où il s'agirait pour moi non-seulement de ma fortune, mais de ma vie, tout autre conseil que le mien me manquait, je me croirais perdu et sans espérance: comment donc, au milieu du monde, de tant d'écueils et de piéges qui m'environnent, de tant de périls qui me menacent, de tant d'ennemis qui me poursuivent, de tant d'occasions où je puis périr, sans autre secours que moi-même, pourrais-je vivre en paix, et n'être pas dans de continuelles alarmes?

6° PAR EFFETS.

Voici comme Massillon parle de l'ambition des grands:

Au grand rien ne suffit, parce qu'il peut prétendre à tout: ses désirs croissent avec sa fortune. Tout ce qui est plus élevé que lui le fait paraître petit à ses yeux; il est moins flatté de laisser tant d'hommes derrière lui, que rongé d'en avoir qui le précèdent. Ce n'est pas tout: de l'ambition naissent les jalousies dévorantes; et cette passion si basse et si lâche est pourtant le vice et le malheur des grands. Jaloux de la réputation d'autrui, la gloire qui ne leur appartient pas est pour eux comme une tache qui les flétrit et qui les déshonore. Jaloux des grâces qui tombent à côté d'eux, il semble qu'on leur arrache celles qui se répandent sur les autres. Jaloux de la faveur, on est digne de leur haine et de leur mépris, dès qu'on l'est de l'amitié et de la confiance du maître. Jaloux même des succès glorieux à l'État, la joie publique est souvent pour eux un chagrin secret et domestique; les victoires remportées par leurs rivaux sur leurs ennemis leur sont plus amères qu'à nos ennemis mêmes; leur maison, comme celle d'*Aman*, est une maison de deuil et de tristesse, tandis que *Mardochée* triomphe, et reçoit au milieu de la capitale les acclamations publiques; et peu contents d'être insensibles à la gloire des événements, ils cherchent à se consoler, en s'efforçant de les obscurcir par la malignité des réflexions et des censures. Enfin cette injuste passion tourne tout en amertume, et on trouve le secret de n'être jamais heureux, soit par ses propres maux, soit par les biens qui arrivent aux autres.

7° PAR COMPARAISONS ET SIMILITUDES.

Dans le passage qui suit, du même auteur, sur l'instabilité et l'inconstance de la fortune, on voit une amplification par comparaisons et similitudes:

Qu'est-ce que la vie humaine, qu'une mer furieuse et agitée, où nous sommes sans cesse à la merci des flots, et où chaque instant change notre situation et nous donne de nouvelles alarmes? Que sont les hommes eux-mêmes, que les tristes jouets de leurs passions insensées et de la vicissitude éternelle des événements?...

Semblables à ces figures que la roue rapide entraîne, ils n'ont jamais de consistance assurée; chaque moment est pour eux une situation nouvelle. Ils flottent au gré de l'inconstance des choses humaines; voulant sans cesse se fixer, et sans cesse obligés de s'en défendre; croyant toujours avoir trouvé le lieu de leur repos, et sans cesse forcés de recommencer leur course. Lassés de leur agitation, et cependant toujours emportés par le tourbillon, ils n'ont rien qui les fixe, qui les console, qui les paye de leurs peines, qui adoucisse le chagrin des événements, etc.

N° 19 (p. 85).

MANIÈRE DE TRAITER LES PREUVES.

DISCOURS DE PACUVIUS A PÉROLLA, SON FILS.

Silius Italicus (*de Bello Punico*, l. IX, v. 332 et suiv.) affaiblit la matière que lui fournit Tite-Live. On ne trouve dans cette imitation que trois ou quatre beaux vers. Voici le morceau tout entier, divisé comme celui de l'original;

EXORDE.

Per, si quid superest vitæ, per jura parentis,
Perque tuam nostrâ potio rem, nate, salutem,
Absiste incœptis, oro...

Ier MOTIF.

Ne sanguine cernam
Polluta hospitia, ac tabo repleta cruento
Pocula, et versas pugnæ certamine mensas.

2e MOTIF.

Tune illum quem non acies, non mœnia et urbes
Ferre valent, quum frons propior, lumenque corusco
Igne micat; tunc illa viri, quæ vertice fundit,
Fulmina pertuleris, si viso intorserit ense
Diram, quâ vertit per campos agmina, vocem?
Fallit te, mensas inter quòd credis inermem:
Tot bellis quæsita viro, tot cædibus, armat
Majestas æterna ducem. Si admoveris ora,
Cannas, et Trebiam antè oculos, Trasymenaque busta,
Et Pauli stare ingentem miraberis umbram.
Quid tanto in casu comitum juxtaque jacentûm
Torpebunt dextræ? Parce, oro, et desine velle,
Cui nequeas victor superesse. An tristia vincla
Et Decius non erudiunt componere mentem?
Talia commemorans, famæ majoris amore
Flagrantem ut vidit juvenem, surdumque timori·
Nil ultrà posco, refer in convivia gressum:
Approperemus, ait:

3e MOTIF.

Non jam tibi pectora pubis
Sidoniæ fodienda manu, tutantia regem.
Hoc jugulo dextram explora; namque hæc tibi ferrum.
Si Pœnum invasisse paras; per viscera ferrum
Nostra est ducendum. Tardam ne sperne senectam;
Opponam membra, atque ensem extorquere negatum
Morte meâ eripiam.

Silius termine ainsi:

Lacrymæ tunc ore profusæ
Et magnâ Superûm curâ servatus in arma
Scipiadæ Pœnus; nec tantum fata dederunt
Externa peragi dextrâ.

Nous laissons aux maîtres le soin de faire comparer, par leurs élèves, le déclamateur avec le grand écrivain.

N° 20 (p. 89).

MODÈLE DE RÉFUTATION.

Prenons dans ce même discours un autre endroit où la logique de Démosthènes avait beaucoup plus à faire : c'était réellement le point délicat de la cause, celui où elle se présentait sous un aspect vraiment douloureux. Démosthènes, qui, sans magistrature légale, était en effet le premier magistrat d'Athènes, et même des républiques alliées, puisqu'il gouvernait tout par ses conseils et animait tout par son éloquence, avait seul fait décréter la guerre contre Philippe, et la guerre avait été malheureuse. On savait bien qu'il n'y avait pas de sa faute; mais enfin le malheur, qui aigrit les hommes, ne les rend-il pas injustes? le ressentiment n'est-il pas quelquefois aveugle? n'est-on pas trop naturellement porté à s'en prendre à celui qui est la cause innocente ou non de nos infortunes? et supposé qu'on lui pardonne, n'est-ce pas du moins tout ce qu'on peut faire? est-on bien disposé d'ailleurs à le récompenser et à l'honorer? C'était là l'espérance d'Eschine et le fort de son accusation, le mobile de toutes ses attaques. Il paraît même qu'il n'avait osé hasarder tant de mensonges et de calomnies que dans la persuasion où il était qu'il accablerait Démosthènes du poids des désastres publics, de manière qu'il ne pût s'en relever; et c'est dans ce sens que la harangue pour la Couronne est d'autant plus admirée, qu'il y avait plus de difficultés à vaincre. Tous les événements étaient contre l'orateur : l'essentiel était de se sauver par l'intention, ce qui n'offrait pas une matière aussi facile que celle d'Eschine. Celui-ci avait à sa disposition tous ces lieux communs qui sont si puissants dans l'éloquence, quand l'application en est sous nos yeux, le sang des citoyens répandus, la dévastation des campagnes, la ruine des villes, le deuil des familles, et tant d'objets déplorables qu'il étale et développe avec tout ce que l'art a de plus insidieux, tout ce que l'indignation a de plus amer, tout ce que la haine a de plus perfide. Ne nous arrêtons point au raisonnement oratoire. Distinguer l'intention du

fait était bien facile, mais ne suffisait pas à beaucoup près. Il fallait tellement la séparer de l'événement, la caractériser par des traits si frappants et si nobles, que Démosthènes et les Athéniens parussent encore grands quand tout avait tourné contre eux. Démosthènes prend un parti dont la seule conception prouve la force de sa tête et les ressources de son génie. Il nie formellement qu'il ait été vaincu; il affirme qu'il a été vainqueur, qu'il a réellement triomphé de Philippe, et, ce qui est plus fort, il le prouve. Écoutons-le s'adresser à Eschine:

Οὐ τοίνυν οὐδὲ τὴν ἧτταν αὐτὴν (εἰ ταύτῃ γαυριᾷς, ἐφ' ᾗ στένειν σε, ὦ κατάρατε, προςῆκεν) ἐν οὐδενὶ τῶν παρ' ἐμοὶ γεγονυῖαν εὑρήσετε τῇ πόλει. Οὑτωσὶ δὲ λογίζεσθε· οὐδαμοῦ πώποτε, ὅποι πρεσβευτὴς ἐξεπέμφθην ὑφ' ὑμῶν ἐγώ, ἡττηθεὶς ἀπῆλθον τῶν παρὰ Φιλίππου πρέσβεων, οὐκ ἐκ Θετταλίας, οὐκ ἐξ Ἀμβρακίας, οὐκ ἐξ Ἰλλυριῶν, οὐ παρὰ τῶν Θρᾳκῶν βασιλέων, οὐκ ἐκ Βυζαντίου, οὐκ ἄλλοθεν οὐδαμόθεν, οὐ τὰ τελευταῖα πρώην ἐκ Θηβῶν· ἀλλ' ἐν οἷς κρατηθεῖεν οἱ πρέσβεις αὐτοῦ τῷ λόγῳ, ταῦτα τοῖς ὅπλοις ἐπιὼν κατεστρέφετο. Ταῦτ' οὖν ἀπαιτεῖς παρ' ἐμοῦ, καὶ οὐκ αἰσχύνῃ τὸν αὐτὸν εἴς τε μαλακίαν σκώπτων, καὶ τῆς Φιλίππου δυνάμεως ἀξιῶν, ἕνα ὄντα, κρείττω γενέσθαι, καὶ ταῦτα τοῖς λόγοις; Τίνος γὰρ ἄλλου κύριος ἦν ἐγώ; οὐ γὰρ τῆς γε ἑκάστου ψυχῆς, οὐδὲ τῆς τύχης τῶν παραταξαμένων, οὐδὲ τῆς στρατηγίας, ἧς ἐμὲ ἀπαιτεῖς εὐθύνας· οὕτω σκαιὸς εἶ. Ἀλλὰ μήν, ὧν γ' ἂν ὁ ῥήτωρ ὑπεύθυνος εἶη, πᾶσαν ἐξέτασιν λάμβανε· οὐ παραιτοῦμαι. Τίνα οὖν ἐστι ταῦτα; ἰδεῖν τὰ πράγματα ἀρχόμενα, καὶ προαισθέσθαι, καὶ προειπεῖν τοῖς ἄλλοις· ταῦτα πέπρακταί μοι· καὶ ἔτι τὰς ἑκασταχοῦ βραδυτῆτας, ὄκνους, ἀγνοίας, φιλονεικίας, ἃ πολιτικὰ ταῖς πόλεσι πρόςεστιν ἁπάσαις καὶ ἀναγκαῖα ἁμαρτήματα, ταῦτα ὡς εἰς ἐλάχιστον συστεῖλαι καὶ τοὐναντίον εἰς ὁμόνοιαν καὶ φιλίαν, καὶ τοῦ τὰ δέοντα ποιεῖν ὁρμὴν προτρέψαι· καὶ ταῦτά μοι πάντα πεποίηται, καὶ οὐδεὶς μήποτε ἀνθρώπων εὕροι τὸ κατ' ἐμὲ οὐδὲν ἐλλειφθέν. Εἰ τοίνυν τις ὁντινοῦν ἔροιτο, τίσι τὰ πλεῖστα Φίλιππος, ὧν κατέπραξε, διῳκήσατο, πάντες ἂν εἴποιεν, τῷ στρατοπέδῳ, καὶ τῷ διδόναι, καὶ τῷ διαφθείρειν τοὺς ἐπὶ τῶν πραγμάτων. Οὐκοῦν, τῶν μὲν δυναμέων οὔτε κύριος οὐθ' ἡγεμὼν ἦν ἐγώ· Ὥςτε οὐδὲ ὁ λόγος τῶν κατὰ ταῦτα πραχθέντων πρὸς ἐμέ. Καὶ μήν, τῷ γε μὴ διαφθαρῆναι χρήμασι, κεκράτηκα Φιλίππου· ὥςπερ γὰρ ὁ ὠνούμενος νενίκηκε τὸν λαβόντα, ἐὰν πρίηται, οὕτως ὁ μὴ λαβὼν μηδὲ διαφθαρεὶς, νενίκηκε τὸν ὠνούμενον· ὥςτε ἀήττητος ἡ πόλις τὸ κατ' ἐμέ.

N° 21 (p. 94).

PÉRORAISON DU SERMON DE MASSILLON SUR LA VÉRITÉ D'UN AVENIR.

Que conclure de ce discours? que l'impie est à plaindre de chercher dans une affreuse incertitude sur les vérités de la foi la plus douce espérance de sa destinée; qu'il est à plaindre de ne pouvoir vivre tranquille qu'en vivant sans foi, sans culte, sans Dieu, sans confiance; qu'il est à plaindre, s'il faut que l'Évangile ne soit qu'une fable; la foi de tous les

siècles, une credulité; le sentiment de tous les hommes, une erreur populaire; les premiers principes de la nature et de la raison, des préjugés de l'enfance; le sang des martyrs que l'espérance d'un avenir soutenait dans les tourments, un jeu concerté pour tromper les hommes; la conversion de l'univers, une entreprise humaine; l'accomplissement des prophéties, un coup du hasard; en un mot, s'il faut que ce qu'il y a de mieux établi dans l'univers se trouve faux, afin qu'il ne soit pas éternellement malheureux!

O hommes! je vous montrerai une voie plus sûre de vous calmer : craignez cet avenir que vous vous efforcez de ne pas croire; ne vous demandez pas ce qui se passe dans cette autre vie dont on vous parle; mais demandez-vous sans cesse à vous-mêmes ce que vous faites dans celle-ci; calmez votre conscience par l'innocence de vos mœurs, et non par l'impiété de vos sentiments; mettez votre cœur en repos en y appelant Dieu, et non pas en doutant s'il vous regarde. La paix d'un impie n'est qu'un affreux désespoir. Cherchez votre bonheur, non en secouant le joug de la foi, mais en goûtant combien il est doux. Pratiquez les maximes qu'elle vous prescrit, et votre raison ne refusera plus de se soumettre aux mystères quelle vous ordonne de croire. L'avenir cessera de vous paraître incroyable dès que vous cesserez de vivre comme ceux qui bornent toute leur félicité dans le court espace de cette vie. Alors, loin de craindre cet avenir, vous le hâterez par vos désirs; vous soupirerez après ce jour heureux où le Fils de l'homme, le père du siècle futur, viendra punir les incrédules, et conduire dans son royaume tous ceux qui auront vécu dans l'attente de la bienheureuse éternité.

N° 22 (p. 99).

PÉRORAISON DE L'ORAISON FUNÈBRE DE CONDÉ.

Jetez les yeux de toutes parts; voilà tout ce qu'a pu la magnificence et la piété pour honorer un héros : des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus; des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau, et de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste; des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant; et rien enfin ne manque dans tous ces honneurs que celui à qui on les rend.

Pleurez donc sur ces faibles restes de la vie humaine, pleurez sur cette triste immortalité que nous donnons aux héros; mais approchez en particulier, ô vous qui courez avez tant d'ardeur dans la carrière de la gloire, âmes guerrieres et intrépides! Quel autre fut plus digne de vous commander? Mais dans quel autre avez-vous trouvé le commandement plus honnête? Pleurez donc ce grand capitaine, et dites en gémissant : « Voilà celui qui nous menait dans les hasards! Sous lui se sont formés tant de renommés capitaines que ses exemptes ont élevés aux premiers honneurs de la guerre! Son ombre eût pu encore gagner des batailles : et voilà que dans son silence son nom même nous anime; et ensemble il nous avertit que, pour trouver à la mort quelque reste de nos travaux, et n'arriver pas sans ressource à notre éternelle demeure, avec le roi de la terre, il faut encore servir le Roi du ciel. » Servez donc ce Roi immortel et si plein de miséricorde, qui vous comptera un soupir et un verre d'eau donné en son nom, plus que tous les autres ne feront jamais tout votre sang répandu; et commencez à compter le temps de vos utiles services du jour que vous vous serez donnés à un maître si bienfaisant.

Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste monument, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis? Tous ensemble, en quelque degré de sa confiance qu'il vous ait reçus, environnez ce tombeau, versez des larmes avec des prières; et, admirant dans un si grand prince

une amitié si commode et un commerce si doux, conservez le souvenir d'un héros dont la bonté avait égalé le courage. Ainsi, puisse-t-il toujours vous être un cher entretien! ainsi, puissiez-vous profiter de ses vertus, et que sa mort, que vous déplorez, vous serve à la fois de consolation et d'exemple!

Pour moi, s'il m'est permis, après tous les autres, de venir rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô prince, le digne sujet de nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mémoire; votre image y sera tracée, non point avec cette audace qui promettait la victoire; non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y efface; vous aurez dans cette image des traits immortels : je vous y verrai tel que vous étiez à ce dernier jour, sous la main de Dieu, lorsque sa gloire sembla commencer à vous apparaître. C'est là que je vous verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroi; et, ravi d'un si beau triomphe, je dirai en actions de grâces ces belles paroles du bien-aimé disciple : « La véritable victoire, celle qui met sous nos pieds le monde entier, c'est notre foi. »

Jouissez, prince, de cette victoire; jouissez-en éternellement par l'immortelle vertu de ce sacrifice. Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue, vous mettrez fin à tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte : heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de la vie, les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. BOSSUET.

MODÈLE D'EXERCICE.

Si jamais Bossuet parut avoir l'enthousiasme et l'ivresse de son sujet, et s'il les communiqua aux autres, c'est dans l'éloge funèbre du prince de Condé. L'orateur s'élance avec le héros; il en a l'impétuosité comme la grandeur. Il ne raconte pas; on dirait qu'il imagine et conçoit lui-même les plans. Il est sur les champs de bataille; il voit tout, il mesure tout. Il a l'air de commander aux événements; il les appelle, il les prédit; il lie ensemble et peint à la fois le passé, le présent, l'avenir: tant les objets se succèdent avec rapidité, tant ils s'entassent dans son imagination! Mais la partie la plus éloquente est la fin. Les six dernières pages sont un mélange continuel de pathétique et de sublime. Il invite tous ceux qui sont présents, princes, peuple, guerriers, et surtout les amis de ce prince, à environner son monument, et à venir pleurer sur la tombe d'un grand homme. « Jetez les yeux de toutes parts, etc.... »

Enfin il ajoute ces mots si connus et éternellement cités: « Pour moi, s'il m'est permis, etc...., vous vivrez éternellement dans ma mémoire... Agréez ces derniers efforts, etc. »

Dans cette péroraison touchante, on aime à voir l'orateur paraître, et se mêler lui-même sur la scène. L'idée imposante du vieillard qui célèbre un grand homme, ces che-

veux blancs, cette voix affaiblie, ce retour sur le passé, ce coup d'œil ferme et triste sur l'avenir, les idées de vertus et de talents, après les idées de grandeur et de gloire; enfin la mort de l'orateur jetée par lui-même dans le lointain, et comme aperçue par les spectateurs, tout cela forme dans l'âme un sentiment profond qui a quelque chose de doux, d'élevé, de mélancolique et de tendre. Il n'y a pas jusqu'à l'harmonie de ce morceau qui n'ajoute au sentiment, et n'invite l'âme à se recueillir, à se reposer sur sa douleur.

N° 23 (p. 101).

PLAN D'UN DISCOURS DU P. LE CHAPELAIN.

On peut regarder comme un modèle d'un plan heureux et fécond, et qui ouvre une belle et vaste carrière à la logique, à l'imagination, à l'éloquence d'un orateur, cette division admirable du discours du P. le Chapelain pour la profession religieuse de madame la comtesse d'Egmont:

Dans ce monde distingué qui m'écoute, il est un monde qui vous condamne : il est un monde qui vous plaint, et il est un monde qui vous regrette. Il est un monde qui vous condamne, et c'est un monde injuste que je dois confondre. Il est un monde qui vous plaint, et c'est un monde aveugle que je dois éclairer. Il est un monde qui vous regrette, et c'est un monde ami de la vertu que je dois consoler. Voilà ce qu'on attend de moi, et ce que vous devez en attendre vous-même. En trois mots, justifier la sagesse de votre sacrifice aux yeux du monde injuste qui vous condamne : ce sera la première partie. Éclairer sur le bonheur de votre sacrifice le monde aveugle qui vous plaint : ce sera la seconde partie. Consoler enfin, autant qu'il est en moi, de l'éternité de votre sacrifice, le monde raisonnable et chrétien qui vous regrette : ce sera la troisième partie. C'est à vous, divin Esprit, que j'ai recours. Vous êtes l'esprit de force, l'esprit de lumière, l'esprit de consolation : j'ai besoin de tous ces dons pour confondre le monde, pour éclairer le monde, pour consoler le monde.

Le discours est, pour ainsi dire, fait dès qu'un plan si riche est trouvé. L'orateur qui ne saurait pas le remplir serait incapable de le concevoir.

PLAN DU PANÉGYRIQUE DE SAINT JEAN-BAPTISTE ET DE CELUI DE SAINT-ANDRÉ.

Bourdaloue prend pour texte ces paroles du premier chapitre de l'Évangile de saint Jean: *Un homme appelé Jean fut envoyé de Dieu, et il vint pour rendre témoignage à la lumière.* En développant le sens profond de ce passage,

il ramène tout son sujet à l'aperçu lumineux et vaste d'une réciprocité de témoignages entre le Messie et le précurseur. Il fait observer que de même que saint Jean-Baptiste a servi de témoin au Sauveur du monde, le Sauveur du monde a voulu servir aussi de témoin à saint Jean-Baptiste; et il divise son éloge en ces deux points simples et vrais : Jean-Baptiste rendant témoignage au Fils de Dieu, et ce fils de Dieu rendant témoignage à Jean-Baptiste.

Voici comment il envisage et sous-divise admirablement sa première partie :

Cinq choses, dit-il, sont necessaires à quiconque est choisi pour témoin et doit en faire l'office : la fidélité et le désintéressement dans le témoignage qu'il porte; l'exacte connaissance du sujet dont il porte témoignage; l'évidence des preuves sur lesquelles il appuie son témoignage; le zèle pour la vérité en faveur de laquelle il rend témoignage; enfin la constance et la fermeté pour soutenir son témoignage. Or, je trouve que saint Jean-Baptiste a eu dans le degré le plus éminent toutes ces qualités; car il a été pour le Sauveur du monde un témoin fidèle et désintéressé, un témoin instruit et pleinement éclairé, un témoin sûr et irréprochable, un témoin zélé et ardent, un témoin constant et ferme.

Après avoir démontré ces cinq assertions par les faits déposés dans l'Évangile, dont le récit semblait devoir épuiser la matière, Bourdaloue ne se montre ni moins original, ni moins riche, ni moins frappant dans les sous-divisions de la seconde partie; et le sujet ainsi présenté se prêtera merveilleusement au mouvement progressif que l'art saura donner à l'éloquence de l'orateur :

Sans attendre, dit-il, son dernier avénement où il servira de témoin à tous les justes, le Sauveur du monde a voulu servir de témoin, dès cette vie, à son précurseur. Il a donc rendu témoignage à la grandeur de sa personne : il a rendu témoignage à la dignité de son ministère; il a rendu témoignage à l'excellence de sa prédication; il a rendu témoignage à l'efficacité de son baptême; enfin il a rendu témoignage à la sainteté de sa vie et a l'austérité de sa pénitence.

Nous ne connaissons ni parmi les anciens ni parmi les modernes, aucun plan d'éloge qu'on puisse mettre en parallèle avec la distribution oratoire de ce discours. La religion seule peut ouvrir de pareilles routes à l'éloquence. En voici un autre exemple.

Bourdaloue établit, dans l'exorde de son Panégyrique de saint André, que ce qui distingue cet apôtre, c'est son amour pour la croix :

« J'entreprends de justifier cet amour de la croix, dit-il, et je veux même vous l'inspirer. »

Voici comment il entre dans sa première partie :

« Il en est des croix comme de la mort... En effet, se procurer la mort par désespoir, c'est un crime; la souhaiter par accablement de chagrin, c'est une faiblesse; s'y exposer par zèle de son devoir, c'est une vertu; s'y dévouer pour Dieu, c'est un acte héroïque de religion. »

Il faut qu'un prédicateur ait singulièrement la conscience de ses moyens oratoires pour prodiguer ainsi, dès l'ouverture d'un discours, un pareil tableau analytique, au lieu d'en réserver avec économie le développement et l'effet au centre de sa composition. C'est la manière, c'est la magnificence de Bourdaloue.

N° 24 (p. 124).

EXTRAIT DU DISCOURS DE MIRABEAU SUR LA CONTRIBUTION DU QUART.

Necker, voyant tout périr, tout s'abîmer autour de lui, prit le parti de proposer à l'Assemblée nationale une contribution nouvelle qui s'élèverait au quart du revenu de chaque particulier. La discussion fut sombre, menaçante; elle se surchargeait de nouveaux incidents, se croisait par de nouveaux embarras, semblait faite pour décourager le ministre, ruiner sans retour les finances, et briser les derniers et faibles ressorts de l'ordre social. Mirabeau comprit toute l'étendue du danger. Il vit en frémissant les désastres qui allaient résulter d'un aveugle esprit d'opposition, et vint noblement au secours du roi, de son ministre, du repos de la France et de l'honneur français.

Mirabeau parla quatre fois dans une seule séance. A la quatrième, il ramassa toutes ses forces pour emporter le décret d'adoption. Ce discours est dans son genre un des plus admirables monuments de l'éloquence française.

Messieurs,

Au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrais-je donc pas ramener à la délibération du jour par un petit nombre de questions bien simples?

Daignez, Messieurs, daignez me répondre.

Le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau effrayant de notre situation actuelle?

Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril? qu'un jour, une heure, un instant, pouvait le rendre mortel?

Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose? (*Oui*, a crié quelqu'un dans l'assemblée.) Je conjure celui qui répond *oui*, de considérer que son plan n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le développer, l'examiner, le démontrer; que, fût-il immédiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper; que, quand tout le

monde a tort, tout le monde a raison, qu'il se pourrait donc que l'auteu de cet autre projet, même en ayant raison, eût tort contre tout le monde puisque, sans l'assentiment de l'opinion publique, le plus grand talent ne saurait triompher des circonstances..... Et moi aussi, je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs possibles; mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens.....

Il faut donc en revenir au plan de M. Necker.

Mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs? Non, non, mille fois non. D'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnements infidèles, voilà tout ce qui dans ce moment est en notre pouvoir. Manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu, et diminuer, par notre intervention indiscrète, l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le nôtre... Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse ni prévoyance....; mais du moins y a-t-il de la bonne foi?

Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour l'infâme mot de banqueroute, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt..... : Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts?... Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler ce gouffre effroyable. Eh bien! voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens. Mais choisissez; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes, précipitez-les dans l'abîme; il va se refermer..... Vous reculez d'horreur..... Hommes inconséquents, hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel, et, chose inconcevable! gratuitement criminel; car enfin, cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le *déficit*. Mais croyez-vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devrez plus rien? Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes, qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse?..... Non, vous périrez, et, dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances.

Voilà où nous marchons..... J'entends parler de patriotisme, d'invocations au patriotisme. Ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède! Eh! Messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique; et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, Messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis plus comme autrefois : Donnerez-vous les premiers aux nations le spectacle

d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique? Je ne vous dis plus : Eh! quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens vous resteront pour la maintenir, si dès votre premier pas vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus; si le besoin de votre concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre constitution?..... Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle; et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

Votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant! Votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens (doutes vagues et non éclaircis), vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur notre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps; le malheur n'en accorde jamais .... Eh! Messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles, ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère!* Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome.... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer, vous, vos propriétés, votre honneur..... et vous délibérez!

Non, on ne délibéra plus; des cris d'enthousiasme attestèrent la victoire de l'orateur.

Ceux qui ont étudié les immortels orateurs de l'antiquité ne retrouvent-ils pas ici le talent des Cicéron et des Démosthènes, mais plus particulièrement la manière de ce dernier; cette accumulation graduée de moyens, de preuves et d'effets; cet art de s'insinuer d'abord dans l'esprit des auditeurs en captivant l'attention, de la redoubler par des suspensions ménagées, de la frapper par de violentes secousses. Mirabeau procède ici comme les grands maîtres; il fait briller d'abord la lumière du raisonnement, il subjugue la pensée, il fouille ensuite plus avant, et va remuer les passions secrètes jusqu'au fond de l'âme, l'intérêt, la crainte, l'espérance, la honte, l'amour-propre, il frappe partout; et quand il se sent enfin le plus fort, voyez alors comme il parle de haut, comme il domine, comme il mêle l'ironie à l'indignation, comme, en récapitulant tous les motifs, il porte les derniers coups! C'est ainsi que l'on mène les hommes par la parole; c'est par des morceaux de cette force (et il en a beaucoup) qu'il a mérité le titre de *Démosthènes français.* LA HARPE.

N° 25 (p. 126).

ANALYSE DU DISCOURS DE MAURY SUR LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

La révolution française avait éclaté. Les États-Généraux avaient été changés en Assemblée nationale, lorsque cet esprit ridiculement appelé *philosophique,* qui avait préparé et commencé la révolution, essaya de briser le premier et le plus respectable de tous les liens de la société. Depuis longtemps la religion et ses ministres étaient devenus l'objet des sarcasmes journaliers et des calomnies grossières des prétendus philosophes, lorsqu'on voulut donner au clergé une constitution civile où toutes les formes, toutes les lois de la juridiction ecclésiastique se trouvaient si étrangement confondues et si ouvertement violées, que ce monstrueux ouvrage n'eût été que ridicule, si l'obligation de l'adopter et le serment de le maintenir ne l'eussent rendu d'autant plus odieux que le clergé avait déjà été soumis à un serment de fidélité envers le roi, la loi et la nation. L'abbé Maury, qui n'avait cessé jusqu'alors de lutter presque seul contre tous les abus qui remplaçaient déjà d'autres abus, monta à la tribune pour démontrer la fausseté des principes et le danger des conséquences du nouveau plan; il le fit avec un courage vraiment apostolique et une éloquence qui a immortalisé son nom, et qui eût sauvé la religion si sa perte n'avait pas été irrévocablement arrêtée d'avance. L'orateur ne l'ignorait pas, et c'est précisément ce qui lui fournit la matière de son exorde.

MESSIEURS,

Le calme profond avez lequel nous avons entendu hier le rapport et la discussion d'une cause dans laquelle le clergé de France vous est dénoncé avec tant de rigueur, nous donne droit d'espérer que vous voudrez bien écouter aujourd'hui avec la même attention et la même impartialité les faits et les principes que nous venons invoquer pour notre légitime défense. Nous avons besoin que votre neutralité la plus manifeste nous réponde ici de votre justice. On nous dit de toutes parts que nous venons mettre en question un parti pris irrévocablement, que notre sort est fixé, que le décret est proclamé d'avance, que nous nous élevons inutilement contre une détermination invariablement adoptée, et que la majorité de l'Assemblée nationale est impatiente de prononcer le fatal arrêt de suprématie qui doit reléguer tous les ecclésiastiques du royaume entre l'apostasie et la proscription, entre l'indigence et le parjure.

La solennité de cette discussion nous place déjà devant vous dans une situation d'autant plus périlleuse, qu'à l'infériorité ordinaire du nombre, ce combat vient encore ajouter l'inégalité particulière des armes. Nos adversaires nous attaquent avec des principes *philosophiques*, et ils nous invitent à leur opposer les moyens que la théologie nous fournit. Hé-

las! Messieurs, cette science divine aurait dû être toujours étrangere sans doute à cette tribune; mais puisqu'elle y est interrogée aujourd'hui, vous pardonnerez du moins à la nécessité qui nous obligera de vous parler son langage pour éclairer votre justice.

Remontons d'abord à l'origine des constitutions. Cette chaîne de faits doit nous conduire à l'époque où vos délibérations ont excédé vos pouvoirs et signalé votre incompétence.

1° *Excédé leurs pouvoirs*, en attribuant a la législation temporelle un droit qu'elle n'avait jamais eu et qu'elle ne pouvait avoir, celui de créer et de supprimer des évêchés, de changer les anciennes limites des diocèses, etc. L'orateur le prouve par l'histoire, les conciles, les canons, etc.

2° *Signalé leur incompétence*, en préjugeant une question dont la décision appartenait de droit au chef naturel de l'Église, et en s'éloignant de la maniere la plus choquante de la marche généralement suivie en pareils cas. On sent bien qu'il n'y a pas de réponse possible à des faits universellement reconnus, à des citations authentiques, fortifiées de tout ce qu'une excellente logique peut offrir de secours à un tel orateur : aussi fut-il accueilli par ces murmures qui annonçaient déjà ce qu'il y aurait bientôt de commun entre le langage de la raison et la *philosophie* du dix-huitième siècle. Écoutons l'imperturbable orateur :

Pardonnez, Messieurs, si ma raison ne fléchit pas ici devant la logique des murmures. Je n'entends pas la langue que vous me parlez en tumulte, lorsque vous n'articulez aucun mot. C'est ainsi qu'on arrête un opinant, je le sais; ce n'est pas ainsi qu'on le réfute. Si vous voulez me répondre, voici les assertions que je vous somme de combattre. Je vous avertis que la conséquence naturelle de vos bruyantes et indécentes clameurs, c'est que vous êtes réduits à la nécessité de m'interrompre continuellement, parce que vous sentez l'impossibilité de me répondre.

De quels traits il caractérise un peu plus loin cette incompétence qu'il vient de reprocher à l'assemblée, et dont il a accumulé les preuves?

Ah! si l'on disait, à cinq cents lieues de Paris, qu'il existe dans le monde une puissance à laquelle sont dévolues les fonctions de pontifes, de législateurs et de juges, ce ne serait pas sans doute dans cette capitale, ce serait dans le divan de Constantinople ou d'Ispahan que l'on croirait devoir en chercher le modèle. C'est dans ces malheureuses contrées, où le sceptre de fer du despotisme tient la raison, la justice, la liberté honteusement asservies, que l'on voit d'imbéciles sultans s'ériger tour à tour par le fait en législateurs, ou plutôt en loi vivante, en califes et en cadis. Mais ce ne sera pas dans une nation qui parle de liberté, que les principes constitutifs du despotisme seront opposés avec succès à une classe entière de citoyens qui réclament la protection ordinaire des lois.

Admettez-nous donc, Messieurs, à l'ancien droit commun du royaume, aux prérogatives de cette nouvelle constitution qui n'a pas pu légitimer entre nous seuls le despotisme. Le dernier des citoyens, retiré

dans son humble cabane, ne doit pas en être chassé sans un jugement légal...; et ce sont des voies de fait que vous prenez pour écarter par la force des titulaires qui n'ont pas encore été jugés!

L'orateur attaque ensuite la forme des élections nouvelles; et après avoir justifié pleinement la discipline de l'Eglise à cet égard, il passe au nouveau serment imposé aux ecclésiastiques, sous peine de destitution. C'est un des morceaux les plus forts de ce beau discours:

Si le nouveau serment qu'on nous demande aujourd'hui, dit-il, n'ajoute rien au premier, il est inutile; s'il en étend les obligations, il est vexatoire, et nous vous déclarons avec douleur, mais avec fermeté, que nous braverons l'indigence et la mort plutôt que de déroger aux premiers serments dont l'exécution serait incompatible avec les nouveaux engagements que votre comité des recherches prétend nous faire contracter.

Remarquez, Messieurs, que les serments semblent se multiplier parmi nous à mesure que l'esprit de religion s'éteint dans le royaume, comme on ne parle jamais tant de fanatisme que lorsqu'il n'y a plus de foi, et de despotisme que lorsqu'il n'y a plus d'autorité. Il semble en effet que l'on veuille faire dans la nation une cérémonie purement verbale de cet acte religieux qui est le plus ferme lien des sociétés humaines. Une inquiétude vague exige tyranniquement que la liberté s'établisse dans le royaume par les mêmes précautions que l'on prendrait pour y naturaliser le despotisme.

Quoi! cette constitution qui devait assurer le bonheur de tous les Français, cette constitution qui, en remplissant tous les vœux des peuples, ne semblait devoir appeler dans ce sanctuaire que des bénédictions et des actions de grâces, a-t-elle donc besoin que chacun de vos décrets, soutenu par des coups d'autorité, aille chercher dans le ciel un garant qu'il ne saurait trouver dans la reconnaissance de la nation? Pourquoi n'osez-vous donc plus vous fier à vos concitoyens! Pourquoi tant de serments pour nous lier à nos intérêts? Craignez-vous que nous ne puissions pas être heureux par vos nouvelles lois, sans en avoir fait à Dieu la promesse la plus solennelle? Louis XI exigeait sans cesse des serments de ses sujets : Henri IV ne leur en demandait point, il ne tourmentait pas la conscience de ses peuples, il se fiait à la sienne. Ah! laissez aux tyrans ces ombrageuses inquiétudes du remords qui voudrait, à force de serments, s'associer la religion même pour complice! le serment est superflu quand on fait des heureux, le serment est insuffisant quand on ne fait que des victimes.

Ecoutons-le dévoiler, un peu plus loin, le système subversif qui n'avait cessé d'être jusque-là celui de l'assemblée:

Voulez-vous d'autres exemples de ces dispositions provisoires qui ont été le prélude des subversions les plus étonnantes et les plus imprévues? Eh bien! écoutez. On vous invita, dans le mois de septembre 1789, à suspendre la nomination des bénéfices consistoriaux, et au bout de trois mois tous les bénéfices furent supprimés. On vous proposa, dans le mois d'octobre de suspendre la rentrée des cours souveraines, et bientôt toutes les cours souveraines furent anéanties. On vous demanda, dans le mois de novembre, de suspendre provisoirement l'émission des vœux religieux, et ce décret provisoire a été suivi d'une loi constitutionnelle qui abroge et proscrit à jamais tous les vœux solennels. Telle est la marche que vous avez constamment suivie dans cette session.

De pareilles vérités portées à l'évidence n'étaient pas de nature à être reçues tranquillement. Aussi de nouveaux murmures, des clameurs scandaleuses se firent entendre de toutes parts.

Que craignez-vous, reprit l'orateur, pour vous abaisser aux menaces? le règne de la justice n'est pas encore arrivé; mais le moment de la vérité est venu, et vous allez l'entendre.

Suit ce morceau de véhémence dont notre langue n'avait point encore fourni d'exemple.

Nous dirons que, lorsque vous vîntes inviter le clergé, au nom d'un Dieu de paix, à prendre place dans cette assemblée, il ne devait pas s'attendre à s'y voir livré du haut de cette tribune au mépris et à la rage des peuples. Nous dirons qu'il y a autant de lâcheté que d'injustice à attaquer des hommes qui ne peuvent opposer aux outrages que la patience, et à la fureur que la résignation. Nous dirons à nos détracteurs que si le tombeau dans lequel ils croient nous avoir ensevelis ne leur paraît pas encore assez profond pour leur répondre de notre anéantissement, ce seront leurs injures, ce seront leurs persécutions qui nous en feront sortir avec gloire, pour reconquérir l'estime et l'intérêt de la nation, et que la piété publique nous vengera bientôt du mal que nous a fait l'envie.

Les événements subséquents ont complétement réalisé ces prédictions d'un esprit supérieur qui savait voir les choses à une distance où les regards de la multitude ne pouvaient s'étendre. La péroraison est digne de ce chef-d'œuvre d'éloquence et de courage. La voici :

Nous souhaitons, Messieurs, que vos prétendus décrets régénérateurs de l'Église de France ne fassent pas déchoir vos pasteurs de la gloire qui leur appartient depuis trois siècles, d'être par leur science et leur régularité le premier clergé de l'univers. L'Europe et la postérité confirmeront ce témoignage incontestable que je leur rends en votre présence. Que dis-je? leur conduite dans ce moment de crise et de terreur, va vous apprendre à les connaître. L'intérêt n'a pu les émouvoir : mais la foi est en péril, l'honneur parle; il suffit : tout danger personnel disparaît. Vous verrez, par l'exécution même du fatal décret que vous êtes prêts à prononcer, si vous ne devez pas regarder comme des ennemis de la patrie les fanatiques persécuteurs qui oppriment et tourmentent sans intérêt de faibles pasteurs accoutumés à prier pour ceux qui les insultent, et dont la patience a dû vous apprendre déjà ce qu'ils savent souffrir quand ils défendent les intérêts de la religion.

Qu'on ose donc nous vexer en nous demandant des serments contraires à nos principes; nous trouverons cette énergie de courage qui compte pour rien le sacrifice de la fortune et de la vie, quand il faut s'immoler au devoir. Prenez-y garde, Messieurs : il est dangereux de faire des martyrs; il est dangereux de pousser à bout des hommes qui ont une conscience, des hommes qui sont disposés à rendre à César ce qui appartient à César, mais qui veulent aussi rendre à Dieu ce qu'ils doivent à Dieu, et qui, en préférant la mort au parjure, vous prouveront, par l'effusion de leur sang, que s'ils n'ont pas été assez heureux pour mériter votre bienveillance, ils savent du moins mériter et forcer votre estime.

N° 26 (p. 126.)

DISCOURS DE M. DE BONALD SUR LA VENTE DES BOIS DE L'ÉTAT [1].

INTRODUCTION A CE DISCOURS.

Les questions de finances qui occupèrent la fin de la session de 1817 furent d'une haute importance dans l'ordre politique, puisqu'il s'agissait de résoudre le problème de notre libération..... C'était au crédit public qu'il fallait demander 1,500,000,000 fr. La voie des économies ne présentait que des ressources imparfaites, et sans aucune proportion avec l'urgence et l'immensité du besoin; et si l'on prenait le parti d'élever encore plus haut les impôts maintenus sur le pied de guerre tel que Napoléon l'avait établi dans son désespoir, il était impossible de ne pas toucher à la source même des richesses, et les soulèvements étaient à craindre. On s'était résolu à recourir à des emprunts successifs. Une plus puissante ressource s'offrait encore : c'était la vente d'une partie des bois de l'État, et spécialement de ces bois du clergé, que la Chambre de 1815 avait sauvés l'année précédente. On renouvela les plus puissants efforts pour les sauver encore une fois. Nul orateur à la Chambre des députés ne fit valoir ses arguments avec plus de soin et d'éclat que M. de Bonald.

LACRETELLE.

MESSIEURS,

Je concevrais que, pour remplacer l'emprunt, on nous eût proposé de vendre une partie des bois de l'État; mais comme on veut à la fois la vente des bois et l'emprunt, moins encore pour payer les étrangers que pour fonder et affermir un système de finances et de crédit public toujours ouvert qui puisse affaiblir et détruire la force du système agricole, qu'on trouve trop monarchique, on médite à la fois et l'emprunt et la vente actuelle et éventuelle des forêts de l'Etat.

Les forêts, Messieurs, ne peuvent s'assimiler à aucun autre genre de propriété. Berceau des peuples naissants, asile des peuples malheureux, elles sont le plus précieux trésor des peuples policés. Tous les arts de la société, tous les besoins de la vie en réclament la conservation, parce qu'ils en exigent l'usage : la civilisation même le demande; car si l'on supposait dans un vaste pays la disette totale de combustible, il n'est pas douteux que la seule crudité des aliments ne ramenât un peuple à la barbarie des mœurs.....

Tous les peuples ont fait de leurs forêts plutôt le domaine public que le domaine commun. Les idolâtres en avaient fait des temples, les païens les avaient consacrées à leurs divinités; les modernes, l'apanage des établissements publics de la royauté, de la religion, ou même de la noblesse et des communes, corps qui pouvaient mieux les défendre et avaient le

[1] Chambre des députés, séance du 4 mars 1817.

moins besoin de les aliéner. Dans la main de ces possesseurs, les forêts étaient mises sous la sauvegarde de l'inviolabilité ou de substitutions perpétuelles qui conservaient à toutes les générations nos bois, dont toutes avaient la propriété et dont chacune avait l'usufruit.

Je vous le demande, Messieurs, si la France avait un ennemi acharné à sa perte, et qui cherchât péniblement les moyens de faire à son état matériel tout le mal qu'elle a fait elle-même à son état moral et politique, il ne pourrait sans doute dessécher les fleuves qui ornent ses provinces, ni tarir les mers qui baignent ses côtes; il ne pourrait ôter à son sol sa fertilité, à l'air sa salubrité; il ferait vendre ses forêts, seule propriété publique qui lui soit restée.

Et quelle est, Messieurs, la génération qui peut s'arroger le droit de disposer ainsi d'un fonds qui appartient à toutes les générations, d'un bien qui nous a été transmis pour le transmettre, et qui est à la fois et du domaine public et du domaine particulier? car les hommes se sont placés près des forêts comme auprès des fleuves. C'est le *feu* et l'*eau* que le Créateur a donnés à l'homme, et que la justice seule a le droit de ravir au coupable qu'elle condamne.

Et c'est, Messieurs, lorsque la France périt sous la division des terres, cause croissante de la cherté toujours croissante des subsistances, ce qui fait que nous mourrons de faim quand chacun aura un arpent de terre à cultiver, c'est à ce moment que vous allez ajouter encore à ce morcellement par la vente des grandes masses de forêts qui vous restent! Je ne puis, je l'avoue, m'expliquer à moi-même ce luxe de destruction; et nous semblons agités, comme les grands coupables de l'antiquité, par une fureur sacrée qui nous force à nous déchirer de nos propres mains, et accomplir cette prédiction d'un de nos plus grands ministres : *La France périra faute de bois.*

L'orateur considère les effets de l'aliénation sous le rapport de la progression croissante du prix des denrées, de celui des combustibles lui-même. Il envisage encore les forêts sous un rapport nouveau, plus général, dit-il, et plus politique :

Les forêts sont le dernier refuge des peuples qui habitent les plaines. Tous ceux qui habitent sur le globe, dans un temps comme dans un autre, y ont trouvé un asile contre l'invasion; et en même temps que le sol inculte des forêts offre à l'ennemi moins de subsistances, elles arrêtent l'irruption des nombreuses armées de cavalerie, si redoutables pour les peuples agricoles : c'est pour cette raison que les Maures n'ont pas laissé un seul arbuste dans les deux Castilles, qui sont encore aujourd'hui totalement dépouillées de bois, et où la paille est le seul combustible. Les forêts et les montagnes sont les forteresses de la nature qui conservent les peuples qui s'y retirent, bien plus sûrement que les forteresses de l'art ne défendent les armées qui s'y renferment. Ainsi je ne crains pas de dire que le plus grand mal que l'on puisse faire à un peuple est de le priver de ses forêts. C'était une note d'infamie que les institutions féodales infligeaient au noble félon, et ce n'est pas à nous à l'infliger à nous-mêmes.

Je ne vous parlerai pas de la nécessité de rassurer les acquéreurs de biens nationaux; leurs craintes, si elles sont réelles, ont un principe qu'il ne dépend pas de nous de faire cesser : ainsi vendons 150,000 hectares de bois, vendons-en un million, vendons tout, vendons le sol de nos temples et de nos places publiques, ne nous réservons que l'hôpital et le cimetière, et si c'est trop encore, vendons jusqu'aux six pieds de terre qui nous restent à tous, je l'espère du moins, de toutes nos ambitions et de toutes nos fortunes, et nous aurons ajouté à notre misère, et nous aurons encore enrichi quelques particuliers, sans rien ajouter à la sûreté des acquéreurs.

Voulez-vous cependant que le temps qui finit tout, les craintes comme

es espérances, les peines comme les plaisirs, rassure les acquéreurs? ne parions plus de mesures nouvelles, qui forcément rappellent des malheurs et des fautes que l'oubli doit couvrir. N'allons pas, provocateurs imprudents, en voulant donner des sûretés dont on n'a pas besoin et qu'on ne demande pas, exciter des alarmes plus réelles. Au moment où la nation lutte avec tant de peine contre des besoins hors de proportion avec ses ressources, et tend la main aux étrangers pour payer les étrangers eux-mêmes, n'allons pas réveiller le douloureux souvenir d'un gage immense aliéné à quelques-uns au préjudice de tous les autres, aliéné sans profit et sans retour, et qui ne nous laisse aujourd'hui que la peine de tranquilliser ceux qui les possèdent.

Et cependant la nécessité de les rassurer n'est pas même le motif personnel et secret de l'aliénation demandée.

Mais enfin nous est-il permis, quand nous le voudrions, de vendre les biens publics qui nous restent? Et la Charte, qui déclare inviolables toutes les propriétés, a-t-elle excepté de cette inviolabilité les biens de l'État et ceux de la religion?

Par cela seul que la Charte déclare irrévocables les ventes faites, elle déclare illégales les ventes à faire. L'exception confirme ici le principe, et une loi d'exception pour le passé ne peut être un principe de législation pour l'avenir : et soyez sûrs, Messieurs, que les nouveaux acquéreurs des biens que l'on veut vendre ne se contenteraient pas de la garantie de l'art. 9 de la Charte, si, habiles à se prémunir contre le danger, ils ne voulaient abattre demain les bois qu'ils achèteront aujourd'hui, et si en achetant tout, sol et superficie, ils payaient autre chose que la superficie qu'ils feraient disparaître pour revendre le sol, et certainement sans garantie personnelle. Ainsi, je trouve dans la Charte ce qu'il faut pour conserver les forêts nationales, et rien de ce qu'il faut pour les aliéner.

Je m'oppose donc à toute aliénation des forêts du domaine public, soit qu'elles aient appartenu au domaine royal ou au domaine religieux.

Quant aux forêts de l'ancien domaine royal, M. de Bonald prétend qu'elles n'ont pu entrer dans le domaine de l'État que comme gage d'hypothèque de la liste civile, et que, par cette raison, elles sont inaliénables.

Les biens de la religion n'ont pas sans doute une origine moins respectable ni une destination moins utile. La Charte ne lui défend pas de posséder, et vous l'avez reconnu vous-mêmes lorsque vous lui avez permis d'acquérir : pourquoi donc ne lui pas rendre ce qu'elle a possédé et qui n'a pas été vendu? Il est vrai qu'en la dépouillant de ses antiques propriétés, on propose de lui en donner d'équivalentes aux dépens du domaine royal; ou plutôt on lui assigne un revenu égal sur une partie de ce domaine, dont il ne paraît pas au reste qu'on veuille lui rendre l'administration. Cette disposition, trop bizarre pour n'être pas une combinaison, et dont l'inconséquence même annonce un motif secret, ne peut en avoir d'autre que la crainte de la religion, qui toujours dégénère en haine : et vous pouvez remarquer, Messieurs, que la mesure proposée concourt avec le ton de mépris pour les ministres de la religion, dont quelques discours prononcés à cette tribune ont fourni l'exemple, et avec cette affectation de réimprimer avec profusion les ouvrages de ses plus fougueux ennemis. La révolution, qui a regagné par les conseils ce qu'elle a perdu par les armes, ne veut pas lâcher sa proie, et elle ne peut pardonner à la religion le mal qu'elle lui a fait : c'est là, n'en doutez pas, le levier qui soulève l'Europe à l'insu même de beaucoup de gens qui y ont la main. Certes, je rends grâces à mon siècle de m'avoir donné cette nouvelle preuve de la vérité du christianisme; car il est certain, philosophiquement, qu'il n'est pas possible à l'homme de haïr autant ce qui ne serait qu'une erreur, et le néant ne peut être l'objet d'un sentiment aussi fort. Cependant on sent la nécessité de ne pas trop tôt démasquer ses batteries, et de tromper la conscience des rois et des peuples. Ainsi on donne des

biens à la religion, ou une pension sur des biens qui ne lui ont jamais appartenu ; mais on la dépouille de ses propres domaines, on l'exproprie à l'instant qu'on l'enrichit. Ces biens nouveaux lui seront redemandés un jour ; gage nouveau d'une nouvelle opération de finances. Donné comme aumône, reçu comme une faveur, le don pourra être retiré par la main de celui qui le départ, et l'on ne pourrait même étendre aujourd'hui à ce don fait à la religion l'irrévocabilité décrétée pour la vente des biens qui lui ont appartenu. Ainsi, on permet aux familles de doter des établissements publics de réligion, de charité, et déjà s'établit au conseil d'État une jurisprudence contraire qui peut rendre nulles les intentions du bienfaiteur, en ne permettant pas aux donateurs d'inscrire dans l'acte de donation la clause du retour des biens donnés, en cas que l'objet pour lequel ils donnent ne puisse pas être rempli ; et je peux en mettre sous vos yeux la preuve authentique. Je le demande : d'un côté, cette obstination à retenir les biens de la religion ; de l'autre, les difficultés faites à ceux qui viendront lui donner, sont-elles bien propres à rassurer les donateurs et nous-mêmes sur les dispositions bienveillantes qu'on nous annonce ?

Si l'on avait mis les frais entiers du culte et de la subsistance de ses ministres à la charge du trésor public, nous n'aurions vu dans cette mesure qu'une conséquence de ces systèmes impolitiques et irréligieux qui mettent les ministres de la religion aux gages des peuples, pour mettre la religion elle-même aux ordres et à la merci des gouvernements, et le danger de la rendre onéreuse pour la rendre odieuse, et de l'avilir pour la détruire.

Mais qu'on la dépouille des biens dont six siècles de possession avaient consacré la propriété, pour lui en donner d'autres qui ne lui ont jamais appartenu ;

Qu'on la rende complice de la spoliation de l'État, à l'instant qu'elle est forcée de gémir sur sa propre spoliation, et qu'ainsi, en la faisant propriétaire, on lui ôte le caractère le plus sacré et le plus auguste de la propriété, l'antiquité de la possession ;

Qu'on ne veuille pas lui rendre ce que les familles lui ont donné, à l'instant où on leur permet de leur donner encore ;

Que le terrible exemple des malheurs qu'ont attirés sur la propriété privée les violentes mesures de l'Assemblée constituante contre la propriété publique, soit perdu pour la génération qui l'a donné ;

Que dans un temps où les gouvernements ne peuvent donner aux peuples accablés que les conseils de la résignation, ils ne craignent pas de tarir la source des plus puissantes consolations, en traitant la religion comme une alliée qu'ils redoutent ou un ennemi qu'il faut ménager ;

Qu'on ne voie pas que cette religion, que repoussent les passions des individus et qu'appellent tous les besoins de la société, sera rendue aux peuples, et s'il le faut, par des calamités, et lui sera rendue sans nous, malgré nous et peut-être contre nous ;

Que lorsqu'une nation voisine nous dénonce, par l'organe de ses représentants, cette conspiration qui menace chez elle la religion et la propriété qu'elle a renversées chez nous, nous répondions à cette grande leçon en vendant la propriété de la religion et en la remplaçant par un don précaire fait à ses ministres ; c'est, en vérité, une conduite si étrange, un tel renversement de raison et de politique, que les hommes, même les plus disposés à juger favorablement les actes de l'autorité, ne peuvent s'empêcher d'y soupçonner de secrets motifs et une profonde combinaison.

Le système des adversaires du projet de la commission est, ce me semble, plus simple et moins tortueux : ils ne demandent pour la religion que les biens qui restent, ni plus ni moins ; ils les demandent, non pour enrichir les prêtres, à qui l'on a reproché leur opulence, plaintes de si bon goût de la part de millionnaires, mais pour doter la religion elle-même, pour la constituer indépendante des temps et des hommes, pour inviter, par cet exemple, des familles à réparer envers elle le tort des événements ; pour effacer de ce front auguste le signe, honteux pour elle,

de salariée, et la marquer du sceau le plus respectable chez une nation de propriétaires, du sceau de la propriété; pour l'intéresser, si on peut le dire, par son intérêt propre, à recommander aux peuples le respect du bien d'autrui, sans lequel il n'y a point de société, surtout chez un peuple agricole, dont les produits, nuit et jour exposés à tous les yeux et à toutes les mains, ne peuvent être défendus que par la religion, qui, pour prévenir l'attentat, en interdit même le désir.

Et cependant cette dotation que l'on ôte à la religion, on la donne à la caisse d'amortissement; on constitue la religion de la banque au préjudice de la religion de l'État; et c'est, dans l'aveuglement général de l'Europe, ce qu'on appelle, ce qu'on croit peut-être de la politique.

Et voyez, Messieurs, où vous conduit ce mépris de la justice, qui veut qu'on rende à chacun ce qui lui appartient, et au public comme au particulier? Il vous conduit à exercer sur vos collègues un genre de tyrannie que l'usurpateur lui-même nous avait épargnée, que jamais, au temps de leur triomphe, vos collègues n'ont eu à se reprocher envers nous; et s'ils ont pu contredire vos opinions politiques, jamais ils n'ont inquiété vos sentiments religieux.

Oui, Messieurs, puisque le malheur des temps nous réduit à réclamer pour les sectateurs de la religion de l'État cette tolérance d'opinion que la Charte accorde à toutes les religions; si, comme citoyens, nous avons été accoutumés à regarder les biens de la religion comme aussi légitimes que nos propres biens; comme catholiques, nous avons été accoutumés à les regarder comme bien plus sacrés, parce qu'ils avaient une destination bien plus générale et plus utile : et je le dis hautement, si, lors de la première confiscation des biens, j'avais eu à prononcer entre le sacrifice des biens publics et celui des biens privés, je n'aurais pas balancé.

Nous avons été accoutumés à regarder les dons faits à un des corps religieux, nombreux en faveur de la religion, comme des dons faits à leur masse commune; et l'Assemblée constituante en jugea ainsi, lorsqu'en supprimant les corps réguliers, elle assigna, pour les frais du culte et l'entretien du seul corps séculier qu'elle conservait, une somme égale au produit de tous les biens-fonds ecclésiastiques. Respectez donc nos répugnances comme nous aurions respecté les vôtres. Nous ne pouvons voir dans le don fait à la religion, en même temps qu'on la dépouille de ses antiques propriétés, qu'un moyen de changer son titre de possession et d'affaiblir ainsi sa juste et légitime indépendance, sans laquelle il n'y a point d'autorité, comme sans propriété il n'y a point d'indépendance. Nous nous alarmons d'entendre proclamer les mêmes maximes du droit de l'État sur les biens de la religion que nous avions entendues au commencement de nos troubles, et qui ont eu une si terrible influence sur le sort de la religion et sur le nôtre. L'Assemblée constituante a commencé avec autant de vertus que nous, avec plus de talent peut-être; et voyez où l'ont conduite ces maximes irréligieuses, qui toujours se lient aux révolutions politiques! et vous en avez aujourd'hui même la preuve dans les rapports des commissions des chambres d'Angleterre sur la conspiration récente qui y a éclaté, et qui, dans toute l'Europe, et par des moyens divers, selon les temps et les lieux, veut, suivant l'expression d'un noble ministre, l'athéisme pour religion, et l'anarchie pour gouvernement.

Nous ne voyons plus, il est vrai, sur la scène les mêmes hommes, mais nous y entendons les mêmes principes. Les principes sont tout, les hommes rien; et, une fois lancés dans la société, les principes bons ou mauvais entraînent les hommes bien au delà de leurs intentions, de leur caractère, de leurs vertus et même de leurs vices.

Nous ne consentirons donc jamais à dépouiller la religion du peu qui lui reste de biens, sous le prétexte de lui en rendre d'autres qu'elle aurait perdu, par son acceptation même, tout droit de retenir et tout moyen de défendre. Nous n'arracherons pas à notre mère commune le dernier vêtement qui couvre sa nudité : et serions-nous donc réduits à apprendre à des chrétiens quel était le respect des païens pour les choses consacrées à leurs dieux, et que les mahométans eux-mêmes n'ap-

pliquent jamais à un usage profane une mosquée même abandonnée en ruines?

Vous donc qui vous croyez un esprit si fort et une conscience si éclairée, respectez la faiblesse de vos frères : c'est à la fois un précepte de la religion et un devoir de la vie civile. N'imitez pas ceux qui, ne croyant pas parce qu'ils ne savent pas, appellent toute conviction de la vérité fanatisme, et tout zèle pour le bien enthousiasme. Songez que si les inspirations de la conscience peuvent être dangereuses lorsqu'elles déterminent l'homme à agir, elles sont toujours respectables, ne fussent-elles que des illusions, lorsqu'elles ne le portent qu'à s'abstenir.

Messieurs, le pouvoir public a demandé au pouvoir domestique, son égal en indépendance, le sacrifice des biens injustement ravis à sa famille, et nous l'avons fait sans murmures. Fugitifs nous-mêmes et dépouillés pour la cause de nos rois légitimes, nous avons accordé sur les biens qui nous restent des secours en faveur d'Espagnols et même d'Arabes fugitifs pour la cause d'un usurpateur. N'exigez pas davantage de vos collègues. Craignez, en dépouillant, sans motif et même sans prétexte, la religion, du reste des biens que la piété de vos pères lui avait donnés, et qui ont été pour elle et pour ses ministres la cause de tant de persécutions et de tant d'outrages, craignez que la postérité, qui bientôt commencera pour vous comme elle a commencé pour l'Assemblée constituante, franchissant le court intervalle qui vous sépare de cette première époque de nos désordres, ne vous confonde avec les premiers spoliateurs de la religion, avec les derniers profanateurs. Ne fournissez pas à l'histoire de nos erreurs une date de plus. Vous surtout qui allez quitter cette assemblée et retourner à la vie privée, n'y rentrez pas avec un remords; laissez aux sessions qui suivront la nôtre, à dissiper, si elles veulent, la fortune publique, et, pour l'intérêt de vos enfants, si ce n'est pour le vôtre, prenez soin de votre mémoire. Si le sacrifice est consommé, comme on nous l'a dit, ne poursuivons pas un reste de vie dans les entrailles de la victime; nous y pourrions trouver de sinistres présages.

L'orateur résume sa discussion, et repousse toute proposition de vente des biens publics, comme contraire à la charte, contraire à la politique, contraire à la morale, comme mesure inutile et fausse, même en finances; il veut qu'on se borne à la voie des emprunts, et il annonce le terme qui, dit-il, arrivera infailliblement, où la dette sera éteinte et les bois conservés :

Oui, Messieurs, vous aurez éteint votre dette et conservé vos forêts; trente ans, quarante ans ne sont rien dans la durée d'une société. Et quel est le père de famille, quel est celui d'entre vous qui, libre de payer quand il voudrait et comme il voudrait, des dettes à constitutions de rentes et à une infinité de parties, pouvant en acquitter les intérêts sans réduire la dépense nécessaire de sa maison, préférerait, pour se libérer quelques années plus tôt, vendre (et encore a vil prix) le patrimoine de ses enfants, un patrimoine même substitué? Et croiriez-vous remplir votre serment et agir en bons et loyaux députés en conduisant les affaires de l'État sur des principes d'administration qui vous feraient interdire comme prodigues, si vous les suiviez dans la conduite de vos affaires domestiques?

Connaissez votre position, Messieurs, ou daignez écouter ceux qui la connaissent. Tout ce qui a été vendu de biens publics, depuis le retour du roi, a été vendu à vil prix. Tout ce que vous mettrez en vente sera donné; et les plus belles propriétés de la nation seront échangées contre les plus vils papiers qui puissent traîner sur la place. Des hommes, dont rien ne saurait assouvir la cupidité ni désarmer les haines, fondent déjà sur la vente de nos forêts l'accroissement de leur fortune particulière et

la ruine de la fortune publique. Aujourd'hui qu'il n'y a plus en France de particulier assez opulent pour solder le désordre, c'est dans l'État lui-même qu' cherche des ressources pour troubler l'État. Le prix de ces forêts sera employé, contre l'espoir et le vœu de ceux qui en proposent la vente, à troubler la France; et si ces chênes que vous voulez abattre, semblables à ceux de Dodone, rendaient des oracles, ils vous prédiraient des malheurs.

Mais, Messieurs, la nation a conçu d'autres espérances. Elle ne vous a pas envoyés pour favoriser de honteuses et coupables spéculations. Les députés de la session de 1815 ont eu l'honneur de sauver les biens des communes et ceux de la religion : une plus grande gloire vous est réservée, et les députés de 1816 sauveront les biens de la religion et ceux de la royauté.

Je vote contre l'aliénation d'aucune partie des domaines publics, et l'affectation d'aucune partie de leur capital à la dotation de la caisse d'amortissement.

N° 27 (p. 128.)

DISCOURS D'O'CONNEL SUR L'ÉTAT DE L'IRLANDE.

INTRODUCTION A CE DISCOURS.

L'union de l'Irlande et de l'Angleterre est devenue un des articles fondamentaux de la constitution anglaise. Elle est à la fois la force et le fléau du royaume-uni. Si, d'une part, l'Irlande concourt à la puissance extérieure par la force matérielle et l'identité de la direction politique; de l'autre, elle en compromet chaque jour la paix intérieure et l'intégrité territoriale par ses antipathies et par les réactions de sa nationalité contre l'Angleterre, car l'union de l'Irlande avec celle-ci n'est qu'une fiction barbare : elle lui est unie, mais par une chaîne de fer; c'est une province conquise, gouvernée par un proconsul, sous le nom de secrétaire d'État. L'asservissement de son Église, la tyrannie des dîmes, les exactions et les énormes bénéfices du clergé protestant, la corruption de la magistrature qui lui est imposée, l'hostilité de ses gouvernants, les lois martiales, le despotisme militaire, les brutalités de la police, enfin la misère et le désespoir qui sont les conséquences de cette oppression, en ont fait une esclave révoltée prête à se faire justice par les armes, si le parlement réformé ne la lui fait

Au lieu de reconnaître la véritable cause de tant de maux, le gouvernement anglais, préoccupé de la crainte d'un démembrement, s'obstine à les attribuer aux manœuvres de quelques ambitieux, dont le but est, selon

lui, d'amener la séparation de l'Irlande pour y dominer en maîtres. Pour toute réforme, le à l'ouverture de la session de 1833, proposa quelques améliorations illusoires sur les dîmes et les revenus du clergé. Il ne devait pas en résulter d'allégements de charges pour le peuple; il s'agissait seulement d'un autre mode de perception et d'une meilleure distribution. Comme s'il pressentait l'inefficacité de ses mesures pour désarmer les mécontents, il s'empressa de recourir à la violence; il annonça aux Chambres l'intention de maintenir à tout prix l'union telle qu'elle existait, et le roi fit entendre cette phrase menaçante dans le discours du trône : « Je pense que vous adopterez promptement les mesures salutaires de précaution, et que vous me confierez les pouvoirs extraordinaires qui seraient jugés nécessaires pour contenir et punir les perturbateurs de la tranquillité publique, et pour affermir l'union législative entre les deux pays, union qu'avec votre secours et l'appui de la Providence divine, je suis résolu à maintenir par tous les moyens en mon pouvoir. » Cet appel du roi, fait à une majorité presque tout anglaise et écossaise, fut entendu de la Chambre des communes. Elle témoigna son adhésion aux vues du gouvernement par une adresse qui fut proposée et développée par lord Ormélie. O'Connel, le plus redoutable adversaire du gouvernement anglais, O'Connel, dont l'influence est immense en Irlande, dont la voix éloquente suffit pour soulever ce pays, indigné des nouvelles rigueurs qui menaçaient sa patrie, et des invectives auxquelles le noble lord s'était livré contre lui dans la discussion, demanda la parole et prononça le discours suivant, où il expose les griefs de ses compatriotes, et pose nettement la question de l'émancipation législative de l'Irlande et du rétablissement d'un parlement national. « Je ne crois pas, dit M. Michelet dans son Histoire de France, que, depuis Mirabeau, aucune assemblée ait entendu rien de supérieur au discours improvisé par O'Connel le 5 février 1833. » Mais c'est de l'éloquence anglaise; il faut la recevoir et la juger comme telle: l'allure est plus simple, la phrase plus courte, la liaison plus négligée. Chaque membre parle de sa place et prend volontiers le ton de la conversation: la tribune, chez nous, appelle la période, avec tout le cortége et souvent les ambages du luxe oratoire.

MESSIEURS,

Je m'oppose à l'adresse, elle est brutale et sanguinaire (*rires*). Vous riez, Messieurs? cela ne m'étonne point : vos rires sont à mes yeux une véritable déclaration de guerre pour l'Irlande. Je vous le prédis, cette adresse causera bien des malheurs. Elle ressemble à celle qui a été votée au sujet de l'Amérique, ou vous avez persisté, avec une si déplorable obstination, à envoyer un secrétaire d'État pour y écrire vos ordres avec du sang : mais aujourd'hui comme alors, votre persévérance dans ces mesures barbares vous entraînera vers une dernière catastrophe. Je vous le répète, cette adresse est brutale et sanguinaire. Je prévois le rire amer de mépris avec lequel on l'accueillera dans mon pays, ainsi que le discours du trône. On les y prendra pour ce qu'ils sont, pour une déclaration de guerre civile. Dites-moi donc pourquoi mon pays a-t-il été jeté comme une proie à un secrétaire d'État? Le dernier discours de Sa Majesté, à la clôture du parlement, nous avait promis des mesures dont l'efficacité devait arrêter les progrès du mal. Que l'honorable secrétaire d'État pour l'Irlande veuille bien écouter cette question : Pourquoi, dans un pays aussi favorisé du ciel que l'Irlande, qui possède, non-seulement sur l'Écosse, mais sur l'Angleterre elle-même, une si grande supériorité d'avantages; pourquoi, dans ce pays, pour lequel la Providence a tant fait, ses gouvernants font-ils si peu ou si mal? Comment se fait-il que ses maîtres s'y gorgent de prospérités et que ses fermiers y meurent de faim? que son peuple soit si misérable et son Église si opulente? Après les sept siècles d'oppression qui ont pesé sur mon pays, n'y a-t-il donc point d'autre remède à ces maux? Faut-il qu'il vous entende encore lui demander du sang? Si les Irlandais s'étaient administrés eux-mêmes, si tous ces désordres étaient nés sous une administration irlandaise, on pourrait vous pardonner d'avoir eu recours à la force : mais quand j'entends un noble lord parler des désordres qui ont éclaté pendant que vous faisiez nos affaires; lorsque je vous entends vous plaindre de nous après sept siècles de tyrannie de votre part, je vous renvoie toutes les accusations dont vous voudriez nous charger; c'est vous que j'accuse de notre misère, c'est sur vous que je fais retomber notre ignominie. S'il en est ainsi, si votre gouvernement prévaricateur est la cause de nos troubles, ne voyez-vous pas que l'emploi de la force ne fera qu'augmenter le mal? Il n'y a qu'un remède, c'est la justice.

Je le demande encore : pourquoi l'Irlande a-t-elle été jetée comme une proie aux mains de l'honorable secrétaire d'État? Le noble lord Ormélie a daigné faire un discours qui a trouvé beaucoup d'approbateurs dans cette Chambre, et dans lequel il a déchargé sur moi tout le poids de sa colère..... O malheur! il n'est personne aujourd'hui, dans quelque classe que ce soit de la société, noble ou non noble, qui n'ait un sarcasme pour l'Irlande. J'ai souffert l'attaque, mais je la repousse avec mépris.... Vous avez prodigué les moyens de rigueur; l'Irlande en est-elle maintenant plus tranquille? les crimes ne sont-ils pas dix fois plus nombreux? Tous les partis s'accordent sur ce point. On ne peut différer d'opinion que sur la question de savoir par quelle cause les crimes ont augmenté dans une progression effrayante. Il y a deux manières de la résoudre. L'une est celle qui a été adoptée par le noble lord auquel on doit la motion de l'adresse. Il attribue toutes les fautes et les crimes de l'Irlande à moi seul, à moi l'agitateur du pays. (Écoutez! écoutez!) Tel a été le langage du noble lord. Mes honorables adversaires ont-ils donc oublié qu'eux-mêmes, il n'y a qu'un an étaient aussi hautement accusés qu'ils m'en accusent aujourd'hui, de ce même crime de provocation à la révolte? Eh! Messieurs, l'an passé vous étiez les agitateurs du peuple anglais. Le peuple anglais, disaient vos accusateurs, n'a songé à cette réforme révolutionnaire que vous voulez introduire dans la constitution, que quand vos manœuvres l'eurent poussé à l'insurrection. (Écoutez!) Il n'est pas une des injurieuses paroles dont le noble lord a été si prodigue à mon égard, il n'est pas une des paroles dont il a voulu me flétrir, qui n'ait été alors adressée avec la même intention et la même justesse à l'autre côté de cette Chambre.

Alors il accueillait ces paroles avec mépris : je les accueille de même lorsqu'elles s'adressent à moi. Qu'on vienne encore me dire que ces crimes sont dus à des provocations! La faute en est à votre mauvais gouvernement et non à l'agitation ; ils sont la conséquence de faits et non de paroles..... On me demande ma coopération pour pacifier l'Irlande. Est-ce a moi à la pacifier? Le noble lord sait bien que l'honorable secrétaire d'État a habité le pays pendant deux ans ; et qu'a-t-il fait pendant une si longue période de souffrances et de crimes? Rien. Il a produit ce soir [1] quelques renseignements sur la matière, fait quelques rodomontades sur l'organisation des grands jurys, et proposé quelques mesures propres à renforcer la police. Mais que je sois ou non *un oiseau de proie* [2], je sais bien que ce n'est point avec de tels moyens qu'on pacifiera l'Irlande. Et puis, on ne s'abaissera pas sans doute jusqu'à demander conseil à *un oiseau de proie.*

Lorsque le noble lord aura fait pour son pays, pour l'Écosse, ce que j'ai fait pour le mien; lorsque d'un peuple divisé par des factions, il en aura fait un peuple intimement uni; lorsqu'il l'aura fait insurger, comme je suis heureux de penser que je l'ai fait, pour d'aussi nobles motifs; lorsqu'il aura fait tout cela, alors il lui sera permis d'attaquer avec un tel langage un homme qui vaut mieux que lui, quelle que puisse être la différence de leurs opinions politiques. Ne sait il pas enfin qu'en ce moment ses lazzis et ses sarcasmes sur l'Irlande courent les rues, volent de bouche en bouche, répétés par une foule de perroquets? Qu'il sache du moins que je repousse avec le mépris et l'indignation qu'elles méritent, les expressions qu'il m'a adressées. Elles prouvent l'intention de m'injurier, mais elles ne prouvent que cela. Ce qu'il dit au sujet de l'agitation n'est ni piquant ni nouveau. Les termes qu'il a employés, ainsi que d'autres beaucoup plus acerbes, étaient familiers à mes oreilles dans le temps de l'agitation. Les métaphores du noble lord, ses *oiseaux de proie*, et toutes ces belles choses, ne sont rien en comparaison des épithètes auxquelles on m'avait d'abord accoutumé. La conduite du gouvernement de Sa Majesté me poussera encore une fois à agiter le peuple. Au reste, les ministres font eux-mêmes de l'agitation pour moi, et bien plus vivement que jamais. L'Irlande est arrivée à l'état d'agonie qui précède ordinairement la mort politique d'un pays, état qui ne peut plus être guéri que par le sanglant remède de la guerre civile. Je déclare en conséquence que le rappel de l'Union est une mesure devenue nécessaire, non-seulement au bien de l'Irlande, mais à la sûreté du trône.

Des honorables membres parlaient, l'an dernier, du rappel comme d'une chose si éloignée, si peu probable, si impraticable, qu'ils y faisaient à peine attention. Cette année, tous les partis la désirent. Toutefois l'honorable secrétaire d'État s'exprimait sur ce sujet, comme s'il ne devait jamais devenir l'objet d'un examen sérieux; aujourd'hui, tout le monde avoue qu'il appelle une prompte discussion. Il serait bien plus sage, dans la prévision de la nécessité qui nous y poussera, d'y arriver par la reconnaissance d'une vérité morale, que de s'y laisser entraîner par la force des événements. Ceux qui attribuent l'état de l'Irlande à l'agitation, ignorent complétement ce que tout homme d'État doit savoir, c'est-à-dire l'histoire de son pays. Toute l'histoire d'Irlande prouve que l'agitation n'a jamais été la cause des malheurs qui l'ont accablée. Je pourrais le prouver par des faits anciens et modernes. Qu'ils me démontrent le contraire, ceux qui n'ont pas même lu leur histoire : s'ils ont raison, je conviens qu'il faut cesser d'agiter; mais s'ils ont tort, est-il juste que l'on appelle encore une fois l'Angleterre à diriger ses baïonnettes et ses boulets contre ma malheureuse patrie ? Qu'a-t-on fait pour l'Irlande, si ce n'est beaucoup de mal, pendant l'administration actuelle et après tant de bienveillantes promesses ? Il y a eu plus de morts violentes sous cette administration, que sous cette du comte de Strafford. Il n'arrive pas un courrier qui ne nous apprenne le meurtre de quelque malheureux Irlandais assassiné en plein jour

[1] Les séances du parlement se prolongent pendant la nuit.
[2] Allusion à une injure de lord Ormélie.

par un agent de police ou par un soldat, ou bien égorgé pendant la nuit par quelque malfaiteur. Les journaux contiennent encore aujourd'hui le récit d'un pareil attentat. Dernièrement, dans le comté de Mayo, plusieurs hommes furent tués pour avoir chanté une chanson devant quelques agents de la police. Un autre a été frappé à mort dans le canton de la Reine, sur un prétexte aussi frivole. Dans une réunion à Kanturek, des agents de la police s'étaient glissés dans la foule pour exciter une collision entre elle et les soldats. La troupe marchait le fusil chargé et armé; mais la contenance pacifique du peuple ôtait tout prétexte pour faire feu, lorsqu'un de ces agents déguisés lança une pierre à un soldat. Le soldat le poursuivit et s'en empara. Sept témons jurèrent qu'ils l'avaient vu lancer la pierre; et cependant on eut beaucoup de peine à trouver un magistrat pour signer son mandat de dépôt, et le grand jury n'eut pas même connaissance du bill d'accusation. Voilà la justice que l'on rend à l'Irlande. Pour vous faire connaître le caractère de mes compatriotes, je vais vous raconter leur conduite à l'égard d'un corps[1] qui fait tant de mal aux Irlandais, et surtout aux basses classes du peuple, il faut que vous ayez un exemple du traitement qu'ils reçoivent trop souvent en retour de leur bonté. Un homme de la police se réfugia dans une pauvre cabane et en appela à la générosité de ses hôtes : ils l'accueillirent, prirent soin de lui, le mirent dans leur lit. Ceux qui le poursuivaient vinrent le réclamer, on refusa de le livrer; ils se présentèrent une seconde et une troisième fois; même refus. Ces pauvres gens éveillèrent l'homme de la police lorsque le danger fut passé, et le remirent sur son chemin. Une autre troupe de la force armée survint, et les accusa de le recéler; elle les enchaîna, elle enchaîna aussi la femme; mais elle n'était qu'une pauvre Irlandaise, elle n'était pas mistress Deacle. On en avait fait beaucoup moins à mistress Deacle, et de justes plaintes avaient retenti par toute l'Angleterre.

La plus légère tentative de résistance à l'oppression, en Irlande, est le signal d'un nouveau carnage, et néanmoins on y envoie de nouvelles forces. Il n'y a parmi vous qu'un cri contre elle, et c'est un cri de sang. Des soldats et des hommes de la police ont été accusés de quatre assassinats : je dis que le gouvernement de Sa Majesté est la cause de tous ces crimes. Oui, j'accuse le gouvernement de Sa Majesté du sang répandu à Newtown-Barry.

L'honorable secrétaire a déjà conquis l'Irlande par la force; il l'a conquise avec l'infanterie, la cavalerie, la marine; il a converti les casernes en magasins pour y entasser le produit des dîmes, malgré la résistance des Irlandais. La force l'a déjà fait triompher partout. Pourquoi donc parler d'envoyer de nouvelles forces? L'honorable secrétaire prétend que les crimes et délits commis par les Blancs-Garçons[2] sont le résultat de l'agitation. C'est une erreur; les excès auxquels se sont livrés les Blancs-Garçons n'ont jamais eu de rapport avec aucune considération politique, et cependant le gouvernement y a trouvé un prétexte pour nous appliquer la loi martiale. Qu'on me dise donc enfin pourquoi les Irlandais sont traités autrement que les Anglais et les Écossais? L'Irlandais n'est point un être stupide et dégradé, tel que vous vous plaisez à le peindre sur vos théâtres et dans vos sarcasmes; il a de l'esprit et de la sensibilité. Sept siècles d'esclavage lui ont appris à observer l'état de l'atmosphère politique; et lorsqu'il s'aperçoit qu'il peut obtenir justice par des voies légales, il renonce aux moyens qu'il aurait employés en d'autres circonstances pour améliorer sa position. Voilà pourquoi les crimes des Blancs-Garçons et l'agitation n'existent jamais ensemble. Faites donc cesser les griefs de l'Irlande, et l'agitation cessera. Quels nouveaux motifs avez-vous d'envoyer de nouvelles forces en Irlande? n'avez-vous pas dissipé à coups de baïonnettes, à coups de canon, les rassemblements qui s'opposaient à la perception des dîmes? Mais peut-être l'Irlande n'est-elle pas assez opprimée! Ma paroisse contient 12,390 âmes, dont 75 protestants.

[1] La police.
[2] Voy. mon *Histoire d'Angleterre*, p. 473.

N'est-il pas révoltant que plus de 12,200 catholiques soient contraints de payer la dîme pour l'entretien du clergé de 75 protestants? Si l'Irlande continue à subir de telles injustices, je me considérerai comme engagé par l'honneur à entretenir l'agitation, et j'agiterai jusqu'à ce que vous ayez adopté un troisième bill semblable à vos précédentes lois de proscription. Alors seulement vous mettrez fin à mon agitation; mais je vous en avertis, si vous avez l'audace de le tenter, il vous faudra bien des années pour faire exécuter votre loi! Nous luttons en faveur de la liberté et contre ceux qui ont soif de notre sang. Malgré les calomnies répandues contre eux, les Irlandais sont un peuple honnête, moral et religieux : il y a plus de religion en Irlande que dans tout autre pays, sans en excepter celui du noble lord. Mes compatriotes ne démentiront en aucun cas ce noble caractère; mais la longue énumération des griefs que je présenterai à la Chambre justifiera l'appel que je fais à leur résistance, et leur fera connaître avec moi que l'insurrection est non-seulement un droit, mais un devoir pour un Irlandais, si l'on persiste à nous opprimer. D'abord et avant tout nous avons à nous plaindre d'une magistrature qui ne sympathise avec le peuple ni par les sentiments, ni par la religion. Supposez un moment l'Angleterre dans cette position : souffrirait-elle patiemment une magistrature étrangère? Soyons justes pourtant, l'honorable secrétaire d'Irlande a fait quelque chose pour les Irlandais, pendant son administration, il a réussi à les réunir tous dans un même sentiment, c'est celui de la haine; ils le haïssent tous; il n'y a de toute part qu'un cri de malédiction contre lui. Il y a lieu de croire qu'on l'a envoyé en Irlande comme le comte de Kildare, qui, *ne pouvant être gouverné par personne, fut chargé d'aller gouverner l'Irlande.*

Je n'accuse pas les magistrats en général, mais je dis que beaucoup d'entre eux sont coupables. Il y a en Irlande 34 magistrats nommés par le gouvernement, lord Anglesea en nomme 26 autres : pas un n'est catholique. Sur 32 sous-inspecteurs de police, un seul est catholique : avec une pareille magistrature, faut-il s'étonner s'il y a des soulèvements? L'Irlande attendait avec une vive anxiété la première session du parlement réformé. Oh! quel cri de douleur et de détresse elle poussera à la lecture de ce discours brutal et sanguinaire!

Lord John Russel. Je demande que l'honorable membre rétracte ces dernières paroles.

M. O'Connel. Si l'orateur[1] déclare mes paroles contraires à l'ordre, je les désavouerai. Je ne veux pas donner prise contre moi : je vais donc parler désormais avec la gentillesse d'une femme; je retirerai mon expression, et je dirai que le discours du trône n'est ni brutal, ni sanguinaire.

Lord John Russel. Je ne prétends pas critiquer les paroles de l'honorable gentleman; mais je proteste contre l'application de pareilles expressions au discours prononcé par Sa Majesté.

M. O'Connel. C'est une question qu'il faut éclaircir; je ne connais pas le réglement de la Chambre aussi bien que le noble lord : si j'ai tort, je n'insisterai pas; mais si je suis dans mon droit, il m'est impossible de me rétracter. J'ai toujours cru qu'en conséquence des principes constitutionnels, le discours du trône devait être attribué au ministère, et, comme tel, livré à la critique. Si l'orateur décide que je suis dans l'erreur, si ce discours doit être considéré comme le discours du roi, je garderai un respectueux silence; mais si j'ai raison, si ce discours est l'œuvre du ministère, certes les expressions dont je me suis servi ne sont pas assez énergiques.

L'orateur. Puisque l'honorable membre s'adresse à moi pour savoir si, en vertu des principes constitutionnels, le discours du trône doit être considéré comme l'œuvre du roi ou bien comme celle du ministère, mon opinion est que ce discours doit être attribué à ceux qui en ont la responsabilité. L'honorable membre est donc dans son droit quant à la question de l'ordre; mais je lui demanderai si la décence et la dignité

[1] Le *speaker*, le président.

des procédés parlementaires peuvent se concilier avec le langage dont il s'est servi :

M. O'Connel se plaint de la partialité qui, depuis longtemps en Irlande, fait exclure des emplois les hommes indépendants; exclusion qui s'étend jusqu'aux emplois judiciaires, et qui a pour effet d'influencer l'administration de la justice. L'honorable membre critique l'organisation du jury dont il cite quelques abus, et il prouve qu'elle donne aux avocats de la couronne un pouvoir tyrannique. Il signale les corporations laïques, et surtout celle de Cork, qui dispose d'un revenu de 74,000 livres sterling[1], comme la cause de beaucoup de maux en Irlande. Il se plaint de ce que la police est armée, ce qui n'a pas lieu en Angleterre, et ce qui est en Irlande la cause de fréquentes collisions pour les motifs les plus légers. Après avoir cité plusieurs exemples de l'oppression qui tient à l'excessive opulence de l'Eglise d'Irlande, il revendique pour lui le mérite d'avoir retardé les progrès du mal, et poursuit en ces termes :

Je sais qu'il y a ici des honorables membres fort peu avares du sang irlandais, et qui écoutent avec un souverain mépris l'exposition de leurs griefs. Néanmoins, je dis que rien ne peut être plus dangereux que l'armement de la *yeomanry*[2] en Irlande; il favorise les troubles dont les progrès s'accroissent tous les jours, et qui ne sont pas encore à leur apogée. Ils avaient été comprimés en partie par les fermes conseils des agitateurs que l'on calomnie, et cependant on a renforcé la *yeomanry :* de 22,000 hommes, on l'a portée à 31,000. Alors qu'est-il arrivé? que dans le nord de l'Irlande, la population catholique s'est armée elle-même; que ce pays est devenu un volcan, et qu'une masse redoutable s'est soulevée pour entreprendre une guerre d'esclaves. Les catholiques n'ont agi ainsi que pour se mettre sur la défensive. Je pourrais citer aux ministres le nom d'un magistrat qui, dans le courant de la semaine dernière, a vu dans le nord de l'Irlande une réunion secrète de plus de mille paysans armés. Croyez-vous qu'un acte du parlement parviendrait à détruire ces associations secrètes? croyez-vous que ces paysans catholiques trahiraient leur cause pour de l'argent ou par une séduction quelconque? Je dédaigne de réfuter devant la Chambre des calomnies dont on a chargé les agitateurs de l'Irlande; mais sachez bien que si vous comprimiez la voix des agitateurs par quelque acte de tyrannie légale; que si vous les jetiez en prison en suspendant l'*habeas corpus;* que si vous versiez leur sang sur un échafaud; sachez bien que ces paysans s'assembleraient sous ce même échafaud, comme ils se rassemblent dans le nord de l'Irlande, et s'y trouveraient prêts à engager contre vous une guerre d'esclaves du plus terrible caractère. Il s'ensuivrait une révolution; non pas une révolution morale, non pas une révolution politique, mais une révolution armée. Et, dans ces circonstances, que fait le gouvernement de Sa Majesté? il s'efforce de dissiper les réunions publiques. A-t-on vu cependant une seule réunion en Irlande, de moitié aussi nombreuse que celle de Birmingham? A une exception près, a-t-on vu la paix publique un seul instant troublée dans ces réu-

[1] La livre sterling vaut 25 francs.
[2] Espèce de garde nationale. Les yeomen sont, en Angleterre, les riches paysans francs-tenanciers, faisant valoir leurs biens.

nions? Et cependant le gouvernement a commencé contre elles une vraie croisade.

Il me reste à insister encore sur de grandes et révoltantes injustices. La taxe des fabriques n'est-elle pas un indigne abus? N'est-ce pas un scandale, que 75 protestants dans une paroisse aient le droit d'infliger le châtiment d'une taxe à 12,000 catholiques? Dans une autre paroisse, située à dix milles de Waterford, et dans laquelle lord Duncannon est le seul protestant, tous les habitants, qui sont catholiques, subissent la même humiliation. A Dublin, la fabrique protestante avait voté une allocation supplémentaire de 300 livres sterling pour le traitement de deux curés protestants. C'était une violation de la loi; déférée à la cour du banc du roi, cette affaire fut étouffée. Qu'en est-il résulté? c'est que l'année suivante, une taxe a été levée dans la paroisse pour payer les frais du procès et compléter l'allocation arriérée. Pourquoi donc forcer les catholiques à payer le clergé des protestants? Pourquoi les forcer à bâtir des églises protestantes? Y a-t-il rien de plus monstrueux? L'agitation populaire a-t-elle rien d'aussi pernicieux que ce système corrompu? Les bénéfices du beau-frère de lord Grey ont été estimés à un revenu annuel de 30,000 livres sterling : 96,000 acres de terres en dépendent. Croyez-vous que cet énorme bénéfice soit payé par l'Église d'Angleterre? (Écoutez!) Non; c'est aux sectateurs d'un autre culte, c'est aux catholiques et aux presbytériens qu'on arrache cet incroyable tribut. Force, violences, voilà le principe éternel du gouvernement à l'égard de l'Irlande. Pendant quarante ans (qu'il me soit permis de le rappeler), le gouvernement ne cessait de tenir ce langage à l'Écosse; mais les longues épées écossaises se tirèrent; les Écossais connurent leurs droits; ils se rallièrent, ils engagèrent la lutte et triomphèrent. (Vifs applaudissements.) Il ne manque qu'une seule chose à l'Irlande, c'est la justice, et jamais elle ne l'a obtenue. Le discours du trône est emprunté au règne d'Élisabeth, au temps où Raleigh massacra la garnison de Merbick. L'Angleterre n'a jamais parlé à l'Irlande que de pouvoir, que de domination; et c'est sous cette tyrannique invocation qu'elle a toujours répandu le sang de ce peuple. Strafford paraît être le modèle que s'est proposé l'honorable secrétaire. Seulement, celui-là agissait plus en grand, il confisquait le territoire de deux provinces entières; et parce que les jurés ne lui paraissaient pas suffisamment convaincus, il les envoyait en prison pour deux ans au château de Dublin. Aujourd'hui, les choses se passent à peu près de même; seulement, la scène est différente, et ce sont d'autres acteurs: mais, au fond, c'est la même moralité, la même conduite. Il n'y a ni changement, ni amélioration réelle, comme le prouve assez cette adresse que j'appelle brutale et sanguinaire.

Je propose à la Chambre la création d'un comité général, dans lequel l'adresse sera mûrement examinée et discutée ligne par ligne. Si la Chambre des communes est une Chambre véritablement réformée, si vous voulez réellement traiter avec impartialité la question de l'Irlande, vous adopterez ma proposition. (Écoutez! écoutez!) Le bill de réforme n'a point fait justice à mon pays. Oui, Messieurs, il faut créer un comité, et changer cette adresse, cette déclaration de guerre au peuple d'Irlande. (*Avec force :* Écoutez! écoutez!) Que les ministres déclarent solennellement et explicitement qu'ils veulent lui rendre justice. (*Cris* répétés de Écoutez! écoutez!) Alors, s'ils ont besoin de force, le peuple les soutiendra, et je les seconderai de tous mes efforts. Votre refus me fera apprécier la composition de votre Chambre réformée, et donnera le spectacle des honorables et libres députés de l'Angleterre votant pour le despotisme..... Il est inouï et absurde d'avoir à plaider, devant un parlement réformé, en faveur de l'Irlande..... Mais c'est en vain que ma voix s'élève pour la défendre; je pressens votre réponse; je n'attends que des risées pour moi, que des risées pour mon pays. Je défie pourtant qui que ce soit de pouvoir me convaincre d'avoir exagéré un seul de nos griefs. (Écoutez! écoutez!) Je défie qui que ce soit, quelque part qu'il jette ses regards, de trouver un peuple dont l'agitation, la révolte, les excès et les crimes ne trouvent pas leur excuse dans les fautes antérieures de leurs

gouvernants. (Violentes rumeurs : Écoutez! écoutez!) J'ai fini, Messieurs. Je remercie la Chambre de l'attention qu'elle a bien voulu me prêter; vous étiez le dernier espoir, le dernier refuge de mon pays. C'est à vous qu'il a dû en appeler contre l'autocratie de l'honorable secrétaire, contre le *Sic volo, sic jubeo* qui fait la seule charte de l'Irlande. C'est à vous à décider si le gouvernement doit retomber entre les mains d'un seul, s'il doit continuer à être livré aux caprices de l'honorable secrétaire. Il y a sept siècles que l'Angleterre nous écrase de sa tyrannie, qu'elle nous gouverne comme Tamerlan châtiait ses sujets vaincus, et qu'elle exerce sur nous les cruautés les plus outrageantes. Que les ministres fassent plein droit aux réclamations de l'Irlande, et je voterai pour les mesures qu'ils proposeront.

L'honorable membre conclut en proposant un amendement qui crée un comité général pris dans toute la Chambre, et chargé d'examiner le discours du trône et l'adresse.

N° 28 (p. 134).

IMPROVISATION POLITIQUE DE M. BERRYER.

(EXTRAIT DU MONITEUR.)

Après la tentative insensée du jeune Louis Napoléon à Strasbourg, le ministre proposa une loi qui, dans le cas d'un complot où participeraient des militaires et de simples citoyens, devait renvoyer les premiers devant les conseils de guerre, et laisser les seconds aux tribunaux ordinaires. Cette loi de disjonction fut d'abord combattue par M. Dupin aîné, avec toute l'éloquence du savoir et de la raison. Après plusieurs autres discours remarquables, parmi lesquels il faut citer celui de M. Hennequin, on allait prononcer la clôture de la discussion (séance du 6 mars 1837).

M. BERRYER se dirige vers la tribune. (Vif mouvement de satisfaction aux extrémités et aux centres.)

Une ou deux voix au centre : Nous demandons la clôture!

M. BERRYER : Messieurs, je demande la parole contre la clôture, pour prier la Chambre de me permettre de lui présenter sur le projet de loi quelques considérations générales dont l'ensemble ne pourrait être produit au milieu de la discussion du texte même de l'article et des amendements qui sont proposés.

De toutes parts : Parlez, parlez!

M. BERRYER : Vous allez, Messieurs, entendre tout à l'heure le rapporteur de votre commission résumer les débats qui vous ont occupés pendant tant de jours. Je voulais aussi monter à cette tribune pour présenter à la Chambre quelques réflexions qui se sont élevées dans mon esprit en suivant avec attention la solennelle discussion qui a été engagée devant elle.

Il me semble que sur l'objet même de la loi la discussion peut se réduire à quelques propositions simples, échangées entre les orateurs qui ont appuyé et ceux qui ont combattu le projet de loi.

Dans le magnifique travail qui vous a été présenté par l'un de nos honorables collègues [1] à l'ouverture même de la discussion, vous avez vu établir avec une grande autorité de savoir et de raison qu'il existait dans la jurisprudence, dans la législation française, une règle aussi ancienne que nos tribunaux, aussi ancienne que la justice : c'est que tous les coupables d'un même crime, d'un même délit, doivent être livrés en même temps au même tribunal.

Aux monuments de cette législation française si riche de grands souvenirs, aux témoignages des hommes qui ont le plus honoré parmi nous la science des lois et la magistrature, qu'a-t-on opposé? Que cette règle avait subi et subissait tous les jours d'assez nombreuses exceptions. On a relevé les cas de contumace, les cas de maladie de l'un des accusés, les cas de pourvois en cassation, et plus récemment encore le cas prévu par une de vos lois lorsqu'il y a un si grand nombre d'accusés, et lorsqu'il s'élève au milieu d'eux une insubordination si indomptable qu'il faut nécessairement les diviser pour leur faire subir une procédure séparée, avant qu'ils soient tous frappés par un seul et même jugement.

A quelques autres objections, que je ne reproduis pas, qu'a-t-on répondu? On a répondu qu'il était vrai que des exceptions à la règle se rencontraient souvent dans la pratique; mais ces exceptions, par leur nature même, confirmaient la règle : car, après tout, elles se réduisent à l'impossible, luttant contre la nature, contre la force des choses, contre la raison de droit. Enfin on a ajouté que le travail des gouvernements qui se sont suivis, que le travail de toutes les modifications de notre législation, ces institutions bizarres ou barbares, les commissions spéciales, les cours prévôtales, les conseils spéciaux, les cours martiales, les commissions militaires, en un mot tous ces établissements divers n'ont été le résultat que d'une pensée qui poursuivait obstinément les législateurs et les hommes d'État : c'est qu'il fallait tout faire pour éviter de violer la règle fondamentale, cette grande garantie de la bonne administration de la justice, et dans l'intérêt des accusés et dans l'intérêt du pays, c'est-à-dire la réunion de tous les coupables d'un même crime devant un même tribunal. Ainsi toutes les objections, fondées sur les efforts antérieurs pour distraire tel ou tel homme de ce qu'on a appelé son juge naturel, sont un témoignage de plus du besoin qu'ont eu les hommes d'État et les législateurs de respecter toujours, dans l'intérêt de la bonne administration de la justice, cette règle qui réunit devant un même juge les coupables d'un même crime. (Aux extrémités : Très-bien!)

Enfin les adversaires de la loi ont dit que le sentiment de la nécessité de cette règle avait tellement dominé tous les législateurs, que, las des juridictions exceptionnelles, ils ont reconnu qu'il ne restait qu'un moyen à prendre, qu'il n'y avait qu'une loi à faire, qu'il n'y avait qu'une voie de justice à suivre, c'était de déférer tout coupable d'un délit ou crime de droit commun devant le juge commun ; que la reconnaissance de ce principe, quelle que fût la qualité des personnes, avait triomphé de nos longues divisions politiques, des malheureux déchirements qu'a subis le pays, et qu'enfin en 1827 et 1829, dans le projet de Code pénal militaire présenté par la Restauration, on avait consacré, toujours dans la conséquence de la règle qu'il faut livrer au même tribunal les coupables d'un même crime, on avait consacré le principe que toutes personnes, quelle que fût leur qualité, coupables d'un délit commun, devaient être renvoyées devant la juridiction ordinaire ; et on a demandé comment il se pouvait qu'après la révolution de 1830, faite au nom du progrès, faite au nom de la liberté, cette grande conquête de l'esprit de justice qui restituait pour toutes les personnes le droit et l'autorité de la justice ordinaire, comment, dis-je, il se faisait que cette conquête fût perdue en 1837? On a demandé comment il se faisait que non-seulement il faudrait renoncer en 1837 à voir proposer un Code pénal militaire qui renvoie devant le juge ordinaire les militaires coupables de délits communs, mais qu'il faudrait encore, en 1837, aggraver l'état de choses antérieur, et sous-

[1] M Dupin, président de la Chambre des Députés.

traire à la justice ordinaire les militaires dans les cas même où, par l'état de la législation qui a précédé la révolution, ils étaient jugés par les tribunaux de droit commun?

A cela qu'a répondu le ministère? Le ministère a dit que si les gouvernements antérieurs ont respecté la règle qui soumet à un même juge tous les coupables d'un même délit; que si, sous la Restauration, on était arrivé à attribuer à la justice ordinaire du pays le jugement de tout coupable contre le droit commun, ces gouvernements avaient d'ailleurs, dans des lois spéciales, dans des établissements exceptionnels et extraordinaires, des armes pour se protéger, armes qui manquent au gouvernement actuel; en un mot, qu'il y avait alors des ressources de forces que les principes établis en 1830 ne permettent pas d'employer aujourd'hui; que de là était née pour le gouvernement la nécessité de faire ce que d'autres n'avaient pas pensé à faire avant lui. Messieurs, c'est cette dernière réflexion, ce dernier argument du cabinet qui a surtout frappé mon esprit, et c'est à cette manière de poser la question que je me propose plus particulièrement de répondre (Écoutez! écoutez!).

Dans le cours de ce débat, Messieurs, et dans presque tous les discours que vous avez entendus, on a produit devant vous la longue et triste nomenclature des dispositions extraordinaires, exceptionnelles du droit commun, des juridictions spéciales qui ont été inventées dans des temps de calamités par les gouvernements successifs. En même temps qu'on vous présentait l'affligeant détail de ces mauvaises inventions de l'esprit de doctrine, on vous racontait les faits déplorables qui avaient suscité dans la pensée de quelques législateurs ces tristes combinaisons. Il semblerait, Messieurs, que lorsque le ministère a considéré tous ces établissements extraordinaires et d'exception, il ait jeté, quelle que soit la générosité apparente de ses paroles, il ait jeté un regard jaloux sur ces établissements anéantis, et qu'il se soit dit : « Si je ne puis refaire ce qui était, du moins ferai-je quelque chose de semblable. » (Rumeur au centre; agitation au banc des ministres.) Et il a cherché, à l'imitation de ses devanciers, quelle violation du droit commun il pouvait introduire pour se protéger. (Mouvement prolongé, agitation.)

Messieurs, ce sont de bien tristes pages de nos annales que celles qui ont été déroulées devant vous, ce sont de bien déplorables monuments de législation que ceux qu'on vous a présentés; mais, je l'avoue, en les contemplant lorsqu'ils sont ainsi apparus devant vous sous la parole des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, j'ai éprouvé un autre sentiment, et je me suis vu dominé par d'autres pensées que celles du ministère. Oui, me suis-je dit, cette longue et pénible discussion ne sera pas perdue, ce long récit de tout ce qui s'est fait de mal ne sera pas inutile. Il y a au fond de ce spectacle de toutes les mauvaises créations contraires aux droits permanents de la justice, il y a au fond de ce spectacle deux grandes leçons pour les peuples et pour les gouvernements. N'en résulte-t-il pas en effet, Messieurs, évidemment, pour tout cœur droit et pour tout esprit juste, que quand une société est parvenue au point où est la nôtre, quand par les bons effets d'anciens gouvernements, l'intelligence s'est répandue dans toutes les classes, que l'égalité des existences s'est étendue, que l'esprit de défense des intérêts privés et généraux a pénétré dans toutes les parties de la société, alors, Messieurs, en présence de cette intelligence sociale vivante partout, tout ce qui est violent est évidemment inutile et dangereux? Oui, repassons l'histoire des cinquante années de nos révolutions, et disons à la face du peuple, ce qui vaut mieux que de lui offrir une loi qui altère les règles de la justice, disons-lui que, dans ces tristes annales, il n'y a pas un crime qui ait été utile; disons-lui qu'il n'y a pas un attentat qui ait produit le résultat qu'on en avait esperé, qu'il n'y a pas un complot qui ait réussi pour le but qu'on s'était proposé. Et en effet, le crime qui a tué Louis XVI a-t-il tué la royauté? Le sang qui fut répandu le 13 février 1820 n'a-t-il pas été en quelque sorte d'avance recueilli par la Providence, et gardé!!! (Silence au centre.) Quel complot a réussi? en savez-vous un qui ait satisfait la pensée des conspirateurs? pas un seul. Que le peuple sache donc que, dans l'état actuel de notre société, le recours

à ces crimes odieux est inutile, même pour la vengeance; et que le gouvernement comprenne aussi que toutes les violations du droit n'ont servi à aucun de ses prédécesseurs, à qui il les envie.

Le ministère vient nous dire que les gouvernements passés avaient des armes pour se défendre, et que ces armes lui manquent. Et qu'il nous dise en quoi toutes ces fausses et injustes juridictions ont servi les gouvernements qui ont précédé le gouvernement actuel? A quoi ont servi la cour martiale et le tribunal révolutionnaire, et les conseils extraordinaires, et les commissions spéciales de l'Empire, et les cours prévôtales? quelle force ont-ils donnée à tous ces gouvernements? quel est celui que ces institutions détestables ont fait tenir debout? La Restauration a-t-elle trouvé sa force dans les cours prévôtales et dans cette juridiction étendue des conseils de guerre? Non, assurément. Les plus beaux jours de la Restauration, ses jours de prospérité, de force, de sécurité, ce sont précisément les années où la Restauration a été sans loi d'exception, sans tribunaux extraordinaires. (Applaudissements aux extrémités.)

Quelques voix : Très-bien! très-bien!

M. Berryer : Ne l'oublions donc pas, et que tout le monde le comprenne, le passé nous l'enseigne assez haut, ce n'est pas dans ces combinaisons habilement formées par quelques esprits praticiens que les gouvernements trouvent leur force. La force des gouvernements, c'est d'être appuyés sur un bon principe, et surtout d'être fidèles au principe qui les a constitués. Mais quand le principe des gouvernements est mauvais, quand le gouvernement est infidèle au principe auquel il doit son existence; alors toutes ces imaginations de l'esprit de pratique, toutes ces ténébreuses inventions d'une législation inutile sont de vaines ressources pour le pouvoir, ébranlé dans son essence et dans son origine. (Très-bien! très-bien!)

Le passé nous le dit assez : tous les gouvernements se sont suicidés, ou parce que leur principe était mauvais, ou parce qu'ils se sont détournés, écartés, éloignés de leur principe. La Convention s'est suicidée elle-même, et par l'horreur du principe de terreur dont elle a voulu s'armer, et par les crimes sans nombre dont elle a couvert la face du pays. Le Directoire... Mais est-ce que le Directoire n'avait pas lui-même anéanti les conseils, qui étaient alors la base du gouvernement? est-ce qu'il ne les avait pas anéantis en déportant les meilleurs, les plus honnêtes citoyens et les plus éclairés du pays, avant qu'un soldat dédaigneux repoussât du pied en une heure et dispersât les restes honteux de ces assemblées déjà détruites? (Sensations diverses; agitation.)

L'Empire a eu un mauvais principe de gouvernement. Il est né dans ce même jour, dans ce jour de violence; il a voulu tout devoir à la force; il vivait sur la parole de la victoire; et quand la victoire lui a été infidèle, l'Empire n'était plus! (Profonde sensation.)

Voix au centre : Et après l'Empire? vous vous arrêtez.

M. Berryer, avec une extrême vivacité : Non, je ne m'arrêterai pas; et pourquoi ne dirais-je pas tout? La question est assez haute; elle domine assez les intérêts permanents et éternels de mon pays, pour que je dise tout à l'égard de tous. (Nouveau mouvement; l'attention redouble.)

Pourquoi la Restauration est-elle tombée? Parce qu'elle a été infidèle à son principe, je n'hésite pas à le dire. Oui, elle a mal compris, mal conseillée surtout dans ses commencements, elle a mal compris les rapports intimes qui unissaient le principe politique sur lequel elle reposait avec tous les droits de famille, avec tous les droits de communauté, avec tous les liens de propriété sur le territoire; elle s'est laissé entraîner à l'habileté et aux conseils des théoriciens politiques, et elle est tombée le jour ou, après avoir secoué ses liens, elle a voulu entrer encore dans les moyens exceptionnels. La tempête s'est alors élevée, et le trône a disparu..... (Mouvement.)

C'est à cela, Messieurs, qu'il faut penser; ce sont ces grandes idées, c'est ce grand jugement porté sur les cinquante années de révolution que nous avons traversées, c'est là ce qu'il faut avoir présent à l'esprit. Et il ne faut pas se fatiguer de misérables chicanes sur tels ou tels détails de

loi, sur telle ou telle controverse de procédure, à l'aide de laquelle on pourra tourner ou violer un principe fondamental sur lequel est assise la bonne justice, la justice ferme et certaine du pays.

En effet, vous avez cru être très-ingénieux, vous avez cru atteindre votre but pour trouver la certitude du châtiment dans des cas graves, lorsqu'après quelques mouvements généreux, aux premiers jours de la révolution, pour la réformation de notre justice criminelle, vous êtes revenus sur vos pas, et vous avez dit : Si vous pouviez soustraire au jury le droit de délibération en réduisant ses opérations a un vote secret; si au lieu de demander que la condamnation n'ait lieu qu'à huit voix contre quatre, vous décidiez qu'elle pourra avoir lieu à sept voix contre cinq, oh! nous vous répondons qu'alors la société sera sauvée, que la France sera à l'abri de tout péril. Que vous a répondu le jury de Strasbourg? Que ces mesquines précautions étaient inutiles; n'en demandez pas plus. (Murmures au centre, approbation à gauche.)

Dans une grande occasion, quel effet ont produit ces lois? Aucun; et vous avez eu un acquittement qui vous fait trembler aujourd'hui. N'attendez pas plus de la loi qui vous est proposée, non plus que de celle dont on nous menace. Que le gouvernement soit convaincu, et vous aussi, Messieurs, que je m'exempte ici de tout sentiment et de toute pensée de parti, que je vois la question comme homme, comme citoyen. (Bruit au centre; ricanements.)

M. Berryer, avec dignité : Je vous demande pardon, Messieurs, si ma parole n'est pas respectueuse; mais les murmures que j'entends seraient trop injustes pour moi, et je me permettrai de dire que je comprends que ceux qui n'ont pas ces nobles sentiments dans le cœur puissent douter qu'ils soient dans le mien. (Approbation aux extrémités; silence au banc des interrupteurs.)

Voilà donc les réflexions que je voulais faire d'abord sur cette dernière objection du ministère : Les gouvernements antérieurs avaient des armes que nous n'avons plus, et pour nous aujourd'hui il y a une nécessité, nous avons besoin d'autres lois. Le gouvernement désarmé, il y a dans la société un mal moral que nous ne pouvons atteindre, et ce mal moral menace notre armée. Quel remède proposez-vous? Celui de votre loi. Mais vous ne voyez pas que la seule proposition de votre loi est un mal moral, un grand mal moral. (Rumeur et dénégation de MM. Bugeaud et Daunant.)

Vous ne voyez pas que ce dont le pays souffre le plus, comme on le disait à l'avant-dernière séance, c'est qu'il n'y a de considération, d'autorité morale pour presque aucune des institutions du pays. Que faites-vous en présentant votre loi? Laissons de côté les formes oratoires, les précautions d'un chef de la justice qui ne peut pas prononcer une parole attentatoire au caractère sacré des actes de la justice, mais qui cependant ne peut se vaincre lui-même, et vient trahir par la proposition de la loi et par son langage le peu de respect qu'il attache à une décision de la justice du pays.

Au centre : Mais au contraire, on a rendu hommage au jury!

M. Berryer : Qu'est-ce que votre loi dans ce pays, où le principe de souveraineté nationale a été décrété, dans ce pays où la constitution repose sur ce principe? C'est une déclaration faite au pays qu'on a défiance du jury! Qu'est-ce que le jury? Le pays jugeant dans sa propre cause.

Qu'est-ce que votre loi? C'est une déclaration à la nation qu'elle se doit défier d'elle-même. Vous prendrez toutes les ingénieuses tournures que l'esprit pourra vous fournir, vous n'échapperez pas à cette évidence que le projet de loi est né d'un mécontentement et d'une défiance du jury. (Aux extrémités : Bien!)

On vous l'a dit, vous ébranlez par le fait même de votre proposition, et, comme je le dirai tout à l'heure, par la combinaison de la loi, vous ébranlez ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré parmi les hommes, ce qu'il y a de plus nécessaire dans la société, la dignité de la justice, l'autorité de la chose jugée.

On a fait ici de grandes professions de foi pour le principe, pour la

grande maxime de la nécessité de l'autorité de la chose jugée. Mais il faut être de bonne foi sur cette question : dans les matières politiques, il n'y a pas d'autorité de la chose jugée; malheureusement il n'y en a pas, il n'y en a pour personne, à quelque époque que nous reportions nos souvenirs. Comme le ministère ne respecte pas assez l'autorité de la chose jugée dans la décision de Strasbourg, tous, presque tous, au moins, nous n'avons pas assez de respect pour la chose jugée, dans notre pays, dans les questions politiques, dans les cas où nos passions personnelles sont intéressées. Il n'y a pas respect pour la chose jugée en matière politique ; c'est un mal, mais je le comprends chez un peuple traversé par tant de révolutions diverses.

En effet, Messieurs, à voir cette succession de principes, cette succession de gouvernements, les crimes politiques ne sont plus en quelque sorte des crimes absolument parlant, mais seulement des crimes relatifs. Ainsi, un assassin, un empoisonneur, un incendiaire, un spoliateur du bien d'autrui, dans tous les temps, dans tous les pays, devant tous les juges, sera un coupable, un scélérat, un homme abominable, accablé sous le mépris et la haine de tous. Mais pour les crimes politiques, changez les temps, les lieux, les juges, et vous verrez demain appeler au triomphe celui que vous menez aujourd'hui au supplice. (A gauche : C'est vrai !) Voilà le caractère des crimes politiques, surtout dans un pays remué par de longues et fréquentes révolutions. Est-ce donc une raison, lorsque nous en avons vu tant d'exemples, quand nous avons vu les coupables d'un crime appelés aux honneurs peu de jours après que la tête de leurs complices était tombée sur l'échafaud; est-ce une raison pour aggraver la peine, et la rendre irréparable dans cette terrible carrière des crimes politiques ?

Point d'autorité de la chose jugée! c'est un mal, car c'est trop dire qu'en France il n'y a plus de fixité de principes sociaux, il n'y a pas de foi publique, il n'y a pas une loi sociale commune dont toutes les opinions désapprouvent, blâment, condamnent la violation, et dont tous approuvent que la violation soit châtiée.

Si c'est un mal pour un pays que dans ce qui l'intéresse le plus, le principe de son existence, il n'y ait pas un suffisant respect pour l'autorité de la chose jugée, si c'est un mal dont nous sommes plus ou moins atteints, faut-il donc l'accroître ?

Ne voyez-vous pas ce que vous ajouterez dans l'esprit des peuples au mépris que l'on a pour la chose jugée en matière politique? Ne voyez-vous pas les conséquences de votre loi ? Comment ! vous allez diviser l'examen d'un même fait politique; vous allez envoyer des coupables d'un même crime devant des juges différents; deux tribunaux différents prononceront sur un fait qui s'est composé d'une réunion de volontés qu'on ne peut séparer sans que le crime s'efface, en matière de complot par exemple ? Et ne comprenez-vous pas tout ce qu'il peut y avoir ainsi d'atteinte portée à l'autorité de la justice, à sa dignité, au respect dû à ses intérêts ?

Quand vous appellerez une juridiction à porter témoignage contre une autre juridiction, quand vous mettrez deux institutions du pays en opposition l'une avec l'autre, vous prétendez anéantir le désordre moral dont vous êtes travaillés ! Eh ! mon Dieu, supposez un moment que vous l'aviez cette loi, qu'elle était faite la veille de l'attentat commis à Strasbourg ; (L'attention de la Chambre est au comble.) supposez que votre loi a été appliquée, que les deux instructions ont été faites : que se serait-il passé à Strasbourg? Vous voulez de l'ordre, vous voulez, dites-vous, maintenir la discipline militaire : eh bien ! que serait-il arrivé si le jury avait été imbu des mêmes sentiments que vous redoutez, si le conseil de guerre avait été animé au contraire de l'esprit que vous attendez de lui, c'est-à-dire si l'un avait prononcé un acquittement, et l'autre une condamnation? Quoi ! en même temps, dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes! Ici, la marche funèbre des condamnés à la mort; là, l'ovation des acquittés et de leurs juges! Et vous auriez tenté de faire passer le convoi à travers les joies des triomphateurs de la justice ! (Bravo ! bravo !)

C'est là ce que votre loi aurait produit. (De vifs applaudissements éclatent dans diverses parties de la salle et dans les tribunes publiques.)

Supposez maintenant qu'elle soit appliquée une fois, deux fois de cette manière dans notre pays : que deviendra la justice, que deviendra la discipline que vous voulez, dites-vous, maintenir et protéger? Tout est rompu, tout est brisé, plus d'autorité de la chose jugée! il ne reste rien de la justice, pas même le nom! Et qu'arrivera-t-il? Quand les officiers des conseils de guerre auront déclaré qu'il y a crime, et qu'à côté les jurés déclareront le contraire, que penseront les soldats de cette juridiction qui doit être bienveillante, paternelle pour eux, qui est une protection, un privilége pour eux? Ils n'y verront que des bourreaux..... (Murmures au centre.) Comprenez-vous toute la portée de cette idée : le supplice d'un côté, de l'autre l'impunité!...

Remarquez ceci : Dans les complots, dans les crimes d'attentat et de rébellion contre l'État, qu'arrive-t-il constamment? On a dit que les militaires prendraient soin d'aller chercher un simple citoyen, pour être par lui soustraits à la juridiction militaire. Mais quel est ordinairement le promoteur d'un complot contre l'État? Ce n'est pas d'abord l'homme employé par l'État, ce n'est pas un homme qui est payé par l'État, qui jouit de son grade, de ses honneurs, qui a le premier la pensée de conspirer contre l'État. (Chuchottements au centre.) Ce sont les hommes qui ne sont pas attachés à son service, ce sont les mécontents (Bruits et murmures au centre) qui sont ordinairement les instigateurs des complots; ce sont les ambitieux déçus. (Interruption.) Que voulez-vous dire? Aidez-moi à comprendre l'interruption. Je ne pense pas qu'elle ait un caractere personnel, auquel il me serait trop facile de répondre en embarrassant cruellement celui qui me la fait. (Stupéfaction au banc des interrupteurs.)

Aux extrémités : Bien! bien! très-bien!

M. Berryer : Oui, ce sont les ambitieux déçus qui font les révolutions, ce sont les ambitieux déçus qui sont les instigateurs des complots ; oui, ce sont les hommes qui ne sont pas employés par le gouvernement qui veulent le renverser. Oui, cela s'est fait ainsi dans tous les temps; nous retrouverons ces hommes-là à toutes les époques. Les conspirations militaires sont toujours très-rares; il faut être un général vainqueur, il faut revenir d'Egypte, il faut avoir fait la campagne d'Italie, pour se mettre à la tête d'une conspiration militaire. Mais les conspirateurs qui vous travaillent, ce sont des hommes qui suivent un détestable exemple!.... (Mouvements et rumeurs.) Eh bien! m'entendez-vous? (Silence au centre.)

Qu'arrivera-t-il avec la pensée qui vous domine, vous qui faites la loi, et qui vous dominerait, vous, Messieurs, si vous l'acceptiez, avec la pensée que le conseil de guerre sera plus sévère que la cour d'assises? qu'arrivera-t-il? C'est que les militaires verraient les fauteurs de l'insurrection, les promoteurs des complots, les grands instigateurs impunis et absous, tandis que ceux qui n'auront été que des instruments, ceux qui auront été trompés, égarés par de fausses idées, par des souvenirs de gloire.... que sais-je? que ne peut-on pas employer pour tromper le cœur d'un homme qui ne vit que de prestige et d'honneur? cela est facile; ceux-là qui n'auront été que des instruments seront punis, condamnés par la juridiction la plus sévère. Et vous donneriez ce spectacle! et vous croyez que vous ferez respecter la juridiction militaire! et vous croyez faire respecter les juges du camp, sans cesse assis pour être les bourreaux de leurs camarades! (Murmures et réclamations au centre.)

Cela est de toute évidence, Messieurs, cela est la conséquence de la disjonction que vous proposez aujourd'hui.

Prenez-y garde, en effet! Le ministère a été indigné de la décision de Strasbourg.... (Nouvelle interruption des centres.)

Messieurs, ne devancez pas ma pensée, c'est bien assez pour moi que je doive prévoir sans cesse que vous ne la partagez pas.... (On rit.)

Le ministère, dis-je, a été indigné de la décision de Strasbourg. Il faut parler vrai, et ne pas chercher à déguiser la pensée qui a déterminé le gouvernement en vous présentant l'acte sur lequel vous délibérez; il ne faut pas déguiser cette pensée par de vaines paroles en l'honneur du jury, du caractère sacré du jury. (On rit de nouveau.)

Eh bien! le ministère a eu raison, et je partage entièrement son sentiment sur ce point. Ici je compte sur un peu plus de silence. (Rire universel.)

Le ministère a eu raison. Il y a impunité flagrante, il y a fait notoire, constaté, d'un crime prévu par toutes les lois. On n'a pas reconnu de coupables, il y a donc impunité. L'impunité d'un grand crime, c'est le plus grand des malheurs, c'est le plus légitime sujet d'inquiétude dans un État; il faut y pourvoir. L'impunité révélée par un seul fait pourrait pourtant n'être pas la cause d'une nouvelle mesure de gouvernement. Cependant, si le fait est très-grave, et le fait de Strasbourg a ce caractère, il n'est plus besoin de savoir si on fait justice ailleurs, si ailleurs le crime est puni. Il y a un grand fait d'impunité, un sujet légitime d'inquiétude; il faut y pourvoir. Dans ce cas, lorsque la société n'obtient pas la répression d'un fait qui lui porte une atteinte profonde, que doit-il arriver? Les hommes d'État, les hommes qui gouvernent doivent y réfléchir profondément. En second lieu, le législateur peut être appelé à pourvoir à cette nécessité publique, à cette situation qui n'a pas permis qu'un grand crime reçût son châtiment.

L'homme d'État, que doit-il faire? Examiner sa position, sa conduite d'abord, ses propres actes; il doit se demander, avant de songer à présenter des lois de répression, si, selon la belle parole de M. Guizot qui nous a été rapportée hier, ce n'est point parce qu'il est inhabile à gouverner, qu'il est réduit à chercher des moyens de punir. (Rires aux extrémités.) Voilà la première question qu'il a à se faire : Que s'est-il passé? quel acte peut-il m'être imputé? quelle part la direction donnée aux affaires peut-elle avoir dans cet état des esprits? Il ne suffit pas, pour des ministres, pour des hommes qui gouvernent un pays, de venir jeter dans une assemblée de législateurs d'effroyables alarmes pour emporter une décision; il ne suffit pas qu'on se complaise à présenter un tableau déplorable de la France, qu'on se complaise à présenter des conspirations flagrantes à l'ouest, à l'est, au nord et au midi, sur tous les points!

Je ne comprends pas qu'on ose proposer une loi, si d'abord le ministère n'a profondément examiné les causes possibles de ce mauvais état des esprits qu'il signale, les effets de sa propre administration, le système qu'il suit, et les engagements qui avaient été pris par le gouvernement. Toutes les questions de politique intérieure doivent être avant tout profondément méditées. Tout homme d'État, tout ministre, en doit un compte entier avant de venir solliciter l'action de la législature. Je n'entre pas dans cet examen de conscience, cela mènerait trop loin; mais je vous en supplie, Messieurs, puisque le gouvernement a reconnu nécessaire de faire intervenir la législature pour obvier au retour possible d'un fait de scandaleuse impunité, comprenez ce qu'il pourrait y avoir de bon, ce qu'il y aurait de légitime, ce qu'il y aurait de salutaire dans l'intervention de la législature dans des circonstances pareilles. Et ici je distingue la nature des choses et les conséquences des actes qu'on peut arracher à un corps législatif. Si on vous avait dit : La loi est incomplète, il y a des crimes qui n'ont pas été prévus, qui n'ont pas été bien définis, il faut une sanction pénale, il faut même une aggravation de la peine, ou au moins une modification de la peine, pour que les délits de ce genre puissent être atteints. (Pendant toute cette partie du discours de l'orateur, les regards sont portés sur M. Guizot, qui écoute avec une religieuse attention.) Oh! alors dans cet état d'insuffisance de la loi, lorsque la loi pénale du pays ne prévoit pas tous les cas et ne présente pas un ensemble de peines proportionné à tous les cas, je comprends qu'on fasse un appel à la législature, et que, vous signalant un fait d'impunité, on vienne au corps législatif lui demander un remède. Mais venir à un corps législatif lorsque les lois pénales du pays sont suffisantes, quand tous les cas ont été prévus, venir lui demander un changement de juridiction, je dis, Messieurs, que c'est l'acte du plus mauvais gouvernement; c'est un fait attentatoire à la morale publique et aux institutions du pays. Venir demander un changement de juridiction, Messieurs, c'est un acte révolutionnaire dans la mauvaise acception du mot. (Vifs murmures au centre droit.)

Le changement de juridiction demandé à une Chambre pour un fait d'impunité publique ne peut avoir d'autre caractère; je me trompe, il en a un autre; il est outrageant pour les institutions, il est outrageant pour la juridiction qu'on saisit et pour la juridiction qu'on dessaisit.

Il nous faut, dit-on, une plus prompte justice. Traduisons ces terribles paroles : qu'est-ce que cela veut dire? Pour un même fait de complot poursuivi devant deux tribunaux, une instruction peut-elle être terminée avant l'autre? A moins d'un abus monstrueux de la force et un péril plus grand que l'on veut faire courir aux accusés, les instructions doivent marcher concurremment, s'éclairer l'une par l'autre jusqu'à leur terme.

Non, non, vous n'aurez pas une justice plus prompte, ou vous violerez toutes les règles de la justice envers les accusés amenés devant la juridiction militaire. Ce sera une justice plus sévère, c'est une plus grande certitude d'application de la peine que vous voulez dans les cas dont il s'agit : voilà le mot traduit avec vérité. (Vive approbation aux extrémités.)

Eh bien! où allez-vous, en demandant à la Chambre une altération aux juridictions? Je vous le disais tout à l'heure, vous dites à la Chambre : Le jury ne nous suffit pas. Vous dites que la Chambre des pairs est fatiguée du recours que vous avez eu en elle; il faut autre chose, il faut la certitude de la peine. Eh bien! je ne crains pas de vous le dire, vous jetez un soupçon contre une institution qui est bonne, qui est salutaire, qui est nécessaire. La juridiction des conseils de guerre pour les délits militaires, pour les faits qui sont à la connaissance spéciale des officiers, pour les faits dont la répression doit être dans leurs mains exclusivement, l'institution des conseils de guerre est une institution salutaire; c'est une institution privilégiée, c'est le droit du soldat d'être jugé par l'officier qui le guide, réuni aux officiers qui le commandent. Voilà l'objet des conseils de guerre, bonne institution quand elle est renfermée dans son cercle. (Très-bien!)

Le conseil de guerre est composé d'hommes de conscience, d'hommes indépendants : n'ébranlez pas leur conscience, n'altérez pas leur indépendance. Il ne suffit pas à un brave officier qui siégera dans un conseil de guerre d'avoir la conviction qu'il parlera selon sa conscience, et prononcera son jugement selon la vérité; il faut encore qu'il pense que ses concitoyens ont de lui cette opinion : mais quand vous demandez, pour avoir une justice plus prompte et plus sûre, de transporter le jugement en conseil de guerre, il est évident que vous faites penser tout le monde à la facilité que vous avez de pouvoir modifier les conseils de guerre, de pouvoir les composer d'hommes de votre choix; que les membres qui siégent dans le conseil de guerre n'y auront été appelés par vous que parce qu'ils doivent obéir à votre volonté.

Vous élevez dans la conscience publique un soupçon contre l'indépendance de braves militaires; vous gâtez cette salutaire et glorieuse institution. Voilà le crime de la proposition que vous venez faire à la Chambre. (Bravos à gauche.)

Messieurs, la réflexion que je viens de faire me paraît ressortir du débat engagé devant vous. Après vous avoir présenté quelques considérations sur le caractère général de la loi, sur l'effet politique qu'elle doit avoir, je ne veux pas vous présenter de longues considérations sur l'effet spécial de la loi, sur son caractère particulier, sur la disposition qu'elle renferme.

On vous a beaucoup occupés, Messieurs, de ces mots de l'indivisibilité de la procédure, du principe, de la règle, dont j'ai parlé en commençant, qui veut que tous les coupables d'un même crime soient soumis au même tribunal. Veuillez, je vous prie, écouter mes réflexions. Voyez qu'il est impossible, à moins que toute raison ne soit exclue de la pensée de ceux qui se sont déterminés à la présentation de cette loi, à moins qu'il n'y ait une volonté ignorée agissant sur les esprits dans cette Chambre (Agitation au centre et au banc des ministres), il est impossible, dis-je, que le projet soit adopté.

Une voix : Il le sera.

A gauche : Peut-être!

En effet, j'abonderai, j'y consens, dans toutes les objections qui ont été faites aux discours de nos honorables collègues MM. Dupin, Hennequin, Nicod, Chaix-d'Est-Ange, Teste, et de tous ceux qui dans la discussion ont apporté tant de lumière; je dirai, je dirai, comme vous, MM. les ministres, ou comme vos amis : Il n'est pas vrai que l'indivisibilité des procédures soit un principe; il n'est pas vrai que cette règle de soumettre tous les coupables du même crime au même tribunal soit constamment observée; il est certain, au contraire, qu'elle souffre et qu'elle peut souffrir des exceptions. Eh bien! je dirai avec vous : On ne peut pas écrire dans la loi que les coupables du même crime ne pourront pas être disjoints· mais est-il possible d'écrire dans la loi que les coupables ne pourront jamais être joints devant le même tribunal? Comment! vous adopteriez une disposition de loi qui renferme un principe aussi absolu? Comment! il serait vrai qu'en France, dans un pays qui doit ses antiques fondements à la bonne administration de la justice, aux grands et magnifiques établissements qui remontent à six siècles, dans ce pays où, après nos révolutions il n'y a qu'une chose peut-être qui soit encore restée debout, c'est la dignité de la magistrature, c'est le respect pour les décisions de la justice; dans ce pays où une décision du juge de paix obtient plus d'assentiment dans les esprits, obtient plus d'obéissance que l'arrêté d'un fonctionnaire de l'ordre administratif, que la décision d'un préfet; cela est vrai, voilà ce qui reste de dignité à la justice, et vous allez l'anéantir par une loi de colère!

Mais comment? tous les jours il arrive que pour la bonne administration de la justice, pour le salut d'un homme innocent, ou, si vous n'êtes armés que de pensées de sévérité, pour le châtiment d'un coupable, pour la démonstration de sa culpabilité, non-seulement on est tous les jours obligé de faire juger par un tribunal les accusés d'un même crime, mais on est obligé de déclarer connexes des actions distinctes, des crimes et des délits distincts; on est obligé de réunir dans une même instruction et de soumettre à un même jugement ces hommes inculpés de différents crimes et délits, et tous les jours (je demande pardon si j'emploie des termes de droit qui vous importunent, mais qui enfin dans la pratique sont inévitables, je ne puis en inventer d'autres), tous les jours, dis-je, on rend des arrêts de connexité; tous les jours on ordonne, pour la bonne administration de la justice, je ne dis pas pour faire éclater l'innocence, il paraît que cela ne vous suffit pas, mais pour assurer le châtiment, on ordonne la connexité, et vous auriez une loi qui ne permettrait pas que l'on réunît des connexes lorsque l'intérêt même de la justice le réclame! Cela n'est pas possible. Votre loi, au lieu de renfermer des dispositions absolues, ne pourrait donc, à moins de briser toutes les règles de la raison, de bouleverser toutes les conditions de la justice, ne pourrait être au plus que facultative.

Allons plus loin : quand il y a des crimes dont la nature repose tout entière sur la complicité, et suppose, d'après la définition légale de la loi, le concours de plusieurs personnes, l'unité des vues, l'accord de plusieurs pensées et la réunion de plusieurs idées, il est impossible de séparer les personnes au jour du jugement.

Dans de pareils cas il y a nécessairement impossibilité qu'il y ait disjonction. Interrogez les règles du droit commun; les preuves d'une intelligence avec l'ennemi, les preuves d'une simple tentative supposent l'établissement de faits indivisibles, et qui ne peuvent être démontrés que par une seule et même procédure devant la même juridiction.

Ainsi, Messieurs, à moins d'aller à l'absurde, il est impossible de poser en principe que les complots tramés de complicité, entre des militaires et de simples citoyens, devront nécessairement être disjoints et renvoyés au jugement de deux juridictions différentes; que les complices ne pourront jamais être réunis devant le même juge.

Cela est impossible, Messieurs. Mais au temps où nous sommes, je ne dis pas d'après ce que nous voyons, mais d'après ce que nous entendons, d'après ce que nous avons vu, il faut songer à tout.

On demande la loi dans l'intérêt du pouvoir comme des défenseurs des intérêts de la société, je ne le nie pas; on demande la loi dans l'intérêt du pouvoir, qui veut une répression plus prompte des attaques qui pourraient être commises envers lui....

M. MARTIN (du Nord). Envers la société.

M. BERRYER. Je l'ai dit, Monsieur; si vous m'aviez fait l'honneur de m'écouter, vous auriez entendu que dans le commencement de la phrase j'ai parlé du pouvoir défenseur des intérêts de la société.

M. MOLÉ. Envers la société elle-même.

M. BERRYER. Eh bien, non! car vous êtes les hommes du pouvoir, vous êtes les défenseurs du pouvoir; mais selon votre système, selon vos idées.

Mais je suis convaincu qu'il y a beaucoup d'hommes dans cette assemblée qui veulent le pouvoir tel qu'il est, qui veulent le conserver, et qui vous regardent comme de mauvais défenseurs de ce même pouvoir, qui distinguent le pouvoir comme vous l'entendez, du pouvoir comme ils le veulent.

Je dis que vous demandez en faveur de ce pouvoir une loi de répression contre les militaires qui menaceraient le pouvoir.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Qui menaceraient la société.

M. BERRYER. Votre système, votre pensée. (A gauche. Oui! oui!)

Eh bien! maintenant réfléchissons-y. J'ai lu dans un journal qu'à la façon dont allaient les choses, au milieu de ce qu'on appelle cette logomachie inutile de la tribune, au milieu de ces déclamations dérisoires de toutes les oppositions réunies, la France se dégoûterait, qu'enfin il arriverait un moment où elle se dirait : Je serais bien mieux gouvernée si je n'avais pas de députés. (Rire général.)

De telles paroles pourraient permettre des hypothèses dont je m'abstiens; il me suffira de dire que je trouve mauvaise, que je trouve dangereuse, redoutable, une loi qui soustrait absolument les militaires à la justice du pays. Dans la prévision possible de toute pensée, si téméraire qu'elle fût, je ne voudrais pas qu'il fût établi une loi enlevant le militaire qui a abusé de ses armes à la justice ordinaire du pays. Prenez garde à cet avis.... (Mouvement en sens divers.) Voilà donc votre loi! impolitique dans sa pensée principale, subversive et attentatoire aux idées constitutives de l'ordre dans sa disposition, mauvaise et impraticable dans son application. Est-ce une première tentative? est-ce un chemin ouvert à un but encore caché? est-ce que bientôt on viendra nous dire : Vous avez reconnu la nécessité de faire juger les militaires par les conseils de guerre lors même qu'ils sont coupables de délits communs. Eh bien! on avait raison! il y a dans l'exécution mille difficultés pratiques. La procédure est impossible; il faut aller plus avant; il faut renvoyer tout le monde devant le conseil de guerre. S'il en doit être ainsi, soyez vrais; dès aujourd'hui ayez le malheureux courage, vous qui voulez la loi, d'imiter deux collègues, le général Tirlet et le général Bugeaud, qui ont présenté dans ce sens des amendements : adoptez-les; vous aurez au moins le mérite de la franchise et de la logique.

Une longue agitation succéda à cette brillante improvisation, et la loi de disjonction fut rejetée.

N° 29 (p. 149.)

ÉLOQUENCE JUDICIAIRE.

M. de Lally-Tollendal, gouverneur de nos colonies dans l'Inde au 18e siècle, eut le malheur de perdre ces colonies.

Il était plus malheureux que coupable; mais son mauvais caractère et ses violences lui avaient fait des ennemis puissants qui parvinrent à le faire condamner et périr sur un échafaud. Son fils, quelques années après, réussit à faire réhabiliter sa mémoire, et réformer le jugement qui l'avait condamné. Voici comment il prouve l'innocence de l'infortuné général :

Quel sera le crime de l'homme du roi qui, trompé dès le début de son expédition, frustré de la moitié des forces qu'on s'était engagé à lui fournir, enchaîné bientôt par une puissance absolue, dépourvu de tous moyens, sans vivres, sans argent, sans vaisseaux, sans soldats, traversé par mille obstacles, oublié de sa cour, tandis que les ennemis recevaient des renforts multipliés de la leur; malgré l'excessive infériorité de ses forces, malgré l'esprit de sédition et de vertige répandu dans une armée qui n'a ni solde, ni nourriture; malgré les désertions journalières et la défection totale de cette armée sans cesse quittant ses drapeaux pour aller joindre l'ennemi, trouve moyen de faire la guerre pendant trois ans sans interruption; prend dix places, en manque une, et la manque parce que son escadre l'abandonne et laisse la mer libre à l'escadre ennemie; gagne dix batailles, en perd une, et la perd parce qu'une partie de ses troupes disparaît au commencement de l'action, et le laisse sur le champ de bataille, au moment où il fond sur l'ennemi; dispute le terrain pied à pied; lorsqu'il ne peut plus se défendre, tient pendant cinq mois en échec des forces vingt fois supérieures aux siennes; et après avoir épuisé toutes les ressources que son zèle et son imagination pouvaient lui suggérer, après avoir payé et nourri de son argent le peu de troupes qui lui restait, est enfin obligé de rendre une ville bloquée par terre et par mer, une ville prise par la famine, où il ne restait pas un grain de riz, où l'on avait mangé les arbres et le cuir, sans autre défense, en un mot, que quelques canonniers et une poignée de soldats, qui n'avaient plus la force de remuer un canon, même pas celle de se traîner jusqu'aux remparts.

Quel sera le crime de l'homme de la compagnie qui, sacrifiant généreusement ses intérêts à ceux de cette compagnie, lui laisse la totalité des appointements qu'elle lui doit, fournit les magasins de son propre argent, vend jusqu'à ses effets, jusqu'à ceux de son secrétaire, pour nourrir la colonie, et s'expose aux plus grands dangers pour établir dans les différentes administrations une intégrité et un ordre que n'avaient jamais connus la plupart de ceux qui les dirigeaient?

Quel sera le crime de l'homme privé qui se dépouille de tout ce qu'il possède, pour son roi et sa patrie; qui, haï, persécuté, menacé de poison et d'assassinat, sur le point de succomber à l'un et à l'autre, n'exerce pas un seul acte de vengeance quand il en a le pouvoir, et remet à la justice des lois la punition des attentats qu'enfantait le mépris de ces lois?

Que cet homme, dominé naturellement par un tempérament vif, emporté par l'excès de son zèle, aigri par les contradictions sans cesse renaissantes, poussé hors de lui-même par l'indignation que devaient exciter tant de crimes réunis, se soit laissé aller à des plaintes amères et à des reproches violents; qu'il ait fait entendre, qu'il ait fait tonner dans toute sa force la voix de cette vérité toujours si effrayante pour les coupables; qu'il les ait accablés de menaces dont malheureusement il n'a jamais exécuté aucune; que parmi ces coupables quelques-uns même l'aient été moins, en effet, qu'ils ne lui ont paru l'être: qu'accoutumé à se voir trompé de toutes parts, à rencontrer partout l'hypocrisie et la scélératesse, il en soit presque venu au point de ne pas croire à la vertu dans ces affreux climats; qu'il ait confondu le citoyen indolent et incapable avec le citoyen perfide et dangereux, qu'il n'ait

pas toujours eu assez de patience avec l'un, assez de dissimulation avec l'autre; qu'il ait été ou trop prompt ou trop franc dans quelques-uns de ses jugements, ou trop indiscret ou trop dur dans quelques-unes de ses expressions; que, dans ces instants de trouble et d'amertume où tout conspirait à le plonger, il lui soit échappé quelque démarche imprudente dont il n'est jamais résulté de préjudice public, quelque résolution désespérée qui n'a jamais eu d'effet; qu'enfin, il faille dire de lui, si l'on veut, ce que Tite-Live disait du grand Camille, *que les génies les plus supérieurs, que les plus grands hommes savent mieux vaincre que gouverner*, était-ce donc là de quoi le condamner à perdre la tête sur un échafaud? Où en sommes-nous, grand Dieu! si, avec de pareils motifs, les hommes peuvent faire périr un de leurs semblables? et par quel bizarre contraste sommes-nous tout à la fois assez parfaits pour qu'une erreur soit punie de mort, et assez dépravés pour que ceux qui redoutent la vérité puissent conduire au supplice celui qui a dit?

On le voit, jamais cause ne prêta plus au pathétique; mais l'orateur sait se contenir : sa douleur se manifeste; mais elle n'éclate pas.

N° 30 (p. 149)

AFFAIRE DEHORS. — DISCOURS DE M. BERRYER.

Des incendies désolèrent pendant plusieurs jours le village de Grossœuvre, où Dehors était propriétaire, entre autres, d'une ferme occupée par Chaplain. On arrêta le berger Lefèvre et la fille Plaisance, qui ne nièrent point le crime, mais qui l'attribuèrent aux instigations, aux promesses, aux récompenses de Dehors. Celui-ci fut condamné, comme incendiaire, aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises d'Évreux, dont l'arrêt fut cassé par la Cour de Cassation. Un pareil arrêt de la Cour de Rouen eut le même sort; enfin, après la cassation du second arrêt, la Cour d'assises de la Seine, saisie par le dernier renvoi, avait déjà consacré près de deux audiences à l'examen de ce procès, lorsqu'une interpellation faite par un juré parut à la Cour assez grave pour devoir entraîner l'annulation de tout ce qui avait été fait. Alors s'ouvrirent de nouveaux débats (12 juillet 1836).

Me Berryer, qui déjà devant les Cours d'assises d'Évreux et de Rouen avait prêté à Dehors le secours d'un beau talent et d'un zèle dignes d'un meilleur succès, vint soutenir son client devant le jury parisien. Il était assisté de Me Bagot, avocat du barreau d'Évreux. La famille de l'accusé Dehors assistait à l'audience.

Au banc des parties civiles était assis Me Duwarney, avocat du barreau d'Évreux.

L'audition des témoins occupa cinq audiences. Il y eut des dépositions terribles faites par des parents ou amis des parties civiles, par Lefèvre et la fille Plaisance, par plusieurs gendarmes, entre autres Gourdin, qui paraissait agir sous une influence secrète, etc. Me Berryer discuta toutes les charges avec toute la bonne foi, mais avec toute la sagacité possible; son œil pénétrant découvrit plus d'une ruse, plus d'une contradiction dont la découverte impressionna vivement l'auditoire. Enfin, les plaidoiries commencèrent.

Me Duwarney, avocat des parties civiles, prend la parole en ces termes:

Messieurs les jurés,

Au milieu de toutes les vicissitudes de ce mémorable procès, après cette alternative de succès et de revers qui lui prête un nouvel intérêt, c'était pour moi le plus sacré des devoirs que de répondre au dernier appel des incendiés de Grossœuvre, et de les assister dans cette suprême et solennelle épreuve qui va décider de leur sort. Ce devoir, quelque périlleux qu'il soit, je ne dis pas pour ma cause (elle est sous la sauvegarde de votre honneur), mais pour moi, qui, n'écoutant que mon zèle, viens m'offrir à l'un des plus puissants orateurs de cet illustre barreau, je ne le céderais à personne, et je suis fier de le remplir devant vous, car c'est aussi une infortune que je défends.

Ici paraissent (déplorable spectacle) les tristes et malheureuses victimes d'une série de forfaits épouvantables. Elles viennent implorer pour la troisième fois la justice du pays. Ce n'est pas cependant qu'il soit resté sourd à leurs plaintes: loin de là, deux arrêts, ratifiés par l'opinion publique, ont déjà flétri le provocateur de tant de crimes, et ce procès, quoi qu'il arrive, demeurera comme un monument impérissable de la probité, des lumières et de la fermeté du jury. Mais un mot a été prononcé..., mot magique dans ce pays, où le malheur a aussi son culte. Une erreur, a-t-on dit, une erreur judiciaire a été commise, l'innocent a été condamné.... Loin des lieux, dans l'ignorance des faits, une généreuse sympathie l'a redit, et de là cette prévention qu'à Rouen j'ai vu assise sur les degrés du palais, et qui pénétra jusque sur les bancs du jury. Pure dans sa source, née d'un sentiment honorable, c'était l'erreur des gens de bien... Ah! sans doute, je la retrouverai dans cette enceinte; mais ici comme à Rouen elle cédera à la puissance des faits; c'est à elle que je m'adresse, c'est pour elle que je veux parler: qu'elle sache bien que je ne prête le secours de ma parole ni à la haine, ni à la persécution; que j'ai eu toute la liberté d'examen, et que je n'apporte dans cette enceinte que les convictions de l'honnête homme.

Entrant dans la discussion des faits, Me Duwarney établit que la culpabilité de Dehors est démontrée par la simultanéité et la spontanéité des accusations de Lefèvre et de la fille Plaisance. Le motif de Dehors est sa haine contre Chaplain. Les rapports de Dehors avec le berger sont constants; enfin, la conduite de Dehors avant et après l'ar-

restation du berger et de la fille Plaisance fortifie le système de l'accusation.

Après un résumé énergique des faits de l'accusation, Me Duwarney termine ainsi :

Toutes ces preuves de culpabilité, je les soumets à votre impartial examen. Je n'ai point demandé qui vous étiez ; je ne suis point venu inscrire vos noms à mesure qu'ils sortaient de l'urne. Je n'ai point cherché par quelle voie secrète on pourrait faire pénétrer la prévention jusqu'à vous ; je vous tiens tous pour des hommes probes et libres, et c'est sous la sauvegarde de votre honneur que je viens aujourd'hui me placer. Rassemblez tous les documents que vous offre ce grand et mémorable procès ; pesez-les avec maturité, et vous reconnaîtrez qu'il est des cas où l'honnête homme doit s'armer d'énergie, détourner les yeux, et s'écrier : Que justice soit faite !

Cette plaidoirie, qui a duré près de quatre heures, s'est constamment signalée par l'enchaînement logique des faits.

Me Berryer se lève, et commence ainsi au milieu du plus profond silence :

Non, Messieurs, il ne faut pas désespérer de la justice des hommes ; et c'est parce que j'en suis profondément convaincu que je me présente ici avec confiance, malgré les deux décisions funestes qui ont frappé l'homme qui est devant vous.

Oui, deux fois le jury a déclaré Dehors coupable ; et ces deux décisions consciencieuses, je le crois, n'ont pas pu ébranler la conviction profonde que j'ai acquise de l'innocence, de l'innocence entière de Dehors ; conviction fortifiée encore, s'il était possible, par ces nouveaux débats.

On s'est armé contre mon client de ce qu'on appelle le talent de son défenseur, et l'on a dit que si Dehors avait succombé, c'est que sa culpabilité était évidente. Cette réflexion m'impose le devoir d'une discussion froide et sévère.

C'est le hasard qui m'a fait charger de cette affaire : l'affaire était portée devant les assises d'Évreux ; l'avocat de Dehors tombe malade la veille de l'audience. (Me Berryer désigne Me Bagot, assis auprès de lui.) On arrive à Paris, on me communique la procédure ; je la lis en un jour, et je découvre le mensonge. Je pars pour Évreux, les débats complètent ma conviction, et depuis elle est restée inébranlable.

Me Berryer rappelle les incendies qui en 1829 et 1830 ont désolé la Normandie, incendies dont les partis politiques s'accusaient tour à tour. On a saisi çà et là quelques misérables instruments ; mais les instigateurs de ces crimes sont toujours restés inconnus. Depuis cette époque, les habitants des campagnes, menacés dans leur existence, ont facilement donné créance aux accusations d'incendie.

Quel est l'homme que l'on accuse aujourd'hui de n'avoir pas eu le courage du crime, mais d'avoir eu celui de le soudoyer ? Quel est Dehors ?

Me Berryer dépeint la vie modeste et probe de ce père de famille, joignant à son patrimoine les économies fruit de

son travail, élevant ses enfants. Des larmes s'échappent des yeux de l'avocat:

Je suis ému, Messieurs, excusez-moi; mais c'est que je connais l'intérieur de cette famille.

(Madame Dehors, son fils, sa fille et la sœur de l'accusé sont en proie à la plus vive émotion. L'accusé verse des larmes.)

Me Berryer annonce que, négligeant des détails sur lesquels il reviendra ensuite, il va aborder les deux faits principaux sans lesquels l'accusation ne peut pas exister, c'est-à-dire les prétendues entrevues de Dehors avec le berger et la fille Plaisance, entrevues dans lesquelles Dehors aurait remis à l'un et proposé à l'autre de la poudre pour incendier Chaplain.

Le berger place cette entrevue au 16 mars, dans la rue de Grossœuvre, vers onze heures. C'est là que Dehors lui aurait remis *en un seul paquet* quatre paquets de poudre de plusieurs pouces de long *sur un pouce de diamètre*, expressions dont s'est servi le berger suivant le procès-verbal du juge d'instruction; ce qui vous prouve, Messieurs, que le berger a deux langages, car ce n'est pas celui que vous avez entendu ici (chuchotements); plus, dans le même paquet, 250 francs en pièces de cinq francs.

Me Berryer établit l'impossibilité de cette entrevue au milieu de la rue de Grossœuvre, quand l'incendie allumé chez Morey était à peine éteint, dans un moment enfin où la rue était remplie de monde, où il y avait dans la rue des *centaines* de personnes, suivant l'expression de tous les témoins:

A l'exception du gendarme Gourdin, s'écrie M. Berryer, le cherchant du regard, de Gourdin, qui a déclaré qu'à cette heure il n'y avait dans la rue que quatre à cinq personnes, puis huit, puis douze; de Gourdin que nous retrouvons toujours dans cette affaire. (Vive sensation.)

Devant tout le monde, au milieu de cette foule, Dehors aurait remis ce paquet au berger! D'où le tirait-il? De sa poche apparemment. Mais Dehors était parti le matin des Antieux sur la nouvelle de l'incendie, pour se rendre à Grossœuvre; il avait emprunté un cheval, et le voilà qui, chargé de ses quatre paquets de poudre et de ses 250 fr., vient de toute la vitesse de son cheval à Grossœuvre. Il arrive, il ôte sa redingote, la donne à garder à la femme Chauvin, et le voilà travaillant au feu, se mettant à la chaîne. Puis, quand tout est fini, à onze heures, il revêt sa redingote, et c'est ensuite qu'il remet à Lefèvre les paquets de poudre et les 250 fr. Mais où les avait-il placés? les avait-il laissés dans sa redingote qu'il donnait à garder à la femme Chauvin? Non, ils étaient dans son gilet, dans son gousset... Des paquets de poudre! et il travaillait au feu! et il avait de la poudre dans ses poches! mais... je suis fou, je suis fou de répéter de pareilles choses.

Rien ne peut donner une idée de la commotion produite par l'accent de conviction avec lequel ce raisonnement est présenté. Les exclamations, les applaudissements éclatent de toutes parts.

Passant à la conversation que la fille Plaisance prétend avoir eue avec Dehors le 29 mars, de onze heures et demie à midi, conversation pendant laquelle Dehors, placé dans son clos, avait voulu remettre par-dessus le mur à la fille Plaisance des paquets de poudre pour incendier Chaplain, Me Berryer démontre l'impossibilité de cette entrevue. En effet, le débat a établi que Dehors n'avait pas mis le pied dans son clos, et que d'ailleurs tous ceux qui travaillaient à éteindre le feu qui dévorait les bâtiments de Chaplain auraient nécessairement vu Dehors et la fille Plaisance.

Ainsi disparaissent les deux faits principaux, sans lesquels l'accusation est impossible.

Ici Me Berryer établit par la lecture des interrogatoires comment l'accord pour accuser Dehors s'est petit à petit formé entre le berger et la fille Plaisance. En vain on prétend qu'ils n'avaient point de communication ensemble, en vain on voudrait argumenter de la ressemblance de leurs déclarations. Me Berryer démontre qu'ils ont communiqué directement ou indirectement, et ici encore l'on retrouve le gendarme Gourdin.

On demande quel intérêt ils avaient à accuser Dehors? un intérêt immense, celui de rendre leur position meilleure. Mais ils s'accusaient eux-mêmes, dit-on? Ils y étaient forcés, la culpabilité du berger était démontrée par les déclarations de la fille Plaisance, déclarations justifiées par les faits. Quant à la fille Plaisance, elle ne pouvait nier sa propre culpabilité, car elle avait été surprise en flagrant délit le 4 avril, au moment où elle mettait le feu à l'écurie de Chaplain. Ils étaient coupables, cela était certain; mais en accusant Dehors, ils espéraient améliorer leur position. Et en effet, cette horrible calomnie a merveilleusement servi à la fille Plaisance, puisque, arrêtée en flagrant délit, elle a cependant été acquittée. (Mouvement.) Quant au berger, la déclaration de circonstances atténuantes a sauvé sa tête.

Quel motif enfin aurait pu faire naître dans le cœur de Dehors la pensée de si épouvantables crimes? Dehors est un homme retiré des affaires, bon et honnête. Peut-on citer dans toute sa vie un seul trait d'improbité, de méchanceté? et le contrôle est facile, car toute cette vie est renfermée entre Grosseuvre et Évreux. On a parlé de sa haine contre Chaplain : mais pourquoi mettre le feu chez la veuve Brou, chez Morey, chez Chauvin : il n'avait pas de haine contre eux. Et puis sa haine contre Chaplain, en a-t-on donné des preuves? aucune. On a rapporté des *commérages*, des propos qui auraient été tenus: et qui en dépose? des cousins et cousines de Chaplain. Que Dehors ait éprouvé quelque mécontentement de ce que son père avait diminué le prix du bail de Chaplain, cela est possible ; mais cette diminution, qui, pour Dehors, faisait une différence de 150 fr., a-t-elle pu exciter chez lui une haine assez violente pour en faire un incendiaire? Des témoins, au contraire, déposent des rapports amicaux qui existaient entre Dehors et son fermier. Les actes produits par Chaplain lui-même prouvent que Dehors le traitait avec bienveillance.

Reste une dernière objection : quel motif aurait poussé Lefèvre à incen-

dier Chaplain, son maître, à la bonté duquel il rendait hommage? Chaplain lui-même n'avait qu'à se louer du service de son berger.

Ce n'est point à la défense de résoudre le problème, ce n'est pas à Dehors d'expliquer quel motif a poussé Lefèvre au crime. Mais d'ailleurs, ce berger qu'aujourd'hui on représente comme un excellent serviteur, Chaplain en parlait très-différemment au commencement de l'instruction, avant que l'intérêt des parties civiles à accuser Dehors n'eut été compris. Chaplain disait que son berger était un fort mauvais sujet.

La défense peut-elle savoir quel motif a allumé dans le cœur du berger sa haine contre Chaplain? la défense sait-elle quels rapports existaient entre Lefèvre, la fille Plaisance et leurs maîtres? Entrant dans le champ des suppositions, la défense ira-t-elle soulever le voile qui couvre l'intérieur de cette maison, et expliquer quels sentiments de préférence ou de répulsion ont pu exciter la *jalousie* du berger et la fureur de la vengeance? (Sensation. Tous les regards se portent sur le sieur Chaplain. On cherche vainement la fille Plaisance.)

Après avoir excité les émotions les plus vives, Me Berryer termine sa plaidoirie par un résumé rapide des moyens de la défense.

M. l'avocat général Plougoulm prend la parole :

Quel étonnant contraste vous présente cette mémorable affaire! D'un côté vous avez devant vous un accusé qui a déjà subi une double épreuve, double épreuve dans laquelle il a succombé. Un jury choisi parmi des concitoyens a prononcé sur son sort; son bonheur a voulu que son innocence pût avoir le secours d'une épreuve nouvelle; son innocence n'a pas été reconnue : il a de nouveau succombé. Une nouvelle faveur vient à son secours, faveur du ciel! le second arrêt est cassé, et Dehors comparaît devant vous.

D'un autre côté sont les parties civiles, défendues par un avocat honnête homme, qui vous a présenté la cause avec un talent remarquable et une exactitude scrupuleuse. Mais quand les charges de la cause, fortifiées par une double condamnation, s'élèvent deux fois pour écraser Dehors, alors se fait entendre cette conviction, je ne dis pas seulement éloquente, mais ces larmes, ces larmes par lesquelles vous avez dû sentir un moment vos consciences troublées. Nous-mêmes, après une étude approfondie de l'affaire, il nous a été impossible de ne pas réfléchir beaucoup depuis hier sur nos propres impressions; mais nous vous prions de vous souvenir que, dans un débat de cette nature, la condition, pour rendre bonne justice, est d'être calme et impassible. Il faut commander aux émotions qu'une voix si puissante a excitées dans vos cœurs, il faut résister aux larmes du fils et de la fille. Si l'accusé est innocent, il n'a pas besoin des larmes de sa famille, il doit être acquitté; s'il est coupable, il n'y a pas de larmes qui puissent l'empêcher d'être condamné. Les arrêts de la justice ne doivent pas s'amollir à des larmes : il faut qu'avant tout elle soit impartiale, sévère et ferme; la justice ne serait qu'un mot, si elle pouvait être à la merci du plus admirable talent. C'est à la matérialité des faits, à cette fatale matérialité qu'il faut vous attacher; c'est dans les faits seuls que vous devez puiser votre conviction.

M. l'avocat général entre dans l'examen des faits, discute les charges, et persiste dans l'accusation.

Me Berryer reprend une à une toutes les charges, les discute de nouveau, et l'accusé Dehors est déclaré *non coupable* à l'unanimité.

Dehors lève les yeux au ciel, et dit en sanglotant : « Messieurs les jurés, je vous remercie... Enfin, justice m'est ren-

due! » et il se jette dans les bras de son illustre défenseur.

N° 31 (p. 154.)

EXTRAIT DU SERMON DU P. DE NEUVILLE SUR LE PÉCHÉ MORTEL.

Le P. de Neuville se propose de peindre toute l'horreur de Dieu pour le péché. Voici comment il s'y prend :

Voulez-vous savoir combien Dieu déteste le péché? Voyez l'enfer. Il ne me reste rien à dire. Je me trompe; je n'ai rien dit. L'enfer, tout affreux qu'il est, n'exprime pas encore assez combien Dieu est irrité par le péché. Ces hommes que Dieu accable du poids de sa colère, et qu'il accablera toujours, ah! je les vois tous trempés, tous baignés du sang de Jésus-Christ. Mes frères, renonçons à notre foi, ou ne regardons plus le péché qu'avec horreur et exécration. Un Dieu qui meurt pour sauver les hommes, qui réprouve ensuite ces hommes qu'il aima jusqu'à mourir pour leur salut! O péché! quel est donc ton funeste pouvoir, d'arracher ainsi du sein de Dieu ces enfants, objets d'un amour aussi tendre; d'effacer le sceau de leur adoption; de leur imprimer le caractère d'une réprobation éternelle; d'en faire aux yeux de leur père, et quel père! un objet d'anathème et de vengeance immortelle! Non, ce n'est point dans les arrêts d'un juge équitable, c'est dans les fureurs d'un père irrité, qui s'arme contre son propre sang, qu'il faut aller puiser la juste idée d'un crime, pour savoir combien Dieu déteste le péché! souvenez-vous combien Dieu a aimé le pécheur. Jésus-Christ sur la croix, le pécheur dans l'enfer, réunissons le contraste de ces deux étonnants spectacles; appliquons-nous à les étudier, à les creuser, à les approfondir. Ne craignons point d'en être troublés, consternés; ne craignons que de n'en être point assez touchés.... Jésus-Christ fut sur la croix; le pécheur est dans l'enfer. Ah! mes chers auditeurs, après avoir mis devant les yeux un spectacle qui parle avec plus de force et d'énergie que ne parlerait toute l'éloquence des prophètes et des apôtres, ce n'est plus que par un silence plein d'étonnement et de douleur qu'il convient de vous reprocher les égarements de votre conduite. Qu'est-ce donc que le péché? Dieu seul peut le savoir parfaitement; par conséquent Dieu seul peut me l'apprendre. Oserai-je interroger le Très-Haut? Il a prévenu mes désirs. J'entends retentir la voix foudroyante de la religion, dépositaire de ses oracles; elle lève, elle déchire le voile; elle m'annonce, elle me montre qu'il en a coûté le sang d'un Dieu pour expier le péché, et que pour le punir il y a un enfer.

On n'a pas besoin de faire remarquer ici que c'est la mine inépuisable des Livres Saints et de la sublime doctrine de la religion, qui fournit ces trésors à l'orateur. Le succès extraordinaire et constamment soutenu de son sermon sur le péché montre que c'est uniquement dans cette source qu'il faut chercher la haute éloquence de la chaire. Du reste, on trouve la pensée originale de ce passage dans le troisième paragraphe pour l'explication de l'Évangile, parabole de la Samaritaine, par Nicole :

Le péché est si horrible, que Dieu, dont les jugements sont toujours pleins de justice, et qui les tempère même par sa miséricorde, voulant le punir, ne trouve point de peine qui lui soit proportionnée que l'enfer, c'est-à-dire une peine éternelle dans sa durée et inconcevable dans son intensité; et que, voulant ensuite le pardonner, il n'en accorde la rémission qu'en obligeant son propre Fils de mourir sur une croix, pour réparer l'outrage que le péché a fait à sa sainteté, la confusion et la difformité qu'il a causées dans le monde. C'est par ces deux terribles jugements de Dieu, l'enfer et la croix, que nous pouvons nous former quelque idée de l'énormité que Dieu trouve dans le péché, et par là nous pouvons aussi juger de l'excès de l'aveuglement de l'homme.

N° 32 (p. 158).

RÉFLEXIONS ET EXTRAITS SUR LES COMPLIMENTS.

L'usage établi, dit Maury, ne permet plus aux ministres de l'Évangile d'annoncer la parole sainte en présence des maîtres du monde, sans brûler à leurs pieds quelques grains d'encens. Les rois sont donc bien à plaindre d'être poursuivis par l'adulation jusque dans ces mêmes temples où ils viennent s'instruire de leurs devoirs et s'humilier de leurs fautes! Mais les orateurs chrétiens, qui devraient parler alors comme la conscience du coupable, sont bien à plaindre aussi de se ranger eux-mêmes dans la foule des flatteurs. Ce qui doit les consoler sans doute, c'est la certitude que les éloges commandés à celui qui les fait, ne sauraient éblouir les grands auxquels on les adresse. Que l'on ne passe cependant jamais les bornes d'une juste louange; car la religion ne la permet qu'autant que la vérité ne peut la désavouer. Ah! que l'on reconnaisse toujours un apôtre ennemi du mensonge jusque dans ces compliments où l'on se croit si souvent dispensé d'être sincère; et n'avilissons point un ministère divin par des éloges exagérés, qui ne sauraient tromper jamais ni le grand qui les méprise, ni l'orateur qui les prononce, ni l'auditoire qui les entend, ni le Dieu qui les juge. L'adulation déplaît toujours. *Louer les princes des vertus qu'ils n'ont pas,* dit le duc de La Rochefoucauld, *c'est leur dire impunément des injures;* c'est du moins oublier le respect qui leur est dû. Eusèbe nous raconte, dans la *Vie de Constantin,* que cet empereur imposa silence à un prédicateur qui eut la bassesse d'imiter dans un sermon la fiction de Virgile sur l'apothéose d'Auguste, en annonçant à Constantin qu'après sa mort il serait associé au Fils de Dieu pour gouverner l'univers.

On aime dans Bossuet cette franchise noble et brusque avec laquelle il se retient toujours, de peur de flatter. On sent dans ses compliments je ne sais quelle sévérité apostolique, et une répugnance marquée pour l'adulation. Un homme ordinaire qui aurait été chargé de prêcher la profession de madame de *La Vallière* en présence de la reine *Marie-Thérèse*, n'aurait pas manqué de saisir cette occasion pour exalter les vertus de l'épouse de Louis XIV.

Il est juste, lui dit Bossuet, il est juste, Madame, que, faisant par votre état une partie si considérable des grandeurs du monde, vous assistiez quelquefois aux cérémonies où l'on apprend à les mépriser.

L'orateur se renferme ensuite dans son sujet, et ne pense plus à cette princesse. Son aversion pour la flatterie est encore plus frappante dans l'Oraison funèbre du grand Condé. M. le duc de Bourbon conduisait le deuil à cette lugubre cérémonie, qui fut faite dans l'église de Paris, et Bossuet paraît forcé malgré lui de se souvenir du mérite du fils en déplorant la mort du père. Ce compliment est amené avec un art inimitable :

Comme le prince donnait des ordres particuliers et de la plus haute importance, puisqu'il y allait de sa conscience et de son salut éternel, averti qu'il fallait écrire et ordonner dans les formes..... Quand je devrais, Monseigneur, renouveler vos douleurs et rouvrir toutes les plaies de votre cœur, je ne tairai pas ces paroles qu'il répéta si souvent : qu'il vous connaissait, qu'il n'y avait sans formalité qu'à vous dire ses intentions, et que vous iriez encore au delà. Monseigneur, qu'un père vous ait aimé, je ne m'en étonne pas, c'est un sentiment que la nature inspire; mais qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir, qu'il se soit reposé sur vous de choses si importantes, et qu'il soit mort tranquillement sur cette assurance, c'est le plus beau témoignage que votre vertu pût remporter. Malgré tout votre mérite, votre altesse n'aura de moi aujourd'hui que cette louange.

Fénelon n'a jamais affaibli en chaire les saintes maximes qu'il a déposées dans le *Télémaque* contre les flatteurs. Nous n'avons de lui qu'un seul compliment de ce genre ; on le trouve à la fin du discours qu'il prononça lorsqu'il fit la cérémonie du sacre de l'électeur de Cologne. Ce morceau est digne de l'éloquence de Fénelon, et par la modération marquée avec laquelle il loue, et par le tour oratoire dont il se sert pour justifier la réserve de l'éloge :

Vous venez d'entendre, mes frères, tout ce que j'ai dit à ce prince. Eh! que n'ai-je pas osé lui dire, et que ne devais-je pas oser lui dire, puisqu'il n'a craint que d'ignorer la vérité? La plus forte louange l'honorerait infiniment moins que la liberté épiscopale avec laquelle il veut que je lui parle.

N° 33 (p. 163).

EFFETS PRODUITS PAR L'ÉLOQUENCE DES PÈRES.

Rien n'est plus touchant que les deux histoires racontées par saint Augustin (*Ep.* 29, *ad Alip.*), pour nous instruire de la manière de prêcher avec fruit.

Dans la première occasion, il n'était encore que prêtre. Le saint évêque Valère le faisait parler pour corriger le peuple d'Hippone de l'abus des festins, trop libres dans les solennités. Il prit en main le livre des Écritures, il y lut les reproches les plus véhéments. Il conjura ses auditeurs, par les opprobres, par les douleurs de Jésus-Christ, par sa croix, par son sang, de ne se point perdre eux-mêmes, d'avoir pitié de celui qui leur parlait avec tant d'affection, et de se souvenir du vénérable vieillard Valère, qui l'avait chargé, par tendresse pour eux, de leur annoncer la vérité.

Ce ne fut point, dit-il, en pleurant sur eux que je les fis pleurer; mais, pendant que je parlais, leurs larmes prévinrent les miennes. J'avoue que je ne pus point alors me retenir. Après que nous eûmes pleuré ensemble, je commençai à espérer fortement leur correction.

Dans la suite, il abandonna le discours qu'il avait préparé, parce qu'il ne lui paraissait plus convenable à la disposition des esprits. Enfin il eut la consolation de voir ce peuple docile et corrigé dès ce jour-là.

Voici l'autre occasion où ce Père enleva les cœurs. Écoutons ses paroles :

Il faut bien se garder de croire qu'un homme a parlé d'une façon grande et sublime, quand on lui a donné de fréquentes acclamations et de grands applaudissements. Les jeux d'esprit du plus bas genre et les ornements du genre tempéré attirent de tels succès; mais le genre sublime accable souvent par son poids et ôte même la parole: il réduit aux larmes. Pendant que je tâchais de persuader au peuple de Césarée, en Mauritanie, qu'il devait abolir un combat de citoyens... où les parents, les frères, les pères et les enfants, divisés en deux partis, combattaient en public pendant plusieurs jours de suite en un certain temps de l'année, chacun s'efforçant de tuer celui qu'il attaquait; je me servis, selon toute l'étendue de mes forces, des plus grandes expressions, pour déraciner des cœurs et des mœurs de ce peuple une coutume si cruelle et si invétérée. Je ne crus néanmoins avoir rien gagné pendant que je n'entendis que leurs acclamations; mais j'espérai quand je les vis pleurer. Les acclamations montraient que je les avais instruits et que mon discours leur faisait plaisir : mais leurs larmes marquèrent qu'ils étaient changés. Quand je les vis couler, je crus que cette horrible coutume qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres serait abolie..... Il y a déjà environ huit ans ou même plus que ce peuple, par la grâce de Jésus-Christ, n'a rien entrepris de semblable (*de Doctr. Christ*, l. 4.). »

Si l'illustre évêque n'avait apporté dans ce sujet que les savants préparatifs d'une éloquence purement humaine, croit-on qu'il eût désarmé la barbarie et fait triompher l'humanité? On peut dire que saint Augustin fut dans cette occasion un vrai missionnaire, et qu'il mit dans son discours la même liberté et le même abandon qu'un missionnaire de notre temps en mit naguère dans son action, en courant se jeter à genoux entre deux soldats qui étaient prêts à s'arracher la vie.

Tout ce qu'il y a de grand et de pathétique dans l'éloquence des Pères tient à ce même caractère de langage libre et populaire. Voyez les discours d'un Basile qui résiste à la tyrannie de Valens, et qui, par la hardiesse chrétienne de ses paroles, force le satellite du persécuteur de courir à lui en s'écriant: *Prince, nous sommes vaincus par ce prêtre de l'Eglise* [1]! Voyez saint Ambroise, ce grand évêque, autour duquel se pressaient d'immenses multitudes pour entendre son éloquente parole [2]! Voyez-le effrayer Théodose par la liberté de ses reproches, faire abaisser la majesté impériale devant le sanctuaire, et venger par la flétrissure d'une pénitence solennelle la mort de sept mille hommes immolés au courroux du prince [3]! Voyez saint Chrysostome, faisant cesser dans l'Église l'usage des serments impies par lesquels on profanait le livre qui défend les serments [4]! Il y a dans toutes ces inspirations d'éloquence un mouvement particulier qu'on peut appeler un mouvement de missionnaire, c'est-à-dire quelque chose de libre, un ton de douleur vrai et profond, un sentiment de foi et de piété qui dispense de tous les apprêts de la rhétorique, et qui fait bien plus d'effet que tous les savants efforts du langage académique.

N° 34 (p. 164).

ÉLOQUENCE DES MISSIONNAIRES.

Nous rappellerons encore sur le même sujet (la Passion)

[1] Saint Grégoire de Nazianze, discours 43.
[2] Saint Augustin, *Confess.*, l. v, c.13.
[3] Théodoret, l. v.
[4] Homélie xv, au peuple d'Antioche.

une parabole employée par ce même missionnaire (Bridaine), qu'on a fait passer pour un bouffon :

Un homme accusé d'un crime dont il était innocent était condamné à mort par l'iniquité de ses juges. On le mène au supplice, et il ne se trouve ni potence dressée, ni bourreau pour exécuter la sentence. Le peuple, touché de compassion, espère que ce malheureux évitera la mort. Un homme élève la voix et dit : *Je vais dresser une potence, et je servirai de bourreau.* Vous frémissez d'indignation ! eh bien, mes frères, chacun de vous est cet homme inhumain. Il n'y a plus de Juifs pour crucifier Jésus-Christ ; vous vous levez, et vous dites. *C'est moi qui le crucifierai.*

J'ai moi-même, dit Marmontel, entendu Bridaine, avec la voix la plus perçante et la plus déchirante, avec la figure d'apôtre la plus vénérable, tout jeune qu'il était, avec un air de componction que personne n'a jamais eu comme lui en chaire, je l'ai entendu prononcer ce morceau, et j'ose dire que l'éloquence n'a jamais produit un effet semblable ; on n'entendit que des sanglots.

Lorsque Bridaine donna une mission dont le succès inouï parut un prodige à Grenoble, où il fit assister le parlement à la procession de clôture, pour l'inauguration d'une nouvelle croix, la guerre de la France contre le duc de Savoie rassemblait dans cette ville une garnison très-nombreuse. Les troupes accouraient en foule aux sermons de Bridaine. Son zèle apostolique, enflammé et souvent très-heureusement inspiré par leur présence, lui suggéra un nouvel aperçu, d'un très-grand effet oratoire, dans son sermon sur le pardon des ennemis. Après s'être élevé contre le duel avec l'éloquence la plus pathétique, il s'arrêta un moment ; et, d'un ton de voix plus calme, il poursuivit ainsi son discours :

Mais n'y aurait-il pas dans cet auditoire quelque brave militaire impatient de m'interrompre ici pour me dire : Père missionnaire, savez-vous bien ce que c'est qu'un soufflet, selon nos principes d'honneur ? — Oui, mon frère, je crois le savoir parfaitement. — Vous pourriez vous tromper, s'il vous plaît. Où l'avez-vous donc appris ? — Dans un livre qui m'enseigne tout ce qu'il importe le plus d'apprendre, dans un livre qui me rend un pareil affront exécrable, et pour le moins aussi infâme qu'il peut l'être à vos yeux : c'est dans l'Évangile. J'y trouve donc que notre Seigneur Jésus-Christ n'a jamais fait le moindre reproche à ses bourreaux et à ses juges, au milieu des tourments de sa passion, tant qu'il n'a été qu'insulté, calomnié, flagellé, crucifié, et que l'attentat d'un soufflet est le seul outrage qu'il n'ait pu endurer sans se plaindre. Voilà l'idée que m'en donnent les Livres Saints ; je doute que le monde vous en inspire plus d'horreur. Écoutez maintenant les propres paroles du texte sacré : *L'un des officiers qui était présent donna un soufflet à Jésus, en lui disant : Est-ce ainsi que tu réponds au grand prêtre ? Jésus lui répondit : Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ?*

Cette observation très-fine et très-juste de Bridaine est un trait sublime.

Voici quelques traits de son discours sur l'éternité, où il avait pris pour texte ce verset des psaumes : *Annos æternos in mente habui*, et qui était divisé en trois parties : *Il y a une éternité; — Nous touchons à l'éternité; — Nous sommes les maîtres de notre éternité.* Il répandait un effroi prodigieux dans l'assemblée, lorsque, mêlant, selon son usage, des comparaisons populaires et frappantes à des conceptions sublimes, il s'écriait :

Eh! sur quoi vous fondez-vous donc, mes frères, pour croire votre dernier jour si éloigné? Est-ce sur votre jeunesse? Oui, répondez-vous : je n'ai encore que vingt ans, que trente ans. Ah! vous vous trompez du tout au tout. Non, ce n'est pas vous qui avez vingt ou trente ans : c'est la mort qui a déjà vingt ans, trente ans d'avance sur vous, trente ans de grâce que Dieu a voulu vous accorder en vous laissant vivre, que vous lui devez, et qui vous ont rapproché d'autant du terme où la mort doit vous achever. Prenez-y donc garde, l'éternité marque sur votre front l'instant fatal où elle va commencer pour vous. Eh! savez-vous ce que c'est que l'éternité? c'est une pendule dont le balancier dit et redit sans cesse ces deux mots seulement dans le silence des tombeaux : Toujours, Jamais! Jamais, toujours! Et toujours! Pendant ces effroyables révolutions, un réprouvé s'écrie : Quelle heure est-il? Et la voix d'un autre misérable lui répond : *L'éternité!*

L'organe tonnant de Bridaine ajoutait, dans ces occasions, une nouvelle énergie à son éloquence; et l'auditoire, accablé par l'impétuosité de son action et la puissance de ses figures, était alors consterné devant lui. Le silence profond qui régnait dans l'assemblée, surtout quand il prêchait, selon sa coutume, à l'entrée de la nuit, était interrompu de temps en temps par des soupirs longs et lugubres, qui partaient à la fois de toutes les extrémités du temple, dont les voûtes retentissaient enfin de cris inarticulés et de profonds gémissements. Ces accents d'une douleur sourde et étouffée se démêlaient dans le lointain, au milieu des agitations du remords qui faisait éclater bientôt son action secrète et profonde sur les consciences, par les coups soudains et redoublés dont chacun frappait alors sa poitrine.

N° 35 (p. 165.)

EXTRAIT DU SERMON DE BOSSUET POUR LE JOUR DE PAQUES.

Voici une superbe et frappante allégorie qu'il était seul capable d'inventer, de hasarder en présence d'une cour, et

surtout de soutenir, d'un bout à l'autre avec une si étonnante vigueur d'imagination :

La vie humaine, dit-il, est semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux. On nous en avertit dès le premier pas; mais la loi est portée, il faut avancer toujours. Je voudrais retourner en arrière. Marche! marche! Un poids invincible, une force irrésistible, nous entraînent: il faut sans cesse avancer vers le précipice. Mille traverses, mille peines nous fatiguent et nous inquiètent dans la route. Encore si je pouvais éviter ce précipice affreux! Non, non; il faut marcher, il faut courir: telle est la rapidité des années. On se console pourtant, parce que de temps en temps on rencontre des objets qui nous divertissent, des eaux courantes, des fleurs qui passent. On voudrait s'arrêter. Marche! marche! Et cependant on voit tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé : fracas effroyable! inévitable ruine! On se console, parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qu'on voit se faner entre ses mains du matin au soir, et quelques fruits qu'on perd en les goûtant : enchantement! illusion! Toujours entraîné, tu approches du gouffre affreux : déjà tout commence à s'effacer, les jardins moins fleuris, les fleurs moins brillantes, leurs couleurs moins vives, les prairies moins riantes, les eaux moins claires : tout se ternit, tout s'efface. L'ombre de la mort se présente, on commence à sentir l'approche du gouffre fatal. Mais il faut aller sur le bord. Encore un pas : déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux s'égarent. Il faut marcher; on voudrait retourner en arrière; plus de moyens : tout est tombé, tout est évanoui, tout est échappé.

EXTRAIT D'UN SERMON DE FÉNELON

La première partie de son discours pour le *Sacre de l'électeur de Cologne* est écrite avec la véhémence et l'élévation de Bossuet: la seconde développe toute l'âme angélique de l'auteur du *Télémaque;* je ne veux ici en citer qu'un seul exemple, il est sublime :

O pasteurs! loin de vous tout cœur rétréci! Élargissez, élargissez vos entrailles. Vous ne savez rien, si vous ne savez que commander, que reprendre, que corriger, que montrer la lettre de la loi. Soyez pères; ce n'est pas assez, soyez mères, souffrez de nouveau les douleurs de l'enfantement, à chaque effort qu'il faudra faire pour achever de former Jésus-Christ dans un cœur.

N° 36 (p. 169.)

EXTRAIT DU PANÉGYRIQUE DE SAINT ANDRE, PAR BOURDALOUE.

Une logique pressante et des mouvements accélérés caractérisent le tact et le talent suprême de Bourdaloue. Son zèle s'y abandonne pour le moins avec autant de liberté dans ses panégyriques que dans ses sermons Où le déploie-t-il, en effet, avec plus d'éclat, qu'en terminant la

première partie de l'éloge de saint André, au moment où il présente cet apôtre honoré du martyre de la croix?

Voilà donc, dit-il, voilà, chrétiens, le prédicateur que Dieu a suscité pour votre instruction... c'est saint André sur la croix. N'ayez plus nul egard ni à mes paroles, ni à mon zèle; oubliez la sainteté de mon ministère. Ce n'est point à moi, c'est à cet apôtre à vous prêcher sur la croix un Dieu crucifié; c'est cet homme crucifié dont la prédication, plus pathétique et plus efficace que la mienne, se fait entendre dans tout le monde chrétien. Le voilà, ce ministre irrépréhensible, ce prédicateur auquel vous n'avez rien à répliquer. Mais que n'a-t-il pas à vous reprocher lui-même? Il vous prêche encore maintenant le même Dieu qu'il prêchait aux Juifs et aux païens, un Dieu qui vous a sauvés par la croix. Le croyez-vous? ... On vous a dit cent fois, et il est vrai, qu'au jugement de Dieu la croix paraitra pour vous être confrontée, *tunc patebit signum Filii hominis* (Matt., c. 24). Mais, outre la croix de Jésus-Christ, on vous en confrontera une autre, celle de saint André. Oui, la croix de cet homme apostolique, après lui avoir servi de chaire pour nous instruire, lui servira de tribunal pour nous condamner. Voyez-vous ces infidèles? nous dira-t-il; la vue de ma croix les a convertis. De païens qu'ils étaient, j'en fis des chrétiens, et de parfaits chrétiens. Voilà ce qui nous confondra. Et ne vaut-il pas mieux dès aujourd'hui prévenir, par une confusion volontaire, cette confusion forcée qui ne nous sera pas seulement inutile, mais funeste?

Ce trait sublime, *voyez-vous ces infidèles?* etc., manifeste l'élan et la verve d'un grand orateur, et il démontre qu'il suffisait à Bourdaloue de se livrer à son génie dans toutes les matières, pour s'élever à la plus haute éloquence.

No 37 (p. 171).

MORT DE HENRIETTE D'ANGLETERRE.

Considérez ces grandes puissances que nous regardons de si bas. Pendant que nous tremblons sous leur main, Dieu les frappe pour nous avertir. Leur élévation en est la cause; et il les épargne si peu, qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes. Chrétiens, ne murmurez pas si MADAME a été choisie pour nous donner une telle instruction. Il n'y a rien ici de rude pour elle, puisque, comme vous le verrez dans la suite, Dieu la sauve par le même coup qui nous instruit. Nous devrions être assez convaincus de notre néant; mais s'il faut des coups de surprise à nos cœurs enchantés de l'amour du monde, celui-ci est assez grand et assez terrible. O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : MADAME se meurt! MADAME est morte! Qui de nous ne se sentit frappé à ce coup, comme si quelque tragique accident avait désolé sa famille? Au premier bruit d'un mal si étrange, onaccourut à Saint-Cloud de toutes parts; on trouve tout consterné, excepté le cœur de cette princesse. Partout on entend des cris, partout on voit la douleur, et le désespoir, et l'image de la mort. Le roi, la reine, MONSIEUR, toute la cour, tout le peuple, tout est abattu, tout est désespéré; et il me semble que je vois l'accomplissement de cette

parole du prophète [1] : « Le roi pleurera, le prince sera désolé, et « les mains tomberont au peuple de douleur et d'étonnement. »

Mais et les princes et les peuples gémissaient en vain. En vain MONSIEUR, en vain le roi même tenait MADAME serrée par de si étroits embrassements. Alors ils pouvaient dire l'un et l'autre, avec saint Ambroise : *Stringebam bracchia, sed jam amiseram quem tenebam* (Orat. de Ob. Sat. frat., lib, I, n° 19) : « Je serrais les bras, mais j'avais déjà perdu ce que je tenais. » La princesse leur échappait parmi des embrassements si tendres, et la mort plus puissante nous l'enlevait entre ces royales mains. Quoi donc, elle devait périr sitôt ! Dans la plupart des hommes, les changements se font peu à peu, et la mort les prépare ordinairement à son dernier coup. MADAME cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. Le matin elle fleurissait, avec quelles grâces, vous le savez ; le soir nous la vîmes séchée. Et ces fortes expressions, par lesquelles l'Écriture sainte exagère l'inconstance des choses humaines, devaient être pour cette princesse si précises et si littérales. Hélas ! nous composions son histoire de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux. Le passé et le présent nous garantissaient l'avenir, et on pouvait tout attendre de tant d'excellentes qualités. Elle allait s'acquérir deux puissants royaumes par des moyens agréables, toujours douce, toujours paisible, autant que généreuse et bienfaisante ; son crédit n'y aurait jamais été odieux ; on ne l'eût point vue s'attirer la gloire avec une ardeur inquiète et précipitée ; elle l'eût attendue sans impatience, comme sûre de la posséder. Cet attachement qu'elle a montré si fidèle pour le roi jusqu'à la mort lui en donnait les moyens. Et certes, c'est le bonheur de nos jours, que l'estime se puisse joindre avec le devoir, et qu'on puisse autant s'attacher au mérite et à la personne du prince, qu'on en révère la puissance et la majesté. Les inclinations de MADAME ne l'attachaient pas moins fortement à tous ses autres devoirs. La passion qu'elle ressentait pour la gloire de MONSIEUR n'avait point de bornes. Pendant que ce grand prince, marchant sur les pas de son invincible frère, secondait avec tant de valeur et de succès ses grands et héroïques desseins dans la campagne de Flandre, la joie de cette princesse était incroyable. C'est ainsi que ses généreuses inclinations la menaient à la gloire par les voies que le monde trouve les plus belles ; et si quelque chose manquait à son bonheur, elle eût tout gagné par sa douceur et sa conduite. Telle était l'agréable histoire que nous faisions pour MADAME ; et, pour achever ces nobles projets, il n'y avait que la durée de sa vie dont nous ne croyions pas devoir être en peine. Car qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive ? Toutefois, c'est par cet endroit que tout se dissipe en un moment. Au lieu de l'histoire d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'histoire d'une admirable, mais triste mort. A la vérité, Messieurs, rien n'a jamais égalé la fermeté de son âme, ni ce courage paisible qui, sans faire effort pour s'élever, s'est trouvé par sa naturelle situation au-dessus des accidents les plus redoutables. Oui, MADAME fut douce envers la mort, comme elle l'était envers tout le monde. Son grand cœur, ni ne s'aigrit, ni ne s'emporta contre elle. Elle ne la brava non plus avec fierté, contente de l'envisager sans émotion, et de la recevoir sans trouble. Triste consolation, puisque, malgré ce grand courage, nous l'avons perdue ! C'est la grande vanité des choses humaines. Après que, par le dernier effet de notre courage, nous avons, pour ainsi dire, surmonté la mort, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier. La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie, la voilà telle que la mort nous l'a faite ; encore ce reste tel quel va-t-il disparaître, cette ombre de gloire va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration ; elle va descendre à ces sombres lieux, à ces

[1] Rex lugebit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur (*Ezech.*, VII, 27).

demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, comme parle Job (*Job* XXI, 26), avec ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places. Mais ici notre imagination nous abuse encore. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, et on ne voit là que les tombeaux qui fassent quelque figure. Notre chair change bientôt de nature, notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre, dit Tertullien [1], parce qu'il nous montre encore quelque forme humaine, ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue : tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ces malheureux restes.

L'éloge funèbre de Henriette d'Angleterre ne présente ni de si grands intérêts ni un tableau si vaste que celui de la reine d'Angleterre. C'est un pathétique plus doux, mais qui n'en est pas moins touchant. Peut-être même que le sort d'une jeune princesse, fille, sœur et belle-sœur de rois, jouissant de tous les avantages de la grandeur et de tous ceux de la beauté, morte en quelques heures, à l'âge de vingt-six ans, par un accident affreux, et avec toutes les marques d'un empoisonnement, devait faire sur les âmes une impression encore plus vive que la chute d'un trône à la révolution d'un État. On sait que les malheurs imprévus nous frappent plus que les malheurs qui se développent par degrés; il semble que la douleur s'use dans les détails. D'ailleurs, les hommes ordinaires n'ont point de trône à perdre; mais leurs intérêts ajoutent à la pitié, quand un exemple frappant les avertit que leur vie n'est rien. On dirait qu'ils apprennent cette vérité pour la première fois; car tout ce qu'on sent fortement est une espèce de découverte pour l'âme. On ne peut douter que Bossuet, composant cet éloge funèbre, ne fût profondément affecté, tant il y parle avec éloquence et de la misère et de la faiblesse de l'homme. Comme il s'indigne de prononcer encore les mots de grandeur et de gloire! Il peint la terre sous l'image d'un débris vaste et universel; il fait voir l'homme cherchant toujours à s'élever, et la puissance divine poussant l'orgueil de l'homme jusqu'au néant, et, pour égaler à jamais les conditions, ne faisant de tous qu'une même cendre. Cependant Bossuet, à travers des idées générales, revient toujours à la princesse, et tous ses retours sont des cris de douleur. On n'a point encore ou-

[1] Cadit in originem terram, et cadaveris nomen, ex isto quoque nomine peritura, in nullum inde jam nomen, in omnis jam vocabuli mortem (Tertull., *de Resurr. carnis*, n° 4).

blié, au bout de cent ans, l'impression terrible qu'il fit lorsque, après un morceau plus calme il s'écria tout a coup:

O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : MADAME se meurt! MADAME est morte!

Et quelques moments après, ayant parlé de la grandeur d'âme de cette princesse, tout à coup il s'arrête; et montrant la tombe où elle était renfermée:

La voilà, malgré son grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie! La voilà telle que la mort nous l'a faite! etc...

Puis tout à coup il craint d'en avoir trop dit; il remarque que la mort ne nous laisse pas même occuper une place, et que l'espace n'est occupé que par les tombeaux. Il suit les débris de l'homme jusque dans sa tombe. Là, il fait voir une nouvelle destruction au delà de la destruction. L'homme, dans cet état, devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue.

Tant il est vrai, s'écrie l'orateur, que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ces malheureux restes.

Il est difficile, d'avoir une éloquence et plus forte et plus abandonnée, et qui, avec je ne sais quelle familiarité noble, mêle autant de grandeur.

N° 38 (p. 174).

ANALYSE DE L'ORAISON FUNÈBRE DE LA REINE D'ANGLETERRE,

EXTRAITE DE LA HARPE, THOMAS ET AUTRES.

Quelle source un pareil sujet ouvrait à l'éloquence! quel fracas d'événements sinistres à peindre! Une révolution désastreuse à retracer; de grandes scènes d'infortune à déployer; un roi puissant précipité du trône dans les fers, et traîné des fers à l'échafaud; une reine illustre par ses vertus et par son courage, contrainte de fuir, à travers les mers et les orages, le ressentiment injuste de ses sujets : quelle matière pour le génie de Bossuet, et pour l'instruction des peuples et des rois! Mais aussi quel parti il sait en

tirer dans cet exorde majestueux qui contient le sujet tout entier !

L'orateur prend pour son texte ce passage du roi-prophète : *Et nunc, reges, intelligite : erudimini, qui judicatis terram.*

Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière sublime et digne de lui. Car, en leur donnant sa puissance, il leur commande d'en user, comme il fait lui-même, pour le bien du monde; et il leur fait voir, en la retirant, que toute leur majesté est empruntée, et que, pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main et sous son autorité suprême. C'est ainsi qu'il instruit les princes, non-seulement par des discours et des paroles, mais encore par des effets et par des exemples. *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.*

Chrétiens, que la mémoire d'une grande reine, fille, femme, mère de tant de rois si puissants, et souveraine de trois royaumes, appelle de tous côtés à cette triste cérémonie, ce discours vous fera paraître un de ces exemples redoutables qui étalent aux yeux du monde sa vanité tout entière. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines : la félicité sans bornes, aussi bien que les misères; une longue et pénible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers; tout ce que peuvent donner de plus glorieux la puissance et la grandeur, accumulé sur une tête qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et, depuis, des retours soudains, des changements inouïs; la rébellion longtemps retenue, à la fin tout à fait maîtresse; nul frein à la licence; les lois abolies; la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus; l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté; une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil; neuf voyages sur mer entrepris par une princesse, malgré les tempêtes; l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers et pour des causes si différentes; un trône indignement renversé et miraculeusement rétabli. Voilà les enseignements que Dieu donne aux rois; ainsi fait-il voir au monde le néant de ses pompes et de ses grandeurs. Et si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses parleront assez d'elles-mêmes. Le cœur d'une grande reine, autrefois élevé par une si longue suite de prospérités, et puis plongé tout à coup dans un abîme d'amertumes, parlera assez haut; et s'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements si étranges, un roi me prête ses paroles pour leur dire : *Entendez, ô grands de la terre! instruisez-vous, arbitres du monde!*

Que cet exorde est majestueux, sombre et religieux! comme il transporte tout de suite l'auditeur au milieu du sujet! Pas un mot qui ne porte, pas un qui ne soit une image ou une idée, un tableau ou une leçon; et, au milieu de cet assemblage si imposant, la grande idée de Dieu qui domine tout. L'orateur commence l'éloge de la reine par rappeler son illustre origine, puis il continue :

Elle eut une magnificence royale, et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas. Ses autres vertus n'ont pas été moins admirables. Fidèle dépositaire des plaintes et des secrets, elle disait que les princes doivent garder le même silence que les confesseurs, et avoir la même discrétion. Dans la fureur des guerres civiles, jamais l'on n'a douté de sa parole ni désespéré de sa clémence. Quelle autre a mieux pratiqué cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect? Douce, familière, agréable, autant que ferme et vigoureuse, elle savait persuader et convaincre aussi bien que commander, et faire valoir la raison non moins que l'autorité. Vous verrez avec quelle prudence elle traitait les affaires; et une main si habile eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé.

Ce passage est digne de la précision énergique de Tacite et de Salluste. Le dernier trait rappelle un vers de Virgile :

. . . . . Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.
(*Æn.*, l. II.)

Voyons le tableau que Bossuet va tracer des persécutions des catholiques anglais. Avec quelle noblesse il exprime tout ce qui est relatif à la religion, même ce qu'un usage journalier a rendu vulgaire! Vous allez voir comme il agrandit tout ce qu'il traite :

L'erreur et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires, et la doctrine ancienne qui, selon l'oracle de l'Évangile, doit être *prêchée jusque sur les toits*, pouvait à peine parler à l'oreille. Les enfants de Dieu étaient étonnés de ne voir plus ni l'autel, ni le sanctuaire, ni ces tribunaux de miséricorde qui justifient ceux qui s'accusent! O douleur! il fallait cacher la pénitence avec le même soin qu'on eût fait les crimes. Et Jésus-Christ se voyait contraint, au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres que ces voiles et ces ténèbres mystiques dont il se couvre volontairement dans l'eucharistie.

Voilà sans doute du sublime d'expressions; mais il tient à celui des idées. Suivons maintenant l'orateur dans le détail des infortunes de la reine d'Angleterre :

Quand j'envisage de près les infortunes inouïes d'une si grande reine, je ne trouve plus de paroles; et mon esprit, rebuté de tant d'indignes traitements qu'on a faits à la majesté et à la vertu, ne se résoudrait jamais à se jeter parmi tant d'horreurs, si la constance admirable avec laquelle cette princesse a soutenu ces calamités ne surpassait de bien loin les crimes qui les ont causées. Mais en même temps, chrétiens, un autre soin me travaille. Ce n'est pas un ouvrage humain que je médite. Je ne suis pas ici un historien qui doive vous développer le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des partis; il faut que je m'élève au-dessus de l'homme, pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu.

En vérité, Bossuet ne se sert point de la langue des autres hommes; il fait la sienne, et il la fait telle qu'il la lui faut pour la manière de penser et de sentir qui est à lui. Comme il va parler de l'infortuné Charles Ier! et quel mou-

vement pathétique il va employer à la fin de ce beau morceau!

Je veux bien avouer de lui ce qu'un auteur célèbre a dit de César, qu'il a été clément jusqu'à être obligé de s'en repentir. Que ce soit donc là, si l'on veut, l'illustre défaut de Charles aussi bien que de César : mais que ceux qui veulent croire que tout est faible dans les malheureux et dans les vaincus, ne pensent pas pour cela nous persuader que la force ait manqué à son courage, ni la vigueur à ses conseils. Poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, trahi de tous les siens, il ne s'est pas manqué à lui-même. Malgré les mauvais succès de ses armes infortunées, si l'on a pu le vaincre, on n'a pas pu le forcer; et comme il n'a jamais refusé ce qui était raisonnable étant vainqueur, il a toujours rejeté ce qui était faible et injuste étant captif. J'ai peine à contempler son grand cœur dans ces dernières épreuves; mais certes, il a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître : et ceux qui ont vu de quel front il a paru dans la salle de Westminster et dans la place de Witehall peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de son armée, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour. Grande reine, je satisfais à vos plus tendres désirs, quand je célèbre ce monarque; et ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher.

Sont-ce là des figures pleines de chaleur et de vie! Quel nerf de diction! Tout ce passage est un modèle admirable de réfutation dans l'oraison funèbre. Mais voyons un morceau d'autant plus frappant que l'orateur combat dans les sectaires de l'Angleterre cette indifférence de religion, et cette excessive liberté d'opinions religieuses qui a fait bien des progrès depuis lui :

La source de tout mal est que ceux qui n'ont pas craint de tenter, au siècle passé, la réformation par le schisme, ne trouvant point de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés que la sainte autorité de l'Église, ont été obligés de la renverser. Ainsi les décrets des conciles, la doctrine des Pères et leur sainte unanimité, l'ancienne tradition du Saint-Siége et de l'Église catholique, n'ont plus été comme autrefois des lois sacrées et inviolables. Chacun s'est fait dans soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance; et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits, en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète, et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé, par cette doctrine, à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler dieu tout ce qu'il pense. Dès lors on a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini; que l'opiniâtreté serait invincible, et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer, ou donneraient leurs rêveries pour des inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions, et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions, ou dans l'athéisme..... C'est, messieurs, en cette sorte que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes. En vain les rois d'Angleterre ont cru pouvoir les retenir sur cette pente dangereuse en conservant l'épiscopat; car que peuvent

des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire et la révérence qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur sacre, c'est-à-dire jusqu'au pape saint Grégoire et au saint moine Augustin, son disciple, et le premier apôtre de la nation anglaise? Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Église qui est son tout, aussi bien que du Saint-Siége qui est son centre, pour s'attacher, contre sa nature, à la royauté, comme à son chef? Ces deux puissances d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement quand on les fond ensemble, et la majesté des rois d'Angleterre serait demeurée plus inviolable, si, contente de ses droits sacrés, elle n'avait point voulu attirer à soi les droits et l'autorité de l'Église.

Il se présente ici une question, c'est de savoir comment tant de sectes qui devaient se détruire les unes les autres ont pu conspirer pour la perte de la royauté. L'orateur va nous l'apprendre en nous dévoilant les astucieuses intrigues du fameux Cromwell, dont il peint le caractère avec cette vigueur de pinceau qui n'appartient qu'à lui :

Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique; capable de tout entreprendre et de tout cacher; également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre; qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil ou par prévoyance; mais au reste, si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées; enfin, un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire à qui leur audace a été funeste! mais aussi que ne font-ils pas, quand il plaît à Dieu de s'en servir! Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples, et de prévaloir contre les rois. Car, comme il eut aperçu, dans ce mélange infini de sectes qui n'avaient plus de règles certaines, que le plaisir de dogmatiser, sans être repris ni contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière, était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude; et leur subtil conducteur, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde, qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin.

Je remarquerai, dit La Harpe, la première expression de ce passage, qui contient un des secrets particuliers du style de Bossuet : *Un homme s'est rencontré.* Un autre écrivain aurait pu dire : *Cromwell était un de ces prodiges de scélératesse qui apparaissent de temps en temps dans l'univers, comme d'effrayants phénomènes.* Il aurait bien dit, mais comme tout le monde peut dire. Bossuet dit tout cela d'un seul mot : *Un homme s'est rencontré*; et de plus, il dit mieux, parce qu'avec ce seul mot il fait entendre ce

qu'il y a de plus extraordinaire, et qu'il y monte l'imagination. Voilà ce que j'appelle la langue de Bossuet.

Au milieu des troubles et des guerres qui désolent l'Angleterre, que fait la reine?

Dans cette effroyable confusion de toutes choses, il est beau de considérer ce que la grande Henriette a entrepris pour le salut du royaume; ses voyages, ses négociations, ses traités, tout ce que sa prudence et son courage opposaient à la fortune de l'État; et enfin sa constance par laquelle, n'ayant pu vaincre la violence de la destinée, elle en a noblement soutenu l'effort. Tous les jours elle ramenait quelqu'un des rebelles; et, de peur qu'ils ne fussent malheureusement engagés à faillir toujours, parce qu'ils avaient failli une fois, elle voulait qu'ils trouvassent leur refuge dans sa bonté, et leur sûreté dans sa parole... Les rebelles s'étaient saisis des magasins et des arsenaux, et, malgré la défection de la milice même, il était encore plus aisé au roi de lever des soldats que de les armer. Elle abandonne, pour avoir des armes et des munitions, non-seulement ses joyaux, mais encore le soin de sa vie. Elle se met en mer au mois de février, malgré l'hiver et les tempêtes; et, sous prétexte de conduire en Hollande la princesse royale sa fille ainée, qui avait été mariée à Guillaume, prince d'Orange, elle va pour engager les états dans les intérêts du roi, lui gagner des officiers, lui amener des munitions. L'hiver ne l'avait pas effrayée quand elle partit d'Angleterre. L'hiver ne l'arrête pas, onze mois après, quand il faut retourner auprès du roi; mais le succès n'en fut pas semblable. Je tremble au seul récit de la tempête furieuse dont la flotte fut battue pendant huit jours. Les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit, et quelques-uns d'entre eux se précipitèrent dans les ondes : elle, toujours intrépide autant que les vagues étaient émues, rassurait tout le monde par sa fermeté. Elle excitait ceux qui l'accompagnaient à espérer en Dieu, qui faisait toute sa confiance; et, pour éloigner de leur esprit les funestes idées de la mort qui se présentait de tous côtés, elle disait, avec un air de sérénité qui semblait déjà ramener le calme, que les reines ne se noyaient pas. Hélas! elle est réservée à quelque chose de bien plus extraordinaire; et, pour s'être sauvée du naufrage, ses malheurs n'en seront pas moins déplorables

La reine, qui avait été rejetée sur les côtes de la Hollande, ne tarda pas à se remettre en mer. Bossuet raconte avec énergie et avec rapidité ce voyage et les suites qu'il occasionna:

Cependant, onze jours après, ô résolution étonnante! la reine, à peine sortie d'une tourmente si épouvantable, pressée du désir de revoir le roi et de le secourir, ose encore se commettre à la fureur de l'Océan et à la rigueur de l'hiver. Elle ramasse quelques vaisseaux qu'elle charge d'officiers et de munitions, et repasse en Angleterre. Mais qui ne serait étonné de la cruelle destinée de cette princesse! Après s'être sauvée des flots, une autre tempête lui fut presque fatale : cent pièces de canon tonnèrent sur elle à son arrivée, et la maison où elle entra fut percée de leurs coups. Qu'elle eut d'assurance dans cet effroyable péril! mais qu'elle eut de clémence pour l'auteur d'un si noir attentat! On l'amena prisonnier peu de temps après. Elle lui pardonna son crime, le livrant, pour tout supplice, à sa conscience, et à la honte d'avoir entrepris sur la vie d'une princesse si bonne et si généreuse : tant elle était au-dessus de la vengeance aussi bien que de la crainte! Mais ne la verrons-nous jamais auprès du roi qui souhaite si ardemment son retour? Elle brûle du même désir, et déjà je la vois paraître dans un nouvel appareil; elle marche, comme un général, à la tête d'une armée royale, pour traverser les provinces que les rebelles tenaient presque toutes. Elle assiége et

prend d'assaut, en passant, une place considérable qui s'opposait à sa marche, elle triomphe, elle pardonne · et enfin le roi la vient recevoir dans une campagne où il avait remporté, l'année précédente, une victoire signalée sur le général Essex.

« La face des affaires, qui avait paru favorable au roi, prit bientôt une tournure différente. La reine, contrainte de se séparer de son époux, se renferma dans Exeter, où elle accoucha d'une princesse qui fut depuis l'épouse de Philippe de France, duc d'Orléans. Voyez quel parti Bossuet sait tirer de cette circonstance:

Princesse, dont la destinée est si grande et si glorieuse, faut-il que vous naissiez dans la puissance des ennemis de votre maison? O Éternel! veillez sur elle; anges saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles, et faites la garde autour du berceau d'une princesse si grande et si délaissée. Elle est destinée au sage et valeureux Philippe, et doit des princes à la France, dignes de lui, dignes d'elle et de leurs aïeux. Dieu la protége, messieurs; sa gouvernante, deux ans après, tire ce précieux enfant des mains des rebelles; et quoique, ignorant sa captivité et sentant trop sa grandeur, elle se découvre elle-même; quoique, refusant tous les autres noms, elle s'obstine à dire qu'elle est la princesse, elle est enfin amenée auprès de la reine sa mère pour faire sa consolation durant ses malheurs, en attendant qu'elle fasse la félicité d'un grand prince et la joie de la France.

La reine était arrivée en France, et le roi avait été fait prisonnier. Mais l'intrépide et infatigable Henriette ne s'occupe que de la délivrance de son époux et du rétablissement de ses affaires:

La reine remue en vain la France, la Hollande, la Pologne même, et les puissances du Nord les plus éloignées. Elle ranime les Écossais, qui arment trente mille hommes; elle fait avec le duc de Lorraine une entreprise pour la délivrance du roi son seigneur, dont le succès paraît infaillible, tant le concert paraît juste. Elle retire ses chers enfants, l'unique espérance de sa maison, et confesse cette fois que, parmi les plus mortelles douleurs, on est encore capable de joie. Elle console le roi, qui lui écrit de sa prison même qu'elle seule soutient son esprit, et qu'il ne faut craindre de lui aucune bassesse, parce que sans cesse il se souvient qu'il est à elle. O mère! ô femme! ô reine admirable et digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étaient quelque chose! enfin il faut céder à votre sort.

C'est ici que se trouve cette belle comparaison qui a été citée dans toutes les rhétoriques:

Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre : ainsi la reine se montre le ferme soutien de l'État lorsque, après en avoir longtemps porté le faix, elle n'est pas même courbée sous sa chute.

Le reste de cette oraison funèbre est consacré à l'éloge des vertus qu'on vit briller dans la reine d'Angleterre retirée à Chaillot, chez les religieuses de la Visitation: enfin

elle est terminée par une péroraison digne du talent sublime de Bossuet et du sujet lui-même :

Elle est morte, cette grande reine, et par sa mort elle a laissé un regret éternel non-seulement à *Monsieur* et à *Madame*, qui, fidèles à tous les devoirs, ont eu pour elle des respects si soumis, si sincères, si persévérants ; mais encore à tous ceux qui ont eu l'honneur de la servir ou de la connaître. Ne plaignons plus ses disgrâces, qui sont maintenant sa félicité. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres moins pleines ; et, avec des titres superbes, elle aurait peut-être paru vide devant Dieu. Maintenant qu'elle a préféré la croix au trône, et qu'elle a mis ses malheurs au nombre des plus grandes grâces, elle recevra les consolations qui sont promises à ceux qui pleurent. Puisse donc ce Dieu de miséricorde accepter ses afflictions en sacrifice agréable ! Puisse-t-il la placer au sein d'Abraham, et, content de ses maux, épargner désormais à sa famille et au monde de si terribles leçons !

Avouons-le, l'éloquence est portée à son dernier période dans cette oraison funèbre, qui réunit tous les genres de mérites : beauté de la matière, grandeur des images, sagacité dans les portraits, pénétration dans les vues, chaleur brûlante dans les mouvements, concision, énergie, originalité dans le style, et partout l'influence d'un génie colossal toujours en action, planant hardiment sur son sujet, s'avançant loin dans l'éternité, ou s'enfonçant dans les profondeurs de notre néant. Ce chef-d'œuvre sera à jamais le plus beau monument de l'éloquence française.

N° 39 (p. 176).

ÉLOGE DE PIERRE CORNEILLE, PAR JEAN RACINE.

L'orateur commence par adresser la parole au récipiendaire, avec autant de dignité que de délicatesse :

Il n'est pas besoin de dire ici combien l'Académie a été sensible à la perte qu'elle a faite, et dont elle serait inconsolable, si, par le choix qu'elle a fait de vous, elle ne la voyait aujourd'hui heureusement réparée.

Venant ensuite à l'éloge de Corneille, il rappelle avec le ton de l'admiration la plus vraie les obligations que lui a la poésie française :

Vous savez en quel état se trouvait la scène française lorsqu'il commença à travailler. Quel désordre ! quelle irrégularité ! nul goût, nulle connaissance des véritables beautés du théâtre ; les auteurs aussi ignorants que les spectateurs ; la plupart des sujets extravagants et denués de vraisemblance : point de mœurs, point de caractères ; la diction encore plus vicieuse que l'action, et dont les pointes et de misérables jeux de mots faisaient le principal ornement ; en un mot, toutes les re-

gles de l'art, celles même de l'honnêteté et de la bienséance, partout violées. Dans cette enfance, ou, pour mieux dire, dans ce chaos du poëme dramatique parmi nous, votre illustre frère, après avoir quelque temps cherché le bon chemin, et lutté, si j'ose le dire ainsi, contre le mauvai goût de son siècle, enfin inspiré par un génie extraordinaire et aidé de la lecture des anciens, fit voir sur la scène la raison, mais la raison accompagnée de toute la pompe, de tous les ornements dont notre langue est capable, accordant heureusement la vraisemblance et le merveilleux, et laissant bien loin derrière lui tout ce qu'il avait de rivaux.

La scène retentit encore des acclamations qu'excitèrent à leur naissance le Cid, Horace, Cinna, Pompée, tous ces chefs-d'œuvre représentés depuis sur tant de théâtres, traduits en tant de langues, et qui vivront à jamais dans la bouche des hommes. A dire le vrai, où trouvera-t-on un poëte qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties, l'art, la force, le jugement, l'esprit? ..... Quelle noblesse! quelle véhémence dans les passions! quelle économie dans les sujets! quelle gravité dans les sentiments! quelle dignité, et en même temps quelle prodigieuse variété dans les caractères! combien de rois, de princes, de héros de toutes nations nous a-t-il présentés, toujours tels qu'ils doivent être, toujours uniformes avec eux-mêmes, et jamais se ressemblant les uns aux autres! Parmi tout cela, une magnificence d'expressions proportionnée aux maîtres du monde, qu'il fait souvent parler; capable néanmoins de s'abaisser quand il veut, et de descendre jusqu'aux plus simples naïvetés du comique, où il est inimitable : enfin, ce qui lui est surtout particulier, une certaine force, une certaine élévation qui surprend, qui enlève, qui rend jusqu'à ses défauts, si on peut lui en reprocher quelques-uns, plus estimables que les vertus des autres. Personnage véritablement né pour la gloire de son pays; comparable, je ne dis pas à ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents poëtes tragiques, puisqu'elle confesse elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux Eschyle, aux Sophocle, aux Euripide, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocle, des Périclès, des Alcibiade, qui vivaient en même temps qu'eux.

Ce langage dans la bouche de Racine était l'expression de ses sentiments; personne ne rendit plus que lui justice au créateur de la scène française; et, dans les transports de son admiration, il disait souvent : *Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens*. Il en répétait les plus belles scènes, les faisait apprendre à ses enfants, et leur en faisait sentir le mérite. Mais suivons l'éloge de Corneille, et entendons Racine le placer parmi les prodiges de son siècle :

Le même siècle qui se glorifie aujourd'hui d'avoir produit Auguste ne se glorifie guère moins d'avoir produit Horace et Virgile. Ainsi, lorsque dans les âges suivants on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration des siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles. La France se souviendra avec plaisir que, sous le plus grand de ses rois, a fleuri le plus grand de ses poëtes. On croira même ajouter quelque chose à la gloire de notre auguste monarque, lorsqu'on dira qu'il a estimé, qu'il a honoré de ses bienfaits cet excellent génie; que même, deux jours avant sa mort, lorsqu'il ne lui restait plus qu'un rayon de connaissance, il lui envoya encore des marques de sa libéralité, et qu'enfin les dernières paroles de Corneille ont été des remerciments pour Louis le Grand.

Voilà bien le ton de la véritable éloquence ; voilà bien le langage de l'admiration sentie et raisonnée. Racine, en terminant l'éloge de Corneille, fait de la manière la plus adroite et la plus délicate celui du récipiendaire auquel il répondait :

Vous auriez bien pu mieux que moi, monsieur, lui rendre ici les justes honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez peut-être appréhendé, et avec raison, qu'en faisant l'éloge d'un frère avec qui vous aviez d'ailleurs tant de conformité, il ne semblât que vous faisiez votre propre éloge. C'est cette conformité que nous avions tous en vue, lorsque tous, d'une voix unanime, nous vous avons appelé pour remplir sa place, persuadés que nous sommes que nous retrouverons en vous, non-seulement son nom, son esprit, son même enthousiasme, mais encore la même modestie, la même vertu, son même zèle pour l'Académie.

Tout est beau, tout est grand dans ce discours : c'est un vrai chef-d'œuvre de goût dans les rapprochements littéraires, de délicatesse dans les formes, de noblesse dans les idées et d'élégance dans le style ; mais ce qu'il y a de plus admirable, répétons-le, c'est de voir le grand Corneille loué de cette manière par le plus illustre de ses rivaux.

N° 40 (p. 180).

RÉFLEXIONS SUR L'ÉLOGE DE MARC-AURÈLE.

La louange nous lasse aisément, et c'est un des inconvénients du panégyrique. La raison se défie toujours d'un homme qui dit : Je vais louer. S'il exagère, c'est un artiste qui remplit une tâche de flatterie, et qui en fait un jeu d'esprit ; et le plus grand nombre des panégyriques n'est guère autre chose. Ce qui est le plus à désirer, c'est un sujet où l'orateur puisse se passionner sans affectation et sans intérêt, et soit sûr de retrouver pour son héros, dans le cœur de ceux qui l'écoutent, la même sensibilité que dans le sien. S'il la porte jusqu'au point de faire oublier l'art et d'occuper entièrement de l'homme qu'il célèbre, sans que la vérité sévère puisse le démentir, il a obtenu un beau triomphe. L'orateur n'est jamais plus puissant que lorsqu'on peut le supposer pénétré de la chose dont il parle. Que sera-ce s'il l'est et doit l'être en effet ? S'il faut louer un grand prince, qui le louera mieux qu'un sage qui a été son maître et son ami, et qui vient près de son cercueil

pour rendre hommage à sa mémoire en présence de tout un peuple ? C'est cette idée si heureuse que saisit Thomas ; c'est cette forme absolument neuve qui fait de l'éloge de Marc-Aurèle un drame si animé, si attachant, si pathétique ; et la beauté du style en fait un drame sublime.

La manière dont l'orateur établit le lieu de la scène est intéressante et dramatique. Un pareil début s'empare d'abord de l'âme, et vous transporte sur une scène de douleur. Ces descriptions locales étaient familières aux anciens, qui s'attachaient à parler aux sens, ou à l'imagination, qui les supplée.

Un philosophe stoïcien ne connaît point l'adulation ; aussi l'auteur qui le fait parler n'a-t-il mis dans son discours aucune de ces flatteries qui se mêlent à l'éloge des meilleurs princes. Jamais la louange ne fut plus austère, jamais la vérité ne fut plus sainte. Apollonius retrace l'éducation sévère que reçut Marc-Aurèle loin de Rome et de la cour, et il prend cette occasion pour reprocher aux Romains que cette éducation mâle commence à dégénérer parmi eux. Il fait observer que la philosophie fut le caractère distinctif de Marc-Aurèle. Il fait connaître au peuple romain le précis de la philosophie de cet empereur, qui est parvenu jusqu'à nous. Dans ce précis, que l'auteur fait lire par Apollonius, il a saisi l'esprit général des ouvrages de Marc-Aurèle. Il s'attache à faire voir surtout de quel œil ce grand homme regardait le trône et l'humanité, le respect qu'il ressentait pour l'une, et l'effroi que lui inspirait l'autre. Marc-Aurèle a devant les yeux le jugement qu'il doit subir dans la postérité, s'il ne règne pas pour le bonheur des hommes. Un moment d'une singulière beauté, c'est celui où Marc-Aurèle est représenté s'entretenant avec lui-même, prêt à abdiquer l'empire, dont le fardeau l'épouvante. Le grand peintre Tacite n'aurait pas employé des couleurs plus vraies, plus touchantes. Un morceau d'un autre genre et d'une imagination poétique, c'est le songe de Marc-Aurèle. Viennent ensuite les députés de toutes les nations de l'empire, qui, en rappelant les bienfaits que chacune de ces nations a reçus de cet empereur, apportent successivement à sa cendre les hommages des trois parties du monde. Cette cérémonie est imposante ; mais cette formule répétée : « J'apporte à la cendre de Marc-Aurèle les hommages de l'Afrique ; j'apporte à la cendre de Marc-Aurèle les hommages

de l'Italie, etc., » a un air d'arrangement peu fait pour la noble simplicité qui règne dans cet ouvrage; il eût été facile de remédier à ce défaut en faisant parler tour à tour les représentants de chaque peuple, qui raconteraient ce que Marc-Aurèle fit pour eux; et tous se réunissant ensuite s'écrieraient d'une voix unanime: « Nous apportons à la cendre de Marc-Aurèle les hommages de l'univers. »

On voudrait aussi supprimer ou corriger quelques phrases qui manquent de justesse ou de naturel; par exemple, celle qui se trouve au commencement du discours d'Apollonius: « Il ne faut pleurer que sur la cendre des méchants, car ils ont fait le mal et ne peuvent plus le réparer. » Cette idée n'est nullement vraie; on dirait avec beaucoup plus de fondement: Il faut pleurer sur la cendre des hommes vertueux, car ils ne peuvent plus faire le bien; et ce début même, dans la bouche du stoïcien Apollonius, serait beaucoup plus intéressant et plus adapté au sujet. Mais ces taches sont rares, et une foule de beautés du premier ordre placent cet ouvrage au rang des chefs-d'œuvre de l'éloquence française.

N° 41 (p. 180).

DES BORNES QUE LA RELIGION DOIT METTRE A L'ESPRIT PHILOSOPHIQUE, PAR LE P. GUÉNARD.

C'est dans la religion surtout que cette parole de saint Paul : *Non plus sapere quàm oportet*, doit servir de frein à la raison, et tracer autour d'elle un cercle étroit d'où le philosophe ne s'échappe jamais.

Il est vrai que la sagesse incarnée n'est pas venue défendre à l'homme de penser, et qu'elle n'ordonne point à ses disciples de s'aveugler eux-mêmes. Aussi réprouvons-nous ce zèle amer et ignorant qui crie d'abord à l'impiété, et qui se hâte toujours d'appeler la foudre et l'anathème, quand un esprit éclairé, séparant les opinions humaines des vérités sacrées de la religion, refuse de se prosterner devant les fantômes sortis d'une imagination faible et timide à l'excès, qui veut tout adorer, et, comme dit un ancien, mettre Dieu dans les moindres bagatelles. Croire tout sans discernement, c'est donc stupidité, je l'avoue; mais un autre excès plus dangereux encore, c'est l'audace effrénée de la raison, c'est cette curiosité inquiète et hardie, qui n'attend pas, comme la crédulité stupide, que l'erreur vienne la saisir, mais qui s'empresse d'aller au-devant des périls, qui se plaît à rassembler des nuages, à courir sur le bord des précipices, à se jeter dans les filets que la justice divine a tendus, pour ainsi dire, de toutes parts, aux esprits téméraires. Là vient ordinairement se perdre l'esprit philosophique.

Libre et hardi dans les choses naturelles, et pensant toujours d'après lui-même, flatté depuis longtemps par le plaisir délicat de goûter des vérités claires et lumineuses qu'il voyait sortir, comme autant de rayons, de sa propre substance, ce roi des sciences humaines se révolte aisément

contre cette autorité qui veut captiver toute intelligence sous le joug de la foi, et qui ordonne aux philosophes mêmes, à bien des égards, de redevenir enfants; il voudrait porter dans un nouvel ordre d'objets sa manière de penser ordinaire; il voudrait encore ici marcher de principe en principe, et former de toute la religion une chaîne d'idées générales et précises que l'on pût saisir d'un coup d'œil; il voudrait trouver, en réfléchissant, en creusant lui-même, en interrogeant la nature, des vérités que la raison ne saurait révéler, et que Dieu a cachées dans les abîmes de sa sagesse; il voudrait même ôter, pour ainsi dire, aux événements leur propre nature; et que des choses dont l'histoire seule et la tradition peuvent être les garants, fussent revêtues d'une espèce d'évidence toute rayonnante de lumière qui brille à l'aspect d'une idée, pénètre tout d'un coup l'esprit et l'enlève rapidement. Quelle absurdité! quel délire! Mais c'est une raison ivre d'orgueil qui s'évanouit dans ses pensées, et que Dieu livre à ses illusions. Craignons une intempérance si funeste et, retenons dans une exacte sobriété cette raison qui ne connaît plus de retour, quand une fois elle a franchi les bornes.

Quelles sont donc, en matière de religion, les bornes où doit se renfermer l'esprit philosophique? Il est aisé de le dire : la nature elle-même l'avertit à tout moment de sa faiblesse, et lui marque en ce genre les étroites limites de son intelligence. Ne sent-il pas à chaque instant, quand il veut avancer trop avant, ses yeux s'obscurcir et son flambeau s'éteindre? C'est là qu'il faut s'arrêter. La foi lui laisse tout ce qu'il peut comprendre : elle ne lui ôte que les mystères et les objets impénétrables. Ce partage doit-il irriter la raison? Les chaînes qu'on lui donne ici sont aisées à porter, et ne doivent paraître trop pesantes qu'aux esprits vains et légers. Je dirai donc aux philosophes : Ne vous agitez point contre ces mystères que la raison ne saurait percer; attachez-vous à l'examen de ces vérités qui se laissent approcher, qui se laissent en quelque sorte toucher et manier, et qui vous répondent de toutes les autres. Ces vérités sont des faits éclatants et sensibles, dont la religion s'est comme enveloppée tout entière, afin de frapper également les esprits grossiers et subtils. On livre ces faits à votre curiosité : voilà les fondements de la religion. Creusez donc autour de ces fondements, essayez de les ébranler; descendez avec le flambeau de la philosophie jusqu'à cette pierre antique tant de fois rejetée par les incrédules, et qui les a tous écrasés: mais lorsque, arrivés à une certaine profondeur, vous aurez trouvé la main du Tout-Puissant qui soutient, depuis l'origine du monde, ce grand et majestueux édifice toujours affermi par les orages mêmes et le torrent des années, arrêtez-vous enfin, et ne creusez pas jusqu'aux enfers! La philosophie ne saurait vous mener plus loin sans vous égarer; vous entrez dans les abîmes de l'infini : elle doit ici se voiler les yeux comme le peuple, adorer sans voir, et remettre l'homme avec confiance entre les mains de la foi. La religion ressemble à cette nuée miraculeuse qui servait de guide aux enfants d'Israël dans le désert; le jour est d'un côté, et la nuit de l'autre. Si tout était ténèbres, la raison, qui ne verrait rien, s'enfuirait avec horreur loin de cet affreux objet; mais on vous donne assez de lumière pour satisfaire un œil qui n'est pas curieux à l'excès. Laissez donc à Dieu cette nuit profonde où il lui plaît de se retirer avec sa foudre et ses mystères. Mais vous direz peut-être : Je veux entrer avec lui dans la nue; je veux le suivre dans les profondeurs où il se cache; je veux déchirer ce voile qui me fatigue les yeux, et regarder de plus près ces objets mystérieux qu'on écarte avec tant de soin. C'est ici que votre sagesse est convaincue de folie, et qu'à force d'être philosophe, vous cessez d'être raisonnable. Téméraire philosophie, pourquoi vouloir atteindre à des objets plus élevés au-dessus de toi que le ciel ne l'est au-dessus de la terre? pourquoi ce chagrin superbe de ne pouvoir comprendre l'infini? Ce grain de sable que je foule aux pieds est un abîme que tu ne peux sonder, et tu voudrais mesurer la hauteur et la profondeur de la sagesse éternelle! et tu voudrais forcer l'être qui renferme tous les êtres à se faire assez petit pour se laisser embrasser tout entier par cette pensée, trop étroite pour embrasser un atome! La simplicité crédule du vulgaire ignorant fut-elle jamais aussi

déraisonnable que cette orgueilleuse raison qui veut s'élever contre la science de Dieu? Tel est cependant le génie des sages de notre siècle. Plus fière et plus indocile que jamais, la philosophie, autrefois vaincue par la foi, semble vouloir se venger aujourd'hui et triompher d'elle à son tour. Hélas! ses tristes victoires ne sont que trop rapides. Oserai-je le dire? elle traite aujourd'hui Jésus-Christ et sa doctrine avec la même hauteur qu'elle a traité les anciens philosophes et leurs systèmes. Elle s'érige en juge souverain, et, citant à son tribunal Dieu même et toutes ces vérités adorables qui furent apportées du ciel, elle entreprend, comme dit l'apôtre, avec les principes et les éléments grossiers du siècle présent, de juger les objets invisibles et surnaturels du siècle à venir. Il faudrait, pour se conformer à son goût, que Dieu eût soumis tous ses mystères au calcul, et qu'il eût réduit en géométrie une religion touchante dans ses preuves comme dans sa morale, qu'il voulait, pour ainsi dire, faire entrer dans l'âme par tous les sens.

N° 42 (p. 189).

SOMNIUM SCIPIONIS.

Ut cubitum discessimus, me et deviâ et qui ad multam noctem vigilâssem, arctior, quàm solebat, somnus complexus est. Hic mihi Africanus se ostendit illâ formâ, quæ mihi ex imagine ejus, quàm ex ipso erat notior : quem ut agnovi, equidem cohorrui; sed ille : « Ades, inquit, animo, et omitte timorem, Scipio; et quæ dicam, trade memoriæ. »

« Videsne illam urbem, quæ parere populo romano coacta per me, renovat pristina bella, nec potest quiescere (ostendebat autem Carthaginem de excelso, et pleno stellarum, illustri et claro quodam loco), ad quam tu oppugnandam nunc venis penè miles? Hanc hoc biennio consul evertes, eritque cognonem id tibi per te partum, quod habes adhuc à nobis hæreditarium. Cùm autem Carthaginem deleveris, triumphum egeris, censorque fueris, et obieris legatus Ægyptum, Syriam, Asiam, Græciam, deligere iterùm consul absens, bellumque maximum conficies, Numantiam exscindes. Sed cùm eris curru Capitolium invectus, offendes rempublicam perturbatam consiliis nepotis mei. Hic tu, Africane, ostendas oportebit patriæ lumen animi, ingenii, consiliique tui. Sed ejus temporis ancipitem video quasi fatorum viam. Nam cùm ætas tua septenos octies solis anfractus reditusque converterit, duoque hi numeri, quorum uterque plenus, alter alterâ de causâ, habetur, circuitu naturali summam tibi fatalem confecerint; in te unum atque in tuum nomen se tota convertet civitas : te senatus, te omnes boni, te socii, te Latini intuebuntur; tu eris unus, in quo nitatur civitatis salus; ac ne multa dictator rempublicam constituas oportet, si impias propinquorum manus effugeris. »

« Sed quò sis, Africane, alacrior ad tutandam rempublicam, sic habeto : omnibus, qui patriam conservàrint, adjuverint, auxerint, certum esse in cœlo definitum locum, ubi beati ævo sempiterno fruantur. Nihil est enim illi principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat, acceptius, quàm concilia cœtusque hominum jure sociati, quæ civitates appellantur. Harum rectores et conservatores hinc profecti, hùc revertuntur. »

Hic ego, etsi eram perterritus, non tam metu mortis, quàm insidiarum à meis, quæsivi tamen, viveretne ipse, et Paulus pater, et alii, quos nos extinctos arbitraremur. « Imò verò, inquit, ii vivunt, qui ex corporum vinculis, tanquàm è carcere, evolaverunt; vestra verò, quæ dicitur vita, mors est : quin tu adspicias ad te venientem Paulum patrem. » Quem ubi vidi, equidem vim lacrymarum profudi; ille autem me complexus, atque osculans, flere prohibebat.

Atque ego ut primùm, fletu represso, loqui posse cœpi : « Quæso, inquam, pater sanctissime atque optime, quoniam hæc est vita, ut Africanum audio dicere, quid moror in terris, quin hinc ad vos venire propero ? » — « Non est ita, inquit ille : nisi Deus is, cujus hoc templum est omne, quod conspicis istis te corporis custodiis liberaverit, huc tibi aditus patere non potest. Homines enim sunt hâc lege generati, qui tuerentur illum globum, quem in hoc templo medium vides, quæ terra dicitur : hisque animus datus est ex illis sempiternis ignibus, quæ sidera et stellas vocatis; quæ globosæ et rotundæ, divinis animatæ mentibus, circos suos orbesque conficiunt celeritate mirabili. Quare et tibi, Publi, et piis omnibus retinendus est animus in custodiâ corporis : nec injussu ejus, à quo ille est vobis dàtus, ex hominum vitâ migrandum est, ne munus humanum assignatum à Deo defugisse videamini. Sed sic, Scipio, ut avus hic tuus, ut ego, qui te genui, justitiam cole, et pietatem; quæ, cùm sit magna in parentibus et propinquis, tùm in patriâ maxima est : ac vita via est in cœlum eorum, et in hunc cœlum qui jam vixerunt, et corpore laxati illum incolunt locum, quem vides. »

Erat autem is splendidissimo candore inter flammas circus elucens, quem vos, ut à Graiis accepistis, orbem lacteum nuncupatis : ex quo omnia mihi contemplanti, præclara et mirabilia videbantur. Erant autem eæ stellæ, quas nunquam ex hoc loco vidimus : et eæ magnitudines omnium, quas esse nunquàm suspicati sumus : ex quibus erat illa minima, quæ ultima cœlo, citima terris, luce lucebat alienâ. Stellarum autem globi terræ magnitudinem facilè vincebant. Jam ipsa terra ita mihi parva visa est, ut me imperii nostri, quo quasi punctum ejus attingimus, pœniteret.

Quam cùm magis intuerer : « Quæso, inquit Africanus, quousque humi defixa tua mens erit? nonne adspicis, quæ in templa veneris? Sentio, te sedem etiam nunc hominum ac domum contemplari : quæ is tibi parva, ut est, ità videtur; hæc cœlestia semper spectato; illa humana contemnito. Tu enim quam celebritatem sermonis hominum, aut quam expetendam gloriam consequi potes? Vides habitari in terrâ raris et angustis in locis; et in ipsis quasi maculis, ubi habitatur, vastas solitudines interjectas : hosque, qui incolunt terram, non modò interruptos ità esse, ut nihil inter ipsos ab aliis ad alios manare possit, sed partim obliquos, partim aversos, partim etiam adversos stare vobis; à quibus expectare gloriam certè nullam potestis. »

« Cernis autem eamdem terram, quasi quibusdàm redimitam et circumdatam cingulis; e quibus duos maximè inter se divisos, et cœli verticibus ipsis ex utrâque parte subnixos, obriguisse pruinâ vides; medium autem illum, et maximum, solis ardore torreri. Duo sunt habitabiles : quorum australis ille, in quo qui insistunt, adversa vobis urgent vestigia, nihil ad vestrum genus; hic autem alter subjectus aquiloni quem incolitis, cerne, quàm tenui vos parte contingat. Omnis enim terra, quæ colitur à vobis, angusta verticibus, lateribus latior, parva quædam insula est, circumfusa illo mari, quod Atlanticum, quod Magnum, quem Oceanum appellatis in terris : qui tamen tanto nomine quàm sit parvus, vides. Ex his ipsis cultis notisque terris, nùm aut tuum, aut cujusquam nostrùm nomen vel Caucasum hunc, quem cernis, transcendere potuit, vel illum Gangem transnatare? qui in reliquis orientis aut obeuntis solis, ultimis aut aquilonis austrive partibus, tuum nomen audiet? quibus amputatis, cernis perfectò, quantis in angustiis vestra gloria se dilatari velit. Ipsi autem, qui de vobis loquuntur, quàm loquentur diù? »

« Quin etiam, si cupiat proles illa futurorum deinceps laudes uniuscujusque nostrùm à patribus acceptas posteris prodere, tamen propter eluviones exustionesque terrarum, quas accidere tempore certo necesse est, non modò non æternam, sed ne diuturnam quidem gloriam asse qui possumus. Quid autem interest, ab iis, qui posteà nascentur, sermonem fore de te, cùm ab iis nullus fuerit, qui antè nati sint? qui nec pauciores, et certè meliores fuerunt viri.

« Cum præsertim apud eos ipsos, a quibus audiri nomen nostrum po-

test, nemo unius anni memoriam consequi possit. Homines enim populariter annum tantummodò, solis id est, unius astri reditu metiuntur : cùm autem ad idem, undè semel profecta sunt, cuncta astra redierint, eamdemque totius cœli descriptionem longis intervallis retulerint, tùm ille verè vertens annus appellari potest ; in quo vix dicere audeo, quàm multa sæcula hominum teneantur. Namque ut olim deficere sol hominibus exstinguique visus est, cùm Romuli animus hæc ipsa in templa penetravit, ita quandoque eâdem parte sol, eodemque tempore iterum defecerit, tùm signis omnibus ad idem principium stellis revocatis, expletum annum habeto : hujus quidem anni nondùm vicesimam partem scito esse conversam. »

« Quocircà si reditum in hunc locum desperaveris, in quo omnia sunt magnis et præstantibus viris : quanti tandem est ista hominum gloria, quæ pertinere vix ad unius anni partem exiguam potest? Igitur altè spectare si voles, atque hanc sedem et æternam domum contueri : neque te sermonibus vulgi dederis, nec in præmiis spem posueris rerum tuarum; suis te oportet illecebris ipsa virtus trahat ad verum decus. Quid de te alii loquantur, ipsi videant; sed loquentur tamen. Sermo autem omnis ille et angustiis cingitur iis regionum, quas vides; nec unquàm de ullo perennis fuit; et obruitur hominum interitu; et oblivione posteritatis extinguitur. »

Quæ cùm dixisset : « Ego verò, inquam, ô Africane, si quidem benè meritis de patriâ quasi limes ad cœli aditum patet, quanquam à pueritiâ vestigiis ingressus patriis, et tuis, decori vestro non defui; nunc tamen tanto præmio proposito, enitar multò vigilantiùs. » Et ille : « Tu verò enitere, et sic habeto, non esse te mortalem, sed corpus hoc : nec enim tu is es, quem forma ista declarat; sed mens cujusque, is est quisque, non ea figura, quæ digito demonstrari potest. Deum te igitur scito esse : siquidem deus est, qui viget, qui sentit, qui meminit, qui providet, qui tam regit et moderatur, et movet in corpus, cui præpositus est, quàm hunc mundum ille princeps Deus : et ut mundum ex quâdam parte mortalem ipse Deus æternus, sic fragile corpus animus sempiternus movet. »

« Hunc tu exerce in optimis rebus : sunt autem optimæ curæ, de salute patriæ; quibus agitatus et exercitatus animus velociùs in hanc sedem et domum suam pervolabit. Idque ociùs faciet, si jam tùm, cùm erit inclusus in corpore, eminebit foras, et ea, quæ extrà erunt, contemplans, quàm maximè se à corpore abstrahet. Nam eorum animi, qui se corporis voluptatibus dediderunt, earumque se quasi ministros præbuerunt, impulsuque libidinum jura violaverunt, corporibus elapsi circùm terram ipsam volutantur, nec hunc in locum, nisi multis exagitati sæculis revertuntur. »

Ille discessit; ego somno solutus sum.

N° 43 (p. 191).

EXTRAITS DES MORALISTES CHRÉTIENS.

BONHEUR DU JUSTE.

On demande quelle est cette plénitude de bonheur céleste promise à la vertu par le christianisme, on se plaint de sa trop grande mysticité.

Du moins, dans le système mythologique, dit-on, on pouvait se former une image des plaisirs des ombres heureuses; mais comment comprendre la félicité des élus?

Fénelon l'a cependant devinée, cette félicité, lorsqu'il fait descendre Télémaque au séjour des mânes. Son élysée est visiblement un paradis chrétien. Comparez sa description à l'élysée de l'Enéide, et vous verrez quels progrès le christianisme a fait faire à la raison et au cœur de l'homme :

Télémaque s'avança vers ces rois, qui étaient dans des bocages odoriférants, sur des gazons renaissants et fleuris; mille petits ruisseaux d'une onde pure arrosaient ses beaux lieux, et y faisaient sentir une délicieuse fraîcheur; un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants; on voyait tout ensemble les fleurs du printemps qui naissaient sous les pas, avec les riches fruits de l'automne qui pendaient des arbres.

Là, jamais on ne ressentit les ardeurs de la canicule; là, jamais les noirs aquilons n'osèrent souffler, ni faire sentir les rigueurs de l'hiver. Ni la guerre altérée de sang, ni la cruelle envie qui mord d'une dent venimeuse et qui porte des vipères entortillées dans son sein et autour de ses bras, ni les jalousies, ni les défiances, ni la crainte, ni les vains désirs, n'approchent jamais de cet heureux séjour de la paix; le jour n'y finit point, et la nuit, avec ses sombres voiles, y est inconnue. Une lumière pure et douce se répand autour des corps de ces hommes justes, et les environne de ses rayons comme d'un vêtement. Cette lumière n'est point semblable à la lumière sombre qui éclaire les yeux des misérables mortels, et qui n'est que ténèbres: c'est plutôt une gloire céleste qu'une lumière; elle pénètre plus subtilement les corps les plus épais que les rayons du soleil ne pénètrent le plus pur cristal; elle n'éblouit jamais : au contraire, elle fortifie les yeux, et porte dans le fond de l'âme je ne sais quelle sérénité. C'est d'elle seule que les hommes bienheureux sont nourris; elle sort d'eux et elle y entre, les pénètre et s'incorpore à eux; ils la voient, ils la sentent, ils la respirent; elle fait naître en eux une source intarissable de paix et de joie; ils sont plongés dans cet abîme de délices comme les poissons dans la mer; ils ne veulent plus rien, ils ont tout sans rien avoir, car le goût de lumière pure apaise la faim de leur cœur. Tous leurs désirs sont rassasiés, et leur plénitude les élève au-dessus de tout ce que les hommes vides et affamés cherchent sur la terre; toutes les délices qui les environnent ne leur sont rien, parce que le comble de leur félicité, qui vient du dedans, ne leur laisse aucun sentiment pour tout ce qu'ils voient de délicieux au dehors; ils sont tels que les dieux, qui, rassasiés de nectar et d'ambroisie, ne dédaigneraient pas se nourrir de viandes grossières qu'on leur présenterait à la table la plus exquise des hommes mortels. Tous les maux s'enfuient loin de ces lieux tranquilles : la mort, la maladie, la pauvreté, la douleur, les remords, les regrets, les craintes, les espérances même, qui coûtent souvent autant de peines que les craintes, les divisions, les goûts, les dépits, n'y peuvent avoir aucune entrée.

Les hautes montagnes de Thrace, qui, de leurs fronts couverts de neige et de glace depuis l'origine du monde, fendent les nues, seraient renversées de leurs fondements posés au centre de la terre, que les cœurs de ces hommes ne pourraient pas même être émus; seulement, ils ont pitié des misères qui accablent les hommes vivant dans le monde. Mais c'est une pitié douce et paisible, qui n'altère en rien leur immuable félicité. Une jeunesse éternelle, une félicité sans fin, une gloire toute divine est peinte sur leur visage; mais leur joie n'a rien de folâtre, d'indécent : c'est une joie douce, noble, pleine de majesté; c'est un goût sublime de la vérité et de la vertu qui les transporte; ils sont sans interruption, à chaque moment, dans le même saisissement de cœur où est une mère qui revoit son cher fils qu'elle avait cru mort; et cette joie qui échappe bientôt à la mère ne s'enfuit jamais du cœur de ces hommes. Jamais elle ne languit un instant; elle est toujours nouvelle pour eux; ils ont le transport de l'ivresse, sans en avoir le trouble et l'aveuglement. Ils s'entretiennent ensemble de ce qu'ils voient et de ce qu'ils goûtent. Ils foulent

à leurs pieds les molles délices et les vaines grandeurs de leurs anciennes conditions qu'ils déplorent; ils ont eu besoin de combattre contre eux-mêmes et contre le torrent des hommes corrompus pour devenir bons; ils admirent le secours des dieux qui les ont conduits, comme par la main, à la vertu, au milieu de tant de périls.

Je ne sais quoi de divin coule sans cesse au travers de leur cœur comme un torrent de la divinité même qui s'unit à eux; ils voient, ils goûtent qu'ils sont heureux, et ils sentent qu'ils le seront toujours. Ils chantent les louanges des dieux, ils ne font tous ensemble qu'une seule voix, une seule pensée, un seul cœur, une même félicité, qui fait comme un flux et reflux dans ces âmes unies. Dans ce ravissement divin, les siècles coulent plus rapidement que les heures parmi les mortels; et cependant mille et mille siècles n'ôtent rien à leur félicité, toujours nouvelle et toujours entière. Ils règnent tous ensemble, non sur des trônes que la main des hommes peut renverser, mais en eux-mêmes, avec une puissance immuable; car ils n'ont plus besoin d'être redoutables par une puissance empruntée d'un peuple vil et misérable; ils ne portent plus ces vains diadèmes dont l'éclat cache tant de craintes et de noirs soucis; les dieux mêmes les ont couronnés, de leurs propres mains, avec des couronnes que rien ne peut flétrir.

Les plus belles pages du Phédon sont moins divines que cette peinture; et cependant Fénelon, resserré dans les bornes de sa fiction, n'a pu attribuer aux ombres tout le bonheur qu'il eût retracé dans les véritables élus.

DU REMORDS ET DE LA CONSCIENCE.

La conscience fournit une seconde preuve de l'immortalité de notre âme. Chaque homme a au milieu du cœur un tribunal où il commence par se juger soi-même, en attendant que l'arbitre souverain confirme la sentence. Si le vice n'est qu'une conséquence physique de notre organisation, d'où vient cette frayeur qui trouble les jours d'une félicité coupable? Pourquoi le remords est-il si terrible, qu'on préfère souvent de se soumettre à la pauvreté et à toute la rigueur de la vertu, plutôt que d'acquérir des biens illégitimes? Pourquoi y a-t-il une voix dans le sang, une parole dans la pierre? Le tigre déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille. Il cherche les lieux déserts, et cependant la solitude l'effraye; il se traîne autour des tombeaux, et cependant il a peur des tombeaux. Son regard est inquiet et mobile; il n'ose fixer le mur de la salle du festin, dans la crainte d'y voir des caractères funestes. Tous ses sens semblent devenir meilleurs pour le tourmenter : il voit au milieu de la nuit des lueurs menaçantes; il est toujours environné de l'odeur du carnage; il découvre le goût du poison jusque dans les mets qu'il a lui-même apprêtés; son oreille, d'une étrange subtilité, trouve le bruit où tout le monde trouve le silence; et, en embrassant son ami, il croit sentir sous ses vêtements un poignard caché.

CHATEAUBRIAND.

L'EXTRÊME GRANDEUR ET LA DERNIÈRE PETITESSE DE LA NATURE.

La première chose qui s'offre à l'homme quand il se regarde, c'est son corps, c'est-à-dire une certaine portion de matière qui lui est propre. Mais, pour comprendre ce qu'elle est, il faut qu'il la compare avec tout ce qui est au-dessus de lui et tout ce qui est au-dessous, afin de reconnaître ses justes bornes.

Qu'il ne s'arrête donc pas à regarder simplement les objets qui l'environnent; qu'il contemple la nature entière dans sa haute et pleine majesté; qu'il considère cette éclatante lumière, mise comme une lampe éternelle pour éclairer l'univers; que la terre lui paraisse comme un point

au prix du vaste tour que cet astre écrit, et qu'il s'étonne de ce que ce vaste tour lui-même n'est qu'un point très-délicat à l'égard de celui que les astres qui roulent dans le firmament embrassent. Mais si notre vue s'arrête là, que l'imagination passe outre, elle se lassera plus tôt de concevoir, que la vue de fournir. Tout ce que nous voyons du monde n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature : nulle idée n'approche de l'étendue de ses espaces. Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfanterons que des atomes, au prix de la réalité des choses. C'est une sphère infinie, dont le centre est partout et la circonférence nulle part; enfin c'est un des plus grands caractères sensibles de la toute-puissance de Dieu, que notre imagination se perde dans cette pensée.

Mais, pour présenter à l'homme un autre prodige aussi étonnant, qu'il recherche dans ce qu'il connaît les choses les plus délicates. Qu'un ciron, par exemple, lui offre dans la petitesse de son corps des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines, des humeurs dans ce sang, des vapeurs dans ces gouttes; que, divisant encore ces dernières choses, il épuise ses forces et ses conceptions, et que le dernier objet où il peut arriver soit maintenant celui de notre discours; il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature. Je veux lui peindre non-seulement l'univers visible, mais encore tout ce qu'il est capable de concevoir de l'immensité de la nature dans l'enceinte de cet imperceptible.... Qu'il se perde dans ces merveilles, aussi étonnantes par leur petitesse que les autres par leur étendue. Car qui n'admirera que notre corps, qui tantôt n'était pas perceptible lui-même dans le sein du tout, soit maintenant un colosse, un monde, ou plutôt un tout à l'égard de la dernière petitesse où l'on ne peut arriver? PASCAL.

LOI UNIVERSELLE DE LA MORT.

Dans le vaste domaine de la nature, il règne une violence manifeste, une espèce de rage prescrite, qui arme les êtres les uns contre les autres. Dès que vous sortez du règne insensible, vous trouvez le décret de la mort violente écrit sur les frontières mêmes de la vie. Déjà, dans le règne végétal, on commence à sentir sa loi; depuis l'immense catalpa jusqu'au plus humble graminée, combien de plantes meurent et combien sont tuées! Mais, dès que vous entrez dans le règne animal, la loi prend tout à coup une épouvantable évidence; une force à la fois cachée et palpable se montre continuellement occupée à mettre à découvert le principe de la vie par des moyens violents. Dans chaque grande division de l'espèce animale, elle a choisi un certain nombre d'animaux qu'elle a chargés de dévorer les autres; ainsi il y a des insectes de proie, des oiseaux de proie, des poissons de proie et des quadrupèdes de proie. Il n'y a pas un instant de sa durée où l'être vivant ne soit dévoré par un autre. Au-dessus des nombreuses races d'animaux est placé l'homme, dont la main destructive n'épargne rien de ce qui vit : il tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer, il tue pour se défendre, il tue pour attaquer, il tue pour s'amuser, il tue pour tuer. Ce roi superbe et terrible, il a besoin de tout, et rien ne lui résiste. Il sait combien la tête du requin ou du cachalot lui fournira de barriques d'huile; son épingle déliée pique, sur le carton des musées, l'élégant papillon qu'il a saisi au vol sur le sommet du Mont-Blanc ou du Chimboraço; il empaille le crocodile, il embaume le colibri; à son ordre, le serpent à sonnettes vient mourir dans la liqueur conservatrice qui doit le montrer intact aux yeux d'une longue suite d'observateurs. Le cheval qui porte son maître à la chasse du tigre se pavane sous la peau de ce même animal. L'homme demande tout à la fois ses entrailles pour faire résonner une harpe; à la baleine, ses fanons pour soutenir le corset de la jeune vierge; au loup, sa dent la plus meurtrière pour polir les ouvrages les plus légers de l'art; à l'éléphant, ses défenses pour façonner le jouet d'un enfant: ses tables sont couvertes de cadavres. Le philosophe peut même découvrir comment le carnage permanent est prévu et ordonné dans le grand tout

Mais cette loi s'arrêtera-t-elle à l'homme? Non, sans doute. Cependant, quel être exterminera celui qui les extermine tous? lui; c'est l'homme qui est chargé d'égorger l'homme. DE MAISTRE.

LES MALHEURS DE L'EXIL.

Ceux (les oiseaux) qui, de nos hivers redoutant le courroux,
Vont se réfugier dans des climats plus doux,
Ne laisseront jamais la saison rigoureuse
Surprendre parmi nous leur troupe paresseuse.
Dans un sage conseil par les chefs assemblé,
Du départ général le grand jour est réglé.
Il arrive; tout part : le plus jeune, peut-être,
Demande, en regardant les lieux qui l'ont vu naître,
Quand viendra le printemps par qui tant d'exilés
Dans les champs paternels se verront rappelés.

(RACINE le fils.)

Nous avons vu des infortunés à qui ce dernier trait faisait venir les larmes aux yeux. Il n'en est pas des exils que la nature prescrit comme de ceux commandés par les hommes. L'oiseau n'est banni un moment que pour son bonheur; il part avec ses voisins, avec son père et sa mère, avec ses sœurs et ses frères; il ne laisse rien après lui : il emporte tout son cœur. La solitude lui a préparé le vivre et le couvert; les bois ne sont point armés contre lui; il retourne enfin mourir aux bords qui l'ont vu naître; il y trouve le fleuve, l'arbre, le nid, le soleil paternels. Mais le mortel chassé de ses foyers y rentre-t-il jamais? Hélas! l'homme ne peut dire, en naissant, quel coin de l'univers gardera ses cendres, ni de quel côté le souffle de l'adversité les portera. Encore si on le laissait mourir tranquille! Mais aussitôt qu'il est malheureux, tout le persécute : l'injustice particulière dont il est l'objet devient une injustice générale. Il ne trouve pas, ainsi que l'oiseau, l'hospitalité sur la route; il frappe, et l'on n'ouvre pas; il n'a, pour appuyer ses os fatigués, que la colonne du chemin public, ou la borne de quelque héritage. Souvent même on lui dispute ce lieu de repos qui, placé entre deux champs, semblait n'appartenir à personne; on le force à continuer sa route vers de nouveaux déserts. Le ban qui l'a mis hors de son pays semble l'avoir mis hors du monde. Il meurt, et il n'a personne pour l'ensevelir. Son corps gît délaissé sur un grabat, d'où le juge est obligé de le faire enlever, non comme le corps d'un homme, mais comme une immondice dangereuse aux vivants. Ah! plus heureux lorsqu'il expire dans quelque fossé au bord d'une grande route, et que la charité du Samaritain jette en passant un peu de terre étrangère sur ce cadavre! N'espérons donc que dans le ciel, et nous ne craindrons plus l'exil; il y a dans la religion toute une patrie.

CHATEAUBRIAND.

N° 44 (p. 207).

DISCOURS DE BIRON A HENRI IV, A QUI ON CONSEILLAIT, DANS UNE CIRCONSTANCE CRITIQUE, DE SE RETIRER EN ANGLETERRE.

Quoi! sire, on vous conseille de monter sur mer; comme s'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver votre royaume que de le quitter! Si vous n'étiez pas en France, il faudrait percer au travers de tous les hasards et de tous les obstacles pour y venir, et maintenant que vous y êtes, on voudrait que vous en sortissiez; et vos amis seraient d'avis que vous fissiez de bon gré ce que les plus grands efforts de vos

ennemis ne sauraient vous contraindre de faire. En l'état où vous êtes, sortir de la France seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir pour jamais.

Le péril, au reste, n'est pas si grand qu'on vous le dépeint : ceux qui nous pensent enveloppés sont, ou ceux même que nous avons tenus enfermés si lâchement à Paris, ou gens qui ne valent pas mieux, et qui auront plus d'affaires entre eux-mêmes que contre nous. Enfin, sire, nous sommes en France, il faut nous y enterrer : il s'agit d'un royaume, il faut l'emporter ou y perdre la vie; et quand même il n'y aurait point d'autre sûreté pour votre personne sacrée que la fuite, je sais bien que vous aimeriez mille fois mieux mourir de pied ferme, que de vous sauver par ce moyen. Votre Majesté ne souffrirait jamais qu'on dit qu'un cadet de la maison de Lorraine lui aurait fait perdre terre, encore moins qu'on la vît mendier à la porte d'un prince étranger.

Non, sire, il n'y a ni couronne ni honneur pour vous au delà de la mer. Si vous allez au-devant du secours de l'Angleterre, il reculera; si vous vous présentez au port de la Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y trouverez que des reproches et du mépris. Je ne puis croire que vous deviez plutôt fier votre personne à l'inconstance des flots et à la merci de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats qui sont prêts à lui servir de rempart et de bouclier; et je suis trop serviteur de Votre Majesté pour lui dissimuler que, si elle cherchait sa sûreté ailleurs que dans leur vertu, ils seraient obligés de chercher la leur dans un autre parti que dans le sien.

N° 45 (p. 227).

ÉLOQUENCE POÉTIQUE.

Polyxène est au moment d'être immolée aux mânes d'Achille :

Utque Neoptolemum stantem, ferrumque tenentem,
Inque suo vidit figentem lumina vultu :
Utere jamdudùm generoso sanguine, dixit :
Nulla mora est : aut tu jugulo vel pectore telum
Conde meo (jugulumque simul pectusque retexit...)
Mors tantùm vellem matrem mea fallere posset.
Mater obest, minuitque necis mihi gaudia. Quamvis
Non mea mors illi, verùm sua vita gemenda est.
Vos modò, ne stygios adeam non libera manes,
Este procul, si justa peto, tactuque viriles
Virgineo removete manus. Acceptior illi,
Quisquis is est quem cæde meâ placare paratis,
Liber erit sanguis. Si quos tamen ultima nostri
Vota movent oris, Priami vos filia regis,
Non captiva rogat; genitrici corpus inemptum
Reddite : neve auro redimat jus triste sepulcri,
Sed lacrymis : tunc quum poterat, redimebat et auro.

Tel est le langage de la douleur noble et tranquille, d'autant plus touchante qu'elle est plus douce; et c'est le caractère que Cicéron lui donne dans la bouche de Milon.

Hécube, en se précipitant sur le corps sanglant de sa fille, s'écrie :

Nata tuæ (quid enim superest?) dolor ultima matris,
Nata jaces, videoque tuum, mea vulnera, vulnus!
Et ne perdiderim quemquam, sine cæde, meorum?
Tu quoque vulnus habes! at te, quia femina, rebar
A ferro tutam : cecidisti, et femina, ferro!
Totque tuos idem fratres, te perdidit idem,
Exitium Trojæ nostrique orbator, Achilles.
At postquàm cecidit Paridis Phœbique sagittis,
Non certè, dixi, non est metuendus Achilles.
Nunc etiam metuendus erat. Cinis ipse sepulti
In genus hoc sævit : tumulo quoque sensimus hostem.
Æacidæ fecunda fui... Modò maxima rerum,
Tot generis, natisque potens, nuribusque, viroque,
Nunc trahor exsul, inops, tumulis avulsa meorum,
Penelopæ munus : quæ me data pensa trahentem
Matribus ostendens Ithacis : Hæc Hectoris illa est
Clara parens : hæc est, dicet, Priameia conjux.
Postque tot amissos, tu nunc, quæ sola levabas
Maternos luctus, hostilia busta piasti.
Inferias hosti peperi..... Duis posse putaret
Felicem Priamum, post diruta Pergama, dici?
Felix morte suà est : nec te, mea nata, peremptam
Aspicit, et vitam pariter regnumque reliquit.

Il semble impossible de réunir dans la douleur plus de traits déchirants, et cette image du malheur le plus accablant n'est rien encore en comparaison de ce qui va suivre.

Hécube a reconnu le corps de son fils Polydore percé de coups et flottant sur les eaux :

Troades exclamant. Obmutuit illa dolore;
Et pariter vocem lacrymasque introrsùs obortas
Devorat ipse dolor; duroque simillima saxo,
Torpet; et adversâ figit modò lumina terrâ;
Interdum torvos sustollit ad æthera vultus,
Nunc positi spectat vultum, nunc vulnera, nati,
Vulnera præcipuè, seque armat et instruit irâ.
Quâ simul exarsit, tanquam regina maneret,
Ulcisci statuit, pœnæque in imagine tota est.
Utque furit catulo lactente orbata leæna,
Signaque nacta pedum, sequitur quem non videt hostem.
Sic Hecube, postquàm cum luctu miscuit iram,
Non oblita animorum, annorum oblita suorum,
Vadit ad artificem diræ Polymnestora cædis,
Colloquiumque petit : nam se monstrare relictum
Velle latens illi, quod nato redderet aurum.
Credidit Odrysius, prædæque assuetus amore
In secreta venit. Cum blando callidus ore :
Tolle moras, Hecube, dixit; da munera nato;
Omne fore illius quod das, quod et antè dedisti,
Per superos juro. Spectat truculenta loquentem
Falsaque jurantem, tumidâque exæstuat irâ;
Atque ita correptum captivarum agmine matrum
Involat, et digitos in perfida lumina condit,
Exspoliatque genas oculis. Facit ira potentem.

L'antiquité n'a rien, à notre avis, de plus éloquent que ces trois scènes de douleur, et nous avons cru devoir les donner aussi pour modèles de l'éloquence poétique.

N° 46 (p. 227).

CANTICUM MOYSIS.

℣ 1. Cantemus Domino : gloriosè enim magnificatus est. Equum et ascensorem dejecit in mare.

℣ 2. Fortitudo mea et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem. Iste Deus meus, et glorificabo eum : Deus patris mei, et exaltabo eum.

℣ 3. Dominus quasi vir pugnator : omnipotens nomen ejus.

℣ 4. Currus Pharaonis et exercitum ejus projecit in mare : electi principes ejus submersi sunt in mari Rubro.

℣ 5. Abyssi operuerunt eos : descenderunt in profundum quasi lapis.

℣ 6. Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine : dextera tua, Domine, percussit inimicum.

℣ 7. Et in multitudine gloriæ tuæ deposuit adversarios tuos. Misisti iram tuam, quæ devoravit eos sicut stipulam.

℣ 8. Et in spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ : stetis unda fluens : congregatæ sunt abyssi in medio mari.

℣ 9. Dixit inimicus : Persequar, et comprehendam : dividam spolia implebitur anima mea : evaginabo gladium meum, interficiet eos manus mea.

℣ 10. Flavit spiritus tuus, et operuit eos mare. Submersi sunt quasi plumbum in aquis vehementibus.

℣ 11. Quis similis tui in fortibus, Domine, quis similis tui, magnificus in sanctitate, terribilis atque laudabilis, faciens mirabilia ?

℣ 12. Extendisti manum tuam, et devoravit eos terra.

℣ 13. Dux fuisti misericordiâ tuâ populo quem redemisti : et portâsti eum in fortitudine tuâ ad habitaculum sanctum tuum.

℣ 14. Ascenderunt populi et irati sunt : dolores obtinuerunt habitatores Philistiim.

℣ 15. Tunc conturbati sunt principes Edom : robustos Moab obtinuit tremor : obriguerunt omnes habitatores Chanaan.

℣ 16. Irruat super eos formido et pavor : in magnitudine brachii tui, fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus, Domine, donec pertranseat populus tuus iste quem possedisti.

℣ 17. Introduces eos, et plantabis in monte hereditatis tuæ, firmissimo habitaculo tuo, quod operatus es, Domine : sanctuarium tuum, Domine, quod firmaverunt manus tuæ.

℣ 18. Dominus regnabit in æternum et ultrà.

℣ 19. Ingressus est enim eques Pharao cum curribus et equitibus ejus in mare; et reduxit super eos Dominus aquas maris : filiis autem Israël ambulaverunt per siccum in medio ejus.

OCCASION ET SUJET DU CANTIQUE.

Le grand miracle que Dieu fit au passage de la mer Rouge est l'occasion de ce cantique. Le dessein du prophète est de s'abandonner aux transports de joie, d'admiration, de reconnaissance sur ce grand miracle; de chanter les louanges du Dieu libérateur, de lui rendre des actions de

grâces publiques et solennelles, et d'inspirer au peuple les mêmes sentiments.

EXPLICATION DU CANTIQUE.

Cantemus (Hebr. *cantabo*) *Domino : gloriosè enim magnificatus est. Equum et ascensorem dejecit in mare.* « Je chanterai des hymnes en l'honneur du Seigneur, parce qu'il a fait éclater sa grandeur. Il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier. »

Moïse, plein d'admiration, de reconnaissance et de joie, pouvait-il mieux déclarer les mouvements de son cœur que par cet exorde impétueux, qui marque la vive reconnaissance du peuple délivré, et la grandeur terrible du Dieu libérateur?

Cet exorde est la proposition simple de toute la pièce. Il est comme l'abrégé et le point de vue où toutes les parties du tableau se rapportent. Il faut toujours l'avoir dans l'esprit en lisant le cantique, pour comprendre avec quel artifice le prophète tire tant de beautés et tant de richesses d'une proposition qui paraissait si simple et si stérile.

Cantabo est bien plus énergique, plus intéressant, plus tendre que ne serait le pluriel *cantabimus*. Cette victoire des Hébreux sur les Égyptiens ne ressemble point aux victoires ordinaires qu'un peuple remporte sur un autre peuple, et dont le fruit est général, vague, commun, presque imperceptible à chaque particulier. Ici tout est propre à chaque Israélite, tout est personnel. Dans ce premier moment, chacun pense à ses propres fers rompus, chacun croit voir son cruel maître noyé, chacun sent le prix de sa propre liberté qui lui est assurée pour toujours; car il est naturel au cœur humain, dans les dangers extrêmes, de rappeler tout à soi, et de se compter seul pour tous.

Il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

Ce singulier, *le cheval*, *le cavalier*, qui embrasse la généralité, la totalité des chevaux et des cavaliers, est bien plus énergique que n'aurait été le pluriel. D'ailleurs, ce singulier est bien plus propre à marquer la facilité et la promptitude de la submersion. La cavalerie égyptienne était nombreuse, formidable; et couvrait des plaines entières. Il aurait fallu une victoire continuée pendant plusieurs jours, pour la défaire et la mettre en pièces. Mais à Dieu sa défaite n'a coûté qu'un instant, qu'un effort, qu'un seul coup. Il l'a toute renversée, noyée, abîmée, comme si ce n'avait

été qu'un seul cheval et qu'un seul cavalier. *Equum et ascensorem dejecit in mare.*

Le Seigneur est ma force, et le sujet de mes louanges.

Voilà l'amplification du premier mot du cantique, *cantabo.* Voyons comment cela est développé.

De tous les attributs de Dieu, il ne loue que la force, parce que c'est par elle qu'il a été délivré.

Fortitudo mea.

Cette figure est énergique pour *causa fortitudinis*, qui est plat et languissant; outre que *fortitudo* fait sentir que Dieu tint seul lieu de courage aux Israélites, et les dispensa de faire aucun usage du leur.

Laus mea. Le sujet de mes louanges.

Même figure et de même énergie. Il est l'unique objet de mes louanges. Aucun instrument ne les partage avec lui. La puissance, la sagesse, l'industrie humaine n'y peuvent être associées. Il mérite seul toute ma reconnaissance, puisqu'il a seul tout fait, tout ordonné et tout exécuté. *Laus mea Dominus.*

Factus est mihi in salutem.

Le siècle d'Auguste aurait dit: *me servavit.* L'Écriture dit bien plus. Le Seigneur s'est chargé de faire lui-même tout ce qu'il fallait pour me sauver. Il a fait de mon salut son affaire propre et personnelle; et, ce qui est bien plus expressif, *il est devenu mon salut.*

Iste Deus meus.

Iste est emphatique, et signifie beaucoup plus qu'il ne paraît. *Iste*, non pas les dieux des Égyptiens et des nations, des dieux sans force, sans parole, sans vie; mais celui qui a fait tant de prodiges en Égypte et dans notre passage, celui-là est mon Dieu : c'est lui seul que je glorifierai.

Deus meus.

Ce *meus* peut avoir un double rapport, l'un à Dieu, l'autre à l'Israélite. Dans le premier, Dieu paraît n'être grand, n'être puissant, n'être Dieu que pour moi. Distrait sur le

reste de l'univers, il ne s'occupe que de mes périls et de ma propre sûreté, et il est prêt à sacrifier à mes intérêts toutes les nations de la terre. Dans le second rapport, *Iste Deus meus, C'est lui qui est mon Dieu,* je n'en aurai jamais d'autre, je réunis en lui seul tous mes vœux, tous mes désirs, toute ma confiance. Il est seul digne de mon culte et de mon amour. Il aura pour jamais tous mes hommages.

C'est le Dieu de mon père, et je révélerai sa grandeur.

Cette répétition est la chose du monde la plus tendre. Celui dont je révèle la grandeur n'est point un Dieu étranger, inconnu jusqu'à ce jour, protecteur pour une occasion passagère, et prêt à accorder le même secours à tout autre. Non: c'est l'ancien protecteur de ma famille. Sa bonté est héréditaire. J'ai mille preuves domestiques de son amour constant, perpétué de race en race jusqu'à moi. Ses anciens bienfaits étaient des titres et des gages qui m'en assuraient de pareils. C'est le Dieu de mon père. C'est le Dieu qui s'est montré tant de fois à Abraham, à Isaac, à Jacob. C'est le Dieu enfin qui vient d'accomplir les grandes promesses qu'il a faites à mes aïeux.

Qu'a-t-il fait pour cela? *Il a paru comme un guerrier. Dominus quasi vir pugnator.* Dans l'hébreu, *Jehova vir belli.* Il pouvait dire: comme il est le Dieu des armées, il nous a délivrés de l'armée de Pharaon: mais c'est trop dire. Il regarde son Dieu comme un soldat, comme un capitaine: il lui met, pour parler ainsi, les armes à la main, et le fait combattre pour les enfants de Jacob.

Dominus quasi vir pugnator : omnipotens nomen ejus.

L'hébreu porte:

Jehova vir belli; Jehova nomen ejus.

Moïse insiste sur le terme *Jehova,* pour mieux faire sentir par cette répétition quel est ce guerrier extraordinaire qui a daigné combattre pour Israël. Comme s'il disait: *Jehova, le Seigneur, a paru comme un guerrier.* Entend-on bien ce que je dis? comprend-on toute l'étendue de cette merveille? Oui, je le répète, c'est le Dieu suprême en personne, c'est le Dieu unique, c'est, pour tout dire, celui qui s'appelle *Jehova*[1], qui porte le nom incommunicable, qui

[1] Qui est... ego sum, qui sum.

porte seul toute la plénitude de l'être : c'est celui-là qui s'est rendu le champion d'Israël. Lui-même lui a tenu lieu de soldat. Il s'est chargé seul de tout le poids de la guerre[1] : *Dominus* (*Jehova*) *pugnabit pro vobis et vos tacebitis*, disait Moïse aux Israélites avant l'action. « Le Seigneur (Jehova) combattra pour vous et vous demeurerez dans le silence : » c'est-à-dire, vous vous tiendrez en repos sans combattre.

« [2] Il a renversé dans la mer les chariots de Pharaon et son armée : les plus distingués d'entre ses officiers ont été submergés dans la mer Rouge. Ils ont été ensevelis dans les abîmes. Ils sont descendus au fond des eaux comme une pierre. »

Remarquez le pompeux étalage de tout ce qui est contenu dans ces deux mots : *equum et ascensorem*, « le cheval et le cavalier. »

[1] *Currus Pharaonis.* 2. *Exercitum ejus.* 3 *Electi principes ejus.*

Que dirons-nous de cette admirable amplification :

« Projecit in mare. Submersi sunt in mari Rubro. Abyssi operuerunt « eos. Descenderunt in profundum quasi lapis. »

Tout cela pour expliquer : *Dejecit in mare.* Nous voyez dans tous ces mots une suite d'images qui se succèdent et se grossissent par degrés. 1. *Projecit in mare.* 2. *Submersi sunt in mari Rubro.* Tous submergés dans la mer Rouge. *Submersi sunt* enchérit sur *projecit*..... *In mari Rubro* est une circonstance qui fixe plus que *mari* simplement. Hébr. *In mari Suph.* Il semble que Moïse veuille relever la grandeur de la puissance que Dieu a fait paraître dans une mer qui faisait partie de l'empire égyptien, et qui était sous la protection des dieux d'Égypte[3]. 3. *Electi principes*, les plus grands d'entre les princes de Pharaon, c'est-à-dire les plus superbes, et peut-être les plus emportés contre les ordres du Dieu d'Israël, enfin, les plus capables de se sauver du naufrage, sont submergés comme les moindres soldats. 4. *Abyssi operuerunt eos.* Quelle image ! Ils sont couverts, abîmés, disparus pour toujours. 5. Pour achever cette peinture, il finit par une similitude qui est comme le gros trait qui figure la chose : *Descenderunt in profundum quasi lapis.* Tout fiers qu'ils sont, ils ne font pas plus de résistance

[1] Exode, 14, 14.
[2] ℣ 4 et 5.
[3] Béelsephon.

pour remonter contre le bras de Dieu qui les enfonce, qu'une pierre qui tombe au fond des eaux.

Après cela, que devait penser Moïse? que devait-il dire? C'est une des plus importantes règles de rhétorique, et à laquelle Cicéron ne manque jamais, qu'après le récit d'une action surprenante, ou même d'une circonstance extraordinaire, il faut sortir de l'air tranquille et paisible de la narration, pour se répandre dans des mouvements plus ou moins impétueux, selon la nature du sujet: ce qui se fait presque toujours par des apostrophes, des interrogations, des exclamations; figures propres à réveiller et le discours et l'auditeur. C'est ce que Moïse fait dans tout ce cantique d'une manière inimitable.

« [1] Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine : dextera tua, Domine, percussit inimicum; et in multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos. »

Il y a ici plusieurs choses à remarquer.

Moïse pouvait dire : *Deus magnificavit fortitudinem suam percutiendo Pharaonem.* Mais que cela serait faible et languissant pour exprimer une grande action! Il s'élance vers Dieu, et lui dit, par une espèce d'enthousiasme: *Dextera tua, Domine, magnificata,* etc.

Moïse aurait pu dire : *O Domine, magnificásti fortitudinem,* etc. Mais cela ne porte point assez d'idée et n'a rien de sensible : au lieu que, dans l'expression de Moïse, vous voyez, vous distinguez, pour ainsi dire, la main de Dieu qui s'étend et qui écrase les Égyptiens. D'où je conclus tout à la fois que la véritable éloquence est celle qui persuade; qu'elle ne persuade ordinairement qu'en touchant; qu'elle ne touche que par des choses et des idées palpables; et que, par toutes ces raisons, l'éloquence de l'Ecriture sainte est la plus parfaite de toutes, puisque les choses les plus spirituelles et les plus métaphysiques y sont représentées sous des images vives et sensibles.

Dextera tua, Domine, percussit inimicum.

Belle répétition, et nécessaire pour mieux faire sentir la puissance du bras de Dieu. Le premier membre, Votre droite a fait éclater sa force, n'ayant désigné l'événement qu'en général et confusément, le prophète croit n'en avoir

pas assez dit; et, pour marquer la manière de cette action, il répète aussitôt : *Votre droite a brisé l'ennemi.* C'est le génie des grandes passions de répéter ce qui sert à les entretenir. Nous voyons cela dans tous les endroits passionnés des meilleurs auteurs. Et c'est ce que l'on voit particulièrement dans l'Écriture, surtout dans les psaumes.

In multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos

L'hébreu porte :

In multitudine elationis (celsitudinis) tuæ dextruxisti insurgentes contra te.

Il y a de grandes beautés dans le texte original, qui méritent d'être un peu développées.

Par ces mots, *in multitudine elationis tuæ*, l'auteur sacré veut marquer l'action d'un grand seigneur qui se redresse, qui prend un air haut et fier, qui s'élève à proportion de ce qu'un petit inférieur ose s'élever contre lui, et qui se plaît à le mettre d'autant plus bas. Les Égyptiens se comptaient pour quelque chose de grand; ils s'attaquaient à Dieu même, et demandaient fièrement[1] : *Quel est donc ce Seigneur?* Mais, à mesure que ces insolents s'élevaient selon toute leur étendue, Dieu s'élevait aussi, et prenait contre eux toute l'élévation de sa grandeur infinie, toute la hauteur de sa majesté suprême[2] : *alta à longè cognoscit.* Et c'est de là qu'il a renversé ses ennemis si pleins d'eux-mêmes, et les a rabaissés non-seulement contre terre, mais dans les abîmes les plus profonds de la mer.

Insurgentes contra TE.

Ce n'est pas contre Israël que les Égyptiens se sont déclarés : c'est vous-même qu'ils ont osé attaquer, c'est vous qu'ils ont bravé. Notre querelle était la vôtre : c'est à vous qu'ils faisaient la guerre : *contrà te.* Ce tour est délicat et touchant, pour intéresser Dieu même dans la cause d'Israël.

« [3] Vous avez envoyé votre colère; elle les a dévorés comme une paille. [4] Au souffle de votre fureur les eaux se sont entassées : l'onde qui coulait s'est tenue élevée comme en un monceau, les flots de l'abîme se

[1] Exode, 5, 2.
[2] Psaume, 137,
[3] ℣. 7.
[4] ℣. 8.

sont condensés et durcis au milieu de la mer. L'ennemi disait : [1] Je les poursuivrai ; je les atteindrai ; je partagerai leurs dépouilles; j'assouvirai mes désirs, *ou* je satisferai ma vengeance; je tirerai mon épée, ma main les assujettira *de nouveau*. [2] Vous avez soufflé, et la mer les a abîmés. Ils sont tombés au fond des eaux comme une masse de plomb. »

Moïse revient à sa narration, non pas comme aux versets 4 et 5, par une description toute pure, mais en continuant son apostrophe à Dieu ; ce qui passionne davantage le récit : en quoi la conduite de ce cantique me paraît au-dessus de l'éloquence ordinaire. Plus il s'éloigne de la proposition simple qui lui sert d'exorde, plus on voit augmenter la force de ses amplifications.

Misisti iram tuam.

Quelle figure ! quelle expression ! Le prophète donne à la colère divine de l'action et de la vie. Il la transforme en un ministre ardent et zélé, que le juge tranquille envoie du haut de son trône exécuter les arrêts de sa vengeance. Les rois ont besoin, contre leurs ennemis, de cavalerie, de troupes, d'armes, et d'un grand attirail de guerre. A Dieu, sa colère seule suffit pour punir les coupables. *Vous avez envoyé votre colère.* Que de choses renfermées dans un seul mot, qui laisse au lecteur le plaisir de compter lui-même dans son imagination les feux, les éclairs, les foudres, les tempêtes, et tous les autres instruments de cette colère ! On sent mieux la beauté de cette expression qu'on ne peut l'exprimer. On y trouve une certaine profondeur, et un je ne sais quoi, qui occupe et qui remplit l'esprit. Horace a employé cette figure dans son *Iracunda fulmina* [3]. Virgile l'a saisie dans l'ingénieuse composition de la foudre qu'il décrit au cinquième livre de l'Enéide :

Sonitumque metumque
Miscebant operi, flammisque sequacibus iras.

Qu'a donc fait cette terrible colère ? *Elle les a dévorés comme une paille.* Il n'appartient qu'à l'Écriture de nous donner de telles images. Tâchons d'approfondir cette pensée. Nous verrons la colère de Dieu qui dévore une armée épouvantable. Hommes, chevaux, chariots, tout cela est broyé, consumé, abîmé; faibles synonymes. Tout

[1] ℣. 9.
[2] ℣. 10.
[3] Ode 3, l. 1.

cela est dévoré : ce serait tout dire. Mais la similitude qui vient après achève le portrait : car dans le mot de *dévorer*, vous concevez une action qui dure quelque temps : mais, *sicut stipulam*, vous montre l'action d'un moment. Quoi donc, une armée si nombreuse est dévorée comme une paille ! Pesez bien ces idées.

Mais comment cela s'est-il fait? Dieu, par un vent furieux, a rassemblé les eaux qui se sont élevées comme deux montagnes au milieu de la mer. Les enfants d'Israël y ont passé à sec. Les Égyptiens les y ont poursuivis, et ils ont été enveloppés dans les flots. Voilà un récit simple et sans ornement. Mais que de beautés, que de richesses dans le tour de l'Écriture! Je n'aurais jamais fait si je voulais les examiner en détail. Tout le cantique me charme, mais cet endroit m'enlève :

In spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ.

Le prophète ennoblit le vent, en lui donnant Dieu même pour principe : et il anime les eaux en les représentant susceptibles de frayeur. Pour mieux peindre l'indignation divine et ses effets, il emprunte l'image de la colère humaine, dont les vifs transports sont accompagnés d'une respiration précipitée, qui cause un souffle impétueux et violent. Et lorsque cette colère, dans une personne puissante, se tourne contre une populace timide, elle l'oblige, pour s'en garantir, de céder la place, et de se renverser tumultuairement les uns sur les autres. C'est ainsi qu'*au souffle de la fureur du Seigneur* les eaux épouvantées se sont retirées avec précipitation de leur lieu naturel, se sont entassées à la hâte les unes sur les autres, pour laisser passer cette colère, sans y mettre obstacle : au lieu que les Égyptiens, qui se sont présentés sur son chemin, ont été dévorés comme une paille. Cette peinture de la colère divine se trouve souvent dans les Écritures : « [1] La mer l'a vu [2], et a pris la fuite. [3] On a vu les abîmes des eaux s'entr'ouvrir.... par le bruit de vos menaces, Seigneur, et par

[1] Ps. 113, 3.
[2] Mare vidit et fugit. Apparuerunt fontes aquarum ab increpatione tuâ, Domine, ab inspiratione spiritûs iræ tuæ... Ascendit fumus in irâ ejus; et ignis à facie (*hebr.*, ex ore) ejus exarsit : carbones succensi sunt.
[3] Ps. 17, 16.

la respiration du souffle de votre colère[1]. La fumée de sa colère s'est élevée : un feu dévorant est sorti de sa bouche ; des charbons ont été allumés.. » Faut-il s'étonner qu'une telle colère renverse et abîme tout?

Congregatæ sunt abyssi in medio mari.

C'est la répétition et tout ensemble l'amplification du *congregatæ sunt aquæ.* 1. Au lieu de *congregatæ,* le texte original porte *coagulatæ,* c'est-à-dire, les eaux sont prises et épaissies comme de la glace. 2. *Abyssi* donne une idée beaucoup plus affreuse que *aquæ.* 3. *In medio mari.* Cette circonstance a beaucoup d'emphase : elle attache l'imagination, et fait concevoir des montagnes d'eau solides dans le centre des choses liquides.

Les deux versets suivants sont d'une beauté qu'on ne peut assez admirer. Au lieu de dire simplement, comme nous l'avons déjà remarqué, que les Égyptiens sont entrés dans la mer en poursuivant les Israélites, le prophète entre lui-même dans le cœur de ces barbares ; il se met à leur place ; il prend leurs passions et les fait parler ; non pas qu'ils aient parlé en effet, mais parce que le désir de vengeance et la chaleur à poursuivre les Israélites étaient le langage de leur cœur, que Moïse leur a mis dans la bouche pour varier et passionner sa narration.

Dixit inimicus pour *dixerunt Egyptii.*

Ce singulier, cet *inimicus,* tout cela est de si bon goût!

Persequar... comprehendam... dividam spolia, etc.

On lit et on voit dans ces mots une vengeance palpable, dont on se sent presque animé en lisant. L'auteur sacré n'a point mis de conjonction à aucun des six verbes qui composent le discours du soldat égyptien, afin de lui donner plus de vivacité, et d'exprimer plus au naturel la disposition d'un homme plein de passion, qui s'entretient avec lui-même, et qui ne se met pas en peine de mettre des liaisons et des conjonctions dans ses pensées, qui demandent de la liberté.

Un autre en serait demeuré là, mais Moïse va plus loin. *Implebitur anima mea.* Il pouvait dire : *Dividam spolia, et iis me implebo.* Mais *implebitur anima mea* nous les

[1] Ps. 17, 9.

représente regorgeant de dépouilles et nageant dans la joie.

Je tirerai mon épée : ma main les égorgera.

C'est ainsi que porte la Vulgate :

Evaginabo gladium meum; interficiet eos manus mea.

La réflexion qui suit suppose ce sens et est fort belle. Le plaisir d'égorger leurs ennemis n'est pas moins sensible que celui de les dépouiller. Voyons comme il touche cet endroit. Il pouvait dire en un mot: *eos interficiam, je les égorgerai;* mais cela aurait passé trop vite : il leur ménage le plaisir d'une longue vengeance. *Evaginabo gladium meum; je tirerai mon épée.* Quelle image ! Elle frappe même les yeux du lecteur. *Interficiet eos manus mea, ma main les égorgera.*

Ce *manus mea* est d'une beauté que je ne puis exprimer. On voit dans cette expression un soldat sûr de la victoire. On le voit qui regarde, qui remue, et qui mesure son bras. Je tremble pour les enfants d'Israël. Grand Dieu ! que ferez-vous pour les sauver? Voilà un déluge de barbares qui courent en fureur à la vengeance de la victoire. Tous les traits de votre colère peuvent-ils suffire pour arrêter vos ennemis? Dieu souffle, et la mer les a déjà enveloppés. *Flavit spiritus tuus et operuit eos mare.*

Il faut avouer que cette réflexion est bien vive, bien éloquente, et bien propre à former le goût : et c'est pour cela que j'ai cru n'en devoir pas priver le lecteur. Mais je suis obligé d'avertir que le texte hébreu, au lieu de *interficiet eos mea manus*, porte *possidere faciet eos manus mea, possessioni restituet eos manus mea.* Ce qu'on pourrait traduire : *ma main me les assujettira de nouveau. Ma main s'en rendra maîtresse. Ma main me remettra en possession de ces fugitifs.* En effet, c'était là le véritable motif de la poursuite si ardente des Égyptiens : l'histoire y est formelle. « [1] On vint dire au roi des Égyptiens que les Hébreux s'en étaient enfuis. En même temps le cœur de Pharaon et de ses serviteurs fut changé à l'égard de ce peuple, et ils dirent : A quoi avons-nous pensé, de laisser ainsi aller les Israélites, afin qu'ils ne nous fussent plus

[1] Exode, XIV, 5.

assujettis? » L'intention de Pharaon et de ses officiers n'était donc pas de tuer et d'exterminer les Israélites; ils auraient agi contre leur intérêt. Mais ils songeaient à les forcer, les armes à la main, à rentrer dans l'esclavage, et à retourner aux travaux publics de leur ancienne servitude.

Il y a aussi, ce me semble, une grande beauté dans cette expression, *ma main me les assujettira de nouveau.* Le Dieu des Israélites s'était vanté de tirer son peuple de la prison des Égyptiens, et de les délivrer de leur servitude par la force de son bras : *Educam vos de ergastulo Ægyptiorum, et eruam de servitute, ac redimam in brachio excelso*[1] ? Il avait fait dire plusieurs fois à Pharaon qu'il étendrait sa main sur lui, sur ses serviteurs, sur ses campagnes, sur ses bestiaux; qu'il lui ferait bien voir qu'il était le maître et le Seigneur, en étendant sa main sur toute l'Égypte, et en tirant son peuple de l'esclavage : [2] *Scient Ægyptii quia ego sum Dominus, qui extenderim manum meam super Ægyptum, et eduxerim filios Israël de medio eorum.* Ici l'Égyptien, qui se croit déjà vainqueur, insulte au Dieu des Hébreux. Il semble lui reprocher la faiblesse de son bras et la vanité de ses menaces. Il oppose sa main à celle de Dieu, et il se dit à lui-même, dans l'enivrement d'une joie insolente et dans les transports d'une folle confiance : Quoi qu'en ait dit le Dieu d'Israël, *ma main me les assujettira de nouveau.*

« [3] Vous avez soufflé, et la mer les a abimés. Ils sont tombés au fond des eaux violentes, comme une masse de plomb. »

Vous avez soufflé, et la mer les a abîmés.

Moïse pouvait-il mieux exprimer la suprême puissance de Dieu? Il ne fait que souffler pour abîmer tout d'un coup des troupes innombrables. Voilà ce qu'on appelle le véritable sublime. Le *fiat lux, et facta est lux,* à-t-il rien de plus grand?

Et la mer les a abîmés.

Que de choses en trois mots! *operuit eos mare.* Quelle sobriété de termes! quelle foule d'idées! C'est ici qu'on peut appliquer ce que Pline dit du peintre Timanthe :

« In omnibus ejus operibus plus intelligitur, quam pingitur .. ut ostendat etiam quæ occultat. »

[1] Exod., VI, 6.
[2] Ibid., IX, 3, 15.
[3] ℣ 10.

Un autre que Moïse aurait donné l'essor à son imagination. Il nous aurait fait un long détail, et de grandes descriptions fades et inutiles. Il aurait épuisé tout le sujet, et, avec un pompeux verbiage et une stérile abondance, il aurait appauvri sa matière et fatigué son lecteur. Mais ici Dieu souffle, la mer obéit, elle tombe sur les Égyptiens ; les voilà tous engloutis : y eut-il jamais rien de si plein, de si vif, de si animé? Vous ne voyez point d'espace entre le souffle de Dieu et le terrible miracle qu'il fait pour sauver son peuple, *flavit spiritus tuus, et operuit eos mare.*

« Ils sont tombés au fond des eaux comme une masse de plomb. »

Considérez bien ce dernier trait, qui aide l'imagination et achève le tableau.

« [1] Qui d'entre les dieux est semblable à vous? Qui vous est semblable, vous qui faites paraître avec éclat votre sainteté, qui méritez d'être loué avec une frayeur religieuse, et dont les œuvres sont autant de merveilles? [2] Vous avez étendu votre main, et la terre les a dévorés. »

Cet admirable récit est suivi d'un admirable retour de louanges. La grandeur du miracle demandait cette vivacité de sentiment et de reconnaissance. Et quel moyen de ne pas se récrier, et de ne pas sortir comme hors de soi-même à la vue d'une telle merveille? Interrogation, comparaison, répétition : toutes figures propres à l'admiration et à l'extase.

Magnificus in sanctitate, etc.

Il est impossible ici d'approcher du style vif et concis du texte, qui a trois petits membres, séparés les uns des autres, sans liaison, et dont chacun est composé de deux mots assez courts. *Magnificus in sanctitate, terribilis laudibus, faciens mirabilia.* Il n'est pas plus facile d'en rendre le sens, quelque étendue qu'on donne à la version ; ce qui d'ailleurs la rend froide et languissante, au lieu que l'hébreu est plein de feu et de vivacité.

« [3] Vous vous êtes rendu, par votre miséricorde, le guide de ce peuple... et vous le conduirez par votre puissance jusqu'au lieu, etc. »

Ces cinq versets sont une prophétie de la protection éclatante que Dieu devait donner à son peuple après l'avoir tiré de l'Égypte. Tout y est plein d'images vives et touchantes. On

[1] ✝ 11.
[2] ✝ 12.
[3] ✝ 13 17.

ne sait ce qu'on doit admirer davantage dans cette prédiction, ou la tendresse de Dieu pour son peuple, dont il veut bien devenir lui-même le guide[1] et le conducteur, en le conservant pendant tout le voyage, selon qu'il le dit ailleurs, comme la prunelle de son œil, et le portant sur ses épaules, comme l'aigle se charge de ses aiglons, ou sa formidable puissance, qui, faisant marcher devant elle la terreur et l'effroi, glace de crainte tous les peuples qui pourraient s'opposer au passage des Israélites, et les rend immobiles comme une pierre; ou enfin l'attention merveilleuse de Dieu à les établir d'une manière fixe et permanente dans la terre promise, ou plutôt à les y planter : *Plantabis in monte hæreditatis tuæ;* expression énergique, et qui seule rappelle tout ce que l'Écriture dit en tant d'endroits, du soin que Dieu avait pris de planter cette vigne chérie, de l'arroser, de la faire croître, de l'environner de fossés et de haies, de multiplier et d'étendre au loin ses branches fécondes.

« [2] Le Seigneur régnera dans l'éternité, et au delà de tous les siecles Car Pharaon est entré dans la mer avec ses chariots et sa cavalerie, et le Seigneur a fait retourner sur eux les eaux de la mer; mais les enfants d'Israël ont passé au milieu d'elle à pied sec. »

C'est ici la conclusion de tout le cantique, par laquelle Moïse promet à Dieu, au nom de tout le peuple, une éternelle reconnaissance pour le signalé bienfait par lequel il vient de les délivrer.

Cette conclusion paraîtra peut-être trop simple, en comparaison de ce qui a précédé. Mais je reconnais pour le moins autant d'artifice dans cette simplicité que dans tout le reste. En effet, après avoir remué et enlevé les esprits par tant de grandes expressions et de si violentes figures, la justesse de l'art voulait qu'il terminât son cantique par une exposition simple et naïve, tant pour délasser les esprits que pour leur faire comprendre sans figures, sans détours et sans embarras, la grandeur du miracle que Dieu venait de faire en leur faveur. (Rollin.

[1] Deut., xxxii, 10, 11.
[2] ℣ 18, 10.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages.

AVERTISSEMENT DE LA TROISIÈME ÉDITION. I

RHÉTORIQUE ET ÉLOQUENCE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES. . . . . .
§ 1er. — De l'éloquence en général. . . . . *ib.*
§ 2. — De la rhétorique en général. 4
3. — Des trois genres de causes. 6

PREMIÈRE PARTIE.

RHÉTORIQUE.

DIVISION DE LA RHÉTORIQUE. 8
CHAP. Ier. — DE L'INVENTION. . . . . *ib.*
§ 1er. — De l'invention en général. . . . . *ib.*
§ 2. — Des arguments ou preuves. 10
ART. Ier. — Arguments proprement dits. 11
ART. II. — Lieux communs. 13
Lieux communs intrinsèques. 14
Lieux communs extrinsèques. 17
Usage des lieux communs. 19
§ 3. — Des mœurs. 20
ART. Ier. — Des mœurs considérées dans la personne de l'orateur. 22
ART. II. — Des mœurs considérées dans la personne des auditeurs. 26
ART. III. — Bienséances oratoires. 29
ART. IV. — Précautions oratoires. 32
§ 4. — Des passions. 35
ART. Ier. — De l'imagination considérée dans l'emploi des passions. 36
ART. II. — De la sensibilité considérée dans l'emploi des passions. 37
ART. III. — Du discernement considéré dans l'emploi des passions. 39
ART. IV. — Des différentes espèces de pathétique. 43
CHAP. II. — DE LA DISPOSITION. 49
De la disposition en général. . . . . *ib.*
§ 1er. — De l'exorde. 51
ART. Ier. — Sources de l'exorde. 55
ART. II. — Défauts de l'exorde. 57
ART. III. — Espèces de l'exorde. 58
§ 2. — De la proposition. 61
§ 3. — De la narration oratoire. 65
§ 4. — De la confirmation ou preuve. 71
ART. Ier. — Choix des preuves. 72
ART. II. — Arrangement des preuves. 73
ART. III. — Manière de traiter les preuves. 74
ART. IV. — Liaison des preuves. 81

Pages
§ 5. — De la réfutation. 85
§ 6. — De la péroraison. 93
§ 7. — Du plan du discours. 100
CHAP. III. DE L'ÉLOCUTION. 105
CHAP. IV. — DE L'ACTION. 106
§ Ier. — De la voix ou de la prononciation. 108
§ 2. — Du geste. 116
§ 3. — De la mémoire. 119
§ 4. — Des écueils de l'action. 120

DEUXIÈME PARTIE.

ÉLOQUENCE.

PREMIÈRE SECTION. — ÉLOQUENCE PARLÉE.

CHAP. Ier. — ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE OU ÉLOQUENCE POLITIQUE. 122
§ Ier. — De l'éloquence politique ou parlementaire considérée sous le rapport moral. . . . . *ib.*
§ 2. — De l'éloquence politique considérée sous le rapport de la rhétorique. 126
§ 3. — De l'improvisation. 131
CHAP. II. — ÉLOQUENCE MILITAIRE. 134
CHAP. III. — ÉLOQUENCE DU BARREAU OU ÉLOQUENCE JUDICIAIRE. 137
§ Ier. — De l'éloquence judiciaire considérée sous le rapport de sa nature. . . . . *ib.*
§ 2. — De l'éloquence judiciaire considérée sous le rapport moral. 141
§ 3. — De l'éloquence judiciaire considérée sous le rapport de la rhétorique. 145
CHAP. IV. — ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE OU ÉLOQUENCE SACRÉE. . . 151
§ Ier. — De l'éloquence sacrée considérée dans sa nature. . . *ib.*
§ 2. — De la méthode à suivre dans le sermon. 155
§ 3. — De la forme à suivre dans la prédication. 157
§ 4. — De l'éloquence des Pères et des Missionnaires. 162
§ 5. — Des applications principales de l'éloquence sacrée. . 165
ART. Ier. — Sermon et prône. . . . . *ib.*
ART. II. — Panégiryque. . . . . *ib.*
ART. III. — Oraison funèbre. 169
CHAP. V. — ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE. 174
§ Ier. — Des genres académiques proprement dits. 175
ART. Ier. — Discours de réception. . . . . *ib.*
ART. II. — Éloges historiques des grands hommes. 179
ART. III. — Harangues. 180
ART. IV. — Mémoires. 181
§ 2. — Des genres analogues au genre académique. . . . . *ib.*
ART. Ier. — Panégyrique. . . . . *ib*
ART. II. — Oraison funèbre. 182

DEUXIÈME SECTION. — ÉLOQUENCE ÉCRITE.

CHAP. Ier. — ÉLOQUENCE DES MORALISTES OU ÉLOQUENCE MORALE ET PHILOSOPHIQUE. 187
§ Ier. — Des moralistes profanes. . . . . *ib.*
§ 2. — Des moralistes chrétiens. 190
§ 3. — Du dialogue oratoire ou philosophique. 194
CHAP. II. — ÉLOQUENCE DES HISTORIENS, OU ÉLOQUENCE HISTORIQUE. 195
§ Ier. — De l'histoire en général. . . . . *ib.*
§ 2. — Des harangues dans les historiens. 203
§ 3. — De l'éloquence propre à l'histoire. 207
§ 4. — Division de l'histoire. 214
§ 5. — Du roman. 221

Pages.
CHAP. III. — ÉLOQUENCE DES POETES OU ÉLOQUENCE POÉTIQUE. . 222
§ 1er. — De l'éloquence poétique considérée en général. . . . ib.
§ 2. — De l'éloquence poétique considérée en particulier. . . 223

TROISIÈME PARTIE.

EXEMPLES

N° 1. Arguments. — Arguments intrinsèques et extrinsèques. 228
N° 2. Lieux communs. — Comparaison du moins au plus. . . . 229
N° 3. Lieux communs. — Contraires. . . . . ib.
N° 4. Mœurs oratoires. 230
N° 5. Bienséances oratoires. 231
N° 6. Précautions oratoires. 232
N° 7. Précautions oratoires. 233
N° 8. Imagination dans le pathétique. — Le pécheur mourant. — Le petit nombre des élus. 234
N° 9. Discernement dans le pathétique. — Cruauté du lecteur Sestius. 235
N° 10. Exorde du *pro Coronâ* de Démosthène. — Exorde de la deuxième Philippique de Cicéron. 236
N° 11 Exorde du sermon de Bourdaloue pour le jour de Pâques. — Exorde de l'oraison funèbre de Turenne. 237
N° 12. Exorde tiré d'une circonstance locale. 240
N° 13. Exorde simple. . . . . ib.
N° 14. Exorde insinuant tiré du *pro Milone*. — Exorde insinuant tiré du plaidoyer de M. Desèze pour Louis XVI. . . 241
N° 15. Modèle d'exercice sur l'exorde de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. 243
N° 16. Exorde pompeux. — Exorde de l'oraison funèbre de Louis XIV. 244
N° 17. Narrations oratoires. — Humanité de Marc-Aurèle. — Saint Louis dans les fers. — Retraite de Sully. — Habileté du prince de Condé dans l'attaque des retranchements. 245
N° 18. Amplifications oratoires — Amplifications oratoires : 1° par définition. — 2° Par figures. — 3° Par énumération des parties. — 4° Par images. — 5° Par suppositions. — 6° Par effets. — 7° Par comparaisons et similitudes. . 248
N° 19. Manière de traiter les preuves. — Discours de Pacuvius à Pérolla son fils. 251
N° 20. Modèle de réfutation. 252
N° 21. Péroraison du sermon de Massillon sur la vérité d'un avenir. 253
N° 22. Péroraison de l'éloge funèbre de Condé. — Modèle d'exercice. 254
N° 23. Plan d'un discours du P. le Chapelain. — Plan du panégyrique de saint Jean-Baptiste et de saint André. . . 256
N° 24. Extrait du discours de Mirabeau sur la contribution du quart. 258
N° 25. Analyse du discours de L'abbé Maury sur la Constitution civile du clergé. 261
N° 26. Discours de M. de Bonald sur la vente des bois de l'État. — Introduction à ce discours. 265
N° 27. Discours d'O'Connel sur l'état de l'Irlande. — Introduction à ce discours. 271
N° 28. Improvisation politique de M. Berryer (Extrait du *Moniteur*). 279
N° 29. Éloquence judiciaire. 289
N° 30. Affaire Dehors. — Discours de M. Berryer. 296
N° 31. Extrait du sermon du P. de Neuville sur le péché mortel. . 297
N° 32. Réflexions et extraits sur les compliments. 298
N° 33 Effets produits par l'éloquence des Pères. 300

Pages.
N° 34. Éloquence des Missionnaires. 301
N° 35. Extrait du sermon de Bossuet pour le jour de Pâques. — Extrait d'un sermon de Fénelon. 303
N° 36. Extrait d'un panégyrique de saint André par Bourdaloue. 304
N° 37. Mort de Henriette d'Angleterre. 305
N° 38. Analyse de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, extraite de la Harpe, Thomas et autres. 308
N° 39. Éloge de Pierre Corneille par Jean Racine. 315
N° 40. Réflexions sur l'éloge de Marc-Aurèle. 317
N° 41. Des bornes que la religion doit mettre à l'esprit philosophique, par le P. Guénard. 319
N° 42. *Somnium Scipionis*. 321
N° 43. Extraits des moralistes chrétiens. — Bonheur du juste. — Du remords de la conscience. — L'extrême grandeur et la dernière petitesse de la nature. — La loi universelle de la mort. — Les malheurs de l'exil. 323
N° 44. Discours de Biron à Henri IV, à qui on conseillait, dans une circonstance critique, de se retirer en Angleterre. 327
N° 45. Éloquence poétique. — Fable de Polyxène. 328
N° 46. *Canticum Moysis*. — Occasion et sujet du cantique. — Explication du cantique. 330

FIN DE LA TABLE.

F. Aureau et Cie. — Imprimerie de Lagny

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Otta
Date Due

04 MAR '85
MAR 03 '85
NOV 06 1985
NOV 20 1985
18 NOV '85
28 AOUT 1989
21 AOUT 1989
17 DEC. 1993
10 DEC. 1993
13 DEC. 1993
JUN 19 1996
10 JUIN 05 2008

CE

a39003 002553831b

PN 203 .L45 1870Z V3
LEFRANC, EMILE.
TRAITE THEORIQUE ET PR